
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

ARMORIAL
GÉNÉRAL
DES D'HOZIER

OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE

REGISTRE SEPTIÈME

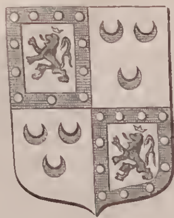
(COMPLÉMENTAIRE)

24e LIVRAISON





PARIS
FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, LIBRAIRES
RUE JACOB, 56
M DCCC LXIX.



DE BREDA.

Première race des Seigneurs Souverains de Berg, iſſue des Comtes de Zutphen.

Ier *Degré.* RABODE, Seigneur de Berg, vivant en 1179.

. . . .

VIII. FRÉDÉRIC III, Seigneur de Berg, épouſa avant 1377 Catherine DE BUREN.

WASSENAER, *Burgraves héréditaires de Leyde.*

Ier. ADALVIN Ier de Waſſenaer, Châtelain de Leyde (1083).

. . . .

VIII. JEAN II, Sire de Polanen, Seigneur de la Leck & de Breda, fils de JEAN Ier, auteur de la Branche *de Polanen.*

IX. SOPHIE, fille unique & héritière, épouſa en 1403 OTHON de la Leck, Seigneur de Heedel.

JEAN III de Polanen, fils aîné, mort en 1394.

Seconde race des Seigneurs Souverains de Berg, iſſue de la Maiſon de Waſſenaer.

X. GUILLAUME II de la Leck, Seigneur de Berg-'S Heerenberg en 1416, de Heedel, Almſteen, Ulſt, &c., né en 1404, mort en 1465, eut de ſa femme MATHILDE, fille d'Everwin, Comte DE BENTHEIM, ſix enfants, entre autres :

Branche aînée des Comtes ſouverains de Berg.

XI. OSWALD Ier, premier Comte de Berg, Membre de l'Empire germanique, né en 1428, mort en 1506, eut de ſa femme ELISABETH, Comteſſe DE MŒURS :

XII. GUILLAUME III, Comte de Berg, né en 1468, mort en 1511, eut d'Anne D'EGMOND, fille unique & héritière de Guillaume, Comte D'EGMOND : — FRÉDÉRIC, Sire de Heedel, Conſeiller de Philippe le Beau. — Quatre filles, dont une Religieuſe.

XIII. OSWALD II, Comte de Berg, Sire de Heedel, &c., mort le 10 Mai 1546, marié à Eliſabeth DE DORTH, dont il eut trois fils & une fille. L'aîné ſuit : les deux autres, ainſi que leur ſœur, décédèrent ſans alliance.

XIV. GUILLAUME IV, Comte de Berg, né en 1538, Stadhaltder de Gueldre en 1581, mort en 1586, marié en 1556 avec Marie, Comteſſe DE NASSAU, ſœur de Guillaume le Taciturne, Prince d'Orange. De ce mariage ſont nés quinze enfants, entre autres :

XV. HERMAN, Comte de Berg, né en 1558, Gouverneur de Gueldre, Chevalier de la Toiſon d'Or, mort en 1611, marié à Marie-Mencie DE WITTHEM, fille & unique héritière de Jean DE WITTHEM & de Marguerite DE MÉRODE, Marquiſe de Berg-op-Zoom. — FRÉDÉRIC, né en 1559, Gouverneur de l'Artois & de la Gueldre eſpagnole, mort en 1618, marié à Françoiſe DE RAVENEL, Dame de Ratigny. — HENRI, Comte de Montfort, Gouverneur & Capitaine Général de la Gueldre eſpagnole, mort en 1638, eut entre autres enfants :

XVI. MARIE-ELISABETH (fille unique), épouſa ALBERT, ſon couſin germain, Comte de Berg, Marquis de Berg-op-Zoom, &c., dont elle n'eut pas d'enfants. Albert ſe remaria avec Madeleine, Comteſſe DE CHAMPLITTE, & mourut en 1675. Il eut du ſecond lit : — ISABELLE-CLAIRE, mariée en 1634 à Henri DE LA TOUR, Duc de Bouillon, Prince de Sedan. — MARIE-ISABELLE, mariée à Eytel-Frédéric, Prince DE HOHENZOLLERN-HECHINGEN, mort en 1662.

XVII. OSWALD III, dernier Comte de Berg de ſa race, mort en 1712, ſans enfants de Marie-Léopoldine-Catherine, Comteſſe DE RIETBERG. — MARIE-CLAIRE, Comteſſe de Berg après la mort de ſon frère, épouſa Maximilien, Prince DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN, mort le 13 Août 1689. — HENRIETTE-FRANÇOISE, fille unique, mariée à Frédéric-Maurice DE LA TOUR, Comte d'Auvergne.

PRINCES DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN.

(*Deſcendants féminins des Comtes de Berg.*)

XVIII. MAINRAD II, mort le 20 Octobre 1715, fils du Prince Maximilien, épouſa en 1700 Jeanne-Catherine-Victoire, Comteſſe DE MONTFORT.

XIX. JOSEPH-FRÉDÉRIC-ERNEST, Prince ſouverain, né le 24 Mai 1702, marié, le 20 Avril 1722, à Marie-Françoiſe-Louiſe, Comteſſe D'OETTINGEN-SPIELBERG, mort en 1769. — FRANÇOIS-GUILLAUME-NICOLAS, héritier d'Oſwald III, dernier Comte de Berg, marié à Marie-Catherine DE WALDBURG-ZEIL, dont deux filles, & un fils mort en 1781.

XX. CHARLES-FRÉDÉRIC, Prince ſouverain, né le 9 Janvier 1724, marié, le 22 Février 1749, à ſa couſine germaine, Marie-Jeanne-Joſephe DE HOHENZOLLERN-BERG, fille de François-Guillaume-Nicolas. Il mourut en 1787.

XXI. ANTOINE-ALOÏS-MAINRAD-FRANÇOIS, Prince ſouverain, né en 1762, marié en 1783 à Amélie Zéphirine, Princeſſe DE SALM-KYRBOURG, mourut en 1831.

XXII. CHARLES-FRÉDÉRIC, Prince ſouverain, né le 20 Février 1785, marié en 1808 à Antonie MURAT, nièce du Roi de Naples, mourut en 1853.

XXIII. CHARLES-ANTOINE, Prince ſouverain juſqu'à la fin de 1849, titré depuis d'Alteſſe-Royale, né le 7 Septembre 1811, marié, le 21 Octobre 1861, à Joſéphine, Princeſſe DE BADE.

Maiſon DE BREDA (branche cadette des Comtes ſouverains de Berg 'S Heerenberg).

LUDOLFE de Berg, Sire de Heedel, né vers 1444, mort vers 1498, marié vers 1472 à Catherine DE LA CAPELLE.

HANS ou JEAN de Berg ou de Breda, Chevalier, Capitaine de Lanſquenets, Gentilhomme ordinaire du Dauphin & du Duc d'Orléans, mort vers 1540, marié vers 1520 à Françoiſe DE RENAZÉ, Dame de la Chauſſée & de la Vigne, dont, entre autres enfants :

ÉTIENNE de Breda, Seigneur de la Chauſſée & de la Vigne, né vers 1520, Page du Dauphin (plus tard Henri II), mort en 1598, épouſa Anne DE DAMMARTIN, dont il eut, entre autres enfants :

CHRISTOPHE de Breda, Écuyer, appelé le Vicomte de la Vigne, Seigneur de la Chauſſée, de la Vigne, de Lalleval, de Belloy, de Hangeſt, &c., Conſeiller du Roi, marié, le 17 Février 1602, à Françoiſe DE GOUSSENCOURT, dont quinze enfants, entre autres :

JACQUES de Breda, Écuyer, Seigneur de Hautebonne, Troſſy, Hangeſt, &c., né en 1619, Conſeiller Secrétaire du Roi, le 10 Novembre 1653, Conſeiller-Maître d'hôtel ordinaire du Roi, le 27 Décembre ſuivant, mort le 13 Août 1697; avait été marié, le 27 Janvier 1658, à Adrienne D'ORSIE, Dame DE COURCELETTE, dont ſept enfants, entre autres :

Branche aînée (éteinte).

PANTALÉON Ier de Breda, Écuyer, né le 12 Janvier 1666, Lieutenant de Roi à Saint-Domingue, Chevalier de Saint-Louis, mort le 25 Décembre 1738, eut de ſa ſeconde femme Eliſabeth BODIN, qu'il avait épouſé au Cap-Français le 2 Février 1706, trois filles, & un fils, qui ſuit.

PANTALÉON II de Breda, Chevalier, Capitaine de vaiſſeau (1756), Chevalier de Saint-Louis (1748), né en 1711, mort en 178[illegible], ſans alliance.

Branche des Seigneurs de Troſſy.

JEAN-FRANÇOIS de Breda, Écuyer, Seigneur de Troſſy, né en 1667, marié, le 1er Septembre 1697, à Blanche-Catherine DE SAINT-LEU, fille de François, & de Blanche DES CROIZETTES. Il eut deux fils & quatre filles.

JACQUES-FRANÇOIS de Breda, Écuyer, Seigneur de Troſſy, né en 1700, mort en 1736, marié, le 11 Mars 1730, à Marie-Françoiſe DE BELLEVAL, dont deux fils & une fille, entre autres :

ANTOINE-JEAN-FRANÇOIS, Baron de Breda, Chevalier, Seigneur de Troſſy, Capitaine d'artillerie & Chevalier de Saint-Louis (1758), fit treize campagnes, né en 1730, mort le 19 Octobre 1819, marié, le 29 Novembre 1762, à Marie-Lucie HAMELIN, dont trois fils & une fille, entre autres :

PANTALÉON, Baron de Breda, Chevalier de Saint-Louis, né le 6 Avril 1769, mort le 27 Mars 1843, marié, le 4 Janvier 1813, à Adélaïde-Louiſe-Joſéphine DE LA MARTELIÈRE, fille de Jérôme-Joſeph-François-Bernard, Comte DE LA MARTELIÈRE, Lieutenant-Colonel, Chevalier de Saint-Louis, & de Louiſe-Eliſabeth-Charlotte DE LA CHATRE, ſœur du Duc de la Châtre.

ADALBERT-LOUIS-MARIE-PANTALÉON, Baron de Breda, né le 2 Avril 1818, marié, le 19 Janvier 1840, à Anne-Marie-Alexandrine LE VICOMTE DE LA VILLEGOURIO, (de la famille des Comtes du Rumain & des Marquis de Coëtanfao), fille de Charles-François-Thomas LE VICOMTE DE LA VILLEGOURIO & d'Anne-Marie-Victoire DE COURSON.

ANATOL[illegible] de Breda, [illegible] 1834, à [illegible] LON, [illegible] ancien [illegible] X, fils d[illegible] Auguſti[illegible] LON, Co[illegible] valier d[illegible] nel de c[illegible] de camp [illegible] & du D[illegible] Marie-G[illegible] DE VEA[illegible] le 3 Mar[illegible] 1864.

ANTOINETTE-LOUISE, mariée, le 10 Juin [illegible] Auguſte DE CHAILLON, Comte de Jonville, [illegible]ge du Roi Charles [illegible] Antoine-Guillaume-René DE CHAILLON, Comte de Jonville, Chevalier de Saint-Louis, Colonel de cavalerie, ancien Aide de camp du Duc d'Enghien [illegible] de Bourbon, & de [illegible]illelmine CADIER [illegible]CE. Veuve depuis [illegible]858, morte le 3 Avril [illegible]

JEAN-MARIE-PANTALÉON-RENÉ, né le 14 Mars 1841, marié, le 26 Juillet 1869, à Mlle Marie BARBEROT D'AUTET.

ANATOLIE-MARIE-ADELINE, née le 15 Décembre 1850.

ANTOINE-MARIE-FRANÇOIS-PAUL, Comte de Breda, Premier Secrétaire d'Ambaſſade, Chevalier des ordres de Malte, de Charles III d'Eſpagne & de Philippe le Magnanime, Commandeur de l'ordre d'Adolphe de Naſſau, né le 25 Janvier 1830, marié en 1856, aux États-Unis d'Amérique, à Rita-Victoria DE LA VERGA.

MARIA-DOLORÈS-THÉRÈSE-CHARLOTTE-BÉATRIX, née en 1862, tenue ſur les fonts de baptême par le Prince Charles-Antoine de Hohenzollern-Sigmaringen.

ANTOINE-MARIE-PIERRE, Chevalier, puis Comte de Breda, né le 30 Mai 1770, mort le 18 Novembre 1848, marié, le 7 Septembre 1802, à Marie-Thérèſe-Suzanne DE LAMIRAULT DE NOIRCOURT, fille de Jean-Baptiſte DE LAMIRAULT DE NOIRCOURT, Chevalier, Seigneur d'Étrée-au-Pont, Froid-d'Etrée & de Cerny, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Thérèſe-Charlotte DE LANCRY DE RIMBERLIEU.

ANTOINE-MARIE-ERNEST Comte de Breda, né le 1er Février 1804, marié, le 28 Janv. 1829, à Charlotte-Athénaïs DU PILLE, fille d'André Jacques-Auguſte, Baron DU PILLE, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, ancien Député, & de Françoiſe-Renée-Gabrielle DE NOUE.

MARIE-PIERRE-ÉDOUARD, né le 30 Août 1805, mort à St-Denis (Ile-Bourbon), le 24 Juillet 1830, ſans alliance.

FRANÇOIS-MARIE-ALDERT, Comte de Breda, Lieutenant de vaiſſeau, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 28 Avril 1807, marié, le 9 Mars 1844, à Marie-Louiſe DE MALLARD DE LA VARENDE, fille de Léon-Gabriel-Jacques-Marie DE MALLARD DE LA VARENDE, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, ancien Député, & de Marie-Madeleine-Pauline PERIER DE LA GENEVRAYE.

MARIE-PANTALÉON-MAURICE, Comte de Breda, né le 22 Septembre 1832, marié, le 4 Mai 1859, à Jeanne-Eliſabeth-Charlotte GEOFFROY D'ASSY, fille d'Antoine-Louis-Adolphe, & de Marie-Charles-Georges DE TAILLEVIS DE PERRIGNY.

MARIE-JOSEPH-PANTALÉON-JEAN, né le 19 Mars 1860. — MARIE-JOSEPH-FRANÇOIS-PIERRE, né en 1863. — MARIE-JOSEPH-AUGUSTIN-BERNARD, né en 1865. — MARIE-JOSÈPHE-ANTOINETTE-SUZANNE, née en 1861. — MARIE-JOSÈPHE-ANNE-GENEVIÈVE, née en 1867.

MARIE-AUGUSTINE-CLAIRE de Breda, née le 26 Mars 1831, morte le 16 Février 1865, ſans alliance.

MARIE-CHARLES-FÉLIX, Comte de Breda, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 22 Juillet 1811, marié, le 29 Juin 1853, à Emma-Ferdinande-Marie-Joſéphine-Ghislaine DE BETHUNE-HESDIGNEUL, des Princes de Béthune-Heſdigneul, fille de Eugène-Adolphe, Comte DE BETHUNE-HESDIGNEUL & d'Adélaïde DE PENARANDA.

MARIE-GHISLAIN-ROBERT, né le 21 Février 1855.

ALEXANDRE-MARIE-RAYMOND, Comte de Breda, ancien Capitaine d'état-major, Lieutenant Colonel d'état-major des gardes nationales de la Seine, Chevalier de la Légion d'honneur & du Saint-Sépulcre, né le 18 Octobre 1813, marié le 27 Septembre 1842, à Marie-Eugénie DE MONCHY DE GILLOCOURT, fille d'Antoine-Alexandre DE MONCHY DE GILLOCOURT, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & d'Eugénie BEZIN D'ELINCOURT. Il eſt mort le 4 Avril 1857, laiſſant un fils :

RAYMOND-MARIE-EUGÈNE-JACQUES, né le 28 Février 1849.

LOUIS-MARIE-ARTHUR, Comte de Breda, né le 30 Mai 1820, marié, le 10 Août 1848, à Adèle-Marie DE SIMARD DE PITRAY, fille de Louis-Antoine-Pierre-Nicolas DE SIMARD, Vicomte de Pitray, & de Hélène-Victoire BELLUMEAU DE LA VINCENDIÈRE.

JEANNE-ADÈLE-MARIE-THÉRÈSE, née le 16 Septembre 1849, mariée, le 7 Août 1869, à Charles-Guſtave-Henri AYMER DE LA CHEVALERIE, fils du marquis (voir p. 56 de ce tome).

Branche de Guiſbert (éteinte).

NICOLAS-FRANÇOIS, Baron de Breda, Seigneur de Guiſbert, Lieutenant des Maréchaux de France, Général Major au ſervice des Provinces-Unies, né en 1703, mort en 1776, marié, le 29 Avril 1730, à Marie-Jeanne-Louiſe DE BOULLANC.

JEAN-NICOLAS-MARIE, Baron de Breda, Seigneur du Pleſſis-Brion, &c., Capitaine de vaiſſeau, Chevalier de Saint-Louis, né en 1738, marié en premières noces en 1772, à Marie-Anne HAMELIN; en ſecondes noces, à Marie-Thérèſe-Renée DE LANCRY DE RIMBERLIEU, dont ſept enfants morts jeunes.

ALEXANDRE-JEAN-NICOLAS-FRANÇOIS de Breda, dit le Chevalier de Guiſbert, Lieutenant au régiment de Bretagne-infanterie, mort ſans alliance en 1777.

Maiſon de Naſſau.

JEANNE, fille unique, Dame de la Leck, de Breda, &c., mariée en 1404 à

ENGELBERT Ier, Comte de Naſſau, mort le 3 Mai 1443.

JEAN IV, Comte de Naſſau, Baron de Breda, marié à Marie, Comteſſe DE LOON, mort le 3 Février 1475.

ENGELBERT II, Comte de Naſſau, Baron de Breda, mort le 31 Mai 1504, ſans poſtérité. — JEAN V, Comte de Naſſau, mort en 1516.

HENRI, épouſa Claude DE CHALONS, héritière de la Maiſon D'ORANGE. — GUILLAUME de Naſſau, Dillembourg, Prince d'Orange.

GUILLAUME Ier, le Taciturne, Prince d'Orange, libérateur des Pays-Bas, mort en 1584. — MARIE, femme de Guillaume IV, Comte DE BERG. — JEAN, fondateur des branches de Naſſau-Siegen, de Naſſau-Dillembourg, Naſſau Hadamar & Naſſau Dietz.

HENRI-FRÉDÉRIC, de Naſſau, Prince d'Orange, Stathouder de Hollande, mort en 1647. — ERNEST-CASIMIR, Comte de Naſſau-Dietz, Stathouder de Friſe & de Groningue, mort en 1632.

GUILLAUME II, Prince d'Orange, Stathouder, de Hollande, mort en 1650. — GUILLAUME-FRÉDÉRIC, Comte de Naſſau-Dietz, Stathouder de Friſe & Groningue, mort en 1664.

GUILLAUME III, Prince d'Orange, Roi de Grande-Bretagne, mort en 1704. — HENRI-CASIMIR, Comte de Naſſau-Dietz, &c., mort en 1696.

JEAN-GUILLAUME-FRISON, Prince d'Orange, Stathouder de Friſe & Groningue, mort en 1711.

GUILLAUME IV (Guillaume-Charles-Henri-Friſon), Stathouder des Pays-Bas, mort en 1751.

XX. GUILLAUME V, Prince d'Orange-Fulda, Stathouder des Pays-Bas, mort en 1806.

XXI. GUILLAUME Ier, Roi des Pays-Bas, mort en 1845.

XXII. GUILLAUME II, Roi des Pays-Bas, mort en 1849.

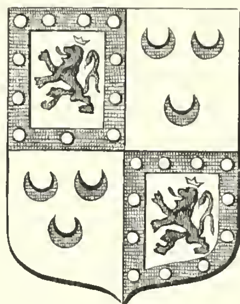
XXIII. GUILLAUME III, Roi actuel des Pays-Bas.

Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE BREDA,

ISSUS DES WASSENAER, BURGRAVES HÉRÉDITAIRES DE LEYDE, DES BANNERETS DE BREDA, DES COMTES SOUVERAINS DE BERG — 'S HEERENBERG, DES SIRES DE HEEDEL; *Des Seigneurs de la Chauffée, la Vigne, Troffy, Courcelette, Pleffis-Brion, Montmacq, &c.*

DANS LES PAYS-BAS, L'ISLE-DE-FRANCE ET LA PICARDIE.



Écartelé, aux 1er & 4e d'Argent au Lion de Gueules, armé, couronné & lampaffé d'Or; à la Bordure de Sable, chargée de onze Befants d'Or, qui eft DE BERG-'S HEERENBERG; *aux 2e & 3e, d'Argent à trois Croiffants de Sable,* qui eft DE POLANEN. SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNES : *des Seigneurs princiers* (a) (Fürftlicher Herren, ducale françaife), *& baronale allemande.* CIMIER : *deux Vols d'Or.* DEVISE : Dominus protector vitæ meæ, a quo trepidabo.

La famille de Breda, naturalifée en France en 1502, eft directement iffue d'une maifon fouveraine. Elle eft la branche cadette de la feconde race des Comtes Souverains de 'S Heerenberg ou Berg, dans les Pays-Bas, fondée par un cadet de l'illuftre famille de Waffenaer (*b*). Elle feule repréfente aujourd'hui la defcendance mafculine directe de ces Souverains, tandis que parallèlement les Princes de Hohenzollern-Sigmaringen perfonnifient la defcendance féminine de la branche aînée (*c*).

Par les Waffenaer elle eft alliée à la maifon d'Orange-Naffau, & conféquemment au Roi actuel des Pays-Bas & à un grand nombre de maifons fouveraines de l'Allemagne; par la branche aînée, elle fe trouve apparentée aux Princes de Hohenzollern-Hechingen, aux la Tour, Ducs de Bouillon & Princes de Sédan, &c. (*d*).

La fouveraineté de 'S Heerenberg, démembrement de l'ancien comté de Zutphen, échut en partage, au XIe fiècle, à un cadet de cette maifon. La branche aînée s'éteignit & tranfporta Zutphen aux Comtes de Gueldre, & la cadette, celle des Souverains de 'S Heerenberg, fe continua en mâles jufqu'au XVe fiècle. Ces derniers, en qualité de membres de l'Empire germanique, ne relevaient que de l'Empereur d'Allemagne, & cela nominalement. Ils jouiffaient de tous les droits régaliens & firent battre monnaie d'or & d'argent, pendant plus de trois fiècles (vers 1330-1631) (*e*).

Les Souverains de 'S Heerenberg poffédaient dans les duchés de Gueldre & de

(*a*) Voir la reproduction des monnaies des Comtes de Berg dans l'ouvrage mentionné plus bas, à la note *e*.

(*b*) Voir plus loin la reconnaiffance de cette defcendance par les Comtes de Naffau aux XVe & XVIe fiècles, & un arrêt du Confeil fuprême de Nobleffe de Hollande, rendu en 1846.

(*c*) Voir plus loin la Lettre patente de S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, de 1868.

(*d*) Voir le tableau généalogique qui accompagne cette notice.

(*e*) M. C.-A. Serrure, Avocat à la Cour de Gand, dans un travail fort remarquable qu'il publia fur la maifon de 'S Heerenberg (*Hiftoire de la fouveraineté de S'Heerenberg;* Gand, 1860, 2 vol. in-4, 101; 76 — c pp.), a confacré une étude particulière à la numifmatique du comté de Berg, & y a joint huit planches reproduifant 107 pièces, d'après des originaux faifant généralement partie de la collection de M. le Comte Félix de Breda.

Brabant plusieurs francs-alleux. Leur première race s'éteignit dans les mâles après huit générations, en commençant par RABODE, vivant en 1179.

SOPHIE, fille unique de FRÉDÉRIC III, Seigneur de Berg, épousa en 1402 Othon DE LA LECK, Seigneur de Heedel, fils cadet de Jean DE LA LECK, chef de la maison DE POLANEN & Seigneur Banneret DE BREDA, issu en ligne directe & masculine des WASSENAER, Burgraves héréditaires de Leyde dès le XI[e] siècle (*a*). L'origine de ces derniers remonte aux temps les plus reculés de l'époque féodale : *Wassenarii antiquissimi* était un dicton du pays. Les chroniqueurs les font descendre des anciens Rois de Frise; dans le principe, les Wassenaer étaient les égaux des Comtes de Hollande.

De la maison de Wassenaer s'est détachée, au commencement du XIII[e] siècle, la branche de Duvenvoorde, fondée par PHILIPPE, trisaïeul de JEAN II, Sire de Polanen, qui acquit la seigneurie de Breda, le 1[er] Avril 1350, de Jean III, Duc de Brabant. JEAN III de Polanen, fils aîné de Jean II, n'eut qu'une fille, JEANNE, mariée à ENGELBERT I[er], Comte de Nassau, auquel elle apporta la seigneurie de Breda.

Le plus jeune des fils de Jean II de Polanen fut OTHON de la Leck, Seigneur de Heedel, marié, comme on vient de le voir, à SOPHIE, fille unique & héritière du dernier Seigneur de Berg de la première race. Son fils GUILLAUME II de la Leck prit possession en 1416 de la seigneurie de Berg. OSWALD, fils aîné du précédent, continue la suite des Seigneurs de Berg; le cadet, LUDOLFE, dont on va parler plus loin, est fondateur de la maison de Breda. Le chapitre & l'échevinage de Zutphen reconnurent en 1482 la descendance d'Oswald des anciens Comtes de Zutphen (*b*), & conséquemment *son droit au titre de Comte,* ce qui est formellement reconnu par Slichtenhorst, historien de la Gueldre (*c*). La diète de Ratisbonne confirma cette reconnaissance en 1653. L'Empereur Frédéric III conféra à Oswald le titre de Comte de l'Empire (17 Avril 1486), ce qui ne fut en réalité que la reconnaissance du titre de Comte auquel les Berg avaient toujours eu droit. Son arrière-petit-fils, GUILLAUME, Comte de Berg, épousa en 1556 Marie, Comtesse DE NASSAU, sœur de Guillaume le Taciturne, Prince d'Orange, libérateur des Pays-Bas. Guillaume de Berg fut investi en 1581 de la dignité de Stathouder de Gueldre & joua jusqu'à sa mort un rôle important dans l'histoire des Provinces-Unies. Trois de ses fils s'illustrèrent comme Généraux du Roi Philippe II. L'un d'eux, le Comte HENRI, rendit son nom glorieux & devint un des champions de l'indépendance des Pays-Bas. Sa fille aînée épousa Eytel-Frédéric, Prince DE HOHENZOLLERN-HECHINGEN.

Le fils aîné de Guillaume IV, du nom de HERMAN, Comte de Berg, ne laissa qu'une fille, mariée à son cousin germain ALBERT, Comte de Berg, dont elle n'eut pas d'enfants. Albert eut de sa seconde femme, Madeleine, Comtesse DE CHAMPLITTE : 1° OSWALD III, mort en 1712, sans postérité; 2° MARIE-CLAIRE, mariée à Maximilien, Prince DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN. Les descendants de ce dernier ayant recueilli le comté de Berg, représentent aujourd'hui la descendance féminine de la branche souveraine de Berg (*a*).

MAISON DE BREDA.

LUDOLFE, second fils de Guillaume II de la Leck (*a*), Seigneur souverain de Berg, reçut pour sa part la seigneurie de Heedel, dont il prit le nom. A la suite des troubles qui éclatèrent dans le duché de Gueldre, il quitta vers 1470 sa patrie

(*a*) Moreri, Butkens, Imhoff, Mieris; *Souverains du monde*, &c.

(*b*) Original en parchemin aux Archives de 'S Heerenberg.

(*c*) « Les Berg ont été appelés d'abord Seigneurs ou Barons de Berg, puis ils ont été crées Comtes de l'Empire en 1486, *quoique leur extraction de la maison des anciens Comtes de Zutphen leur donnât déjà auparavant le droit de porter le titre de Comte.* » (Histoire de Gueldre (en holl.); *Arnhem*, 1654, p. 79.)

& vint dans les états de Charles le Téméraire. Il y époufa bientôt Catherine DE LA CAPELLE, de la famille des de Wifch de la Capelle, l'une des plus illuftres maifons flamandes dont l'héritière apporta les biens de fa maifon à celle de Hallwin. Ofwald I[er], Comte régnant de Berg, frère aîné de Ludolfe, voulut faire invalider ce mariage, fous prétexte qu'il avait été conclu *fur terre de Franche, fans exprès confentement de nos prochains parens* (*b*), mais fes efforts demeurèrent ftériles. Déjà en Avril 1478, le Roi Louis XI, en confidération des fervices que Ludolfe lui avait rendus, lui avait accordé une difpenfe du droit d'aubaine pour lui & *fes enfants* relativement aux biens de fa femme (*a*), mais celui-ci jugea encore prudent de faire ratifier fon union par une nouvelle & folennelle célébration, qui eut lieu en 1481, cette fois fur le territoire de l'Empire, à Anvers, & fut faite par Jean Parmentier, Confeffeur de la Ducheffe Marie de Bourgogne, en préfence de cette Princeffe, & d'Engelbert II, Comte de Naffau, Antoine de Ligne & Jacques de Luxembourg. Ces trois témoins l'atteftèrent par un certificat donné à Bruxelles le 30 Novembre 1498 (*b*).

La feigneurie de Heedel étant devenue propriété de la branche fouveraine de Berg, les enfants de Ludolfe, fuivant la coutume de leur race, dont les membres prenaient le nom de leur principal fief, ne pouvaient plus porter le nom feigneurial de leur père, & ils eurent recours à leur coufin, Engelbert II, Comte de Naffau, pour être autorifés à prendre le nom & les armes de la baronnie de Breda, ayant antérieurement appartenu à leurs ancêtres paternels, & dont le Comte de Naffau était alors le chef du fait de fon aïeule maternelle, Jeanne de Breda (*c*). Cette autorifation leur fut accordée par lettres patentes datées de Bruxelles, du mois de Septembre 1498 (*a*), & renouvelée depuis par Guillaume d'Orange.

Le fort des deux fils aînés de Ludolfe eft inconnu. Le troifième JEAN (en allemand HANS), vint offrir fes fervices à Louis XII, de qui il obtint, en Octobre 1502, des lettres de naturalité, confirmées plus tard par le Roi François I[er], le 3 Février 1519. Il fut Gentilhomme du Dauphin & du Duc d'Orléans, & Capitaine de lanfquenets (infanterie allemande) à la tête defquels il fe diftingua pendant la guerre d'Italie. Il ne fe diftingua pas moins dans les miffions diplomatiques, & le Roi François I[er], pour lui en témoigner fa fatisfaction, lui conféra l'ordre de chevalerie en 1520 (*b*). Il vit fes biens confifqués au profit de fon coufin, le Comte régnant de Berg, par l'Empereur Charles-Quint. La lettre patente de confifcation (*a*) porte que cette mefure avait été motivée fur ce que *ledit Hans de Breda eft réfident au pays de France party à nous contraire*. Le Roi François I[er] voulait lui accorder une indemnité équivalente, mais cette intention, manifeftée dans une lettre de ce Prince (*b*), paraît être demeurée fans effet. Jean de Breda fut fait prifonnier à la fuite de la défaftreufe campagne d'Italie en 1525. Ce nouveau malheur compléta fa ruine, & d'après les termes d'une déclaration des Sires de la Marck (*d*) « de forte que leurs biens & fortunes feroient ce jour d'huy tournez en entière perte & défolacion ». Rendu à la liberté, il continua à fervir glorieufement fon Roi dont il reçut des marques de libéralité (*e*). Guillaume, Duc de Juliers & de Gueldre, avait une confidération particulière pour fes talents & fa valeur (*f*). Jean de Breda mourut vers 1539 (*g*).

(*a*) Voir plus loin parmi les pièces juftificatives.
(*b*) Original en parchemin aux archives de la famille, reproduit dans l'ouvrage de M. Serrure.
(*c*) Voir le tableau généalogique joint à cette notice.
(*d*) Voir la note *b* dans le texte de la page fuivante.
(*e*) Lettre de François I[er] aux Tréforiers de France à Lyon, du 13 Novembre 1537. Original en papier reproduit par M. Serrure.
(*f*) Original en parchemin du 12 Juillet 1540, aux archives de la famille, reproduit par M. Serrure.
(*g*) Pour plus de détails fur fa vie voir dans l'ouvrage de M. Serrure, texte & pièces juftificatives.

D'Hozier, qui a consacré, dans le IIe Registre de cet Armorial, p. 277-288, une notice généalogique à la maison de Breda, a mentionné, dans une note, Jean de Breda comme auteur de cette famille, & rapporte la date exacte de ses Lettres de naturalité. Cette mention était faite par le Juge d'armes d'après différents mémoires de famille qui ne lui parurent pas assez appuyés de preuves. La famille, en effet, ne possédait pas alors d'expédition de ces Lettres qu'on croyait enregistrées en 1503, mais qui ne l'avaient été qu'en 1519, après leur confirmation par François Ier, circonstance alors ignorée, & qui n'a sans doute pas permis de retrouver le folio du registre.

Ces Lettres se trouvent aux Archives de l'Empire, Registres du Châtelet de Paris, intitulées BANNIÈRES, 2e vol. commençant le 21 Mars 1514 & finissant le 20 Février 1531, fol. 103 & 104.

Jean de Breda avait épousé vers 1520 Françoise DE RENAZÉ, Dame de la Chaussée & de la Vigne, dont il eut, entre autres enfants :

ÉTIENNE de Breda, par lequel d'Hozier commence la généalogie de la famille.

Étienne de Breda, Seigneur de la Chaussée & de la Vigne, Gentilhomme du Duc d'Alençon, obtint en 1540, pour lui & pour ses frères, de Robert IV de la Marck, Duc de Bouillon, Maréchal de France, & de son oncle Jean, Sire de Jametz & de Saulcy, une attestation constatant leur haute origine. Elle fut, sur la demande de Jean, Sire de Halwin, cousin d'Étienne de Breda, confirmée par six des plus puissants Seigneurs des Pays-Bas, Chevaliers de la Toison d'or (*a*). Les Sires de la Marck firent en leur faveur, en 1548, une nouvelle déclaration de même nature (*b*). En 1574, Guillaume, Prince d'Orange, alors chef du nom & des armes de Breda, confirma à Étienne le droit de porter le nom de Breda (*c*).

Nous renvoyons pour la descendance d'Étienne de Breda à l'article de d'Hozier, dont la continuation figure au tableau généalogique joint à cette notice.

En 1845, ANTOINE-MARIE-PIERRE, Chevalier, puis Comte de Breda, se mit en instance pour faire reconnaître sa descendance des Comtes de Berg-'S Heerenberg par le gouvernement des Pays-Bas. Il fournit à cet effet au Conseil suprême de Noblesse du royaume les pièces originales établissant sa filiation, accompagnées d'une copie des mêmes titres. Cette copie est revêtue de certificats d'authenticité signés de trois paléographes français, MM. Guessard, Professeur à l'école des Chartes; E. de Stadler, Inspecteur général des archives, & Borel d'Hauterive, ancien Professeur de l'École des Chartes, dont les signatures ont été légalisées par les autorités compétentes. Le Conseil suprême de Noblesse de Hollande rendit, le 20 Octobre 1846, un arrêt reconnaissant la descendance de la maison de Breda des Comtes de Berg. En voici la teneur :

« SA MAJESTÉ LE ROI DES PAYS-BAS, voulant satisfaire à la demande contenue dans la requête qui lui a été présentée par le Comte Félix de Breda, au nom de son père le Comte Antoine-Marie-Pierre de Breda, a autorisé le Conseil suprême de Noblesse des Pays-Bas de certifier, comme il certifie par la présente, qu'il est démontré à Sa Majesté par les pièces, documents & preuves fournis à Elle par le susdit Comte, que le Comte Antoine-Marie-Pierre de Breda *descend en ligne directe de la maison de Heerenberg,* aussi nommée Berg, *& notamment en ligne masculine de* LUDOLF *de Heedel,* second fils de GUILLAUME VAN DER LECK, Sire de Heerenberg, fils d'OTHON van der Leck, & de Sophie DE BERG, fille héritière de Heerenberg.

« Fait à La Haye, le vingt Octobre mil huit cent quarante-six. »

Le Conseil susnommé, *Signé :* DE WITTE VAN CITTERS.

(L. S.). Par ordre dudit, *Signé :* R. A. Baron VAN HOEVELL-NYENHUIS.

Enreg. à la Haye le 22 Oct. 1846, vol. 42, fol. 160 v°, case 5. (*Trad. sur l'orig. en holl., légal.*)

(*a*) Voir plus loin parmi les pièces justificatives.
(*b*) Original sur parchemin, aux archives de la famille, reproduit dans l'ouvrage de M. Serrure.
(*c*) Voir plus loin parmi les pièces justificatives.

Après la reconnaiſſance légale de ſes droits, M. le Comte de Breda, conformément à la juriſprudence ancienne & moderne (*a*), a repris le titre & les armes de la branche aînée de ſa famille, aujourd'hui éteinte dans ſa poſtérité maſculine.

Les titres de la maiſon de Breda offrant de l'intérêt pour l'hiſtoire des Pays-Bas dans les XV & XVI[e] ſiècles, M. Gachard, Archiviſte général du royaume de Belgique & l'un des ſavants les plus diſtingués de ce pays, après en avoir fait prendre copie pour la dépoſer aux Archives du Royaume, adreſſa à ce propos à M. le Comte Félix de Breda la lettre ſuivante :

Bruxelles, le 26 Avril 1859.

« Monſieur le Comte,

« Vous m'avez offert de dépoſer aux Archives du Royaume la copie de quarante-cinq pièces concernant votre « famille; vous avez penſé que des documents parmi leſquels il en eſt qui ſont émanés d'Iſabelle de Portugal, « d'Engelbert de Naſſau, de Philippe le Beau, de Charles-Quint, de Guillaume le Taciturne, Prince d'Orange, « du Duc d'Alençon, avaient un certain intérêt pour l'hiſtoire des Pays-Bas & pourraient être utilement conſul- « tés dans le dépôt confié à ma garde. Je me ſuis empreſſé d'accepter votre offre.

« Afin que je puiſſe m'aſſurer de l'exactitude des tranſcriptions, vous avez bien voulu me communiquer en « même temps les originaux.

« Vous me témoignez maintenant le déſir de ſavoir ſi j'ai quelque objection à faire contre l'authenticité de « ces quarante-cinq pièces originales. Je ne trouve aucune difficulté à vous répondre, Monſieur le Comte, qu'il « n'en eſt aucune dans le nombre qui ne m'ait paru parfaitement authentique.

« Veuillez agréer, Monſieur le Comte, l'expreſſion de ma conſidération la plus diſtinguée. »

L'Archiviſte général du Royaume, (*Signé*) GACHARD.

En 1863, à la ſuite d'un procès ſoutenu contre le fiſc royal des Pays-Bas par S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, chef actuel par les femmes de la maiſon comtale de Berg, les membres de la famille de Breda firent, à ſon profit & ſur ſa demande, par un acte authentique, fait & paſſé à Darmſtadt le 25 Février 1863, par-devant le Tribunal de cette ville, l'abandon de tous leurs droits éventuels aux biens, terres & ſeigneuries provenant de la ſucceſſion des Comtes ſouverains de Berg, leurs aſcendants directs en ligne maſculine.

En 1868, S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen accorda au Comte Paul de Breda la Lettre patente ſuivante, reconnaiſſant de nouveau la deſcendance de ſa maiſon des Comtes de Berg, après un nouvel examen de ſes titres originaux.

« Nous, CHARLES-ANTOINE, par la grâce de Dieu Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, Burgrave de Nuremberg, Comte de Sigmaringen, Veringen & Bergh, Seigneur de Haigerloch & de Werſtein,

« Publions & reconnaiſſons pour nous & nos ſucceſſeurs & faiſons ſavoir à tous par la préſente Lettre :

« Que le très-noble Comte & Seigneur ANTOINE-MARIE-FRANÇOIS-PAUL de Breda, *notre cher & amé couſin,* nous a humblement repréſenté qu'il devait, pour lui-même & ſes deſcendants, de même qu'en général pour la deſcendance de ſon grand-père, feu le Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, veiller à ce que, en conſéquence de l'établiſſement déjà prolongé & qui probablement ſe continuera encore plus longtemps, de la maiſon des Comtes & Seigneurs de Breda en France, la connaiſſance & la certitude de ſa haute origine iſſue de l'illuſtre race des Comtes de Bergh-S'Heerenberg ne devienne pas obſcure ou douteuſe ou encore ne tombe pas dans l'oubli, ce qui pourrait occaſionner un grand préjudice & un grand dommage à la ſuſdite deſcendance du Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda.

« C'eſt pourquoi le ſuſnommé Comte & Seigneur Antoine-Marie-François-Paul de Breda, notre cher couſin, nous a humblement prié que nous, comme chef actuel de la maiſon des Comtes de Bergh-S'Heerenberg qui continue à fleurir en Allemagne dans la ligne féminine, nous daignions lui faire la grâce de reconnaître qu'il deſcend & appartient, ainſi que ſa maiſon comtale, à l'illuſtre maiſon des Comtes de Bergh-S'Heerenberg, comme en étant la branche cadette maſculine directe, le certifier & en donner acte.

« En conſéquence, en notre qualité de Comte de Bergh, poſſeſſeur actuel de la ſeigneurie de S'Heerenberg, nous avons accueilli favorablement l'humble prière de notre cher couſin Antoine-Marie-François-Paul, Comte & Seigneur de Breda, & *avons pris connaiſſance de la juſtification complète de la deſcendance par mariage légitime des Comtes de Breda,* faite devant le haut Conſeil de la Nobleſſe du royaume des Pays-Bas, par le Comte &

(*a*) « Quant aux familles qui deſcendent d'une ancienne race, elles n'uſurpent pas en reprenant le titre & le nom de leurs ancêtres, qui peuvent avoir été interrompus pour des cadets, à la différence de leurs aînés, quoiqu'ils le faſſent ſans lettres de prince. » (De la Roque, *Traité de la Nobleſſe;* Rouen, 1735, chap. XXX.) — Dalloz, *Dictionnaire de juriſprudence & de légiſlation*, Paris, 1844 : NOBLESSE, NOM. — Nous citons particulièrement ces deux célèbres juriſconſultes dont l'opinion fait autorité au Conſeil du ſceau des titres.

Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, qui repose en Dieu, & dont il a été dressé acte par ladite Haute Autorité en date de la Haye le 20 Octobre 1846, qui a été enregistré à la Haye le 22 Octobre 1846, volume 42, folio 160 verso, case 5.

« *Après avoir soumis à notre examen toutes les données qui y sont contenues & les avoir trouvées exactes :*

« Nous déclarons, reconnaissons & donnons acte comme il suit :

« Que la maison actuelle des Comtes de Breda descend de la seconde race des nobles Seigneurs de Bergh-S'Heerenberg en Hollande, c'est-à-dire de la maison des nobles Seigneurs de Polanen, Seigneurs Bannerets de Breda, auxquels en l'année 1416 la seigneurie de Breda était parvenue par mariage; cette maison de Polanen-Breda descendait elle-même en ligne directe masculine des Burgraves de Leyde, les nobles Seigneurs de Wassenaer, ainsi qu'en ligne féminine des Comtes de Zutphen;

« Que spécialement la maison actuelle des Comtes de Breda constitue la branche cadette masculine de la seconde dynastie de Bergh-S'Heerenberg qui, après que la seigneurie de S'Heerenberg eut passé à la branche aînée, prit le nom & les armes de Breda, comme étant une ancienne possession de ladite maison & cela avec l'approbation du Comte Engelbert de Nassau, alors chef de la maison qui avait le droit de porter le nom & les armes de Breda, suivant charte de ce dernier, datée de Bruxelles en Septembre 1498.

« Que la seigneurie de Bergh ou de S'Heerenberg, située dans les Pays-Bas, était une seigneurie allodiale franche ou un alleu de l'Empire, sur laquelle les possesseurs avaient le droit de souveraineté territoriale, avec tous les hauts & les plus hauts droits régaliens, ainsi qu'il a été complétement prouvé dans le procès suivi par nous contre le fisc royal des Pays-Bas, concernant le droit des dîmes dans les districts de S'Heerenberg, & ainsi qu'il a été prononcé par jugement du Tribunal d'arrondissement de Zutphen, du cinq Janvier mil huit cent soixante; laquelle seigneurie de S'Heerenberg ou Berg était une partie distraite du comté de Zutphen, & a aussi été elle-même désignée dans les titres comme comté, & également que les Comtes de Berg ont eu rang & voix à la Diète de l'Empire, & cela au ban des Comtes de Wettéravie.

« En conséquence, en tant que ce nous concerne, nous ne nous opposons pas à ce que les descendants déjà plusieurs fois nommés du Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, pour mieux conserver & rendre notoire leur descendance de la maison comtale de Bergh-S'Heerenberg & le fait qu'ils appartiennent à cette illustre maison, puissent désormais ajouter au nom de Comtes & Seigneurs de Breda & aux armes dont ils ont fait usage jusqu'à présent, aussi le nom & les armes des Comtes de Bergh S'Heerenberg, & s'écrire *Comtes & Comtesses* de Breda-Bergh-S'Heerenberg; cependant sous la réserve & la restriction expresses qu'ils ne devront pas avoir le droit de déduire de notre comportement aucune espèce de prétentions & de réclamations, quelque nom qu'elles puissent avoir, sur la seigneurie de S'Heerenberg se trouvant en la possession de nous & de notre maison princière; & aussi sans préjudice & sans atteinte pour les droits de nous & de tout tiers.

« En témoignage de quoi nous avons signé cette lettre de notre propre main, & y avons fait apposer le sceau de notre famille princière. Fait à Dusseldorf, le quatre Février mil huit cent soixante-huit. »

(L. S.). *Signé :* Charles-Antoine, Prince de Hohenzollern. S.

(*Traduction sur l'original en allemand, légalisée.*)

L'Almanach de Gotha des maisons comtales publie chaque année l'état actuel de la famille de Breda.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettres patentes de Louis XI, Roi de France, par lesquelles il dispense Ludolfe de Berg et ses enfants du droit d'aubaine.

Avril 1468. (*Original sur parchemin.*)

Loys, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. — Savoir faisons nous avoir receu l'umble supplication & requeste à nous faicte de la part de nostre très-cher & bien amé Ludolphe de Hedeile & de ses enfans, natifz du pays de Hollande, demourans & résidens ou dit pays, contenant que à eulx sont advenuz, escheuz & appartiennent, & pourront cy aprez advenir, eschoir & appartenir plusieurs biens meubles & immeubles en cestuy nostre royaulme, de l'heritaige des predecesseurs de Damoiselle........ (*a*) leur espouse & mère; toutesfoiz pour ce qu'ilz doubtent au moyen de ce qu'ilz sont estrangiers, qu'ilz ne leur fust loysible tenir & posseder aucuns biens en nostre dit royaulme, & que noz officiers au moyen des ordonnances sur ce faictes voulsissent pretendre iceulx biens à nous appartenir par droit d'aulbeyne, s'il n'estoient par nous habillitez & dispensez quant à ce, ilz nous ont fait supplier & requerir sur ce leur octroyer & impartir noz grace & libéralité. Pourquoy, nous ce considéré & aussi que le dit Ludolphe s'est puis quelques années en ça libéralement employé en nostre service & de son pouvoir nous a aydé & servy en plusieurs noz affaires, inclinans libéralement à la dicte supplication & requeste, avons aus dits supplians octroyé & octroyons de grace especial, plaine puissance & auctorité royal, par ces presentes, voulons & nous plaist que, nonobstant qu'ilz soient natifz du dit pays de Hollande & non pas de nostre royaulme, il leur puysse & leur loyse tenir & posseder en nostre dit royaulme tous & chascuns les biens meubles qu'ilz y ont de present & pourront licitement cy aprez avoir & acquerir, & pareillement qu'ilz puissent succeder à tous biens & heritaiges que en nostre dit royaulme leur pourront à bon & juste tiltre parvenir & appartenir, & d'iceulx, ensemble de ceulx qu'ilz y ont de present, ordonner & disposer par testament & ordonnance de derniere volunté, donnacion faicte entre vifz & aultrement, à leur vie comme de leur propre chose & heritaige, & que les heritiers ou aultres à qui ilz en pourront disposer leur puissent succeder, prandre & appréhender la possession, saisine & joyssance de leurs diz biens, nonobstant qu'ilz ne soient originaires

(*a*) Le nom est omis.

de noftre dit royaulme, ne refidens en icelluy, & quant à ce les avons habillitez & difpenfez, habillitons & difpenfons par ces dictes prefentes, fans auffi que lefdits fupplians foient tenuz compofer à nous, ne aux noftres, aulcune finance ou indempnité, & la quelle, à quelque fomme, valeur ou eftimacion qu'elle fe puiffe monter, nous leur avons donné, quicté & remife, donnons, quictons & remectons de noftre plus ample grace par ces dictes prefentes fignées de noftre main; fi donnons en mandement..................... Et affin que ce foit chofe ferme & ftable, nous avons fait fceller ces dictes prefentes de noftre feel de fecret en l'abfence du feel de noftre chancellerie. Donné à Hefdin ou moys d'Avril l'an de Grace mil CCCC foixante dix huit, & de noftre regne le XVIIe après Pafques. (*Signé*) LOYS. (*Sur le pli*) par le Roi, (*Contrefigné*) Picot.

Engelbert de Nassau accorde aux enfants de Ludolfe de Heedel le droit de porter le nom et les armes de Breda.

Septembre 1498. (*Original fur parchemin.*)

Enghilbert, Conte de Naffou & de Vyenne, Seigneur de Breda, Lieutenant general de Monfeigneur l'Archiduc en fes pays & contez de Flandres & d'Artois, à tous ceulx qui ces prefentes lettres verrons, falut. Comme oultre certaines caufes à nous deuement & à plain expofées par noz très chiers & bien amez Enghilbert, noftre filuel, filz aifné du Seigneur de Heedel, Hans & Phelippes, fes filz puifnez, iceulx expofans nous ayent faict entendre que s'offrant pour eulx occafion favorable d'eftre bien & honnorablement recueilliz & employez ou royaulme de France, tant au faict des armes que aultrement, & actendu la circonftance du traictié de paix nagueres conclu & accordé entre le Roy très-chreftien & Monfeigneur l'Archiduc, par nous en partie comme ung des Procureurs & Ambaffadeurs de mon dit Seigneur l'Archiduc, ilz nous humblement requeroient de noftre bon defir & affection envers eulx, leur voulloir, comme chief du nom & armes de Breda, octroyer & permettre de prendre le dit nom de Breda & les armes de la dicte maifon, d'où ilz feroient originairement extraictz. Scavoir faifons que nous, ayans regart & confideration à la dicte extraction des dits expofans, ainfi qu'à la loyauté & prudhommie qui font en leurs perfonnes, voulans iceulx decorer & liberalement inclinans à leur requefte, octroyons, voulons & nous plaift que les dits expofans & leurs hoirs nez & à naiftre en leal mariaige foient ditz, appelez & nommez de Breda, tant en jugement que dehors. Et lequel nom avons attribué & attribuons aufdits & à leurs dits hoirs au cas deffusdit de noftre grace efpecial par ces prefentes, pourveu que s'il ont paffé quelzques contractz, promeffes & obligacions foubz aultre nom, ilz feront tenuz d'en refpondre; & à iceulx expofans & à leurs dits hoirs permectons & octroyons de avoir & porter icelles armes de Breda, avecques toutesfois brifeures en la forme & maniere qu'elle leur fera à chacun defignée pour en ufer par tous les lieux & entre touttes perfonnes que bon leur femblera, & tant en temps de paix que en temps de guerre, fanz ce que aulcun empefchement leur puiffe eftre mis ou donné, ores ne pour le temps advenir, en quelque manière que ce foit au contraire. En tefmoing nous avons figné ceftes de noftre main & y faict mectre noftre feel. Donné à Bruxelles, l'an de grace mil quatre cent quatre vingt & dix huit, ou mois de feptembre. (*Signé*) E. de NASSOU. (*Refte de fceau de cire rouge fur attache de parchemin.*)

Confiscation des biens de Jean (Hans) de Breda, par Charles-Quint.

5 Juin 1523. (*Original fur parchemin.*)

Charles, par la divine clemence, [Empereur] des Romains, tousjours augufte, Roy de Germanie, des Efpaingnes, des deux Sicilles, de Jerufalem, de Dalmatie........ Duc d'Auftrice, Duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Steyr, de Carinte, de Carniole, de Lembourg, de Luxembourg & de Gheldres, Conte de Habfpurg, de Flandres........ de Bourgoingne, Palatin, & de Haynnau, Lantgrave d'Elface, Prince de Zwave, Marquis de Burgauw & du Saint-Empire, de Hollande, de Zellande, de Ferrette....... Namur & de Zuytphen, Conte Seigneur de Frize, des Marches, de Sclavonie, de Portenauw, de Salins & de Malines. A tous ceulx qui ces préfentes......... Comme il foit venu à noftre congnoiffance que au moyen de la guerre prefente d'entre nous & le Roy de France noftre amé & feal...... Conte de Bergh ait fupporté & fupporte journellement pluifeurs grans charges, dommaiges & defpenfes pour nous fervir durant icelle guerre, favoir...... nous ces chofes confiderées, veuillant aucunement recompenfer ledit Conte de Bergh des pertes, charges & dommaiges qu'il a fouftenu à la caufe dicte; en confidér[acion] des fervices qu'il nous fait encores chafcun jour & qu'efperons ci-après faire doyve, à iceluy Conte de Bergh avons de noftre propre mouvement, certeine fcience li....... fpeciale par ces prefentes, donné, accordé & tranfporté, donnons, accordons & tranfportons tous [&] quelzconques les feigneuries, biens, cens, rentes, revenuz, me.......... qui fe trouveront en tous & quelzconques noz royaulmes, pays & feignouries, efcheuz & appartenans à Meffire Hans de Breda à caufe de la fucceffion de...... [en] fon vivant Seigneur de Heedel, fon père, le tout comme à nous efcheu & confifqué par droit de guerre au moyen de ce que le dit Hans de Breda eft réfident.......... party a nous contraire. Si donnons en mandement à nos amez & feaulx, les Chancellier, Chief, Préfident & gens de noz privé & grand Confeaulx....... autres noz Jufticiers, Officiers & fubgectz de tous & quelzconques noz royaumes, pays & feignouries, cui ce puelt & pourra touchier & regarder leurs l.... x en droit foy & fi comme à luy appartiendra que nos prefentes grace, don, accord & tranfport en la manière que dit eft, ilz facent, feuffrent & laiffent le dit co........t & paifiblement joyr & ufer fans luy faire, mectre ou donner, ne fouffrir eftre faict, mis ou donné, orez ne en temps avenir, aucun arreft, moleftacion des......... au contraire. Lefquels fe faiz, mis ou donnez lui eftoient, facent reparer & remectre en eftat deu; car ainfy nous plaift-il, nonob[ftant]......... ordonnances, reftrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. En tefmoing de ce nous avons faict meftre noftre feel à ces préfentes. Donné en......... lidoly [Valladolid], le premier jour de Juing l'an de grace mil cincq cens vingt trois & de nos regnes, affavoir des Romains, de Germanie, de Hongrie, &c., le iiij......... Efpaingnes, des deux Sicilles, &c., le vij.

(*Sur le repli*) Par l'Empereur, (*Signé*) Hannart.

Au dos : Le Conte DE NASSOU, Chief & Superintendent des f........ pereur noſtre Sire conſent en tant que en lui eſt que le contenu ou blanc d'autre part de ceſtes ſoit furny & accomply ſelon ſa forme &....... & par la maniere que Sa Majeſté le veult & mande eſtre fait par icelles. Eſcript ſoubz le ſaing manuel du dit chief & ſuper [intendant... le] vingt cincquieſme jour du mois de Juing, l'an xv^c vingt trois. (*Signé*) H. DE NASSOU.

(*Scellé ſur attache de parchemin du grand ſceau impérial en cire rouge; d'un côté l'Empereur aſſis, tenant d'une main le globe, de l'autre l'épée ; à ſa droite un écu chargé de l'aigle à deux têtes, à ſa gauche un autre écu chargé d'armoiries nombreuſes; au contre-ſceau l'aigle à deux têtes portant en cœur les armes d'Eſpagne.* LÉGENDE : Ceſar Ca[..r.]olus..... [ſempe]r Auguſtus. [ca.] tholicus.)

ATTESTATION DE LA LÉGITIME DESCENDANCE DE JEAN DE BREDA.

1540. (*Original ſur parchemin.*)

A tous ceulx qui ces preſentes lettres verront ou orront nous Jehan, Seigneur de Hallewin, de Commines, &c., ſalut. Savoir faiſons que à noſtre requeſte & par devant venerable & diſcret maiſtre Jehan Maulret, ad ce eſpecialement requis comme Notaire apoſtolicque & imperial, furent preſens en leurs perſonnes haulx, nobles & puiſſans Seigneurs Phelippes, Sire de Croy, Duc d'Arſchot; Jacques de Ligne, Conte de Fauquemberghe, Charles, Conte de Lalaing; Charles de Reubempré, Seigneur de Bievenu; Phélippes de Lannoy, Seigneur de Molembaix, & Jehan de Lannoy, Seigneur de Zuthlandt, ſon filz ayſné, noz beau père, beau frère, proixmes & amys, leſquelz dirent, certiffierent & pour verité affermerent quilz ont bonne congnoiſſance de tous & chaſcun les faiċts contenus ez leċtres de haulx & puiſſans Meſſeigneurs Robert & Jehan de la Marck, cy joinċtes & annexées, portant aċteſtacion de nobleſſe, ancienne lignée & deſcendance en faveur des Sieurs Eſtienne, Jehan & Cornille de Breda en ceſte partie requerans; & pareillement diſent qu'ilz ont bonne congnoiſſance des diċts Sieurs de Breda, leſquelz leſdits aċteſtans ſavent eſtre nobles & tous deſcenduz de noble & ancienne lignée, tant du couſté paternel que maternel. Et auſſi quilz ont eu & ont bonne congnoiſſance de feu Meſſire Hans & de Dame Frachoiſe, pere & mere deſdits requerans. Et auſſi que leſdits requerans ſont filz deſdits Hans & ſa femme, nez ou dit mariage & eſtre de la dite nobleſſe; le ſcevent par communication quilz ont faiċte avec ledit Hans & la diċte dame Franchoiſe, ſa femme, leſquelz ont touſjours eſté tenuz & repputez nobles de grande lignée & pareillement leurs anceſtres. Et leſdiċts Seigneurs Duc d'Arſchot & Seigneur de Molembaix, quilz ont eu bonne congnoiſſance des pere & mere dudiċt Hans, ayeul & ayeule deſdiċts requerans, & quilz ont touſjours eſté tenuz & repputez nobles de grande & ancienne lignée, & leurs anceſtres. Dont & deſquelles choſes nous diċt Seigneur de Hallewin, ou nom & en faveur des diċts requerans, avons requis & demandé audiċt Notaire avoir leċtres qui a faiċt & donné ces preſentes pour auſdiċts requerans ſervir & valloir en temps & lieu, ce que de raiſon. Auſquelles en teſmoingnage de plus grande vérité, nous Jehan, Seigneur de Hallewin, & leſdiċts haulx, nobles & puiſſans Seigneurs Phelippes, Sire de Croy, Duc d'Arſchot; Jacques de Ligne, Conte de Fauquemberghe; Charles, Conte de Lalaing; Charles de Reubempré, Seigneur de Bievenu; Phelippes de Lannoy, Seigneur de Molembaix, & Jehan de Lannoy, Seigneur de Zuthlandt, avons à ces diċtes preſentes mis & appendu nos ſeaulx. Ce fu faiċt & paſſé, diċt, aċteſté, requis, demandé & oċtroyé, l'an mil cincq cens quarante. Et pour ce que par devant lediċt Maître Jehan Mauret, Clerc du diocèſe de Cambray, Notaire appoſtolicque & imperial à ce appelé & requis, ont eſté arreſtées & finalement cloſes les aċteſtacion & certiffication cy-deſſus déclarées, il a pour corroboracion & approbation de verité mis à ces preſentes ſon ſeing accouſtumé, le vingtieſme jour de l'an ſuſdiċt. (*Signé*) MAURET, not.

(*Scellé ſur rubans de ſoie rouge de ſept ſceaux en cire rouge dont quatre n'exiſtent plus qu'en fragments informes; les trois autres ont conſervé au moins en partie leurs empreintes. Le 1er de ces trois qui eſt le ſecond des ſept à partir de la gauche, offre un écartelé dont il ne reſte plus que les deux quartiers de droite : ce ſont les armes du Duc de Croy. Le 5e ſceau dans l'ordre général préſente un écu poſé de travers :* Faſcé de cinq pièces; *pour ſupports :* deux lions; *pour cimier :* une hure de ſanglier. *Ce ſont les armes de Rubempré. Le morceau de cire qui reſte attaché au ſixième ſceau tout en couvrant exaċtement l'attache n'offre pas une empreinte diſtinċte.*

RECONNAISSANCE DE L'EXTRACTION DES BREDA PAR GUILLAUME D'ORANGE.

6 Avril 1574. (*Original en parchemin.*)

Nous Guillaume, par la grace de Dieu Prince d'Orenge, Conte de Naſſau, de Cathenellenboghen, de Vianden, de Dietz, de Bueren, de Leerdam, &c., Seigneur & Baron de Breda, de Dieſt, de Grimblerge, d'Arlan, de Nozeron, &c., Viſconte d'Anvers & de Beſançon, Gouverneur & Capitaine général d'Hollande, Zeelande, Weſtvriſe & Utrecht; ſcavoir faiſons que pour la connoiſſance que nous avons de la noble extraċtion, vertu & prudence qui ſont en la perſonne de noſtre très cher & bien amé le Sieur Eſtienne de Breda, & qu'il ſeroit iſſu de la noble maiſon de Berg dont les anciens predeceſſeurs au temps quilz vivoient auroient eſté Seigneurs de noſtre ſeigneurie de Breda; pour ces cauſes & voulant iceluy Eſtienne favorablement traiter, luy avons agréé, & par ces preſentes, de noſtre certaine ſcience, pleine puiſſance & auċtorité ſouveraine, agréons la conceſſion pieça faiċte, ſelon qu'il nous eſt apparu par les titres exhibés à feu Meſſire Hans, père dudit Eſtienne, de prendre & porter le nom & les armes de noſtre dite ſeigneurie de Breda, moyennant une difference pour la propre deſcente d'extraċtion & ſans que ce puiſſe jamais préjudicier à noſtre domaine ou à celuy de quelque autre que ce ſoit, & tout d'aultruy reſervé. Sy requerons à tous Princes, Seigneurs, potentatz & aultres cui ce regardera, mandons & ordonnons à tous noz Juſticiers, Officiers & ſubjeċtz, quilz laiſſent ledit Eſtienne & ſes hoirs, poſtérité & lignée joyr & uſer de noſtre diċte conceſſion, ſans luy faire, meċtre ou donner, ny ſouffrir eſtre faiċt, miz ou donné aulcun arreſt, deſtourbier ou empeſchement au contraire. En quoy ilz nous feront plaiſir. En teſmoing de ce nous avons ſigné ceſte préſente de noſtre nom & y faiċt meċtre noſtre ſeau de ſecret en placcart. Donné en la ville de Dordrecht ce VIe jour du mois d'Apvril, l'an de grace mil cincq cens ſoixante quatorze. (*Signé*) GUILLAUME DE NASSAU. (*Plus bas*) Par ordonnance de Son Excellence (*Contreſigné*) BRANYNCK.



du BROC,

Anciens Seigneurs de Boifrond, des Granges, du Nozet, Saint-Andelain, des Écuyers, de Chazaut, des Coques, des Meures, de Lefpiney, de Sermoife, de Veninges, de Livry, de la Barre, de Chabé & de Segange.

EN NIVERNAIS & EN BOURBONNAIS.

Originaires des Pays-Bas.



De Gueules à deux Lions d'Or, couronnés de même, armés & lampaffés de Gueules; au Chef d'Azur, chargé d'une Rofe d'Argent, boutonnée d'Or & accoftée de deux Molettes d'éperon d'Or.
DEVISE : Mulcet rofa leones.

PREMIER DEGRÉ.

JOSEPH du Broc, Maître d'hôtel du Comte de Nevers, Louis III, Duc de Brabant, qui l'amena en France. La branche aînée de cette famille s'établit en Provence près d'Arles, & s'eft alliée à la maifon des Rottiers (*a*). Il laiffa de fa première femme, dont le nom eft inconnu :

1. JACOB, qui fuit.
2. PHILIPPE du Broc, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, Prieur de Saint-Gilles.
3. PASCAL du Broc, Commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem (*b*).

II. DEGRÉ.

JACOB du Broc, Écuyer, Seigneur de Boifrond (*c*), fervit dans la compagnie de Jehan de Bourgogne, Comte de Nevers. Il époufa Perrette DE GIRARD. Charles IX confirma en 1567 la Nobleffe de fon petit-fils RAPHAËL du Broc. De fon mariage vint :

III. DEGRÉ.

EDMOND du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet & des Granges, époufa Françoife DE LA BUSSIÈRE, Dame de Précy en partie, de laquelle il eut :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. PIERRE du Broc, Chanoine d'Auxerre.
3. GUILLAUME du Broc, Lieutenant criminel d'Auxerre, Seigneur des Granges & Sacy.

(*a*) Arbres généalogiques, papiers de famille.
(*b*) *Hiftoire de Malthe*, Lyon, Roville, 1611, feuill. 723 & fuivants.
(*c*) 1462. — Le titre d'Écuyer lui eft donné dans l'acte de donation de la terre de Boifrond.

IV. DEGRÉ.

François, Ier du nom, du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet, des Meures, Veninges & Saint-Andelain, époufa en 1538 Marie de Lamoignon, fille de François de Lamoignon (*a*) & de Marie du Coing. De cette union il eut :

1. François, qui fuit.
2. Marie du Broc, femme de Charles du Plessy, Écuyer.

V. DEGRÉ.

François, IIe du nom, du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet, des Meures, Veninges & Saint-Andelain, Commiffaire des guerres. Il fit acte de foi & hommage, le 3 Décembre 1588, à Henriette de Clèves, Ducheffe de Nevers, pour fa terre de Saint-Andelain. Il époufa, le 9 Novembre 1561, Claude Ollivier, fille de Louis Ollivier, Seigneur d'Areau & Surpaliz, de laquelle il eut :

1. François, qui fuit.
2. Guillaume du Broc, Archevêque de Séleucie, Vice-légat d'Avignon, Auditeur de la Rote, Confeiller du Roi en fes Confeils, Abbé de Saint-Martin d'Aumale. Ses décifions en matière de droit eccléfiaftique furent imprimées à Rome en 1668 dans le troifième volume de la collection intitulée : *Decifiones Rotæ*. Il fut enterré dans la chapelle de l'églife de Pouilly-fur-Loire, affectée à la fépulture de la famille (*b*).
3. Françoise du Broc, époufa en premières noces Jean Pernin, Écuyer, Seigneur du Mont; & en fecondes noces, Jean des Prés, Écuyer, Seigneur de Cougny.
4. Philibert du Broc, Écuyer, Seigneur des Meures & de Veninges, Gentilhomme ordinaire de Mr le Prince de Condé, époufa en 1605, Jeanne Ragot, fille de Lazare Ragot, Seigneur de Chorifeau, de laquelle il eut :
   - I. Achille du Broc, Maître d'hôtel du Roi, qui époufa, le 16 Juin 1640, Marthe du Hamel, dont il eut :
     1. Philippe-Ignace du Broc, Écuyer, Seigneur de Châlons, des Coques & des Meures, époufa en Mars 1664 Claude de Manceaux.
     2. Aymé du Broc, Prieur de Saint-Sauveur-les-Landes, en Bretagne.
   - II. Ignace du Broc, Abbé de Fontaine-Jean.
   - III. Claude du Broc, époufa Simon de Chaulgy, Écuyer, Seigneur de Cuffy.
   - IV. Marie du Broc, époufa Jean de Chaulgy, Baron de Rouffillon.

VI. DEGRÉ.

François, IIIe du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain, les Écuyers, Lefpiney & Sermoife, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, par brevet du 24 Février 1620; puis chargé directement par Louis XIII d'une miffion auprès du Pape Grégoire XV. Il époufa, par contrat du 8 Septembre 1594, Edmée Thibault (*c*), fille de François Thibault, Seigneur de Pouligny, Vieux-Moulin, Guerchy, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & d'Anne de Troussebois. Dans le courant de l'année 1626 il appelle la mère d'Arbouze Ab-

(*a*) Moreri, *Dictionnaire hiftorique*, article *Lamoignon*.

(*b*) (*c*) Dans le caveau on voit encore aujourd'hui l'écuffon de François du Broc, IIe du nom, & de Claude Olivier ainfi que celui de François du Broc, IIIe du nom, & d'Edmée Thibault.

beſſe au Val-de-Grâce (*a*), pour fonder un couvent de Bénédictines à la Charité-ſur-Loire. Il laiſſa de ſon mariage :

1. Françoise du Broc, mariée à Claude de la Chasseigne.
2. Louis, qui ſuit.
3. Edme du Broc, Abbé d'Aumale, Auditeur de la Rote, Camérier d'honneur de Sa Sainteté le Pape, mort à Rome en 1657, âgé de 60 ans, enterré dans l'égliſe de la Trinité du Mont.
4. Louis du Broc, Écuyer, Seigneur de Leſpinay, Prieur de Mortimer.

VII. DEGRÉ.

Louis, Ier du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain, les Écuyers, Chazault, Neuville, &c., ſervit en Alſace ſous les ordres de Turenne, dans la compagnie de la Nobleſſe du Nivernais; maintenu comme Noble & Écuyer par arrêt du Conſeil d'État du 17 Août 1671 (*b*). Il avait épouſé, par contrat du 15 Mars 1658, Avoye de Régnier, fille de Pierre de Régnier, Écuyer, Seigneur de Beauregard, & d'Éliſabeth de Neuchèze. De cette union vinrent :

1. François, qui ſuit.
2. Guillaume-Antoine du Broc, Capitaine au régiment de Montrevel, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 20 Janvier 1710 (*c*), épouſa en 1718 Angélique de Thibaut, fille de René de Thibaut & de Françoiſe de Bar.
3. Françoise-Balthasarde du Broc, Religieuſe au Mont de Piété de la Charité-ſur-Loire.
4. Jacquette du Broc, Religieuſe à l'Abbaye royale de Notre-Dame de Nevers.
5. Avoye du Broc, épouſa en premières noces Claude d'Espernay, Écuyer, Seigneur des Grandes Barres & de Loudun; & en ſecondes noces, Philibert des Manchins, Écuyer, Seigneur de Chaſſy.
6. Polixène du Broc, mariée à Pierre Heuzard de Neuville.

VIII. DEGRÉ (d).

François, IVe du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain & autres lieux, porta les armes dans la compagnie de la Nobleſſe du Nivernais, épouſa, le 3 Février 1681, Louiſe-Édouarde-Léonarde de la Barre, fille de Thomas, Seigneur de Lorgues & Chabé, & de Perrette du Lys. De cette union il laiſſa :

1. Jacques-François du Broc, Lieutenant en la compagnie de Bar.
2. François du Broc, qui ſuit.
3. Charles-Arnaud du Broc, Seigneur de la Barre, & de Livry en partie.

IX. DEGRÉ.

François, Ve du nom, du Broc, Chevalier, Seigneur de Crépy, Laleu, Chabé & Segange, fit acte de foi & hommage à Louis XV pour le fief de Chabé, le 30 Décembre 1724 (*e*), épouſa en 1733 Catherine Biancka, fille de Louis Biancki, Colonel des gardes du Roi de Pologne, & de Marie-Anne Galeska. Il était Lieutenant au régiment de Louis de Lorraine, Prince de Pons. De ſon mariage il eut :

1. Guillaume-Antoine, qui ſuit.
2. Pierre-Louis du Broc, Prêtre.

(*a*) Fleury, *Vie de la mère d'Arbouze*, 1685, p. 200.
(*b*) (*c*) Original.
(*d*) Du Ier au VIIIe degré, la filiation s'établit par des extraits de contrats, vérifiés pour établir les diverſes maintenues octroyées à la famille du Broc.
(*e*) Archives de la Préfecture de la Nièvre, no 30, liaſſe 157, art. 12703.

3. Marie-Jeanne du Broc, Religieuse à l'Abbaye de Saint-Menoux.

X. DEGRÉ.

Guillaume-Antoine du Broc, Chevalier, Seigneur de Segange & de Chabé, épousa, par contrat du 17 Décembre 1764, Françoise du Verne, fille de François du Verne, Chevalier, Seigneur de Lavarenne, & de Claudine de Bourgoing. Il signa en 1789 sur les cahiers de la Noblesse du Bourbonnais (*a*). Il laissa de son mariage un fils :

XI. DEGRÉ.

Jean-Charles-Éléonore-Louis, IIe du nom, du Broc de Segange, Garde du corps de Louis XVI, Chevalier de Saint-Louis par brevet en date du 15 Juillet 1814, admis en 1815 à la retraite avec le grade de Colonel, mort en 1840. Il avait épousé, par contrat du 5 Juillet 1807, Madeleine-Constance Noel, dont il eut :

1. Georges-François-Louis, qui suit.
2. Charles du Broc de Segange.
3. Constance du Broc de Segange, mariée, le 12 Novembre 1841, au Baron de Richepance, Général de division.

XII. DEGRÉ.

Georges-François-Louis, IIIe du nom, du Broc de Segange, Lieutenant au 40e de ligne, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les études historiques, Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa, par contrat du 8 Juin 1841, Marie-Angélique-Olympe de Givodan. De cette union vinrent :

1. Constance-Marie-Louise du Broc de Segange, née le 26 Août 1843, mariée, le 30 Mars 1864, au Vicomte Emmanuel de Serres de Mesplès. De ce mariage sont issus :
   - I. Olivier de Serres de Mesplès, né le 7 Juin 1865.
   - II. Jean de Serres de Mesplès, né le 4 Septembre 1866.
   - III. André de Serres de Mesplès, né le 5 Mai 1868.
2. Charles-Marie-Gaston du Broc de Segange, né le 26 Janvier 1847, Sous-lieutenant au 1er chasseurs à cheval.

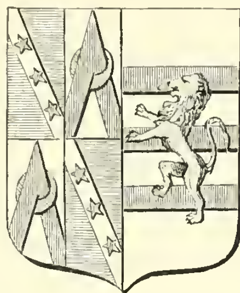
(*a*) Courcelles, *Dictionnaire universel de la Noblesse de France*, t. IV, p. 309.



de BROCAS,

Anciens Seigneurs de Beaurepaire, Tampouy, Sauros, Montpouillan, le Freiche, la Nauze, les Grézères, la Mothe, Villa, Maubert, Laroquette, Carnine, Saumejan, &c.

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.



Parti; au premier : écartelé, aux 1 *&* 4 *d'Azur à la Bande d'Argent, chargée de trois Étoiles de Gueules; aux* 2 *&* 3 *d'Argent au Chevron de Gueules, entrelacé dans un Croissant de Sinople; au deuxième d'Argent à trois Fasces de Gueules, au Lion d'Or brochant* (a). COURONNE : *de Marquis.* Écu posé sur un Cartouche.

Sir BERNARD de Brocas, Ier du nom, fils puîné de Roger, Comte de Foix (*b*) passa en Angleterre à la suite de Guillaume le Conquérant en 1066. Il reçut de ce prince le domaine de Beaurepaire, situé dans le Hampshire, près de la ville de Basingstoke (*c*). Il fit ensuite partie de la première Croisade avec la chevalerie Normande, & ayant tué de sa main, dans une bataille, le Roi des Sarrazins, obtint, en mémoire de cette action, la permission de porter pour cimier de ses armes une Tête de More rayonnante & Couronnée d'une couronne orientale antique.

GUILLAUME & GUERRIC de Brocas, fils puînés de Sir Bernard de Brocas, IVe du nom (VIIe degré de la filiation), furent apanagés des possessions de leur famille en Normandie. Ils figurent en 1271 sur le Rôle Normand de la baillie d'Évreux (British Museum, 608, 6). Dans la même année ils passèrent en Guyenne, & il est à présumer qu'ils sont les auteurs des divers personnages du nom de Brocas qu'on trouve dans ce pays à partir de cette date (*d*).

(*a*) Les armes primitives de cette maison étaient : *De Sable au Lion rampant & léopardé d'Or*. La branche de Baurepaire écartelait de *de Brocas*, de *de Roche*, de *de Hanbury* & de *de Morell*.

(*b*) Olhagaray, *Histoire des Comtes de Foix*, Paris, 1609 & 1629, in-4°. — Moreri, *Dictionnaire historique*.

(*c*) Visitation des armes du Comté de Hants faite en 1634. Original manuscrit au British Museum. — Les historiens anglais s'accordent à donner pour auteur de la maison de Brocas, Sir Bernard de Brocas, fils puîné du Comte de Foix. Voir Neale's, *History of the Westminster's Abbey*, & Burke's, *History of the Commoners*, t. III, p. 318, où on lit ce qui suit : « *Harriett* (a daughter of Henry Lannoy Hunter and Elianor Bosanquet) « *married to Bernard Brocas, esq. of Beaurepaire, Hants & Wokefield, Berks. Sir Bernard Brocas* (*younger* « *son of the Earl of Foix in France*) *came into England with William the Conqueror, and from that prince* « *received the estate of Beaurepaire. The family formerly held the hereditary post of Master of the buckhounds,* « *confirmed to them by King Edward III and retained by family till sold in the reign of James I.* » (Harriett [fille de Henry Lannoy Hunter & d'Elianor Bosanquet] mariée (en 1767) à Bernard Brocas, Écuyer de Beaurepaire, Hants, Wokefield, Berks. Sir Bernard Brocas, *fils puîné du Comte de Foix*, en France, vint en Angleterre avec Guillaume le Conquérant & reçut de ce prince le domaine de Beaurepaire. La famille investie d'abord de la charge héréditaire de Grand Veneur du Royaume, fut confirmée dans cette dignité par le Roi Édouard III, & elle la conserva jusqu'au règne de Jacques Ier sous lequel elle vendit sa charge.)

(*d*) Th. Carte, *Rôles gascons & français*. — O' Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne & de Gascogne*, t. II, p. 54 & suivantes.

Sir Olivier de Brocas, Chevalier, fut Grand Sénéchal de Guyenne & Gouverneur de Bordeaux fous Édouard III.

Son frère puîné, Sir Bernard de Brocas, Ve du nom (XIe degré de la filiation), Chevalier, commanda un corps confidérable d'archers au fiége de Calais en 1347.

Sir Bernard de Brocas, VIe du nom, Chevalier, fils du précédent, né vers 1347, Chambellan de Philippe, Comte de Hainaut, puis de la Reine Anne, femme de Richard II, périt, ainfi que fon fils Bernard, VIIe du nom, Maître d'hôtel du Roi, victimes de leur attachement pour ce prince. Après la dépofition de Richard (1399), une confpiration fe forma dans le but de le rétablir fur le trône. Sir Bernard de Brocas y joua un rôle important. Le complot ayant été révélé, les principaux conjurés furent envoyés à l'échafaud, & Sir Bernard de Brocas, abandonné de fes troupes, fut fait prifonnier & décapité à Londres fur Tower-Hill, en Janvier 1399 (1400). Il fut enterré dans l'abbaye de Weftminfter, en la chapelle de Saint-Edmond (*a*). Un de fes defcendants directs, Brocas, Efq. de Beaurepaire, fit graver fur la tombe une infcription qui relate l'hiftoire de la vie de Sir Bernard, mentionne Sir Olivier de Brocas & rappelle la defcendance de cette famille des Comtes de Foix. A partir de cette époque la defcendance fut privée du titre de Sir ou Chevalier, & ne porta que celui d'Écuyer (*Efquire*). Une grande partie des biens de la famille fut confifquée.

La femme de Sir Bernard de Brocas, VIe du nom, Mary, fille & héritière de Sir John de Roches de Rochecourt, lui avait apporté la charge héréditaire de Grand Veneur du Royaume (*Mafter of the Buckhounds*), qui lui avait été confirmée par le Roi Édouard III & refta dans fa famille jufqu'à la fin du XVIe fiècle où elle fut vendue à la Couronne par Thomas Brocas, fous le règne de Jacques Ier.

Bernard de Brocas, VIIIe du nom (XIVe degré de la filiation), dit d'*Alton*, fils de Bernard VIIe du nom, n'avait que deux ans lors de la mort tragique de fon père & de fon aïeul. Il hérita des poffeffions françaifes de fa famille. Il époufa en fecondes noces, en 1445, Emlyn Sandys de la Vigne, veuve de N. Grewend de Bedington. De ce mariage il eut deux fils : l'aîné, Bernard de Brocas, a continué en Angleterre la filiation des Brocas, Efquires de Beaurepaire, dont un des defcendants fut Lord-Maire de la cité de Londres en 1730 (*b*); le cadet, William, Guilhem ou Guillaume, reçut en partage les poffeffions françaifes de la famille & vint s'établir en France, dans le pays d'Albret (*c*). Son père & fon frère aîné durent mourir en France, leur fépulture ne fe trouvant ni dans la chapelle de famille, ni même en Angleterre.

C'eft à partir de ce Guillaume que commence en France la filiation de la famille de Brocas, dreffée fur titres authentiques (*d*).

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume de Brocas, naquit en 1448. Il était en 1495 l'un des chevau-légers de la garde du Roi Charles VIII (*e*). Il eut pour fils :

(*a*) Froiffart, *Chronique*, édit. de 1574, t. IV, p. 308.

(*b*) Généalogie manufcrite de la branche Anglaife de la maifon de Brocas, à partir de Sir Bernard, Ier du nom, dreffée, fur les documents confervés aux Archives de Londres & les épitaphes des tombeaux de la famille, par le Comte O'Gilvy, Membre agrégé du British Mufeum. Original daté du 11 Mars 1863, en poffeffion de la famille de Brocas.

(*c*) Vifitation de 1634.

(*d*) Pour plus de détails voir la généalogie complète dans O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 54 à 68.

(*e*) Paffeport ou congé délivré, le 20 Novembre 1495, par le Sire de Genouillac, Commandant de ce corps. Original en papier.

II. DEGRÉ.

Arnaud de Brocas, qui épousa : 1° par contrat du 5 Mars 1515, Marie de Bouffon ; 2° par contrat du 30 Mai 1528, Agnette de France. Il eut entre autres enfants :

1. Bernard, tué en 1577 au combat de Malvirade près Marmande, livré par les Réformés de Casteljaloux (*a*). Il eut cinq fils.
2. Colin, qui suit.

III. DEGRÉ.

Colin de Brocas, Écuyer, Capitaine d'une compagnie de cavalerie franche en 1574, Gouverneur du château de Cours (Gironde), en 1574 & en 1581, était l'un des partisans du Roi de Navarre (*b*). Il eut plusieurs fois l'honneur de le recevoir & de le loger à son habitation de Figuès, près Casteljaloux. De son mariage avec Anne de Noguères, qu'il avait épousée en secondes noces, par contrat du 9 Décembre 1577, il eut cinq enfants, entre autres :

1. Jean, qui fut le chef de la branche des Seigneurs de Tampouy dans les Landes, éteinte vers la fin du siècle dernier.
2. Gabriel, qui suit.
3. Antoine, auteur de la branche des Seigneurs de Villa, éteinte au siècle dernier.

IV. DEGRÉ.

Gabriel de Brocas, Écuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant général en la sénéchaussée d'Albret, au siége de Casteljaloux, par provisions du 21 Novembre 1609. Il eut l'honneur de recevoir & de loger le Roi Louis XIII en 1621 & la Reine Marie de Médicis en 1632. De son mariage avec Louise du Castaing, qu'il épousa par contrat du 25 Septembre 1611, il eut entre autres enfants :

1. Nicolas, Seigneur du Freiche, Sauros, Sauméjan, Baron de Montpouillan, prit part à l'Assemblée générale de la Noblesse d'Albret en 1651, & a eu, lui aussi, l'honneur de recevoir & de loger, dans la même maison que son père, le Roi Louis XIV & sa mère Anne d'Autriche, en 1659.
2. Joseph, qui continue la descendance.

V. DEGRÉ.

Joseph de Brocas, Écuyer, Sieur de la Nauze, épousa, par contrat du 1er Février 1653, Demoiselle Henrye de Brizac, & eut de cette union quatre fils, dont trois morts sans postérité, & trois filles.

VI. DEGRÉ.

Daniel de Brocas, 4e fils du précédent, Écuyer, Seigneur des Grézères, Lieutenant dans le régiment de Normandie, compagnie de Jean-Denis de Brocas, Seigneur de Maubert, son cousin. Un arrêt des Commissaires généraux en date du 30 Décembre 1717, le maintint, ainsi que son frère Joseph, Sieur de la Nauze, & son cousin Jean, Sieur de Villa, dans leur ancienne Noblesse d'extraction &

(*a*) D'Aubigné, *Mémoires*.
(*b*) *Lettres missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey & adressées à Colin de Brocas. Les originaux sont en possession de la famille.

qualité d'Écuyer (*a*). Il avait épousé en premières noces, par contrat du 3 Avril 1701, Demoiselle Isabeau de Coursan, & en secondes noces, par contrat du 27 Septembre 1713, Demoiselle Marie de Fourcade. Il eut du premier mariage, un fils qui suit, & quatre filles.

VII. DEGRÉ.

Pierre-Henry de Brocas, Ier du nom, Écuyer, Sieur des Grézères, né à Casteljaloux le 19 Avril 1702, était en 1720 Cadet-Gentilhomme dans le régiment de Santerre. Il épousa, par contrat du 13 Mars 1728, Demoiselle Jeanne du Casse, dont il eut six enfants; l'aîné fut :

VIII. DEGRÉ.

François de Brocas, Écuyer, Sieur de la Nauze, né à Casteljaloux le 28 Février 1732, épousa, le 9 Août 1758, Demoiselle Jeanne-Antoinette du Casse du Mirail. Il eut de cette union :

IX. DEGRÉ.

Pierre-Henry de Brocas, IIe du nom, Écuyer, Sieur de la Nauze, né à Casteljaloux le 1er Août 1762, fit ses preuves devant Chérin en 1782, & entra comme Sous-Lieutenant au régiment de Limosin. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans le corps des mousquetaires. Il est décédé au château de Carnine, le 21 Janvier 1824, laissant de son mariage avec Thérèse-Fanny de Mirambet, qu'il avait épousée par contrat du 26 Juin 1801, entre autres enfants :

X. DEGRÉ.

François-Vosy de Brocas, de la Nauze, chef actuel de la famille, résidant au château de Carnine, né à Bazas en 1813. Il épousa, le 25 Mai 1846 à Toulouse, Mathilde de Villespassans de Faure de Saint-Maurice, fille du Marquis de ce nom. De ce mariage sont issus :

1. Geneviève, née le 28 Juin 1847, décédée au château de Saint-Chamaux, en Albigeois, le 3 Janvier 1851.
2. Guillaume, né le 31 Octobre 1849.
3. Antoinette, née le 29 Août 1852.
4. Clotilde, née le 26 Janvier 1859.

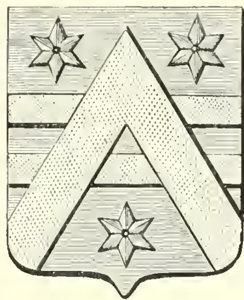
(*a*) Expédition en parchemin.



DE LA BROISE,

Anciens Barons d'Ardevon, Seigneurs de la Broife, &c.

EN NORMANDIE ET DANS LE MAINE.



D'Azur à deux Jumelles d'Or, au Chevron brochant fur le tout, accompagné de trois Molettes d'éperon, deux en chef, une en pointe, le tout du même.

La famille DE LA BROISE, qui n'a pas d'autre nom patronymique, eft d'ancienne extraction & originaire de Normandie, où la branche aînée réfide encore de nos jours, dans les environs de Mortain & d'Avranches.

Au XIIIe fiècle, les Seigneurs de la Broife poffédaient la baronnie d'Ardevon, paffée depuis entre les mains des Religieux du Mont-Saint-Michel. Ils ont donné leur nom à plufieurs terres érigées en fiefs, qu'ils ont poffédées dans les paroiffes de Menil-Adelée & de Gul. On voit, par deux chartes portant la date de 1288, qu'Étienne de Terregafte donna à l'abbaye de Savigny une terre de la Broife & une rente de froment fur une autre terre du même nom. Les Seigneurs de la Broife ont également poffédé les feigneuries du Menil-Ozenne & de Granville. Ils jouiffaient des priviléges au Mont-Saint-Michel & des droits honorifiques en qualité de Chevaliers.

La famille de la Broife compte parmi les plus anciennes de Normandie. Plufieurs membres de cette famille fuivirent le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066 & eurent part au partage des terres de ce pays, ainfi que le conftate M. l'Abbé Defroches dans fon favant & confciencieux ouvrage intitulé : *Annales civiles, militaires & généalogiques du pays d'Avranches,* imprimé à Caen en 1856. A la page 79, l'auteur mentionne les Seigneurs de la Broife comme étant infcrits au *Domefday book* & poffédant des terres dans le comté de Lincoln. On fait que le *Domefday book* eft un état des terres poffédées par les Normands, dreffé après la conquête en 1080 & 1082, & que les Anglais confervent encore aujourd'hui avec un foin religieux.

Cette famille, d'ancienne chevalerie, a fourni dans tous les temps de nombreux défenfeurs à la France, pour laquelle beaucoup d'entre eux ont péri, de pieux Religieux & des membres du clergé.

THOMAS de la Broife était au nombre des cent-dix-neuf Gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais en 1423.

JULIEN de la Broife commandait la ville & la citadelle de Domfront en 1597, ainfi que le prouve une commiffion du Duc de Bourbon confervée dans les archives de la famille.

PHILIPPE de la Broife, Seigneur de Menil-Jean, marié à Françoife DE TOURNEBU, obtint, en récompenfe des fervices qu'il avait rendus en qualité d'Aide-de-camp

de M. le Maréchal de Créqui, par Lettres patentes de 1690, la réunion des fiefs de Menil-Jean & de la Papionnière en plein fief de haubert.

Côme de la Broife, Religieux de l'ordre de St-Bernard, fut élu Abbé de Beaubec en 1638. Le père Artus de Monftier en parle en ces termes : « *Mox illic reformationem piè introduxit, facra accrevit, vetera refarcivit, cuncta in meliùs reftauravit.* »

Après ce rapide hiftorique de la famille de la Broife, on va en préfenter la filiation non interrompue, jufqu'à nos jours. Mais cette notice, forcément reftreinte, ne pouvant avoir l'ampleur néceffaire pour y faire entrer tous les membres qui fe rattachent à chaque génération, on doit fe borner à indiquer fommairement chacun des degrés de la ligne principale, en écartant toute mention des cadets & des femmes, ainfi que des alliances qu'ils ont contractées. On parlera plus loin des différentes branches qui fe font produites, & dont, au furplus, aucune n'exifte aujourd'hui.

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume de la Broife, Ier du nom, vivait au commencement du XIIIe fiècle. Il était Seigneur-Baron d'Ardevon & du fief de la Broife en Cernon.

II. DEGRÉ.

Richard de la Broife, fils de Guillaume, poffeda également la baronnie d'Ardevon, qui paffa plus tard entre les mains des Religieux du Mont-Saint-Michel. Richard époufa Damoifelle Jeanne de Cernon, fœur de Meffire Robert de Cernon, Chevalier.

III. DEGRÉ.

Jean de la Broife, Ier du nom, fils de Richard, & marié à une des filles du Seigneur de Bois-Turpin, eut de ce mariage :

IV. DEGRÉ.

Guillaume de la Broife, IIe du nom, Seigneur de la Broife, en la paroiffe du Menil-Adelée. Il époufa Olivette Rouxel, fille & héritière en partie du Menil-Rainfrai, comme le prouve l'acte paffé devant Jean Le Cordier, Tabellion royal, le jour de Saint-Marc, 26 Avril 1349. De ce mariage naquit :

V. DEGRÉ.

Thomas de la Broife, Ier du nom, marié avec Damoifelle Yvette du Bois, Dame & héritière de la feigneurie de Sainte-Marie-du-Bois. Il eut pour fils :

VI. DEGRÉ.

Thomas de la Broife, IIe du nom, Écuyer, marié à Yvonne Allard, fille de Jean Allard, Sieur de la Tourelle & de la Rouffelière. Il eut entre autres enfants :

VII. DEGRÉ.

Pierre de la Broife, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Broife, & Thomas de la Broife qui firent le partage noble de la fucceffion de leurs père & mère, par

acte paffé devant Jean Le Marchand, Tabellion royal à Mortain, le 2 Mai 1433. Ils furent maintenus dans leur qualité de Nobles d'extraction, fur la production de leurs titres, par fentence de l'élection d'Avranches du 24 Février 1464. Pierre de la Broife laiffa pour héritier fon fils :

VIII. DEGRÉ.

Michel de la Broife, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, qui confentit des actes de 1492 & 1503, & mourut vers cette époque. Il avait époufé Anceline Cheminart, Dame de Launay, de laquelle il eut :

IX. DEGRÉ.

Pierre de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, qui confentit plufieurs actes en 1505 & 1514. Il était mort avant 1535, laiffant de fon mariage :

X. DEGRÉ.

Jacques de la Broife, Écuyer, qui confentit des actes en 1519 & 1535. Il mourut en 1549, laiffant de Jeanne de la Houssaye, qu'il avait époufée le 25 Avril 1512 :

XI. DEGRÉ.

Guillaume de la Broife, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, rendit un aveu de fief le 24 Septembre 1566, & confentit des actes en 1575, 1582, 1586 & 1597. Il mourut le 6 Mars 1600, laiffant de Marguerite Fortin, morte le 10 Mars 1587 :

XII. DEGRÉ.

Julien de la Broife, Ier du nom, Écuyer, mentionné dans tous les actes de fon père. Il époufa, par contrat paffé à Mortain le 2 Janvier 1582, Yolande de Corbon, & mourut le 28 Octobre 1589, laiffant de fon mariage :

XIII. DEGRÉ.

Julien de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré, baptifé le 10 Octobre 1589. Il fut Député de la Nobleffe aux États généraux de 1614, & mourut le 6 Janvier 1623, laiffant de fon mariage avec Charlotte de la Chambre de Vauborel, qu'il avait époufée le 23 Février 1614 :

1. Julien de la Broife, Enfeigne dans le régiment de Canify en 1640, tué à l'armée ; &

XIV. DEGRÉ.

Jean de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré, fut maintenu dans fa Nobleffe d'extraction par jugement du 14 Septembre 1667. Il époufa, par contrat du 18 Décembre 1644, paffé à Mortain, Françoife Fauvel, & eut pour fils :

XV. DEGRÉ.

Julien-François de la Broife, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert. Il fervit dans la compagnie des Gentilshommes du Cotentin,

commandée par Monfieur le Marquis de Gratot en 1689. Il avait époufé en premières noces Marie Chupin, & en fecondes noces, Marie de Vaumel. Il fut père de :

XVI. DEGRÉ.

Jean-Alexandre de la Broife, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert, qui époufa Françoife Cochard, de laquelle il eut :

1. Jean-François-Marie, tué fur les côtes d'Efpagne dans un combat naval contre les Anglais.
2. Jacques-Baptiste, dont l'article fuit.
3. Georges-Louis-Marthe, dont il fera fait mention plus loin.

XVII. DEGRÉ.

Jacques-Baptiste, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert, Capitaine commandant dans le régiment de Monfieur-infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, penfionné du Roi pour l'éclat de fes fervices, époufa Marie-Jeanne-Charlotte de la Goulande, dont il eut :

XVIII. DEGRÉ.

Jean-Jacques-François de la Broife, Écuyer, né en 1779, Élève de l'école militaire de Beaumont-en-Auge, Officier dans l'armée royale de Normandie, depuis 1795 jufqu'en 1800, Garde du corps en 1814, Chevalier de la Légion d'honneur, & marié à Anne-Louife-Eugénie Mochon de la Rogeardière. Il eft père de deux fils, mariés & pères à leur tour; l'un a deux fils : Maxime & Camille, qui ont époufé les deux fœurs, Mefdemoifelles Mary de Longueville; l'autre n'a qu'un fils, nommé Eugène, né en 1836, marié à Mademoifelle de Mons de Carantilly, petite-fille de M. le Comte Achard de Bonvouloir. C'eft par eux que fe continuera la branche aînée de la famille de la Broife.



Le troifième fils de Jean-Alexandre de la Broife, & dont il eft fait mention plus haut, nommé Georges-Louis-Marthe, né, comme fes frères, au château du Boulvert, proche Mortain, le 2 Juillet 1743, a formé une branche cadette dans le Maine, par fon mariage, contracté le 6 Mai 1786, avec Perrine-Marguerite-Magdelaine Jeuslin, dont le père était Garde du corps de Louis XV, & dont la mère, Rofe de Valleaux, appartenait à cette illuftre maifon (éteinte aujourd'hui) qui comptait parmi fes ancêtres un Connétable de France, vivant fous Philippe Ier, & dont un membre avait contracté une alliance avec une du Guesclin en 1556, ainfi que le prouve l'acte de mariage confervé dans les archives de l'un des defcendants, par les femmes, de la famille de Valleaux, M. le Comte du Buat.

Du mariage de Georges-Louis-Marthe de la Broife font iffus deux enfants : une fille nommée Louise-Marie-Charlotte, née le 22 Février 1790, mariée, le 8 Août 1813, à Augufte-Julien Pichot de la Graverie, & :

XVIII. DEGRÉ.

Michel-Georges-René-Louis de la Broife, né le 12 Février 1794. C'eft lui qui, fous le nom de Chevalier de la Broife, eft aujourd'hui le chef de la branche ca-

dette. Il habite Laval, après avoir servi dans le 3e régiment des Gardes d'honneur; puis, comme Officier, dans la maison militaire du Roi sous les règnes de Louis XVIII & de Charles X. En 1849 il fut élu Député du département de la Mayenne à l'Assemblée législative. Il est Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne.

Le Chevalier de la Broise marié en premières noces à Mathilde-Françoise Dry, en a eu un fils, nommé Henri-Charles-Paul-Georges, né le 4 Décembre 1835, marié, le 1er Juin 1857, à Louise-Marie-Virginie d'Aubert, & père d'un fils, nommé Henri-Charles-Marie-Bernard, né le 20 Août 1864.

Le Chevalier de la Broise, marié en secondes noces à Marie-Aglaée de Courte de la Bougatrière, a eu de ce mariage deux filles : Jehanne, née le 4 Décembre 1845, & Marie-Henriette-Aglaée, née le 30 Décembre 1850, & un fils, René-Jean-Louis-Marie, né le 26 Mars 1860.

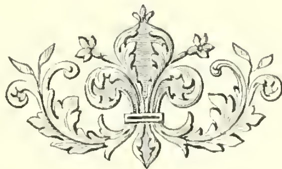


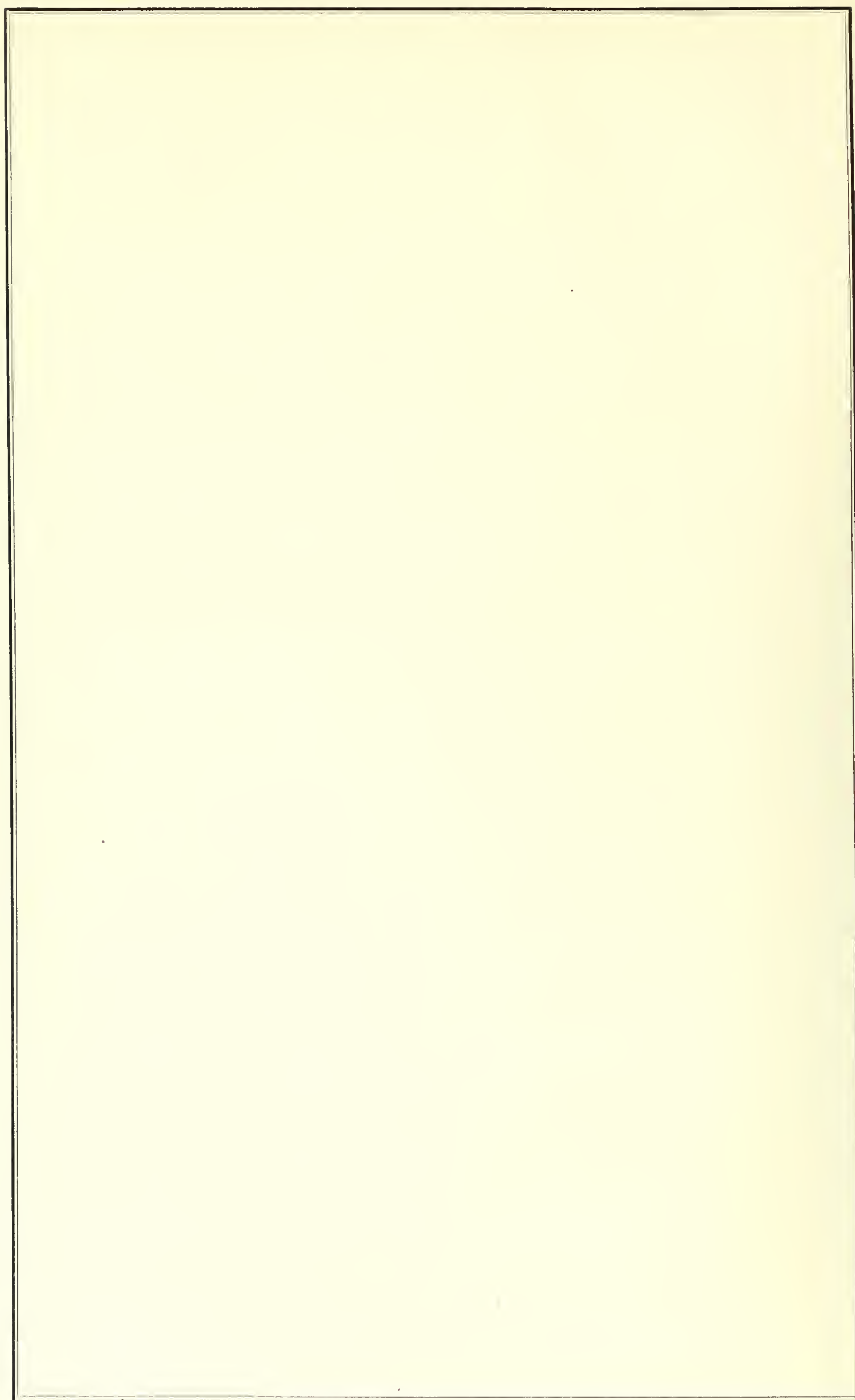
La branche cadette compte encore au nombre de ses membres Edmond de la Broise, dont le bisaïeul descendait de Julien-François de la Broise : il est, par conséquent, cousin du Chevalier de la Broise, chef de cette branche cadette. Edmond de la Broise, marié en 1853 à Louise de Farcy de Pontfarcy, est père de trois fils & d'une fille, tous en bas âge. Il habite le château de Brée à cinq lieues de Laval.

La famille de la Broise a produit anciennement plusieurs branches, toutes éteintes aujourd'hui. Entre autres, la branche de Saint-Léger en Normandie, & la branche de Raiseux, établie dans le Maine au commencement du XVIIe siècle. Le dernier représentant de cette branche, Claude-Jean-René de la Broise de Raiseux, né à Laval le 25 Juillet 1753, ancien Capitaine commandant au régiment de Béarn, Chevalier de Saint-Louis, est mort à Laval en 1827, sans laisser de postérité. La branche de la Broise de Raiseux était alliée aux maisons de Montécler, de Bailly de Fresnay, du Hardas de Hauteville, de la Corbière, &c.

La famille de la Broise a contracté des alliances avec les maisons de Corbon, de Bois-Turpin, de Rouxel, de Nollent, du Rozel, de Vauborel, de Turgot, d'Avenel, de Tournebu, des Parhes, Achard, de Rys, &c. Elle compte plusieurs Chevaliers de Saint-Louis, & le chef actuel de la branche cadette, le Chevalier de la Broise, est lui-même décoré de cet ordre célèbre qui fut toujours si recherché & si honoré.

Indépendamment des pièces justificatives possédées par la famille, on peut citer, parmi les ouvrages à consulter, le *Dictionnaire généalogique* de La Chenaye-Desbois, le *Nobiliaire* de M. de Saint-Allais, le *Nobiliaire de Normandie* par O' Gilvy, les *Annales civiles, militaires & généalogiques* de M. l'Abbé Desroches, &c.



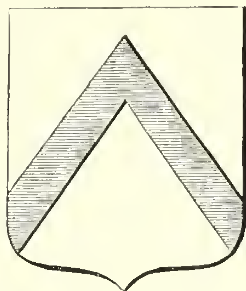


DE BROSSIN DE MÉRÉ,

Comtes de Méré, Vicomtes de Meſſars, Barons de Seignerolles, anciens Seigneurs de Méré-le-Gaullier, des Rouziers, de Mouzay ou Mauzé, du Pleſſis-Savary, de Sepmes, de Freſnay, de Beauregard, d'Ardilleux, de la Thiberdière, de la Lutière, & autres lieux.

EN TOURAINE, EN POITOU ET EN SOISSONNAIS.

Famille originaire de l'Anjou.



D'Argent au Chevron d'Azur. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions d'Or.* CIMIER : *un Lion iſſant du même.*

La famille de Broſſin de Méré eſt d'origine chevalereſque. Ses ſervices éclatants, ſon rare dévouement à l'État, & ſes alliances avec les premières maiſons de France, la placèrent de bonne heure au premier rang des Gentilshommes de la province de Touraine. Elle paraît ſortir du Maine, où l'on rencontre un GUILLAUME Brocin, poſſeſſeur du fief de Beauvais, mouvant de Château-du-Loir, dans un acte de 1250 (*a*).

SIMON Broſſin figure dans une quittance de Geoffroy de la Villeine, Écuyer « de la baillie d'Anjou » pour la ſomme de 40 livres, à répartir entre pluſieurs Chevaliers faiſant ſervice au Roi *en l'oſt de Flandres*, en 1302 (*b*).

La filiation régulière ne commence qu'à partir du milieu du XIVe ſiècle.

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Broſſin, Ier du nom, Chevalier, prit part à la guerre contre les Anglais ſous le règne de Charles V. On le voit à côté de pluſieurs ſeigneurs angevins dans le rôle d'une revue paſſée à Alençon le 22 Août 1369 (*c*). De ſon mariage avec Dominique DE LA GRANGE (*d*), il eut entre autres :

1. JEAN Broſſin, Écuyer, qui ſervit ſucceſſivement ſous le Maréchal de Blainville & ſous Bertrand du Gueſclin (*e*). De ſon union avec Thomaſſe DE PARTHENAY ſont ſortis les Broſſin, Seigneurs de Marcé, au Maine, branche éteinte à la fin du XVe ſiècle.

(*a*) Cette pièce porte en tête : *Hi ſunt homines Caſtrilidi qui fecerunt homagium Clementiæ Dominæ ejuſdem loci & Caſtriduni, an. Dom.* 1250 (Hiſtoire de la levée des troupes, 82e vol. de la collection de l'Abbé de Camps ; Bibl. imp.).

(*b*) Original en parchemin.

(*c*) (*d*) (*e*) D. Morice, *Mémoires pour ſervir de preuves à l'Hiſtoire de Bretagne*, t. I, col. 1623 ; t. II, col. 31 ; t. I, col. 1637.

2. GUILLAUME, qui ſuit.
3. GUION Broſſin, Écuyer de la compagnie de Louis de Clermont (*a*).

II. DEGRÉ.

GUILLAUME Broſſin, Chevalier, marcha ſur les traces de ſon père & ſe diſtingua dans la carrière des armes. Le 18 Octobre 1379, il fit une montre à Pontorſon, ayant ſous ſes ordres un autre Chevalier-bachelier & ſept Écuyers. Le 11 Juillet 1392 il comparut au Mans avec une compagnie de huit Écuyers (*b*). C'eſt ſans doute de lui qu'il eſt queſtion dans un rôle d'hommages rendus à la Princeſſe Marie, Reine de Jéruſalem & de Sicile, Ducheſſe d'Anjou & Comteſſe du Maine, en 1387 ou 1388, où l'on voit paraître un « *Guillaume de Broſſin, Chevalier, à* « *cauſe de ſa baillie de Lucé, & doit tenir compagnie au Prévoſt du Mans le jour* « *de Paſques Flories & voir rompre les lances, eſtre en ſa compagnie tant que la* « *proceſſion ſoit à l'égliſe* (*c*) ». De ſon mariage avec Émette DE LAVAL, appartenant à la famille de Montmorency, il eut, entre autres enfants :

III. DEGRÉ.

PIERRE Broſſin, II[e] du nom, Écuyer, épouſa vers 1425 Catherine DE CHASTILLON, fille de N..., Seigneur de Chaſtillon & de Chamborant, en Poitou (*d*). De ce mariage :

IV. DEGRÉ.

ANTOINE Broſſin, Écuyer, Seigneur des Rouziers, dont il fit hommage, le 6 Septembre 1456, à Jean d'Eſtouteville, Chevalier, Seigneur de Torcy, de Sainte-Maure & de Nouaſtre (en Touraine), Conſeiller & Chambellan du Roi & Maître des arbaleſtriers de France (*e*). Il épouſa Jeanne DE LA MAIRIE, avec laquelle il figure encore dans un acte du 21 Novembre 1458 (*f*). Il eut de ſon mariage :

V. DEGRÉ.

PIERRE Broſſin, III[e] du nom, Écuyer, Seigneur des Rouziers, Homme d'armes de la compagnie du Sire de Craon, enſuite Capitaine ou Gouverneur de Craon, en Anjou, diſpenſé à ce titre du ſervice du ban, par Lettres données par Charles VIII, à Laval le 13 Mai 1487 (*g*). De ſon mariage avec Jeanne DE RAVENEL, fille de René DE RAVENEL, Écuyer, Seigneur de la Rivière, & de Marie DE LESCOUET, il eut un fils, qui ſuit (*h*).

(*a*) Fonds de Clairambault, vol. XXXII, voy. *Clermont*, vol. CVIII, fol. 460, Bibl. imp.

(*b*) D. Morice, t. II, col. 244, 256, 260, 397, 398, 600.

(*c*) *Monuments de l'hiſtoire de Touraine & d'Anjou*, t. XXVII de la collection de D. Houſſeau (Bibl. Imp., manuſc.).

(*d*) Inventaire de titres & anciens documents de la famille de Broſſin de Méré, dreſſé par Thierry, Notaire royal au bailliage de Chinon, le 3 Octobre 1775. Original ſur papier.

(*e*) « De vous très haut . . . . . . je Anthoine Brocin (ſic), Eſcuier, tiens, &c., à foy & hommage lige, à « 40 jours de garde, en voſtre chaſtel de Nouaſtre, & à 100 ſ(ols) tournois, aux loyaux aides, &c., mon hoſtel « & hebergement de Roſiers, ſeant en la paroiſſe de Pouzay, en la valée d'Aubiers, &c., ma grant & baſſe « voyrie, &c. » (Collection D. Houſſeau, t. XIII, pièce n° 8221.)

(*f*) L'Hermite-Souliers, *Hiſtoire de la Nobleſſe de Touraine*, Paris, 1665.

(*g*) Inventaire de titres, de 1775.

(*h*) Maître GUILLAUME Broſſin, Prêtre, peut-être frère de Pierre, figure comme témoin dans une déclaration de « *chouſes héritaux* que Étienne Audiger tient & advoue à tenir de frère Jehan de Hallame, Prieur de Saint-« Urſin, en ſon fief & ſeigneurie de Courbémil. » Original en parchemin du 1[er] Août 1480.

VI. DEGRÉ.

Olivier Broſſin, Écuyer, Seigneur des Rouziers, de la Lutière, de Billy, d'Épinoy, &c., épouſa Françoiſe Cleret, Dame de Méré, de Fontaines, de Pleſſis-Savary, &c., veuve d'Alain Goyon de Matignon, Grand-Écuyer de France, & fille de Jean Cleret, Chevalier, Seigneur de Méré, &c., premier Maître d'hôtel de Charles VIII, Gouverneur de la ville de Beaune en 1496, Ambaſſadeur à Rome, en Eſpagne & en Angleterre, & de Marguerite de Rochechouart de Chandenier (*a*). Il reçut l'aveu & dénombrement de Guion Le Lièvre, pour la terre de la Grange, mouvante de la ſeigneurie de Méré (*b*), & le dernier Février 1523, il fit hommage de ſa terre de Mauzé à l'Archevêque de Tours (*c*). Sa femme, qui lui ſurvécut, le fit père de :

1. Louis, Ier du nom, qui ſuit.
2. Olivier Broſſin, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1539.
3. Malaine Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, épouſa, par contrat du 19 Juillet 1564, Marie Gaulle, dont il eut :
   Charles Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, Gentilhomme ordinaire de Charles Ier de Lorraine. Sa femme Suzanne Chalopin le rendit père de :
      Charles Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, Gentilhomme ordinaire de Madame la Comteſſe d'Harcourt; il fut maintenu dans ſa nobleſſe en l'élection de Bourges, le 21 Juin 1643. Il eut pour femme Charlotte de Puygirault (*d*).
4. Marie Broſſin, mariée à Louis Baudet, Écuyer, Seigneur de la Marche, en Touraine.
5. Jeanne Broſſin, femme de Pierre de Mauny, Seigneur de Fleuré, au Maine.

VII. DEGRÉ.

Louis Broſſin, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Méré, de Rouziers, de Mauzé, du Pleſſis-Savary, de Sepmes, de Freſnay, du Petit-Pin, de la Renardière, des Places, de Fontaines, de la Lutière, de Champagin, d'Épinoy, de Feras, de la Tour-Saint-Gelin, d'Ardilleux, de Billy, &c., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, rendit hommage pour ſes terres du Pleſſis-Savary & de Fontaines le 1er Juillet 1527 (*e*). Il épouſa, par contrat du 24 Août 1529,

Un peu plus tard eut lieu un procès entre le prieuré de Saint-Urſin & pluſieurs membres de la maiſon de Broſſin, auxquels il eſt difficile de trouver un point de rattache.

Jehan Brouſſin (*ſic*) de Barbelinge, comparut, le 3 Septembre 1510, devant les Aſſiſes royaux du Mans, en la perſonne de ſon fils Jean, & obtint un délai de ſommation de garant envers *vénérable & diſcret* frère Guillaume Onfray, Prieur de Saint-Urſin. (Original en parchemin.)

Jehan Broſſin, François Broſſin & Loys Broſſin, fils & héritiers de Jehan Broſſin de Heaux, ledit Loys comparant par ledit François, ſon fils, obtinrent un nouveau délai envers Jehan Richart, Prieur de Saint-Urſin, procureur du frère Guillaume Onfray, le 17 Novembre 1511. (Original en parchemin.)

René Brouſſin, tant en ſon nom que comme procureur de Jehan Brouſſin de Barbelinge, Jehan Broſſin de Heaulx & Loys Broſſin, Jean Mariette, procureur de François Brouſſin, & Jean Le Maſier, mari de Guillaume Brouſſin, obtinrent de Pierre de Courtharel, Juge du Mans, un nouveau délai de ſommation envers Jehan Richart, Prieur de Saint-Urſin, le 8 Novembre 1512. (Original en parchemin.)

(*a*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 657; t. V, p. 382.
(*b*) L'Hermite-Souliers, *Hiſtoire de la Nobleſſe de Touraine*.
(*c*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700. (*d*) Inventaire des titres, de 1775.
(*e*) Bibl. Imp., fonds Gaignières, vol. 678, fol. 316.

Jeanne DE THAIS, Dame de Sepmes (a), fille de haut & puiſſant Seigneur Aimeri DE THAIS, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, & de Jeanne DE LA FERTÉ, ſœur de François, Chevalier, Seigneur de la Ferté (*b*). Nommé Colonel général de l'infanterie, après la mort de ſon beau-frère JEAN DE THAIS, Grand Maître de l'artillerie de France, il reçut le commandement d'un corps de ſix mille hommes, &, pour concourir à ſon entretien, il aliéna une grande partie de ſa fortune. Ce dévouement à l'État dans ces moments critiques demeura toujours le plus grand titre de gloire de Louis Broſſin. Le Roi Henri II, après la déſaſtreuſe bataille de Saint-Quentin, s'empreſſa d'avoir recours à ſon talent militaire & à ſa fidélité au trône, & par une lettre, rapportée par l'Hermite-Souliers, il l'appela, ainſi que ſon fils, à combattre l'ennemi en Champagne, ſous le commandement du Duc de Nevers. Louis Broſſin juſtifia pleinement la confiance du ſouverain. Malheureuſement les troubles qui ont précédé le règne de Charles IX l'empêchèrent d'obtenir la juſte récompenſe de ſes ſervices, dont les plus anciens dataient déjà du temps de François I[er].

Par Lettres patentes du 2 Février 1568, il fut pourvu du gouvernement des villes & châteaux de Loches & Beaulieu en Touraine, & le 24 du même mois, il fut reçu parmi les Chevaliers de l'ordre du Roi (*c*). Il ne vivait plus au mois de Septembre 1570, & ſon corps fut dépoſé dans un caveau de l'égliſe de Sepmes. Sa femme décéda vers 1572. Louis Broſſin eut ſix enfants :

1. JACQUES Broſſin, Chevalier, Seigneur de Méré, de Sepmes, de Mauzé, d'Augure, &c., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, par brevet du 16 Septembre 1570 (*d*). Il épouſa, par contrat du 15 Juin 1573, Suſanne DE RIEUX, fille de François DE RIEUX, Marquis d'Acérac, & de Dame Renée DE LA FEUILLÉE. Cette brillante alliance établit de proches parentés entre la maiſon de Broſſin & celles de Bourbon-Montpenſier, de Coligny, de Lorraine & de Rohan-Guéméné. Louis de Bourbon dans ſes lettres donnait à Jacques Broſſin la qualité de couſin (*e*). En 1588 il fut Député de la Nobleſſe de Touraine pour préſenter aux États Généraux convoqués à Blois, les cahiers de la province, & faire des remontrances en tel cas requiſes (*f*). Il n'eut qu'un fils, GILBERT, mort ſans alliance. Sa femme lui ſurvécut & ſe remaria à Pierre DE MONTMORENCY, Seigneur de Laureſſe.
2. CLAUDE, continue la filiation.
3. JEAN Broſſin, Seigneur de Freſnay.
4. OLIVIER Broſſin, Écuyer.
5. ÉMÉE Broſſin, fille d'honneur de la Reine-mère Catherine de Médicis, qui la maria à Charles, Baron D'ESTAVAYÉ & de Maulde (petit-fils de Charlotte de Luxembourg), Chambellan de Charles IX, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel & Colonel des légions de l'Iſle-de-France & Picardie (*g*). Ils n'eurent qu'une fille :
   N... D'ESTAVAYÉ, mariée en ſecondes noces à René LANCELON, Chevalier, Seigneur de Fonbauldry.
6. JEANNE Broſſin, non mariée le 11 Juillet 1583 (*h*).

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700. — Lainé, *Archives de la Nobleſſe de France*, t. V.
(*b*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers*, t. VIII, p. 178.
(*c*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700.
(*d*) Inventaire des titres de 1775.
(*e*) (*f*) (*g*) L'Hermite Souliers, *Hiſt. de la Nobleſſe de Touraine*. — Lainé, *Arch. de la Nobleſſe de France*, t. V.
(*h*) Inventaire des titres, de 1775.

VIII. DEGRÉ.

Claude Broſſin, I[er] du nom, Chevalier, Vicomte de Meſſars, puis Seigneur de Méré, de Beauregard, de Bertegon, &c., Écuyer d'Écurie de Charles IX & Capitaine dans la Marine du Ponent, fut, ſur la préſentation des Lettres de retenue, comme Écuyer du Roi, du 9 Juin 1572, déchargé du ſervice du Ban & Arrière-ban, par ſentence du Lieutenant général de Touraine du 18 Août 1574 (*a*). Le Marquis de Souvré, Gouverneur de Touraine, commit à ſa fidélité & à ſon courage la garde de ſon château de Méré, par proviſions du 31 Juillet 1620. De ſon mariage, contracté le 11 Novembre 1573, avec Marie Thibert, Dame de la Thiberdière, fille de René Thibert & de Blanche du Theil, Dame du Freſne & de Gourgé, dont la mère fut Jeanne du Plessis-Richelieu, il eut quatre fils & deux filles (*b*).

1. Louis, II[e] du nom, qui ſuit.
2. Jacques Broſſin de Meſſars, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1594, Commandeur de Fretay.
3. Claude Broſſin, Chevalier, Seigneur de la Cour-Roland & de Beaurepaire, Coſeigneur de Méré & de la Thiberdière, marié à Charlotte de la Rochefoucauld, fille de Louis de la Rochefoucauld, Chevalier, Seigneur de Neuilly-le-Noble, & d'Anne de Montberon. De cette union :
   - I. Jacques de Broſſin, Chevalier, Vicomte de Meſſars, épouſa, par contrat du 29 Juin 1656, Nicole de Tudert, dont :
     1. François-Jacques de Broſſin, Chevalier, Vicomte de Meſſars, marié, le 26 Mai 1715 (*c*), à Renée-Marie de Montausier.
     2. Jacques-Claude de Broſſin, Chevalier, Vicomte de Meſſars, époux de Marie de Brossin, ſa couſine germaine, & père de :
        Marie-Silvine de Broſſin, mariée à Charles-Armand Faureau de Salvert, Seigneur de Douſſay.
     3. Marie-Anne de Broſſin, mariée, par contrat du 9 Janvier 1692, à Jean Guillemot, Chevalier, Seigneur de Leſpinaſſe.
   - II. Antoine de Broſſin, Chevalier, Seigneur de la Thiberdière, laiſſa de ſon mariage avec Marie Gautron, deux filles :
     1. Jeanne de Broſſin, mariée á François Pignonneau, Chevalier, Seigneur de la Rochebelin (*d*).
     2. Marie de Broſſin, épouſa Jacques-Claude de Broſſin (*voy.* ci-deſſus).
   - III. Louis de Broſſin, Chevalier, Seigneur du Pavillon, maintenu dans ſa nobleſſe, avec ſon frère Antoine, par jugement de M. Voyſin de la Noiraye, du 2 Mai 1669. Il eut de ſa femme Anne Diet :
     1. Claude de Broſſin d'Authon, marié à Renée-Juſtine de Brunelle, dont :
        Marie-Anne, Religieuſe en l'abbaye de Pont-aux-Dames.
     2. Anne de Broſſin.
4. René Broſſin, Seigneur de Freſne, mort ſans poſtérité après l'année 1626.
5. Blanche Broſſin, Dame de la Thiberdière, mariée, par contrat du 25 Novembre 1609, à Marc Carré, Chevalier, Seigneur de Villebon en Berry.

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, de 1740.

(*b*) Robert Brouſſin (*ſic*), peut-être frère de Claude, figure dans un rôle de la montre des gens de guerre étant en garniſon au château de Mayenne, ſous la charge de Triſtan de Fontenailles, Sieur de Marigné, Capitaine, faite à Mayenne le 5 Août 1589. (Original en parchemin.)

(*c*) (*d*) Inventaire des titres, de 1775.

6. Léonarde Broſſin, Religieuſe au prieuré de Bonnœil, ordre de Fontevrault (*a*).

IX. DEGRÉ.

Louis de Broſſin, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Méré, & autres lieux, Baron de Seignerolles, épouſa, par contrat du 20 Novembre 1625, Marguerite de la Rochefoucauld, fille de René de la Rochefoucauld, IIe du nom, Seigneur de Neuilly-le-Noble, &c., Écuyer tranchant de la Reine & Lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, & de Jeanne de Popincourt, Dame de la Tour de Brou (*b*). De ce mariage vinrent (*c*):

1. César de Broſſin, Chevalier, Seigneur, Marquis de Méré, Commandeur des ordres militaires de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel (*d*), vendit la terre de Méré, au mois d'Août 1661, à Antoine d'Avogadre, Meſtre de camp au régiment royal italien. Il avait épouſé, par contrat du dernier Février 1650, Madeleine de Montbel, fille de René de Montbel & de Marie Fumée des Roches (*e*), & eut de ce mariage :
   I. Louis de Broſſin, Chevalier, Seigneur de Méré, deuxième Cornette de la compagnie de chevau-légers d'Orléans, reçut du Roi, le 31 Janvier 1692, une penſion de 3,000 livres (*f*), & fut tué à la bataille de la Marſaille le 3 Octobre 1693, ſans avoir eu d'enfants de ſa femme Marie Le Comte, veuve de Claude, ſon oncle.
   II. Claude de Broſſin, mort ſans poſtérité.
   III. Marie de Broſſin, mariée à Alexis Catalde, Sieur de la Loutière.
   IV. Madeleine de Broſſin.
2. René de Broſſin, Chevalier, Vicomte de Meſſars, Guidon de la compagnie des gendarmes du Marquis d'Aumont. Mort ſans alliance.
3. Georges de Broſſin, qualifié Chevalier (*g*), puis Marquis de Méré, né vers 1630, nommé en 1655 Enſeigne au régiment des gardes françaiſes, Premier Chambellan de Monſieur, par brevet du 1er Juillet 1651 (*h*), Capitaine de la compagnie d'Artagnan aux gardes françaiſes, qui prit dès lors le nom de Méré, & enſuite Colonel de cavalerie en 1667. Il avait pris part à l'expédition de Gigery, en Afrique, & y fut bleſſé dans un combat (1664). Il figure dans un rôle de la montre & revue de ſa compagnie, par Gilles Renard & Théodore Féry, Commiſſaires & Contrôleurs de guerre, « en un champ proche le Roulle-lez-Paris » le 29 Mars 1672 (*i*). De ſon mariage

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, de 1740. (*b*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers*, t. IV, p. 459.

(*c*) Guillaume Broſſin, peut-être frère de Louis, Conſeiller du Roi, Tréſorier général de l'extraordinaire des guerres & cavalerie légère, figure dans un rôle de montre d'une compagnie de 50 hommes d'armes de gens à pied français au régiment de Perſan, ſous les ordres du Duc d'Enghien. Cette revue fut paſſée par le Capitaine Pierre Janual, le 3 Juillet 1645, près de Lakdebourg en Allemagne. (Original en parchemin.)

(*d*) Gautier de Sibert, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Lazare*, p. 434.

(*e*) Ve Regiſtre de cet Armorial, IIe partie, p. 828.

(*f*) Brevet original en parchemin.

(*g*) Tous les biographes ont cru que le Chevalier de Méré, bel eſprit du règne de Louis XIV & auteur de nombreux écrits, appartenait à la famille de Broſſin de Méré. Cette erreur ſe juſtifie par l'identité du nom ſeigneurial & par cette circonſtance que le Chevalier de Méré n'a jamais fait figurer ſon nom patronymique ſur les titres de ſes ouvrages. Il était de la maiſon de Gombauld, du Poitou, qui poſſédait dans cette province la terre de Méré, près Niort, différente de celle de Méré-le-Gaulier, ſituée en Touraine. Cette vérité du reſte eſt confirmée par l'examen du titre de ſon écrit : *le Diſcours ſur l'Eſprit* (Lyon, 1690) où figurent les initiales des noms de l'auteur : M. A. G. C. S. D. M. qui ſignifient : *Meſſire A. Gombauld, Chevalier, Seigneur de Méré.*

(*h*, *i*) Original en parchemin.

avec Marie ou Marguerite Passart de Saint-Aubin, décédée veuve le 29 Avril 1718, il eut :

I. Hardouine-Françoise de Broſſin de Méré, mariée en 1694 à Philippe de Cordouan, Marquis de Langeais.

II. N... de Broſſin de Méré, mariée à N... de Bourdeille, Marquis de Mathas.

4. Claude, IIe du nom, qui continue la filiation.

5. Jeanne de Broſſin, non mariée en 1665.

X. DEGRÉ.

Claude de Broſſin, IIe du nom, Chevalier, Baron de Méré, Seigneur du Bouchet, en Bertegon, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de la Feuillée, mort en 1662. De ſon mariage, contracté le 3 Septembre 1656, avec Marie Le Comte, fille de Jean Le Comte, Écuyer, Seigneur du Petit-Puis, & de Suzanne de Saulle (a), il n'eut qu'un fils, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

Jean de Broſſin, Ier du nom, Chevalier, Baron de Méré (b), épouſa en premières noces, par contrat du 28 Janvier 1684, Anne Haincque de Boissy (c), fille de Alexandre Haincque, Chevalier, Seigneur de Boiſſy & de Rouvray, Contrôleur général des eaux & forêts de Touraine, d'Anjou & du Maine, & de Dame Anne de Vaucelles. Elle lui apporta en dot la ſeigneurie de Vaucelles, en Bretagne. De cette union :

1. Jean, IIe du nom, qui continue la filiation.

2. Jean de Broſſin, le jeune, Chevalier de Méré, Seigneur de la Grée, Capitaine de vaiſſeau par commiſſion du 1er Février 1743, Chevalier de Saint-Louis le 13 Mai 1738 (d), marié, le 23 Mars 1712, avec Anne Le Roy, fille de N... Le Roy, Doyen du Conſeil ſupérieur de la Martinique. Sans poſtérité.

3. Anne de Broſſin, née le 21 Septembre 1688, reçue à la maiſon royale de Saint-Cyr ſur la production des titres remontant à Olivier Broſſin, ſon Ve aïeul (e).

Jean Ier de Broſſin épouſa en ſecondes noces Marie Savignon, fille de N... Savignon, Intendant de Moulins, & eut de ce mariage :

1. N... de Broſſin, mariée à N... Le Couturier de Pithienville, Major du Fort Louis du Rhin.

2. Marie-Louise de Broſſin, née poſthume au mois d'Août 1718, mariée en 1749 à François-Antoine d'Hauteval, Major de la place de Straſbourg.

XII. DEGRÉ.

Jean de Broſſin, IIe du nom, Chevalier, Baron de Méré, Seigneur de la Thiberdière, Enſeigne de vaiſſeau du Roi, baptiſé le 22 Avril 1684, eut en 1723 un différend avec le Seigneur de la Milonnière au ſujet des droits honorifiques de l'égliſe de Bertegon. Il avait épouſé, par contrat du 23 Novembre 1718, Charlotte Bolle,

(a) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr.*
(b) Ainſi qualifié dans ſon contrat de mariage.
(c) Ve Regiſtre de cet Armorial, p. 626.
(d) Son doſſier conſervé au Cabinet des titres, Bibl. Imp.
(e) Certificat délivré par Charles d'Hozier, le 22 Juin 1700. Expédition.

fille d'Abel Bolle, Écuyer, Sieur de la Voye, Confeiller du Roi, & de Dame Charlotte du Vivier. De cette union vinrent :

1. Jean-André, qui fuit.
2. Anne-Marie de Broffin de Méré, Prieure de l'abbaye de Notre-Dame de Soiffons.
3. Félicité de Broffin de Méré, née le 16 Novembre 1728, reçue à Saint-Cyr, fur la production des titres de nobleffe remontant à Claude de Broffin, Ier du nom, fon Ve aïeul (*a*).
4. Marie-Émilie de Broffin de Méré, née en 1733, Élève de Saint-Cyr (*b*).

XIII. DEGRÉ.

Jean-André, Baron de Broffin, Comte de Méré, Seigneur d'Écuiry, de Longregard, de Mefmin, &c., en Soiffonnais, né le 30 Novembre 1727 (*c*), Capitaine de dragons au régiment de Lanan, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Secrétaire des commandements du Duc de Penthièvre, puis Écuyer de Madame Adélaïde de France (*d*). Il figure avec le titre de Comte fur les cahiers des Gentilshommes du bailliage de Soiffons réunis en Affemblée, le 10 Mars 1789, pour l'élection de Députés aux États généraux.

Il époufa : 1° Anne-Marie-Emmanuelle Haincque de Saint-Senoch (*e*), veuve de Julien Oré, & fille d'Alexandre Haincque, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Saint-Senoch & de la Loge, Auditeur en la Chambre des comptes, & de Marie Couet de Montbayeux (*f*); 2°, par contrat du 4 Février 1770 (*g*), Marie-Charlotte-Xavier Lallemant de Macqueline, fille d'Alexis Lallemant de Macqueline, Écuyer ordinaire du Roi, & de Dame Marie-Anne-Louife Le Coq de Corbeville, fille du Marquis de Goupillières. Le Comte de Méré eft mort le 14 Janvier 1810, laiffant de fon fecond mariage :

1. Alexis-Charles-Jean, qui continue la filiation.
2. Adélaïde-Charlotte de Broffin de Méré, mariée : 1° à Antoine Garnier, Infpecteur de l'enregiftrement à Soiffons; 2° à N... Hugresse, Vicomte de Malleville, Officier fupérieur de cavalerie.
3. Agathe-Louise-Geneviève de Broffin de Méré, mariée à Louis-Augufte Ponsignon.

XIV. DEGRÉ.

Alexis-Charles-Jean de Broffin, Comte de Méré, né à Paris le 7 Août 1773, Page de Madame Adélaïde de France, époufa, par contrat du 15 Mai 1797, Marie-Jofephe-Albertine Foacier de Ruzé, fille d'Augufte-Jofeph-Marie Foacier de Ruzé, Écuyer, Avocat général au Confeil fouverain d'Artois, & de Marie-Arfène Lallart. De ce mariage font iffus :

1. Alexis-Hippolyte-Xavier, qui continue la filiation.
2. Auguste-Charles de Broffin de Méré, chef de la branche cadette.
3. Clémentine-Antoinette-Josèphe de Broffin de Méré, mariée, par contrat du

(*a*) Certificat délivré par Louis-Pierre d'Hozier, le 30 Mars 1740. Expédition certifiée par Denis-Louis d'Hozier, le 28 Septembre 1785.

(*b*) Procuration donnée par elle le 29 Janvier 1758. Original.

(*c*) Extrait baptiftaire. (*d*) Toutes ces qualités font énoncées dans un acte, du 14 Décembre 1768, de conftitution d'une rente de 600 fr. au profit de Louis-Clermont de Foucault de Coucy, Chevalier, l'un des cent chevau-légers de la garde ordinaire du Roi.

(*e*) Bulle de difpenfe du 7 des Ides de Mai 1766, en parchemin.

(*f*) Ve Regiftre de cet Armorial, p. 626.

(*g*) Expédition légalifée.

29 Avril 1822, avec Anne-Marie-Hippolyte de Vougny, Comte de Boqueſtant, & décédée le 9 Mars 1823.

XV. DEGRÉ.

Alexis-Hippolyte-Xavier de Broſſin, Comte de Méré, réſidant au château d'Écuiry, près Soiſſons, né le 25 Juillet 1798, Maire de la commune de Rozières de 1824 à 1830 & de 1848 à 1852, a épouſé, par contrat du 21 Novembre 1833, Clotilde-Thérèſe Le Grand de Boislandry, fille de Damien-Orphée Le Grand, Vicomte de Boislandry, Maréchal des camps & armées du Roi, Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & de l'ordre de Heſſe, & de Françoiſe Pollin du Moncel. De ce mariage ſont iſſus :

1. Edmond-Christian-Aymar de Broſſin de Méré, né le 25 Mars 1841, Officier aux Guides de la garde.
2. Alix-Josèphe de Broſſin de Méré, née le 31 Août 1834, mariée, par contrat passé en Juin 1859, à Charles-François-Roger, Marquis du Crozet, fils de Joſeph-Marie-Charles-Adrien, Marquis du Crozet, ancien Garde d'honneur, & de Gabrielle-Louiſe de Borne-Saint-Étienne de Saint-Sernin.
3. Marie-Thérèse de Broſſin de Méré, mariée, par contrat du 29 Juillet 1868, au Comte Louis-Marie de Talleyrand-Périgord, fils du Comte Auguſtin-Louis & de Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy.
4. Berthe de Broſſin de Méré.

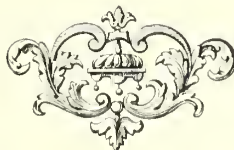


BRANCHE CADETTE.

XV. DEGRÉ.

Auguste-Charles de Broſſin, qualifié Vicomte de Méré, frère du précédent, réſidant au château de Grozieulx, près Metz, né le 13 Septembre 1801, fit ſes études à l'école militaire de Saint-Cyr, fut nommé en 1821 Sous-Lieutenant au 5e régiment de huſſards, fit dans ce régiment la campagne de 1823 en Eſpagne, & enſuite ſervit dans les lanciers de la garde royale, depuis le 13 Mars 1828 juſqu'au mois d'Août 1830, époque où il donna ſa démiſſion. De ſon mariage, contracté le 15 Juin 1840, avec Madeleine-Alix de Thémines, fille de Pierre-Hugues-Philippe, Comte de Thémines, & de Marie-Adélaïde de Cabanes, ſont iſſus :

1. Maurice de Broſſin de Méré, né en Avril 1841.
2. Marie de Broſſin de Méré.

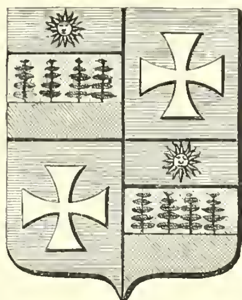




BRUGIÈRE DE BARANTE,

Barons de Barante.

EN AUVERGNE.



Écartelé : aux 1 *&* 4, *d'Or à quatre Bruyères de Sinople, foutenues d'une Champagne du même; au Chef d'Azur, chargé d'un Soleil rayonnant d'Argent; aux* 2 *&* 3, *d'Azur à la Croix pattée d'Argent* (a). COURONNE : *de Baron.* SUPPORTS : *deux Levriers.* — L'Écu entouré du manteau de Pair.

Cette famille diftinguée eft originaire de l'Auvergne. Elle était établie avant le XVI[e] fiècle dans la ville de Thiers; elle y parvint à une grande confidération & contracta des alliances avec les principales familles de cette province. Son nom patronymique BRUGIÈRE eft encore très-répandu en Auvergne, & s'eft honoré au Barreau, dans la Magiftrature, les Lettres & l'exercice de hautes fonctions adminiftratives & légiflatives.

PREMIER DEGRÉ.

ANTOINE Brugière, acheta en 1617, à la famille Saignes, la terre Noble de Barante, libre de toute redevance, & depuis cette époque ce nom fut ajouté au nom patronymique de la famille. Il mourut en 1628.

II. DEGRÉ.

GABRIEL Brugière, Sieur de Barante, fit fes études au collége des Jéfuites à Paris. A fon retour, il fe maria en 1636 avec Jeanne CLÉMENCEAU, de laquelle il eut :
1. ANTOINE, qui fuit.
2. MARIE Brugière.

III. DEGRÉ.

ANTOINE Brugière de Barante, Docteur en droit & Avocat diftingué en la fénéchauffée d'Auvergne, époufa, le 8 Mars 1666, Marguerite PROHET, fille de Claude PROHET, Procureur à Riom, & de Marie CHABRON, & fœur de Claude-Ignace PROHET, célèbre Jurifconfulte. Il mourut vers 1701. De cette union vinrent :

(a) Ces armes font blafonnées de la manière fuivante dans l'*Armorial de l'Empire* de H. Simon, *Écartelé : aux* 1 *&* 4, *d'Or, à une Montagne de Sinople, furmontée d'un Comble d'Azur, au Soleil rayonnant d'Argent; au* 2 *&* 3, *d'Azur, à la Croix pattée; à feneftre un Franc-quartier d'Azur, à la Muraille crénelée d'Argent, furmontée d'une Branche de chêne du même.*

1. Claude-Ignace, qui ſuit.
2. Jean Brugière de Barante, né le 6 Octobre 1670, Procureur en la Cour du Parlement de Paris.
3. Paule Brugière de Barante, marraine en 1706 de ſon neveu Sébaſtien.

IV. DEGRÉ.

Claude-Ignace Brugière de Barante, Avocat, né à Riom le 31 Mai 1669; fit de brillantes études à Paris & y paſſa les premières années de ſa jeuneſſe. Tout en faiſant ſon droit il s'adonna à la culture des lettres qui eurent le plus d'attrait pour lui. Lié d'amitié avec Le Sage, Furetière & Regnard, il débuta comme eux dans la carrière littéraire par quelques comédies qu'il fit pour l'ancien Théâtre Italien : elles furent imprimées en 1700, ſans nom d'auteur, dans le recueil de Gherardi. Outre une traduction de la *Fable de Pſyché*, dans *l'Ane d'or* d'Apulée, il laiſſa un : *Recueil des plus belles épigrammes des poëtes français depuis Marot juſqu'à préſent, avec des notes hiſtoriques & critiques, & ſuivi du Traité ſur la vraie & la fauſſe beauté dans les ouvrages d'eſprit*, Paris, 1698, 2 vol. in-12. La ſeconde édition de cet ouvrage porte le nom de l'auteur & contient les *Bergeries* & les *Odes* de Racan, avec une notice ſur ce poëte. Ce travail fut attribué à Richelet, & l'on prétendit que, pour ſe donner un air de Port-Royal, il avait pris le pſeudonyme de Brugière, Sieur de Barante.

Le dernier travail qu'il publia eſt de 1693; il eſt intitulé *Obſervations ſur les fragments de Pétrone, trouvés en 1688 à Belgrade;* avec une *Lettre ſur l'ouvrage & la perſonne de Pétrone;* Paris, 1694, in-12. L'auteur conteſta l'authenticité de ces fragments du poëte latin, & ſon opinion fut adoptée par le plus grand nombre des érudits.

Renonçant, à l'âge de 27 ans, à la carrière littéraire, il quitta Paris & retourna dans ſa ville natale. Il y exerça pendant quelque temps la charge d'Aſſeſſeur Lieutenant criminel à la ſénéchauſſée, puis il réſigna ſa place pour ſuivre la libre & honorable carrière du Barreau, dans laquelle il ſe fit une grande réputation de talent & de ſavoir, & acquit l'eſtime & l'affection de tous. Pendant pluſieurs années il tint chez lui des conférences de jeunes Avocats qui ſe formaient à l'amour des lettres & à la connaiſſance des lois. Son eſprit était proverbial; longtemps après ſa mort on diſait encore : « *Avoir de l'eſprit comme Brugière.* » Le barreau & le tribunal de Riom lui doivent, en grande partie, l'éclat qui les a diſtingués pendant le ſiècle dernier.

Il mourut le 26 Mars 1745, regretté de toute ſa province. Il avait épouſé vers 1698 Marie-Françoiſe Belletier, fille du Sieur Belletier, Lieutenant de Roi à la Chaiſe-Dieu, & laiſſa de cette union cinq fils :

1. Sébastien, qui ſuit.
2. Jean-Rolland Brugière de Barante, Sieur de Laverchère (*a*), né en 1707, épouſa vers 1740 Marguerite Brugière de Barante, ſa couſine, dont il eut quatre enfants. Son fils, Claude-Ignace-Sébastien Brugière de Laverchère, était lors de la révolution de 1789 Maître des Eaux & Forêts, & ſous le premier Empire, Membre du Corps légiſlatif, & ſon petit-fils, Jean-Pierre-Antoine-Rolland a été Secrétaire général de la préfecture du Rhône.
3. Claude-Ignace Brugière de Mons, auteur d'un rameau auquel appartient M. de Barante, Capitaine au régiment de Béarn, nommé Chevalier de Saint-Louis le 6 Juillet 1747, pour ſa belle conduite à Lawfeld; il fut repré-

(*a*) Voir *Indicateur nobiliaire* du Préſident d'Hozier, 1818, in-8°.

sente en 1789 aux élections des États Généraux par CLAUDE-GUILLAUME Brugière de Mons, Officier au régiment de Penthièvre, qui donna des preuves d'attachement à l'ancienne dynastie en signant l'acte de coalition de 1791; il émigra & fut créé, le 7 Mars 1815, Chevalier de Saint-Louis.

4. N........ Brugière de Barante, Officier de dragons, tué le 19 Septembre 1734, à la bataille de Guastalla, sans laisser de postérité.
5. PIERRE Brugière de Barante, Aumônier de la Salpétrière, puis Curé de la paroisse de Saint-Paul à Paris, mort en 1803.
6. MARIE-MADELEINE, épousa : 1° Louis-Jacques-Richard DE CHÉRICOURT, Écuyer, Secrétaire du Roi; 2° Louis ROLLAND DE TRÉMEVILLE, Écuyer, Conseiller du Roi, Receveur général des finances. Elle mourut veuve & sans enfants le 7 Mai 1787.
7. MARGUERITE, née le 18 Mars 1701.

V. DEGRÉ.

SÉBASTIEN Brugière, Écuyer, Seigneur de Barante (*a*), né à Riom le 25 Mai 1706. Il manifesta de bonne heure d'heureuses dispositions pour les lettres, ce qui engagea son père à l'envoyer achever ses études à Paris & à le recommander à l'Académicien Danchet, l'un de ses amis littéraires.

Danchet lui fit un bon accueil, & voulant mettre à l'épreuve les connaissances du jeune homme, le chargea de faire l'épître dédicatoire de l'un de ses opéras; le travail réussit à merveille & fut adopté. Malgré ce brillant début, sa réputation littéraire ne paraît pas avoir égalé celle de son père. Il exerça la profession d'Avocat, & fut investi, le 30 Septembre 1761, de la charge de Greffier en chef au bureau des finances de Riom, où il mourut en 1768. Il avait épousé le 4 Juin 1736, Marie-Philippine-Antoinette GUILLEMOT, fille de Joseph GUILLEMOT & de Demoiselle ROUSSEL DE MERVILLE. Elle mourut sans postérité. De son second mariage, contracté le 3 Juillet 1742, avec Mademoiselle Marie ARCHON DU GRAVIER, fille de Gilbert ARCHON, Seigneur de la Roche (*b*), du Gravier, Conseiller du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne, & de Marguerite DE NOZERINE, il laissa :

1. CLAUDE-IGNACE, qui suit.
2. FRANÇOISE-MARIE Brugière de Barante, mariée, le 9 Janvier 17..., à François ROCHEFORT, Capitaine au régiment d'Amiens, Chevalier de Saint-Louis.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE-IGNACE Brugière, Baron de Barante, né à Riom le 10 Décembre 1745; se destina a la magistrature & exerça, dans sa ville natale, la charge de Lieutenant civil au bailliage & siége présidial, & fut en 1784 Trésorier de France en la même ville. Après la Révolution il vécut dans la retraite en Auvergne, se vouant exclusivement à l'éducation de ses enfants. Il composa pour eux une *Introduction à l'étude des langues*, Riom, 1791, in-12; & des *Éléments de géographie*, 1 vol. in-12, qui ont eu plusieurs éditions.

Après le 18 Brumaire le premier Consul lui confia en 1803 l'administration du département de l'Aude & plus tard le fit passer à la préfecture de Genève, où il resta jusqu'en 1810, après avoir été créé Baron de l'Empire en 1809.

On a de lui, outre une *Statistique du Département de l'Aude*, Carcassonne, 1802, & Paris, 1803, in-8°, un *Examen du principe fondamental des Maximes*

(*a*) Qualifié ainsi dans une quittance du 23 Juillet 1766. Expédition notariée du temps.
(*b*) Ancienne propriété de la famille l'Hospital.

de la Rochefoucauld, placé en tête d'une édition des *Maximes,* Riom, 1798, in-12. Plufieurs articles dans quelques journaux, furtout dans *l'Hiftorien,* 1796 & 1797, & dans la *Décade philofophique,* en 1799. Enfin il fut un des rédacteurs de la première édition de la *Biographie,* publiée par les frères Michaud.

Il mourut le 20 Mai 1814. Il avait époufé le 20 Mars 1780, Anne-Suzanne Tassin de Villepion, fille de l'Intendant des finances du Duc d'Orléans. De cette union il eut fix enfants :

1. Amable-Guillaume-Prosper, qui fuit.
2. Adrienne Brugière de Barante, née en 1784 & morte en 1809.
3. Claude-Ignace-Anselme Brugière de Barante, né le 20 Mai 1786; fut bleffé dangereufement dans la campagne de 1807, étant Officier de cavalerie. Fut nommé en 1809 Auditeur au Confeil d'État, & Sous-Préfet de Luxembourg; puis Tréforier des gardes nationales de la 32e divifion militaire à Hambourg. Devint en 1815 Infpecteur général des Forêts de la Couronne, & en 1830 Liquidateur de la Lifte civile; puis de 1832 à 1844, il fut Receveur général de la Lozère & du Puy-de-Dôme & enfin Officier de la Légion d'honneur.

   Il époufa en 1813 Marie-Léopoldine, Comteffe de Bryas, née le 14 Juillet 1789. De ce mariage il n'eft refté aucune poftérité.
4. Charles-Alexandre Brugière de Barante, né en 1788, Officier de chaffeurs, tué, le 8 Mai 1809, au paffage de la Piave; il ne laiffa aucune poftérité.
5. Amable Brugière de Barante, né en 1790, mort à l'École militaire le 10 Mars 1808.
6. Sophie-Félicité Brugière de Barante, mariée en 1817 à Jacques-Laurent-Hippolyte Anisson du Péron, Pair de France, décédé en Septembre 1852.

VII. DEGRÉ.

Amable-Guillaume-Prosper Brugière, Baron de Barante, né à Riom le 10 Juin 1782. Il fit fes premières études à l'École militaire d'Effiat jufqu'au moment où ce collége fut fermé par ordre du gouvernement révolutionnaire. Son père continua alors à lui donner une inftruction claffique, & le plaça enfuite à Paris dans une penfion.

Reçu en 1798 élève de l'École polytechnique, il y paffa deux années; & entra en 1802 comme Surnuméraire au Miniftère de l'intérieur. Nommé en 1806 Auditeur au Confeil d'État, il fut chargé, à ce titre, de plufieurs miffions en Efpagne, en Pologne & en Allemagne, devint en 1808 Sous-Préfet à Breffuire & fut bientôt appelé aux Préfectures importantes de la Vendée & de la Loire-Inférieure. Il donna fa démiffion le 20 Mars 1815. Après les Cent Jours, il fut nommé Confeiller d'État & Secrétaire général du Miniftère de l'intérieur, dont il fit même l'intérim, & les départements du Puy-de-Dôme & de la Loire-Inférieure le choifirent pour Député. Peu après le Roi le chargea de la direction générale des Contributions indirectes, & en 1819 il fut élevé à la dignité de Pair de France héréditaire. En 1820, la miffion de Miniftre en Danemark lui fut propofée, mais il ne l'accepta point. Préférant fuivre fes amis dans leur retraite, il rentra dans la vie privée jufqu'au moment où la révolution de Juillet 1830 vint l'en tirer. Il accepta alors le pofte d'Ambaffadeur près la Cour de Sardaigne, & fe rendit en 1835 à la Cour de Ruffie avec le même titre. Mais la révolution du 24 Février 1848 brifa de nouveau fa carrière & mit fin à fa vie publique. Il avait reçu fucceffivement

la Grand'Croix de l'ordre du Sauveur de Grèce, de l'ordre d'Alexandre Newsky de Ruffie & avait été nommé en 1846 Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Il confacra tous fes loifirs au culte des lettres. Il publia, à la fin de 1808, fans nom d'auteur, le *Tableau de la littérature françaife au XVIII*[e] *fiècle.* Dans ce livre, dont la valeur eft atteftée par fept éditions qu'on en a faites, il développe avec talent, efprit & précifion, un fujet qui avait été infuffifamment traité par Chénier dans fon *Tableau de l'état & des progrès de la littérature françaife depuis 1789.* Il fit imprimer en 1814 les *Mémoires de Madame la Marquife de la Rochejaquelein,* à la rédaction defquels il avait participé, & en 1821, la traduction des *Œuvres dramatiques de Schiller* qui a eu auffi plufieurs éditions. On trouve dans la *Collection des théâtres étrangers* plufieurs pièces traduites par lui. Il publia de 1824 à 1828 le livre intitulé : *Des Communes & de l'Ariftocratie,* & fon ouvrage capital l'*Hiftoire des Ducs de Bourgogne.* Ces divers travaux lui ouvrirent en 1828 les portes de l'Académie françaife, où il remplaça M. de Sèze, fur le fauteuil de Voltaire. Il donna en 1834 les trois volumes de *Mélanges hiftoriques & littéraires;* & dix ans plus tard il fit une longue *Notice fur le Comte de Saint-Prieft,* Miniftre de Louis XVI.

On a encore de lui, l'*Hiftoire de la Convention;* l'*Hiftoire du Directoire; Le Parlement & la Fronde;* la *Vie politique de Royer-Collard.* Les notices & les écrits politiques qu'il avait publiés à diverfes époques ont été réunis en quatre volumes fous le titre d'*Études.*

Il avait époufé, le 28 Novembre 1811, Marie-Joféphine-Céfarine DE HOUDETOT (*a*), née le 27 Septembre 1794, fille du Comte DE HOUDETOT, Lieutenant général; fœur du Comte de Houdetot, Pair de France, & du Général de divifion Comte de Houdetot, Aide de camp de Sa Majefté le Roi Louis-Philippe. L'ancienneté de la famille de Houdetot remonte au delà de la première croifade.

Il mourut à Barante le 21 Novembre 1866, laiffant trois enfants vivants.

1. MARIE-ADÉLAÏDE-SUZANNE Brugière de Barante, née le 13 Mars 1813, mariée à Gonzalve, Baron DE NERVO.
2. SUZANNE-CONSTANCE Brugière de Barante, née en 1814, morte en 1816.
3. PROSPER-CLAUDE-IGNACE-CONSTANCE, qui fuit.
4. SÉBASTIEN-ERNEST-SOPHIE-CÉSAR Brugière de Barante, né le 22 Avril 1818, Secrétaire d'Ambaffade à Drefde & à Conftantinople, Chevalier de la Légion d'honneur. Il donna fa démiffion en 1848 & mourut le 18 Septembre 1859, fans laiffer de poftérité.
5. CONSTANCE-CÉSARINE-MARIE-FRÉDÉRIQUE Brugière de Barante, née le 10 Mai 1820, mariée à Albéric, Comte PERROT DE CHAZELLE.
6. ERNESTINE-LOUISE-MARIE Brugière de Barante, née le 10 Avril 1826 & décédée le 16 Janvier 1847.

VIII. DEGRÉ.

PROSPER-CLAUDE-IGNACE-CONSTANCE Brugière, Baron de Barante, né le 27 Août 1816, fucceffivement Sous-Préfet de Bouffac & Autun, puis Préfet de l'Ardèche & Chevalier de la Légion d'honneur, démiffionnaire le 24 Février 1848, & enfin Membre du Confeil général du département du Puy-de-Dôme.

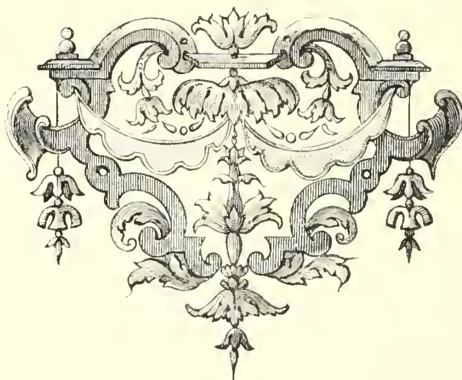
Marié en premières noces, en 1846, à Jeannette-Marion COOK, de la famille MACCARTHNEY, décédée fans enfants le 27 Avril 1847; & en fecondes noces, le 8 Avril 1850, à Lucie-Élifabeth DE MONTOZON, fille du Comte Édouard DE MON-

(*a*) Voir plus loin, même Regiftre, la notice fur la famille de Houdetot.

TOZON, Pair de France & dernier rejeton de cette famille qui remonte à la première croifade (voir fes alliances avec les Chancel de la Grange, IIIe Reg., pp. 333 & 334).

De cette union il a cinq enfants :

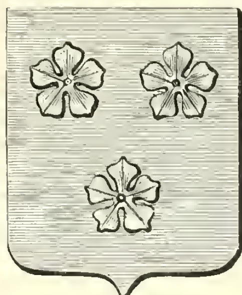
1. CLAUDE-ANTOINE-PROSPER-FÉLIX Brugière de Barante, né le 4 Juillet 1851.
2. JEANNE-CÉSARINE Brugière de Barante, née le 26 Mars 1853.
3. ÉLISABETH-ADÈLE Brugière de Barante, née le 14 Mai 1858.
4. MARIE-SUZANNE Brugière de Barante, née le 4 Novembre 1863.
5. MARIE-SOPHIE-CONSTANCE Brugière de Barante, née le 3 Mars 1866.



DU BUAT,

Anciens Seigneurs du Grand-Buat, de Braſſé, de Chanteloup, de la Subrardière, &c.

EN ANJOU.



D'Azur à trois Quintefeuilles d'Or.

La première maiſon du Buat, ſouche commune de pluſieurs familles du même nom, eſt originaire du Perche, où elle eſt connue d'ancienneté & conſidérée comme étant une des plus illuſtres par ſes faits & ſes alliances. Son berceau eſt le Grand-Buat, dans la paroiſſe de Lignerolles, ſitué ſur une hauteur. Il ne reſte preſque plus de veſtiges de ſon ancien château.

Elle poſſédait auſſi le Petit-Buat, d'où vient ſans doute qu'une de ſes branches a été appelée DES BUATS.

Les deux frères, PAYEN & HUGUES Ier, fils de GERVAIS du Buat, prirent part à la troiſième croiſade en 1190. Leurs armes, qui étaient : *d'Azur, à une Eſcarboucle fleurdelyſée, de huit rais,* figurent au Muſée de Verſailles.

Cinq familles du Buat ou des Buats ont été maintenues dans leur Nobleſſe par M. de Chamillard en 1666. Leurs armoiries diffèrent entre elles ; deux ſeulement écartelaient de celles ci-deſſus rapportées (*a*).

La maiſon du Buat de l'Anjou, dite de la Subrardière, paraît s'être de bonne heure ſéparée du tronc commun. On lui donne pour auteur un CHARLES du Buat, Chevalier, vivant en 1315, qui ayant épouſé une fille de la maiſon DE MONTAUBAN, en Bretagne, ſe fixa dans ce pays. Son petit-fils JEAN II du Buat, paſſa en Anjou, où le Roi Charles VI lui confia un commandement. Il fit ſes preuves de Nobleſſe en 1395 devant les Commiſſaires du Roi ſur le fait des francs-fiefs (*b*).

On préſume qu'il adopta les Quintefeuilles de l'écuſſon de ſa femme Colette DE SAINT-AIGNAN, Dame de Braſſé, en réduiſant leur nombre à trois & en conſervant les couleurs des armoiries de ſes ancêtres.

JEAN III du Buat, fils du précédent, fut confirmé dans ſa Nobleſſe par Lettres patentes du 29 Février 1439, données à Saumur par Charles VI.

GUILLAUME du Buat, fils aîné du précédent, continua la branche aînée, fondue dans la maiſon de Bréon à la fin du XVIe ſiècle.

JEAN du Buat, ſon frère (Ve degré), continua la branche de la Subrardière, dont il s'agit ici.

GEORGES du Buat, petit-fils du précédent (VIIe degré) fut premier Seigneur de la Subrardière.

(*a*) Voir l'eſſai de généalogie de différentes branches de la maiſon du Buat, dans la *Notice ſur la vie & les ouvrages de Pierre-Louis-Georges, Comte du Buat,* par M. Barré de Saint-Venant, Membre de l'Inſtitut (Lille, 1866), p. 3-4, & 72-82. — De Fourmont, *L'Oueſt aux Croiſades,* t. III, p. 101-105.

(*b*) La filiation ſe trouve dans le *Dictionnaire* de La Chenaye-Deſbois, t. XV. — Voir auſſi Quérard, *La France littéraire,* t. II, p. 612, & *Nouvelle Biographie générale* (Didot), t. VII.

Jean II du Buat, arrière-petit-fils du précédent (X^{e} degré), Chevalier, Seigneur de la Subrardière, de Braffé, de Mingé & autres lieux, fut confirmé dans fa Nobleffe par jugement rendu par Meffire Jérôme de Bragelongue, Commiffaire départi, à la date du 25 Juin 1635.

XI. DEGRÉ.

Charles du Buat, fils du précédent, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, de Chanteil, &c., Gentilhomme de la Chambre du Roi & Homme d'armes de la compagnie des ordonnances du Cardinal de Richelieu, eut de fon mariage avec Élifabeth de la Corbière (contrat du 12 Février 1646), huit enfants dont l'aîné fut :

XII. DEGRÉ.

Magdelon-Hyacinthe du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière & de Chanteil, eut de fa femme Marie-Élifabeth Blavet (contrat du 10 Juin 1690), huit enfants, dont l'aîné fut :

XIII. DEGRÉ.

Magdelon-Hyacinthe du Buat, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Subrardière; époufa, par contrat du 17 Février 1728, Marie-Renée du Mortier, héritière de fa maifon. De cette union il eut un fils unique, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, &c., époufa en premières noces, par contrat du 24 Mai 1763, Thérèfe-Charlotte du Bouestier, dont il eut deux filles, & deux fils, qui fuivent :

1. Louis-Charles-Marie, qui fuit.
2. Louis-Jean-Marie du Buat, reçu Chevalier de Malte de minorité, le 1er Avril 1775. Ses preuves furent admifes en 1780. De fon mariage avec Demoifelle Amélie du Pont de Compiègne, il laiffa quatre filles mariées.

De fon fecond mariage avec Demoifelle Étiennette Barré, il eut un fils : Magdelon-Hyacinthe du Buat, marié en 1820 à Demoifelle Marie de Jousselin. Leur fille, Marie, a époufé le Comte Édouard de l'Éperonnière de Vriz.

XV. DEGRÉ.

Louis-Charles-Marie du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, reçu Page de S. A. le Prince de Condé au mois de Mai 1778, fut Lieutenant au régiment de Bourbon-infanterie en 1782; émigra en 1790, fervit au régiment de la Châtre, puis, dans les huffards autrichiens commandés par le Baron de Vincent. Il y fut promu au grade de Capitaine & décoré de l'ordre du Mérite militaire. De fon mariage avec Demoifelle Marie-Renée de Valleaux, qu'il époufa en 1802, il n'eut qu'un fils, qui fuit.

XVI. DEGRÉ.

Charles du Buat, chef actuel de fa maifon, né le 9 Juin 1804. Il réfide au château de la Subrardière. De fon mariage avec Mademoifelle Anne-Marie-Clotilde d'Anthenaise, d'une illuftre maifon du Maine, font iffues :

1. Clotilde-Berthe du Buat, née en 1834, mariée en 1855 à M. le Comte Arthur de Perrien de Crenan. Veuve en 1861, elle s'eft remariée en 1864 à M. le Vicomte Fortuné de la Charlonnie de la Blotais.
2. Charlotte-Marguerite du Buat, née en 1837, mariée en Octobre 1855 à M. le Comte Augufte de Chabot.



BUNOT DE CHOISY,

EN ISLE DE FRANCE.



D'Argent à un Lion de Gueules accompagné de trois Étoiles auſſi de Gueules poſées deux en chef & une en pointe.

La famille Bunot de Choiſy, dont le nom patronymique eſt écrit indifféremment Bunault, Buneaud, Bunod & enfin Bunot dans les anciens titres, a pris naiſſance en Champagne, &, ſi l'on en croit ſes traditions domeſtiques, a eu une origine commune avec celle de Bunault, Seigneurs de Frémont, de Cohartille & de Montbrun, originaire de la même province & tranſplantée depuis dans l'Iſle de France & le Poitou. L'émigration que cette famille fit de Champagne à Paris vers l'an 1580, & les ravages des guerres civiles de religion qui déſolèrent la France à cette époque, mettent ſes rejetons actuels dans l'impoſſibilité de faire remonter, ſur preuves authentiques, leur aſcendance directe au delà du XVIIe ſiècle.

PREMIER DEGRÉ.

Edme Bunot, Officier du Roi, mort lors du ſecond contrat de mariage de ſon fils, le 26 Septembre 1668, avait épouſé vers l'an 1628, Demoiſelle Catherine Poulain, dont il eut un fils, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Pierre Bunot, Officier de la Maiſon du Roi, ainſi qualifié dans pluſieurs actes, épouſa en premières noces Demoiſelle Marie Quasnin, & en ſecondes noces, le 26 Septembre 1668, Demoiſelle Catherine Gosselin, morte le 9 Janvier 1703, fille de Noble homme Blaiſe Gosselin & de Demoiſelle Barbe Berthault (*a*). Il mourut au mois de Janvier 1722.

Du premier lit vinrent :

1. Pierre-Adrien, mort jeune.
2. Marie-Geneviève, alliée en premières noces à Jean Clément, Officier du Grand Commun du Roi, & en ſecondes noces, le 14 Mai 1691, à Charles-André de Mongé, Officier de la Maiſon du Roi.

Et du ſecond lit :

3. Pierre, qui ſuit.
4. Simonne, alliée, le 2 Novembre 1688, à Pierre-François de Saint-Martin,

(*a*) Contrat en original aux mains de la famille.

Conſeiller du Roi, Contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris.

III. DEGRÉ.

PIERRE Bunot, baptiſé le 28 Février 1672, Écuyer du Grand Commun du Roi, Maître d'hôtel de S. A. S. Madame la Ducheſſe de Bourgogne, par Lettres données le 5 Mars 1699, épouſa, le 7 Novembre 1706 (*a*), Demoiſelle Marie-Éliſabeth BOUCHER, fille de Pierre BOUCHER, Chef d'échanſonnerie du Roi, & de Marguerite DU SART. Il mourut le dimanche 25 Janvier 1750 & fut enterré en l'égliſe Saint-Euſtache à Paris. De ſon mariage vinrent :

1. PIERRE-EDME, qui ſuit.
2. FRANÇOIS-PIERRE, baptiſé le 8 Février 1714, Avocat au Parlement, Conſeiller du Roi, Grenetier au Grenier à ſel de la ville de Paris, décédé à Saint-Germain en Laye le 12 Juillet 1795 ſans avoir contracté d'alliance.
3. ÉLISABETH-MARGUERITE, alliée, le 27 Novembre 1732, à Henri SAUVAGE, Avocat au Parlement de Paris.

IV. DEGRÉ.

Noble PIERRE-EDME Bunot, Écuyer, né le 6 Septembre 1708, Conſeiller Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France, Contrôleur en la Chancellerie près la Cour des comptes, aides & finances de Provence, à Aix, par Lettres de proviſions du 10 Juin 1767, enregiſtrées au bureau des finances de la généralité de Provence le 17 Juillet ſuivant, mourut le dimanche 6 Mars 1768 & fut enterré dans l'égliſe de Saint-Euſtache à Paris. Il avait épouſé, le 7 Juillet 1743, Demoiſelle Catherine-Agnès DE CAMP, morte le 26 Août 1787, fille de Maximilien DE CAMP, Juge-Conſul de la ville de Paris, & de Marguerite-Éliſabeth GRÉGOIRE. De ſon union vint un fils, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

Meſſire PIERRE-FRANÇOIS Bunot de Choiſy, Chevalier, né le 19 Mai 1750, Conſeiller du Roi en ſes conſeils, Subſtitut du Procureur général en la Cour du Parlement de Paris, puis Auditeur ordinaire en la Chambre des comptes ; il comparut avec cette dernière qualité aux Aſſemblées de la Nobleſſe de la ville de Paris en 1789, & mourut à Verſailles en 1811. Il avait épouſé, le 7 Février 1777, Demoiſelle Émilie-Marie-Anne DE BOISSIÈRE, Dame de Choiſy-ſur-Sève, près de Nantes, morte le 22 Mai 1832, fille de Meſſire Iſaac-Pierre DE BOISSIÈRE, Chevalier, Conſeiller du Roi, Tréſorier de France, Général des Finances de Bretagne, & de Dame Marie-Émilie GUILLEMAUT DE BEAULIEU. Il eut de ſon mariage les quatre enfants qui ſuivent :

1. PIERRE-CATHERINE-ALEXIS, continue la deſcendance.
2. FRANÇOIS-JACQUES-AUGUSTE Bunot de Choiſy, mort à Paris le 24 Janvier 1854, avait épouſé Conſtance-Urſule-Madeleine GOSSUIN, fille de Joſeph-Théodore-Conſtant GOSSUIN, Officier ſupérieur de gendarmerie, & de Marie-Éliſabeth BROSSARD ; de laquelle il eut une fille :
   LOUISE, mariée à Alexandre DIEUDONNÉ, Contre-Amiral, Commandeur de la Légion d'honneur.
3. MARIE-ÉMILIE, née à Champigny-ſur-Marne le 18 Décembre 1777, alliée

a Original en parchemin.

à Charles-Étienne, Baron Regnaud. Elle eſt décédée veuve & ſans enfants le 14 Mars 1859.

4. Marie-Charlotte-Flore, née à Paris le 20 Septembre 1783 & baptiſée le lendemain, en l'égliſe Saint-Paul, fut tenue ſur les fonts du baptême par haut & puiſſant Seigneur Charles-Marie, Comte Colonna d'Ornano, Lieutenant au régiment Royal-Corſe-infanterie, ſon oncle à la mode de Bretagne du côté maternel, & par Demoiſelle Marie-Émilie Bunot de Choiſy, ſa ſœur aînée. Elle épouſa depuis Emmanuel Bosson.

VI. DEGRÉ.

Pierre-Catherine-Alexis Bunot de Choiſy, Écuyer, né à Champigny-ſur-Marne le 22 Août 1779, mourut à Paris le 16 Mars 1838. Il avait épouſé, le 28 Mars 1812, Demoiſelle Catherine Longue, fille de Joſeph-Touſſaint Longue, Conſul & Repréſentant de Sa Majeſté le Roi de Pologne, Électeur de Saxe, en la ville & Généralité de Lyon, mort ſur l'échafaud révolutionnaire le 1er Janvier 1794, & de Marie-Anne-Madeleine de Bressole. Il laiſſa de ſon mariage trois enfants :

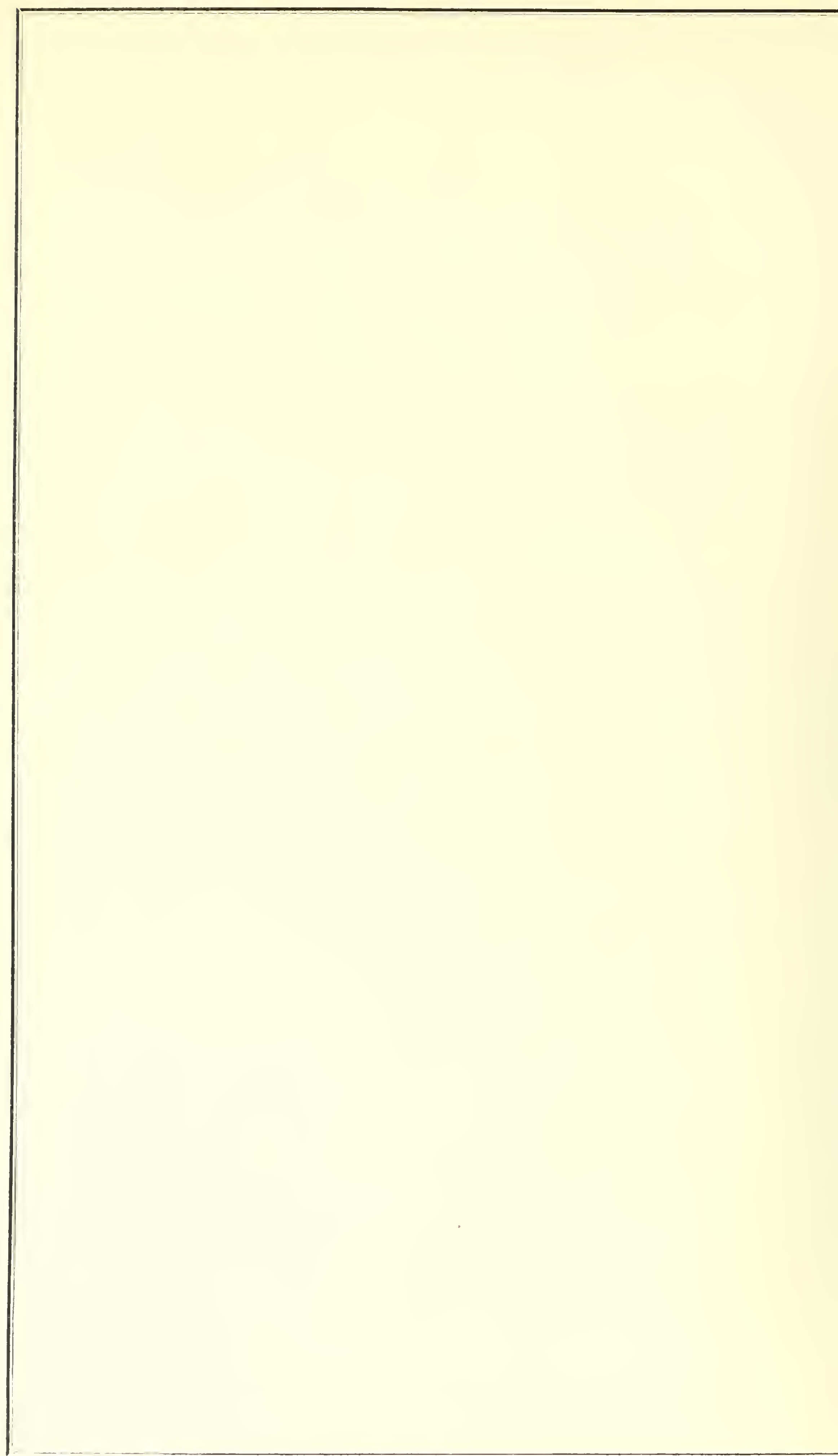
1. Alexis-Isidore, qui ſuit.
2. Louis-Camille-Ernest Bunot de Choiſy, né le 12 Novembre 1817, épouſa, le 7 Juin 1845, Louiſe-Adélaïde de Sommervogel, ſœur de Barbe-Françoiſe-Hortenſe-Adélaïde-Émilie de Sommervogel, alliée, le 11 Septembre 1838, à Jean-François-Marie-Rufin, Baron de Bouglon, Capitaine d'État-major, Chevalier de la Légion d'honneur & de Léopold de Belgique; toutes deux filles de François-de-Paule de Sommervogel, Lieutenant-colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & d'Éliſabeth-Adèle de Lienhart, & petites-filles de Jean-François-Joſeph de Lienhart, Colonel d'infanterie, Commandeur de l'ordre du Mérite de Wurtemberg, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, du Phénix, de Hohenlohe & de pluſieurs autres ordres. Louis-Camille-Erneſt a eu de ſon union :
   Gaston-Marie-Alexis, né le 26 Décembre 1848.
3. Anne-Joséphine-Camille, ſans alliance.

VII. DEGRÉ.

Alexis-Isidore Bunot de Choiſy, né le 11 Mars 1814, a épouſé, à Caen, le 29 Décembre 1845, Maria-Pauline-Éliſa de Mastin, fille de Philippe-Auguſte-Maurice-Armand, Comte de Mastin, Lieutenant de vaiſſeau, démiſſionnaire, Chevalier de Saint-Louis, & d'Éliſabeth-Caroline Barnett, & fille adoptive d'Armand-Antoine, Comte de Bernetz & de Jeanne-Aimée-Angélique-Adèle de Mastin, ſes oncle & tante paternels. De cette union vint :

1. Marie-Carites-Armande-Mathilde Bunot de Choiſy, née le 2 Septembre 1849, mariée, le 26 Décembre 1867, à Charles-Émile Richard de Lafaverie, fils de Charles-Victor Richard de Lafaverie, & de Marie-Joſéphine de Paillart d'Hardivilliers.

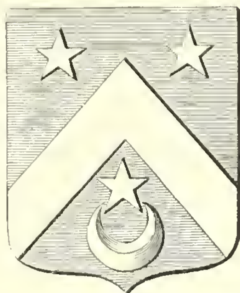




BUTEL DE SAINTEVILLE,

EN BLAISOIS ET DANS L'ILE DE LA GUADELOUPE.

Famille originaire du Blaiſois.



D'Azur au Chevron d'Argent accompagné de trois Étoiles du même, deux en chef, & une en pointe ſoutenue d'un Croiſſant auſſi d'Argent. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.*

La famille Butel de Sainteville eſt une branche cadette des Butel, Seigneurs des Broſſes, qui ont occupé pendant de longues années une place diſtinguée dans la magiſtrature de la ville de Blois. Cette maiſon a donné :

1° Quatre Prieurs-commendataires de Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency (*a*) :

1. LOUIS Butel (voir au IIe Degré).

2. FRANÇOIS Butel (voir au IIIe Degré).

3. FRANÇOIS Butel, Prêtre, baptiſé à Blois le 19 Novembre 1629 en l'égliſe de Saint-Solenne, & décédé le 22 Février 1695.

4. FRANÇOIS Butel, Diacre, Bachelier de Sorbonne, né à Blois le 8 Août 1662, inhumé en l'égliſe Saint-Solenne le 31 Octobre 1737.

2° Une Abbeſſe à l'abbaye royale de la Guiche près Blois :

MARGUERITE Butel, née le 30 Janvier 1637, décédée à l'abbaye le 12 Mai 1714.

3° Cinq Conſeillers du Roi, Maîtres à la Chambre des comptes de Blois :

1. NICOLAS Butel (voir au IIIe Degré).

2. LOUIS Butel (voir au IVe Degré).

3. LOUIS Butel (voir au IVe Degré).

4. LOUIS Butel, qui fut également Garde-marteau des Eaux & Forêts du Comté de Blois (voir au IVe Degré).

5. LOUIS-FRANÇOIS Butel (VIIe Degré de la filiation), Écuyer, Seigneur des Broſſes & du Nuiſément, né à Beaugency en 1692 & décédé à Blois le 23 Février 1746. La Chambre des comptes de Blois, inſtituée en 1509, fut ſupprimée en 1774.

4° Pluſieurs dignitaires au Conſeil ſupérieur de l'île de la Guadeloupe :

1. JEAN Butel, Conſeiller du Roi (voir p. 3 de cette notice).

2. LOUIS Butel de Montgai, Préſident (voir p. 4 de cette notice).

3. PIERRE Butel, Greffier en chef (voir p. 4 de cette notice).

5° Enfin pluſieurs Officiers, parmi leſquels :

PIERRE Butel, Lieutenant-colonel du régiment de Noailles-cavalerie, né le 6 Avril 1665 & inhumé à Blois, le 17 Novembre 1735, en l'égliſe Saint-Honoré.

LOUIS-FRANÇOIS Butel (VIIIe Degré de la filiation), Écuyer, Seigneur des Broſſes

(a) *Gallia Chriſtiana.* — *Eſſais hiſtoriques ſur la ville de Beaugency & ſes environs*, en 1789, par Jacques-Nicolas Peillieux aîné, ancien Médecin des armées, Officier de ſanté en chef de l'hoſpice de Beaugency, publiés en 2 vol. chez P.-P. Jabre, imprimeur à Beaugency, en l'An VII & IX de la République.

& du Nuifément, Capitaine commandant les grenadiers du régiment Royal Rouffillon-infanterie, Chevalier de Saint-Louis. Il comparut à l'affemblée des membres de la Nobleffe des bailliages de Blois & Romorantin, convoquée le 30 Mars 1789, pour nommer fes Députés aux États généraux (*a*).

Cette famille a formé deux branches principales :

1° La branche aînée, des Seigneurs des Broffes & du Nuifément, qui s'eft éteinte le 14 Octobre 1797 en la perfonne de Louis-François Butel (IXe Degré de la filiation), baptifé à Blois le 28 Janvier 1780 en l'églife Saint-Honoré, ainfi que de fa fœur Marie-Françoise Butel, baptifée à Blois le 26 Octobre 1774, & qui avait époufé, le 14 Janvier 1794, François-Guy Rangeard, Écuyer, Seigneur de Villiers.

2° La branche puînée, établie à la Guadeloupe dans la deuxième moitié du XVIIe fiècle, a eu pour auteur Pierre Butel. Elle s'eft divifée en quatre rameaux, dont trois font éteints; le fecond, celui de Sainteville, eft aujourd'hui le feul repréfentant de la famille Butel.

PREMIER DEGRÉ.

François Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, époufa N. Meignan, & eut de cette alliance un fils, qui fuit.

II. DEGRÉ.

Raoul Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, né à Blois en 1533 & baptifé en l'églife Saint-Honoré. Il eut deux fils :

1. Louis Butel, Prieur-commendataire de l'églife Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency. Nommé le 12 Mai 1607, par le Roi Henri IV, Doyen du Chapitre royal & collégial de l'églife Saint-Sauveur du château de Blois, il fut inftallé dans ces fonctions le 17 Août 1607 (*b*). Il mourut en 1627.
2. Nicolas, qui fuit.

III. DEGRÉ.

Nicolas Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, baptifé à Blois en 1553, Receveur des aides, tailles & taillons à Châteauroux, acheta, le 22 Octobre 1605, par-devant Me Lafferon, Notaire, à Louis Texier, fa charge de Confeiller du Roi, Maître des Comptes à Blois, moyennant 10,000 livres. Il mourut en 1613 revêtu de cette charge, que quatre autres Butel occupèrent héréditairement après lui. De fon mariage avec Marguerite Labbé, il laiffa quatre enfants :

1. Louis Butel, qui fuit.
2. François Butel, Prieur-commendataire de Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency; il vivait en 1637.
3. Marie Butel, mariée à Chriftophe-André Giraut, Seigneur de la Mothe, Avocat au Parlement & au Siége préfidial de Blois.
4. Françoise Butel, époufa Honoré Desnoms, Écuyer, Seigneur de la Béraudière; elle vivait encore le 12 Novembre 1642.

IV. DEGRÉ.

Louis Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, fut dès 1620 Confeiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois; il conferva cette charge jufqu'à fa mort, arrivée le 15 Décembre 1654; il fut inhumé en l'églife Saint-Solenne de Blois.

(*a*) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaifois, Beauce & Vendômois en* 1789.

(*b*) *Gallia Chriftiana.*

Il avait époufé en premières noces, par contrat du 7 Février 1621, paffé devant Me Barthélemy, Notaire à Blois, Anne Delaunay, fille de l'honorable Jacques Delaunay, Procureur au Préfidial de Blois, & de Guillemette Leclerc. De ce mariage il eut treize enfants; la fucceffion d'Anne Delaunay, Dame Butel, fut inventoriée le 20 Avril 1643 par le même Notaire. Marié en fecondes noces, par contrat du 28 Avril 1643, à Louife Jacquin, veuve de Jean de Verret, Écuyer, Seigneur de Saint-Sulpice de Pommeraye, près Blois, Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roi, il eut de cette feconde union cinq enfants.

Parmi les treize enfants de fon premier lit, il eut (*a*) :

1. Louis Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, baptifé le 14 Novembre 1622 en l'églife Saint-Solenne à Blois, fut de 1654 à 1674 Confeiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois. Se fit enregiftrer, ainfi que fa femme & fon fils aîné, dans l'*Armorial général de France*, en exécution de l'édit de 1696 (*Orléanais*, p. 84, 86 & 761). Il époufa, par contrat du 11 Octobre 1655, paffé devant Me Morillon, Notaire à Saint-Dyé-fur-Loire, Marguerite Pissonnet de Bellefonds (*b*), fille de Charles Pissonnet, Seigneur de Bellefonds, Garde-marteau des Eaux & Forêts de Chambord, & de Geneviève Charron. Il mourut le 13 Mars 1693. Sa veuve lui furvécut trente-trois ans. Il laiffa de fon mariage fept enfants, parmi lefquels :
   Louis Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, Confeiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois & Garde-marteau des Eaux & Forêts du comté de Blois, qui continua la branche des Seigneurs des Broffes & du Nuifément, éteinte aujourd'hui.
2. Jean Butel, baptifé le 6 Avril 1631 en l'églife Saint-Solenne de Blois. On croit que c'eft lui qui époufa Demoifelle Claude Bouret, dont il aurait eu deux fils : Jean & Pierre. L'aîné alla vers la fin du XVIIe fiècle s'établir à la Guadeloupe, & le 16 Décembre 1713, il fut pourvu, par brevet du Roi, de l'office de Confeiller du Roi au Confeil fupérieur de l'île. Il décéda fans poftérité en 1718. Le cadet le fuivit à la Guadeloupe & y fonda la branche des Butel de Sainteville. Toutefois fon degré de filiation n'étant pas connu pofitivement, on commencera une nouvelle numération pour cette branche.
3. Pierre, baptifé le 14 Mars 1642 en l'églife Saint-Solenne de Blois.

PREMIER DEGRÉ.

Pierre Butel, Ier du nom, s'établit à la Guadeloupe, quelque temps après fon frère

(*a*) De l'un des fils de Louis Butel paraît defcendre : Georges-Marie Butel-Dumont, Jurifconfulte & publicifte français, né à Paris le 28 Octobre 1725. D'abord Avocat, il devint fucceffivement Secrétaire de la commiffion de l'Acadie, Cenfeur royal, Secrétaire de l'ambaffade de France en Ruffie, puis Directeur du contrôle général & Tréforier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. Il laiffa de nombreux ouvrages, dont plufieurs furent couronnés par l'Académie des Infcriptions & Belles-Lettres : fa *Théorie du Luxe*, Londres & Paris, 1771, in-8o; & fon *Effai fur les caufes principales qui ont contribué à détruire les deux premières races des Rois de France*, Paris, 1776, in-8o. Il mourut en 1788 fans laiffer de poftérité. (Quérard, *La France littéraire*. — *Nouvelle Biographie générale*, Firmin Didot.)

(*b*) *Les preuves de l'antiquité . . . . de la Chambre des comptes de Blois*, publiées en 1715 à Paris aux Trois Rois, rue de la Harpe, chez la Ve de François Muguet & Hubert Muguet, premier Imprimeur du Roi & de fon Parlement, donnent le texte de « Lettres patentes du Roy qui confirment les priviléges de la Chambre « des comptes de Blois, données à Verfailles au mois de Février 1715. » On y lit : « . . . . . . Dans une autre « affaire concernant la nobleffe, qu'on a voulu contefter à la dame *Piffonnet de Bellefonds*, veuve du Sieur « *Louis Butel*, auffi Maiftre en ladite Chambre, qui a pareillement été obligée de fe pourvoir & d'obtenir une « ordonnance de maintenue du Sieur Bouville, lors Intendant d'Orléans, le 5 Juin 1702 . . . . ; fur quoi lesdits officiers de noftre Chambre des comptes de Blois nous auroient très-humblement fupplié de leur accorder « nos Lettres de confirmation des priviléges qui leur appartiennent, afin de prévenir dans la fuite de femblables « conteftations. A ces caufes . . . . ., &c. . . . »

Jean, & fut l'auteur de la 2e branche. Sa defcendance de Louis Butel, de Blois, fut atteftée par plufieurs actes officiels dont on rapporte des extraits en note (*a*). Il devint Fermier-Receveur du domaine du Roi à la Guadeloupe, puis Greffier en chef du Confeil fupérieur de l'île & fes dépendances, & enfin fut élevé, par un brevet royal du 25 Août 1730, au grade de Capitaine-commandant les milices de la Pointe d'Antigues, compofées alors des trois quartiers du Port-Louis, du Petit-Canal & de l'Anfe-Bertrand. Il mourut le 3 Mars 1734, au Port-Louis. Ses defcendants ont réfidé à la Guadeloupe jufqu'en 1818. Il avait eu de fon mariage avec Marie-Élifabeth Houe, Houc ou Houche (mot illifible), quatre fils, qui formèrent quatre rameaux.

1. Pierre II Butel, auteur du premier rameau, Lieutenant en fecond d'une compagnie d'infanterie, Capitaine-commandant les milices du quartier du Port-Louis, & enfuite de celui des Vieux-Habitants, où il s'établit après avoir vendu fon habitation fituée au quartier précédent. Il époufa, le 18 Novembre 1733, Marie-Jeanne Proque Le Borgne.

   Une Dlle Butel, iffue de ce rameau, a époufé le Vice-Amiral de Leissègues.
2. Pierre-François, qui fuit, auteur du deuxième rameau.
3. Jean-Baptiste Butel, auteur du troifième rameau, Lieutenant des milices du quartier du Port-Louis. De fa femme Marie-Anne-Gertrude Le Borgne, il eut :

   Louis Butel de Montgai, né le 24 Septembre 1754 à la Baffe-Terre, nommé Subftitut du Procureur général au Confeil fupérieur de la Guadeloupe le 6 Mai 1785, Confeiller titulaire le 9 Février 1787 (*b*), Préfident à la Cour d'appel le 4 Avril 1812, Préfident du Confeil fupérieur le 25 Juillet 1816 (*c*).

(*a*) Acte de notoriété & non-dérogeance, en forme d'enquête, obtenu par Jean-Baptifte Butel, fils de Pierre, Ier du nom, le 12 Janvier 1789, en exécution des Lettres patentes du Roi du 24 Août 1782, & à la fuite du bombardement de la Baffe-Terre, chef-lieu du gouvernement de l'île de la Guadeloupe & dépendances, par l'Amiral anglais Cadrington. (Me Eggimann, Notaire à la Baffe-Terre, eft le détenteur de la minute de cet acte.) — Acte de notoriété obtenu, le 18 Mai 1818, du Confeil fupérieur de l'île de la Guadeloupe & dépendances..... « Ladite requête fignée « de Bovis, Avocat en la Cour, & expofitive : « Que leurs auteurs font venus s'établir dans la colonie depuis « plus d'un fiècle; qu'ils font les defcendants des Butel, Confeillers de père en fils dans la Chambre des comptes « de Blois dans le dix-feptième fiècle; que déjà, conformément aux Lettres patentes du Roi, du vingt-quatre « Août mil fept cent quatre-vingt-deux, leur origine & leur état ont été conftatés par l'acte de notoriété en « forme d'enquête ci-joint, au rapport du Notaire Dupuch en date du douze Janvier mil fept cent « quatre-vingt-neuf; que depuis cette époque, les événements de tous genres qui ont affligé cette colonie, indé- « pendamment des caufes naturelles, ont amené la deftruction de tous les titres & papiers des dépôts... »

Dans un Mémoire adreffé au Roi, que la mort de Charles-Joachim & celle de fon fils empêcha de préfenter au fouverain, les membres de la famille Butel s'exprimaient ainfi : « Les Butel (de la Guadeloupe) étant pères « de famille, fe trouvant dans les charges, fupplient Sa Majefté, vu les actes produits & attendu la perte des pa- « piers de famille & de ceux des dépôts publics, de vouloir bien octroyer à la famille Butel des Lettres recogni- « tives de nobleffe, ou d'autres & nouvelles Lettres, fi Sa Majefté juge notre famille digne de ce bienfait. » Ce mémoire était fuivi, en forme d'apoftille, d'un certificat de notoriété accordé par le Gouverneur de la Guadeloupe & revêtu de fon fceau.

En voici la teneur : *Copie du certificat de notoriété délivré & fcellé, le 9 Juillet 1818, par le Gouverneur de la Guadeloupe*, enregiftré le 9 Septembre 1867 à Amboife (Indre-&-Loire).

« Il eft généralement connu à la Guadeloupe que Meffieurs Butel de Montgai, Préfident du Confeil fupérieur « de cette île, Chevalier de la Légion d'honneur, Magiftrat auffi éclairé qu'intègre; M. Jacques Butel, Com- « mandant du quartier des Habitants, & Meffieurs Butel de Sainteville, propriétaires à l'Anfe-Bertrand, Che- « valiers de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, defcendent de Louis Butel, Confeiller-Maître à la Chambre « des comptes de Blois en feize-cent-vingt, charge qui était poffédée en feize-cent-cinq par fon père Nicolas Bu- « tel. La branche de cette famille établie à la Guadeloupe depuis plus d'un fiècle, y a poffédé & poffède encore des « biens confidérables, & les places les plus diftinguées de la Colonie, comme militaires, magiftrats & commandants « de quartiers ; & dans les troubles de la Révolution, Meffieurs Butel ont conftamment profeffé les principes les « plus purs & prouvé leur fidélité & leur dévouement au Roi. C'eft une juftice que je dois & que je me plais à « rendre aux membres de cette refpectable famille, qui me font tous bien connus.

« Baffe-Terre, le neuf Juillet mil-huit-cent-dix-huit.

« Le Lieutenant général, Gouverneur & Adminiftrateur pour le Roi. *Signé :* « Le Comte de Lardenoy. »

(*b*) (*c*) De La Roque & de Barthélemy, *Catalogue de la Nobleffe des Colonies en* 1789, p. 23 & 29.

Il occupa ce dernier poste jusqu'à sa mort, arrivée à la Basse-Terre le 11 Décembre 1821, & avait été promu au grade de Chevalier de la Légion d'honneur le 19 Septembre 1814.

4. Jean-Baptiste-Louis Butel, auteur du quatrième rameau, Lieutenant des milices du quartier des Vieux-Habitants, puis de celui du Baillif, où se trouvait son habitation ; il y mourut, laissant de Marie-Madeleine-Catherine Le Borgne :
   Jacques Butel, baptisé le 23 Avril 1764 au Baillif, ancien Mousquetaire du Roi, nommé, le 20 Août 1815, Commandant du quartier des Vieux-Habitants, Chevalier de Saint-Louis le 22 Août 1819.

II. DEGRÉ.

Pierre-François Butel de Sainteville (*a*), auteur du deuxième rameau, né à la Guadeloupe (par. N^re^ Dame de Carmel) le 21 Novembre 1705, Capitaine-commandant les milices du quartier de l'Anse-Bertrand, marié, le 29 Janvier 1737, au Port-Louis, à Marie-Thérèse Dumoulin, fille de Messire Joachim Dumoulin, Conseiller du Roi au Conseil supérieur de la Guadeloupe & Doyen dudit Conseil, & de Dame Perine Lemercier de Beausoleil. Il décéda le 20 Juin 1746, au Port-Louis (île de la Guadeloupe), laissant trois fils & plusieurs filles :

1 & 2. Charles-Joachim, qui suit, & Pierre-François, son frère jumeau, mort en bas âge.

3. Pierre-François Butel de Sainteville, né le 20 Juin 1744, Propriétaire au quartier des Abymes ; il combattit en 1759, lors du siége de la Guadeloupe par les Anglais, comme Enseigne dans la compagnie des milices (Gelas). Il fut successivement nommé par brevets royaux : Lieutenant le 10 Décembre 1765, Capitaine Aide-major le 1er Novembre 1767, Major le 26 Novembre 1777, Commandant des milices du quartier du Gosier le 27 Novembre 1788, & Chevalier de Saint-Louis le 5 Octobre 1791. Il était à la tête des royalistes de son quartier dans leur défense contre les républicains au fort Fleur d'Épée de la Pointe à Pître.

4. Jacques-Emmanuel-Benjamin Butel de Sainteville, Lieutenant d'infanterie, puis Lieutenant des milices du quartier Sainte-Anne, émigra à Londres & mourut à Paris le 11 Avril 1817.

III. DEGRÉ.

Charles-Joachim Butel de Sainteville, né le 18 Décembre 1740 au Port-Louis, Mousquetaire du Roi dans la seconde compagnie depuis le 16 Février 1765 jusqu'en Juillet 1774, Nommé Chevalier de Saint-Louis le 10 Juillet 1779, Major des Mousquetaires de la Guadeloupe jusqu'en 1784, époque de la réforme de cette Compagnie. Breveté Capitaine d'infanterie de ligne & Commandant au fort Fleur d'Épée de la Pointe à Pître des royalistes du quartier de l'Anse-Bertrand. Émigra à la Martinique occupée alors par les Anglais. Après la paix d'Amiens, en 1802, il fut nommé Capitaine Commandant des quartiers du Morne-à-l'Eau, du Petit-Canal, du Port-Louis & de l'Anse-Bertrand. Il se maria, le 23 Mai 1769, à l'Anse-Bertrand, à Marie-Marguerite Françoise Gedouin, fille de Mathurin Gedouin, de Nantes, Notaire Royal (*b*), à l'Anse-Bertrand (île de la Guadeloupe), & de Marie-Christine Billaud. Il décéda le 26 Décembre 1818 à l'Anse-Bertrand, laissant de son union un fils, qui suit.

(*a*) Sainteville Blonzac, propriété située au quartier de l'Anse-Bertrand (île de la Guadeloupe).
(*b*) Charge occupée souvent aux colonies par des Nobles.

IV. DEGRÉ.

Charles-Joachim-Mathurin Butel de Sainteville, né le 4 Février 1773 au Morne-à-l'eau (île de la Guadeloupe), Commiffaire commandant le quartier de l'Anfe-Bertrand, émigra à Londres pendant la Révolution, & mourut aux Eaux de Saint-Sauveur le 29 Septembre 1817. Il avait époufé le 2 Pluviôfe an XII (23 Janvier 1804), à la Guadeloupe, Anne-Perrine Budan (*a*), fille de Jacques-Pierre Budan & de Demoifelle Marguerite-Rofe Roujol. De ce mariage il eut :

1. Charles-Louis-Mathurin Butel de Sainteville, né à la Guadeloupe le 27 Juillet 1805, décédé le 25 Décembre 1845 à Saint-Règle (Indre-&-Loire).
2. Jacques-Emmanuel-Ernest Butel de Sainteville, né à la Guadeloupe le 27 Juillet 1807, marié, le 2 Juin 1834, à Louife-Catherine-Alix de Menou (*b*), fille du Comte de Menou du Mée & de Demoifelle Robin de Lacotardière.
3. Anne-Rose-Charlotte, née à la Guadeloupe le 28 Octobre 1808, mariée, le 19 Mai 1829, à Charles-Louis-Erneft, Marquis de Gourjault (*c*).
4. Marie-Jules-Ferdinand-Léonce, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Marie-Jules-Ferdinand-Léonce Butel de Sainteville, né le 25 Juillet 1812 à l'Anfe-Bertrand (île de la Guadeloupe), marié à Paris, le 18 Avril 1837, à Philippine-Marie-Marguerite-Luce Le Gentil de Paroy (*d*), fille du Marquis Le Gentil de Paroy & de Demoifelle Freteau de Saint-Just. De cette union vinrent :

1. Charles-Marie-Enguerrand, qui fuit.
2. Marie-Emmanuel-Roger } morts jeunes.
3. Victorine-Marie-Marguerite } morts jeunes.

VI. DEGRÉ.

Charles-Marie-Enguerrand Butel de Sainteville, né à Tours le 9 Mai 1838, marié, à Dame-Marie (Indre-&-Loire), le 3 Mai 1865, à Marie-Auguftine-Jeanne Herry de Maupas (*e*), fille du Vicomte Anatole Herry de Maupas & de Demoifelle Alix de Nettancourt.

(*a*) Budan. — Bretagne. — *D'Azur au Chevron, accompagné en chef d'une Buie ou Cruche & d'une Dent, & en pointe d'un Dauphin, le tout d'Or.*
(*b*) De Menou. — Berry. — *De Gueules à la Bande d'Or.*
(*c*) De Gourjault. — Poitou. — *De Gueules au Croiffant d'Argent.*
(*d*) Le Gentil de Paroy. — Bretagne. — *D'Azur au Dragon d'Or.*
(*e*) Herry de Maupas. — Bléfois. — *D'Or au Lion de Sable.*



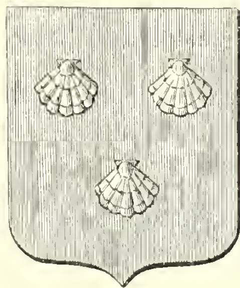
Note. Dom Bétencourt, *Noms féodaux* : « Butel (*Jean*), le jeune, & *Marc-Simon*, paroiffe de Saint-Ouen en Belin. Douze arpens de terre relev. du Mans en 1478. » (Extrait des aveux, hommages & dénombrement, dépofés autrefois à la Chambre des Comptes & depuis au palais Soubife, reg. 335, p. 161.) On ignore s'ils appartiennent à la famille dont on s'occupe ici.



DE CAIRON,

Anciens Seigneurs de Cairon, de la Pallu, de Bretteville, de Vogny, de Crocy, de Merville, de la Varende, d'Amblie, de Vaux; Comtes de Merville; Marquis de Panneville; Barons de Fréville, &c.

NORMANDIE, ANGOUMOIS ET PICARDIE.



De Gueules à trois Coquilles d'Argent, pofées deux & une. SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNE : *de Marquis.*

L'origine de la famille de Cairon fe rattache à l'une des époques les plus glorieufes de notre hiftoire nationale, celle du recouvrement de la Normandie fur les Anglais, fous le règne de Charles VII.

Son chef, NICOLAS Pérotte (Ier degré), fe diftingua comme Homme d'armes volontaire dans les rangs de l'armée royale, notamment à la bataille de Formigny livrée le 14 Avril 1450. Quatre ans plus tard, des Lettres de Nobleffe délivrées à Mehun-fur-Yèvre, en Février 1454, venaient récompenfer fes fervices; on y lifait : « . . . *Notum facimus univerfis prefentibus & futuris quod nos dignum cenfentes* « *dictum Nicolaum quem dura regni noftri pericula probum invenerunt, decenti* « *recompenfare beneficio, premifforum intuitu nec non gratuitorum fervitiorum* « *per ipfum Nicolaum non fine periculis & rei familiaris detrimento nobis jugiter impenforum, & maxime in recuperatione noftri ducatus Normanniæ de* « *manibus Anglicorum per nos nuperrime facta. . .* » (*a*).

Dès cette époque, Nicolas Pérotte poffédait un fief important à Bretteville-l'Orgueilleufe (Calvados), & la confidération dont il était entouré lui fit contracter mariage avec une famille de la plus ancienne nobleffe; il s'allia à Guillemette d'ESTAMPES, fille de Robert, Seigneur d'Audrieu.

Son fils, NICOLAS Pérotte (IIe degré), continua les fervices militaires de fon père, & obtint du Roi Louis XI, avec NICOLAS & ÉTIENNE, fes frères, des Lettres patentes, données à la Guerche, en Touraine, le 5 Août 1472, qui leur accordaient le droit de changer le nom de PÉROTTE en celui de DE CAIRON, nom d'un fief qu'ils poffédaient à cette époque au droit de leur père, « attendu, portent-elles, qu'ils ont « fief affis en la paroiffe de Cairon, en la Vicomté de Caen. . . & même en faveur « des fervices que ledit feu père defdits fuppliants & pareillement ledit Nicolas « nous ont par cy-devant faits au fait de nos guerres, & fait chacun jour iceluy « Nicolas qui eftoit en perfonne en armes en notre préfence & armées pour nous « fervir en cette préfente guerre. . . » (*b*).

(*a*) Copie collationnée le 21 Mai 1790 par Jean-François Lelièvre, Notaire du Roi au bourg de Creully.
(*b*) Copie collationnée par Lelièvre, du 21 Mai 1790.

Cette famille s'eſt depuis diviſée en un grand nombre de branches connues ſous le nom de la Pallu, de Cairon, de Vogny, de Crocy, de Saint-Vigor, de Cardonville, de Merville, du Châtel, de Saint-Laurent, de Putot, de la Maillerie, d'Amblie, de la Motte, de Vaux, de Barbières, &c.

Elle s'eſt répandue non-ſeulement en Normandie, mais en Angoumois, par la branche de Merville, & en Picardie, par celle de Ronquerville, dont on ne connaît pas la deſcendance.

La branche aînée s'eſt éteinte au commencement de ce ſiècle en la perſonne de Marie-Thérèse de Cairon, Dame de Cairon, née en 1763, mariée en 1784 à Pierre-Marie-Élie Labbey, Seigneur de la Roque-Baignard, d'Auvillers, d'Argences, Capitaine au régiment du Roi-infanterie.

Cette famille a produit un nombre conſidérable d'Officiers des armées de terre & de mer, parmi leſquels ſept Chevaliers de Saint-Louis. Lors de la guerre de 1740, neuf d'entre eux ſervaient en même temps. On remarque encore un Bernard de Cairon, Abbé de Barbery, Préſident en 1789 de l'ordre du clergé à l'aſſemblée de Caen.

Quatre Demoiſelles de Cairon ont été reçues & élevées à la maiſon royale de Saint-Cyr.

Lors des recherches de nobleſſe faites ſous Louis XIV, elle fut maintenue par M. de Chamillard à la date du 1er Août 1667, ſous le nom de Cairon, Écuyer, Seigneur de Garende, Saint-Léger, &c., Généralité d'Alençon (*a*).

En 1789 elle comparut aux Aſſemblées de Nobleſſe des bailliages de Caen & de Falaiſe où figurent les noms de MM. le Comte de Cairon Barbières, Cairon de Vaux, Cairon de la Varende, Cairon de Vougny, Cairon de Cairon, le Comte de Cairon, de Cairon (Léon-Nicolas-Urbain), Cairon de Cairon (*b*).

Nous ne donnerons ici que la ſuite des degrés qui rattachent à l'auteur de la famille les deux branches de Cairon d'Amblie & de Cairon de Panneville, les ſeules dont on connaiſſe actuellement l'exiſtence.

III. DEGRÉ.

Nicolas de Cairon, IIIe du nom, fils aîné de Nicolas II, Seigneur de Cairon, & de Marie de Hotot, fille de Thomas, Chevalier, Seigneur Châtelain de Beaumont, avait pour ſœur Marguerite de Cairon, mariée en 1499 à Jean de Bourgueville, Sieur de Bras & de Brucourt, & mère de Charles de Bourgueville, Sieur de Bras, auteur des *Antiquités de Caen*. Nicolas de Cairon épouſa Agnès de Perthou, Dame de Monſegret & de Saint-Vigor des Maiſerets. Son quatrième fils fut :

IV. DEGRÉ.

Jean, de Cairon Sieur de Cardonville & de Putot. Il épouſa Catherine de la Mariouse, & en eut cinq enfants, entre autres :

1. Charles, qui continua la branche aînée.
2. Jean (*c*).

(*a*) Chevillard, *Armorial de Normandie*.

(*b*) L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilſhommes de Normandie en* 1789, p. 17, 20, 21, 22 & 23.

(*c*) De ce Jean était iſſu au cinquième degré Alexandre-Anne-Augustin-Gabriel, Sieur de Vaux, né le 22 Juillet 1748, Garde du corps du Roi, marié, par contrat du 11 Juillet 1774, à Marie-Madeleine-Louiſe-Gabrielle d'Esmalleville, devenue, par la mort de ſon frère, Marquiſe de Panneville (*), Baronne de Carville &

(*) Le Marquiſat de Panneville fut érigé par Lettres patentes de Février 1725, enregiſtrées à la Chambre des comptes de Normandie le 18 Avril ſuivant. (*Tablettes généalogiques*, t. VI.)

V. DEGRÉ.

Charles de Cairon, Sieur de Cardonville & de Putot, époufa Anne Le Sens, fille d'André, Seigneur de Lion, & d'Anne Le Cavelier. Son quatrième fils fut :

VI. DEGRÉ.

François de Cairon, Sieur de Saint-Laurens, né le 11 Juin 1606, Capitaine au régiment d'infanterie de Beuvron, par commiffion du 20 Août 1636, époufa, par contrat du 6 Avril 1638, Anne Costard, fille de Noble homme Philippe, Seigneur de Hotot & de la Motte-Audrieu. Il fut père de Philippe-François, chef de la branche de la Motte, & de Charles, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Charles de Cairon, Sieur de la Maillerie, né en 1643, Capitaine de cavalerie au régiment de Condé, fe trouva, le 12 Juin 1672, à Tolhuis, au paffage du Rhin, commandé par Louis XIV, & prit une part brillante à la bataille de Senef. Il époufa, le 16 Mars 1685, Gillonne Le Bourgeois, fa coufine germaine, fille de Jacques Le Bourgeois, Seigneur de la Varende & de Beneauville, & d'Anne de Cairon. De cette union fortit :

VIII. DEGRÉ.

Charles-François de Cairon, Sieur de la Maillerie, né à Caen en 1689, Capitaine en 1710 au régiment de cavalerie de Thorigny, époufa, à Chicheboville, le 1er Février 1720, Jeanne-Marguerite Le Bourgeois. Il mourut à Beneauville en 1766, laiffant pour fils :

IX. DEGRÉ.

Jean-François de Cairon, Sieur de la Varende, né en 1723, Cornette au régiment de dragons d'Harcourt par brevet de 1744; il prit part à toutes les campagnes qui eurent lieu jufqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, fe trouva au fiége de Fribourg, Mons, Charleroy, Namur, Bergopzoom & à la bataille de Lawfeld, & eut la promeffe d'une compagnie que la paix l'empêcha d'obtenir. Il époufa en 1760 Marie-Jeanne de Crevecœur, Dame de Lalonde-Blonville. Il vendit les terres de la Varende & de la Maillerie pour acheter, en Septembre 1767, celles d'Amblie & de Pierrepont. Détenu par mefure révolutionnaire, comme père d'émigré, il mourut en prifon à Caen en 1794. Son fils fut :

X. DEGRÉ.

Ambroise-Victor de Cairon, Sieur d'Amblie, né à Beneauville-la-Campagne le 10 Avril 1768; il fe deftinait à la magiftrature lorfque la révolution le força d'émigrer. Il fervit alors dans l'armée des Princes, & à fon retour, époufa, le 20 Avril 1800, Marie-Anne-Reine-Alexandrine Thorel de Bonneval, fille de Jofeph-Jacques-Georges Thorel, Écuyer, Sieur de Bonneval, & de Marie-Françoife-Élifabeth Le Noble de Bailleul. De ce mariage eft iffu :

Fréville, Dame de Cailletot, Monay & Rabu, le Sap, &c. Le Marquis de Cairon de Panneville fut Député aux États généraux de 1789 par le bailliage de Caux. Son petit-fils, le Marquis Edmond de Cairon, chef de fa branche, s'eft allié à Mlle Caignart de Saulcy & habite aujourd'hui le château de Quevreville-la-Poterie (Seine-Inférieure).

XI. DEGRÉ.

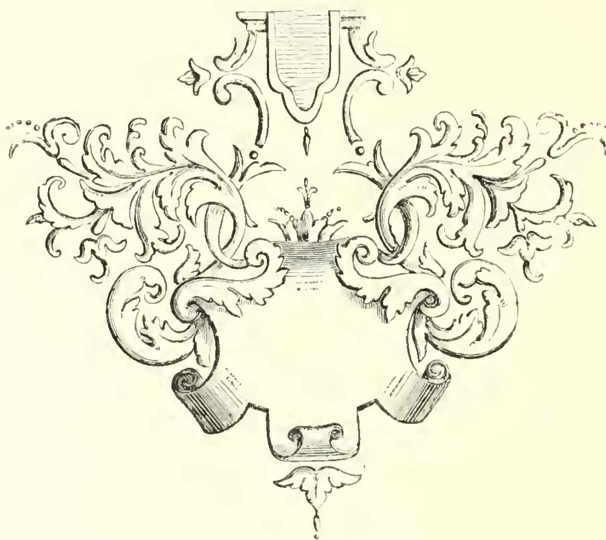
Adolphe-Victor-Honoré de Cairon, né à Cideville (Seine-Inférieure) le 21 Juillet 1803, a époufé, le 13 Janvier 1835 (*a*), Adrienne-Alexandrine-Louife Dauger, fille de Alexandre-Louis-Frédéric, Comte Dauger, & de Albertine-Octavie-Mélite de Nédonchel. De cette union font fortis trois enfants :

1. Marie-Charles-Louis-Victor, né à Menneval le 15 Novembre 1835, décédé à Amblie le 26 Juin 1855.
2. Marie-Alexandre-Remy, né à Amblie le 28 Avril 1840, décédé à Menneval le 27 Janvier 1843.
3. Marie-Philomène-Albertine, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

Marie-Philomène-Albertine de Cairon, née à Amblie le 25 Septembre 1844, mariée, le 18 Septembre 1866, à Marie-Robert Achard, Vicomte de Bonvouloir.

(*a*) Expédition fur parchemin.



CALEMARD,

Anciens Seigneurs de Requiès (aujourd'hui Recuyer), de Bosfranchet (aujourd'hui Beaufranchet), de la Fayette, le Geneſtoux, le Portail, Calemard, le Mont, Montjoly, &c.

EN AUVERGNE ET EN VELAY.



ARMES ANCIENNES : *D'Or à trois Pommes de Pin de Sinople* (a).

La famille de CALEMARD eſt originaire d'Eſpagne. Les traditions conſervées dans cette maiſon & appuyées du reſte par la concordance de faits hiſtoriques, lui donnent pour ſouche l'ancienne famille de *Calomarde*, & pour lieu d'origine le bourg & Marquiſat du même nom dans le diocèſe d'Albarracin en Aragon (*b*). En France cette famille reconnaît pour premier auteur un HIÉROSME de Calemard ou Calomarde, Gentilhomme eſpagnol, Enſeigne des gardes wallonnes, proſcrit & fugitif à la ſuite d'un duel dans lequel il tua un de ſes chefs qui l'avait brutalement outragé, lors de la conquête d'Oran par Ximénès (1509) (*c*).

Établis vers 1512 en Auvergne, aux environs de Viverols, & bientôt attachés à la puiſſante maiſon d'Alègre, Hiéroſme Calemard & ſa deſcendance donnèrent leur nom à un nouveau village, &, ſoit par alliances, ſoit par acquiſitions, ils devinrent ſucceſſivement poſſeſſeurs de pluſieurs ſeigneuries, châteaux, fiefs, terres, directes & rentes nobles dans le pays nommé Livradois. Là, ſur les rives de l'Anſe, entre l'Auvergne & le Velay, exiſtent encore les villages de Calemard, la Fayette, Laffy, le Geneſtoux, le Portail, le Mont & Montjoly, dont les quatre fiefs principaux ont donné leurs noms aux quatre principales branches de la famille, & les châteaux ou maiſons fortes de Calemard, de Requiès & de Bosfranchet, qui ont appartenu à diverſes époques aux Calemard (*d*).

L'hiſtoire des guerres de religion atteſte l'importance de ces poſſeſſions. Une des

(*a*) Les armes de cette maiſon ont varié dans les différentes branches. En Eſpagne & ſur un écuſſon de la tour principale de Requiès, comme à l'Armorial de 1697, on trouve : *d'Or à trois Pommes de pin de Sinople*, 2 & 1 ; Couronne de Comte. Les Calemard de la Fayette, depuis leur établiſſement dans le Velay, comme dans les Lettres de maintenue & au regiſtre du ſceau de France, ont toujours porté les armes déſignées & figurées au commencement de leur notice. Voir les regiſtres du Sceau de France, les *Noms des Familles qui ont obtenu des lettres confirmatives de Nobleſſe*, par de la Roque & Éd. de Barthélemy, & l'extrait des Lettres patentes de maintenue, qui ſera donné plus loin.

(*b*) En Eſpagne la famille de Calomarde était encore repréſentée de nos jours par Don François Thadée, Comte, puis duc de Calomarde, premier Miniſtre de Ferdinand VII, & qui fut Ambaſſadeur extraordinaire en France, à l'époque du ſacre du Roi Charles X.

(*c*) L'*Hiſtoire de la conquête d'Oran* mentionne la mort de Jérôme Vianelli, Chef d'état-major du Général en chef Pierre Navarre, lequel Vianelli périt de la main d'un officier qu'il avait frappé & à qui il avait arraché les poils de ſa barbe. « *Non modò verbis duris, homo ſuperbus & iracundus, objurgaverat, ſed pugnis additis, barbæ* « *pilos avulſerat.* » — Gomez, *Vie du Cardinal Ximenès.*

(*d*) Codicille de Jean Calemard (1656).

tours érigées à Ambert par les notables Gentilshommes du Livradois pour résister à l'invasion protestante, portait le nom de tour de Calemard. Enfin, la chapelle de Saint-Sébastien, dans l'ancienne église de Viverols, était affectée à la sépulture des Calemard, lesquels avaient héréditairement, à titre de patrons, droit de collation pour la prébende de cette chapellenie (*a*).

Depuis son établissement en France, c'est-à-dire depuis bientôt quatre siècles, cette famille a formé de nombreux rameaux. Les quatre branches principales, de la Fayette, de Genestoux, du Portail & de Montjoly, dont on peut suivre la trace pendant douze générations, n'ont cessé de figurer avec honneur dans l'Église, l'Armée, la Magistrature surtout, & enfin dans les Assemblées électives.

On y compte, avant la Révolution, un Conseiller au Parlement de Toulouse; un Conseiller au Grand Conseil, Conseiller au Parlement de Paris; des Conseillers d'épée & Conseiller d'honneur de la sénéchaussée du Puy, des Baillis de robe & d'épée, des Chanoines, & un Prévôt, première dignité du Chapitre de Notre-Dame du Puy, un Chanoine du Chapitre noble de Bourbon-l'Archambaud, des Chevaliers de Saint-Louis & trois Gentilshommes de la Maison-Rouge, Mousquetaires ou Gendarmes de la garde du Roi, &c. Depuis la Révolution, la famille de Calemard a compté huit Chevaliers de la Légion d'honneur; deux Députés; des Présidents & Conseillers de cours; des Présidents de tribunaux; plusieurs Conseillers & deux Présidents de Conseils généraux; Présidents de Colléges électoraux, &c.

Pour établir la formation des quatre branches principales & suivre la filiation jusqu'à nos jours, il est nécessaire de remonter à :

III. DEGRÉ.

Jean Calemard, petit-fils de Hiérosme Ier, Seigneur de Bosfranchet (*b*), de Calemard, la Fayette & Laffy, le Portail, le Mont & Montjoly, Coussanges, Coussangettes, &c. Il fut d'abord Procureur d'office (*c*), puis Capitaine des mandements & châteaux de Viverols, Baffie & Montravel, & mourut à l'âge de 93 ans vers 1656. Par codicille de la même année, il fit don à tous les emphytéotes & vassaux de Bosfranchet d'une année de leurs redevances. Il avait épousé Madeleine de Gageron (*d*), dont il eut quatre fils :

1. Damase Calemard, Seigneur de Beaufranchet, mort sans postérité, à Lyon.
2. Hiérosme II, auteur de la branche de la Fayette, qui suit.
3. Claude, auteur des branches du Genestoux & du Portail (cette dernière éteinte).
4. Damien, auteur de la branche des du Mont de Monjoly (branche de Craponne, éteinte).

(*a*) M. l'abbé Grivel, Aumônier de la Chambre des Pairs, fait mention, dans son *Histoire du Livradois*, de la tour de Calemard à Ambert. Quant au droit de collation pour la chapellenie de Saint-Sébastien dans l'église de Viverols, il est établi par le procès-verbal de réception de Messire Pierre Montagne pourvu de ce bénéfice par Pierre Calemard, Avocat en Parlement en 1775. Ce procès-verbal est aux archives de la famille.

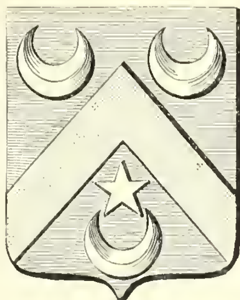
(*b*) La seigneurie de Beaufranchet lui fut cédée, par acte du 9 Octobre 1641, par Antoine de Beaufranchet, Écuyer, Sieur d'Ayat. (Voir à la page 131 de ce Registre.)

(*c*) Le Procureur d'office ou Fiscal était l'Officier chargé de maintenir les droits & autorité du Seigneur haut justicier dans les grands fiefs. Jean Calemard à Viverols, représentait Monseigneur Yves de Tourzel, Marquis d'Alègre, Grand Sénéchal d'Auvergne.

(*d*) Elle est mentionnée avec son mari dans une transaction contenant partage entre leurs enfants, passée le 20 Septembre 1659. Original sur papier.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA FAYETTE.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Croiſſants d'Argent, celui de la pointe ſommé d'une Étoile de même. Devise : Ad ſtellam! Creſcendo luceat.

IV. DEGRÉ.

Hiérosme II Calemard, Seigneur de Boſfranchet, Sieur de Calemard, la Fayette & Laſſy, Bailli & Juge ordinaire de Viverols (*a*) & Lieutenant général de la commanderie de Saint-Victour, qualifié de M[r], M[e] & de Meſſire dans les actes du temps (*b*). Il eut pour femme Marie-Claude de Gallien d'Adyat, dont il eut neuf enfants, entre autres :

1. Marian-Damase, qui fit enregiſtrer ſes armoiries, en exécution de l'édit de 1696, dans l'*Armorial général,* manuſcrit (Montpellier-Montauban, 364). Il reſta célibataire, & finit par entrer dans les ordres.
2. Jean-Baptiste, qui ſuivra.
3. Madeleine, mariée à Meſſire Vincent de Varènes, Chevalier, Seigneur de Bois-Rigaud, Tréſorier de France en la généralité de Riom.
4. Marie, mariée à Meſſire Marcellin de Cussinel, Bailli pour le Seigneur Évêque du Puy, de la ville & mandement de Moniſtrol.

V. DEGRÉ.

Jean-Baptiste Calemard, Écuyer, Seigneur de la Fayette & Laſſy, Calemard & Sarra, Conſeiller du Roi, Subdélégué de Monſeigneur l'Intendant de Languedoc au département du Puy & pays de Velay (*c*), épouſa en 1685 Dame Charlotte Artaud, dont il eut cinq enfants :

1. Marcellin, qui ſuit.
2. Jean-Baptiste, Prêtre (*d*).
3. Jean-Baptiste-François, Seigneur & Baron de Sarra, d'abord Mouſquetaire gris, Chevalier de Saint-Louis, puis Conſeiller au Grand Conſeil & au Parlement de Paris (*e*), épouſa Armande de Rougemont.
4. Claude, Prêtre.
5. Marie, mariée à Meſſire Reymond de Montredon, Conſeiller du Roi & ſon Premier Avocat général en la ſénéchauſſée du Puy.

(*a*) Qualifié ainſi dans une ſentence rendue par lui le 20 Février 1662. Original ſur papier.

(*b*) Teſtament de Marie-Claude Gallien d'Adyat, veuve de M[r] M[e] Hiéroſme Calemard, Seigneur de Beaufranchet, Bailly de Viverols, &c., en 1703, conſervé aux archives de la Haute-Loire, au Palais de juſtice.

(*c*) Qualifié ainſi dans pluſieurs actes d'acquiſitions faites par lui en 1703, & conſervés aux arch. de la famille.

(*d*) Acte de partage entre Meſſire Jean-Baptiſte Calemard, Prêtre, & Meſſire Marcellin Calemard, Seigneur de la Fayette, & Dame Marie Calemard, épouſe de Meſſire Reymond de Montredon. Marcellin cède à ſon frère le domaine de Laſſy, en ſe réſervant les droits, honneurs & devoirs ſeigneuriaux (1723). Arch. de la famille.

(e) *Almanach Royal de France*, 1772, p. 225. (Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris.)

VI. DEGRÉ.

Marcellin Calemard, Écuyer, Seigneur de la Fayette & Laſſy, les Mas, Grenier, Couſſanges, &c., Coſeigneur de la baronnie de Jalavoux, naquit le 22 Septembre 1686 (*a*). Il fut Conſeiller d'honneur au Sénéchal-Préſidial du Puy, Doyen de cette Cour, & mourut en 1777. Il avait épouſé en 1715 Françoiſe Bernard de Jalavoux, des Barons de Jalavoux & des Ternes (*b*). Il eut de ce mariage :

1. Georges, Prêtre, Chanoine du chapitre de Notre-Dame du Puy, pourvu en 1779 de la prévôté dudit chapitre, par réſignation de M[re] Ant. de Sordon de Creaux.
2. Philippe, dit *le Chevalier de la Fayette,* Cadet-Gentilhomme à la ſuite du régiment de Rohan-Rochefort, puis Gendarme de la garde du Roi, bleſſé au ſiége de Port-Mahon (1756) où ſa conduite lui valut la croix de S[t]-Louis.
3. Jean-Pierre, qui ſuit.

4 & 5. Claudine & Françoise, Religieuſes.

VII. DEGRÉ.

Jean-Pierre Calemard, Chevalier, Seigneur de la Fayette, &c., né en 1722, Conſeiller d'épée en la ſénéchauſſée & Siége préſidial du Puy (*c*), épouſa, par contrat du 7 Juillet 1751, Dame Marguerite de la Mure-Forel (*d*). Il mourut en 1754 (*e*), laiſſant de ſon mariage trois enfants :

1. Pierre-Marcellin, qui ſuit.

2 & 3. Claudine & Marie-Françoise, non mariées.

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Marcellin Calemard (*f*), Écuyer, Seigneur de la Fayette, Vernet, les Mas, Ribier, Rochette, Sallayer, Couſſanges, &c., Coſeigneur de la baronnie de Chadrac, Conſeiller du Roi & ſon Magiſtrat préſidial en la ſénéchauſſée du Puy.

(*a*) Acte de baptême de Noble Marcellin Calemard. Extrait en forme, paroiſſe de Viverols.

(*b*) Acte de mariage de Noble Jean-Pierre, fils de Meſſire Marcellin & de Dame de Jalavoux. — Tranſactions diverſes entre Marcellin de Calemard & le Marquis de la Saumès. (Archives de la famille.) — *Archives de la Haute-Loire* (faſcicule déjà publié). La maiſon de Jalavoux tomba en quenouille par ledit mariage & par celui (1738) de Dame Marie-Gabrielle-Claudine Bernard de Jalavoux, avec très-haut & très-puiſſant Seigneur Guillaume-Joſeph de Chanaleilles, Marquis de la Saumès, &c.

(*c*) Voir l'édit de 1703, de création des offices de Conſeiller d'épée, qui ordonne que leſdits Conſeillers auront le droit de ſiéger avec l'épée, qu'ils auront droit de préſéance ſur tous autres Magiſtrats après le Sénéchal, qu'à défaut de celui-ci, ils convoqueront & commanderont la Nobleſſe de leur reſſort, *qu'il leur eſt permis de ſe qualifier « Chevaliers », & qu'ils ne pourront être choiſis que parmi les Gentilſhommes.* (Reg. 1[er], p. 706.)

(*d*) Audit contrat figure, comme ſignataire, parmi les plus proches parents, après Meſſire Pierre Bernard, Baron de Jalavoux, oncle du futur époux, Meſſire Jean Jourda de Vaux, Baron de Roche, Seigneur de Retournac, père du Maréchal Comte de Vaux, l'illuſtre conquérant de la Corſe. En Velay la Maiſon de la Mure-Forel, iſſue d'une ancienne famille du Forez, tomba en quenouille par ledit mariage & par celui de Jeanne de la Mure-Forel, mariée, par contrat du 24 Novembre 1744, à Noble Claude-Joſeph de Chalendar, Seigneur de Chambonet, &c., Chevalier de Saint-Louis.

(*e*) Donation faite par Meſſire Marcellin Calemard à Dame Marguerite de la Mure-Forel, ſa belle-fille, veuve de Jean-Pierre, vivant Conſeiller d'épée, de tous les biens qu'il a, ſitués dans la province d'Auvergne, tels que le domaine de Calemard, maiſons à Viverols, rentes nobles & directes de la Fayette & de la Fridière. (Archives de la Haute-Loire.)

(f) *Almanach hiſtorique de la Haute-Loire.* — Ventes de diverſes ſeigneuries en 1779. — Pierre-Marcellin eſt perſonnellement déſigné, & ſa Nobleſſe, comme celle de ſes aſcendants, même maternels, eſt reconnue dans les Lettres patentes de maintenue, dont le diſpoſitif eſt ainſi conçu : « A ces causes, Nous avons de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance & autorité royale, *confirmé* & *maintenu*, & par ces préſentes, ſignées de notre main, *confirmons* & *maintenons* ledit Calemard de la Fayette dans la poſſeſſion & jouiſſance de la Nobleſſe; voulons qu'il ſoit cenſé & réputé Noble tant en jugement que hors jugement, en-

Il époufa en 1779 Jeanne-Françoife-Marie-Agathe de Sigaud de Chadrac (a), dont il eut :

1. Gabriel-François Calemard de la Fayette, Baron de Chadrac, né en 1781, mort en 1828, Chevalier de la Légion d'honneur, Préfident à la Cour royale de Lyon, Premier Préfident nommé de la Cour royale de Grenoble, Membre de la Chambre des Députés, Préfident du Confeil général de la Haute-Loire. Il époufa, en premières noces, Galathée de Quinsart d'Espradels, dont poftérité; & en fecondes noces, Marie-Élifabeth de Pradier d'Agrain, fille du Marquis d'Agrain, dernier Premier Préfident de la Chambre des comptes de Bourgogne.
2. Pierre, qui fuit, & forme le deuxième rameau de la branche de la Fayette.

IX. DEGRÉ.

Pierre Calemard de la Fayette, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 21 Avril 1783, Confeiller de Préfecture fous la Reftauration, Député & Préfident du Confeil général de la Haute-Loire, &c. Il époufa, en 1res noces, Marie-Françoife-Élifabeth Peyronnet, & en 2es noces, Urfule Rivet. Il eut du premier lit :

1. Théodore-Armand, Officier de Spahis, Chevalier de la Légion d'honneur, mort en Afrique.
2. Gabriel-Charles, qui fuit.

X. DEGRÉ.

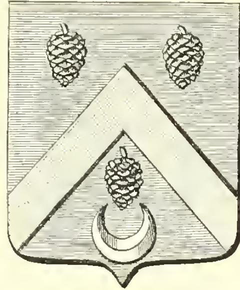
Gabriel-Charles Calemard de la Fayette, chef actuel de fa branche, Chevalier de la Légion d'honneur & de Saint-Grégoire-le-Grand, Lauréat de l'Inftitut, Membre du Confeil général de la Haute-Loire pour le premier canton du Puy, né le 9 Avril 1815, a époufé, le 2 Mai 1844, Henriette-Antoinette-Céfarine-Mélina Fiévée de Jeumont, dont font iffus :

1. Fernand-Antoine, né le 17 Mai 1848.
2. Berthe, née le 27 Février 1850.
3. Jeanne, née le 23 Avril 1857.

femble fes enfants, poftérité & defcendants mâles & femelles, nés ou à naître en légitime mariage; que comme tels ils puiffent prendre en tous lieux & en tous actes la qualité d'Écuyers & jouir des rangs & honneurs réfervés à notre Nobleffe, & qu'ils foient infcrits en ladite qualité au regiftre ouvert à cet effet près notre Commiffion du fceau; permettons audit Sieur Calemard de la Fayette, à fes enfants, poftérité & defcendants de porter les armoiries timbrées telles qu'elles font défignées & figurées aux préfentes, et qui font : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Croiffants d'Argent, celui de la pointe fommé d'une Étoile du même.* L'écu timbré d'un Cafque taré de profil, orné de fes lambrequins... » (Lettres patentes du 12 Avril 1828, en conformité de l'ordonnance du 26 Juillet 1826.)

(a) La maifon de Sigaud, originaire du Dauphiné, où elle a formé entre autres branches celles des Sigaud, de la Maifonforte, du Palais, Seigneurs de Morvilliers, &c., & celle des Sigaud de Baronat, fit remonter fes preuves à Jean Sigaud, Chevalier, Capitaine de vingt hommes d'armes, tué à la bataille de Marignan. Les Sigaud du Velay formèrent en dernier lieu deux rameaux, celui des Barons de Chadrac & celui des Sigaud de Leftang, Seigneurs de Vabrettes, &c. La baronnie de Chadrac, terre en toute juftice, tomba en quenouille au fiècle dernier, ainfi qu'on le voit dans un acte de production commun aux quatre fœurs cohéritières de ladite feigneurie, où leurs maris font qualifiés : « Seigneurs haut-jufticiers, » & par un Terrier où font indiqués les quatre alliances, « Terrier fait en faveur de Noble Pierre-Antoine de Sigaud, Seigneur & Baron de Chadrac, Sieur de Loudes, Sainzelles, &c., & par droit de repréfentation, en faveur de Noble Jean-Armand Bergonhon de Rachat de Varenne, Écuyer, mari & maître des biens dotaux de Dame Madelaine de Sigaud de Chadrac; — de Noble Jofeph-Henri de Vachon, Chevalier, Baron d'Artias, Capitaine au régiment de Gâtinais, Chevalier de Saint-Louis, mari & maître des biens dotaux de Dame Antoinette de Sigaud de Chadrac; — de Noble F. Mathieu de Chalendar des Crozes, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant de NN. SS. les Maréchaux de France, mari de Dame Marie-Catherine-Joféphine de Sigaud de Chadrac, & de Noble Pierre-Marcellin Calemard de la Fayette, Écuyer, mari & maître des biens de Dame Agathe de Sigaud de Chadrac, &c. — Dans le partage des Dames de Chadrac, la baronnie échut à Madame de Varenne, l'aînée des quatre fœurs, laquelle décéda fans poftérité & tranfmit cette feigneurie à Gabriel-François Calemard de la Fayette, fon neveu.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU GENESTOUX.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Pommes de pin d'Argent, & d'un Croiſſant en pointe de même. COURONNE : *de Comte.*

IV. DEGRÉ.

CLAUDE Calemard, Seigneur de Calemard & du Geneſtoux, fils de JEAN, Seigneur de Bosfranchet, fut Avocat en Parlement, Châtelain de Baffie, Lieutenant au bailliage de Viverols. Il épouſa, en premières noces, Jeanne DE FOURNEL, qui teſta le 21 Mai 1665, entre autres en faveur de Damien, ſon fils aîné (*a*). De ce mariage il eut :

1. DAMIEN, qui ſuivra.
2. JEAN-JOSEPH, Prêtre de la Compagnie de Jéſus.
3. MATILDE, morte ſans avoir été mariée.
4. FRANÇOISE, mariée à Benoît D'OUVRELEUR, Seigneur de la Brugière; ſans poſtérité.

De ſon ſecond mariage avec Louiſe CHASSAIGNE il eut deux enfants :

5. JEAN-BAPTISTE, Seigneur du Portail, Bailli de Viverols, auteur de la branche du Portail, éteinte.
6. MARIE, mariée à Gabriel LEBLANC, par contrat du 10 Janvier 1700 (*b*).

V. DEGRÉ.

DAMIEN Calemard, Seigneur de Calemard & du Geneſtoux, Avocat en Parlement, Bailli de Viverols, épouſa, par contrat du 23 Mai 1695 (*c*), Claudine CALEMARD, ſa couſine, fille de Mre Hiéroſme CALEMARD, Seigneur de Beaufranchet. Il teſta le 29 Janvier 1705, entre autres en faveur de Claude, ſon fils aîné (*d*). De ſon mariage vinrent :

1. CLAUDE, qui ſuit.
2. MARIE, qui épouſa Benoît LEBLANC, Seigneur du Mas.
3. JEANNE-MARIE, célibataire.
4. BENOITE, Religieuſe.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE Calemard, Seigneur de Calemard & du Geneſtoux, Avocat au Parlement, Lieutenant du Bailli de Viverols, épouſa Claudine LEBLANC DU MAS, dont il eut trois enfants :

(*a*, *b*, *c*, *d*) Original ſur papier.

1. Pierre, qui fuivra.
2. Benoite, Religieufe de Saint-Jofeph, Supérieure de la communauté, fous le nom de fœur Sainte-Alexis.
3. Claudine, mariée à Jean Daurier, dont eft iffu Charles Daurier, Baron de l'Empire, Lieutenant général, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis, qui contribua au gain de la bataille de Fleurus après s'être diftingué au paffage de la North (*a*), né à Saint-Paulien (Haute-Loire) le 29 Juin 1761, mort à Nancy le 29 Mai 1833, à l'âge de 72 ans.

VII. DEGRÉ.

Pierre Calemard, Seigneur de Calemard & du Geneftoux, né en 1730, Préfident du Tribunal de première inftance d'Ambert (Puy-de-Dôme) de 1789 à 1804, époque de fa mort (15 Germinal an XII) (*b*). Il époufa Marie Montagne, dont il eut quatre enfants :

1. Claude-Pierre, qui fuit.
2. Marguerite, célibataire.
3. Benoit.
4. Jean, non marié, tué au fiége de Mayence.

VIII. DEGRÉ.

Claude-Pierre Calemard du Geneftoux, Juge au Tribunal civil d'Ambert, Préfident du Tribunal civil de l'Argentière (Ardèche), époufa, le 8 Août 1786, Marguerite-Agnès Couhert du Vernet (*c*), fille de Henry-Zacharie Couhert du Vernet, Seigneur d'Étruchat & de Freiffonet, Avocat au Parlement, Bailli de Viverols & de la ville de Pradelle, Châtelain de Baffie & de Montravel, Membre des États du Vivarais & Député à l'Affemblée provinciale d'Auvergne. De cette union font nés trois enfants :

1. Claude-Pierre-Gilbert, qui fuivra.
2. Jean-Pierre-Henry, chef d'un rameau de la branche du Geneftoux, rapporté plus loin.
3. Marie-Henriette-Anaïs, mariée à Joachim Couhert d'Étruchat, fon oncle, Préfident du Tribunal civil de Privas (Ardèche), Chevalier de la Légion d'honneur.

IX. DEGRÉ.

Claude-Pierre-Gilbert Calemard du Geneftoux, né le 13 Juillet 1787 (*d*), Confeiller honoraire de la Cour impériale de Riom, Chevalier de la Légion d'honneur, époufa, le 30 Septembre 1820, à Moulins, Anne-Louife Lebrunet de Privezac, dont il eut deux fils :

1. Anselme, qui fuit.
2. Achille, ancien Subftitut du Procureur impérial du Puy (Haute-Loire), époufa, le 29 Mai 1852, Louife de Gouttenoire, dont il eut trois enfants : Henri, Victor, & Célina.

X. DEGRÉ.

Anselme Calemard du Geneftoux, époufa, le 28 Mai 1850, Angèle de Berchoux,

(*a*) Bouillet, *Armorial d'Auvergne.*
(*b*) Son père & fon grand-père font mentionnés dans une fentence du bailliage de Viverols rendue pour lui & contre Marin Imbert & Louife Calemard, fa femme, le 10 Juillet 1764. (Expédition fur papier.)
(*c*) (*d*) Extrait en forme.

fille du poëte de ce nom & petite-nièce du Général de Précy, qui défendit Lyon en 1793. De ce mariage font iffus :

1. Arnould, né le 11 Mars 1859.
2. Pierre-Jules, né le 1er Février 1863.
3. Irène-Estelle-Camille, née le 6 Juin 1851.



RAMEAU DE LA BRANCHE DU GENESTOUX.

IX. DEGRÉ.

Jean-Pierre-Henry Calemard du Geneftoux, chef actuel de fon rameau, frère cadet de Claude-Pierre-Gilbert, né le 25 Octobre 1800, Préfident honoraire du Tribunal civil d'Ambert, époufa, le 21 Mai 1822 *(a)*, Marie-Stéphanie Rolhion Malmenayde, petite-nièce, par fa mère, de M. Pourrat, Sous-Préfet, fous le 1er Empire, de l'arrondiffement d'Ambert, Maire de ladite ville & Membre de la Chambre des Députés fous la Reftauration, & enfin de nouveau Sous-Préfet d'Ambert fous la monarchie d'Orléans après 1830. De cette union font iffus :

1. Jean-Henry-Léon, qui fuit.
2. Marguerite-Louise, mariée, le 17 Juin 1845 *(b)*, à Jean-Louis Dusser, ancien Juge au Tribunal civil de Montbrifon (Loire).

X. DEGRÉ.

Jean-Henry-Léon Calemard du Geneftoux, né le 1er Janvier 1828, Capitaine-Commandant au 15e d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre du Danebrog. Il époufa, le 13 Février 1866, à Lyon, Marie Jouffroi, dont il a :

Anselme-Barbe-Jean, né à Lyon le 4 Décembre 1867.

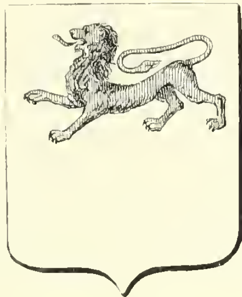
(a) *(b)* Extrait en forme de l'acte civil du mariage.



DE CALONNE,

Anciens Seigneurs de Avefne, de Pommereuil, de Chauffoy, de Mefnil-Heudin, de Boifrault, de Condé-Folie en partie, de Saint-Jean-lez-Brocourt, de Frefneville en partie, &c., en Picardie; *de Fontaine-lez-Blangy, de Grimontmefnil, de Efneval, de l'Ifle-Saint-Ouën, &c.*, en Normandie.

EN PICARDIE.



D'Argent au Lion léopardé de Gueules, mis en chef (a).

La maifon DE CALONNE, établie en Picardie à la fin du XIVe fiècle, y poffède depuis 1532 la terre d'Avefne en Vimeu. Les titres confervés en originaux & copies collationnées dans fes archives prouvent une filiation non interrompue depuis PAOUL de Calonne. Aux termes d'une enquête de nobleffe par commune renommée, faite en la ville d'Eu, le 4 Mars 1540 (*b*), par-devant Mes Pierre Nadel & Jehan Lecouvreur, Tabellions jurés au Comté d'Eu « JEHAN de Calonne, Efcuyer, Licencié ès lois, Seigneur du fief de Pommerœul & de Avefne en Vimeu, eft fils de PIERRE de Calonne, qui avoit quatre frères, affavoir JEHAN de Calonne, NICOLAS de Calonne, JACQUES de Calonne & GUILLAUME de Calonne, « & deux fœurs, Damoifelle MARYE de Calonne, qui fut femme à Henri CORNU, « à fon tour Mayeur d'Abbeville, & l'autre deffunte JEHANNE de Calonne qui fut « femme en fes premières noces à deffunt Nicolas DE SAINT-OUËN, Sieur de Melleville, Efcuyer; tous les fufdicts cinq frères & lefdites Damoifelles eftoient « iffus de PAOUL de Calonne lequel eftoit tenu & réputé Gentilhomme procédé « de noble lignée & du pays d'Hartois ».

Dès leur apparition en Picardie, Paoul de Calonne & fes defcendants en ligne directe, prirent leurs alliances dans les maifons nobles de cette province : plufieurs de ces alliances leur furent communes avec les Calonne Cocquerel (*c*), une branche puînée, détachée vers la fin du XIVe fiècle de la maifon de Calonne Courtebonne (*d*). Les dures épreuves auxquelles ont été foumis au XVe fiècle la Picardie, l'Artois & les Flandres, rendent très-difficiles les preuves généalogiques fe rapportant à cette époque; à défaut de documents authentiques faifant connaître de qui Paoul était fils, c'eft lui qui formera ici le premier degré.

(*a*) Palliot, *La vraie & parfaite fcience des armoiries.* — Villers de Rouffeville, *Généalogie de Calonne, Seigneurs d'Avefne.* — Sur les empreintes des fceaux confervées depuis deux fiècles, on trouve quelquefois le *Léopard*, mais plus ordinairement le *Lion léopardé* : ce dernier occupe le centre de l'écu au monument de Prouzel, mentionné à la page fuivante.

(*b*) Copie de cette enquête, collationnée fur l'original en parchemin fain & entier, à la requête de Jean de Calonne, Écuyer, Sieur d'Avefne, le 16 Avril 1580, par les Notaires royaux en les ville & bailliage d'Amiens, figné Catheau & Pécoul, avec paraphes : dépofée, par acte du 15 Janvier 1815, au rang des minutes de Me Gavelle, Notaire royal à Saint-Maulvis, canton d'Oifemont, département de la Somme. Expédition en papier.

(*c*) Voir pages 2, 3, 4, 5 de cette notice.

(*d*) Obligation du 22 Septembre 1541, par Jean de Calonne, Sieur de Lœulinghem, où il eft fait mention d'une obligation faite par Flour de Calonne, Sieur de Courtebourne, & de défunt Flour de Callonne, Sieur de Lœulinghem, père du comparant. — Villers de Rouffeville, *Généalogie de Calonne, Seigneurs de Cocquerel.*

PREMIER DEGRÉ.

Paoul de Calonne fut Échevin d'Abbeville de 1447 à 1450 (*a*). Il épouſa Marie Le Roy de Dargny; ils étaient morts tous deux en 1489 (*b*), laiſſant :

1. Pierre de Calonne, qui continue la deſcendance.
2. Jehan de Calonne, dont on ne connaît pas le nom de la femme, eut pour enfants :
   I. Jehan de Calonne (*d*), veuf en 1527 de N. Le Roy, fille de Nicolas Le Roy (*c*).
   II. Anthoinette de Calonne (*d*), morte le 19 Mars 1539, étant veuve de Baſtien Le Sellier, Écuyer, Seigneur de Prouzel, décédé le 23 Mars 1525. Anthoine Le Sellier, leur fils aîné, époux de Françoiſe de Saiſſeval, mourut le 12 Mai 1553 & fut inhumé, ainſi que ſon père & ſa mère, en une chapelle de l'égliſe de Prouzel, près Amiens, où ſe voit leur monument funèbre avec épitaphe & orné des écuſſons : Le Sellier, *d'Or à l'Aigle éployée, becquée & membrée de Gueules,* & de Calonne, *d'Argent au Lion léopardé de Gueules;* cette branche s'éteignit à la quatrième génération.
3. Nicolas de Calonne.
4. Jacques de Calonne.
5. Guillaume de Calonne, épouſa : 1° Marguerite de Saint-Suplix; 2° Jeanne Louvel (*d*); il laiſſa des deſcendants dont était M. François de Calonne, Curé de Saint-Georges à Abbeville, mort le 19 Octobre 1722 (*e*).
6. Marie de Calonne, mariée à Henri Cornu, Mayeur d'Abbeville, qui fit ſon teſtament le 16 Février 1497 (*f*), par lequel on voit que Magdelaine Cornu, l'une de leurs filles, fut mariée à Jehan de la Fresnoye.
7. Jehanne de Calonne, mariée en premières noces à Nicolas de Saint-

(*a*) Manuſcrit intitulé : Création des Échevins d'Abbeville de 1408 à 1460 : aux Archives de cette ville, ſection B, n° 58. On y trouve le nom écrit *Calonne*, ainſi que dans l'enquête du 4 Mars 1540, le Cartulaire de Saint-Georges, tous les contrats de mariage & la plupart des titres : dans un petit nombre ſeulement il eſt écrit indifféremment *Kalone, Callonne, Calongne, Caloigne*, &c. Cette orthographe défectueuſe, qu'explique la prononciation picarde, ayant été reproduite dans quelques publications, on a dû la ſignaler ici.

(*b*) Le 28 Décembre 1489, Jehan, Guillaume, Colart & Pierre de Calonne, enfants & exécuteurs teſtamentaires de Paul (*Paoul*) de Calonne & de Marie Le Roy, aſſignent 8 liv. 4 ſols de rente à la fabrique de Saint-Georges d'Abbeville, pour la fondation d'une meſſe à dire chaque lundi de l'an; fol. 229 verſo du Cartulaire de Saint-Georges, aux archives de M. Flaman, à Abbeville.

(*c*) Par contrat du 9 Octobre 1527, par-devant Mes J. Dechaulz & N. Lefèvre, auditeurs du Roy à Abbeville : pour parvenir à s'acquitter, notamment d'une ſomme qu'il devait à Robert Le Roy, fils & héritier de feu Nicolas Le Roy & à Meſſire Jehan de Calonne, veuf de N. Le Roy, légataire dudit Nicolas Le Roy : Louis de Friaucourt vendit au profit de Jehan Gaillard un noble fief ſéant au village des Alleux, mouvant de la ſeigneurie de Valanglart : comparant Jehan Langlacié, Bailly de ladite ſeigneurie, qui donne ſaiſine dudit fief, en préſence de Anthoine Somon, procureur de Pierre de Calonne *l'aiſné*. Volume I, folio 44, n° 145, du manuſcrit autographe de Me Flaman, Notaire à Abbeville de 1766 à 1803, extraits de titres. Aux archives de M. Flaman à Abbeville.

(*d*) Tableau généalogique du milieu du XVIe ſiècle, ayant appartenu à M. de Calonne, Curé de Saint-Georges : les ſept enfants de Paoul & de Marie Le Roy y ſont dénommés; on y trouve les premiers degrés de la deſcendance de pluſieurs d'entre eux : celle de Guillaume y eſt plus longuement rapportée. Marguerite de Calonne, ſa petite-fille, contracta une alliance dans la famille Gaillard & fut mère de : 1° Iſabeau Gaillard, qui épouſa Noble homme Jean du Bus, Seigneur de Wailly & de Saucourt, Capitaine de trois cents hommes de pied; 2° Geneviève Gaillard, mariée à Noble homme Pierre Tillette, Seigneur de Mautort, vivant avec lui le 4 Décembre 1573 (*).

Ce tableau ſe trouve aux archives du château d'Aveſne ainſi que tous les titres viſés dans cette notice ſans indication d'autre lieu de dépôt.

(*e*) Regiſtres aux actes de l'état civil d'Abbeville.

(*f*) Teſtament de Henri Cornu. Copie en papier. — Tranſaction du 22 Décembre 1545 entre Jean de Calonne, Seigneur de Lœulinghem, & Jean de la Freſnoye, Seigneur de Bertenlaire, ſon gendre. — Villers de Rouſſeville, *Généalogie de Calonne, Seigneurs de Cocquerel.*

(*) Acte du 15 Mars 1584 par lequel Marguerite de Calonne, veuve de Noble homme Jean Gaillard, Seigneur des Osteux, avoue tenir du Roi, à cause de sa châtellenie du Titre, un fief noble séant au village de Sailly-le-Sec. Original en parchemin, apanage d'Artois carton O, 19654 : aux Archives de l'Empire. — *Armorial général*, article Gaillard de Boencourt, registre III, page 476. — Contrat de mariage de Anne de Calonne, visé page 4.

Ouën, Écuyer, Seigneur de Melleville, Mayeur d'Eu en 1482 & 1487 (*a*), mort en 1504, inhumé en l'églife de Saint-Laurent de la ville d'Eu, où fe voit fon monument funèbre avec épitaphe & orné de l'écuffon de Saint-Ouën. On n'y trouve pas les armoiries de Jehanne de Calonne : ayant contracté une feconde alliance, elle ne fut pas inhumée au tombeau préparé pour elle & fon premier mari, où avait été figurée fa repréfentation, accompagnée, fuivant l'ufage du temps, de celle de Saint Jean-Baptifte, fon patron.

II. DEGRÉ.

Pierre de Calonne, dont on ignore le nom de la femme, eut pour enfants :

1. Jehan de Calonne, qui continue la defcendance.
2. Guillaume de Calonne, mort avant 1538, avait époufé Marie de Feuquerolles (*b*), dont Anne de Calonne, qui fut femme à Antoine d'Ardres (*c*), Écuyer, Seigneur du Quefnoy, ancien Mayeur de la ville d'Amiens; leur fille, Marie d'Ardres, Dame de Méraucourt, époufa, le 19 Juillet 1575, François de Saisseval (*c*), Seigneur de Piffy, Homme d'armes des ordonnances du Roi fous la charge du Seigneur de Broffe.

III. DEGRÉ.

Jehan de Calonne, Écuyer, Licencié ès lois, Seigneur du fief de Pommereuil, fitué à Gapenne en Ponthieu, acheta, par contrat du 3 Août 1532 (*d*), pardevant Jehan Dupré & Rémon Dorléans, Notaires au Châtelet de Paris, de Claude de Villiers, Écuyer, & de Jehanne de Chables, fa femme, la terre, feigneurie & châtellenie d'Avefne en Vimeu, avec dix-fept fiefs en dépendant. Il époufa Marie de Machy, fille du Seigneur de Cocquerel (*e*) dont la fille aînée, Jehanne de Machy, fut mariée (*f*) à Jehan de Calonne, Seigneur de Lœulinghem, & lui apporta la terre & feigneurie de Cocquerel, d'où fes defcendants prirent le nom diftinctif de leur branche. Jehan de Calonne, Seigneur d'Avefne & de Pommereuil, mourut à Abbeville vers 1548, âgé de plus de foixante ans, & fut enterré dans l'églife collégiale Saint-Wulfran (*e*). Il laiffa de fon mariage fix enfants :

1. Jehan de Calonne (*g*), qui continue la defcendance.
2. Jacques de Calonne (*g*), Écuyer.
3. Nicolas de Calonne (*g*), Écuyer, Sieur de Barbafacq (*h*), Archer des ordonnances du Roi en 1565 (*i*), fous la charge de M. de Morviller.
4. Pierre de Calonne (*g*), Écuyer.
5. Godefroy de Calonne (*g*), Chevalier, Lieutenant d'une compagnie de cinquante Hommes d'armes des Ordonnances du Roi fous la charge de M. de Rubempré, donna, le 30 Août 1580 (*j*), un certificat de fervice à Jehan de Calonne, Seigneur d'Avefne, fon neveu, Homme d'armes dans la même compagnie.

(*a*) Défiré Lebœuf, *Hiftoire de la ville d'Eu*, 1844, page 264 & fuiv.

(*b*) Accord du 12 Juillet 1538, par lequel Marie de Feuquerœulles, veuve de Guillaume de Calonne, remet à Jehan de Calonne, fon frère aîné, une maifon fife à Abbeville, en vertu d'une claufe du teftament de Pierre de Calonne *l'aîné*, leur père, en date du 4 Avril 1520. Groffe en parchemin. — Cette Marie de Feuquerolles n'eft autre que Marie d'Ardres qui prenait le nom d'une feigneurie ayant appartenu longtemps à fa famille, & dont le nom a été mal écrit dans l'acte.

(*c*) *Armorial général*, art. de Saisseval, reg. I[er], p. 497, & Villers de Rouffeville, *Généalogie de Saiffeval*.

(*d*) Contrat d'acquifition, groffe en parchemin.

(*e*) Contrat de mariage de Jehan, fon fils (page fuiv.). — Information des 14 & 15 Mars 1582, vifée plus loin.

(*f*) Contrat de mariage de Jehan de Calonne avec Philippe Louvel (page fuiv.).

(*g*) Teftament de Jehan de Calonne du 8 Octobre 1546. Groffe en parchemin.

(*h*) Conftitution de rente par Jehan & Nicolas de Calonne du 31 Décembre 1583. Groffe en parchemin.

(*i*) Vente par Nicolas de Calonne du 30 Juillet 1565. Groffe en parchemin.

(*j*) Certificat de fervice figné de Callonne, de Chaponay, de Machault & Durand. Original en parchemin.

6. Marguerite de Calonne (*a*), qui époufa Noble homme Jacques Lebain, demeurant en la ville de Rue; ils furent rembourfés, le 17 Septembre 1556 (*b*), par Jehan de Calonne, Seigneur d'Avefne, des fommes qu'il s'était obligé de leur payer en traitant de leur mariage le 11 Juillet 1555.

IV. DEGRÉ.

Jehan de Calonne, Écuyer, Seigneur d'Avefne, Maire hérédital de Pommereuil, Homme d'armes des Ordonnances du Roi fous M[r] d'Humières, fut déchargé de la contribution & fervice de ban & arrière-ban par fentence de M. le Bailli d'Amiens du 21 Octobre 1570 (*c*). Il fut affifté de Jehan de Calonne, Seigneur de Lœulinghem, Antoine de Machy, Prêtre, Curé de la Chapelle-lez-faubourg d'Abbeville, fes oncles, & de Antoine d'Ardres, Licencié ès lois, Avocat au bailliage d'Amiens, quand par contrat du 8 Février 1548 (*d*), par-devant M[e] Jehan Dainval, Notaire royal à Amiens, il époufa Damoifelle Philippe Louvel, fille de François Louvel, Écuyer, Seigneur de Glify, &c., ancien Mayeur de la ville d'Amiens, & de Jacqueline de Conty. Ils eurent pour enfants :

1. Jehan de Calonne, Écuyer, qui continue la defcendance.
2. Pierre de Calonne, Écuyer, Seigneur du Mefnil-Heudin, & du Quefnoy-en-Santerre, Hommes d'armes des ordonnances du Roi (*e*), fous la charge de M. le Duc de Joyeufe, paffa à la montre & revue faite en armes à Caën en Normandie, le 6 Juin 1581 (*f*). Par fon teftament du 12 Juillet 1593 (*g*), il donna plufieurs pièces de terre aux églifes d'Avefne & du Mefnil; la terre du Quefnoy-en-Santerre à fa fœur Yfabeau; la terre & feigneurie du Mefnil à fon frère aîné.
3. Florimond de Calonne (*h*), Écuyer.
4. Ysabeau de Calonne, mariée, par contrat du 28 Octobre 1571 (*i*), par-devant Charles Rouffel, Notaire en la Prévôté de Vimeu, à Antoine de Vaudricourt, Écuyer, Seigneur d'Allenay, fils de défunt Claude de Vaudricourt.
5. Anne de Calonne, mariée, par contrat du 21 Juin 1592 (*k*), par-devant M[e] Ézéchias Boujonnye, Notaire royal à Abbeville, à Maître Jean de May, Écuyer, fils de Jean de May, Écuyer, Seigneur de Seigneurville, ancien Mayeur de la ville d'Abbeville, & de Damoifelle Catherine Lourdel, affiftée de Damoifelle Marguerite de Saiffeval, veuve de François Louvel, vivant Seigneur de Froyenne & de Frefne, fon oncle & curateur, de M. Pierre Tillette, Écuyer, Seigneur de Mautort & du Maifnil-lez-Franleux, mari de Damoifelle Geneviève Gaillard, fa coufine.
6. Anthoinette de Calonne, Chanoineffe, mariée, par contrat du 15 Mai 1583 (*l*), à Jean de la Potherie, Écuyer, Seigneur dudit lieu & de Vigny, fils de Jean de la Potherie, Écuyer, Seigneur defdits lieux, & de Damoifelle Yde de Saint-Ouën.

(*a*) Teftament de Jehan de Calonne du 8 Octobre 1546, Groffe en parchemin.
(*b*) Rembourfement par Noble homme Jehan de Calonne. Groffe en parchemin.
(*c*) Villers de Rouffeville, *Généalogie de Calonne, Seigneurs d'Avefne.*
(*d*) Contrat de mariage de Jehan de Calonne. Expédition en papier.
(*e*) Information des 14 & 15 Mars 1582. — (*f*) Certificat de préfence du 6 Juin 1581, figné Bouillet, Demarzellay, de Humières, Bourfault. Original en parchemin.
(*g*) Teftament. Copie en papier. — (*h*) Note *i* de la page précédente.
(*i*) Teftament de Philippe Louvel du 17 Juillet 1587. Groffe en parchemin. — Villers de Rouffeville, *Généalogie de Vaudricourt.*
(*k*) Contrat de mariage. Expédition collat. en papier. — (*l*) Contrat de mariage fous feing. Original en papier.

V. DEGRÉ.

Jehan de Calonne, Écuyer, Seigneur d'Avefne, de Pommereuil, & de Condé-Folie en partie, Homme d'armes des Ordonnances du Roi (*a*), fous la charge de Mr le Duc de Joyeufe, paffa à la montre & revue faite en armes à Montdidier le 26 Octobre 1584 (*b*). Il fut marié, par contrat du 6 Février 1590 (*c*), par-devant Mes Gallet & Louis de Dourlens, Notaires royaux en Ponthieu, à Damoifelle Françoife Cornu, feconde fille de François Cornu, Seigneur de Beaucamp-le-vieil, & de Damoifelle Anne de Lanzeray, & dont la tante, Yfabeau Cornu, avait époufé, le 23 Avril 1569 (*d*), Nicolas de Calonne, Écuyer, Seigneur de Cocquerel & de Lœulinghem. Jehan de Calonne eft repris en 1577 pour fa feigneurie d'Avefne, fon fief de Pommereuil & autres fiefs (*e*), au rôle de répartition de 2,900 livres allouées à Meffire André de Bourbon, Seigneur de Rubempré, en rembourfement de fes frais pour avoir repréfenté la Nobleffe de la fénéchauffée de Ponthieu aux États généraux tenus en la ville de Blois. Dans l'information faite en la ville d'Abbeville & celle d'Amiens les 14 & 15 Mars 1582 (*a*), par M. Marc de Chalnoix, Confeiller du Roi, Préfident & Juge pour Sa Majefté en l'élection de Péronne, Commiffaire fubdélégué par MM. les Commiffaires dépêchés par Sa Majefté fur les faits & liquidation de fes droits de francs-fiefs & nouveaux acquets en la Chambre du tréfor à Paris, à la requête de Jehan de Calonne, Seigneur d'Avefne, & Pierre de Calonne, Seigneur du Mefnil-Heudin, fon frère, tous deux Hommes d'armes des ordonnances du Roi, pour la vérification & juftification de leur Nobleffe, les témoins, après avoir déclaré qu'ils font réputés Gentilfhommes & vivant noblement de tous temps, ajoutent : bien « congnoiftre les armoryes des dictz de Callongne portant *ung liepart de* « *guelle en champ d'argen* por les avoir veu par plufieurs fois en la grande églife « fainct Wulfran d'Abbeville emprainctz en une vitre comme auffy en l'églife du- « dict Avefne tant aux vitres que aux ornements de l'églife. » En conféquence de cette information, il fut rendu le 22 Mai 1582, par MM. les Commiffaires une ordonnance de décharge du droit de francs-fiefs (*f*). Du mariage de Jehan de Calonne & de Françoife Cornu font nés les enfants qui fuivent :

1. Pierre de Calonne, Écuyer, qui fuit.
2. Édouard de Calonne, Écuyer, Sieur d'Avefne, Capitaine au régiment de Feuquerolle-infanterie, fut tué en 1666 au fiége de Saint-Omer (*g*), fous les ordres du Maréchal de Châtillon.

(*a*) Information des 14 & 15 Mars 1582. Expédition en parchemin.

(*b*) Certificat de préfence, figné de Humières, Le Gendre, de la Pouftoire. Original en papier.

(*c*) Contrat de mariage. Expédition en papier.

(*d*) Accord & tranfaction du 2 Mars 1590, par-devant Louis Gallet & Louis de Dourlens, Notaires royaux à Abbeville, entre Jehan de Calonne, Écuyer, Seigneur d'Avefne, & Pierre, fon frère, d'une part, & Ifabeau Cornu, veuve de feu Nicolas de Calonne, en fon vivant Écuyer, Seigneur de Cocquerel & de Lœulinghem, mère & tutrice commife par juftice aux enfants mineurs & héritiers dudit défunt & d'elle, demeurant à Cocquerel, d'autre part. Groffe en parch. — 16 Janvier 1598, contrat du 2e mariage de Françoife Cornu avec Éléonor de May, Expéd.

(*e*) Du 24 Mars 1577, rôle de répartition de la fomme de 2,900 livres accordée à Meffire André de Bourbon, Sieur de Rubempré, Chevalier de l'ordre du Roi, Confeiller en fon Confeil privé, Capitaine de cinquante Hommes d'armes de fes ordonnances, Gouverneur des ville & château d'Abbeville, pour fes frais & journées d'avoir été & affifté en l'affemblée des États tenus en la ville de Blois; ladite répartition faite fur tous les Gentilshommes poffédant fiefs & feigneuries en la fénéchauffée de Ponthieu, fur les rôles de ban & arrière-ban convoqués en l'an 1574, & eu égard à la valeur defdits fiefs. Copie en papier, fous la fignature de Jehan Le Prevoft, Greffier ordinaire de la fénéchauffée de Ponthieu; aux archives du château d'Avefne.

(*f*) Ordonnance de décharge du droit de francs-fiefs du 22 Mai 1582, où on lit *Calloigne, Callonne, Calonne.* Expédition en parchemin.

(*g*) Certificat de fervices par le Sieur d'Efpagny du 1er Août 1666. Original en papier.

3. Jean de Calonne, Écuyer, Seigneur de Pommereuil, Lieutenant au régiment de Feuquerolle, fut fait prifonnier par les Efpagnols au fiége de Saint-Omer (*a*), ainfi que René Gouffier, Sieur d'Efpagny, Lieutenant général ès armées du Roi, Meftre de camp d'un régiment particulier, & plufieurs autres Officiers du régiment.

VI. DEGRÉ.

Pierre de Calonne, Écuyer, Seigneur d'Avefne, Mefnil-Heudin, Condé-Folie, Pommereuil & autres lieux, marié, par contrat du 20 Février 1615 (*b*), par-devant Me François de Saint-Fufcien, Notaire royal au bailliage d'Amiens, à Damoifelle Françoife du Bos, fille de Nicolas du Bos, Seigneur de Drancourt & de Hurt, Confeiller du Roi, Tréforier général de France en Picardie, & de Damoifelle Jacqueline de Louvencourt. De ce mariage il eut :

1. Oudart de Calonne, Chevalier, qui continue la defcendance.
2. Jean de Calonne, Écuyer, Sieur de Saint-Jean, Enfeigne au régiment de Rambures en 1644 (*c*), Capitaine au même régiment en 1653 (*d*), Capitaine d'une compagnie nouvelle au régiment de la Reine en 1663 (*e*).
3. Jacques de Calonne, Écuyer, Sieur de Pommereuil, Enfeigne au régiment de Rambures en 1646 (*c*), Lieutenant en 1652 (*c*), Capitaine en 1667 (*f*), Capitaine d'une compagnie nouvelle en 1671 (*g*), tué fur le champ de bataille le 11 Août 1674 (*h*).
4. François de Calonne, Écuyer, Sieur du Mefnil, Enfeigne au régiment de Rambures en 1654 (*c*), y fervait en cette qualité en 1666 (*c*).
5. Marguerite de Calonne, en religion fœur Sainte-Agathe, Religieufe au couvent du Tiers-Ordre de Saint-François à Abbeville en 1635 (*i*).
6. Marie de Calonne, morte fans alliance (*k*).
7. Élisabeth de Calonne, mariée, par contrat du 1er Juillet 1669 (*l*), par-devant le Notaire royal au bailliage d'Amiens, réfidant à Oifemont, à Louis du Bos, Écuyer, Seigneur de Valroger, fils de Florent du Bos, Écuyer, Seigneur de Vercourt, & de défunte Jeanne de Willy.
8. Magdeleine de Calonne, Religieufe au couvent des Sœurs grifes à Abbeville (*k*).

VII. DEGRÉ.

Oudart de Calonne, Chevalier, Seigneur d'Avefne, Mefnil-Heudin, Saint-Jean, Pommereuil, &c., Enfeigne de la compagnie d'Ébert au régiment de Rambures en 1658 (*m*), marié, par contrat du 16 Octobre 1663 (*n*), par-devant Me Simon Bernard, Notaire royal en la prévôté de Péronne, réfidant à Harbonnières, à Demoifelle Magdeleine Le Fournier, fille de Meffire Aymard Le Fournier, Chevalier, Seigneur de Wargemont, Grancourt, Ribaucourt, Barlettes & autres lieux, & de Dame Magdeleine du Gard. De cette union :

(*a*) Note *g* de la page précédente.
(*b*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*c*) Certificat de fervice par Meffire Charles de Rambures, Comte de Courtenay. Original en papier.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Commiffion de Capitaine. Original en parchemin.
(*h*) Lettre de fon frère, Sieur de Saint-Jean, datée du camp de Pieton, 13 Août 1674.
(*i*) Réception pour la prife d'habit & dotation. Expédition en papier.
(*k*) Décret du teftament mutuel de fes père & mère. Expédition en papier.
(*l*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*m*) Lettre du Roi, du 6 Mai 1658. Original.
(*n*) Contrat de mariage. Groffe en parchemin. — *Armorial général*, art. Le Fournier de Wargemont, regiftre Ier, p. 245.

1. François de Calonne, Chevalier, qui continue la defcendance.
2. Adrien de Calonne, Chevalier, né le 22 Novembre 1671 (*a*), Lieutenant au régiment de Conflans en 1698 (*b*).
3. Jean de Calonne, Sieur du Mefnil, Lieutenant au régiment de Solre-Étranger en 1698 (*b*), enfuite Capitaine au régiment de Noailles-cavalerie, marié, par contrat du 1er Octobre 1718 (*c*), par-devant Mes Lagarrigue & Stablie, Notaires à Aurillac, à Damoifelle Jeanne de Fortet, fille de défunt Raymond de Fortet, en fon vivant Seigneur de Cavanhac, Confeiller du Roi & Premier Préfident en la Cour & Siége préfidial d'Aurillac, & de Dame Hélène de Pesteils. Il fut l'auteur de la branche établie en Auvergne.
4. Marie-Charlotte de Calonne, née le 1er Octobre 1669 (*a*), mariée, par contrat du 16 Février 1693 (*d*), par-devant Me François Sangnier, Notaire au bailliage d'Amiens, réfidant à Saint-Maulvis, à Meffire Jacques de Bonneville, Chevalier, Seigneur de la Bernardière, de la Coupollet, Patron de Chambellacque & de Beauvoifier en Normandie, fils de feu Meffire Nicolas de Bonneville, en fon vivant Seigneur defdits lieux, & de défunte Dame Marie Le Roy, neveu de religieux Seigneur Jacques de Bonneville, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, Commandeur de Boncourt, Receveur & Procureur général dudit ordre au grand prieuré de France à Paris.
5. Antoinette de Calonne, née le... Septembre 1670 (*a*).

VIII. DEGRÉ.

François de Calonne, Chevalier, Seigneur Châtelain d'Avefne, Frefneville, Chauffoy, Condé-Folie, le Mefnil, Saint-Jean-lès-Brocourt, &c., né le 2 Octobre 1665 (*a*), marié, par contrat du 4 Juin 1693 (*e*), par-devant Me Locquet, Notaire royal au bailliage d'Amiens, réfidant à Hornoy, à Demoifelle Marie-Louife d'Aumale, fille de Meffire Charles d'Aumale, Chevalier, Seigneur de Boifrault, Cantigny, Vaudricourt, Levergnier, Bellenglife & autres lieux, & de Dame Éléonore de Saint-Just. C'eft en fa faveur que fut rendue, le 24 Décembre 1698 (*f*), l'ordonnance de maintenue de Nobleffe par Hiérofme Bignon, Intendant de juftice, police & finances, en Picardie, Artois, Boulonnais, pays conquis & reconquis. Il fut inhumé dans le chœur de l'églife d'Avefne, le 23 Mars 1731 (*a*), & laiffa pour enfants :

1. Louis-Édouard de Calonne d'Avefne, qui fuit.
2. Jean-François de Calonne d'Avefne, Chevalier, né le 19 Avril 1699 (*a*), reçu de minorité au rang des Chevaliers de juftice de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem en 1700; il fit fes preuves en Septembre 1729 (*g*), Commandeur de Villedieu en 1745 (*h*), pourvu enfuite de la Commanderie de Saint-Jean du Temple à Troyes en Champagne, dont il était en poffeffion en 1752 & 1756 (*i*); il la conferva jufqu'à fa mort (*g*).

(*a*) Extraits légalifés des actes de l'état civil de la paroiffe de Saint-Denis d'Avefne.
(*b*) Villers de Rouffeville, ordonnance de maintenue, *Généalogie de Calonne*.
(*c*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*d*) Contrat de mariage. Copie en papier & quittance de la dot de Marie-Charlotte de Calonne. Expédition en papier.
(*e*) Contrat de mariage. Expédition en papier. — *Armorial général*, article d'Aumale, regiftre IV, p. 50.
(*f*) Ordonnance de maintenue de Bignon. Original en parchemin. — Villers de Rouffeville.
(*g*) Procès-verbal des preuves pour Malte de Charles-François de Calonne, fon neveu. Original vifé plus loin.
(*h*) Qualifié ainfi en un acte de baptême de la paroiffe de Saint-Denis d'Avefne. Extrait légalifé.
(*i*) Preuves de Calonne, Bibliothèque Impériale, fonds d'Hozier.

3. Jean-François II de Calonne d'Avefne, Chevalier, Seigneur de Marck, né le 23 Octobre 1700 (*a*), marié, par contrat du 29 Mai 1752 (*b*), par-devant Me Roger, Notaire royal à Amiens, à Demoifelle Marie-Thérèfe-Victoire L'Élu de Bermont. Il fut l'auteur de la branche des Seigneurs de Marck, rapportée à la fin de cette notice.
4. Charles-François de Calonne d'Avefne, Chevalier, Seigneur en partie du Mefnil-Heudin, né le 12 Janvier 1705 (*a*), Enfeigne de la compagnie colonelle au régiment de Mailly en 1733 (*c*).
5. Charles-François II de Calonne d'Avefne, Sieur du Mefnil, né le 6 Septembre 1707 (*a*), Capitaine au régiment de Rohan-Rochefort, Chevalier de Saint-Louis, marié, par contrat du 20 Novembre 1756 (*b*), par-devant Me Moreau, Notaire royal à Troyes, à Demoifelle Marie-Louife-Antoinette de Vaveray, fille de François de Vaveray, Receveur général des aides de l'élection de Troyes, & de Demoifelle Marie Jacquart de Montplaisir. Il fut père d'Antoine de Calonne d'Avefne, né le 1er Avril 1760, Officier au régiment de la Sarre en 1789 (*d*), & de Mathurine-Geneviève de Calonne d'Avefne, née le 26 Juin 1761 (*b*).
6. Louise-Magdeleine de Calonne d'Avefne, née le 7 Mai 1694 (*a*), fut admife, le 17 Décembre 1701 (*e*), au nombre des deux cent-cinquante Demoifelles Nobles élevées dans la maifon royale de Saint-Louis à Saint-Cyr. Elle époufa, en premières noces, Meffire André de Bure, Chevalier de Brouilly (*f*), Chevalier de Saint-Louis; & en fecondes noces, le 17 Septembre 1762 (*a*), Meffire Henry de Dampierre, Écuyer, Chevalier de Saint-Louis, de la paroiffe de Londenière, en Normandie.
7. Marie-Françoise de Calonne d'Avefne, Demoifelle de Frefneville, née le 14 Mars 1697 (*a*).
8. Jeanne-Marie de Calonne d'Avefne, née le 20 Juin 1702 (*a*), admife à la maifon royale de Saint-Cyr par brevet du 21 Mai 1710 (*e*).

IX. DEGRÉ.

Louis-Édouard de Calonne d'Avefne, Chevalier, né le 12 Août 1695 (*a*), Seigneur d'Avefne, Boifrault & autres lieux, marié, par contrat du 11 Mai 1735 (*g*), par-devant Me Louis Hefnard, Notaire au Comté d'Eu, réfidant à Blangy, à Demoifelle Françoife-Renée de Bommy, Dame de Fontaine-lès-Blangy, Grimontmefnil, Efneval, l'Ifle-Saint-Ouën, Pelvert, &c., fille & unique héritière de feu Meffire Nicolas de Bommy, Chevalier, Seigneur de Maricourt, & de Dame Anne-Angélique-Élifabeth d'Abancourt, & nièce & unique héritière de Jean-François de Bommy (*h*), en fon vivant Chevalier, Seigneur des lieux fufdits, mort le 18 Février 1724, terminant la defcendance mafculine de cette ancienne maifon (*i*); elle fut affiftée de Meffire Charles-Auguftin-Robert-Antoine de Créquy, Chevalier, Seigneur de Saucourt, fon tuteur confulaire & coufin paternel. Ils eurent pour enfants :

(*a*) Extraits légalifés des actes de l'état civil de la paroiffe Saint-Denis d'Avefne.
(*b*) Preuves de Calonne, fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale.
(*c*) Procuration notariée du 8 Juillet 1733. Original en papier.
(*d*) Décharge de curatelle, fous feing. Original en papier.
(*e*) Brevets d'admiffion à la maifon royale de Saint-Cyr. Originaux en parchemin.
(*f*) Accord du 22 Mai 1737, entre Louis-Édouard de Calonne & André de Bure, relativement à une fomme de 3000 livres provenant, à fa femme, de la maifon royale de Saint-Cyr.
(*g*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*h*) État des fonds & charges de cette fucceffion, du 8 Juin 1724. Soutfeings original en papier.
(*i*) Contrat de mariage vifé à la note *g*. — Actes de l'état civil de la commune de Blangy-fur-Brefle.

1. Jean-Ferdinand de Calonne d'Avefne, qui fuit.
2. Charles-François III, de Calonne d'Avefne, né le 15 Octobre 1744 (a), reçu de minorité au rang des Chevaliers de juftice de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem en 1757, fit fes preuves en 1771 (b), Commandeur de Villedieu-la-Montagne le 8 Juin 1777 (c), fut pourvu de la commanderie de Maupas & Soiffons en 1785 (d), la conferva jufqu'à la fuppreffion de l'ordre en France, & était Bailli (e) de l'ordre lorfqu'il mourut le 21 Février 1840 (f). Entré aux chevau-légers en 1759, Lieutenant au régiment de carabiniers de Mr le Comte de Provence le 8 Avril 1769 (g); Capitaine-commandant au même corps, le 25 Juillet 1774 (h); Major du régiment Royal-cavalerie en 1785 (i), il fut retraité comme Lieutenant-colonel ayant trente-quatre ans & quatre mois de fervice (k).
3. Jeanne-Françoise de Calonne d'Avefne, née le 14 Juillet 1738 (l), mariée, le 18 Mars 1760 (l), à François-Euftache de Dampierre, Chevalier, Seigneur de Yfengremer, Millencourt, Leftar, Quincrue, Lepine, &c., Meftre de camp de cavalerie, Lieutenant-Colonel au régiment royal des carabiniers, Chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, fils de Meffire François de Dampierre, ancien Capitaine au régiment de Netancourt, & de feue Dame Françoife de Louvencourt.
4. Anne-François-Édouard de Calonne d'Avefne, né le 1er Mars 1736 (l), mort fans alliance le 9 Février 1756 (l).

X. DEGRÉ.

Jean-Ferdinand, Comte (m) de Calonne d'Avefne, Chevalier, Seigneur d'Avefne, Boifrault, Chauffoy, Frefneville, Saint-Jean-lès-Brocourt, Fontaine-lès-Blangy, Grimontmefnil, Efneval, &c., né le 26 Septembre 1741 (l), fut reçu Chevalier de juftice de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, par bref de Sa Sainteté, donné à Rome le 11 Septembre 1751 (n). Au nombre des quatre-vingt-dix actes délivrés relativement à la Nobleffe de M. le Comte de Riencourt, Seigneur de Beaucourt, par les perfonnes qualifiées de la province de Picardie, dont les fignatures & cachets furent certifiés véritables par M. le Comte de Talleyrand-Périgord, Gouverneur, & M. le Comte d'Aguay, Intendant de la province, fe

(a) Extraits légalifés des regiftres aux actes de baptêmes de la paroiffe d'Avefne.

(b) Procès-verbal des preuves de Noble Charles-François de Calonne d'Avefne, Chevalier de Malte, du Prieuré de France. Original, figné de Rogres de Champignelles, Duroux de Varennes, fcellé de leurs armes.

(c) Bulle du Grand-Maître Emmanuel de Rohan, du 8 Juin 1777, nommant frère Charles-François de Calonne d'Avefne à la commanderie de Villedieu-en-la-Montagne, en remplacement de frère Pierre de Molaon de Savaillans, promu à une autre commanderie. Original en parchemin, fcellé en plomb.

(d) Saint-Allais, *l'Ordre de Malte*. — Compte des revenus de la commanderie de Maupas & Soiffons du 1er Mai 1789 au 30 Avril 1791, approuvé & figné par le commandeur de Calonne. Original.

(e) Lettre du Bailli Candida, Lieutenant du Magifter, datée de Rome le 17 Mars 1840. Original en italien.

(f) Extrait légalifé du regiftre aux fépultures de la paroiffe de Blangy-fur-Brefle.

(g) (h) Commiffion. Original en papier.

(i) État de fituation du régiment royal-cavalerie au 15 Août 1785. Original en papier.

(k) Tableau général des penfions à la charge de l'État, infcrites au Tréfor royal au 1er Septembre 1817, fous la lettre C, t. II & III.

(l) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la commune d'Avefne-Chauffoy, département de la Somme.

(m) Voir les notes *a*, *b*, *d*, *f* de la page fuivante.

(n) Quittance du 8 Octobre 1753 par-devant Me Huet, Notaire au Châtelet de Paris, par religieux Seigneur Charles-Alexandre de Grieu, Commandeur de Saint-Maulvis & de la Braque, Receveur général de fon ordre au grand Prieuré de France, à Noble Jean-Ferdinand de Calonne d'Avefne pour fon droit de paffage & minorité. Expédition en parchemin.

trouve le certificat du 20 Avril 1783 (*a*) de M. le Comte de Calonne d'Avefne. C'eft encore avec cette qualification qu'il prend part aux Affemblées de la Nobleffe de Picardie pour l'élection des Députés aux États généraux en 1789 (*b*). Son mariage fut accordé par contrat du 25 Janvier 1778 (*c*), par-devant Me Hefnard, Notaire au comté d'Eu, réfidant à Blangy, avec Demoifelle Bonne-Magdeleine DE RIENCOURT DE VILLERS, fille majeure de Meffire Charles-Henri DE RIENCOURT, Chevalier, Seigneur de Villers, &c., & de Dame Catherine-Élifabeth DE CACHELEU ; la célébration en eut lieu dans l'églife de Rieux au comté d'Eu, diocèfe de Rouen, le 26 Janvier fuivant (*d*). Il mourut le 18 Pluviôfe an IV (7 Février 1795) (*e*), laiffant pour enfants :

1. RENÉ-LOUIS-FERDINAND de Calonne, qui fuit.
2. BON-LOUIS-CHARLES-THOMAS d'Avefne, reçu de minorité Chevalier de Malte le 17 Septembre 1780 (*f*), mort jeune.
3. BONNE-CATHERINE-FRANÇOISE de Calonne d'Avefne, née le 9 Avril 1782 (*e*), mariée, par acte du 30 Fructidor an XI (17 Septembre 1803) (*e*), à M. Adéodat JOURDAIN DE THIEULLOY, veuf de Dame Alexandrine-Julie-Modefte-Jeanne ARTHUR DE LA VILLARMOIS, fils de M. Jean-Baptifte-Marie-Robert JOURDAIN DE THIEULLOY & de feue Dame Marie-Louife-Opportune POUJOL.

XI. DEGRÉ.

RENÉ-LOUIS-FERDINAND, Comte de Calonne d'Avefne, né le 1er Mars 1779 (*e*), Propriétaire des domaines d'Avefne, Chauffoy, &c., marié, par contrat du 26 Juillet 1812 (*g*), par-devant Me Bellet, Notaire réfidant à Magny, à Demoifelle Charlotte-Amélie-Guillemette-Sophie DE RANCHER, fille de M. Charles-Louis, Comte DE RANCHER, ancien Officier aux Gardes françaifes, propriétaire des domaines de Maudétour, la Bretèche, &c., & de Dame Marie-Pierrette LEVICOMTE DE BLANGY, affiftée, entre autres parents, de Monfeigneur de Machault, ancien Évêque d'Amiens, fon coufin paternel. Il mourut le 8 Octobre 1851 (*e*), laiffant pour enfants :

1. RAOUL-LOUIS-FRANÇOIS de Calonne d'Avefne, qui continue la defcendance.
2. PIERRE-FRANÇOIS-XAVIER, qualifié Vicomte de Calonne d'Avefne, né le 11 Juin 1815 (*e*), marié, le 5 Avril 1842 (*h*), à Demoifelle Marie-Antoinette-Hortenfe-Honorine DE FORCEVILLE, fille de M. Louis-Marie-Dominique DE FORCEVILLE, Chevalier, Baron & Vicomte de Merlimont, & de

(*a*) Extrait de quatre-vingt-dix certificats de la nobleffe d'extraction & ancienne de Monfieur le Comte de Riencourt-Beaucourt, collationné le 13 Mai 1783 par les Notaires au Châtelet de Paris, figné Minguet & Liénart. Expédition en papier.

(*b*) Procès-verbal de l'Affemblée générale des trois Ordres, du 30 Mars 1789; Bailliage d'Amiens. Archives impériales.

(*c*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin. — *Armorial général*, regiftre V, page 1025, article DE RIENCOURT.

(*d*) Acte de mariage de M. le Comte de Calonne d'Avefne, ainfi figné. Extrait certifié exactement conforme à l'original & délivré le 30 juin 1778 par Sorre, Curé de Rieux. — Regiftres de l'état civil de cette commune.

(*e*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la commune d'Avefne-Chauffoy (Somme).

(*f*) Saint-Allais, *l'Ordre de Malte*. — Quittance du 3 Septembre 1783, par-devant Mes Maigret & Hamel, Notaires au Châtelet de Paris, par religieux Seigneur Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, Commandeur de Oifemont, Receveur général de fon ordre au grand Prieuré de France, à Bon-Louis-Charles-Thomas de Calonne d'Avefne, fils mineur de Monfieur le Comte d'Avefne, pour fon droit de paffage & minorité. Expédition en parchemin.

(*g*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin.

(*h*) Extrait légalifé des regiftres aux actes de l'état civil de la ville d'Amiens.

Jeanne-Marie-Hortenfe, Comteffe DE RIENCOURT. De ce mariage font nés :

I. LOUIS-MARIE-ALBÉRIC, né à Amiens le 17 Mai 1843, marié, le 29 Avril 1867 (*a*), à Demoifelle Marie DE L'ÉPINE, fille de Monfieur Henri-Dieudonné DE L'ÉPINE, & de Dame Stéphanie GOUPY DE BEAUVOLERS. De ce mariage :

MARIE-XAVIER-FERDINAND-ROBERT de Calonne, né au château de Romont le 23 Août 1868.

II. MATHILDE-ALEXANDRINE-MARIE, née à Montreuil-fur-Mer le 2 Septembre 1846, mariée, le 19 Juin 1866 (*a*), à Pierre-Albert-Marie DE BADTS DE CUGNAC, fils de M. Alfred-Urbain-Marie-Euphrofine DE BADTS & de Dame Clémence-Marie DE CUGNAC.

3. ADOLPHE-BON-FRANÇOIS de Calonne d'Avefne, né le 28 Août 1818 (*g*), mort fans alliance le 10 Mai 1838 (*g*).

4. CAROLINE-LOUISE-ADÈLE de Calonne d'Avefne, née le 24 Septembre 1816 (*g*), mariée, par contrat du 20 Avril 1837 (*b*), par-devant Me Demay, Notaire à Verfailles, à Jacques-Étienne-Marie-Firmin-Hector, Marquis DE GALARD TERRAUBE, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, fils de Louis-Antoine-Marie-Victor, Marquis DE GALARD TERRAUBE, Contre-Amiral en retraite, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de celui de Saint-Jean de Jérufalem, & de Marie-Charlotte-Gabrielle DES BROSSES DE GOULET; dont poftérité.

5. CLÉMENCE-LOUISE-VIRGINIE de Calonne d'Avefne, née le 27 Février 1820 (*g*), mariée, par contrat du 16 Avril 1838 (*c*), par-devant Me Charpentier, Notaire à Amiens, à M. Édouard-Marie-Auguftin, Vicomte DE BRANDT, fils de Monfieur Alexandre-Charles-Marie, Vicomte DE BRANDT, & de Dame Catherine-Gabrielle-Urfule DE MONS; dont poftérité.

XII. DEGRÉ.

RAOUL-LOUIS-FRANÇOIS, Comte de Calonne d'Avefne, repréfentant actuel de la branche aînée, né le 29 Avril 1813 (*g*), propriétaire du château d'Avefne, où il demeure, ancien Officier au 9e régiment de chaffeurs à cheval (*d*), marié, par contrat du 4 Août 1844 (*e*), par-devant MMes Breuil & Digeon, Notaires à Amiens, à Demoifelle Marie-Louife-Adrienne Geneviève DE MORGAN, fille de M. Henri-Victor-Aimé DE MORGAN & de Dame Marie-Geneviève-Bonne-Amélie JOURDAIN DE THIEULLOY. De cette union font iffus :

1. RENÉ de Calonne, né le 30 Avril 1848 (*f*), mort le 28 Août 1863 (*g*).
2. ALBERT-ALEXANDRE-XAVIER de Calonne, né le 5 Octobre 1853 (*f*).
3. ADOLPHE-LOUIS-RAOUL de Calonne, né le 10 Janvier 1858 (*g*).
4. JEAN-MARIE-LÉON-HENRI de Calonne, né le 21 Août 1868 (*f*).
5. BLANCHE-AMÉLIE de Calonne, née le 23 Octobre 1846 (*a*).
6. HENRIETTE-MARIE de Calonne, née le 16 Avril 1850 (*f*).
7. CAROLINE-MARIE-EUGÉNIE de Calonne, née le 9 Juillet 1852 (*g*).
8. MARIE-JULIETTE-HONORINE de Calonne, née le 25 Mars 1856 (*f*).
9. CHARLOTTE-CATHERINE-EUGÉNIE de Calonne, née le 23 Novembre 1862 (*f*).
10. JEANNE-MARIE-GABRIELLE de Calonne, née le 6 Mars 1865 (*f*).

(*a*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la ville d'Amiens.
(*b*) Contrat de mariage. Expédition en papier. — Voir même Regiftre, p. 129, art. DE BÉARN, note *a*.
(*c*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin.
(*d*) Feuille de route délivrée à Alger le 17 Juillet 1840 pour rentrer en France. Original.
(*e*) Contrat de mariage. Expédition en parchemin. — Voir les notes *i* & *l* à la page 14 de cette notice.
(*f*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la ville de Blangy-fur-Breffe (Seine-Inférieure).
(*g*) Extraits légalifés des regiftres aux actes de l'état civil de la commune d'Avefne-Chauffoy (Somme).

BRANCHE ÉTABLIE EN AUVERGNE.

Anciens Seigneurs de Monteil-Lamourye, de Rageaud, du Cambon, &c.,

EN AUVERGNE.

VIII. DEGRÉ.

JEAN de Calonne d'Avefne, Écuyer, fecond fils de OUDART de Calonne, auteur du VII[e] degré, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant du régiment de Solre-étranger en 1698 (*a*), Capitaine au régiment de Noailles-cavalerie, marié, par contrat du 1[er] Octobre 1718 (*b*), par-devant M[e] Lagarrigue, Notaire royal à Aurillac, à Damoifelle Jeanne DE FORTET, fille de défunt Raymond DE FORTET, Seigneur de Cavanhac, Confeiller du Roi & Premier Préfident en la Cour & fiége préfidial d'Aurillac, & de Dame Hélène DE PESTEILS. De ce mariage :

1. PHILIPPE-JOSEPH-FRANÇOIS, qualifié Comte de Calonne d'Avefne, qui continue la defcendance.
2. JEAN-RAYMOND de Calonne d'Avefne, connu fous le nom de Marquis du Cambon (*c*), Capitaine au régiment de Noailles (*d*), marié à Bonne-Gabrielle DE SAINT-CHAMANS, veuve de M. Jofeph-François LE FOURNIER, Chevalier, Marquis de Wargemont, Baron de Domart, &c. (*e*), n'a pas laiffé de poftérité.

IX. DEGRÉ.

PHILIPPE-JOSEPH-FRANÇOIS, Comte (*f*) de Calonne d'Avefne, Écuyer, Seigneur du Monteil-Lamourye, Rageaud, &c., Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Noailles (*g*), Lieutenant des Maréchaux de France au bailliage de Murat (*h*) en Auvergne, marié, par contrat du 16 Octobre 1745 (*i*), reçu par Girard, Notaire royal, à Damoifelle Marie-Julienne RODDE, fille de Meffire Jacques RODDE, Écuyer, Chevalier, Seigneur de Chalagnat, Defpinchal, Montpenfier, Vernières & autres places, & de défunte Dame Marguerite MORIN. De ce mariage entre autres enfants :

X. DEGRÉ.

MATHIEU, Comte (*j*) de Calonne, Seigneur du Monteil-Lamourye & de Rageaud par fa mère, en vertu du teftament de fon père le défignant comme fon fucceffeur, Officier au régiment de Noailles-cavalerie, marié, par contrat du 16 Octobre 1779 (*k*), par-devant M[e] Bremon, Notaire royal à Aurillac, à Demoifelle Marguerite-Urfule MABIT DU MONTEIL, dont :

(*a*) Villers de Rouffeville, *généalogie de Calonne.*
(*b*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*c*) Qualifié ainfi dans l'extrait baptiftaire de Mathieu de Calonne, fon neveu, du 25 Janvier 1752; expéd. en papier.
(*d*) Teftament du 6 Juillet 1731, expédition en papier.
(*e*) Contrat de mariage, du 16 Février 1756, de Jean-Baptifte de Gaudechart, Chevalier, Marquis de Querrieu, avec Alexandrine-Marie-Louife Le Fournier de Wargemont, Lainé, *Archives de la Nobleffe de France*, t. XI.
(*f*) Qualifié ainfi dans le brevet de Lieutenant des Maréchaux de France de 1765 (note *h* ci-deffous), dans deux actes de vente, du 21 Mai 1767 & du 13 Juillet 1778 (expéd. en parch.), & dans un certificat de fervices, de 1781.
(*g*) Réception dans l'ordre royal militaire de Saint-Louis, le 22 Août 1745. Original fur papier.
(*h*) Brevet du 19 Décembre 1765. Original en parchemin.
(*i*) Contrat de mariage, expédition en papier.
(*j*) Qualifié ainfi dans l'acte d'élection du 23 Février 1779, dans un acte de vente du 14 Février 1779 (expéd. en parch.), & dans fon contrat de mariage.
(*k*) Contrat de mariage. Expédition en papier.

XI. DEGRÉ.

Jean-Joseph-Louis-Auguste, Comte de Calonne, marié, par contrat du 7 Septembre 1813 (*a*), par-devant Me Mairet, Notaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), à Dame Fortunée-Adèle Quarré d'Aligny, fille de Claude-Marie Quarré de Chateau-Renaud, Comte d'Aligny, Capitaine au régiment de Boulonnais, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Madeleine-Charlotte-Félicité Languet de Sivry. De ce mariage :

XII. DEGRÉ.

Mathieu-Claude-Ferdinand, Comte de Calonne, né au château du Monteil le 7 Novembre 1814 (*b*), ancien Capitaine au 55e régiment de ligne, démiſſionnaire en 1849, marié, par contrat du 9 Décembre 1849 (*c*), par-devant Me Jean-Jacques Poupon, Notaire à Lons-le-Saulnier, à Jeanne-Iſabelle Goyet de Savy, fille de Claude-Émile Goyet de Savy, ancien Garde du corps, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Dame Anne-Charlotte Jousserandot. De ce mariage eſt iſſu :

Jean-Claude-Antoine-René de Calonne, né le 14 Octobre 1850 (*d*).



BRANCHE DE MARCK.

IX. DEGRÉ.

Jean-François de Calonne d'Aveſne, Chevalier, Seigneur de Marck (troiſième fils de François de Calonne, auteur du VIIIe degré), né le 23 Octobre 1700, Gentilhomme de la manche du Roi, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Major commandant la ville & château de Ham, mourut en cette ville le 23 Avril 1765, & y fut enterré. Il avait épouſé, par contrat du 29 Mai 1752, par-devant Me Roger, Notaire royal à Amiens, Demoiſelle Marie-Thérèſe-Victoire L'Élu de Bermont, fille du défunt Jean L'Élu, Écuyer, Seigneur de Bermont, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment d'Agenais, & de Dame Françoiſe Castelet. De cette union :

1. Louis-Jean-Baptiste de Calonne d'Aveſne, Chevalier, né le 25 Juin 1755, en la paroiſſe Saint-Michel d'Amiens, admis, en conſéquence des preuves de ſa nobleſſe, ſuivant le procès-verbal du 22 Septembre 1765, au collége royal de la Flèche (*e*), où il mourut.
2. Charles-François de Calonne, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

Charles-François de Calonne d'Aveſne, Chevalier, né le 22 Août 1758, admis au collége royal de la Flèche en 1766 (*f*), Capitaine au régiment de la Sarre en 1789, Chevalier de Saint-Louis, Directeur des poſtes à Amiens juſqu'en 1830, décédé en 1850. Il avait épouſé, par contrat du 14 Janvier 1781, Demoiſelle Marie-Angélique-Madeleine-Alexandrine Morgan de Maricourt, fille de Meſſire Jean-

(*a*) Contrat de mariage. Expédition en papier.
(*b*) Extrait légaliſé des regiſtres des actes de l'état civil de la commune de Saint-Cernin (Cantal).
(*c*) Contrat de mariage. Expédition.
(*d*) Extrait légaliſé des regiſtres des actes de l'état civil de la commune de Davayé (Saône-&-Loire).
(*e*) Pour tout ce qui précède, *Preuves de Calonne*, fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale.
(*f*) Certificat pour ſon admiſſion délivré le 3 Septembre 1766, par Antoine d'Hozier de Sérigny. (Copie par duplicata.)

Adrien Morgan, Écuyer, Seigneur de Maricourt, & de Dame Marie-Angélique Durieux (a). De ce mariage :

1. Adrien-Marie-François de Calonne, Chevalier, qui continue la descendance.
2. Alexandre-Ferdinand-Prosper de Calonne, Chevalier de Malte (a), mort jeune.

XI. DEGRÉ.

Adrien-Marie-François, Chevalier, qualifié Comte de Calonne, né le 17 Novembre 1783, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Maréchal des logis du roi Charles X (b), Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (c), Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis (d), Chevalier de la Légion d'honneur (e), promoteur de la souscription nationale qui donna le château & domaine de Chambord à Monseigneur le Duc de Bordeaux ; il en fut le conservateur depuis le 17 Février 1830 (f) jusqu'à sa mort, arrivée le 26 Novembre 1846 (g). Il avait épousé, le 24 Novembre 1829, Demoiselle Adélaïde-Charlotte du Monchau, dont :

1. Henry-Charles-Marie-Ferdinand-Dieudonné de Calonne, né le 8 Octobre 1830 (h), mort le 21 Novembre 1853 (g), sans alliance.
2. Louise-Marie-Caroline-Henriette de Calonne, née le 13 Octobre 1832 (h), décédée le 12 Juillet 1864 (g). Elle avait épousé, par contrat du 24 Juin 1853 (i), par-devant Me Pernet, Notaire à Blois, M. Eugène de Morgan, représentant actuel de la branche aînée (j) des Morgan, établis en Picardie en 1568, fils de Henri-Victor-Aimé de Morgan, ancien Capitaine-Fourrier aux gardes de Monsieur, & de Marie-Geneviève-Bonne-Amélie Jourdain de Thieulloy, petit-fils de Louis-Alexandre de Morgan, Officier de la Légion d'honneur, ancien Procureur général près la Cour royale d'Amiens, démissionnaire en 1830, & de Demoiselle Marie-Adrienne-Aldegonde, Comtesse de Béthune Saint-Venant, ancienne Chanoinesse du chapitre de Maubeuge (k). De ce mariage sont issus :
   - I. Henri-Charles-Marie-Ferdinand-Dieudonné de Morgan, né le 12 Avril 1854 (l).
   - II. Jacques-Jean-Marie de Morgan, né le 3 Juin 1857 (l).

(a) Preuves pour Malte de Alexandre-Ferdinand-Prosper de Calonne.

(b) Ordonnance du 10 Août 1828, lettre d'avis du Ministre de la guerre, signée Vte de Caux. Original.

(c) Lettre du Grand Chancelier de la Légion d'honneur autorisant le Comte Adrien-Marie-François de Calonne à porter la décoration de Chevalier de Malte qui lui a été conférée par le Lieutenant du Magister le 9 Juin 1818. Original.

(d) Brevet no 8526 du 4 Avril 1816, signé Louis, & pour le Roi, le Duc de Feltre. Original.

(e) Brevet, série 5, no 8208, pour le Comte de Calonne Adrien-Marie-François; signé Louis, & pour le Roi, Macdonald, Grand Chancelier de la Légion d'honneur. Original.

(f) Lettre d'avis de M. de la Bouillerie, Ministre d'État, Intendant général de la maison du Roi.

(g) Extrait légalisé du registre aux sépultures de la paroisse de Chambord.

(h) Extrait légalisé des registres aux actes de l'état civil de la commune de Chambord.

(i) Contrat de mariage. Expédition en parchemin.

(j) Contrat de mariage du 25 Avril 1651, par-devant Maîtres Anthoine Vicard & Pierre Dremart, Notaires du Roy en la ville & bailliage d'Amiens, de Noble homme Jehan Morgan, Conseiller du Roy, Magistrat au bailliage & siége présidial d'Amiens, & de Marie Picquet ; par lequel est établie cette primogéniture & dans lequel sont dénommés les frères puînés, dont l'un Jacques Morgan, fut l'auteur de toutes les branches existant encore & qui sont les : 2e de Frucourt, 3e de Maricourt, 4e de Belloy, 5e de Camon, 6e d'Épagny.

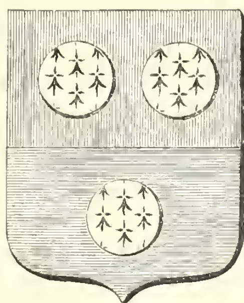
(k) Contrat de mariage du 4 Vendémiaire an III, par-devant Me Lebrun & son confrère, Notaires à Arras. — Contrat de mariage du 6 Septembre 1824, par-devant Me Breuil & son confrère, Notaires à Amiens. — Registres aux actes de l'état civil de la ville d'Amiens.

(l) Extraits légalisés des registres aux actes de l'état civil de Huisseau-sur-Cosson (Loir-&-Cher).



CARBONNEL DE CANISY (*a*),

Marquis de Canisy, anciens Seigneurs de Canisy, de Mallouay [*Malouay*, ou *Mal-loué*], *de Tessel, de Montreuil, d'Anctoville, de Nacqueville, des Marests, d'Au-derville, de Brévant, de Cérences, d'Huguerville, de Chassegney, de Sourdeval, de la Luzerne, de Marcé, de Pontavice, &c.*



Coupé de Gueules & d'Azur, à trois Besants d'Hermines, deux & un.

Les différents autheurs qui ont traité des principalles Maisons de la province de Normandie ont toujours placé au rang des plus anciennes celle de Carbonnel. En effet, quoiqu'il ne se trouve point de terre de ce nom qui est Patronimique, il n'en est pas moins ancien, ni moins noble, & remonte jusqu'à l'Établissement des surnoms & des Armoiries qui doivent leur origine aux guerres des Croisades. Il est bien peu de Maisons quelque grandes & illustres qu'elles soient, dont la filiation puisse percer l'obscurité de ces siècles si éloignez; pour y supléer on est obligé de se contenter de raporter seulement par ordre chronologique les Seigneurs du mesme nom qui vivoient alors; c'est une ressource commune à laquelle la maison de Carbonnel se trouve obligée d'avoir recours pour faire connoître son ancienneté, & ce ne sera qu'après avoir raporté les différents Seigneurs du nom de Carbonnel qu'on en commencera la généalogie, depuis que la filiation est prouvée par Titres.

« Héroul Carbonnel fut l'un des principaux Capitaines de Raoul, Duc de Normandie. Vincent de Beauvais, dans son *Miroir historique*, livre 24, chapitre 45 & 46, en parle ainsi : *Post tria lustra fuge Hastingi, venit eisdem partibus Rollo qui, victis Britonibus & Flandrensibus....... venit Cenomannum & obsedit eam, constituitque præsides sui exercitus charos ac fideles Heroldum Carbonnel, Hardetlandum Malherbe & Heroldum Paynel, & misit eos ad Turonum, &c.*

« Le nom de Carbonnel se trouve parmi les Nobles qui accompagnèrent Guillaume, Duc de Normandie, dans la conqueste de l'Angleterre l'an 1066 (*b*), &

(*a*) Toute cette généalogie jusqu'à la date de 1729 est la reproduction textuelle d'une notice autographe de d'Hozier de Sérigny, conservée au château de la Paluelle, dans les archives de la famille. Les additions qu'on y a faites se trouvent entre crochets.

(*b*) *Historiæ Normannorum scriptores*, p. 1024. — *Histoire de Normandie*, par Masseville, t. I, p. 199. — [Extrait du *Domesday Book*, c'est-à-dire du Catalogue des terres données par Guillaume à ses compagnons d'armes :

HEREFORDSCIRE.

Terra Raynerii in Plegeliet HD.

« Carbonel tenet de Rege Lacre. Colegrim tenuit. quo uolb. ire poterat. ibi. I. hida geld. dimid. cār. II. uilli. « cū una cār. valuit. XXX. sol. post. XX. sol. modo. XXIII. solid. »

Le nom de Carbonel figurait aussi sur la colonne de la bataille & a été reporté sur l'inscription commémorative de l'église de Dives.]

paroît s'être perpétué dans ce Royaume, du moins pendant quelques fiècles; cette conjecture eft autorifée par l'exiftance de plufieurs Seigneurs de ce nom, du nombre defquels étoit PIERRE Carbonnel, l'un des Seigneurs de Boukinguam (*a*), à qui le Roi d'Angleterre, Édouard II, envoya, le 20 Février 1325, un ordre de s'affembler à Porfmouth le Dimanche après la my-carefme avec des Genfdarmes & de pied pour paffer dans le Duché de Guienne fous la conduite du Comte de Garenne; WILLELM Carbonnel (*b*), fut l'un des chefs auxquels Édouard III, Roi d'Angleterre, après une grande mortalité, adreffa en l'année 1350 des Lettres patentes portant règlement fur les travaux, falaires & nourritures de toutes les perfonnes capables de travailler & de cultiver la terre dans le Comté de Suffolk. On ignore la fuite de ces Seigneurs du nom de Carbonnel en Angleterre.

« Un catalogue manufcrit, fait fous le regne de Charles V, des Seigneurs établis dans les différentes Provinces du Royaume de France, lefquels fervirent à la conquefte de Jérufalem & de la Terre Sainte en l'année 1078-1096, fous le commandement de Robert Courteheufe, Duc de Normandie, & fous celui de Godeffroy de Bouillon, Duc de Lorraine, admet au nombre des Seigneurs de la Province de Normandie ceux du nom de Carbonnel dans le rang des Bannerets ou Porteguidons normands, avec leurs armes (*c*), ainfi qu'il fuit.

« M[e] GUILLAUME Carbonnel de Brevan, portant d'*Azur à un Chef de Gueules à trois Tourteaux d'Argent.*

« M[e] RICHARD Carbonnel, femblable, *à un Cherron d'Or.*

« M[e] HUE Carbonnel de Canegy, femblable, *à trois Tourteaux d'Hermines.*

« M[e] JEAN Carbonnel de Heugueville, d'*Azur à un Chef de Gueules & trois Rais d'Argent.*

« FOUQUES Carbonnel accufa devant Juhel, Seigneur de Mayenne, Saint-Vital (*d*), premier Abbé de Savigny, qui mourut en 1122, de lui retenir des terres fous le prétexte d'une donation faite par HERVÉ Carbonnel, fon père; mais, dans la fuite, Fouques reconnut fa faute comme ayant lui-même ratiffié cette donation.

« ROGER Carbonnel fut l'un des bienfaicteurs de l'Abbaye du Val-Richer, Dioceze de Bayeux, fuivant l'acte de fondation de cette Abbaye de l'an 1147, & il eft auffi fait mention de ROBERT (*e*) & ADAM Carbonnel, dans une bulle du Pape Alexandre III, de l'année 1164, pour la confirmation de la même Abbaye.

« Le Seigneur Carbonnel fe trouve nommé parmi les Gentilshommes de Normandie qui fe diftinguèrent dans les Royaumes de Sicile & de Naples pendant les XI[e] & XII[e] fiècles (*f*), ce qui s'accorde avec ce que l'auteur des *Conqueftes & Trophées des Normands dans le Royaume de Sicile,* raconte (*g*) à l'occafion d'une confpiration dont le Comte de Molifo étoit accufé, en difant que peu de

(*a*) Rimer, v. 4, p. 134. (*b*) Rimer, v. 5, p. 693.

(*c*) Armes à la fuite de l'*Hiftoire de Normandie,* par du Moulin, p. 5.

(*d*) Vie de Saint-Vital.

(*e*) [Il eft également cité, comme témoin, dans un acte de 1190, fur parchemin, qui fe trouve en poffeffion de la famille, & que nous reproduifons textuellement & fans abréviations.

« *Vniuerfis Chrifti fidelibus ad quos prefens fcriptum peruenerit : Heuftachius de Pardiaco falutem. Veftra nouerit uniuerfitas quod ego Heuftachius de Pardiaco, miles, dedi & conceffi, & hac carta mea confirmaui, Deo & abbatie de Cerafio & monachis ibidem Deo feruientibus, pro falute anime mee & anteceflorum meorum & uxoris mee, unam uirgatam & dimidiam terre fite ad Heñuillam, in perpetuam elemofinam liberam omnino & quietam. Totum autem feruicium quod ad eam pertinet fuper reliquam terram meam, ego & heredes mei poft me acquietabimus. Vt autem hæc mea donatio ftabilis maneat in pofterum : eam fcripto prefenti & figilli mei munimine roboraui. Actum anno Domini M°. centefimo nonagefimo, menfe Maio. Teftibus his : fratre Odone, monacho...* (ici le parchemin eft déchiré dans l'efpace de deux mots), ROBERTO CARBONELLI *& multis aliis.*]

(*f*) *Hiftoire de Normandie,* par Maffeville, t. II, p. 345.

(*g*) Livre VIII, p. 343, fous Guillaume II, Roi de Sicile, année 1169.

jours après que cette conſpiration eut été découverte, & que les Comtes & les Seigneurs appelés en cour eurent pris ſéance, *Bohemond, Comte de Tarſe, frere du Normand Carbonnel que la nobleſſe & la valeur élevèrent par deſſus tous les jeunes Seigneurs de ſon tems*, ſe leva & fit le diſcours ſuivant : « Richard, Comte « de Moliſo, mis au rang des ordinaires de la cour par la faveur de leurs Majeſtez, « s'eſt montré peu fidèle en ce qui regardoit & leur contentement & leur ſervice, « en ſe rendant partiſan des ennemis du Chancelier, ayant ſceu de la bouche du « Comte Henry tous leurs deſſeins, & les ayant approuvés ſans en avertir la Cour « ni le Chancelier, il adjouta que s'il vouloit nier ces véritez, il étoit preſt de les « prouver par la voye des armes. »

« Dans le Rolle des Seigneurs de fiefs en Normandie, fait l'an 1208 ſur le ſervice militaire que ces Seigneurs devoient au Roi pour leurs fiefs, y eſt compris RICHARD Carbonnel (a); il y eſt auſſi raporté que HUGUES Carbonnel devoit dans *le Paſſais Bailly de Cerences*, le ſervice d'un chevalier à ſes dépens le 1er jour, &c. Voici l'Extrait de ce Rôle :

« *Scriptum de ſervitiis militum quæ debentur Duci Normaniæ.*

De Paſſeis.

« *De Baillivia de Cerenciis, ſcilicet feodum Hugonis de Sancto Dioniſio, Hugo Carbonnel. I. milit. primodie cum conſtamento ſuo, deinde cum conſtamento comitis Moretonii.*

« Ce même HUGUES Carbonnel eſt encore nommé dans le catalogue des Seigneurs renommés en Normandie depuis Guillaume le Conquérant juſqu'en l'an 1212, ſous le Roi Philippe-Auguſte qui reconquit cette Province.

« Le grand nombre de Seigneurs du nom de Carbonnel qui vivoient dans ce temps, principallement en Normandie, fournit une plus grande quantité de preuves de leur exiſtance : On a cru devoir en ſuprimer pluſieurs, pour ne point fatiguer le lecteur peu ſatisfait de ne pas trouver de filiation établie ; d'ailleurs, les extraits qu'on vient de raporter ont paru ſuffiſants, non-ſeulement pour faire connoître l'ancienneté de la maiſon de Carbonnel, mais encore pour prouver que dès le XIe ſiècle elle avoit dejà produit pluſieurs branches qui la diviſoient, dont l'aiſnée étoit celle des Seigneurs de Brevan ; les armes pleines de cette branche, mentionnées dans le Catalogue des Seigneurs de Normandie de l'an 1096, donnent la preuve de ſon droit d'aîneſſe, au lieu que les autres branches portoient dès lors des briſures qui ſont les marques de cadets, l'une un Chevron, celle de Caniſy, des Hermines ſur les Tourteaux, & celle de Heugueville, trois Rais ou Quintefeuilles ; la liaiſon de ces différentes branches ignorées, par le défaut de titres de filiation, ſi rares dans ces temps, a déterminé de n'entreprendre que la branche de Caniſy comme la plus connue, & la ſeule exiſtante.......

« La Roque, auteur de l'*Hiſtoire de la Maiſon d'Harcourt*, qui a fait une étude particulière ſur l'origine de la Nobleſſe de la Province de Normandie, & qui s'eſt rendu recommandable par ſes recherches & par ſes lumières ſur cette matière, a adopté la diviſion des branches de la Maiſon de Carbonnel, raportée cy-deſſus, & il a donné ſon ſuffrage ſur la certitude des quatre premiers degrés des Seigneurs de Caniſy, qui vont ſuivre, depuis RICHARD juſqu'à HUET, ſon arrière-petit-fils ; ſon ſentiment ſe trouve fortifié par les titres originaux qui compoſent chacun de ces quatre degrez, titres produits depuis la mort de cet autheur. La poſſeſſion continue de la terre de Caniſy depuis Guillaume Carbonnel, fils de Richard, juſqu'au ſiècle préſent, eſt encore une nouvelle preuve capable de ſatiſfaire la plus ſcrupuleuſe

(a) *Hiſtoire de la maiſon d'Harcourt*, par La Roque, t. II, p. 1258. — *Hiſtoriæ Normannorum ſcriptores*, p. 1148. — *Hiſtoire de Normandie*, par Maſſeville, t. II, p. 362.

exactitude. Ce feroit donc faire injuftice à M[rs] de Canify que de ne pas donner pour certains ces quatre premiers degrez de filiation, auffi ne fera-t-on aucune difficulté de commencer leur Généalogie par ce même Richard.

« Les armes de la branche de Carbonnel de Canify, telles qu'elle les porte depuis plufieurs fiècles, font : *Coupé de Gueules & d'Azur à 3 Bezans d'Hermines, pofés 2 en chef & 1 en pointe;* fuports : *2 Lions d'Or, armés & langués de Gueules;* cimier : *une Tefte & Col de Biche.* Cependant le catalogue des Seigneurs qui furent à la conquefte de la Terre Sainte l'an 1096 & le fceau qu'on verra cy-après (*a*) fous l'article d'Herbert Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify, font connoître que dans ces premiers temps la branche de Canify portoit un *chef* au lieu du *coupé* qu'elle porte à préfent; ce changement peut bien être venu de l'ignorance des ouvriers, foit en peinture, fculpture ou gravure qui ont travaillé poftérieurement fur les armoiries de Carbonnel Canify, & qui, en augmentant la largeur du chef, en ont formé un coupé, erreur qui ne porte aucun préjudice à la folidité de la filiation.

PREMIER DEGRÉ.

« Richard Carbonnel, Chevalier, fit don du patronage de Saint-Laurent de Nacqueville l'an 1208 à l'Abbaye de Notre-Dame du Vœu, près de Cherbourg. La conformité des tems perfuade aifément qu'il étoit le même que Richard Carbonnel mentionné cydeffus dans le rôle des Seigneurs de fiefs en Normandie de la même année 1208. Il étoit mort en 1258. On ignore le nom de fa femme; mais il fut père de :

II. DEGRÉ.

« Guillaume Carbonnel, I[er] du nom, Chevalier, Seigneur de Canizi (*b*), en latin *Canigeio* & *Canegio,* en vieux français *de Canegie,* & *Canigie* qu'on prononce à préfent Canisy. Regnard Anquetil le reconnut pour fon Seigneur (*Willelmo Carbonnel, Domino meo*) dans un acte d'efchange de l'an 1242, fcellé du fceau de Carbonnel. Il étoit en poffeffion de la terre de Canify dès l'an 1245 qu'il acquit une rente deue par Geoffroy de Montmirel. Un autre acqueft, qu'il fit au mois de Mars 1252, d'héritages fcitués dans la parroiffe de Canify, le qualifie alors Chevalier (*Willelmo Charbonnel, militi, Dño de Canegio*), ainfy que deux efchanges, l'un du jeudi après la Saint-Albin de l'an 1258, par lequel il s'accommoda avec l'Abbé de l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, au fujet de quelques rentes que feu Richard Carbonnel, Chevalier, fon père, avoit données à cette Abbaye, à prendre dans la parroiffe de Nacqueville, & l'autre encore avec cet Abbé, du jeudi avant l'Affomption de la Sainte-Vierge, au mois d'Aouft 1260, où la même filiation eft rappelée. Au mois de Février 1263, il fit une donation, du confentement de *Jeanne,* fa femme, en faveur de l'Abbaye de la Sainte-Trinité de la Lucerne. Cet acte le declare encore fils de Meffire Richard Carbonnel, Chevalier, & apprend que les héritages qu'il donnoit à cette Abbaye provenoient de la dot de cette Dame, dont le nom de famille eft inconnu, & qu'ils étoient fcitués dans la parroiffe de Canify.

III. DEGRÉ.

« Herbert Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify & de Nacqueville, poffédoit la terre de Canify en l'an 1286, par acte du mardi après le jour de cette année, dans lequel on chante *Letare Jerufalem.* Il acquit des biens dans la parroiffe de Ca-

(*a*) [Ce fceau n'a pas été figuré dans l'original.]
(*b*) *Hiftoire de la maifon d'Harcourt,* par La Roque, t. II, p. 1258.

nify fcitués près de ceux d'Herbert de Montmirel; cet acte le qualifie Herbert, *dit Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canigy*. Quoique fa filiation à Guillaume Ier du nom ne foit pas articulée, on ne fçauroit cependant douter que ce Guillaume ne fût fon père, & qu'il n'eût eu pour fucceffeur dans la poffeffion de la terre de Canify, Herbert, qui forme ce degré; cet Herbert avoit defjà fes marques de Grand Seigneur, & eft qualifié *Monfeigneur Herbert Charbonnel de Canigy, Chevalier*, dans deux acquifitions qu'il fit le lundy avant la Saint-Martin d'hiver 1292, & le dimanche après la fefte de Saint-Denis de l'an 1297. La poffeffion de fa feigneurie de Nacqueville, qui eft encore une nouvelle preuve de filiation, l'engagea à s'arroger le patronage de l'Églife de Saint-Laurent de ce lieu, & fur ce principe il y préfenta; mais enfuite il paffa une tranfaction avec l'Abbé & les Religieux de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu, dite de Cherbourg, le vendredy avant la fefte de la Pentecôte de l'an 1299, par laquelle il reconnut que ce patronage appartenoit à cette abbaye, par donations de fes anceftres, confirmées par eux, autre preuve de filiation, & par celles des Évefques & du Chapitre de Coutances dont le concours avoit été néceffaire. Après cet accord il enchérit fur les bienfaits de fes auteurs en donnant à cette Abbaye, le mercredy après la fefte de Purification de la même année, une rente qui lui étoit deue dans le lieu de Cherbourg; ce dernier acte, qui lui confirme les mefmes qualitez de Chevalier & de Seigneur de Canify & de Nacqueville, eft fcellé de fon fceau où l'on voit *un efcu chargé d'un Bezan d'Hermines & un chef auffi chargé de 2 autres Bezans;* il refte de la légende ces mots Carbonel. A.

« Ces titres de Monfeigneur & de Chevalier Seigneur de Canify lui font continués dans plufieurs contracts d'acquifitions qu'il fit en fa parroiffe de Canify, dans les années 1301, 1305, 1307, 1309, 1310 & 1311. Il mourut en 1315 & fut inhumé au haut du chœur de l'églife du monaftère de Sainte-Catherine de la Perrine, ordre de la Sainte-Trinité, diocèfe de Coutances, comme en étant un des principaux bienfaiteurs; il y eft repréfenté fur fon tombeau en Chevalier armé à l'antique, on y voit fes armes & cette infcription : *Cy gift Monfeigneur Herbert Carbonnel, Chevalier, jadis Seigneur de Canify; Dieu lui faffe mercy, amen.* Son obit eft marqué pour le dimanche dans un vieux miffel de l'églife de Saint-Pierre de Canify.

« On ignore le nom de fa femme, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

« Guillaume Carbonnel, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Canify, eft ainfy qualifié dans les différents contracts d'acquifitions qu'il fit en 1318, 1326, 1329, 1331 & 1344. Le fuffrage de la Roque fur fa filiation fe trouve encore autorifé par la conformité des tems auxquels lui & fon père Herbert ont vécu, & par la poffeffion fucceffive de la terre de Canify. Il mourut en 1345, fuivant le martirologe des Religieux du monaftère de Sainte-Catherine de la Perrine, dont il étoit bienfaiteur; c'étoit en reconnoiffance de fes bienfaits que dans les feftes de la Touffaint de l'année 1327, ces Religieux s'obligèrent, par un acte, de dire une meffe par an à l'intention de ce Guillaume Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify, & l'admirent dans toutes leurs prières, jeûnes & aumofnes, avec Madame Philippe, fa femme, qui eft nommée Madame Philippe de Saint-Germain dans le regiftre de l'églife de Saint-Pierre de Canify, au 2e feuillet où eft marqué leur obit; la Roque la nomme Alix de Saint-Germain-le-Vicomte, & une généalogie manufcrite de la maifon de Tilly-de-Blaru porte que la terre de Saint-Germain-le-Vicomte étoit poffédée fur la fin du XIIIe fiècle & au commencement du XIVe par

Jean de Tilly, Sire de Saint-Germain-le-Vicomte, qui prit pour brifure *une Fleur de Lys de Gueule en champ d'Azur*, & que les enfans de ce Jean ont confervé le nom de Saint-Germain; mais comme la Roque ne raporte pas de preuves de ce qu'il avance, & que la généalogie de la maifon de Tilly n'eft pas affez autorifée de titres de ces fiècles pour cette branche, il eft plus naturel de préférer en cette occafion à fon fentiment, les regiftres & actes des Églifes de Sainte-Catherine de la Perrine & de Saint-Pierre de Canify, d'autant plus qu'il y a eu en Normandie différentes maifons de Saint-Germain, dont il refte encore des branches, & que la diverfité de leurs armes, jointe à l'incertitude de fçavoir de laquelle de ces maifons étoit véritablement cette Dame, ne permet pas de lui donner icy des armoiries. De leur mariage vinrent les trois enfans cy-deffous :

« 1. Huet ou Hugues Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify, qui continuera la poftérité.

« 2. Meffire Richard Carbonnel, Curé de la parroiffe de Cretteville près Coutances, céda à Guillaume Carbonnel, Seigneur de Canify, fon neveu, par acte du dimanche après la Chandeleur 1371, une fomme de 300 francs d'or qui lui étoit deue par Thomas, Seigneur de Saint-Gilles, pour le prix d'un tenement franc fcitué en la parroiffe de Saint-Gilles qu'il lui avoit vendu, & déclara en bon pafteur qu'il n'étoit pas en fituation de faire les pourfuites de ce payement, *faute de mife & de chevance pour fon état gouverner, tant pour caufes des guerres que autrement.* Il fit fon teftament le mardy après la fefte de Saint Grégoire Pape, l'an 1390, & nomma pour le premier de fes exécuteurs teftamentaires le même Seigneur de Canify, fon neveu, avec Hébert Carbonnel, Chanoine de Coutances & de Rouen; il étoit mort avant le 2 de Septembre 1391, que fes biens furent partagés entre fes neveu & nièce.

« 3. Philippot Carbonnel, Efcuier, que l'on dit avoir poffédé la feigneurie de la Hogue-d'Orglandes, paffée depuis dans la branche de Tilly-d'Efcarbouville, avoit des droits fur le fief du petit Roteur, en la parroiffe de Montgardon & fur les autres héritages de Damoifelle Colette du Tot, fille & héritière de Ricart du Tot, & de Jeanne, fa femme; mais on ne voit pas à quel titre il jouiffoit de ces droits, ni fi elle fut fa femme ou non; il paroît feulement qu'il n'eut qu'une fille nommée :

« Jeanne Carbonnel; elle époufa : 1° Raoul de Tilly, Seigneur d'Efcarbouville (*a*), forti d'une branche cadette de la maifon de Tilly en Normandie, connuë à préfent principallement fous la qualité des Marquis de Blaru, fuivant la production faite en 1523, devant les Éleus de Bayeux, pour cette branche; ce fut en confidération de cette Dame que Demoifelle Colette du Tot lui céda le fief du petit Roteur. Elle fe remaria 2° avec Guillaume Osouf, Efcuier (*b*), fort employé dans les guerres de fon tems. Ses armes [ci-dessous] ont été prifes fur le fceau dont il fe fervoit pour donner quittance de fes appointemens aux Tréforiers des guerres en 1385, 1407, &c. C'étoit une ancienne Nobleffe de Normandie qui paroît éteinte depuis longtems. Elle obtint avec ce fecond mary, le 22 Septembre 1387, la maintenue de leur fief du petit Roteur, que Jean du Fauchay, Efcuier, Seigneur du Roteur, avoit fait faifir pour les droits de vente qui lui étoient deus, & elle ratifia, le 15 de

(*a*) Tilly d'Escarbouville. — *D'Or à une Fleur de Lys de Gueules:* fuports: 2 *Lions d'Or languez de Gueules;* cimier: *un Lion iffant de même, contourné. Devife:* Noftro fic fanguine tinctum.

(*b*) Osouf. — *De. . . . . . à une Tefte de bœuf de . . . . brifée d'une Cotice ou Bande de. . . . .*

Septembre 1391, le partage de la fucceffion de fon oncle Richard Carbonnel, fait entre fon fecond mary, & Guillaume Carbonnel, Seigneur de Canify, fon coufin germain.

V. DEGRÉ.

« Huet ou Hugues Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify & de Nacqueville, étoit encore fort jeune à la mort de fon père, & ne portoit que la qualité d'Efcuier dans les années 1345, 1347 & 1348, qu'il fit plufieurs acquifitions & efchanges de rentes. Il mourut en 1357, fuivant le *Martirologe du monaftère de Sainte-Catherine de la Perrine,* dont il fut auffi bienfaiteur à l'imitation de fes pères, ainfy que de l'abbaye de Notre-Dame du Vœu-de-Cherbourg. Voicy l'extrait de ce Martirologe : *Anno Dñi millefimo trecentefimo quinquagefimo feptimo, obiit Dñus Hugo Carbonnel, miles, Dñus de Canegeyo, qui dedit nobis fex bunclos fromenti ad menfuram de Villadei.* On ignore le nom de fa femme dont il eut les enfans cy-deffous; mais on aprend par le partage qu'ils firent en 1393 que cette Dame avoit aporté à fon mary le fief de Gieville en la Hague.

« 1. Guillaume Carbonnel, III[e] du nom, Chevalier, Seigneur de Canify, qui fuit.

« 2. Jean Carbonnel, Seigneur des Marets & de Nacqueville, auteur de la branche de ces Seigneurs raportée cy-après.

« 3. Hebert Carbonnel, Chanoine de Coutances, lequel reconnut, le 18.... 1394, le partage fait entre fes frères & luy.

« 4. Philipote Carbonnel, ne vivoit plus en 1393. Elle avoit obtenu des Lettres de rémiffion en 1377, mais on ne fçait pour quel fujet.

On trouve en ce tems une Olive Carbonnel, femme de Guillaume, Seigneur de Saint-Gire, lequel paffa différens actes dans les années 1376, 1397, 1405, avec Guillaume Carbonnel, III[e] du nom, ce qui peut faire foupçonner que cette Dame étoit proche parente de Guillaume Carbonnel, III[e] du nom; mais c'eft une parenté que ces mefmes actes ne dévelopent point, & elle ne fe trouve point nommée dans les partages de 1391 & 1393, ce qui feroit foupçonner qu'elle devoit être plutôt fa tante que fa fœur.

VI. DEGRÉ.

« Guillaume Carbonnel, III[e] du nom, Seigneur de Canify, de Greville, de Saint-Marcou, de Varanguebec, &c., ne porta pendant fa vie que la qualité d'Efcuier, qu'il avoit dès l'an 1370 lorfqu'il fe trouva à la bataille de Pontvallain, gagnée fur les Anglois. En 1375, le 5 de Juin, il racheta, pour la fomme de 250 francs d'or, comme fils & héritier principal de feu M. Hue Carbonnel, Chevalier, fon père, les rentes que Jean de la Haye de Villebaudon, Chevalier, Seigneur d'Aigneaux, avoit droit de prendre fur le fief de Canify & fur les vaffaux de cette terre, tant pour raifon d'un accord fait entre leurs prédéceffeurs fur un fervice d'oft (d'armée) deu par le Seigneur de Canify, dont le fief étoit un demy-fief de Chevalier, relevant de l'Évefque de Coutances fous la Baronnie de Saint-Lô, que pour les fuites d'un mariage fait cy-devant entre ces mefmes anceftres; ce fut de ce demy-fief de Chevalier, qui s'étendoit en la parroiffe de Saint-Évremont de Bonfoffé, & dont le chef étoit fcitué en la parroiffe de Canify, qu'il rendit aveu, le 10 Décembre 1385, à l'Évefque de Coutances, à caufe de fa Baronnie de Saint-Lô, néanmoins fous la fouveraineté & haute juftice du Roy. En 1391, le 2 de Septembre, il partagea avec Jeanne Carbonnel, fa coufine germaine, femme de Guillaume Osouf, Efcuier, la fucceffion de feu Meffire Richard Carbonnel, leur

oncle, Curé de la parroiſſe de Cretteville, & il eut pour ſon lot le franc-fief de l'Eſpinoy, le moulin nommé le Relevant, en la parroiſſe de Sainte-Croix de la Hague, & une maiſon ſcituée à Cherbourg. Il paſſa une tranſaction, le 15 d'Octobre 1393, avec ſes frères ſur le partage de la ſucceſſion de feu Meſſire HUE Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Caniſy, leur père, ſur celle de leur mère & ſur celle du même Curé de Cretteville, leur oncle, & de PHILIPOTE Carbonnel, leur ſœur. Par ce partage ſes frères lui cédèrent, comme à l'aîné, le fief de Caniſy, celui de Gieville en la Hague, qui venoit de leur mère, celui de Saint-Marcou en Beſſin, la terre de Varenquebec & le patronage de Saint-Andrieu de l'Eſpine. Le 17 d'Octobre 1394, il fonda 2 obits dans le monaſtère de Sainte-Catherine de la Perrine & donna à ces Religieux des héritages en fief à charge d'hommage & ſous la redevance d'un pain & d'un chapon à chaque feſte de Noël. Il fit une autre fondation de meſſes, le 11 de Novembre 1399, en l'égliſe parroiſſiale de Saint-Gilles, ſervit auſſi dans les guerres de ſon tems & commandoit neuf Eſcuiers de la compagnie d'Ordonnance du Roy, ſous Meſſire Thomas de la Luzerne, Chevalier, deſtinés pour la garde & la deffenſe du païs de Coſtentin. Il en fit la reveuë à Valognes les 1er Aouſt & 1er Septembre 1405. Ces Eſcuiers ſe nommoient GUILLEMOT Carbonnel (ſon fils), JEAN Carbonnel, Jean de Cantelou, Jean du Coudroy, Guillaume d'Orglandes, Guillaume & Jean de Sainte-Meregliſe, Eudin de la Coudre, & Jean Fleques, tous Gentilshommes. Les 15 du meſme mois d'Aouſt & 16 Septembre de la même année, il donna quittance de ſes appointemens & des leurs au Tréſorier des guerres; ces quittances ſcellées de ſon ſceau en cire rouge, *un eſcu penché chargé de 3 Bezans d'Hermines ;* ſuports : 2 *Lions;* cimier : *une Teſte & Col de Biche.*

« Il eut encore le commandement de ſept Eſcuiers de la Compagnie de Meſſires Robert de Preville & Robert de Pelletot, Chevaliers, employée ſur les frontières de la Baſſe-Normandie, & il les paſſa en reveuë au lieu de Quethehou, devant JEAN Carbonnel, Eſcuier, Lieutenant des Mareſchaux de France pour ce département, lequel lui en donna ſon certificat le 15 de Juin 1407.

« Il poſſédoit en 1409 la ſeigneurie de Greville, & en 1411 celle de Beaumont en partie; vivoit encore en 1413 & étoit mort en 1414, ſuivant une quittance du 17e de Juin de cette année, donnée par le Juge Vicomte de Coutances ſur le payement du rachat de la terre de Caniſy, comme demy-fief de Chevalier, relevant de l'Éveſché de Coutances, dont la temporalité étoit alors en régale.

« Il étoit marié avec Jeanne LE BESSINOIS, fille de Jacques LE BESSINOIS (*a*), avant le 3 Décembre 1376, qu'il lui aſſigna un remplacement des biens qu'il avoit aliénés, provenant de ſa dot, pour acquitter ce qu'il devoit ſur le mariage d'Olive Carbonnel, femme de Guillaume, Seigneur de Saint-Gire; ce nom de le Beſſinois, quoique noble & ancien, n'eſt plus connu à préſent comme étant éteint depuis fort longtems; pluſieurs Gentilſhommes de ce nom ſe ſont diſtingués dans les guerres pendant les XIIIe & XIVe ſiècles, & entre autres, Colin le Beſſinois, Eſcuier, lequel commandoit 6 Eſcuiers, ſous les ordres de l'Amiral de France (Jean de Vienne, Seigneur de Clervau, &c.), ſuivant le compte de Jean le Flamenc, Tréſorier des guerres, du 1er Avril 1380 au 1er Juillet 1381, & donna quittance de ſes appointemens à ce même Tréſorier le 16 de Mars 1385, ſervant alors en Normandie; cette quittance eſt ſcellée de ſon ſceau repréſentant 3 *Quintefeuilles poſées* 2 *&* 1, *ſurmontées d'un Lambel de 3 pendants;* on ignore s'il étoit frère ou oncle de la Dame de Caniſy, mais il falloit bien que ſa parenté avec cette Dame fût très-proche, car, ayant fait du dégaſt ſur le territoire de l'Éveſque de Coutances, cet Éveſque,

(*a*) LE BESSINOIS. — *De...... à 3 Quintefeuilles de....... poſées* 2 *&* 1, *ſurmontées d'un Lambel à 3 pendants.*

nommé Guillaume de Crevecœur, le fit emprifonner, le Seigneur de Canify paya pour lui à ce Prélat une fomme de 120 livres, & paffa une obligation de celle de 300 livres pour le tirer de prifon; en reconnoiffance de ce fervice Colin le Beffinois céda en propriété au Seigneur de Canify le franc-fief & la feigneurie de Mallouay tenu noblement à *cour & ufage* avec droit de patronage d'églife, & fe contenta de recevoir en efchange le franc-fief de Bieuxes fcitué dans la parroiffe de Saint-Amand de Thorigny, que le Seigneur de Canify lui donna à vie feulement, par acte du lundy 27 de Novembre 1402. Cette parenté fe manifefte encore mieux, fans cependant en découvrir le degré, par le partage fait l'an 1414 entre les enfans des mefmes Seigneur & Dame de Canify, auquel Colin le Beffinois, Efcuier, affifta. Le fief de Bieuxes faifoit partie de la dot de Jeanne le Beffinois, laquelle, après la mort du Seigneur de Canify, fon mary, fe remaria avec Pierre DU FRESNE, Efcuier, qui ne vécut pas longtemps, car elle en étoit veuve dès le 22 Septembre 1416, qu'elle obtint contre les héritiers de fon fecond mary un acte d'adjournement aux affifes de Bayeux. De fon premier mariage naquirent pour enfans :

« 1. GUILLAUME Carbonnel, IV[e] de ce nom, Chevalier, Seigneur de Canify, qui fuit.

« 2. JEAN Carbonnel, Seigneur de Mallouay qui fera raporté après fon aîné, & continua la poftérité des Seigneurs de Canify.

« 3. OLIVE Carbonnel, femme en 1415 de Jean, Seigneur de LOUCELLES (*a*), dont le petit-fils auffi nommé Jean, Seigneur de Loucelles, fe mit fur le rang des prétendans, en 1486, à la fucceffion de GUILLEMETTE Carbonnel, héritière de la terre de Canify, comme on le verra cy-après. Ces Seigneurs de Loucelles font d'une ancienne nobleffe de l'Évefché de Bayeux en Normandie, & exiftoient encore dans le dernier fiècle fous les titres de Seigneurs de Mauny, de Rouxeville & du Fournet.

« 4. GUILLEMETTE Carbonnel, Religieufe à l'Abbaye Blanche de Mortain.

VII. DEGRÉ.

« GUILLAUME Carbonnel, IV[e] du nom, Chevalier, Seigneur de Canify, &c., connu dans fa jeuneffe fous les noms de Guillemet & Guillemin Carbonnel, retira au nom de fa mère le fief de Mallouay en 1402, fit homage d'une vavafforerie en la parroiffe de Varanguebec, au Comte de Tancarville, le 14 Avril 1404, & fervit en 1405 en qualité d'Efcuier fous les ordres de fon père, après la mort duquel il entra comme aifné en poffeffion de la terre de Canify & des autres principales terres, par le partage qu'il fit avec fon frère JEAN Carbonnel, le 29 Novembre 1414. Le 2 Janvier fuivant, il obtint du Comte de Tancarville une main-levée pour fes mefmes terres; ayant continué la profeffion militaire attachée à fa naiffance, il devint Chevalier Bachelier, & en cette qualité fit reveuë en la ville de Rouen, le 29 Septembre 1415, de 12 Efcuiers de fa compagnie, dont le 1[er], nommé JEAN Carbonnel, pouvoit bien être fon frère. Il donna quittance de fes gages & des leurs au Tréforier des guerres à Rouen, le 13 Octobre 1415, comme fervant fous les ordres du Duc d'Alençon, Capitaine général en la Province de Normandie, & fous ceux du Duc de Guienne, Lieutenant général de Sa Majefté dans tout le Royaume (fils du Roy Charles VI); cette quittance fcellée de fon fceau (*b*).

(*a*) LOUCELLES. — *De Gueules à une Quintefeuille d'Argent & un Chef d'Hermines.* Il y a un fceau qui peut bien être de ce Jean Loucelles dès l'an 1420. — Titres fcellez, t. 67, f. 5189.

(*b*) Ce fceau repréfente un *Écu penché à un Chef & trois Bezans d'Hermines;* cimier : *une Tête de Bécaffe dans un vol.* Titres fcellez, t. 25, f. 1819.

« Il étoit Capitaine de la ville de Saint-Lô, & y commandoit avec Meſſire Jean Teſſon, Chevalier, Sire de Gripon, lorſque les Anglois réduiſirent cette place dans la néceſſité de capituler & de ſe ſoumettre au pouvoir du Roy d'Angleterre, par traité du 12 Mars 1417 (*a*). Ce malheureux événement ne donna point d'atteinte à la fidélité qu'il devoit à ſes légitimes ſouverains, le Roy Charles VI, & le Dauphin de France, connu depuis ſous le nom du Roy Charles VII. Il ne ſe laiſſa point entraîner par le torrent des mauvais exemples de quantité de Seigneurs de ce temps; auſſi pour l'en punir, Henri V, Roy d'Angleterre, qu'on peut regarder alors comme uſurpateur de la Couronne de France, confiſca tous ſes biens. Ce Prince, par ſes Lettres datées de Vernon, la 7[e] année de ſon règne, fit don de la terre de Caniſy à un Gentilhomme anglois nommé Jean Burgh, & le traitement de *rebelle* qu'il donne dans ces lettres à Guillaume Carbonnel, Chevalier, eſt pour ce Seigneur la preuve la plus avantageuſe de ſa fidélité. La terre de Varenquebec avec la forteresſe de Beuzeville appartenant au meſme Guillaume Carbonnel, furent auſſi données à Wautier, Seigneur de Hungheſſord, Chevalier, Grand Tréſorier d'Angleterre, lequel en fit homage le 11 Mars 1428, & comme un autre Gentilhomme anglois, nommé Nonnevas-Homme, avoit obtenu du Duc de Betford, lorſqu'il étoit Régent en France, le don de la confiſcation de la terre de Caniſy, il voulut exercer ſes prétentions contre Jean Burgh; mais celui-cy, pour jouir en repos de ſa proie, obtint d'Henry VI, Roy d'Angleterre, d'abord des Lettres patentes du 14 May 1431, la 10[e] année de ſon regne, & enſuite d'autres Lettres dattées de Rouen le 13 Décembre 1444, qui lui permirent de vendre cette terre; il profita bientoſt de cette permiſſion, & la vendit à Mathieu Goth, Baron de Coulonces, pour la ſomme de 400 ſaluts d'or. Ainſy Guillaume Carbonnel fut privé de tous ſes biens pour le reſte de ſes jours, & il n'y a pas apparence qu'il les ait recouvrés de ſon vivant, car la Normandie ne commença à rentrer ſous l'obéiſſance du Roi Charles VII que dans l'année 1450, & Guillaume Carbonnel étoit mort avant le 6 Juin 1451, que ſa fille & ſon gendre ratifièrent une donation qu'il avoit faite au lit de mort en faveur de Demoiſelle Taſſine de Mondot, ſa parente, mariée depuis à Jean du Pont, Eſcuier, & qu'ils lui aſſignèrent ſur la terre de Caniſy; dans cet acte il eſt qualifié M. Guillaume Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Caniſy. On ignore le nom de ſa femme, dont il ne laiſſa que cette fille unique, nommée :

« Guillemette Carbonnel. Elle fut retablie dans la poſſeſſion de la terre de Caniſy après la reduction de Normandie, & elle étoit mariée dès l'année 1449 avec Guillaume de Breuilly (*b*), Seigneur de Chanoy ou de Chancy, ſuivant un ſaufconduit qu'il obtint le 17 Février de cette année, du Duc de Sommerſet, Lieutenant Général du Roy d'Angleterre en Normandie, pour avoir la liberté de ſortir de la garniſon de Grantville, dont il étoit, & d'aller à Saint-Lô, à Thorigny & au Mont Saint-Michel, faire délivrer les priſonniers de guerre; ce ſaufconduit eſt une nouvelle preuve de la fidélité qui s'eſt perpetuée dans la branche de Caniſy pour la Couronne de France.

« Guillaume de Breuilly rendit, au nom de ſa femme, le 24 Septembre 1451, un aveu de la terre de Caniſy à l'Éveſque de Coutances, à cauſe de ſa Baronnie de Saint-Lô dont cette terre relevoit comme demy-fief de chevalier, dont le chef étoit aſſis en la parroiſſe de Caniſy, déclarant qu'il étoit

(*a*) Rimer, t. IX, p. 554.

(*b*) Breuilly. — *D'Azur à un Chef de Gueules, & un Lion rempant ſur le tout, couronné, langué & armé d'Or.*

deu à ce Prélat un aide d'oſt (ſervice d'armée) par les heritiers de Guillaume de la Haye, Seigneur de Coulonces; toutes ces circonſtances ſont conformes à celles qu'on a veuës cy-devant dans les aveus de la terre de Caniſy, ſous les anceſtres de Guillemette Carbonnel, d'où il eſt aiſé de conclure que la nature de ce fief étoit toujours la meſme malgré les ravages que les Anglois y pouvoient avoir faits.

« Après avoir ſatisfait aux devoirs qu'exigeoit la reintegration dans la terre de Caniſy, Guillaume de Breuilly acquitta les dettes des deux Guillaume Carbonnel, père & ayeul de ſa femme, & aſſigna des rentes, le 29 Aouſt 1451, à leurs domeſtiques & aux héritiers de leurs domeſtiques, pour les recompenſer des ſervices qu'ils avoient rendus à ces Seigneurs de Caniſy, principalement à la journée de Gicourt, ce qui fut ratifié par ſa femme le 7 Avril 1454 avant Paſques. Il eſt toujours qualifié Chevalier depuis l'année 1468, & ſon nom noble & ancien en Normandie y a produit pluſieurs branches dont quelques-unes exiſtoient encore dans le ſiècle dernier en l'Élection de Valognes.

« Le Seigneur de Breuilly & ſa femme, à l'imitation de leurs anceſtres, firent une donation d'héritages à l'égliſe Saint-Pierre de Caniſy, le 6 Juin 1471 ; & ſe voyant ſans enfans, vendit la terre de Caniſy, le 8 Avril 1475, à Jean de Campront, Seigneur de Lorey, s'en reſervant ſeulement la jouiſſance pour lui & ſa femme leurs vies durant; mais le tuteur de Jean Carbonnel, Seigneur de Mallouay, couſin germain de la Dame de Breuilly, fit la meſme année le retrait de cette terre, & Guillaume de Breuilly mourut en 1480 ou 1481. Après ſa mort, les parens de ſa veuve obtinrent du Conſeil du Roi des Lettres datées de Paris le pénultième Mars 1481, avant Paſques, qui enjoignirent au Bailly de Coſtentin, ou ſon Lieutenant, de pourvoir cette Dame d'un curateur, attendu qu'elle étoit malade depuis 20 années, âgée de plus de 80 ans & incapable de gouverner ſon bien. On ne voit pas quelle fut la ſuite de ces Lettres, il paroiſt ſeulement qu'elles l'indiſpoſèrent contre ceux de ſa maiſon, car elle donna une procuration, le 13 Aouſt 1484, à Jean, Seigneur de Loucelles, ſon parent, mais par alliance ſeulement, pour le charger de la geſtion de ſes affaires, & elle obtint une ſentence du Lieutenant général du bailliage de Coſtentin, le 3 Juin 1485, contre Jean Carbonnel, au ſujet de la vente de la terre de Caniſy qu'elle repreſenta avoir été faite ſans ſon conſentement par feu ſon mary. Elle ne ſurvecut pas longtems à ce dernier acte & elle ne vivoit plus l'année ſuivante 1486.



SUITE DES SEIGNEURS DE CANISY.

VII. DEGRÉ.

« Jean Carbonnel, Ier du nom, Seigneur de Maloué & de Greville, fils puîné de Guillaume Carbonnel, IIIe du nom, Seigneur de Caniſy, & de Jeanne le Beſſinois, fut deſtiné à l'état eccléſiaſtique par ſon père, qui, comme Seigneur & Patron de Saint-Martin de Bonfoſſé, lui conféra la préſentation de cette cure pour la remplir ; mais l'inclination militaire l'emporta ſur la deſtination paternelle, ce qui obligea le Seigneur de Caniſy de donner cette cure à un autre, par acte du 20 Oc-

tobre 1413. Après la mort de ſon père, il eut en partage, l'an 1414, le 29 de Novembre, pour ſes droits paternels, la terre de Greville, ſcituée en Coſtentin, & celle de Maloué, en la vicomté de Bayeux, ſergenterie de Thorigny, pour ſes droits maternels qui n'étoient pas encore echus, car Jeanne le Beſſinois vivoit alors & elle lui ceda même ſes droits de douaire & ſes autres pretentions ſur ces deux terres, moyennant penſion & l'uſufruit, par acte du 5 Aouſt 1415.

« La politique trop ordinaire dans toutes les maiſons des Seigneurs en ce tems de revolutions, qui étoit de ſe partager en differens partis, pour ne pas s'expoſer à une ruine totale, l'entraîna dans le party du Roy d'Angleterre, l'an 1417. Voyant ſon frère aiſné ſuivre conſtamment celuy du Roy de France, la confiſcation des biens de cet aiſné par les Anglois le confirma dans cette conduitte, & lui fit prendre la qualité de Seigneur de Caniſy, qualité qui lui eſt donnée par un acte qu'il obtint aux pleds de la juriſdiction de Caniſy, le 18 Septembre 1418. Cependant il ne paroiſt pas avoir jamais été en poſſeſſion de cette terre qui fut donnée à un Gentilhomme anglois, nommé Jean Burgh, comme on l'a veu cy-devant; mais, après la mort de Jeanne le Beſſinois, ſa mère, dont les biens avoient auſſi été ſaiſis par les Anglois, il y fut retabli par Lettres patentes du Roy d'Angleterre, dattées de Paris le 19 Mars 1427, en conſideration de ſon attachement pour ce Prince; & jouiſſoit en 1430 de biens ſcitués dans la baronie de Thorigny, ſuivant un adjournement qui lui fut donné le dernier de Janvier de cette année de la part du Baron de Thorigny pour comparoître devant les gens tenans le Conſeil du Roy à Rouen; il ne vivoit plus le 21 Septembre 1440, que ſes enfans furent mis en tutelle. Il avoit épouſé Jeanne Thizon, laquelle avoit auſſi été mariée à un Gentilhomme du nom de Verson; ces deux familles nobles ne ſont plus connues aujourd'hui & paroiſſent éteintes depuis longtemps. Ses enfans furent :

« 1. Jean Carbonnel, II[e] du nom, Seigneur de Maloué, cy-après.

« 2. Mariette Carbonnel, fut mariée par ſon père avec Raoul de Corday (*a*), Seigneur du Meſnil-Hernier, par contract du 15 Aouſt 1434; c'eſt un nom noble & ancien dont il exiſte encore pluſieurs branches dans le Coſtentin.

On trouve une Jeanne Carbonnel, Prieure du monaſtère de Notre-Dame de Moutons, laquelle, ſuivant deux quittances qu'elle donna en 1460 & 1477 d'une rente qu'elle avoit ſur la recette de Vire, portoit pour armes 3 *Bezans d'Hermines*, & autour de ſon ſceau cette légende : *S. Jehanne Carbonnel, Prieure de Notre-Dame de Moutons*, ce qui donne lieu de croire qu'elle pouvoit être auſſi fille de Jean Carbonnel, I[er] du nom, Seigneur de Maloué.

VIII. DEGRÉ.

« Jean Carbonnel, II[e] du nom, Seigneur de Maloué, après la mort de ſon père, fut mis ſous la tutelle du Curé de ſa parroiſſe de Maloué, par ſentence du ſiege de Thorigny, en la vicomté de Bayeux, le 21 Septembre 1440. La Normandie étoit encore au pouvoir des Anglois & déſolée par les differens partis; comme les biens de feue Jeanne Thizon, ſa mère, ſe trouvoient detenus par d'autres, il donna, conjointement avec Bertrand de Verſon, Eſcuier, ſon frère utérin, le 18 Septembre 1450, un pouvoir à Raoul de Montizengier, Eſcuyer, qui avoit épouſé Jeanne de Corday, leur nièce, pour faire les pourſuites neceſſaires contre ces detenteurs afin de venir à partage.

« Il épouſa, par contract du 2 de Janvier 1456, Jeanne d'Anquetonville (*b*), fille

(*a*) Corday. — *D'Azur à 3 Chevrons d'Or.*

(*b*) Anquetonville. — *De Sable à un Lion rampant d'Argent, onglé & couronné d'Or.*

d'Olivier, Seigneur d'Anquetonville, maiſon ancienne, à preſent éteinte, dont étoit Raoul d'Anquetonville, Chevalier, Capitaine du château de Vire en 1368. Guillaume de Breuilly, Seigneur de Caniſy, par Guillemette Carbonnel, ſa femme, aſſiſta à ce mariage en qualité de couſin.

« Le Roy Louis XI dans les premières années de ſon règne envoya Raimond Montfaut, avec la qualité de Commiſſaire de Sa Majeſté, dans la Province de Normandie, pour diſſiper la confuſion que les guerres civiles avoient miſe dans l'ordre de la Nobleſſe; tous ceux qui ſe diſoient Gentilſhommes furent obligés de repréſenter leurs titres. Jean Carbonnel, Seigneur de Maloué, comparut comme les autres & ſa Nobleſſe fut reconnue d'ancienneté par ce Commiſſaire du Roy, en l'année 1463. Il demeuroit en la ſergenterie de Thorigny, Élection de Bayeux. Cette Recherche de Nobleſſe eſt la plus ancienne qui ſe ſoit faite en Normandie, & paſſe à préſent pour la preuve la plus authentique de la Nobleſſe ancienne, de ſorte que ceux dont les ancêtres ſe trouvent compris dans cette Recherche au rang des Nobles ſont regardés ſans difficulté du nombre des meilleures Maiſons de la Province de Normandie, & on fait une grande diſtinction de ceux qui ſont compris dans cette première Recherche avec ceux qui ne le ſont que dans les autres Recherches faites depuis.

« Jean Carbonnel, Seigneur de Maloué, mourut jeune, & ſes enfans furent d'abord mis, comme l'avoit été leur père, ſous la tutelle du Curé de Maloué, par acte du 25 Mai 1468. Ce Curé s'en fit décharger, après avoir repréſenté que ſes fonctions curiales ne lui permettoient pas de vacquer aux affaires de cette tutelle. En conſéquence, elle fut donnée, par ſentence du Lieutenant du Bailly de Coſtentin au ſiége de Saint-Lô, le 17 Septembre de la même année 1468, à Robert Pellevé, Seigneur de la Haye-Belouze, de Cully & d'Aubigny, quatrième ayeul du Cardinal de Pellevé, Archeveſque de Rheims, &c. Le gouvernement des biens mobiliers & des perſonnes de ces mineurs fut en meſme temps confié aux ſoins de Jeanne d'Anquetonville, leur mère, par l'avis & conſeil de M. Guillaume de Breuilly, Chevalier, Seigneur de Caniſy, Guillaume de Saint-Gilles & Louis de Tournebu, leurs parens.

« La terre de Caniſy ayant été vendue, comme on l'a veu cy-devant, par ce meſme Guillaume de Breuilly, le 8 Avril 1475, à Jean de Campront, Seigneur du Lorey, le tuteur des enfans mineurs du Seigneur de Malouay, en fit le retrait en leurs noms le 24 Octobre ſuivant, & le Seigneur du Lorey, qui en étoit l'acquéreur, la leur céda pour le prix de la vente, par acte du 22 Novembre de la même année 1475. C'eſt ainſy que la terre de Caniſy rentra dans la maiſon de Carbonnel pour s'y perpétuer comme elle a fait juſqu'à préſent.

« Jeanne d'Anquetonville ſurvécut longtems à ſon mary; elle donna procuration, le 8 Janvier 1486, à Jean & Marguerin Carbonnel, ſes fils, pour gérer ſes affaires, & céda ſes droits de douaire au même Jean, le 1[er] May 1497. Leurs enfans furent :

« 1. Guillaume, Seigneur de Malouay, qui fit un partage comme aîné, au nom de ſes frères, avec leur mère, par acte du 16 Septembre 1476, reconnu le 11 de Novembre ſuivant, & étoit mort en 1490, ſans poſtérité.

« 2. Jean Carbonnel, III[e] du nom, Seigneur de Malouay & de Caniſy, qui ſuit.

« 3. Marguerin Carbonnel, Seigneur de Malouay, lequel receut aſſiette de ſon partage le 20 Juin 1490, & vivoit encore en 1517; il ne paroiſt pas avoir été marié.

« 4. Blaisette Carbonnel, fut mariée par le Seigneur de Caniſy, ſon frère aîné,

par contract du 22 Octobre 1492, avec Richard de Montfiquet (*a*), Seigneur de Voully, d'une ancienne Maison de Normandie, qui existe encore, & qui est divisée en plusieurs branches établies dans l'élection de Bayeux où est scituée la terre de Montfiquet qui paroist être leur origine; ils sont connus sous les titres des Seigneurs de Blasgny, des Carrelettes, de la Cerisière, de Saint-Celledon, &c. Elle vivoit en 1502.

IX. DEGRÉ.

« Jean Carbonnel, III[e] du nom, Seigneur de Malouay & de Canisy, né vers l'année 1453, fit sa principalle occupation de retablir les affaires de sa maison que les guerres des Anglois avoient fort dérangées. La terre de Canisy étoit rentrée dans sa branche par les soins de son tuteur en 1475, mais il avoit alors un frère aîné, auquel ayant succédé par mort ou par droit de cession, il rendit aveu de cette terre à l'Évesque de Coutances comme relevant de la baronnie de Saint-Lô, le 10 de May 1486, & en devint enfin paisible possesseur par l'accord qu'il fit le 25 de Juillet de la mesme année, avec Jean, Seigneur de Loucelles, & Gilles des Moustiers, Seigneur d'Aisie, ses cousins; leurs prétentions sur la terre de Canisy venoient de ce que Guillemette Carbonnel, Dame de Canisy, étant morte sans enfans de son mariage avec Guillaume de Breuilly, Chevalier, Seigneur de Chanoy, ils croyoient devoir prendre part dans sa succession, comme ayant pour ayeules les sœurs de Guillaume Carbonnel, IV[e] du nom, Chevalier, Seigneur de Canisy, père de cette Dame héritière de Canisy, & par conséquent aussi sœurs de Jean Carbonnel, I[er] du nom, Seigneur de Maloué, ayeul paternel de Jean III[e], qui forme ce degré, mais ils le reconnurent pour le plus prochain héritier de cette Dame, & se contentèrent d'une somme d'argent qu'il leur donna par forme de dédommagement; il augmenta ensuitte son revenu par les différentes acquisitions d'héritages & amortissement de pensions qu'il fit dans les années 1488, 1490, 1492, 1509, 1510, 1511, 1513, 1514 & 1515, & donna un nouvel aveu de sa terre de Canisy à l'Évesque de Coutances, le 1[er] Février 1503, étant alors âgé de 50 ans. Il ne vivoit plus en 1517.

« Il avoit épousé Françoise de Saint-Gille, fille de Guillaume de Saint-Gille (*b*), Seigneur de Fleury, & petite-fille d'Henry, Seigneur de Saint-Gille. Il étoit marié avec elle avant le 23 May 1488, qu'il vendit à son beau-père une partie de sa dot; elle lui survécut fort longtemps, & elle vivoit encore en 1533 ayant eu pour fils Robert Carbonnel, qui suit.

« La maison de Saint-Gille en Normandie y a toujours passé pour très Noble & très ancienne, & elle a produit plusieurs branches, dont la plus grande partie existe encore sous les titres des Seigneurs de Saint-Gille, de la Meaulle, de Fleury, de Nastel, des Aunois, de la Bissonnière & de Terrette.

X. DEGRÉ.

« Robert Carbonnel, fils unique, Seigneur de Canisy, de Malouay, de la Roque & de Tessel, porta successivement les noms de Seigneur de la Roque, de Malouay, & enfin de Canisy après la mort de son père, dont il imita l'exemple pour l'arrangement de ses affaires. Il fit différents acquets d'héritages en 1517 & 1522, devint aussi bienfaiteur de l'Église de Saint-Pierre de Canisy, en donnant à cette Église

(*a*) Montfiquet. — *D'Argent à un Léopard de Sable.*
(*b*) Saint-Gille. — *D'Azur à un Aigle d'Or.*

de quoi entretenir le luminaire, & fonda deux meſſes comme héritier de Jeanne d'Anquetonville, ſon ayeule paternelle, le 17 Avril 1523. Il receut un aveu en 1526 pour le fief des Bordeaux relevant de ſa terre de Caniſy, & mourut avant l'année 1527 dans un âge peu avancé.

[C'eſt vers cette époque que HENRI de Carbonnel, Seigneur de Sourdeval, qualifié Noble & puiſſant Seigneur dans l'Échiquier de Normandie de l'an 1500, épouſa Catherine DE DREUX (a), fille de Robert DE DREUX, lequel avoit pour ſeptième aïeul, Robert de France, Comte de Dreux, fils du Roi Louis le Gros (b)].

« Robert Carbonnel avoit épouſé, du vivant de ſon père, par contract du 23 May 1506, Catherine DE SILLY (c), fille de feu Nicolas DE SILLY & de Marie THEZART, Seigneur & Dame de Dampierre, de Saint-Aignen, de Malherbe & des Granges, en préſence de Noble & puiſſant Seigneur Meſſire JACQUES Carbonnel, ſon parent, Seigneur de Cérences. Lorſqu'elle en fut devenüe veuve en 1527, elle fut chargée de la garde noble de leurs enfans cy-deſſous, par Lettres du Roy, & en qualité de tutrice, elle paſſa différens actes dans les années 1528, 1532 & 1536.

« Pour donner une idée de cette maiſon de Silly il ſuffit de dire que Nicolas de Silly, père de la Dame de Caniſy, étoit frère puîné de Jacques de Silly, Seigneur de Lonray, Grand-Maître de l'artillerie de France (d), mort en l'année 1503, dont la branche eſt fondue dans la maiſon de Matignon, & de la même maiſon que les premiers Ducs de la Rocheguion, auſſi éteints, qui ont produit un Grand Louvetier de France & deux Chevaliers des Ordres du Roy. Ce duché eſt à préſent poſſédé par la Maiſon de la Rochefoucault.

« Robert Carbonnel, Seigneur de Caniſy, laiſſa de Catherine de Silly, ſa femme, les enfans cy-deſſous :

« 1. PHILIPPE de Carbonnel, Seigneur de Caniſy, qui ſuit.

« 2. JEAN Carbonnel, Seigneur de Malouay & de Saint-André, Curé de Saint-André de l'Eſpine en 1543, vivoit en 1559.

« 3. GUILLAUME Carbonnel, Seigneur de Teſſel & de Montreuil, auteur de la branche des Seigneurs de Montreuil, raportée après celle de Caniſy. [Étant éteinte, elle a été ſupprimée dans cette notice.]

« 4. FRANÇOISE Carbonnel, mariée, par contract du 1er Février 1555, avec Jean D'AURAIN, Seigneur de Dezert ou d'Auxais.

XI. DEGRÉ.

« PHILIPPE Carbonnel, Chevalier de l'Ordre du Roy, Seigneur de Caniſy, Malouay, Teſſel, Cambernon, Marcambie & Treſgots; donna une déclaration de ſes fiefs & terres nobles, ſcitués dans le bailliage de Caen, au Bailly de ce païs, Commiſſaire du Roy en cette partie, le 14 Aouſt 1540. Pour s'affranchir du ſervice de l'arrière-ban, auquel ſes fiefs l'aſſujetiſſoient, il entra dans la maiſon de Jeanne d'Albret, Princeſſe de Navarre, depuis Reine, & fut pourveu de la charge de ſon Pannetier ordinaire le 18 Juillet 1552, dont il preſta ferment le 25 du meſme mois; ces ſortes de charges n'étoient encore occupées que par des Gentilſhommes. Il racheta, le 27 Avril 1563, une rente deüe par feüe Dame Catherine de Silly, ſa mère, à François de Longaunay, Chevalier, Seigneur des Freſnes, & donna en partage à ſon frere GUILLAUME la terre de Teſſel en 1564.

(a) [DREUX. — *Échiqueté d'Or & d'Azur à la Bordure de Gueules.*]
(b) [P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. I, p. 440.]
(c) SILLY. — *D'Hermines à une Faſce vivrée de Gueules, ſurmontée de 3 Tourteaux de même.*
(d) *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, impr. en 1733, t. VIII, p. 169.

« En 1569, le Roy Charles IX l'honora de fon Ordre; Sa Majefté lui efcrivit d'Orléans, le 3 de Juillet de cette année, que, pour reconnoître les bons fervices qu'il avoit rendus à la Couronne, & fa fidélité pour fa perfonne, Elle avoit bien voulu l'affocier en la compagnie des Chevaliers de fon ordre, & qu'elle avoit chargé le Sieur de Matignon, fon Lieutenant général au gouvernement de Normandie, de faire la ceremonie de fa réception; il ne vivoit plus en 1575 & étoit marié dès l'année 1539 avec Guillemette DE CAMBERNON (*a*), fille de Jean DE CAMBERNON, Seigneur de Cambernon, de Montpinçon & d'Orval; elle herita des terres de Cambernon, de Marcambie, & avoit deux fœurs, dont l'une, nommée MARGUERITE de Cambernon, époufa Olivier MARTEL, Chevalier, Seigneur de Fontaines, bifayeul des Comtes de Claire & de Fontaines, Chevalier des Ordres du Roy, & l'autre fœur, nommée JEANNE de Cambernon, Dame de Montpinçon, époufa Jacques DU Bois, Seigneur de Pirou, de Dangi. La maifon de Cambernon, éteinte depuis longtemps, étoit ce qu'on appelle d'ancienne chevalerie, & avoit pour origine la terre de Cambernon au Diocefe de Coutances, qui par cette alliance eft tombée dans la maifon de Carbonnel.

« La Dame de Canify, après la mort de fon mary, eut la garde Noble de leurs enfans, par Lettres de l'Évefque de Coutances du 16 Novembre 1575, dont la terre de Canify relevoit fous la Baronie de Saint-Lô; & comme tutrice de fon fils HERVIEU, elle tranfigea, le 4 Mars 1580, avec Charles Martel, Seigneur de Montpinçon, fon neveu, fur le partage provifionnel qu'elle avoit fait dès l'année 1536, avec les Seigneurs de Fontaines-Martel & de Pirou, fes beaux-frères. Elle laiffa pour enfans :

« 1. HERVÉ, dit HERVIEU, de Carbonnel, Seigneur de Canify, qui fuit.

« 2. JEANNE de Carbonnel, à laquelle les vaffaux de la terre de Canify donnèrent, à caufe de fa qualité de fille aînée, en 1580, une certaine fomme pour le payement de fa robe d'honneur, en faveur de fon mariage avec Richard DU BOIS (*b*), Seigneur de Lefpinay, d'une Branche cadette de la maifon du Bois de Pirou, ancienne maifon de Normandie, dont l'un des auteurs étoit Jean du Bois, Seigneur de Lefpinay, Chevalier, vivant en 1365. La Branche aînée de cette maifon eft fondue pendant le fiecle dernier dans les maifons de Vaffy & de Bouillé de Creance, & il ne reftoit plus des autres branches que celle des Seigneurs de Dangi & de Montpinçon.

« 3. BARBE de Carbonnel, époufa, par contract du 20 May 1589, Jacques DE LA LUZERNE (*c*), Chevalier, Seigneur du Lorey & de Beuzeville; ils étoient les trifayeuls de Céfar-Antoine de la Luzerne, Comte de Beuzeville, fait Marefchal de camp à la promotion de 1734. Cette maifon a produit plufieurs Chevaliers de Malte, & eft affez connue comme exiftante encore pour n'avoir pas befoin d'ètre traittée plus au long, d'autant plus qu'elle eft raportée en abregé dans l'*Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VIII, p. 260, D.

XII. DEGRÉ.

« HERVÉ, dit HERVIEU de Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Canify, de Malouay, Marcambie, Trefgots, Cambernon & d'Orval, Baron du Hommet, Gouverneur d'Avranches, Lieutenant du Roy aux bailliages de Coftentin & d'Alençon, Confeiller d'État du Roy, Capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordon-

(*a*) CAMBERNON. — *De Gueules à un Sautoir d'Argent.*

(*b*) DU BOIS DE PIROU & DE LESPINAY. — *D'Or à un Aigle de Sable, becqué & onglé de Sinople.*

(*c*) LA LUZERNE DE BEUZEVILLE. — *D'Azur à une Croix ancrée d'Or, chargée de 5 Coquilles de Gueules.*

nances, nommé Chevalier de l'ordre du Saint-Efprit, fit fes premières armes en Italie (a); il fervit avec diftinction aux fièges de Saluces & des autres villes qui s'étoient révoltées contre le Roy.

« Après la mort du Marefchal de Bellegarde, arrivée en 1579, M. de Canify revint en France, & fe fignala au fiège de la Fère en Picardie, l'an 1580, où il eut l'avantage de porter la cornette blanche, quoiqu'il ne fût pas parvenu à l'âge de majorité, étant encore fous la tutelle de fa mère; le Marefchal de Matignon, également grand par fa naiffance, fes fervices & fes vertus, qui commandoit ce fiège, & dont il étoit parent au 4e Degré, comme on peut le voir par la table de parenté cy-jointe, eut la double fatisfaction peu commune d'obéir tout à la fois à la voix du fang & de l'équité en rendant au Roy un témoignage avantageux des fervices de M. de Canify.

Parenté d'Hervé de Carbonnel, Seigneur de Canisy, avec Jacques Goyon, Sire de Matignon, Mareschal de France, etc., du 4 au 4.

Jean de Silly, Seigneur de Longray.
Marguerite d'Achey, fa femme.

1. Jaques de Silly, Seigneur de Longray, Grand Maitre de l'artillerie de France. Anne de Launay de Prez en Pail, fa femme.	Nicolas de Silly, Seigneur de Dampierre. Marie Thezart, remariée enfuite à Jean de Longaunay, Seigneur de Damigny.
2. François de Silly, Seigneur de Longray, Chambellan du Roy, Capitaine & Bailli de Caën. Aimée de la Fayette, fa femme, petite-fille du Marefchal de La Fayette.	Catherine de Silly, femme de Robert Carbonnel, Seigneur de Canify, &c.
3. Anne de Silly, Dame de Longray, femme de Jacques Goyon, Sire de Matignon, Colonel des Suiffes.	Philippe Carbonnel, Seigneur de Canify, Chevalier de l'ordre du Roy. Guillemette de Cambernon, Dame de Cambernon, fa femme.
4. Jacques Goyon, Sire de Matignon, Marefchal de France, Chevalier des ordres du Roy, &c., mort en 1597.	Hervé, dit Hervieu de Carbonnel, Seigneur de Canify, &c.

« Le Roy Henri III, inftruit du merite & de la naiffance de M. de Canify, pour fe l'attacher plus particulièrement, lui donna une charge de l'un des Gentilshommes ordinaires de fa Chambre, le 18 Juin 1581, charge affectée encore alors aux gens de condition. On n'en fçauroit citer de preuves plus certaines que les Eftats de la maifon de ce Roy, depuis l'an 1575 jufqu'en 1589, dans lefquels fe trouvent les premières maifons du Royaume dont le détail feroit trop long; il fuffit de nommer quelques-uns des Seigneurs de la Province de Normandie comme étant tous enfemble compatriotes de M. de Canify, & fes confreres dans la même charge. Du nombre de ces Seigneurs étoient, entr'autres, Odet de Matignon, Comte de Thorigny, depuis Chevalier des Ordres du Roy, mort à l'âge de 37 ans, dans le tems qu'il alloit être fait Amiral de France, fils aîné

(a) *Hiftoire de Normandie*, in-12, par Maffeville, t. V, p. 245, 279, 295, 332. — *Hiftoire du Maréchal de Matignon*, in-fol., p. 152, 153, 187, 189, 190, 191, 197, 223, 224, 240, 289, 290, 291, 356, 357, &c.

du Marefchal de Matignon, MM. d'Harcourt de Beuvron, de Breauté, de Creuilly, de Prie, d'Efpinay Saint-Luc, de Roncherolles, de Longaunay, de Chambray, de Tillières, &c. Ce petit nombre a paru fuffifant pour donner une jufte idée de la confideration que méritoit alors la charge de Gentilhomme ordinaire de la Chambre.

« Les mouvemens que les troubles du Royaume excitoient dans les Provinces lui fournirent l'occafion de donner au Roy de nouvelles marques de fa fidélité & de fon zèle; il fe rendit de force maître de la tour de l'Ifle de Tatihou, près de la Hougue en Normandie; Sa Majefté lui en témoigna fa fatisfaction par le brevet de don qu'elle lui fit, le 26 Février 1585, de cette tour & de fes demolitions, & le 9 de May de la même année, elle lui accorda une commiffion pour lever 200 hommes de pied, après l'avoir rapellé près de fa perfonne, par une lettre du 2 Avril 1585, pour faire les fonctions de fa charge de Gentilhomme ordinaire de fa Chambre.

« M. de Canify, devenu Meftre de camp d'infanterie, fervit avec fon regiment fous le Duc du Maine en Guienne en 1586 où il tomba malade dangereufement. Le Roy lui témoigna, par une lettre du 15 Avril, le deplaifir & l'inquietude que lui avoit caufés cette maladie. M. de Canify paffa enfuite fous les ordres du Marefchal de Matignon en Guienne dans l'année 1587, tems auquel il devint gendre de ce Marefchal, comme on le verra cy-après; il continua de fe fignaler aux fieges de Caftel, de Sainte-Bazille, de Montfégur & de Caftillon, principallement à la prife de la place de Meillan où il fut bleffé. Le Marefchal de Matignon, profitant des circonftances favorables pour s'emparer de cette place, dans le deffein de s'en fervir contre la ville de Bordeaux qui s'étoit abandonnée à la révolte, confia à M. de Canify le commandement des troupes d'infanterie deftinées pour cette entreprife. M. de Canify attaqua la barricade que les ennemis avoient faite, à la tefte du grand chemin par lequel on entroit dans le fauxbourg de ce lieu, il la força l'efpée à la main & pouffa les ennemis jufqu'à leur fecond corps de garde, après en avoir tué une grande partie; mais la bleffure qu'il receut dans cette attaque le mit hors de combat, le privant en même tems de la gloire de couronner fon ouvrage, & empefcha le Marefchal de Matignon de marcher contre le Vicomte de Turenne. Le Roy, par fa lettre dattée de Niort le 7 Mars 1587, témoigna au Marefchal la part que Sa Majefté prenoit à la bleffure de M. de Canify, auquel Elle efcrivit auffi fort obligeamment, & ordonna au Marefchal de lui faire tenir fa lettre, de l'affeurer de fa bonne volonté & de la fatisfaction qu'Elle avoit de fes fervices, tant dans les occafions précédentes, lorfque le Duc du Maine étoit encore en Guienne, que dans la dernière où il avoit été bleffé.

« En 1588 M. de Canify, guéri de fa bleffure, commanda fous les ordres du Marefchal de Matignon le corps d'infanterie de l'aifle gauche au combat de Nerac; il ne contribua pas peu au gain de la bataille, car, ayant donné des derniers, fon attaque déclara la victoire en faveur de l'armée du Roy. Il fut auffi cette même année du détachement que le Marefchal envoya dans le bas Armagnac, pour delivrer ce païs des ravages & de courfes qu'y faifoient le Capitaine de Sus, Genevois, avec fes troupes, qui furent taillées en pièces, & ce Capitaine fort bleffé.

« Après les Eftats de Blois, tenus en 1588, M. de Canify, s'étant retiré dans fes terres en Normandie, animé du zèle qu'il avoit toujours eu pour le fervice du Roy, ne fe laiffa point feduire par le mauvois exemple de ceux de la Ligue; au contraire, il raffembla fes amis, & de fon crédit feul, il fit la guerre aux révoltez dans le Coftentin, avec d'heureux fuccès. Henri III lui envoya, le 22 Février

1589, la commiſſion de Capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes de ſes ordonnances, avec laquelle il ſe rendit au ſiège de Paris, où il ſervit avec la même fidelité ſous le Duc de Montpenſier. Henri III étant mort en 1589, M. de Caniſy ſe conforma aux dernières intentions de ce Prince, & conſerva l'attachement inviolable qu'il devoit à la Couronne de France, en ne faiſant pas difficulté de reconnoître pour Roi de France & pour ſon légitime ſouverain, le Roy de Navarre, apellé depuis ce temps le Roy Henry IV. Il ſuivit ce Prince en Normandie après la levée du ſiège de Paris, & ſe fit particulièrement remarquer devant Dieppe où le Roy lui commanda de ſoutenir, comme il fit, les ennemis du côté du Polet pour ménager les avantages de l'armée dans une grande attaque. Enſuitte il s'embarqua, par ordre du Roy, à Dieppe, après la retraite des ennemis, pour s'oppoſer aux deſſeins du Seigneur de Viques qui couroit juſqu'aux portes de Caen; il lui fit quitter la campagne, l'ayant toujours battu & pouſſé dans les lieux qui tenoient pour ſon party; le Comte de Thorigny, ſon beau-frère, Lieutenant général pour le Roy en Normandie, y arriva avec ſes troupes, & M. de Caniſy le ſeconda à chaſſer les ennemis de l'étendue de ſon Département. Après ces exploits ils revinrent enſemble joindre le Roi, & reſtèrent près de ſa perſonne juſqu'à ce que Sa Majeſté eût abandonné les fauxbourgs de Paris.

« Lorſqu'il fut de retour en Normandie, il prit, dans le commencement de l'année 1590, le château de Manneville, forma le ſiège de celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte, & le Roy lui ayant eſcrit le 22 Juin de ſe rendre inceſſamment près de lui avec ſa compagnie, il exécuta ponctuellement cet ordre; il combattit à la teſte de cette compagnie à la bataille d'Yvry, où il ſe ſignala *(a)*; Sa Majeſté, en mandant cet heureux événement au Mareſchal de Matignon, n'oublia pas de lui faire un éloge particulier du Comte de Thorigny, ſon fils, & de M. de Caniſy, ſon gendre; Elle eut auſſi ſoin de répartir ſes bienfaits à M. de Caniſy en le faiſant Lieutenant

(a) [Voici en quels termes flatteurs le Roi Henri IV annonçait la brillante conduite de M. de Caniſy dans cette action, dans ſa lettre à Madame de Grammont :

« Mon ame, depuis que je uous écriuis, il eſt arriué des nouuelles, il plait à Dieu d'étendre le bonheur dont il « favoriſe mes affaires. Le propre jour que je combattois à Ivry, Randan fut tué en Auvergne, qui auoit plus « de cinq cents gentilhommes & de l'infanterie en nombre; il a laiſſé trois pieces d'artillerie qui ne firent faute « entre nos mains. C'eſt effet de la juſtice de Dieu qui témoigne évidemment à mes ennemis ce que doiuent at- « tendre ceux qui portent les armes contre leur devoir: Vique avec ſes troupes n'a eu meilleur ſort en Baſſe- « Normandie. Caniſy leur eſt tombé ſus de telle furie qu'il les a couchés tout à plat; c'eût été triomphe complet « s'il ne l'avoit payé d'une ſeconde balafre en la bouche, ce qui n'empèche ſon brave langage, mais bien disoit à « Lanoue de ne le plaindre point puiſqu'il lui en reſtoit aſſez pour crier Vive le Roy quand nous ſerons dedans « Paris. Voila certe mon ame un brave ſeruiteur, que ne m'aimez-vous autant, Dieu me donnera-t-il auſſi victoire « ſur votre cœur, ce me ſera la plus chere. Bonſoir mon ame, je baiſe un million de fois vos blanches mains. Ce « cinq d'Avril. »

Les originaux des deux lettres ſuivantes, adreſſées par le Roi Henri IV à Hervé de Caniſy, appartiennent au chef actuel de la branche cadette & ont été communiqués par lui à M. Berger de Xivrey.

« M. de Canyſy, je ne uous ueus refuſer la grace que uous demandes pour ũre hoſte d'Auranches, byen que ce « ſoit en dehors de la capytulacyon quy a layſſe desja trop dauantages a ceus de la vylle. Mays ce neſt auec uous « que je leſynere & jay prys trop a cueur uos bons ſeruyces an loccaſyon de ceſte pryſe pour ne uous layſſer pas « uotre part de uaynqueur ſyl uous playt la prendre an byenſayts. Jan eſcryps a mon couſin par ce meſme porteur « uous aſſeurant tous jours de la bonne uolonté de

Vre plus afectyone meſtre & amy »

Signé : HENRY.

« Monſ. de Canyſy, Jay reſeu le double de la letre que vous aues fayt fayſur adreſſante au S[r] de Gauchy. Il y eſt « clayr quyl a yntellygence auec Hoſſan & ceuls d'Auranches & de St-Malo. C'eſt choſe dont aues byen juge la « grauyte & decouuerte quyl me playt fort de deuoyr a ũre ſydelyte & deuouement. Je vous prye an ſuyure vous « meme le ſeurplus au conſeyl de mon couſyn le duc de Montpanſyer & men mander le reſultat par quoy ſeray « byen ayſe ſauoyr de uos nouuelles. Ceſt

vre plus afectyonne & aſſeure meſtre & amy »

Signé : HENRY.

A Monſ[r] de Canyſy.]

du Roy au bailliage de Coftentin, par Lettres dattées du camp de Saint-Denis le 14 d'Aouft 1590, charge vaccante par la mort du Seigneur de Longaunay, tué à la bataille d'Yvry.

« En 1591 M. de Canify, après la prife de la ville d'Avranches, fut pourveu de ce gouvernement; le Roy lui efcrivit du camp devant Chartres le 4 Mars de cette mefme année, que Sa Majefté étoit bien aife qu'il fût demeuré dans cette ville pour y commander, qu'Elle lui envoyoit le pouvoir de gouverner, qu'Elle le prioit d'avoir l'œil principallement fur les habitans, afin de la conferver & d'en faire de mefme pour les châteaux de Tombelene & de Saint-Michel. Le Roy ne le laiffa pas jouir d'un long repos, car Sa Majefté lui manda de Mantes, le 14e de Juillet fuivant, de la venir trouver promptement avec fa compagnie, après avoir pourveu à la feureté de la ville d'Avranches, & avoir receu les foumiffions des Gentilshommes des environs. Tous ces mouvemens n'obligerent point cependant Mr de Canify de négliger entierement fes affaires, car il acquit d'Olivier de Fefchal, Seigneur de Poligny, &c., la moitié de la baronie du Homet, par acte du 9 Aouft 1591, dans lequel il eft qualifié Haut & puiffant Seigneur Mre HERVÉ de Carbonnel, Seigneur de Canify, &c., Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordonnances, & y joignit en 1593 & 1595 l'autre moitié de cette baronie par retrait & acqueft. Ses attentions domeftiques ne porterent aucun préjudice au zèle qu'il avoit pour le fervice du Roy. Il prit en 1592 le château du Parc, & emmena au Roy quelques compagnies de cavalerie pour marcher vers Yvetot où étoient les ennemis, & fe joignit avec Mrs de Bellegarde, de Thorigny, &c., pour s'oppofer aux deffeins du Duc de Mayenne, lors de la prife de la ville de Ponteaudemer; les Lettres que le Roy lui efcrivit fur ces differentes actions, les 3 Février, 16 Mars & 10 Juillet 1592, fufifent pour en faire l'éloge (*a*). Ce ne fut que le 27 Juillet de cette année qu'il fit enregiftrer au Parlement de Normandie fes Provifions de Lieutenant de Sa Majefté au Bailliage de Coftentin, étant alors Chevalier de fon ordre.

« En 1593, le Roy lui efcrivit de Tours le 22 Février de tenir fa compagnie d'ordonnances prefte pour le 20 Mars, & de joindre fon armée, mais Sa Majefté, craignant que fon abfence ne donnât occafion à quelques mouvemens des ennemis dans fon departement, Elle lui manda, les 26 Mars & 12 Avril, de ne point quitter fon département; cependant Sa Majefté lui efcrivit encore du camp devant Dreux, le 14 Juin de la même année, que le Duc de Mayenne ayant mandé l'armée Efpagnole & toutes les garnifons pour lui livrer bataille, ou faire lever le fiège de Dreux, Elle le prioit de la venir trouver en diligence avec le plus grand nombre de fes amis qu'il pourroit affembler, afin d'avoir part à la victoire qu'Elle efpéroit de la main de Dieu & de fes bons & loyaux fujets. Cette entreprife eut une réuffite favorable pour le Roy qui fe rendit maître en peu de temps des ville & château de Dreux.

« Mr de Canify reprit une feconde fois le château de Tatihou, fuivant l'état de la dépenfe faite par le Treforier des guerres pour cette expédition, arrêté à la fomme de 4,000 liv., au Confeil du Roy tenu pour les finances à Paris le 1er Mars 1595. Il avoit eu deffein de fe rendre prés du Roy; mais Sa Majefté lui efcrivit de Paris le 29 Janvier, qu'Elle avoit eu avis que les troupes du Duc de Mercœur defcendoient en Normandie, & qu'Elle le chargeoit de s'oppofer à leur marche, ce qui obligea Mr de Canify de refter en Normandie.

« En 1596 le Roy lui efcrivit le 11 de May de porter du fecours à la ville d'Ar-

(*a*) [Voir *Recueil de lettres miffives de Henri IV*, publié par Berger de Xivrey.]

dres affiegée par l'Archiduc; mais cette place se rendit le 21 du mesme mois & M. de Canisy fut employé cette année à la garde du Mont-Saint-Michel.

« En 1598 M. de Canisy fut gratiffié par le Roy d'une pension de 3,000 écus, somme alors bien considérable; le Brevet de cette pension est du 6 Février.

« En 1602 il fut pourveu le 13 Aoust de la charge de Lieutenant du Roy au Bailliage d'Alençon, indépendamment de celle qu'il possédoit pour le bailliage de Costentin, depuis l'an 1590.

« En 1604 le Roy nomma plusieurs Seigneurs pour être receus Chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit à la premiére ceremonie; le 5 Juin de cette année il fut expedié une commission de l'ordre au Comte de la Rochepot & au Mareschal de Bois-Dauphin, Chevaliers des ordres du Roy, pour l'examen des preuves de noblesse de M. de Canisy, lequel produisit ses titres devant ses Commissaires, avec l'arbre de sa Genealogie qui remonte jusqu'à Richard Carbonnel, vivant en 1208. Ces Commissaires lui donnèrent leur certificat le 11 Mars 1605 comme ils avoient examiné ses preuves, le reconnoissant pour Gentilhomme de nom & d'armes. Le Roy étoit si content de ses services, que Sa Majesté lui fit don d'une somme de 24 mil livres par lettres du dernier Décembre 1605, mais la mort de ce grand prince l'ayant empêché d'exécuter le projet de faire une ceremonie de l'ordre du Saint-Esprit, M. de Canisy, ainsy que les autres, resta seulement nommé. Son attachement pour la personne du Roy Henry IV n'avoit jamais donné atteinte à celuy qu'il avoit pour la Religion Catholique qu'il professoit; rien ne le prouve mieux que ce qu'en disent les *Remarques sur la confession de Sancy*, p. 219, raportées dans le journal d'Henry III, imp. in-12, t. II, p. 227, dont voicy l'extrait :

« Le Baron de Courtomer étoit huguenot; il lui arriva un jour de soutenir contre « le Baron de Canisy, Normand comme lui, mais catholique romain, qu'il n'y « avoit point de consécration au sacrement de l'autel, à moins que le prestre « n'eût intention formelle de consacrer; Canisy ayant trouvé cette proposition « fort choquante, ce fut entre eux la matière d'une gageure. Ils parièrent un bon « cheval, & Courtomer voulut bien s'en rapporter à Père Cotton qui, ne pouvant « disconvenir que le huguenot n'eût dit vray, voulut palier cette doctrine en di- « sant que tout ainsi qu'on n'avoit accoutumé de juger de l'intention de l'homme « par ce qu'il en montroit au dehors, au fait de la messe, il suffisoit que le prestre « témoignât par toutes sortes de démonstrations extérieures qu'il avoit intention de « consacrer, pour qu'on deût point douter qu'il ne l'eût eüe. Courtomer ne se « paya point de ce détour, & comme il ne satisfaisoit pas non plus le Baron de « Canisy, pour partager le jeu en deux au lieu d'un bon cheval qu'il en devoit « couter au perdant, par accommodement, ce dernier donna au Baron de Cour- « tomer un petit cheval que quelques courtisans ailleurs appellerent le *courtau de* « *la consecration*, & d'autres le *courtau de l'intention*. »

« Après la mort du Roy Henry IV, M. de Canisy fut de nouveau pourveu du gouvernement d'Avranches en 1611 & cette mesme année fait Conseiller d'État le 11 Juin; cependant il ne presta serment entre les mains du Chancelier de France que le 6 Fevrier 1613; son information de vie & mœurs, pour sa reception dans l'ordre du Saint-Esprit, avoit été faite le 19 Janvier précédent par l'Evesque d'Avranches, en vertu d'une commission de l'ordre du 4 du même mois.

« En 1614 le Roy le nomma Commissaire pour assister aux Estats de Normandie, & lui manda le 26 Aoust de se préparer à se rendre à Rouen où ils étoient indiquez pour le 10 Septembre suivant.

« En 1615 Sa Majesté lui escrivit de Bordeaux le 18 Octobre pour lui faire part

de la célébration de fon mariage avec l'infante d'Efpagne, qui avoit été fait le mefme jour en la ville de Burgos & de celuy de fa fœur Élifabeth de France avec le Roy d'Efpagne, Philippe IV, auffi célébré le mefme jour à Bordeaux. Ces attentions de la part du Roy prouvent bien clairement l'eftime particuliere que Leurs Majeftez avoient pour M. de Canify, & s'il ne jouit pas de la dignité de Chevalier des ordres, promife par le Roy Henri IV & cette promeffe confirmée par le Roy Louis XIII, c'eft que depuis fa nomination il n'y eut point de ceremonie de l'ordre jufqu'à la fin de 1619, qu'il arriva alors un changement confiderable dans le miniftère, & que d'ailleurs la maladie, dont il avoit été attaqué au commencement de l'année 1615 & fur laquelle la Reine-mère lui efcrivit une lettre le 7 Janvier de cette année, pour l'affeurer de la part qu'elle y prenoit, avoit augmenté la foibleffe que l'âge & les fatigues de la guerre lui caufoient, & le mauvais état de fa fanté l'obligeant de fe tenir en Normandie, le priva enfin de cet honneur qu'il avoit fi bien mérité, car il a été regardé comme l'un des grands Capitaines de fon tems (*a*); au refte s'il ne fut pas receu Chevalier des ordres, ce fort lui fut commun avec plufieurs autres feigneurs qui fubirent comme lui les effets que produifent ordinairement les changements du miniftère. Toutes ces qualitez fe trouvent encore dans fon épitaphe qui fe voit dans la Chapelle de l'Églife de Canify :

« Cy gift Meffire Hervé de Carbonnel, Chevalier, Seigneur Marquis de Canify,
« Baron de l'Honneur, du Hommet, Confeiller d'Eftat, Capitaine de 50 hommes
« d'armes, Colonel d'un régiment d'infanterie, Lieutenant général des armées de
« Sa Majefté, & des bailliages d'Alençon, Caën & Coftentin, Gouverneur des ville
« & chafteau d'Avranches & de l'Ifle de Tatihou, qui, après avoir longtems fervi
« les Rois Henry III, Henry IV & Louis XIII, tant dans les armées que com-
« mandoit M. le Marefchal de Matignon, fon beau-père, qu'à faire la guerre en
« chef à ceux de la ligue en Baffe Normandie, fut honoré en 1604 d'un brevet de
« Chevalier du Saint-Efprit. Il décéda en 1625, âgé de 67 ans. Priez Dieu pour
« fon âme. »

« Il avoit époufé, par contract paffé à Agen le 8 May 1588, Anne Goyon de Matignon (*b*), 2e fille de Jacques de Matignon, Comte de Thorigny, Marefchal de France, Chevalier des ordres du Roy, Lieutenant général pour Sa Majefté en Guienne, & de Françoife de Daillon-du-Lude. Ce mariage fut célébré le 7 Juin de la mefme année en la ville d'Encauffe, dans la Haute Guienne. Elle mourut, à l'âge de 30 ans, vers l'année 1598, n'ayant vecû que l'efpace de 10 ans depuis fon mariage, qui donna la naiffance aux enfans cy-deffous :

« 1. René de Carbonnel, Marquis de Canify, qui fuit.

« 2. Jacques de Carbonnel, Baron du Hommet, fut tué au fiége de Valence en Italie (fic) (*c*) le 6 Juin 1636, étant alors Marefchal de camp, & n'a point eu de poftérité.

« 3. . . . . de Carbonnel, mort jeune.

« 4. . . . . de Carbonnel, fille, morte jeune.

XIII. DEGRÉ.

« René de Carbonnel, Chevalier, Marquis de Canify, Baron du Hommet, de Courcy & de Marcé, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Gouverneur

a *Hommes illuftres de* Brantôme, t. IV, p. 118.
b Goyon de Matignon. *D'Argent au Lion de Gueules, couronné de. . . .*
c [Mufée de Verfailles, galerie des batailles, t. VII.]

des ville & chasteau d'Avranches, Lieutenant de Sa Majesté au bailliage de Costentin, Mareschal de camp général de l'armée du Duc de Savoye, & Mareschal des camps & armées du Roy, étoit encore mineur en 1607, portant alors le nom de Baron de Canisy.

« Il fut pourveu en survivance des charges de Gouverneur d'Avranches & de Lieutenant du Roy en Costentin, le 9 Février 1613, & fut fait Mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1615. Le Roy, pour reconnoître ses services & ceux de son père, & lui donner un titre distingué, unit la terre de Canisy à la Baronie du Hommet, & érigea cette Baronie avec celle de Courcy en Marquisat sous la denomination de Marquisat de Canisy pour lui & ses descendans masles, par Lettres du mois de Décembre 1619, qui portent que la Baronie de Courcy étoit composée d'une ville & chasteau & de 32 parroisses, d'où relevoient 56 fiefs ou terres nobles, & celle du Hommet, avec la terre & seigneurie de Canisy, de 28 parroisses avec la seigneurie sur 27 fiefs ou terres nobles, pour le tout relever du Roy sous ses chasteaux de Falaise & de Carentan. Ce titre de Marquis étoit alors d'autant plus distingué qu'il étoit peu commun, & qu'il n'avoit point encore été prodigué comme il l'a été depuis. M. de Canisy ne fit registrer ces Lettres à la Chambre des comptes de Normandie que le 11 de Juillet 1646, ayant toujours été occupé de son service militaire.

« Outre le régiment d'infanterie qu'il avoit, le Roy lui donna une compagnie de chevau-légers, dont la commission lui fut expédiée le 16 Juillet 1620, & il accompagna Sa Majesté dans les expéditions qu'Elle fit cette année dans le Maine & l'Anjou. Il servit l'année suivante contre les religionnaires dans les guerres du Languedoc, & se signala principaliement au siege de Montauban.

« En 1626, ayant passé en Savoye par ordre du Roy, pour secourir le Duc de Savoye, ce Prince honnora M. de Canisy, qui commandoit un régiment de mil hommes d'infanterie, de la dignité de Mareschal de camp général de son armée, par Lettres dattées de Thurin le. . . d'Octobre 1626.

« En 1628 il servit au siege de la Rochelle.

« En 1635 fit les fonctions de Mareschal de camp dans l'armée commandée par le Duc de Rohan.

« En 1636, les Espagnols étant entrés dans les États du Duc de Parme, le Roy envoya au Mareschal de Créquy un renfort de 6 mil hommes, & les fit conduire en Italie par M. de Canisy (a), *fort estimé parmy les gens de guerre, lequel* (disent ces auteurs) *n'est sorti des emplois que par la mort.* Il continua de servir en Italie en 1638 & son régiment servoit dans les Païs-Bas en 1639.

« En 1652, les Espagnols se préparant à attaquer la France pour profiter des troubles dont le Royaume étoit agité, le Roy escrivit de Pontoise au Marquis de Canisy, le 22 Juillet de cette année, pour l'inviter de se rendre à Gisors le 15 du mois suivant, & d'y amener le plus grand nombre de noblesse de Normandie qu'il pourroit rassembler, Sa Majesté voulant se mettre à leur teste, & comptant d'ailleurs sur son zèle par les services qu'il lui avoit toujours rendus; Elle lui donna une nouvelle preuve de la confiance qu'Elle avoit en lui, en le nommant Commissaire pour assister aux Estats de Normandie en 1654. M. de Canisy, après avoir rempli une carrière honorable & aussi distinguée par ses services que par sa fidélité, mourut en son chasteau de Percy près de Coutances, le 27 Septembre 1655, dans la 67[e] année de son âge.

« Son père l'avoit marié pendant sa minorité avec Claude DE PELLET DE LA VE-

(a) *Histoire du Cardinal de Richelieu*, par Aubri, in-12, t. I[er], p. 509. — *Hist. de Normandie*, par Masseville, in-12, t. VI, p. 126, 132.

RUNE (*a*), par contract passé à Paris le 28 Décembre 1607, fille unique de feu Gaspard DE PELLET, Chevalier, Seigneur de la Verune, Baron de Montperoux & des deux Vierges, Vicomte de Cambanes, Seigneur de la Garigue, d'Artignac, de Saint-Pierre de la Faye, de Vias, de Crose, &c., Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, Bailly & Gouverneur de Caen, Lieutenant de Sa Majesté en Normandie, & de Jourdaine-Madelaine DE MONTMORENCY DE HALLOT, Dame de Courcy. Leur mariage fut célébré le 5 Janvier 1608. Cette héritière vendit les biens qu'elle avoit en Languedoc, & acquit en Normandie les baronies de Courcy & Saint-Eny; la genealogie de sa maison est imprimée dans l'*Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 780, &c. Elle eut de ce mariage un grand nombre d'enfans, dont on ne raportera que les XI cy-dessous, qui ont vescu un espace de tems suffisant pour les faire connoistre :

« 1. HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, qui suit.

« 2. FRANÇOIS de Carbonnel, Seigneur de Meautis, appellé le *Comte de Meautis-Canisy*, qui a fait une branche, raportée aprés celle des Marquis de Canisy.

« 3. JACQUES de Carbonnel, nommé le *Comte de Marcé*, mort sans enfans.

« 4. CHARLES de Carbonnel, Baron de Saint-Eny, vivant en 1683.

« 5. ODET de Carbonnel, dit le *Chevalier de Canisy*, mort sans enfans.

« 6. CHARLES de Carbonnel, dit l'*Abé de Canisy*.

« 7. CLAUDE de Carbonnel, Religieuse à Sainte-Marie de Caen.

« 8. JOURDAINE-MADELAINE de Carbonnel, épousa François DE WARIGNIEZ (*b*) DE BLAINVILLE, Marquis de Monterville, Lieutenant de Roy au Bailliage de Caen, neveu de Jean de Warigniez de Blainville, Chevalier des Ordres du Roy Louis XIII, & Premier Gentilhomme de sa Chambre, d'une ancienne maison de Normandie.

« 9. CHARLOTTE de Carbonnel, Abesse de Notre-Dame de Coutances.

« 10. FRANÇOISE de Carbonnel.

« 11. MARIE de Carbonnel, épousa, le 31 Octobre 1653, Charles-Louis DES GONETS (*c*), Seigneur de Clinchamps.

XIV. DEGRÉ.

« HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, Baron du Hommet, de Tribehou & de Saint-Martin-des-Champs, Conseiller du Roy en ses Conseils, Lieutenant de Roy en Normandie au Bailliage de Costentin, Gouverneur des ville & château d'Avranches, naquit dans l'année 1621 (*d*); la preuve s'en trouve dans l'information de vie & mœurs faite le 17 Décembre 1661 pour la reception du Comte de Montrevel dans l'ordre du Saint-Esprit : le Marquis de Canisy y comparut comme témoin, & déclara alors être âgé de 40 ans.

« On ignore le tems auquel il entra dans le service, on sçait seulement qu'il leva en 1649 un régiment de cavalerie par ordre du Roy, & qu'il servit cette année dans l'armée commandée par le Comte de Matignon, & qu'il se trouva à la prise de la ville de Valognes (*e*), sous le nom de Canisy, son père vivant encore. L'esprit de

(*a*) PELLET DE LA VERUNE. — *De Gueules plein* qui est DE NARBONNE; *à un Escu en abisme d'argent, au Chef de Sable*, qui est MELGUEL.

(*b*) WARIGNIEZ. — *De Gueules à 3 Chevrons d'Argent.*

(*c*) DES GONETS. — *D'Azur à un Lion d'Or, langué & armé de Gueules, & un Chef d'Argent.*

(*d*) Vérifier la datte de la naissance.

(*e*) *Histoire de Normandie*, par Masseville, t. VI, p. 166.

divifion & de party qui régnoit dans le minifière l'entraîna dans celui oppofé à la cour, il fut même expédié un ordre du Roy, le 3 Juillet 1650, à M. de Folleville, Marefchal de camp, pour l'arrefter, ainfy que le Comte de Meautis, fon frère, ce qui les obligea de continuer leurs pratiques & de figner l'acte d'union de la Nobleffe le 4 Février 1651, mais le Marquis de Canify rentra bientôt dans la bonne voye. Il fut Député de la Nobleffe du Coftentin aux Eftats généraux le 16 Aouft de cette mefme année, & regagna fi bien la confiance du Roy, que Sa Majefté le fit Marefchal de camp le 10 Mars 1652, & lui donna une commiffion, le 20 Mars 1653, pour faire, en l'abfence de fon père, les fonctions de Lieutenant de Roy au Bailliage de Coftentin, & de Gouverneur d'Avranches, charges dont il obtint les Provifions le 12 Novembre 1655, après le deceds de fon père; il les exerça jufqu'à fa mort arrivée en 1693, dans la 72e année de fon âge.

« Il avoit époufé, le 11 de Juillet 1643, Catherine DE JUYÉ, fille d'Ifaac JUYÉ, Seigneur de Morie (*a*), Confeiller d'Eftat ordinaire, & de Madelene DE CHAMPROND; elle furvécut à fon mary & vivoit encore en 1703, ayant eu pour enfans :

« 1. RENÉ de Carbonnel, Marquis de Canify, &c., qui fuit.

« 2. FRANÇOIS de Carbonnel, ayant embraffé l'état eccléfiaftique, fut d'abord Doyen de la Cathedrale d'Avranches (*b*) & Chantre de celle de Lifieux, Abbé commendataire des abbayes de Montebourg & de Belleval, nommé Evefque de Limoges le 8 Septembre 1695, facré à Saint-Sulpice à Paris le 25 Mars 1696, fit fon entrée dans Limoges le 24 May de la même année, & dès l'année fuivante il donna à fon peuple des preuves de fon zèle & de fa charité, par les peines & les foins qu'il prit pour foulager leurs misères, caufées par la famine qui défoloit alors le Limoufin. Il continua fes travaux apoftoliques jufqu'à ce que fes infirmitez l'obligèrent de fe démettre de fon Evefché. Il mourut à Paris âgé de 70 ans, le 28 d'Octobre 1723.

XV. DEGRÉ.

« RENÉ de Carbonnel, Marquis de Canify, Comte du Hommet, Baron de Marcé, Confeiller du Roy en tous fes Confeils, Lieutenant pour Sa Majefté au Bailliage de Coftentin & Gouverneur des villes & château d'Avranches, étoit pourveu de ces charges en furvivance de fon père dès l'année 1676. Il fervit à la tefte de la Nobleffe de la Province de Normandie en 1702 (*c*), lorfque les ennemis voulurent faire une defcente fur les coftes de cette Province, & fe voyant dans un âge avancé & hors d'efpérance d'avoir des enfans malles, il fit donation, le 17 Janvier 1715, de fon fief noble & Seigneurie de Canify à RENÉ-ANNE de Carbonnel, appellé le Comte de Canify, fon neveu, lui fubftituant Jacques-Michel de Carbonnel, Chevalier de Canify, frère de ce Comte, pour ne point laiffer fortir de fa maifon cette terre qu'elle poffédoit depuis plus de 600 ans. Il ratifia cette donation le 24 Septembre 1717 & mourut le. . . .

« Il avoit époufé : 1° le. . . . . . Catherine-Madelene DE SILLANS (*d*), morte le 26 Septembre 1704, & enterrée à Canify, fille unique & héritière d'Antoine DE SILLANS, Marquis de Creuilly.

(*a*) JUYÉ DE MORIE. — *D'Azur à un Monticule d'Or, furmonté d'une Efpée dont la lame d'Argent & la garde d'Or, pofée en fafce.*

(*b*) *Gallia Chriftiana*, édit. de 1715, t. II, p. 544. — *Hiftoire de Normandie*, par Maffeville, in-12, t. VI, p. 327.

(*c*) *Hiftoire de Normandie*, par Maffeville, in-12, t. VI, p. 510.

(*d*) SILLANS. — *Argent au Sautoir engreslé de Gueules, chargé de 5 Bezans d'Or, l'Efcu en banière.*

« 2° . . . . . . d'Harcourt (*a*).

« Il n'a laiſſé que deux filles, nées de ſon premier mariage, qui ſont :

« 1. Marie-Hervée de Carbonnel de Caniſy, mariée, le 2 Septembre 1709, avec Antoine de Faudoas (*b*), Comte de Sérillac, d'une ancienne maiſon de la province de Guienne, dont la Généalogie a été imprimée in-4°, à Montauban, en Languedoc, en 1724.

« 2. Thérèse de Carbonnel, appellée Mademoiſelle de Caniſy.



BRANCHE DES COMTES DE CANISY.

XIV. DEGRÉ.

« François de Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Meautis, apellé le Comte de Caniſy, fils de René de Carbonnel, Marquis de Caniſy, & de Claude Pellet de la Verune, ſuivit l'exemple du Marquis de Caniſy, ſon frère aîné, & ſigna, le 4 Février 1651, l'acte d'union de la Nobleſſe. La part qui lui revenoit de la ſucceſſion de ſa mère ayant été fixée à la ſomme de 42 mil livres, le Marquis de Caniſy lui en fit une rente de 2,100 liv., par contract du 6 Janvier 1666. Il étoit veuf dès l'année 1676 de Louiſe le Roux de Gauffreville (*c*), ſa femme, fille de . . . . . & il mourut à Saint-Lô, âgé de 68 ans, le 21 Novembre 1686, & fut inhumé le lendemain dans la chapelle ſeigneuriale de l'Égliſe parroiſſiale de Caniſy, laiſſant pour fils unique :

XV. DEGRÉ.

« Gaspard-Claude de Carbonnel, Chevalier, Seigneur de Meautis, apellé le Comte de Carbonnel, fut marié par ſon père, par contract du 28 Octobre 1676, avec Charlotte de la Paluelle (*d*), d'une ancienne Maiſon de Normandie, fille & ſeule héritière d'Iſaac de la Paluelle, Marquis de la Paluelle, & de Marie-Renée de Rosmadec de Molac. Cette alliance lui aſſeura dés lors les terres du Beſſeau & de Pontavice en Bretagne, & la Baronie de la Paluelle relevante du Roy ſous la vicomté d'Avranches en Normandie. Il mourut, âgé de 81 ans, dans ſon château de la Paluelle, le 24 Février 1728, & fut inhumé, le 27 du meſme mois, dans le tombeau des Seigneurs en l'Égliſe parroiſſiale de Saint-James. Il laiſſa de ſon mariage :

« 1. René-Anne de Carbonnel, Chevalier, Comte de Caniſy, qui ſuit.

« 2. Jacques-Michel de Carbonnel, apellé le Marquis de Caniſy après la mort de ſon frère aîné, & qui a fait une branche raportée cy-après.

« 3. . . . . de Carbonnel, Abbeſſe du monaſtère des Bénédictines à Coutances.

« 4. .... de Carbonnel, Religieuſe au couvent des Urſulines de Fougeres en Bretagne.

XVI. DEGRÉ.

« René-Anne de Carbonnel, apellé le Comte de Caniſy, Chevalier, Seigneur &

(*a*) Harcourt. . . . .

(*b*) Faudoas. — *D'Azur à une Croix d'Or, écartelé d'Argent à un Lion de Gueules*, qui eſt de Sérillac.

(*c*) Le Roux de Gaufreville. — *De Gueules à 3 Roſes d'Argent*, 2 & 1.

(*d*) La Paluelle. — *D'Azur à 3 Molettes d'Argent.*

Patron de Meautis, Saint-Eny, les Bois, Neuville, Mereglife, de la ville de Carentan en partie, de Letane, le Brunot & Lortenvat (?), fucceffivement Guidon de la compagnie des Genfdarmes de Bourgogne & Meftre de camp de cavalerie en 1703, 1er cornette de celle des Chevau-légers de la Reine en 1709, Sous-lieutenant de la même compagnie, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fait Brigadier des armées du Roy le 1er Fevrier 1719, & pourveu, le 12 de Mars de la même année, de la Lieutenance de Roy au bailliage de Coftentin en Normandie, & du gouvernement des ville & chafteau d'Avranches, fur la demiffion du Marquis de Canify, fon oncle, il en prefta ferment le 30 Octobre fuivant, & mourut en fon château de la Paluelle le 20e de May 1726, dans la 43e année de fon âge; il fut inhumé le 23 du même mois dans le tombeau des Seigneurs en l'Eglife parroiffiale de Saint-James; le Marquis de Canify, fon oncle, lui avoit donné dés l'année 1715 la feigneurie de Canify pour la conferver aux mafles de fa maifon; & il avoit époufé, par contract du 19 de Juillet 1718, Thereze-Eleonore Guestre de Preval *(a)*, morte, âgée de 42 ans, le 6 Decembre 1727, fille de Michel Guestre, Chevalier, Seigneur de Preval, & de Thereze-Eleonore Petit de la Selle, dont il n'eut que les deux enfans cy-deffous :

1. Pierre-Charles-Hervé de Carbonnel, Marquis de Canify & de la Paluelle, né le 12 Avril 1724 & mort le.......
2. Renée-Françoise de Carbonnel de Canify, née le 9 Avril 1725, fille unique & Dame de Meautis, Saint-Eny, Letane, Brunot, Loftencoat, Apilly, Saint-Martin, Montjoye & du Menibus; fut mariée, le 11 Avril 1737, en la chapelle du chafteau de la Paluelle au Diocefe d'Avranches en Normandie, avec François de Pardaillan de Gondrin, Marquis d'Antin *(b)*, Vice-amiral de France, Lieutenant general pour le Roy au gouvernement de la haute & baffe Alface, frere puîné du Duc d'Antin, Pair de France *(c)*. La genealogie de cette maifon, egalement confiderable par fon ancienneté que par fes fervices & fes illuftrations, eft imprimée dans l'*Hiftoire des Grands Officiers de la couronne*, t. V, p. 174.



SUITE DES MARQUIS DE CANISY.

XVI. DEGRÉ.

« Jacques-Michel de Carbonnel, Chevalier, Marquis de Canify, Seigneur & Patron de Saint-James, Saint-Martin de Landelles, Guchebert, Potrez & Saint-Mauvier, Seigneur prefentateur de Notre Dame de la Luzerne, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fils puîné de Gaspard-Claude de Carbonnel, apellé le Comte de Carbonnel, & de Charlotte de la Paluelle, a porté d'abord le nom de Chevalier de Canify, & après la mort de fon frere aifné, & celle du jeune Marquis de Canify, fon neveu, il a herité de la terre de Canify en vertu de la donation faite en leur faveur en 1715 & confirmée en 1717 par le Marquis de Canify, leur oncle,

(a) Guestre de Preval. — *D'Azur à un Aigle d'Or mouvant de l'angle dextre du chef de l'Efcu, & un Chef coufu d'Azur, chargé de 3 Croiffants d'Argent; celui du milieu furmonté d'une Etoile d'Or.*

(b) Pardaillan d'Antin.....

(c) [Renée-Françoise de Carbonnel de Canify, Marquife d'Antin, époufa en fecondes noces, fuivant contrat en date du 2 Mars 1742, Louis Buffile de Brancas, des Comtes de Forcalquier, Lieutenant général en furvivance au gouvernement de Provence, Grand d'Efpagne. Elle fut Dame d'honneur de Madame la Comteffe d'Artois & chargée par le Roi Louis XVI d'aller à la frontière recevoir cette Princeffe lors de fon entrée en France.]

pour les masles de sa maison; & cette terre a été desunie de la baronie du Hommet par Lettres patentes du Roy du mois de Juillet 1719, pour ne relever que du Roy sous son domaine de Saint-Lô, en consideration des services des Seigneurs de cette maison, & pour leur faciliter les moyens de la conserver uniquement aux masles (*a*).

« Il a été Capitaine de Dragons dans le Regiment d'Orleans & Major du Régiment de cavalerie de Beringhen, apellé ensuite Vassé, & a épousé, par contract du 29 d'Octobre 1726, Jeanne-Claude DE PINTEVILLE DE LA MOTTE, d'une famille Noble de Champagne, fille de Pierre DE PINTEVILLE DE LA MOTTE, Chevalier, Seigneur de Moncets, & de Claude BIDAUT; dont il a :

« 1............ de Carbonnel, né le 16 Decembre 1729. »

Vû & vérifié par moy.

d'Hozier-de-Sérigny



Jacques-Michel, laissa deux fils :

1. CHARLES-ÉLÉONOR-HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, qui suit.
2. LÉONOR-CLAUDE de Carbonnel, Comte de Canisy, dont la descendance sera rapportée plus loin.

XVII. DEGRÉ.

CHARLES-ÉLÉONOR-HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, né le 16 Décembre 1729, Page de la Grande Écurie en 1749, Brigadier des armées du Roi, épousa, en premières noces, Anne-Renée-Élisabeth-Angélique-Berthe DE LA ROUERIE; & en secondes noces, Marie-Marguerite-Louise-Françoise DE MARGUERIE-VASSY. Il mourut au château de Vassy le 28 Mars 1814, laissant deux fils :

1. FRANÇOIS-RENÉ-HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, qui suit.
2. HENRI de Carbonnel, devenu Marquis de Canisy, après la mort de son frère, mort sans enfants.

XVIII. DEGRÉ.

HERVÉ de Carbonnel, Marquis de Canisy, Colonel du régiment de la Reine (cavalerie), épousa Anne-Marie-Charlotte DE LOMÉNIE DE BRIENNE, nièce du Cardinal-Ministre, Dame du palais de la Reine Marie-Antoinette; morte sur l'échafaud révolutionnaire avec Madame Élisabeth de France. Il mourut en 1824 ne laissant que deux filles :

1. ADRIENNE-HERVÉE de Carbonnel de Canisy, mariée en premières noces en 1798, à son cousin, LOUIS de Carbonnel, Comte de Canisy; & en secondes noces en 1814, à Armand DE CAULAINCOURT, Duc de Vicence, Grand Écuyer, Ambassadeur en Russie & Ministre des affaires étrangères.

(*a*) [Malgré les mesures prises pour que la terre de Canisy restât aux descendants masles, cette terre est devenue le partage de MARIE-HERVÉE de Carbonnel de Canisy, mariée, le 2 Septembre 1709, avec Antoine DE FAUDOAS. De la famille de Faudoas cette terre a été portée, aussi par mariage, dans la famille de Kergorlay, dont un membre la possède actuellement.]

2. Anne-Charlotte-Constance de Carbonnel, mariée en 1802, à fon coufin François de Carbonnel, Comte de Canify.



XVII. DEGRÉ.

Léonor-Claude de Carbonnel, Comte de Canify, 2e fils de Jacques-Michel de Carbonnel, Marquis de Canify, & de Jeanne-Claude de Pinteville de la Motte, né le 25 Mai 1732, Officier dans le régiment des gardes françaifes, marié à Hélène-Henriette de Vassy-Brécey, mourut le 1er Avril 1811, laiffant :

1. Louis-Emmanuel de Carbonnel, Comte de Canify, qui fuit.
2. François-Marie-Éléonore de Carbonnel, auteur de la feconde branche des Comtes de Canify, ci-après.
3. Françoise de Carbonnel de Canify, mariée en premières noces au Marquis de Brecqueville; & en fecondes noces, à Adrien, Comte de Lezay-Marnesia, Préfet du Haut-Rhin.

XVIII. DEGRÉ.

Louis-Emmanuel de Carbonnel, Comte de Canify, Officier de la Légion d'honneur, Écuyer de l'Empereur Napoléon Ier, Premier Écuyer du Roi de Rome, laiffa de fon mariage avec fa coufine Adrienne de Carbonnel de Canify :

1. Hervé-Marie-Ernest de Carbonnel, Marquis de Canify, qui fuit.
2. Emma de Carbonnel de Canify, mariée en 1825, au Vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont (de la famille du Grand-Maître de Malte, Hélion de Villeneuve), chargé, fous la Reftauration, de plufieurs Préfectures importantes & Membre de l'Inftitut de France.

XIX. DEGRÉ.

Hervé-Marie-Ernest de Carbonnel, Marquis de Canify, né à Caen le 22 Août 1802, mort le 19 Septembre 1867, avait époufé en 1835 Conftance Manilius Van-Caneghem, dont il eut :

1. Hervé-Marie de Carbonnel, Marquis de Canify, qui fuit.
2. Henri-Marie-Ernest de Carbonnel de Canify, Officier d'infanterie.

XX. DEGRÉ.

Hervé-Marie de Carbonnel, Marquis de Canify, chef actuel de nom & d'armes, né le 7 Novembre 1837, ancien Officier de cavalerie, Écuyer de l'Empereur Napoléon III, a époufé, le 31 Janvier 1865, Marie-Henriette-Françoife Scheppers, dont il a :

Raoul-Marie-Hervé-Henri-Anne-François-Xavier de Carbonnel de Canify, né le 8 Décembre 1865.



SECONDE BRANCHE DES COMTES DE CANISY.

XVIII. DEGRÉ.

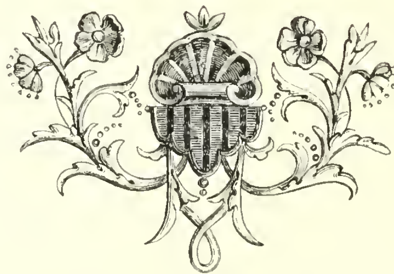
François-Marie-Éléonore de Carbonnel, Comte de Canify, 2e fils de Léonor-Claude & de Hélène-Henriette de Vassy-Brécey, mort le 29 Novembre 1829, a laiffé de fon mariage avec fa coufine Anne-Charlotte-Constance de Carbonnel de Canify :

1. Paul-Adrien de Carbonnel, Comte de Canify, qui fuit.
2. Pauline-Étiennette de Carbonnel de Canify, mariée en 1828 au Comte de Guiton de la Villeberge.
3. Marie-Mathilde de Carbonnel de Canify, mariée en 1831 au Marquis d'Auray de Saint-Pois.

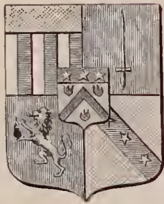
XIX. DEGRÉ.

Paul-Adrien de Carbonnel, Comte de Canify, propriétaire actuel de la terre de la Paluelle, & chef de la branche cadette, né le 2 Février 1814, époufa, le 15 Juillet 1845, Jeanne-Marie-Émilie de Giresse-la-Beyrie, fille du Baron de Giresse-la-Beyrie, Comte du Saint-Empire, Secrétaire des commandements de Mr le Dauphin, & Préfet d'Eure-&-Loire jufqu'en 1830, & de Clémentine-Henriette Poisallolle de Nanteuil la Norville ; de ce mariage :

1. Charles-Jean-Marie-Richard de Carbonnel de Canify, né le 6 Mai 1846, afpirant à l'École des Mines.
2. Anne-Marie-Héroul de Carbonnel de Canify, né le 22 Mai 1847, Sous-Officier de cavalerie.
3. Alban-Louis-Marie-Étienne de Carbonnel de Canify, né le 16 Novembre 1849.
4. Odet-François-Marie-Joseph de Carbonnel de Canify, né le 28 Mai 1855.
5. Anne-Marie-Henriette-Adrienne de Carbonnel de Canify, née le 22 Août 1848.



DE CARMEJANE DE PIERREDON DE VESC.



La Maiſon de CARMEJANE, anciennement originaire de la province de Guyenne & Gaſcogne, vint, à la ſuite des guerres civiles qui ravagèrent cette province & à la fin du XVᵉ ſiècle, s'établir au Comté Venaiſſin, ſous le gouvernement des Papes.

I. N... Calmejane ou Carmejane, né vers 1450, originaire de Fumel, au diocèſe d'Agen, eſt connu à Menerbes, ainſi que le rapporte *Artefeuil*, à la fin du XVᵉ ſiècle & au commencement du XVIᵉ, & lors de la reconſtruction de l'égliſe paroiſſiale de cette ville, où il habitait & où il poſſédait un corps de plus de cent directes dont il reçut l'aveu de ſes emphytéotes. Il fit conſtruire & fonda, par privilége noble, la chapelle dite du Saint-Sépulcre, dans cette égliſe paroiſſiale, & fut inhumé dans le tombeau de famille érigé en cette chapelle.

II. JEHAN Iᵉʳ de Carmejane, Sieur du Claux-de-Menerbes, originaire, comme ſon père, de Fumel, au diocèſe d'Agen, & ayant participé avec lui, comme on le voit par ſon teſtament, à la fondation de ladite chapelle du Saint-Sépulcre. Il fut citoyen d'Avignon, & habitant de Menerbes où il poſſédait des domaines, & les directes mentionnées ci-deſſus, dont il reçut l'aveu & dénombrement aux années 1514, 1515 & 1521. Il fit ſon teſtament à Menerbes le 8 Août 1551; il s'était allié en 1515 avec Demoiſelle Andrinette DE BLADO, d'une ancienne famille, éteinte, du lieu de Mazan, au diocèſe de Carpentras.

III. 1. JEHAN II de Carmejane, Sieur du Claux, épouſa à Menerbes, le 3 Avril 1552, Euſtache LAURENTII ou DES LAURENTS, fille de Guillaume & de Peirone DE COLIN. Elle teſta le 1ᵉʳ Mars 1597 à Menerbes, & y mourut le 15 Août 1605, après ſon mari.

2. ANNE de Carmejane, mariée, avant le 8 Août 1551, à Antoine D'AUTRAN, Secrétaire de Sa Sainteté le Pape à la Cour de Saint-Pierre d'Avignon. Cette alliance eſt rappelée dans l'*Eſſai ſur la Nobleſſe du Comté Venaiſſin*, art. *Autran*.

IV. 1. JEHAN de Carmejane, Secrétaire de Sa Sainteté le Pape à la Cour de Saint-Pierre d'Avignon, mort avant le 1ᵉʳ Mars 1597, laiſſant une fille, Marguerite, mariée à Sire Jacques SAVIN.

2. GILLES Iᵉʳ de Carmejane, Sieur du Claux, la Gaultière, citoyen d'Avignon, fut trois fois Conſul de cette ville du rang des Citramontains, de 1598 à 1611. Il augmenta la dotation de la chapelle fondée par ſes aïeux, le 26 Mai 1609; il épouſa à Avignon : 1º Sibille DE FOURNEYRON, fille d'Eſprit & de Jeanne DE SADE; & 2º, le 9 Février 1608, Marguerite DE BELLI, fille de Jean, des Seigneurs DE ROAIX, & d'Antoinette DE CROZET. Il teſta à Avignon le 30 Octobre 1629, y mourut le 22 Septembre 1637, & fut inhumé au tombeau de ſa famille à Notre-Dame-la-Principale.

3. FRANÇOIS de Carmejane, qualifié *Meſſire*, Eccléſiaſtique, légataire de ſa mère en 1597, reçut en 1613 le reſte de ſes droits.

4. JACQUES de Carmejane, légataire de ſa mère en 1597, reçut en 1609 le reſte de ſes droits héréditaires.

5. ELZÉAR de Carmejane reçoit en legs la maiſon de Menerbes en 1597, & en 1609 le reſte de ſes droits.

6. JEAN-ANTOINE de Carmejane, légataire de ſa mère dans ſon teſtament du 1ᵉʳ Mars 1597.

7. MARGUERITE de Carmejane, mariée à Sire Jaſquet VINAY, citoyen d'Avignon; morte avant le 1ᵉʳ Mars 1597, laiſſant poſtérité.

8. ANDRINETTE de Carmejane, mariée à Sire Jehan MALACHIER, de Menerbes, avant le 1ᵉʳ Mars 1597, d'où une fille.

9. LÉONETTE de Carmejane, mariée à Honorat MONIER d'Oppède, avant le 1ᵉʳ Mars 1597.

1ᵉʳ Lit. — *2ᵉ Lit.*

V. 1. GILLES II de Carmejane, Sieur de Saint-Montan, citoyen d'Avignon, epouſa en cette ville, le 30 Janvier 1624, Iſabeau DE LAURENS DE VALENCE, fille de Nicolas & de Marguerite DE BORELLY. Il teſta le 30 Janvier 1648, & mourut à Avignon le 29 Août 1653.

2. EUSTACHE de Carmejane, née à Avignon le 7 Octobre 1590.

3. HÉLÈNE de Carmejane, née à Avignon le 3 Février 1595.

4. FRANÇOISE de Carmejane, mariée le 6 Décembre 1616, à Sire Jehan MORGIER, citoyen d'Avignon, fils de Jehan & de Claude DE LINSOLAS, d'où une fille.

1. FRANÇOIS de Carmejane, mort enfant à Avignon le 7 Février 1610.

2. MELCHIOR de Carmejane, né en 1611, mort à Cannes, revenant de Rome, le 17 Janvier 1637.

3. BENOIT de Carmejane, mort à l'âge de 22 ans, avant le 17 Janvier de l'année 1637.

4. SIMON de Carmejane, qualifié *Noble & égrége perſonne*, Sieur du Claux-de-Menerbes, la Gaultière, Piédache, Docteur ez droits en la célèbre univerſité d'Avignon, né en cette ville le 29 Octobre 1616, y épouſa, le 22 Novembre 1642, Françoiſe DE FOLARD, fille de Noble Nicolas & de Marguerite DE TARGUET, & tante de l'illuſtre Chevalier de Folard.

5. ARGENTINE de Carmejane, mariée, le 28 Février 1637, à Jean BOUILLET-BAZIN, citoyen d'Avignon, d'où une fille.

VI. 1. MARGUERITE de Carmejane, née à Avignon le 12 Novembre 1624, & y décédée le 10 Avril 1625.

2. ISABEAU de Carmejane, née à Avignon le 3 Août 1626, & y décédée le 22 Mars 1627.

3. HENRI de Carmejane, né à Avignon le 1ᵉʳ Janvier en 1623, & y décédé le 2 Octobre 1636.

4. GILLES III de Carmejane, qualifié *Noble & illuſtre perſonne, Meſſire*, Sieur de Saint-Montan, Docteur ez droits, Aſſeſſeur au Conſulat d'Avignon aux années 1676, 1692, 1698 & 1705, né à Menerbes le 24 Mai 1630; a épouſé à Avignon, le 31 Août 1658, Jeanne DE BOUCHARD, fille de Noble Henri & de Anne DE FOLARD. Il teſta le 9 Sept. 1705 & mourut le 23 Mars 1709.

5. ANNE de Carmejane, née à Avignon le 1ᵉʳ Novembre 1632, & y décédée le 13 Août 1650.

6. FRANÇOISE de Carmejane, née à Avignon le 27 Novembre 1634, y décédée le 3 Mars 1635.

7. MELCHIOR de Carmejane, né à Avignon en 1636, y décédé le 17 Novembre 1636.

8. ISABEAU de Carmejane, née à Avignon le 22 Avril 1640 & y décédée le 28 Décembre 1660.

9. JEAN-FRANÇOIS de Carmejane, né à Avignon le 2 Avr. 1645, mort le 26 Nov. 1724, marié, le 10 Mars 1683, à Catherine DE MERINDOL DE VAUX, ſans poſtérité.

1. FRANÇOIS-SIMON de Carmejane, qualifié *Noble, Meſſire*, Ecuyer de Menerbes, né à Avignon le 19 Septembre 1643, épouſa à Bonnieux, le 23 Janvier 1690, Chriſtine DE SAVOURNIN, fille de Virgille, Ecuyer de Lauris (d'une très-ancienne famille de Provence), & de Marie DE BLANC. Il teſta à Menerbes le 18 Novembre 1694 & y mourut le 6 Décembre ſuivant.

2. GILLES de Carmejane, né à Avignon le 11 Décembre 1644, y décédé le 29 Juin 1645.

3. JOANNE de Carmejane, née à Avignon le 14 Janvier 1646, & y décédée le 8 Janvier 1671.

4. JEAN-JOSEPH de Carmejane, né à Avignon le 16 Janvier 1648, y décédé le 26 du même mois.

5. ANNE de Carmejane, née à Avignon le 4 Janv. 1649, y décédée le 13 Août 1650.

6. HENRI de Carmejane, Aide-major de la Croix-Blanche, né à Avignon le 5 Décembre 1649, mort à Menerbes le 25 Décembre 1686.

7. MARIE de Carmejane, née à Avignon le 20 Novembre 1650, & y décédée le 16 Janvier 1654.

8. ARGENTINE de Carmejane, née à Avignon le 13 Avr. 1652, y décédée le 17 Janvier 1654.

9. ANGÉLINE de Carmejane, n. à Avignon le 13 Avril 1652, y décédée le 10 Janvier 1656.

10. GABRIEL-MARIE-JOSEPH de Carmejane, né à Avignon le 22 Mars 1653, m. en garniſon à Pignerol le 3 Février 1672.

11. ANTOINE de Carmejane, né à Avignon le 19 Févr. 1654, m. à Menerbes le 25 Mars 1654.

12. ISABEAU de Carmejane, née à Avignon le 14 Mars 1655, & y décédée le 5 Décemb. 1656.

13. NICOLAS de Carmejane, né à Avignon le 2 Mars 1656, y décédé le 26 Mars 1673.

14. ARNOUX-IGNACE de Carmejane, né à Avignon le 22 Septembre 1657, mort à Menerbes âgé de deux mois.

VII. 1. LOUIS, Chevalier de Carmejane, qualifié *Noble, Meſſire*, Sieur de Saint-Montan, Docteur ez droits, Lieutenant au régiment de Saint-Aignan-cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Penſionnaire du Roi, teſta à Avignon le 10 Octobre 1745, en faveur de ſes couſins de Menerbes, & mourut le 12 Octobre ſuivant, ſans alliance.

2. FRANÇOIS de Carmejane, mort avant le teſtament de ſon père du 9 Septembre 1705.

3. JACQUES de Carmejane, Chanoine de Saint-Genies, né à Avignon le 14 Février 1672, mort avant 1745.

4. JEANNE-ÉLISABETH de Carmejane, Religieuſe au Monaſtère de Sᵗᵉ-Praxède d'Avignon.

5. MARIE-ARGENTINE de Carmejane, Religieuſe & Prieure au Monaſtère de l'Annonciade d'Avignon en 1681.

6. JEANNE de Carmejane, mariée le 22 Août 1704, à Noble Jacques DE ROTTA, Docteur ez droits, d'Avignon.

7. ANNE-MARIE de Carmejane, mariée à Sieur Joſeph VIVET, de Morières, après le teſtament de ſa mère du 21 Février 1709.

8. JEANNE-ROSE de Carmejane, mariée à Noble Joachim-Camille DE CROZET, Docteur ez dr., d'Avignon, Auditeur de Rote.

9. ANNE de Carmejane, morte à Avignon le 1ᵉʳ Sept. 1665 en bas âge.

10. JEAN-BAPTISTE de Carmejane, mort à Avignon le 10 Mars 1668, en bas âge.

11. JEAN de Carmejane, mort à Avignon le 28 Avril 1677, encore jeune.

12. N... de Carmejane mort à Avignon le 28 Septembre 1680, encore jeune.

13. AGATHE de Carmejane, morte à Avignon le 19 Août 1683, âgée de 18 mois.

1. FRANÇOIS-AUGUSTIN Iᵉʳ de Carmejane, qualifié *Noble, Meſſire*, Ecuyer, Sieur de Bauſſet, Saint-Montan, né à Menerbes le 6 Septembre 1691, épouſa en cette ville, le 18 Août 1716, Anne-Thérèſe DE MALACHIER, fille de Noble Jean-Antoine & de Marguerite D'AVON. Il teſta le 23 Février 1765, mourut à Menerbes le 27 Juillet 1771 & fut inhumé au tombeau de ſes aïeux, en la chapelle Saint-Charles.

2. JOSEPH-LOUIS de Carmejane, mort jeune à Menerbes, & inhumé en la chapelle Saint-Charles.

VIII. 1. CHARLES-JOSEPH de Carmejane, né à Menerbes le 15 Avril 1718 & mort à Avignon le 17 Avril 1735; il fut inhumé au tombeau de ſa famille à Notre-Dame-la-Principale.

2. JEAN-ANTOINE de Carmejane, né à Menerbes le 10 Juin 1719, & mort à l'Ile, qu'il habitait, le 19 Juillet 1763. Il avait épouſé à Courthezon, le 20 Avril 1759, Jeanne-Marie DE SERPILLON, fille de Meſſire Henry & de Marie-Honorée DE PHILIP; d'où deux fils, FRANÇOIS-AUGUSTIN-LUC & PAUL-SIMON-AUGUSTIN, morts jeunes, après leur père.

3. CHARLES-FRANÇOIS de Carmejane, né à Menerbes le 12 Juillet 1721, & mort le 6 Décembre 1723.

4. FRANÇOIS-AUGUSTIN II, Chevalier de Carmejane, qualifié *Noble & Illuſtre Seigneur, Meſſire*, Seigneur de Pierredon, Capitaine au régiment de Hainaut-infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Penſionnaire du Roi, né à Menerbes le 3 Juin 1724, épouſa au château de Taillas, le 16 Avril 1771, Marie-Madeleine D'ANTOINE DE PIERREDON, fille de Noble Meſſire Jean-Joſeph-Jacques & de Marie-Suzanne DE NANTES. Il teſta le 10 Octobre 1785, & mourut à Menerbes le 28 Décembre 1787.

5. CATHERINE-THÉRÈSE de Carmejane, née à Menerbes le 16 Novembre 1726, & y décédée le 21 Septembre 1730.

6. MARGUERITE de Carmejane, née à Menerbes le 28 Mars 1728, & y décédée le 6 Septembre 1804.

IX. 1. CHARLES-JOSEPH, Baron de Carmejane de Pierredon, Maréchal de camp d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de la Couronne de fer, né à Menerbes le 6 Juillet 1772, a épouſé à Avignon le 19 Juin 1821, Camille-Marie-Thérèze-Stephanie TRONO DE BOUCHONY, fille de Noble Meſſire Ignace-François-Joſeph, Chevalier, &c. (d'une antique famille Vénitienne), & de Angélique-Pauline D'ANSELME. Il eſt mort ſans teſtament à Avignon le 14 Décembre 1830.

2. MARIE-JULIE de Carmejane, née à Menerbes le 26 Octobre 1773, & y décédée le 27 Août 1774.

3. FRANÇOIS-MARIE de Carmejane, né à Menerbes le 8 Septembre 1775, Capitaine au ſervice du Pape, puis au 7ᵉ régiment Italien, mort glorieuſement au ſiége de Roſes en Eſpagne, le 3 Janvier 1809.

4. JEAN-BAPTISTE de Carmejane, Sieur de Villargèle, né à Menerbes le 12 Février 1777, a épouſé à Carpentras, le 4 Juin 1817, Marie-Roſe IMBERT, fille de Ange-Alexis-Bernard & de Roſe-Madeleine DE FERRE. Il eſt mort à Carpentras le 30 Mars 1841.

5. AUGUSTIN, Chevalier de Carmejane, né à Menerbes le 28 Août 1778; Capitaine d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis, mort à Avignon le 27 Décembre 1866, ſans alliance.

6. ÉTIENNE de Carmejane, né à Menerbes le 3 Avril 1780; voué au ſoin des biens de la famille, mort à Saint-Remy le 24 Juin 1863, ſans alliance.

7. GABRIEL-JOSEPH-BRUNO de Carmejane, Maire de Menerbes, né en cette ville le 6 Octobre 1781 & y décédé le 25 Mars 1828, ſans alliance.

8. MARIE-THÉRÈSE de Carmejane, née à Menerbes le 17 Mars 1784, mariée, le 15 Juillet 1808, à Louis DEVOULX D'HAUTEFORT, veuve ſans poſtérité.

9. MARIE-MARGUERITE de Carmejane, née à Menerbes le 14 Octobre 1786, mariée, le 12 Janvier 1814, à Fidèle DE CAVALIER, décédée à Apt le 17 Avril 1865, ſans poſtérité.

X. 1. ALEXIS-HENRI Iᵉʳ-MARIE-PAUL, Baron de Carmejane-Pierredon, Chef d'eſcadron d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Avignon le 11 Juin 1822, a épouſé en cette ville, le 1ᵉʳ Décembre 1855, Marie-Joſéphine DE REVEL DE VESC, fille de Gabriel-Marie-Iſidore-Joachim, Comte de Revel de Veſc (d'une ancienne & illuſtre maiſon du Dauphiné), & de Marie-Louiſe-Eugénie DES ISNARDS-SUZE.

2. ANTOINETTE-MARIE-THÉRÈSE de Carmejane, née à Avignon le 12 Janvier 1824, mariée, le 26 Janvier 1848, à Auguſte-Marie-Félicien MARTIN DE BOUDARD, Chevalier de Saint-Sylveſtre, d'où trois fils & quatre filles.

3. CHRISTINE-MARIE-STÉPHANIE de Carmejane, née à Avignon le 16 Avril 1825, & y décédée le 29 Octobre de la même année.

4. ALBIN-CHARLES-MARIE de Carmejane, né à Avignon le 17 Mai 1826, marié : 1º à Digne, le 21 Novembre, à Marie-Claudine-Jeanne (Jemny) DE BLACAS-CARROS, & 2º à Aix, le 27 Juillet 1867, à Marie-Henriette-Fortunée D'ANSELME-VENASQUE.

5. AUGUSTIN-MARIE-CHARLES-JOSEPH de Carmejane, Religieux de la Compagnie de Jéſus, né à Avignon le 22 Décembre 1827.

6. MARIE-PAULINE-THÉRÈSE de Carmejane, Religieuſe carmélite, née à Avignon le 14 Mai 1829.

1. CHARLES-ALEXIS-ÉDOUARD de Carmejane-Villargèle, Juge au tribunal de Carpentras, né en cette ville le 14 Mai 1818, a épouſé à Marſeille, le 19 Septembre 1844, Virginie-Suzanne-Auguſta (Philomène) THOMAS, fille de Joſeph & de Suzanne-Sophie AGNEL.

2. CHARLES-BERNARD de Carmejane, né à Carpentras le 26 Septembre 1819, & y décédé le 3 Mars 1823.

XI. 1. HENRI II-AUGUSTIN-MARIE-FRANÇOIS-RÉGIS de Carmejane-Pierredon de Veſc, né à Avignon le 5 Décembre 1856.

2. CHARLES-MARIE-JULES-STÉPHANE de Carmejane-Pierredon de Veſc, né au château de l'Eſtagnol, commune de Suze-la-Rouſſe (Drôme), le 19 Novembre 1857.

MARIE-THÉRÈSE-JOSÉPHINE de Carmejane-Blacas, née à Digne le 16 Avril 1862.

1. MARIE-ROSE-AUGUSTA de Carmejane-Villargèle, née à Marſeille le 18 Juillet 1845, mariée à Carpentras le 14 Avril 1863, à Clément-Adolphe-Lucien PETITON DE CHALLOU SAINT-MARD, Docteur en droit, Avocat général à Montpellier; d'où deux fils.

2. JOSEPH-JEAN-BAPTISTE-MAURICE de Carmejane-Villargèle, né à Marſeille le 5 Avril 1847.

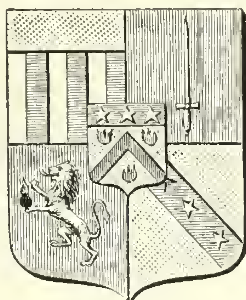
3. MARIE-STÉPHANIE-BLANCHE de Carmejane-Villargèle, née à Carpentras le 16 Mai 1854, & y décédée le 2 Septembre 1856.

Paris — Typographie de FIRMIN DIDOT frères fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE CARMEJANE-PIERREDON,

Barons, anciens Seigneurs de Saint-Montan, Pierredon, Bauſſet, Villargèle, Lagremuſe, Veſc, Béconne, &c.

AU COMTAT-VENAISSIN ET EN PROVENCE.



Écartelé : au 1er, *palé d'Argent & d'Azur de ſix pièces, au chef d'Or,* qui eſt DE VESC; *au* 2e, *de Gueules à l'Épée haute d'Argent poſée en pal,* qui eſt des Barons militaires ; *au* 3e, *de Gueules au Lion d'Argent tenant une Grenade de Sable allumée d'Argent,* qui eſt de l'artillerie ; *au* 4e, *d'Or à la Bande d'Azur, chargée de trois Étoiles d'Argent,* qui eſt D'ANTOINE DE PIERREDON; & ſur le tout : *d'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Flammes du même ; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent,* qui eſt DE CARMEJANE ancien. COURONNE : *de Baron.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Deus, Patres, Patria ; *& encore* : Pas une ne m'arreſte, qui eſt DE VESC. DICTON : Fier & diſcret.

La maiſon de Carmejane, anciennement originaire de la province de Guyenne & Gaſcogne, vint s'établir au Comté Venaiſſin à la fin du XVe ſiècle, fuyant un pays dévaſté par les guerres civiles, & attirée, comme beaucoup d'autres familles étrangères, par la douceur du gouvernement des Papes.

N... Calmejane ou Carmejane, formant le premier degré de la filiation ſuivie, nous eſt connu, ainſi que le rapporte Artefeuil dans ſon *Hiſtoire héroïque de la nobleſſe de Provence,* t. III, à la fin du XVe ſiècle & au commencement du XVIe, lors de la reconſtruction de l'égliſe paroiſſiale de la ville de Menerbes, où il habitait & où il poſſédait un corps de plus de cent directes dont il reçut l'aveu de ſes emphytéotes. Il fut inhumé dans le tombeau de ſa famille, érigé en la chapelle dite du Saint-Sépulchre, conſtruite & fondée, en vertu de noble conceſſion, dans cette nouvelle égliſe paroiſſiale, par lui & ſon fils JEHAN, Ier du nom, de Carmejane, originaire, comme ſon père, de Fumel, au diocèſe d'Agen, & devenu citoyen d'Avignon & habitant de Menerbes, où on le voit, en 1514, recevant l'aveu & dénombrement de ſes emphytéotes, & en 1515 allié à Andrinette DE BLADO.

JEHAN II de Carmejane, fils de Jehan Ier, épouſa, le 3 Avril 1552, Euſtache LAURENTI OU DES LAURENTS, & en eut :

GILLES Ier de Carmejane, Conſul d'Avignon du rang des Citramontains, aux années 1598, 1611, lequel eut deux fils : 1° GILLES II, iſſu de ſon premier mariage avec Sibille DE FOURNEYRON; 2° SIMON, iſſu de ſon ſecond mariage, contracté en 1608 avec Marguerite DE BELLI DE ROAÏX.

GILLES II de Carmejane forma la branche de Saint-Montan, établie à Avignon, & éteinte à la troiſième génération ; allié, en 1624 à Iſabeau DE LAURENS DE VALENCE, il eut pour fils GILLES III, Docteur ez droits, Aſſeſſeur au Conſulat d'Avignon, lequel épouſa Jeanne DE BOUCHARD, en 1658, & en eut LOUIS de Carmejane, Docteur ez droits, Lieutenant au régiment de Saint-Aignan-cavalerie, Chevalier de l'ordre

royal & militaire de Saint-Louis, Penſionnaire du Roi ; il mourut ſans poſtérité en 1745, laiſſant ſes biens à ſes couſins de la branche de Pierredon.

Simon de Carmejane, Docteur ez droits, allié en 1642 à Françoiſe de Folard, tante du célèbre Chevalier de Folard, forma la branche de Pierredon, qui s'eſt continuée à Menerbes & à Avignon. Son fils François épouſa, en 1690, Chriſtine de Savournin, d'une ancienne famille de Provence, & en eut François-Augustin Ier de Carmejane, marié en 1716 à Anne-Thérèſe de Malachier, & père de François-Augustin II, formant le VIIIe degré, rapporté plus bas (*a*).

X. DEGRÉ.

Alexis-Henri-Marie-Paul, Baron de Carmejane-Pierredon, chef actuel de la famille, Chef d'eſcadron d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Avignon le 11 Juin 1822. Après avoir fait ſes premières études au collége du Paſſages, en Eſpagne (1832-1834), & de Fribourg en Suiſſe (1834-1839), il a embraſſé la carrière militaire, à l'exemple de ſon père & de ſes aïeux. Élève à l'École royale polytechnique le 26 Octobre 1842; Sous-Lieutenant Élève à l'École d'application de l'artillerie & du génie, à Metz, le 9 Février 1845; Lieutenant au 13e régiment d'artillerie le 17 Janvier 1847; détaché comme Lieutenant d'inſtruction à l'École de cavalerie de Saumur (1848-1849); paſſé avec le même grade à la 7e batterie du 3e régiment d'artillerie détachée à l'armée des Alpes le 20 Septembre 1849 ; nommé Capitaine-inſtructeur au 2e régiment d'artillerie à pied le 14 Février 1854; paſſé en cette qualité au régiment d'artillerie à cheval de la Garde impériale de nouvelle formation le 5 Juillet 1854; Adjoint à la direction d'artillerie de Lyon le 21 Novembre 1855; Capitaine Adjudant-Major au 20e régiment d'artillerie à cheval le 24 Décembre 1858; Capitaine commandant la 2e batterie du même régiment, le 19 Mars 1867; il eſt actuellement Chef d'eſcadron au 20e régiment d'artillerie à cheval depuis le 29 Février 1868. Il a été nommé Chevalier militaire de l'ordre impérial de la Légion d'honneur le 14 Mars 1865.

Il a épouſé, à Avignon, le 1er Décembre 1855, après contrat de mariage paſſé le jour précédent devant Me Giera, Notaire, Demoiſelle Marie-Joſéphine de Revel de Vesc, née à Lyon le 9 Mars 1833, fille de Gabriel-Marie-Iſidore-Joachim, Comte de Revel de Vesc, & de Dame Marie-Louiſe-Eugénie des Isnards-Suze.

Les maiſons de Revel de Veſc & des Iſnards-Suze ſont des plus anciennes & illuſtres du Dauphiné & du Comtat-Venaiſſin. Elles ont donné, entre autres, Hugues de Revel, dix-neuvième Grand-Maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1260; Étienne de Veſc, Duc de Nole, Comte d'Aſcoli, Baron de Châteaurenard, &c., Chambellan & Miniſtre favori du roi Charles VIII; Jofferand des Iſnards, célèbre au martyrologe de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1531; enfin le fameux Comte de Suze, François de la Baume, chef des armées catholiques du Dauphiné & de la Provence pendant les guerres de religion du XVIe ſiècle, & glorieux adverſaire du baron des Adrets (*b*).

Sont iſſus de ce mariage :

1. Henri-Augustin-Marie-François-Régis de Carmejane-Pierredon de Veſc, né à Avignon le 5 Décembre 1856.
2. Charles-Marie-Jules-Stéphane de Carmejane-Pierredon de Veſc, né au

(*a*) Nous ne mentionnons dans ce ſommaire que les chefs de chaque génération, renvoyant aux notices complètes de cette maiſon & au tableau généalogique ci-joint, pour en connaître tous les membres.

(*b*) Guy-Allard, Chorier, Pithoncurt, Moreri, le P. Anſelme, La Chenaye-Deſbois, &c.

château de l'Eſtagnol, commune de Suze-la-Rouſſe (Drôme), le 19 Novembre 1857.

Le Baron Henri de Carmejane-Pierredon a pour frères & ſœurs :

1. Antoinette-Marie-Thérèse de Carmejane, née à Avignon le 12 Janvier 1824, mariée en cette ville, le 26 Janvier 1848, à Auguſte-Marie-Félicien Martin de Boudard, Chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylveſtre; d'où trois fils & quatre filles.
2. Christine-Marie-Stéphanie de Carmejane, née à Avignon le 16 Avril 1825, & y décédée le 25 Octobre de la même année.
3. Albin-Charles-Marie de Carmejane, né à Avignon le 17 Mai 1826, marié en premières noces, à Digne, le 21 Novembre 1860, à Demoiſelle Marie-Claudine-Jeanne (Jemny) de Blacas-Carros, d'où : Marie-Thérèse-Joséphine de Carmejane-Blacas, née à Digne le 16 Avril 1862; & en ſecondes noces, à Aix, le 27 Juillet 1867, à Demoiſelle Marie-Henriette-Fortunée d'Anselme-Venasque, veuve de Joſeph-Étienne-Soſthènes-Ferdinand de Behrard du Roure.
4. Augustin-Marie-Charles-Joseph de Carmejane, Religieux de la Compagnie de Jéſus, né à Avignon le 22 Décembre 1827.
5. Marie-Pauline-Thérèse de Carmejane, Religieuſe au monaſtère des Carmélites de Nice, née à Avignon le 14 Mai 1829.

Tous leurs titres prouvent qu'ils ſont iſſus de :

IX. DEGRÉ.

Charles-Joseph, Baron de Carmejane de Pierredon, Maréchal de camp d'artillerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Chevalier de la Couronne de fer, né à Menerbes le 6 Juillet 1772. Il entra comme Élève du Roi à l'École militaire de Beaumont-en-Auge, le 5 Février 1782, après avoir fait, en 1781, ſes preuves de Nobleſſe par-devant d'Hozier de Sérigny, Juge d'Armes de France, & fut admis comme Cadet Gentilhomme Sous-Lieutenant à l'École royale militaire de Paris, le 1er Septembre 1787. Il fut nommé, le 1er Septembre 1789, Lieutenant au régiment de la Fère-artillerie (où ſervait alors le Lieutenant Napoléon-Bonaparte); Capitaine au 7e régiment d'artillerie à pied le 18 Mai 1792, & en cette qualité Commandant l'avant-garde de l'armée du Nord & de la Moſelle (1793); Commandant l'équipage de l'artillerie de ſiége de l'aile gauche, au ſiége de Mayence (1795); Commandant l'artillerie d'avant-garde de l'armée du Danube (1796); Chef d'état-major de l'artillerie de ſiége de l'armée d'Allemagne à Coblentz (1797), Adjoint à la Commiſſion d'inſpection des places du Rhin, & à la Commiſſion générale des places de guerre (1798); chargé, avec le Général de Savournin, de l'inſpection des côtes de la Méditerranée (1799); Chef d'état-major de l'artillerie de l'aile gauche de l'armée d'Italie (1800). Nommé Chef de bataillon au 5e régiment d'artillerie à pied le 2 Août 1801, il fut Sous-Directeur d'artillerie à Antibes (1802) & à Paris (1803); Sous-Directeur des équipages de ſiége à l'armée des côtes de l'Océan (1804); Sous-Directeur des forges de la 17e diviſion militaire à Turin (1805). Nommé Colonel-Directeur d'artillerie à Turin le 10 Juillet 1806, & à Veniſe (1808); Chef d'état-major de l'artillerie de l'armée d'Italie (1809); Directeur d'artillerie à Gènes le 28 Mars 1811, & à Montpellier le 21 Juin 1814; il fut fait Maréchal de camp d'artillerie en retraite le 1er Décembre 1819.

Il fit ainſi preſque toutes les campagnes de la République & de l'Empire & aſſiſta à la bataille de Valmy, le 20 Septembre 1792; aux combats de Limbach (1793),

de Deux-Ponts, de Mertenſée, & de Pellingen où il eut un cheval tué ſous lui (1794); au ſiége de Mayence (1795); aux combats d'Oggerſheim, de Kehl, de Raſtadt où il fut bleſſé légèrement (1796), & de Gamſheim (1797), en Allemagne; aux combats de Gravière, de Suſe & d'Avigliano, en Italie (1800); aux affaires de Boulogne ſur les côtes de l'Océan (1804); aux combats de Sacile & à la priſe du fort de Malborghetto, en Italie; au combat de Cſnack, à la bataille de Raab (1809), & à la bataille de Wagram, les 5 & 6 Juillet 1809; enfin il combattit à Gènes & dirigea vaillamment la défenſe de cette ville au mois d'Avril 1814.

Il fut fait, en récompenſe de ſes ſervices, Chevalier de la Légion d'honneur le 15 Juin 1804; Chevalier de la Couronne de fer le 23 Décembre 1807; Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis le 20 Avril 1814, & Officier de la Légion d'honneur le 17 Janvier 1815. Il reçut le titre de Baron après la bataille de Wagram le 15 Août 1809, avec une dotation extraordinaire de ſept mille francs de rente.

Il vint, après ſa retraite, habiter ſa terre patrimoniale de Pierredon, commune de Saint-Remy de Provence (Bouches-du-Rhône), & il épouſa à Avignon, le 19 Juin 1821, après contrat de mariage paſſé le jour précédent devant Me Pons, Notaire, Demoiſelle Camille-Marie-Thérèſe-Stéphanie (Fanny) Trono de Bouchony, née à Avignon le 19 Août 1788, fille de Noble Meſſire Ignace-François-Joſeph Trono de Bouchony, Chevalier, ancien Capitaine au régiment de Bourgogne-infanterie, Major de l'infanterie pontificale avignonnaiſe, Gouverneur d'Oppède & de Mornas, & de Noble Dame Angélique-Pauline d'Anselme.

La maiſon Trono, d'ancienne chevalerie Vénitienne, a donné à la République de Veniſe le Doge Nicolas Trono en 1471; & tranſplantée à Barcelonnette, dans les États du Duc de Savoie, aux XVe, XVIe & XVIIe ſiècles, puis à Avignon, au Comté Venaiſſin, à la fin du XVIIe, elle y a hérité de la famille de Bouchony, à la charge d'en porter le nom & les armes (*a*).

La maiſon d'Anſelme ou Anſelmi eſt auſſi d'ancienne & illuſtre origine italienne. Elle quitta Florence, ſa patrie, à la ſuite des luttes fameuſes des Guelphes & des Gibelins, & vint ſe réfugier, au XVe ſiècle, dans le Comté Venaiſſin; elle y a formé trois branches : celle des Marquis de Grugières, à Pernes, aujourd'hui éteinte; celle des d'Anſelme-Venaſque, établie à Bonnieux & à Aix; & celle des Comtes de la Foulquette & de Puiſaye, à Noves & Avignon. C'eſt à celle-ci qu'appartenait Angélique-Pauline d'Anſelme (*b*).

Le Baron Charles-Joſeph de Carmejane de Pierredon eſt mort à Avignon le 14 Décembre 1830, ſans teſtament, & ſa veuve y eſt décédée, également ſans teſtament, le 2 Janvier 1860. Ils ſont inhumés dans le nouveau tombeau de la famille, érigé par le Baron Henri de Carmejane-Pierredon, leur fils aîné, dans la chapelle de Notre-Dame de Pierredon.

Charles-Joſeph a eu pour frères & ſœurs :

1. Marie-Julie de Carmejane, née à Menerbes le 26 Octobre 1773, & y décédée le 27 Août 1774.
2. François-Marie de Carmejane, né à Menerbes le 8 Septembre 1775; Capitaine de la compagnie avignonnaiſe du régiment de la Garde pontificale le 7 Février 1792, il fut plus tard incorporé dans le 7e régiment de ligne italien, & mourut glorieuſement, le 3 Janvier 1809, des ſuites de ſes bleſſures, à la priſe de la citadelle de Roſes, en Catalogne.

(*a*) Amelot de la Houſſaye, l'Abbé Richard, &c., hiſtoriens de Veniſe, & un curieux mémoire manuſcrit de 1772, du Docteur Doneaud, généalogiſte de la vallée de Barcelonnette, au ſiècle dernier, dont le nom ſe retrouve dans La Chenaye-Deſbois, article *d'Audiffret*.

(*b*) Pithoncurt, Miſtarlet, La Chenaye-Deſbois.

3. Jean-Baptiste de Carmejane, a formé la branche de Villargèle, établie à Carpentras; de son mariage, contracté le 4 Juin 1817, avec Demoiselle Marie-Rose Imbert de Ferre, il a eu :
   I. Charles-Alexis-Édouard de Carmejane, Juge au tribunal de Carpentras, né en cette ville le 14 Mai 1818; lequel, marié à Demoiselle Virginie-Suzanne-Auguste-Philomène Thomas, le 19 Septembre 1844, à Marseille, en a eu :
      1. Marie-Rose-Sophie-Augusta de Carmejane, née à Marseille le 18 Juillet 1845, mariée à Carpentras, le 14 Avril 1863, à Clément-Adolphe-Lucien Petiton de Challou-Saint-Mard, Docteur en droit, Avocat général à Montpellier, d'où deux fils.
      2. Joseph-Jean-Baptiste-Maurice de Carmejane, né à Marseille le 5 Avril 1847.
      3. Marie-Stéphanie-Blanche de Carmejane, née à Carpentras le 16 Mai 1854, & y décédée le 2 Septembre 1856.
   II. Charles-Bernard de Carmejane, né à Carpentras le 26 Septembre 1819, & y décédé le 3 Mars 1823.
4. Augustin de Carmejane, Capitaine d'artillerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, né à Menerbes le 28 Août 1778, & mort à Avignon le 27 Décembre 1866, sans alliance.
5. Étienne de Carmejane, né à Menerbes le 3 Avril 1780, & mort à Saint-Remy de Provence le 24 Juin 1863, sans alliance.
6. Gabriel-Joseph-Bruno de Carmejane, Maire de Menerbes, né en cette ville le 6 Octobre 1781, & y décédé le 25 Mars 1828, sans alliance.
7. Marie-Thérèse de Carmejane, née à Menerbes le 17 Mars 1784, mariée en cette ville, le 15 Juillet 1808, à Louis Devoulx d'Hautefort, dont elle est veuve, sans postérité.
8. Marie-Marguerite de Carmejane, née à Menerbes le 14 Octobre 1786, mariée en cette ville, le 12 Janvier 1814, à Fidèle de Cavalier, Maire de Cavaillon, d'où une fille morte jeune; elle est décédée à Apt le 17 Avril 1865, étant veuve.

Les titres de Charles-Joseph Baron de Carmejane de Pierredon, de ses frères & sœurs prouvent qu'ils étaient issus de :

VIII. DEGRÉ.

François-Augustin, IIe du nom, Chevalier de Carmejane, Seigneur de Pierredon, Capitaine au régiment de Hainaut-Infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, pensionnaire du Roi, qualifié en ses actes de *Messire, Noble & illustre Seigneur,* né à Menerbes le 3 Juin 1724, fils puîné de Noble Messire François-Augustin Ier de Carmejane, Écuyer, & de Noble Dame Anne-Thérèse de Malachier. Il embrassa jeune la carrière des armes sous le patronage de son grand-oncle, le Chevalier de Folard, Mestre de camp, célèbre par ses ouvrages militaires. Il fit la campagne d'Italie de 1744 dans le régiment de Stainville, & celle de 1746 dans le même régiment devenu de la Roche-Aymon; assista, la même année, à la défense de la Provence envahie par les Autrichiens & les Piémontais, & en 1747, à la prise des îles Sainte-Marguerite & Saint-Honorat, au sanglant combat du col de l'Assiette, dans le haut Dauphiné, enfin aux deux combats livrés sous les murs de Vintimille. En 1757, il se trouva dans l'armée du Bas-Rhin à la bataille de Haastenbeck & à la prise de Minden & de Hanovre. C'est au mois de Novembre

de la même année, à la défenſe de Harbourg, où ſon régiment fit une réſiſtance admirable contre l'armée hanovrienne violant ſa capitulation, qu'il mérita, par ſa conduite diſtinguée, la croix de Saint-Louis, à treize ans de ſervice. Il quitta en 1766 le ſervice militaire & ſon régiment, qui portait, depuis l'ordonnance de 1762, le nom de la province de Hainaut. Il reçut du Roi une penſion de quatre cents livres.

Retiré à Menerbes & devenu chef de famille par la mort ſucceſſive de JEAN-ANTOINE de Carmejane, ſon frère aîné, qui s'était allié, à Courthézon, le 20 Avril 1759, à Demoiſelle Jeanne-Marie DE SERPILLON, & des deux fils de ce frère, FRANÇOIS-AUGUSTIN-LUC & PAUL-SIMON-AUGUSTIN, il épouſa au château de Taillas, en Provence, le 16 Avril 1771, Demoiſelle Marie-Madeleine D'ANTOINE DE PIERREDON, née audit château le 28 Janvier 1752, fille de Noble Meſſire Jean-Joſeph-Jacques D'ANTOINE (a), Seigneur de Taillas & de Pierredon, & de Noble Dame Marie-Suzanne DE NANTES DE PIERREDON. Son contrat de mariage précédé d'*articles de mariage*, du 16 Avril 1771, ne fut définitivement paſſé que le 16 Novembre 1776 devant Me Granier, Notaire de Menerbes.

Marie-Madeleine d'Antoine était ſœur d'Alexandre d'Antoine, Capitaine de frégate, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & belle-ſœur du Vice-Amiral Sylveſtre de Villeneuve; elle était petite-fille, par ſa mère, de Joſeph de Nantes (*b*), Seigneur de Pierredon & de Maillanne, Chevalier, Conſeiller du Roi, Préſident tréſorier général de France au bureau des Finances de la généralité de Provence.

Le Chevalier François-Auguſtin de Carmejane fit ſon teſtament le 10 Octobre 1785 devant Me Granier, Notaire de Menerbes, voulant que la terre & ſeigneurie de Pierredon, qu'il tenait en dot de ſon beau-père, depuis le 29 Avril 1778, fût la part de ſon fils aîné CHARLES-JOSEPH, & partageant entre ſes autres enfants ſes biens de Menerbes & ceux qu'il poſſédait de l'héritage de Meſſire Louis de Carmejane, Chevalier de Saint-Louis, ſon couſin. Il mourut à Menerbes le 28 Décembre 1787, & y fut inhumé dans l'égliſe paroiſſiale au tombeau & en la chapelle de ſes aïeux; ſa veuve, Marie-Madeleine d'Antoine de Pierredon, mourut à Meſteyme, commune de Viens (Vaucluſe), le 13 Avril 1820, & y fut inhumée au cimetière de la paroiſſe.

François-Auguſtin II de Carmejane ayant fait établir en 1781, les preuves de la généalogie & de la Nobleſſe de ſa Maiſon par d'Hozier de Sérigny, Juge d'Armes de France, & ces preuves ayant dû faire partie de la continuation de l'*Armorial général* de d'Hozier, ainſi que l'atteſte l'*Indicateur nobiliaire* d'Hozier, nous ne remonterons pas au delà de François-Auguſtin II notre travail généalogique, qui n'a pour but que de compléter juſqu'à nos jours celui de d'Hozier.

Il eſt d'ailleurs naturel que la généalogie de la maiſon de Carmejane n'ait pas été inſérée dans les premiers regiſtres de l'*Armorial* d'Hozier, puiſque ces regiſtres ne comprenaient que la Nobleſſe de France, & que le Comté Venaiſſin, patrie de cette maiſon, ne faiſait pas encore partie de la France.

La maiſon de Carmejane a contracté ſes alliances directes avec les maiſons DE BLADO, DES LAURENTS (*Laurentii*), DE FOURNEYRON, DE BELLI DE ROAIX, DE LAURENS DE VALENCE, DE BOUCHARD, DE MÉRINDOL DE VAUX, DE FOLARD, DE SAVOURNIN, DE MALACHIER, DE SERPILLON DU ROURE, D'ANTOINE DE PIERREDON, TRONO DE BOUCHONY, IMBERT DE FERRE, DE REVEL DE VESC, DE BLACAS-CARROS, D'ANSELME-VENASQUE; & par là elle en a contracté en aſcendances dans les Maiſons DE NANTES DE PIERREDON, DE PONTEVÈS, DE CAPIZUCHI-BOLOGNE, DE GRIMALDI, DE LYONNE, DE

(a) Artefeuil, *Hiſtoire héroïque de la Nobleſſe de Provence*. — La Chenaye-Deſbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*.
(b) Artefeuil.

Sassenage, d'Alleman d'Uriage, de Leusse, de la Baume-Pluvinel, d'Urre, des Isnards, de Stuard, de Jocas, de Seguins, de Cambis, de Fogasse, de Berton-Crillon, de Seytres-Caumont, de la Baume-Suze, de Suffren-Saint-Tropez, de Castellane, de Forbin-Janson, d'Agoult, de Simiane, d'Albon-Saint-Forgeux, de Lacroix-Chevrières, de Montaynard, de Grolée-Meuillon, de Lévis-Ventadour, de Saluces, des Baux, de Foresta, de Demandolx, de Blacas d'Aups, de Massip de Bouillargues, de Chaternet, de Vachères, d'Inguimbert, &c., qui tiennent le premier rang en Dauphiné, au Comtat Venaiſſin & en Provence.

Outre les poſitions honorables qu'elle a occupées, depuis trois ſiècles, au conſulat d'Avignon, dans le clergé, dans les ordres religieux & dans la robe, cette maiſon a donné aux armées nombre d'Officiers diſtingués, un Maréchal de camp, un Officier & un Chevalier de la Légion d'honneur, un Chevalier de la Couronne de fer, & quatre Chevaliers de Saint-Louis, formant entre eux une ſuite non interrompue d'un ſiècle & demi de cette illuſtre chevalerie.

La maiſon de Carmejane-Pierredon poſſède les actes de naiſſance & de mariage, contrats, teſtaments, lettres de ſervice, brevets, certificat de nobleſſe, &c., mentionnés par leurs lieux & dates dans le cours de cette notice généalogique, & lui ſervant de preuves; de plus, la collection rare & difficile de quarante-ſept titres légaux de l'état civil (actes de naiſſance & de mariage), prouvant les trente-deux quartiers ou quatriſaïeux & quatriſaïeules de Henri & Charles de Carmejane-Pierredon de Veſc, comme on les verra au tableau ci-joint; enfin une précieuſe note autographe de d'Hozier de Sérigny contenant l'indication abrégée des preuves de nobleſſe de Charles-Joseph de Carmejane, pour ſon entrée comme Élève du Roi à l'École militaire.

Vu l'intérêt que préſente cette note dans cette continuation de l'Armorial de d'Hozier, nous la reproduiſons textuellement ainſi qu'il ſuit :

« De Carmejane.

« Écoles Royales militaires.

« Nomination du 31 Décembre 1780.

« Les quatre degrés juſques & compris celui de François biſaïeul ſont bien établis. »

« Production en Mars 1781.
« Simon. François de Foulard.

« François. Chriſtine de Savournin.
« C. de m. de 1690. *bon.*
« Acte de 1693. exp. en forme, qual. fil. à p. qual. audit p.
« Acte de 1696. orig. qual. fil. à p. qual. audit p.
« Teſt. dudit. François, orig. qual. fili. à p. & m. qual. audit p. de 1699.

« François-Augustin. Anne-Thérèſe de Malachié.
« C. de m. poſt-nuptial de 1716. *bon.*
« Batiſt. de 1691. *bon.*
« Teſt. de ſon père de 1694. orig. fil. de lui à ſondit p. qual. à cedit p.

« François-Augustin. Marie-Madeleine d'Antoine.
« Art. de mar. du 16 Avril 1771. *bon.*
« Batiſtère de 1724. *bon.*

« Enfant. *bon.*
« Né en 1772. »



Auteurs a Consulter : Artefeuil, *Hiſtoire héroïque & univerſelle de la Nobleſſe de Provence*, 1776-1786, tome III. — Miſtarlet ou Rivettes, *Eſſai ſur la Nobleſſe du Comté Venaiſſin*, 1782. — Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel*, 1817, tome XII. — d'Hozier, *Indicateur nobiliaire*, 1818. — Barjavel, *Dictionnaire hiſtorique du*

département de Vaucluſe, 1841, tome I. — Courtet, *Dictionnaire des communes du département de Vaucluſe*, art. *Menerbes*, 1858. — Gourdon de Genouillac & le Marquis de Piolenc, *Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône*, 1863. — Bonneſerre de Saint-Denis, *Revue Nobiliaire*, 1863. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe*, 1865-1866. — Tiſſeron, *Annales hiſtoriques & nobiliaires*, 1867. — Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*, art. *de Veſc*, 1867. — Maſſon, *Le Chartier françois*, 1868, tome II. — Preuves des Écoles royales militaires au cabinet d'Hozier de Sérigny, 1781. — Titres de Carmejane aux Archives de l'Empire, 1686-1774. — Archives du ſceau & des titres au miniſtère de la juſtice, R. P. M. 2 fol. 233. — Archives particulières de la famille, au château de Pierredon, &c.



LES XXXII QUARTIERS DE HENRI II DE CARMEJANE-PIERREDON DE VESC.

- HENRI II-AUGUSTIN-MARIE-FRANÇOIS-RÉGIS de Carmejane-Pierredon de Veſc.
  - ALEXIS-HENRI Ier-MARIE-PAUL, Baron de Carmejane-Pierredon, Chevalier.
    - CHARLES-JOSEPH, Baron de Carmejane de Pierredon, Chevalier.
      - FRANÇOIS-AUGUSTIN II, Chevalier de Carmejane, Seigneur de Pierredon.
        - FRANÇOIS-AUGUSTIN Ier de Carmejane.
          - FRANÇOIS-SIMON de Carmejane.
          - Chriſtine DE SAVOURNIN.
        - Anne-Thérèſe DE MALACHIER.
          - JEAN-ANTOINE de Malachier.
          - Marguerite D'AVON.
      - Marie-Madeleine D'ANTOINE DE PIERREDON.
        - JEAN-JOSEPH-JACQUES d'Antoine, Seigneur de Taillas & de Pierredon.
          - FRANÇOIS-ALEXIS d'Antoine, Sgr de Blioux.
          - Marie-Anne DE SILVESTRE DES BLAYES.
        - Marie-Suzanne DE NANTES DE PIERREDON.
          - JOSEPH de Nantes, Cher, Sgr de Pierredon.
          - Marthe-Madeleine DE ROUBAUD.
    - Camille-Marie-Thérèſe-Stéphanie TRONO DE BOUCHONY.
      - IGNACE-FRANÇOIS-JOSEPH Trono de Bouchony, Chevalier.
        - HONORÉ-JOSEPH Trono de Bouchony.
          - LOUIS Tron, aliàs Trono de Bouchony.
          - Spirite PENNE, aliàs DE PENNE.
        - Marie-Thérèſe DE COLOMB DE GRAMBOIS.
          - PIERRE-LOUIS de Colomb, Sgr de Grambois.
          - Marie-Anne DE CROZET.
      - Angélique-Pauline D'ANSELME.
        - DENIS d'Anſelme.
          - PAUL d'Anſelme.
          - Catherine-Chriſtine ROUX, aliàs DE ROUX.
        - Marie-Thérèſe DE CONSTANTIN.
          - ANTOINE de Conſtantin.
          - Angélique DE LEMOLT.
  - Marie-Joſéphine DE REVEL DE VESC.
    - GABRIEL-MARIE-ISIDORE-JOACHIM, Comte de Revel de Veſc.
      - JOACHIM, Comte de Revel du Perron, Seigneur du Vergeron.
        - CHRISTOPHE-JOACHIM de Revel du Perron, Seigneur du Vergeron.
          - JOACHIM de Revel du Perron, Cher, Seigneur du Vergeron.
          - Charlotte-Elizabeth D'ANGELIN.
        - Marie-Marguerite DE FLOCARD DE MÉPIEU.
          - CHRISTOPHE de Flocard, Seigneur de Mépieu.
          - Pétronille D'ANGELIN.
      - Marie-Diane DE VESC, Comteſſe de Beconne.
        - JOSEPH-PIERRE-CLAUDE-GABRIEL-AUGUSTIN de Veſc, Chevalier, Marquis de Beconne.
          - GABRIEL-JOACHIM de Veſc, Chevalier, Marquis de Beconne.
          - Louiſe-Antoinette DE LA BAUME-PLUVINEL.
        - Marie-Joſeph DE LEUSSE DES CÔTES.
          - LOUIS de Leuſſe, Chevalier, Sgr des Côtes.
          - Catherine DE GALLIEN DE CHABONS.
    - Marie-Louiſe-Eugénie DES ISNARDS-SUZE.
      - GABRIEL-JOSEPH-MARTIAL, Marquis des Iſnards, Chevalier.
        - JOSEPH-HENRI, Marquis des Iſnards, Chevalier.
          - ESPRIT-TOUSSAINT, Marquis des Iſnards, Chevalier.
          - Jeanne-Madeleine DE VÉRI-CANOVE.
        - Marie-Anne de STUARD.
          - GABRIEL de Stuard.
          - Catherine DE BRASSIER DE JOCAS.
      - Aldonce-Marthe-Marie-Julie DE LA BAUME, Comteſſe de Suze.
        - CHARLES-LOUIS de la Baume, Chevalier, Comte de Suze.
          - LOUIS-FRANÇOIS de la Baume, Chevalier, Comte de Suze.
          - Marie-Alix DE ROSTAING.
        - Olympe-Émilie DE SUFFREN-SAINT-TROPEZ.
          - JOSEPH-JEAN-BAPTISTE de Suffren, Cher, Marquis de Saint-Tropez.
          - Louiſe-Gabrielle-Pulchérie DE GOESBRIAND.



DE CARRIÈRE,

Anciens Seigneurs de Masmolène, du Moutet, Saint-Quintin, & autres lieux.

EN LANGUEDOC.



De Gueules au Levrier d'Argent, colleté & bouclé d'Or, posé sur une Terrasse de Sinople, la tête contournée, le corps percé d'une flèche en barre du second émail; au Chef cousu d'Azur, chargé d'un Croissant d'Argent, accosté de deux Étoiles du même. SUPPORTS : *deux Griffons.* COURONNE : *de Marquis.* DEVISE : Fidelior.

La famille de Carrière est venue de Lorraine se fixer au pays Toulousain vers la fin du XIIIe siècle. Elle a formé plusieurs branches éteintes aujourd'hui & qui avaient pour auteur commun PIERRE de Carrière, Capitoul de Toulouse en 1369 & 1389 (*a*), dont le père, Noble JEAN de Carrière, Damoiseau, habitant de Toulouse, fut, à ce qu'il paraît, le premier connu en cette ville.

La plus ancienne de ces branches à Toulouse fut reconnue en la personne de PIERRE & VEZIAN Carrière, frères, habitants de Toulouse, dans les prérogatives de leur Noblesse.

Une autre branche du même nom, primitivement d'une même origine & qui portait les mêmes armes, subsiste encore aujourd'hui. Elle remonte à Noble PIERRE de Carrière, habitant de Toulouse, Capitoul de cette ville ès années 1582 & 1593. L'Hôtel de ville de Toulouse, s'appuyant sur une connaissance particulière des familles ayant eu des Capitouls, certifia, le 1er Janvier 1768, que ce Pierre de Carrière descendait de PIERRE Ier de Carrière, Capitoul ès années 1369 & 1389, & que leurs armes étaient les mêmes. Les fonctions du capitoulat étaient très-importantes à cette époque, & les membres des familles anciennes & influentes tenaient à honneur d'en être investis.

Les personnages de cette maison ont toujours apporté au service de l'État leurs lumières & leurs vertus, & ils ont une place marquée dans l'histoire de la ville de Toulouse (*b*).

PREMIER DEGRÉ.

Noble PIERRE de Carrière, *dit le Vieux*, né à Limoux, obtint le droit de bourgeoisie de la ville de Toulouse & fut élu en 1582 & 1593 Capitoul de cette ville, où son corps fut inhumé dans le tombeau de la famille à l'église des Augustins. Il avait

(*a*) Charte donnée par le Duc d'Anjou, Gouverneur de Languedoc, & confirmée par le Roi Charles V, à Pierre & Vezian Carrière, frères, habitants de Toulouse, du mois de Novembre 1366 (Archives de l'Empire, reg. des chartes, cotté IIIIxx XVII-1366-1367).

(*b*) De Rozoi, *Annales de Toulouse*, 1771-1776, t. III, p. 169.

époufé à Touloufe, le 22 Juillet 1569 (a), Jacquette, aliàs Jeanne DE JULLIA DE JULHIAC, aliàs DE SOUCALE, nom du fief de fon père; il en eut neuf enfants (b). La poftérité de l'aîné, appelé PIERRE, eft repréfentée aujourd'hui par M. le Baron SYLVAIN de Carrière, réfidant à Gaillac (Tarn), & fes deux filles, Mefdames la Baronne DE LABUSQUIÈRE & AURIOL D'AZAS; par fon frère, M. HENRI de Carrière, ancien Officier de cavalerie, & fes deux fils, MM. LÉON & CHARLES de Carrière, le premier Sous-Préfet de Thonon, Chevalier de la Légion d'honneur, & par M. FERNAND de Carrière, Chevalier de Saint-Sylveftre, fils d'un troifième frère décédé.

La poftérité du dernier, appelé DAVID, va fuivre.

II. DEGRÉ.

Noble DAVID de Carrière, Écuyer, habitant de Mafmolène (ancien diocèfe d'Uzès), époufa, à l'églife de la Capelle-Mafmolène, le 1er Mai 1640 (c), Jeanne DE QUEYRANNE, du lieu de Fournès. Il en eut deux filles, mortes en bas âge, & un fils, qui fuit, & tefta le 6 Juin 1667.

III. DEGRÉ.

Noble CLAUDE de Carrière (d), Écuyer, du lieu de Mafmolène, époufa, au château de Pouzilhac, par contrat du 25 Janvier 1673 (e), Louife DE BASTIDE, du lieu de Saint-Quintin; il en eut, entre autres enfants, JOSEPH, qui continue la defcendance, & JACQUES, Capitaine au régiment d'Angoumois.

IV. DEGRÉ.

Meffire JOSEPH de Carrière, Chevalier (f), Seigneur de Mafmolène & du Moutet, maintenu dans fa nobleffe par jugement de M. de Saint-Prieft, époufa en premières noces, par contrat du 21 Novembre 1713 (g), au château du Pin, Françoife D'ENTRAIGUES DU PIN, fille de Gabriel D'ENTRAIGUES DU PIN & de Bernardine DE BRUEYS ou BRUEIX; dont il eut : CLAUDE II, qui forme le Ve degré, & LOUISE, Religieufe de la Vifitation; & en fecondes noces, le 7 Janvier 1727 (h), dans l'églife de Pougnadoreffe, Geneviève DE LA ROUVIÈRE, de la ville du Pont Saint-Efprit, dont il eut poftérité, aujourd'hui éteinte. Il tefta le 6 Septembre 1765.

V. DEGRÉ.

Meffire CLAUDE II de Carrière, Chevalier, Seigneur de Mafmolène, du Moutet, Saint-Quintin, & autres lieux, Avocat du Roi au Préfidial de Nîmes, Affocié étranger, Académicien & Directeur de l'Académie royale & littéraire de cette ville, Secrétaire greffier des États du Languedoc, époufa, le 27 Avril 1748 (i), à la Salle (ancien diocèfe d'Alais), Louife DONNADIEU. Il en eut :

1. PIERRE-LOUIS, qui continue la defcendance.

(a) Pactes de mariage, fous feing privé.

(b) Teftament de Pierre de Carrière, retenu le 19 Juin 1597, par Bernard Canac, Notaire à Touloufe.

(c) Acte de mariage. Extrait collationné le 2 Novembre 1757.

(d) M. de la Roque, qui a donné dans fon *Armorial de Languedoc* (Touloufe, t. I, p. 122), la généalogie de la famille de Carrière, a omis, à tort, ce degré.

(e) Contrat de mariage; Duzot, Notaire de Valiguières. — Bénédiction nuptiale du 12 Avril 1673.

(f) Procès-verbal dreffé le 2 Novembre 1754 par le Viguier de la ville du Pont Saint-Efprit.

(g) Copie collationnée fur l'original par Bonaud, Notaire de Cavillargues.

(h) Contrat de mariage, du 19 Juillet 1732, retenu par Gautier, Notaire de la Palud.

(i) Contrat de mariage, retenu par Boufanquet, Notaire de la Salle; copie collationnée.

2. Marie-Louise-Victoire, mariée à Saint-Quintin, le 16 Septembre 1779, avec haut & puiſſant Seigneur Meſſire Joſeph-Henri Dufesc, Chevalier, Marquis de Sumène, ancien Mouſquetaire de la Maiſon du Roi.

VI. DEGRÉ.

Meſſire Pierre-Louis de Carrière, Chevalier, Seigneur de Maſmolène, du Moutet, Saint-Quintin, & autres lieux, Secrétaire greffier des États de Languedoc depuis le 28 Décembre 1776, conſerva cette charge juſqu'à la ſuppreſſion des États dont il fut le dernier membre ſurvivant & défenſeur; Membre du Conſeil général du Gard qu'il préſida en 1811 ainſi que le Collége électoral de l'arrondiſſement d'Uzès en 1804. Il avait épouſé, par contrat du 15 Février 1784 *(a)*, à Montpellier, Marie-Marthe-Marguerite de Benezet, dont il eut pluſieurs enfants morts en bas âge; l'aîné, Maire de Saint-Quintin, eſt mort en ce lieu le 30 Novembre 1866. Le quatrième, qui ſuit, a continué la deſcendance.

VII. DEGRÉ.

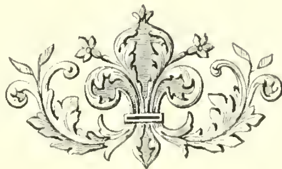
Jean-Joseph-Louis-Frédéric de Carrière, né le 26 Février 1788, connu d'abord ſous le nom de Chevalier de Carrière, fut nommé Auditeur au Conſeil d'État en 1810, Sous-Préfet à Carcaſſonne en 1811, Chevalier de la Légion d'honneur en 1814, Sous-Préfet de Prades en 1816, d'Abbeville en 1821, Préfet de l'Ardèche en 1829, donna ſa démiſſion en 1830. Il était qualifié Vicomte à la fin de la Reſtauration, avec la promeſſe miniſtérielle de la conceſſion de Lettres patentes que les événements empêchèrent de réguläriſer. Il avait épouſé, le 10 Juillet 1826 *(b)*, au château de Fréchines (Loir-&-Cher), ſa couſine germaine, Marie-Antoinette-Louiſe-Éliſabeth de Benezet, & en eut deux fils, qui ſuivent.

VIII. DEGRÉ.

Firmin-Louis-Albert, qualifié Vicomte de Carrière, né à Abbeville (Somme) le 30 Avril 1827, demeurant à Paris & à Saint-Quintin (Gard).

Laurent-Louis-René de Carrière, Capitaine au 3e régiment des tirailleurs algériens, né à Paris le 3 Mai 1835, demeurant à Paris & à Mouzorgues (Tarn).

(a) Copie collationnée ſur l'original retenu par Peridier, Notaire de Montpellier.
(b) Actes du mariage civil & religieux; le premier du 8 Juillet 1826.

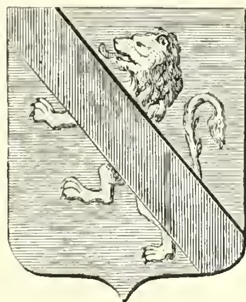




DE CASSAGNES DE BEAUFORT DE MIRAMON,

Marquis de Miramon, Barons de Giou & de Cintres, anciens Seigneurs de Caſſagnes, Moyrazès, Le Cayla, Polminhac, Tajac, Laroque, Saint-Herem, & autres lieux.

EN AUVERGNE.



D'Azur au Lion d'Or, armé & lampaſſé de Gueules, à une Bande (a) *de Gueules, brochant ſur le tout.* COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Atavis & armis.

La maiſon de Caſſagnes (*b*), Noble de race & d'ancienne chevalerie, eſt originaire du Rouergue, où elle occupait un rang diſtingué dès le XIe ſiècle. Elle ne vint s'établir en Auvergne qu'en 1608, par ſuite de ſon alliance avec la famille de Peſteils.

Le titre le plus ancien qui en faſſe mention eſt la charte de rétabliſſement du monaſtère de Saint-Pierre de Clairvaux, fait par les ſoins d'Albodène ou Alboyn, fils d'Herold, Roi d'Angleterre, & d'Alvène, & avec le concours efficace de HUGUES & RIGALD de Caſſagnès, frères, Seigneurs du château de Caſſagnes (*Seniores & Principes caſtri de Caſſaneis*). Ces derniers firent des dons conſidérables en faveur de cette œuvre, pour le repos de l'âme de RAIMOND de Caſſagnes & de ſa femme RICHILDE, leur père & mère, qui ont dû vivre vers 980, la charte étant de l'an 1062 (*c*).

PONS de Caſſagnes ſouſcrivit en 1077, avec le Seigneur de Panat, une charte de donation par Foy, Vicomteſſe de Narbonne, à l'abbaye de Moyſſac (*d*).

Dans la *Gallia Chriſtiana* & aux archives du domaine à Montauban, on trouve un aſſez grand nombre de titres concernant la maiſon de Caſſagnes, depuis 1174 juſqu'à la fin du XIVe ſiècle, époque où commence la filiation ſuivie. On n'en mentionnera ici que les plus importants.

Noble PIERRE de Caſſagnes, Damoiſeau, fils de HUGUES-ÉTIENNE de Caſſagnes, fit un accord en 1262, avec Guillaume de Calmont de Plantatge, Chevalier, Seigneur du château de Caſſagnes, au ſujet de certains différends pour certains revenus dans la terre de Caſſagnes & autres lieux, tenus de celui-ci en fief par Pierre de Caſſagnes. Les contractants ſe promettent ſecours mutuel en temps de guerre (*e*).

BRENGUIER ou BÉRANGER de Caſſagnes, l'un des Seigneurs de Salles-Comtaux, agiſſant au nom de ſa femme, fille de B. DE LA TOUR, fit en 1290 un accord avec le Comte de Rhodez, conjointement avec les autres Seigneurs de Salles-Comtaux (*f*).

(*a*) Depuis l'alliance avec la maiſon de Maſſip de Beaufort, la *Cotice* des armes primitives a été remplacée par une *Bande*.

(*b*) Le nom de Caſſagnes eſt écrit dans les titres : *Caſſaneis*, *Caſſaneas*, *Caſſanhas*, *Caſſanheus*, *Caſſanhes*, *Caſſaignes*.

(*c*) *Gallia chriſtiana*, t. Ier, p. 69 des preuves C D (édition de 1716). — Cartulaire de Conques.

(*d*) Cartulaire de Moyſſac. — D. Vaiſſette, *Hiſtoire du Languedoc*.

(*e*) (*f*) Archives du domaine à Montauban.

En Juillet 1290 ils tranſigèrent avec les habitants dudit lieu. Dans cet acte Brenguier de Caſſagnes eſt qualifié de Chevalier.

Jean de Caſſagnes, Chevalier de l'ordre du Temple, Commandeur de la Nougarède, près de Pamiers, fit l'aveu de tous les crimes de l'ordre, en 1307, à Carcaſſonne (*a*).

Brenguier, Pons & Guillaume de Caſſagnes, Damoiſeaux, figurent dans pluſieurs hommages rendus en 1323 au Comte de Rhodez (*b*).

Genselin de Caſſagnes, vivant vers 1333, Chanoine de Narbonne, Docteur en droit canon, eſt auteur d'une ſavante gloſe ſur les extravagantes du Pape Jean XXII (*c*).

Brenguier de Caſſagnes, qualifié Noble & puiſſant homme, Sénéchal de Rouergue, figure dans un acte de 1341, d'oppoſition ſur la diſtribution des biens de François de Mirabel, en qualité d'exécuteur teſtamentaire de Pierre de Mirabel, Seigneur de Balut, Coſeigneur de Rignac & de Mirabel (*d*).

Jean de Caſſagnes, habitant de Rignac de Caſſagnes, rendit hommage au Comte de Rhodez, le 29 Septembre 1369, pour les villages de Gotreux, Singlade, Rehls & autres (*e*).

Noble Brenguier de Caſſagnes, Capitaine de Capdenac, reçut en 1378 ſes gages à raiſon de ſes ſervices militaires (*f*).

Pierre de Caſſagnes, fut élu en 1383 Général des frères Mineurs qu'il gouverna pendant deux ans (*g*).

L'écuſſon de la famille de Caſſagnes a été placé au Muſée des Croiſades de Verſailles, en vertu d'une charte où figure Bernard de Caſſagnes, Chevalier croiſé, conjointement avec Jean de Creuſegl, Guillaume de Cauſac, Raoul de La Panouſe, Dieudonné Bonafos, &c., comme ayant contracté un emprunt de 230 livres tournois, à Domenico di Telia & à Marco Ciconia, marchands génois, ſous la garantie d'Alphonſe, Comte de Poitiers. Cet acte eſt ſcellé des armes de Bernard de Caſſagnes (*h*).

La filiation ſuivie ne commence qu'à partir de Bertrand de Caſſagnes, qui ſuit (*i*).

PREMIER DEGRÉ.

Bertrand de Caſſagnes, Damoiſeau, habitant du château de Moyrazès, rendit hommage au Roi, le 8 Juillet 1391, pour divers fiefs dans la paroiſſe de Valady. Il eut pour femme Maralde d'Albin (*de Albinhio*), laquelle, étant déjà veuve, fit, le 12 Juillet 1415, donation de tous ſes biens en faveur du mariage de ſon fils aîné, Bérard, qui ſuit, conjointement avec ſon ſecond fils, Gaillard de Caſſagnes, Prieur de Glaſſac, au diocèſe de Rhodez.

(*a*) Fleury, *Hiſtoire eccléſiaſtique*, t. XIX, p. 133 (éd. de 1724). — Dupuy, *Hiſtoire de la condamnation des Templiers*.

(*b*) Archives du domaine à Montauban.

(*c*) Baluze, Notes ſur les vies des Papes d'Avignon.

(*d*) (*e*) (*f*) Archives du domaine à Montauban.

(*g*) Tableau chronologique des généraux de l'ordre de Saint-François dans le cloître des Capucins d'Aix-la-Chapelle.

(*h*) Titre original dans les archives de M. le Comte de la Panouſe.

(*i*) Cette filiation a été dreſſée ſur les documents ſuivants : Inventaire raiſonné des titres de cette maiſon, conſervés pour la plupart aux archives du domaine à Montauban (Dreſſé au ſiècle dernier par l'Abbé de Lépine) ; — *Documents ſur les familles du Rouergue* (par de Barrau), t. III, p. 179-192 ; — Preuves de Malte faites en 1755 ; — Actes de l'état civil depuis cette dernière date.

II. DEGRÉ.

Bérard de Caſſagnes, Damoiſeau, Seigneur du Caylar, épouſa en 1415 Gaillarde Saisset, fille de Noble Raoul Saisset, du lieu de Veyrières, & fit ſon teſtament le 3 Mai 1465. De ſon mariage il eut quatre enfants *(a)*, dont on ne connaît que :

1. Jean, qui ſuit.
2. Béatrix, mariée vers 1436 à Brenguier Trébosc, fille de Brenguier Trébosc, du mas de Séveyragol, paroiſſe de Moyrazès.

III. DEGRÉ.

Jean de Caſſagnes, Damoiſeau, hérita des biens de Jean Saiſſet, ſon oncle, en 1433. Il épouſa Souveraine ou Sobirane de Favars, fille de Noble Jean de Favars, & eut de ce mariage deux fils & trois filles, parmi leſquels :

1. Bérard II, qui ſuit.
2. Delphine, mariée, par contrat du 27 Novembre 1459, à Louis de Montvallat.

IV. DEGRÉ.

Bérard II ou Béraud de Caſſagnes, Seigneur du Cayla, joua un rôle marqué dans la lutte engagée entre Charles de Tournon, dont il embraſſa la cauſe, & François d'Eſtaing, Évêque de Rhodez. Ce dernier, après avoir triomphé de ſon compétiteur, ſe montra généreux envers Béraud, & le fit Capitaine du château de Palmas & de celui de Muret *(b)*.

Béraud épouſa, par contrat du 30 Juillet 1465, Hélix de Cat, fille de Noble & puiſſant homme Meſſire Guillaume de Cat (*aliàs* de Crosa Peyra), Chevalier, Seigneur de Cocural du Maynial, paroiſſe de Caſſuéjols. De cette union vinrent *(c)* :

1. Jean II, qui ſuit.
2. Gabrielle, mariée en 1484 à Noble Pierre de Borsignac ou Borsinhac, Seigneur de Pradels.
3. Delphine, fit donation de tous ſes biens à ſon frère, le 14 Novembre 1510.

V. DEGRÉ.

Jean II de Caſſagnes de Beaufort, Écuyer, Seigneur du Cayla & de Servières, ſervit au Ban de 1562. Il épouſa, par contrat du 2 Décembre 1512 (le mariage ne fut célébré que le 13 Juin 1514), Galliène ou Marie de Massip (ou Mancip), dite de Beaufort, fille de feu Noble Antoine Massip, Seigneur de Flars, Coſeigneur de Caſſagnes-Comtaux, & de Marie de Saunhac de Belcastel. Marie de Maſſip apporta à ſon mari les biens de la maiſon de Beaufort, auxquels ſon père avait été ſubſtitué en 1492 par Jacques de Beaufort, ſon oncle, à charge de porter le nom & armes de cette famille. Ils eurent trois fils & ſix filles. L'aîné des fils ſuit.

VI. DEGRÉ.

Antoine de Caſſagnes de Beaufort, Seigneur du Cayla, de Flars, Coſeigneur de

(a) On trouve dans les titres Noble & honorable homme Meſſire Jean de Caſſagnes, Prêtre du lieu de Moyrazès, pourvu par Bérard de Caſſagnes d'une chapelle, le 6 Septembre 1445. Il teſta le 31 Décembre 1470 & fit ſon héritier Noble Jean de Caſſagnes, *ſon frère de père* (ex parte patris), ce qui ferait ſuppoſer que Bérard de Caſſagnes ſe maria deux fois.

(b) Lebeau, *Hiſtoire de la vie de François d'Eſtaing, Évêque de Rhodez.*

(c) De Barrau, *Documents ſur les familles du Rouergue*, donne, à tort, à Beraud de Caſſagnes une fille Marguerite qui était ſa ſœur.

Rignac & de Caſſagnes-Comtaux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi Henri IV, par brevet du 3 Avril 1599; teſta le 14 Avril 1597 & le 21 Octobre 1600. Il avait épouſé, par contrat du 19 Juillet 1565, Anne DE CAZILLAC, fille de feu Noble & puiſſant Seigneur Antoine DE CAZILLAC, Seigneur de Ceſſac, & d'Anne DE CRUSSOL. De ce mariage vinrent :

1. JEAN de Caſſagnes, né en 1568, Page du Roi, était en 1586 dans la compagnie de M. de Saint-Venſa; mort vers 1597 avant ſon père.
2. JOSEPH de Caſſagnes, né en 1570, reçu en 1581 Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem.
3. LOUIS de Caſſagnes, né en 1571, Page chez M. de Ceſſac, ſon oncle, avec lequel il était en 1586 pour le ſervice du Roi au camp du Duc du Maine; & fut inſtitué héritier univerſel par ſon père.
4. CHARLES, qui ſuit.
5. SUZANNE, née vers 1567, femme en 1586 de Noble GAILLARD DE MARCILLAC, Seigneur de la Baſtide-Capdenac.
6. CHARLOTTE, née en 1576, femme en 1597 de Noble RODORELH, Seigneur de Conduchier.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Caſſagnes de Beaufort (*a*), Seigneur du Cayla, Flars, Miramon, la Maurinie, Coſeigneur de Rinhac, &c., né vers 1574, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, teſta le 24 Février 1629, y ajouta un codicille le 17 Décembre 1630, & mourut ſans doute à la fin de 1630, car on procéda à l'ouverture de ſon teſtament le 7 Janvier 1631. Il avait épouſé, par contrat du 19 Juin 1608, Camille DE PESTEILS, fille de Meſſire Jean-Claude DE PESTEILS, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Baron de Salers & de Branzac, Seigneur de Fontanges, Polminhac, Coſeigneur de Saint-Chriſtophe, Saint-Martin, Vic, &c., & de Dame Jeanne DE LEVIS (*b*), Comteſſe de Quélus ou Caylus, Dame de Privazac. Elle apporta en dot à ſon mari la terre de Peſteils-Miramon, & fit donation d'une ſomme de 12,000 livres pour la conſtruction d'un couvent en la ville de Vic, ſous l'invocation de Saint-Joſeph, à charge que ſa fille Suzanne en fût Supérieure toute ſa vie. Elle ſe remaria avec Anne DE NOAILLES, Marquis de Montclar, mort en 1648 (*c*), & fit ſon teſtament le 5 Août 1655. Charles de Caſſagnes eut de ſon mariage :

1. JEAN de Caſſagnes, qualifié d'aîné dans le teſtament de ſa mère, & vivant encore en 1665.
2. JEAN-CLAUDE, mentionné dans le teſtament de ſon père.
3. CHARLES-FRANÇOIS, qui ſuit.
4. SUZANNE, Religieuſe au couvent de Saint-Sernin à Rhodez, ordre de Saint-Benoît, enſuite Prieure & 1re Supérieure du couvent de Saint-Joſeph de Vic, morte à la fin de 1651.
5. MADELEINE, mariée, le 3 Février 1643, à François DE BUISSON-BOURNAZEL, Marquis de Mirabel.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES-JACQUES-FRANÇOIS de Caſſagnes de Beaufort, Chevalier, qualifié Mar-

(*a*) Dans les titres il eſt déſigné tantôt : DE BEAUFORT DE CASSAGNES, tantôt DE BEAUFORT *dit* DE CASSAGNES.
(*b*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 44.
(*c*) *Ibidem*, t. IV, p. 790.

quis de Miramon (*a*), Baron de Ceintres (*b*), Seigneur du Cayla, Tayac, Flars, la Maurinie, Pefteils, Fouilholes, Tauffac, Marfonds, & Cofeigneur de Caffagnes-Comtaux, Rinhac, Vic, &c., Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi par provifions du 15 Mars 1653, fut maintenu dans fa Nobleffe en 1666 fur la production des titres remontant fa filiation à Bertrand, fon 6e aïeul, & l'ancienneté de fa maifon à l'an 1062, production faite devant Claude de Montlauzeur, Seigneur de la Mothe, Confeiller du Roi, Commiffaire fubdélégué de l'Intendant en Guienne. Il tefta le 18 Août 1665 & mourut vers 1676. Il avait époufé, par contrat du 12 Février 1649, Marie-Marguerite DE BREZONS, fille de feu Meffire Jacques DE BREZONS, Seigneur de la Roque-Maffebeau, & de haute & puiffante Dame Gilberte DE SAINT-AIGNAN; laquelle eut en dot 50,000 livres. Elle tefta le 7 Avril 1663.

Ils eurent trois fils, dont l'aîné fuit, & cinq filles, Religieufes.

IX. DEGRÉ.

CLAUDE-JACQUES-JOSEPH de Caffagnes de Beaufort, Chevalier, Seigneur, Marquis de Miramon, Seigneur du Cayla & autres lieux, marié, par contrat du 11 Juin 1670, à Jeanne D'AUREILHE, fille de feu haut & puiffant Seigneur Meffire François D'AUREILHE, Seigneur, Marquis de Colombine, Comte de Vinerol & Basfieu, Vallaret, Lambes, & de Catherine D'AUREILHE. Il obtint le certificat de fervice au Ban de Nobleffe délivré le 1er Décembre 1674 par Claude d'Aligre, Marquis de Beauvais, Grand Sénéchal d'Auvergne, & fut nommé par le Roi Louis XIV (lettre royale du 14 Avril 1701) Commiffaire pour la répartition de la capitation impofée au corps de la Nobleffe dans l'élection d'Aurillac. Il tefta le 26 Septembre 1710, & mourut le 3 Janvier 1716. Sa femme tefta le 26 Février 1721 & mourut le 1er Juin 1723.

Ils eurent pour enfants :

1. FRANÇOIS de Caffagnes de Beaufort, Chevalier, Marquis de Pefteils-Miramon, Capitaine de cavalerie au régiment du Prince Charles de Lorraine, tefta le 6 Novembre 1703, au camp de Memmingen, & mourut des bleffures reçues à Malplaquet.
2. ALEXANDRE-EMMANUEL, qui fuit.

Quatre filles, dont l'aînée mariée à N. DE BRUGIER, Comte du Rochain.

X. DEGRÉ.

ALEXANDRE-EMMANUEL de Caffagnes de Beaufort, Marquis de Miramon, Baron de Ceintres & de Giou, Seigneur de Pefteils, Polminhac, & autres lieux, né le 31 Décembre 1685. Le Roi Louis XIV érigea en fa faveur fes terres & feigneuries en Marquifat, fous la dénomination de Marquifat de Caffagnes-Miramon, par Lettres patentes datées de Verfailles au mois de Mai 1768 (*c*). Il époufa, par contrat du 28 Décembre 1725 (*d*), Marguerite-Émilie-Efther DE LA TOUR DU PIN DE GOUVERNET, fille de Charles-Barthélemy DE LA TOUR DU PIN DE GOUVERNET, Chevalier, Marquis de Gouvernet & Senevières, Vicomte de Calvinhac & Gayffié, Baron d'Aix & d'Auberive, &c., Sénéchal de Diois & de Valentinois, & de Louife-Émilie DE GOUSSÉ

(*a*) Le titre de Marquis lui eft donné : dans fon contrat de mariage, dans le teftament de fa mère, dans celui de fa femme, dans le fien propre, & dans plusieurs autres titres.
(*b*) Qualifié ainfi dans fon teftament & dans le procès-verbal de la production de fes titres de Nobleffe.
(*c*) Original en parchemin. (Voir à la fin de cette notice.)
(*d*) Le mariage fut célébré le 8 Janvier fuivant.

DE LA ROCHE-ALLARD. Elle mourut le 31 Août 1747; ſon mari teſta le 20 Décembre 1768 & décéda le 19 Novembre 1769. Leurs enfants furent :

1. JEAN-GASPARD de Caſſagnes de Beaufort, Marquis de Miramon, Baron de Laroque & autres lieux, épouſa, par contrat du 3 Juin 1763, Marie-Anne DE BARDONIN DE SANSAC, fille de Charles-François DE BARDONIN DE SANSAC, Chevalier, Seigneur Comte de Sanſac, Baron d'Allemans, de Pardaillan, de Preyſſac, d'Épineuil, &c., & de Marie-Anne DE MORET DE MONTARNAL. Il fut nommé Membre de l'Aſſemblée provinciale d'Auvergne, par Lettre du Roi du 20 Juillet 1787, & mourut après ſon retour de l'émigration, le 22 Juin 1810. Sa femme mourut deux ans plus tard. Ils n'ont laiſſé que trois filles :
   I. MARIE-ANNE-JEANNE de Caſſagnes de Beaufort, Comteſſe de Miramon, mariée à LOUIS-ALEXANDRE, ſon oncle paternel, qui va ſuivre.
   II. MARIE-CHARLOTTE de Caſſagnes de Beaufort, femme en 1789 de François-Félix, Comte DU PLESSIS-CHATILLON, Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis & de Malte, décédé en Juin 1823, à Paris, avec le grade de Maréchal de camp.
   III. MARIE-CAMILLE-VICTOIRE de Caſſagnes de Beaufort, femme en 1787 de René Comte DE LIGNIVILLE, allié à la Maiſon de Lorraine, Général de diviſion, Grand-Officier de la Légion d'honneur, mort en 1814.
2. JEAN-CHARLES de Caſſagnes, Vicaire général d'Autun, Prieur de Saint-Robert de Cornilhon, Vicaire apoſtolique du diocèſe d'Autun, décédé en 1804.
3. LOUIS-ALEXANDRE, qui ſuit.
4. CHARLOTTE-FIACRE, femme en 1758 de Jean-Baptiſte DE TOUCHEBŒUF, Comte de Clermont; elle décéda en 1767.
5. JEANNE-CAMILLE, femme en 1759 de Nicolas-Joſeph-Balthazar DE LANGLADE, Comte de Saint-Paul du Chayla, Chevalier de Saint-Louis, Meſtre de camp de cavalerie; elle décéda vers 1800.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-ALEXANDRE de Caſſagnes de Beaufort, Chevalier, Comte de Miramon, Seigneur de Paulhac, Saint-Gerons, Saint-Angeau, en Auvergne; de Beaumont, la Paliſſe, en Bourbonnais; né le 25 Mars 1735, reçu en 1755 Chevalier de juſtice de minorité dans l'ordre de Malte, Lieutenant aux gardes françaiſes, Colonel d'infanterie, prit part à la campagne du Capitaine Thurot où il fut fait priſonnier (*a*).

(*a*) Il fournit ſes titres de Nobleſſe à l'examen de d'Hozier, ſuivant la lettre ſuivante dont l'original eſt conſervé aux archives de la famille.

« DE CASSAGNES DE BEAUFORT MARQUIS DE MIRAMON.

« Ancienne nobleſſe du Rouergue.

« Les filiations ſont remontées par titres à 1399; cet acte eſt un hommage, par conſéquent au delà de ce qu'il faut prouver pour la préſentation & les honneurs de la Cour. Il y a des actes antérieurs ſans jonction, mais qu'on ne peut douter devoir appartenir à la même race, entr'autres un produit en original de l'an 1323 avec qualité de Damoiſeau, & un hommage rendu en 1281 au Comte de Rhodez par un Bérenger *de Caſſaneis*, nom latin du Marquis de Caſſagnes de Miramon.

« Il y a eu pluſieurs Chevaliers de Malte dont un en 1581; on produit le procès-verbal des preuves de Nobleſſe de celui-ci, en bonne forme, dreſſé en cette même année.

« On trouve dans l'*Hiſtoire de la condamnation des Templiers*, par Dupuy, page 90, un frère JEAN de Caſſanhas, Templier en 1307, alors Commandeur *domus templi* de Noggarda près Pamiers; M[rs] de Miramon le revendiquent pour être de leur maiſon, & cela eſt poſſible.

« Qualités de haut & puiſſant Seigneur & de Marquis de Miramon priſes depuis 1699. Alliances bonnes & diſtinguées.

Paris 18 Avril 1776.

Signé : D'HOZIER DE SÉRIGNY.

Juge d'armes de la Nobleſſe de France.

Il devint enfuite Capitaine de grenadiers avec rang de Colonel au régiment des gardes françaifes (1785) & fut nommé Chevalier de Saint-Louis. Il mourut en Juin 1801. Il avait époufé en premières noces, par contrat du 18 Mai 1776, Marie-Anne-Marguerite de Chabannes-Curton, fille de feu Antoine de Chabannes, Marquis de Curton & du Palais, Comte d'Albanie, & de Marie-Jofeph-Anne-Louife de Gironde, née Comteffe de Buron; & en fecondes noces, par contrat du 20 Mai 1785, Marie-Anne-Jeanne de Cassagnes de Beaufort-Miramon, fa nièce (voir plus haut). Du premier mariage il n'eut qu'un fils :

Jean-Louis-Gaspard, qui fuit.

Du fecond lit font iffues plufieurs filles mortes dans l'enfance, & :

1, 2, 3. Louis, Charles & Emmanuel, morts en 1811 à l'armée d'Efpagne. Les deux derniers, jumeaux, avaient été reçus à Malte en 1791.

4. Guillaume-Louis, de Caffagnes de Beaufort, qualifié Marquis de Miramon, né le 20 Février 1797, reçu Chevalier de Malte de minorité, Capitaine de la garde royale, Chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand & de Charles III d'Efpagne (1826), a époufé, par contrat du 30 Août 1826, Jeanne-Julienne-Olympe de Meallet de Fargues, fille de Jean-Jofeph de Meallet, Comte de Fargues, Maire de Lyon, Député fous la Reftauration, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de plufieurs autres ordres, & de Victoire de Ballaud d'Arnas. De ce mariage font iffus :

I. Marie-Joseph-Anatole, né en 1828, a époufé, par contrat du 14 Avril 1856, Mademoifelle Anne-Marie-Louife de Matussière de Mercœur, fille de feu Marie-Jofeph-Aimé de Matussière de Mercœur & de Louife-Anne-Suzanne-Sabine-Gabrielle de Romanet de Lestranges. De cette union font iffus :

1. Marie-Louise-Edith.
2. Julien-Joseph-Louis.
3. Emmanuel-Marie-Gabriel.

II. François-Charles-Emmanuel, marié en 1865 à Demoifelle Marie de la Bouillerie.

III. Marguerite-Victoire-Sidonie, mariée en 1848 à Jacques-Bon-Aurèle-Arthur, Comte de la Villarmois.

IV. Marie-Alice, mariée en 1854 à Charles, Comte de Moré Pontgibaud, Chef de bataillon, tué à la bataille de Solférino.

XII. DEGRÉ.

Jean-Louis-Gaspard de Caffagnes de Beaufort, Marquis de Miramon après la mort de fon aïeul; né vers 1778, Chambellan de l'Empereur Napoléon Ier en 1809, Comte de l'Empire, avec érection de majorat, le 15 Mars 1810, Préfet de l'Eure en 1813 & d'Indre-&-Loire en 1815, mort le 19 Mars 1816. Il avait époufé, en 1799 Clariffe-Claire de Vauchaussade de Chaumont, dont il laiffa un fils, qui fuit; & une feule fille qui ait vécu : Athénaïs, mariée au Vicomte Aragonès d'Orcet.

XIII. DEGRÉ.

Louis-Alexandre-Napoléon de Caffagnes de Beaufort, Marquis de Miramon, né en 1812, filleul de Napoléon Ier & de Marie-Louife, a époufé en 1833 Anne-Joféphine-Caroline-Louife Jame, dont il eut :

1. Pierre-Gaspard-Napoléon-René, qui fuit.
2. Georges-Alexandre-Henri, mort en 1850.

3. Marie-Thérèse-Philomèle-Henriette-Geneviève-Béatrix, filleule du Comte & de la Comteſſe de Chambord.
4. Alfred-Georges-Henri.

XIV. DEGRÉ.

Pierre-Gaspard-Napoléon-René de Caſſagnes de Beaufort, Marquis de Miramon, né en 1835, a épouſé en 1860, Thérèſe Feuillant, fille de Xavier Feuillant, ancien Maréchal des logis aux gardes du Corps, Gentilhomme ordinaire du Roi Charles X. De ce mariage ſont iſſus :

1. Pierre-Léon, né en 1861.
2. Marie-Françoise-Geneviève, née en 1863.
3. François-Joseph, né en 1867.



ÉRECTION DU MARQUISAT DE CASSAGNES-MIRAMON

Par LOUIS XV en faveur de Alexandre-Emmanuel de Caſſagnes de Beaufort.

Du mois de Mai 1778.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous préſents & à venir, salut. Notre très cher & bien amé Alexandre-Emmanuel de Cassanhes de Beaufort, Marquis de Miramon, nous a fait repréſenter qu'il eſt Seigneur & propriétaire de ſept terres & ſeigneuries qui ſont ſcituées dans la haute Auvergne......, qu'elles ont toutes le droit de haute, moyenne & baſſe juſtice....., que l'expoſant déſireroit que ces terres, qui ſont d'un revenu conſidérable, fuſſent unies, & les poſſéder à l'avenir ſous le titre de Marquiſat de Caſſanhes-Miramon....., voulant donner à l'expoſant les témoignages de notre affection, qu'il mérite par ſes qualités perſonelles dignes de ſa naiſſance, par les vertus qui ont illuſtré ſa maiſon & qui l'ont rendue auſſi recomandable qu'elle eſt diſtinguée par ſon ancienneté, par les grands exemples qu'elle a donnés dans tous les tems, par ſes illuſtres alliances, avec les maiſons de Bourbon, Malauſe & Lorraine, & autres, & notament par celle que l'expoſant a contractée en épouſant Marguerite-Emilie-Eſther de la Tour Du Pin de Gouvernet; à ces cauſes, nous avons... par ces préſentes ſignées de nôtre main....., crée, érigé, élevé & décoré... en titre, nom, prééminence & dignité de Marquiſat, ſous ſa dénomination de Marquiſat de Caſſanhes-Miramon... Donné à Verſailles, au mois de May, l'an de grâce mil ſept cents ſoixante huit & de notre règne le cinquante troiſième.

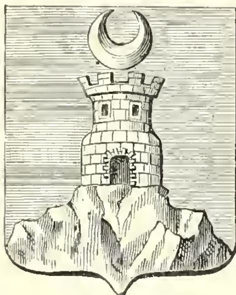
Signé : LOUIS; *& plus bas :* par le Roy, Phelipeaux.



DE CASTILLON,

Barons, puis Marquis de Saint-Victor, anciens Seigneurs de Castillon, de Saint-Victor, &c.

EN LANGUEDOC.



D'Azur à la Tour d'Argent sur un Rocher de même, surmontée d'un Croissant aussi d'Argent.
DEVISE : Pro rege & fide.

La famille de Castillon appartenant à l'ancienne chevalerie du Languedoc, tire son nom du seigneurial de Castillon du Gard, dont le château est en ruines depuis les guerres de religion. On ne trouve dans les actes aucune trace de son nom patronymique.

Le premier Seigneur de la maison de Castillon que l'on puisse citer avec certitude, est PIERRE de Castillon, qu'on voit au nombre des Nobles qui se soumirent au Vicomte de Beziers, Bernard-Aton, l'an 1124 (*a*).

GUILLAUME de Castillon est nommé dans un plaid tenu à Toulouse, au mois de Mai 1130, par le Comte Alphonse-Jourdain (*b*).

BERNARD de Castillon souscrivit un acte de Roger, Vicomte de Carcassonne, de l'an 1150, mentionné dans le cartulaire du château de Foix, caisse 15 (*c*). Bernard, & CLAVEL de Castillon, son fils, firent une donation à l'abbaye de Ville-Longue, l'an 1152 (*d*).

ISARN de Castillon rendit en 1160 un hommage à Roger-Bernard, Comte de Foix (*e*), dans lequel Pierre de Marlag le qualifie son frère, sans doute en raison du mariage de l'un avec la sœur de l'autre.

PIERRE de Castillon se donne lui & sa postérité au Comte Raymond de Toulouse partant pour la Terre Sainte (*f*).

JEAN de Castillon, époux de Pascale DE LA FERRIÈRE (*g*).

GUILLAUME de Castillon, Chevalier, père de :

ROSTAING de Castillon, Damoiseau, vivant en 1311 (*h*).

RAYMOND de Castillon, Damoiseau, Coseigneur de Castillon, fit son testament (*i*) le 24 Avril 1344, par lequel on apprend qu'il laissa cinq enfants :

1. PIERRE, Damoiseau. 2. ARNAUD. 3. GUILLAUME. 4. FERRANDE, qui épousa Arnaud DE BANNE (*j*). 5. HERACLÉE, mariée à Jean DE LA ROCHE (*de Roca*).

(*a*) D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. II, preuves, col. 427. (*b*) *Ibid.*, col. 459. (*c*) *Ibid.*, col. 524.
(*d*) *Ibid.*, col. 527. (*e*) *Ibid.*, col. 577.
(*f*) Acte de 1190. Trésor des chartes à Toulouse.
(*g*) Acte de vente du 9 Mai 1285 : Inv. des titres.
(*h*) Transaction de 1311.
(*i*) Original.
(*j*) Testament de Ferrande, du 3 Mai 1397.

Jean de Castillon, époux de Claire du Solhier (a).

La filiation régulière, établie sur documents authentiques, ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

Bertrand de Castillon, Seigneur du mas de Fontanieu, testa en 1456 & laissa :

1. Antoine qui suit.
2. Jean de Castillon, Prêtre.

II. DEGRÉ.

Antoine de Castillon, allié en 1479 à Antoinette du Verd, dont :

III. DEGRÉ.

Firmin de Castillon, épousa en 1508 Isabelle de Montaut, dont il eut :

1. François de Castillon, qui suit :
2. Claude, Chevalier de Malte.
3. Jacques } nommés dans le testament que leur frère fit le 2 Mars 1551, avant
4. Louis } de partir pour la guerre.

IV. DEGRÉ.

François de Castillon, transigea en 1543 avec François de Cambis pour la baronnie de Saint-Victor. Il obtint le commandement de trois compagnies de gens de pied, & la bravoure dont il fit preuve à la réduction de la ville de Mende lui valut une lettre de Henri IV, par laquelle ce Prince lui témoigna sa reconnaissance des services rendus par lui à l'État. De sa femme Françoise de Blansac, qu'il avait épousée le 5 Avril 1548, il eut :

1. Pierre, qui suit.
2. Jeanne, mariée à Jean de Ranchin.
3. Marguerite, mariée en 1598 à Paul de la Baume, Seigneur de Casteljau.
4. Isabeau, mariée à Jacques de Langlade, Seigneur de Trescol.

V. DEGRÉ.

Pierre de Castillon, Baron de Saint-Victor, épousa, par contrat du 9 Novembre 1592, Françoise de Thézan-Pujol. Il est mort en 1739, laissant :

1. Antoine, qui suit.
2. Henri, Prêtre.
3. Olivier de Castillon, Sieur de Bessèges, Commandant d'une compagnie de gens de pied, par commission du 30 Octobre 1627, tué en 1656.
4. Louis de Castillon, Commandant d'une compagnie d'infanterie, par commission du 3 Octobre 1622, Chevalier de Malte en 1626, tué au siége de Florac.
5. George, Commandeur de Malte.
6. Jacquette, mariée à Jacques d'Hilaire de Jovyac.
7 & 8. Antoinette & Marguerite, Religieuses à Bagnols.

VI. DEGRÉ.

Antoine de Castillon, Seigneur & Baron de Saint-Victor, tué au siége de Florac,

(a) Acte de 1398.

teſta en 1627. Il avait épouſé, le 1er Juin 1623, Jeanne d'Audibert de Lussan, dont :

1. Antoine-Hercule, qui ſuit.
2. Marie.
3. Marguerite, mariée à François de Massane, Tréſorier général de France à Montpellier.

VII. DEGRÉ.

Antoine-Hercule de Caſtillon, Seigneur de Caſtillon, Baron de Saint-Victor, de Malcap, Saint-Julien, Rouſſat, Belvezet, &c., qualifié Marquis dans l'acte de ratification de ſon ſecond mariage, maintenu dans ſa Nobleſſe par jugement de l'Intendant de Bezons, rendu le 29 Novembre 1668 (*a*). Il avait épouſé en premières noces, le 3 Novembre 1648, Martine de Baratier, dont :

1. Antoine-Olivier, qui ſuit.
2. Georges-Joseph, Commandeur de Malte.
3. Marie, mariée au Baron de Gibertet.

En ſecondes noces, le 13 Avril 1680, à Éliſabeth de Cleuser de Stricht, dont :

4. Jeanne, mariée à Joſeph-François Malet, Marquis de Vandegre.
5. Marie, morte célibataire.

VIII. DEGRÉ.

Antoine-Olivier de Caſtillon, Marquis de Saint-Victor, Seigneur de Caſtillon, Saint-Julien, Coſeigneur d'Alègre, Sénéchal d'Uzès, mort en 1715. Il avait épouſé, le 12 Septembre 1667, Marie de Thezan de Saze, dont :

IX. DEGRÉ.

François-Olivier de Caſtillon, Marquis de Saint-Victor, Seigneur de Caſtillon, de Saze & Saint-Maximin, mort en 1726. Il avait épouſé, par contrat du 21 Avril 1708, Gabrielle-Louiſe de Guérin de Flaux, dont il eut :

1. Hercule-Olivier-Hyacinthe, né en 1713, reçu Page du Roi en 1728, ſur preuves faites devant d'Hozier (*b*); marié à Françoiſe de Jalama; ſans poſtérité.
2. Louis-Auguste-Félicien, Lieutenant général des armées du Roi, marié à Marie-Éliſabeth-Louiſe-Eugénie-Boniface d'Oignies, Baronne de Courrières; ſans poſtérité.
3. Louis-Victorien, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

Louis-Victorien de Caſtillon, Marquis de Saint-Victor (*c*), Seigneur de Caſtillon, d'Aumelas, de Saint-Paul, &c., Colonel de dragons, Chevalier de Saint-Louis, né en 1725, marié, le 25 Janvier 1763, à Françoiſe-Auguſtine Leroy de Macé, dont :

1. Claude-Louis, qui ſuit.
2. Louis-Hippolyte, auteur de la ſeconde branche, rapportée plus loin.
3. Louis-Félicien-Eugène, Chevalier de Malte en 1789.

(*a*) Extrait délivré par Clérambault.

(*b*) Cabinet d'Hozier (Melun, 1842.)

(*c*) Qualifié ainſi devant les États généraux du Languedoc en 1781 & dans le procès-verbal de l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Montpellier, du 16 Mars 1789 (de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilſhommes de Languedoc, en 1789*, p. 20).

4. Jeanne-Louise-Félicité, mariée à N... de Bosquat.
5. Pauline, mariée en 1803 à Henri-Fulcrand de Fabre, Baron de Latude.

XI. DEGRÉ.

Claude-Louis de Caftillon, Seigneur de Caftillon, Marquis de Saint-Victor, né en 1765, mort en 1808. De fon mariage avec Marie-Sophie-Conftance Guignard de Saint-Priest, qu'il avait époufée en 1791, il eut :

1. Adolphe, marié à Pulchérie Rouché, & mort fans poftérité.
2. Louis-Eugène-Émilien, marié à Caroline Brunel de la Bruyère, dont il eut : Louis-Félix-Armand-Léopold, mort célibataire.
3. Pierre-Guillaume-Félix, qui fuit.
4. Hippolyte, mort célibataire.
5. Armandine, mariée au Vicomte Eugène de Roussy.

XII. DEGRÉ.

Pierre-Guillaume-Félix de Caftillon, Marquis de Saint-Victor, né en 1799, mort en 1867. Il avait époufé, le 17 Juillet 1829, Anaftafie Le Texier de Montainville, dont :

XIII. DEGRÉ.

Marie-Adolphe-Hippolyte, mort célibataire en 1866.

Marie-Émilien de Caftillon, Marquis de Saint-Victor, marié en 1861 à Nelly Langlumé des Angles, actuellement fans enfants.

Marie-Joseph, Comte de Caftillon, marié en 1863 à Marie, Princeffe Cantacuzène, dont :

1. Jean-Pierre-Joseph, né en 1865.
2. Pierre-Charles-Marie-Arnold, né en 1867.
3. François-Ludovic-Joseph, né en 1869.

Marie-Alexis, né en 1838.

Marie-Annette, née en 1845, mariée en 1866 au Vicomte Ludovic de Truchi.



SECONDE BRANCHE.

XI. DEGRÉ.

Louis-Hippolyte de Caftillon de Saint-Victor, Chevalier non profès de l'ordre de Malte, mort le 16 Décembre 1831, avait époufé, le 18 Janvier 1802, Marie-Thérèfe-Anne-Étiennette de la Treilhe-Fozières de Gléon, dont il eut :

1. Eugène-Hippolyte, qui fuit.
2. Louis-Edmond-Victorien, qui va fuivre plus loin.
3. Aimée-Céleste-Pauline, mariée à Albin de Gestas.

XII. DEGRÉ.

Eugène-Hippolyte de Caftillon de Saint-Victor, Député de la Haute-Garonne,

mort le 14 Janvier 1864. Il avait époufé, le 2 Mars 1829, Marie-Joféphine-Albanie DE LA TREILHE-FOZIÈRES DE GLÉON, dont il a eu :

1. JOSEPH-HIPPOLYTE, qui fuit.
2. GASTON, marié, le 21 Mars 1865, à Marie-Anne-Philomène-Cécile DE NARBONNE-LARA, dont :
   - I. EUGÈNE-FÉLIX-HIPPOLYTE-PIERRE, né le 23 Janvier 1866.
   - II. LUCIE-MARIE-THÉRÈSE } nées le 10 Août 1868.
   - III. LOUISE-MARIE-GERMAINE } nées le 10 Août 1868.
3. FÉLIX, marié, le 14 Mai 1861, à Nathalie DE ROUSSY.
4. LUCIE.

XIII. DEGRÉ.

JOSEPH-HIPPOLYTE de Caftillon de Saint-Victor, a époufé, le 11 Janvier 1859, Joféphine-Élifabeth DE BON, dont :

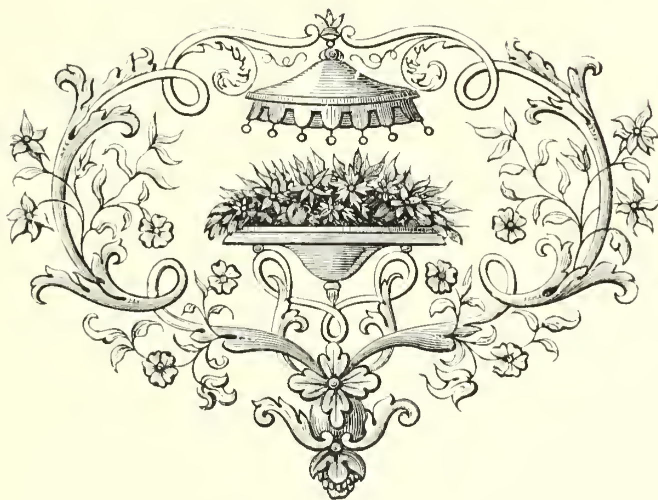
1. ANNE, née le 14 Octobre 1859.
2. MARIE, née le 13 Juillet 1863.

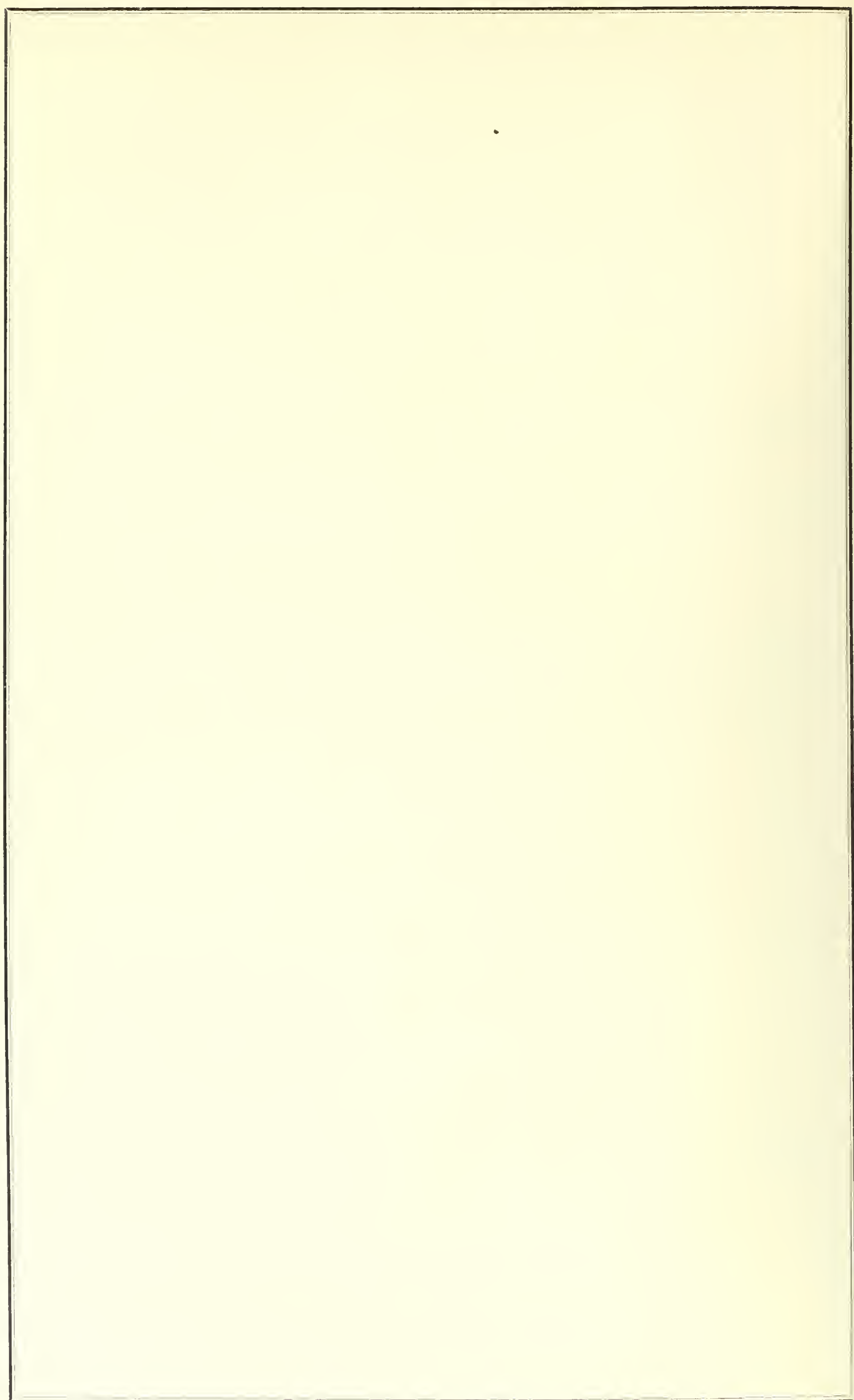


XII. DEGRÉ.

LOUIS-EDMOND-VICTORIEN de Caftillon de Saint-Victor, mort le 8 Janvier 1865, avait époufé en 1835 Zoé DE GIRON, dont il a eu :

1. EUGÈNE, né le 31 Décembre 1835.
2. AIMÉE-HENRIETTE, mariée, le 1er Décembre 1857, à Henri-Paul-Élie DE FLEURY.

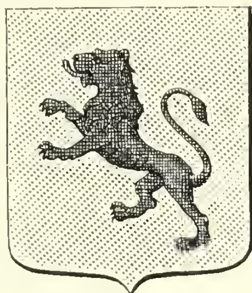




DE CHAMBORANT,

Anciens Seigneurs de Chamborant, de Droux, de la Clavière, de Puilaurens, de Lavaux, du Terrail, de Jouillac, &c.

EN POITOU, LIMOUSIN, MARCHE, BERRI & TOURAINE.



D'Or à un Lion de Sable, armé & lampassé de Gueules. SUPPORTS : *deux Dragons d'Or.* CIMIER : *un Dragon issant de même.* CRI DE GUERRE : Oncques ne faillis!

La maison de Chamborant est d'ancienne chevalerie & d'une très-haute antiquité. D'Hozier lui a consacré une des plus belles notices de son recueil, appuyée d'un grand nombre de pièces & accompagnée d'un tableau généalogique très-étendu (voir IIIe Registre de cet Armorial, p. 237-328). La branche de la Clavière (voir p. 303), dont nous donnons ici la continuation, s'est éteinte en mâles en 1805, en la personne du Marquis ANDRÉ-CLAUDE de Chamborant, aïeul de sa descendance féminine qui continue aujourd'hui la branche de Chamborant de la Clavière.

IX. DEGRÉ.

CLAUDE de Chamborant, Seigneur de Droux, de la Clavière, d'Aiguzon, de Villemandeur, de Puilaurens, appelé le Comte de la Clavière, né le 31 Juillet 1688, Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur de Montmedy, Chevalier de Saint-Louis, épousa, par contrat du 18 Juin 1728, Anne-Marie MORET DE BOURNONVILLE, fille de Messire Louis MORET DE BOURNONVILLE, Colonel de dragons (oncle du Duc de Châtillon), & de Catherine DURET DE SAINT-CHRIST. De ce mariage il a eu quatre enfants :

1. LOUIS de Chamborant, mort enfant.
2. ANDRÉ-CLAUDE, qui suit.
3. MARIE-ANNE-THÉRÈSE de Chamborant, née le 14 Septembre 1734, mariée à Messire François DE LA MIRE, Comte de Mory, Mestre de camp de cavalerie, dont elle eut plusieurs fils, & une fille, qui épousa Jean-Dominique, Comte DE CASSINI, Membre de l'Académie des sciences.
4. AGATHE-FÉLICITÉ de Chamborant, morte le 2 Avril 1746 dans le couvent de la Visitation de Sainte-Marie à Montargis.

X. DEGRÉ.

ANDRÉ-CLAUDE, Marquis de Chamborant (*a*), Seigneur de Villemandeur, Buron,

(*a*) Ainsi qualifié dans l'acte de baptême de sa fille (1770), dans l'extrait des états de ses services; dans le procès-verbal de l'Assemblée des Gentilshommes du bailliage de Sarreguemines en 1789; dans ses deux contrats de mariage signés par le Roi & par tous les Princes de la famille royale.

la Clavière & autres lieux, né le 23 Février 1732, reçu Page du Roi le 2 Avril 1745, Capitaine au régiment de Talleyrand-cavalerie le 1[er] Mars 1748, fit la campagne de 1745 en Flandre, & y reçut une épée pour fa vaillante conduite auprès du Roi; il fit auffi la campagne de l'année fuivante. Nommé Colonel du régiment de la Marche-Prince le 16 Février 1753, il devint, le 27 Mars 1761, Meftre de camp Colonel-propriétaire d'un régiment de cavalerie hongroife de fon nom, puis Brigadier (25 Juillet 1762), Maréchal de camp (3 Janvier 1770), Infpecteur général des huffards, Gouverneur du Pont d'Arlos & Premier Écuyer de S. A. S. M[gr] le Prince de Condé, Grand Bailli d'épée du bailliage royal d'Allemagne féant à Sarreguemines. Commandant pour le Roi dans la Lorraine allemande en 1774 en 1778, & enfin Lieutenant général le 1[er] Janvier 1784. Il fut nommé Commandeur de Saint-Louis le 25 Août 1785 & mourut en émigration, en Bavière, en 1805.

Il avait époufé en premières noces, en 1759, Louife Richard de Fondville, dont il eut deux filles : Balzamine & Alexandrine, mortes en bas âge,

Et en fecondes noces, en 1770, Marie-Julie-Vassal (*a*), née à Montpellier, fille de Meffire Jean Vassal, Receveur général des finances, & de Julie de Veil.

De ce fecond mariage il n'eut pour toute poftérité que trois filles :

1. Jeanne-Julie-Thérèse, qui fuit.
2. Justine-Rose, mentionnée après fa fœur.
3. Gabrielle-Adélaïde de Chamborant, morte à Sarreguemines à l'âge de deux ans.

XI. DEGRÉ.

Jeanne-Julie-Thérèse de Chamborant, Chanoineffe-Comteffe du Chapitre Noble de Neuville, fille aînée du Marquis André-Claude de Chamborant & de Marie-Julie Vaffal; née à Paris le 7 Novembre 1770 & décédée le 29 Nivôfe an X (19 Janvier 1802) à Montpellier.

Elle avait époufé en premières noces, en 1792, Antoine-Étienne, Baron de Sarret de Coussergues, mort en 1794 fans enfants. Et en fecondes noces, en 1797, François-Hippolyte, Comte de Moynier (*b*), né à Lunel, le 6 Novembre 1777, mort en 1836, Chef d'efcadron au premier régiment des gardes d'honneur (16 Octobre 1813), Lieutenant-Colonel du 3[e] régiment de huffards, Chevalier de Saint-Louis (12 Novembre 1817), Officier de la Légion d'honneur (18 Juillet 1818), fils de Meffire Hyacinthe de Moynier, Chevalier, Seigneur de Malherbes & de Saint-Blancard, ancien Capitaine des moufquetaires de la garde du Roi, Chevalier de Saint-Louis, & d'Anne-Marie de la Faurie.

(*a*) Marie-Julie-Vaffal eut un frère & trois fœurs :

1. Jean-André Vassal, marié à fa coufine Anne Passe de Beaulieu, de laquelle il eut cinq filles :
   - I. Yolande Vaffal, mariée au Baron de Monglas.
   - II. Marie Vaffal, mariée au Comte de Carion-Nisas.
   - III. Albine Vaffal, mariée au Marquis de Montholon.
   - IV. Christine Vaffal, mariée au Baron de Possac-Génas.
   - V. Lydie Vaffal, mariée au Comte de Montlaur.
2. Marie-Rose Vaffal, femme de Meffire Didier Ménard de Chouzy.
3. Jeanne-Julie Vaffal, mariée à Meffire Roland de Villarceaux.
4. Marguerite-Henriette Vaffal, femme de Meffire Antoine-Louis Séguier, Chevalier, Confeiller du Roi, Premier Avocat général au Parlement de Paris, Membre de l'Académie françaife, décédé à Tournay le 26 Janvier 1792. Leur fils cadet, Armand-Louis-Maurice Séguier, fut créé Baron en 1821 par le Roi Louis XVIII.

(*b*) Neveu du Comte de Moynier de Saint-Blancard (frère unique de fon père), Maréchal de camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur de la ville de Breft, mort en émigration, à Afti (Piémont), en 1794, fans laiffer d'enfants.

De ce mariage deux enfants :

1. Clémence-Isaure de Moynier de Chamborant, morte jeune.
2. Elzéar-Félicité de Moynier de Chamborant, né à Montpellier le 4 Mars 1800, mort en 1863, Lieutenant à la Légion de l'Orne (5 Juin 1816), Capitaine (20 Octobre 1824), Capitaine Adjudant-Major au 10[e] de dragons (8 Janvier 1829), Démiſſionnaire en Août 1830, Chevalier de la Légion d'honneur, Membre du Conſeil général du département du Gard, épouſa en premières noces Stéphanie de Laboissière du Roure, décédée en 1851. De ce mariage un fils : Arthus de Moynier de Chamborant, mort enfant.

   Il épouſa en ſecondes noces Céleſtine Henry. De ce ſecond mariage une fille :

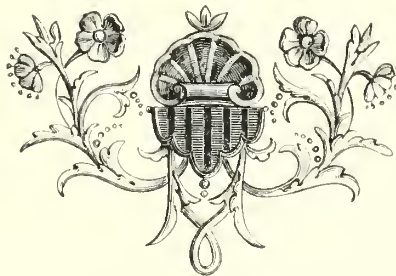
   Inez de Moynier de Chamborant.

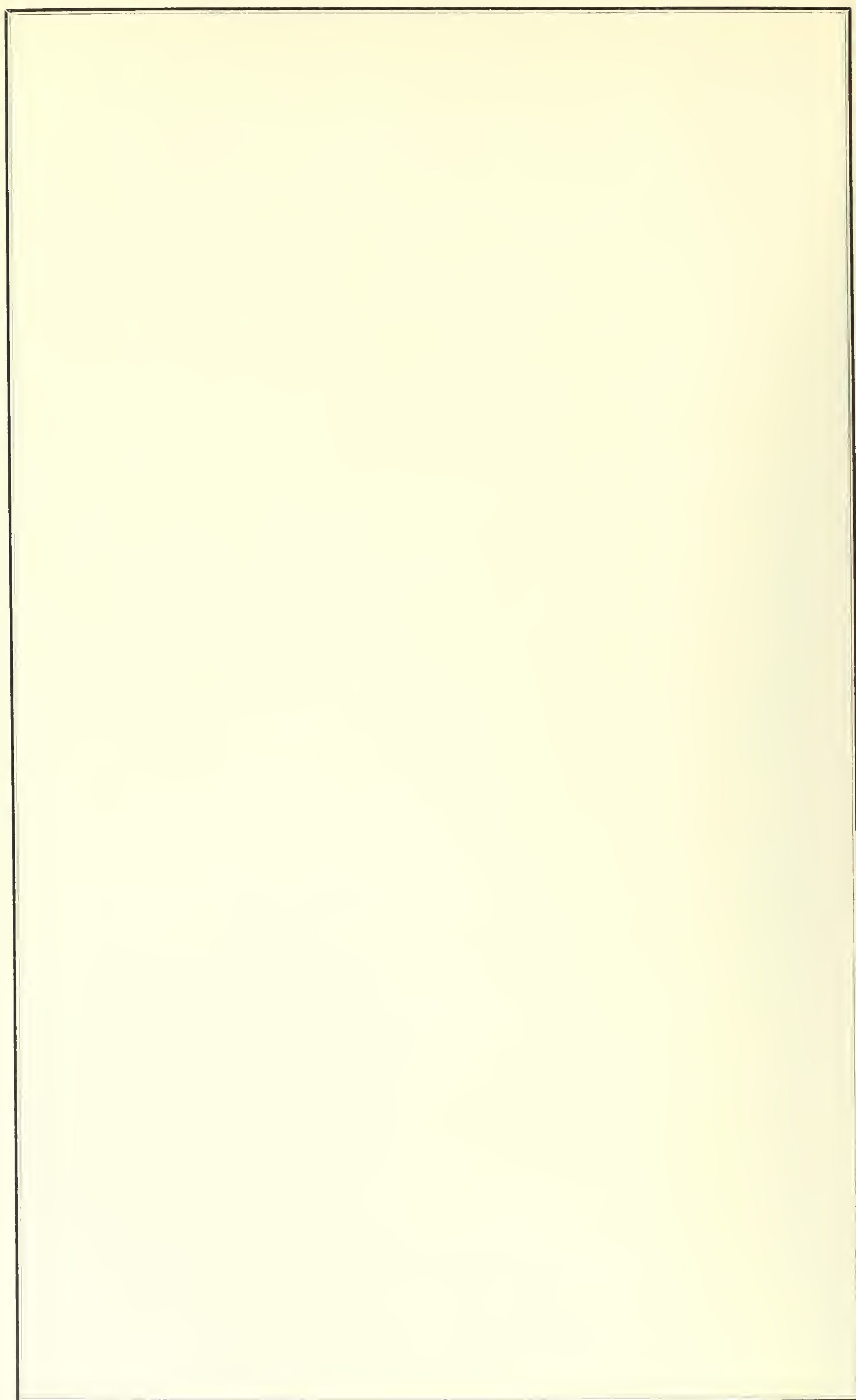
XI. DEGRÉ.

Justine-Rose de Chamborant, Chanoineſſe-Comteſſe de Neuville, ſeconde fille du Marquis de Chamborant & de Marie-Julie Vaſſal; née à Paris le 28 Août 1772 & décédée à Vias (Hérault) en 1827. Elle avait épouſé en 1795 le Baron Antoine-Georges de Belloc, Chevalier de la Légion d'honneur, Préfet du département du Cher ſous le premier Empire, né à Toulouſe le 16 Janvier 1774, fils de Meſſire Antoine-Thérèſe de Belloc, Seigneur de Preignes, de Vias, de Laſſarade, de Moulins, Préſident à la première Chambre des enquêtes du Parlement de Toulouſe, & d'Anne-Claire d'Audéart. De ce mariage ſept enfants, dont cinq morts célibataires ou ſans poſtérité, & deux vivants, ſavoir :

1. Émilie de Belloc de Chamborant, mariée à Alfred Baron de Jessé.
2. Augustin de Belloc de Chamborant *(a)*, né le 10 Juin 1810 à Béziers, marié à Clémence de Lirou. De ce mariage trois enfants :
   I. Laurence de Belloc de Chamborant.
   II. Isabeau de Belloc de Chamborant.
   III. André de Belloc de Chamborant.

(a) Par décret en date du 26 Mai 1866 & déciſion du Conſeil d'État, la famille a été autoriſée à ajouter à ſon nom patronymique celui de Chamborant, ſon aïeul maternel.

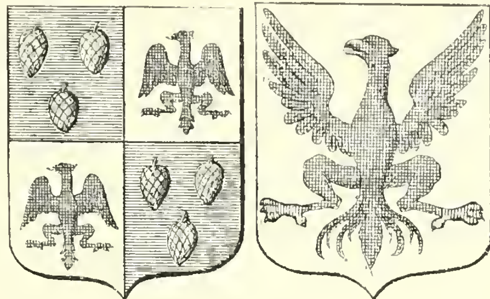




DE CHAMBRUN (DE PINETON),

Marquis & Comtes de Chambrun; Barons de Montrodat; anciens Seigneurs de Lempery, Recoulettes, Pomiers, Valadou, Soubeirane, Vilaret, Cenaret, &c., &c.

MARCHE ET LANGUEDOC.



Écartelé : aux 1er & 4e d'Azur à trois Pommes de pin d'Or, la queue en haut, qui eſt DE PINETON DE CHAMBRUN ; *aux 2e & 3e d'Argent à l'Aigle de Sable au vol abaiſſé,* qui eſt DE GRANGERS ; accolé : *d'Argent à l'Aigle de Sable au vol éployé, becquée & armée de Gueules,* qui eſt des Marquis D'AMFREVILLE. COURONNE : *de Marquis.*

La maiſon de PINETON DE CHAMBRUN eſt originaire de la province de la Marche, où ſon exiſtence eſt conſtatée dès le quinzième ſiècle. Suivant une ancienne tradition, elle ferait venue d'Écoſſe, & ſe ferait établie en France, lors de la guerre des Anglais, dans les provinces au delà de la Loire. La terre & ſeigneurie de Chambrun, qui lui a donné ſon nom, eſt ſituée à peu de diſtance d'Aubuſſon.

Entre autres perſonnages marquants, cette maiſon a fourni des Officiers généraux & ſupérieurs de tous grades, un Gentilhomme de M. le Duc d'Orléans, des Chevaliers de Saint-Louis & des Repréſentants aux États généraux.

Les preuves de Saint-Cyr faites en 1736, celles de Page de la Petite Écurie en 1744, & le Jugement de maintenue rendu, le 29 Janvier 1669, par M. de Bezons, Intendant du Languedoc, établiſſent ſa filiation authentique depuis (*a*) :

PREMIER DEGRÉ.

JACQUES de Pineton, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Chambrun, vivant en 1450, père de :

II. DEGRÉ.

JEAN de Pineton, Écuyer, Seigneur de Chambrun, qui épouſa, le 9 Octobre 1491, Noble Marie AUROCH, fille de Barthélemy AUROCH, Seigneur de Naleſche. De ce mariage il eut :

1. JACQUES, qui ſuit.
2. ANTOINE de Pineton de Chambrun, inſtitué légataire de 500 livres dans le teſtament de ſon père de 1529. Il eut trois enfants :
   I. LÉONARD de Pineton de Chambrun, Écuyer, marié en 1526 avec Françoiſe DE VALLENET.
   II. FRANÇOIS de Pineton de Chambrun, Tréſorier général de la Marche.

(*a*) De Burdin, *Documents pour le Gévaudan*, t. II, p. 228. — De la Roque, *Armorial de Languedoc* (Montpellier, t. Ier, p. 400).

III. Catherine de Pineton de Chambrun, mariée à Michel Nallenet, Écuyer, Seigneur de Saint-Avit.

III. DEGRÉ.

Jacques de Pineton de Chambrun, IIe du nom, Écuyer, Seigneur dudit lieu, époufa : 1° fuivant un contrat du 10 Décembre 1553, Catherine Fajon, fille de Jacques Fajon, Seigneur de Lempery; 2° Catherine Borel. Ce fut à l'occafion du premier de ces deux mariages qu'il alla fe fixer dans le Gévaudan.

Il eut du premier lit :

1. Pierre, qui fuit.

Et du fecond lit :

2. Jacques de Pineton de Chambrun, inftitué légataire de fon père en 1594.
3. Jacques de Pineton de Chambrun, Docteur en théologie, Miniftre évangélique à Orange (*a*); fa poftérité exiftait encore à la Louifiane en 1780.
4. Madeleine de Pineton de Chambrun.

IV. DEGRÉ.

Pierre de Pineton de Chambrun, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Lempery, Recoulettes, Pomiers, &c., Confeiller du Roi Henri IV, reçut en 1596 la commiffion de Capitaine des château & fort de Marvéjols.

Il époufa, le 4 Avril 1599, Marcelline de Grangers, Dame de Lempery, fille & héritière de Jean de Grangers, Seigneur de Larcis, dont il eut :

1. Pierre, qui fuit.
2. Charles de Pineton de Chambrun, Écuyer, Enfeigne de vaiffeau, tué en 1664.
3. Aldebert de Pineton de Chambrun, maintenu dans fa nobleffe par M. de Bezons, en 1669, avec fes deux neveux Charles & Aldebert.
4. Brunette de Pineton de Chambrun, mariée à Antoine de Leynadier de Rochemure.
5. Madeleine de Pineton de Chambrun, mariée à Pierre d'Imbert.
6. Suzanne de Pineton de Chambrun, femme de Noble Aimé de Barestan.

V. DEGRÉ.

Pierre de Pineton de Chambrun, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Lempery, de Larcis, de Recoulettes, &c., Bailli & Gouverneur des villes & fort de la Canourgue & de Nogaret, fervit dans l'armée de Catalogne, & fut tué au fiége de Lérida en 1647.

Il avait époufé, le 26 Février 1631, Jeanne de Séguin, fille de Noble Étienne de Séguin, Seigneur de Roche-Chevalier, & d'Anne Fabri.

De cette union vinrent, outre quatre fils morts jeunes, les deux qui fuivent :

1. Charles de Pineton de Chambrun, Écuyer, Seigneur de Lempery, Larcis, Recoulettes, &c., Cornette de cavalerie, qui époufa, le 12 Mars 1676, Suzanne de Combel, dont il eut deux enfants.
2. Aldebert de Pineton de Chambrun, qui a continué la defcendance.

VI. DEGRÉ.

Aldebert de Pineton de Chambrun, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Lempery, Larcis, Pomiers, Tarbes, Recoulettes, Commandant au régiment de Chartres,

(*a*) Haag, *France proteftante*, t. VIII.

époufa, le 19 Janvier 1679, Marie Guiot, fille de Pierre, & de Marie du Moulin, dont il eut huit enfants, entre autres :

1. Aldebert, qui fuit.
2, 3. François & François-Placide de Pineton de Chambrun, tués tous deux au combat d'Oudenarde, en 1708.
4, 5, 6, 7, 8. Cinq filles, alliées aux familles de Viguelongue, de Bénistan, de Ligeac, de Charbonnel & de Bourdon.

VII. DEGRÉ.

Aldebert de Pineton de Chambrun, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Lempery, Recoulettes, Pomiers, Villaret, &c., Major d'infanterie, Gentilhomme de M. le Duc d'Orléans, Chevalier de Saint-Louis, de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérufalem, époufa, le 9 Janvier 1725, Catherine Baud, fille d'Antoine Baud, Receveur du Roi à Marvéjols. Il mourut en 1759, laiffant de cette union :

1. Étienne-Trophime-Aldebert de Pineton de Chambrun, né en 1730, reçu Page du Roi en 1744, fur la production de fes titres de nobleffe devant d'Hozier (*a*), & devint enfuite Capitaine de cavalerie.
2. Louis-Claude de Pineton de Chambrun, né en 1731 ; fans alliance.
3. Antoine, qui fuit.
4. Marie-Ursule de Pineton de Chambrun, Religieufe.
5. Marie-Thérèse-Aldebert de Pineton de Chambrun, reçue en 1736 à Saint-Cyr, où elle eft morte en 1741.

VIII. DEGRÉ.

Antoine de Pineton, qualifié Vicomte (*b*) puis Marquis de Chambrun, Baron de Montrodat, Seigneur de Lempery, Recoulettes, Cenaret, né en 1732, Gentilhomme attaché à M. le Duc d'Orléans, Chevalier de Saint-Louis en 1763, Maréchal des camps & armées du Roi en 1784 (*c*), admis aux États du Gévaudan, comme Baron de Montrodat, en 1786, mort Général-Major de l'armée Ruffe en 1798.

Il avait époufé, le 22 Avril 1772, Louife-Charlotte d'Amfreville, fille de Henri-Charles-Jofeph, Marquis d'Amfreville & de Anne-Louife-Suzanne de Saint-Martin.

Il a laiffé de ce mariage dix enfants, fix fils, qui fuivent, & quatre filles.

1. Antoine-Henri de Pineton, qualifié Marquis de Chambrun (*d*), né en 1773, Officier au régiment de cavalerie-Orléans, Chevalier de Saint-Louis en 1814 (*e*), mort fans alliance en 1829.
2. Louis-Charles, qui fuit.
3. Louis-Anne-François de Pineton, qualifié Vicomte de Chambrun, Page du Roi Louis XVI en 1790, né en 1776, ancien Colonel du 3e régiment de huffards, Chevalier de Saint-Louis en 1814 (*f*), mort fans poftérité en 1853.
4. Joseph-Aldebert de Pineton de Chambrun, né en 1783, Aide-de-camp du général Baraguay-d'Hilliers, mort en Ruffie.
5. Charles-Aldebert-Emmanuel, qualifié Baron, puis Comte de Chambrun, auteur de la branche cadette, rapportée ci-après.
6. Philippe-Auguste de Pineton de Chambrun, né en 1790, Officier de cavalerie, tué à la bataille de la Moskowa en 1812.

(*a*) Ier Regiftre de cet Armorial, p. 436.

(*b*) Dans fon brevet de Maréchal de camp, dans l'acte d'acquifition de la baronnie de Montrodat (1785), dans fon contrat de mariage, &c. Le titre de Marquis a été porté par lui après la mort du Marquis d'Amfreville, fon beau-père, dernier rejeton mâle de fa maifon.

(*c*) Ses états de fervice font énoncés dans l'*Hiftoire des Chevaliers de Saint-Louis*, par A. Mazas & Th. Anne, t. II, p. 92. (*d*) (*e*) *Ibid.*, t. III, p. 121. (*f*) *Ibid.*, t. III, p. 129.

IX. DEGRÉ.

Louis-Charles de Pineton, Marquis de Chambrun, né le 17 Janvier 1774, Colonel de cavalerie, démiffionnaire en 1830, Chevalier de Saint-Louis en 1814 (*a*), avait fuivi fon père dans l'émigration de 1791. Il a fait toutes les campagnes de cette époque, fut attaché comme Aide-de-camp à Monfeigneur le Duc d'Angoulême, & s'eft marié, le 2 Janvier 1829, à Virginie de Framond, fille du Comte de Framond.

Deux enfants font nés de ce mariage :

1. Charles-Adolphe, qui fuit.
2. Alix de Pineton de Chambrun.

X. DEGRÉ.

Charles-Adolphe de Pineton, Marquis de Chambrun, né le 11 Août 1831, marié, le 8 Juin 1859, à Marie-Hélène-Marthe de Corcelle. De ce mariage :

1. Marie-Thérèse-Virginie-Françoise, née le 30 Juin 1860.
2. Charles-Louis-Antoine-Pierre-Gilbert, né le 11 Juin 1865.

BRANCHE CADETTE.

IX. DEGRÉ.

Charles-Aldebert-Emmanuel de Pineton, Comte de Chambrun, né à Montrodat le 5 Avril 1785, Colonel démiffionnaire en 1830, Officier de la Légion d'honneur (1821), Chevalier de Saint-Louis en 1823 (*b*) & de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Efpagne, a fait avec diftinction toutes les grandes guerres de l'Empire & la campagne d'Efpagne en 1823. Bleffé d'un coup de feu à la cuiffe à la bataille d'Eylau & d'un coup de baïonnette à l'épaule au combat de Rivas, en Efpagne : malgré de longs fervices & des grades chèrement acquis à la guerre, il fe retira jeune encore de la carrière militaire, lors de la révolution de 1830.

Il a époufé : 1° le 3 Décembre 1820, Perrine-Marie de Glos, veuve du Baron de Lagrange-Montornal; 2° Madame de Lattre d'Aubigny.

Il eft mort en 1856, laiffant de fon premier mariage deux fils, qui fuivent.

X. DEGRÉ.

Joseph-Dominique-Aldebert de Pineton, Comte de Chambrun, né le 19 Novembre 1821, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand & de l'ordre de Charles III d'Efpagne, Chevalier de l'ordre de Pie IX. Après avoir été fucceffivement Sous-Préfet de Toulon, de Saint-Étienne, Préfet du Jura, il fut élu, en Juin 1857, Député de la Lozère, & réélu en 1863.

Depuis fon entrée au Corps Législatif, il s'eft diftingué par fon travail dans les bureaux & commiffions. Nous citerons notamment parmi ces dernières, celles de l'Adreffe & du Budget, pour la révifion de l'article 259 du Code pénal, pour les travaux de Paris, les brevets d'invention, les chemins de fer, &c...

Il a époufé, le 11 Août 1853, Marie-Jeanne Godard-Desmarest.

Charles-Emmanuel, frère du précédent, né le 14 Janvier 1827, élève de St-Cyr, ancien Capitaine au 68e de ligne, marié en 1864 à Mademoifelle Henriette Gouy.

(*a*) A. Mazas & Th. Anne, *Hiftoire des Chevaliers de Saint-Louis*, t. III, p. 146. (b) *Ibid.*, t. III, p. 253.



DES CHAMPS DE BOISHÉBERT,

Anciens Seigneurs de Boiſhébert, &c.

EN NORMANDIE.



D'Argent à trois Perroquets de Sinople, paſſants & contournés, onglés & becqués de Gueules.

La généalogie de la famille Des Champs de Boishébert ſe trouve au Ve Regiſtre de cet Armorial, p. 283-291, où elle s'arrête au Xe Degré.

X. DEGRÉ.

François-Adrien Des Champs, qualifié Seigneur de Boishébert, né le 15 Mai 1748, reçu Page du Roi en 1762, entra enſuite comme Sous-lieutenant au régiment de cavalerie Royal-étranger, où il parvint au grade de Capitaine. Il épouſa le..... 1772 Demoiſelle Gabrielle Chauvin d'Offranville, fille de M. Chauvin d'Offranville, Chevalier de Saint-Louis, Maréchal de camp des armées du Roi, & de Dame Asselin. De ce mariage eſt iſſu :

XI. DEGRÉ.

Antoine-Adrien Des Champs de Boishébert, né le 27 Mars 1784, Membre du Conſeil général de la Seine-Inférieure. Il a épouſé, le 28 Mars 1811, Demoiſelle Adèle de Piperey, fille de M. Eſprit de Piperey, Chevalier de Saint-Louis, Conſeiller au Parlement de Normandie, & de Dame Carel de Thibouville, dont il a eu :

1. Adrien-Siméon-Paul, qui ſuit.
2. Raoul-Alexandre,
3. Marie-Frédéric, } dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
4. Marie-François-Charles,
5. Marie-Louise-Caroline, née le 30 Mars 1813, mariée, le 7 Juillet 1830, à M. Hippolyte Desson de Saint-Aignan.
6. Marie-Thérèse-Juliette, née le 25 Mai 1815, mariée, le 1er Février 1841, à M. Frédéric de Grieu d'Estimauville.
7. Gabrielle-Pauline-Antoinette, née le 24 Décembre 1817, mariée, le 20 Novembre 1849, à M. Henri Dulong.
8. Marie-Caroline-Élise-Émilie, née le 30 Janvier 1826, mariée, le 22 Juin 1849, à M. Erneſt Fillemin.

XII. DEGRÉ.

Adrien-Siméon-Paul Des Champs de Boishébert, né le 29 Février 1812, mort

le 6 Novembre 1862, avait épousé, le 7 Février 1848, Demoiselle Léopoldine Guy du Val d'Angoville, dont il a eu :

XIII. DEGRÉ.

Jean Des Champs de Boishébert, né le 1er Juin 1849.



XII. DEGRÉ.

Raoul-Alexandre Des Champs de Boishébert, né le 14 Avril 1814, marié, le 22 Septembre 1840, à Demoiselle Erneftine de Mire, d'où deux enfants :

1. Adrien-Joseph-Émile, né le 10 Août 1841.
2. Marie-Alexandre-Gaston, né le 18 Décembre 1842.



XII. DEGRÉ.

Marie-Frédéric Des Champs de Boishébert, né à Clipouville (Seine-Inférieure) le 29 Septembre 1819, a époufé, le 24 Mai 1842, Demoifelle Aglaé Chauffer de Saint-Martin, fille de M. Paul-Jofeph Chauffer de Saint-Martin & de Dame Bouglier. De ce mariage font iffus :

1. Joséphine-Adèle-Adrienne, née le 5 Mars 1843, mariée, le 28 Mai 1861, à M. Henri Collet de Cantelou.
2. Marie-Blanche, née le 27 Août 1845.
3. Marie-Frédéric, né le 12 Juillet 1848, mort en bas âge.
4. Antoine-Marie-Charles-Raoul, né le 7 Mars 1854.
5. Alexandre-Marie-Adrien, né le 13 Juillet 1855.



XII. DEGRÉ.

Marie-François-Charles Des Champs de Boishébert, né le 22 Décembre 1827, marié, le 17 Novembre 1851, à Demoifelle Antoinette de Fromont de Bouaille, dont il a :

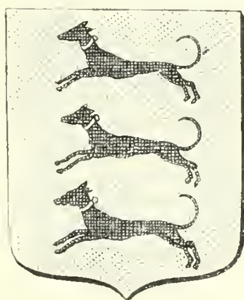
1. Antoine, né en 1854.
2. Alix, née en 1852.



DE CHANALEILLES,

Anciens Seigneurs de Chanaleilles, de la Valette, du Villard, de Saint-Cirgues, de Fabras, de Vals, du Pin, d'Ucel, de Retourtour, du Vergier, du Buiſſon, de Montpezat, du Roux, des Éperviers, de Saint-Pierre du Colombier, de Collanges, de la Saumès, de Joyeuſe, des Vans, de Jagonas, de Servières, de Naves, de Caſteljau, de Ribes, du Petit-Paris, de Saint-André-la-Champ, de la Blachère, de Jalavoux, &c., &c., Marquis de Chanaleilles, de Montpezat, du Villard, de Chambonas & de la Saumès; Barons de Retourtour, des Éperviers, de Jagonas, de Caſtelnau-d'Eſtrettefonds.

EN GÉVAUDAN, EN VIVARAIS ET EN LANGUEDOC.



D'Or à trois Levriers de Sable, colletés d'Argent, courant l'un ſur l'autre. COURONNE : *de Marquis.* TENANTS : *deux Anges.* CIMIER : *une Tête de cheval.* DEVISE : Fideliter & alacriter. LÉGENDE : Canes ligati (chiens liés, armes parlantes). CRI DE GUERRE : Cana Neleis (*a*).

La maiſon de Chanaleilles eſt une des plus anciennes de France. Elle s'eſt établie dans le Gévaudan & dans le Vivarais, & la terre de Chanaleilles, dans le département de la Haute-Loire, porte encore le nom de cette maiſon. Ce nom eſt écrit alternativement, dans les titres anciens, *Cananeleis, Cananellis,* & quelquefois *Canalellis,* & l'orthographe françaiſe a été longtemps incertaine entre *Chananeilles* & *Chanaleilles.* Cependant depuis les temps modernes il s'eſt écrit plus généralement Chanaleilles, la prononciation en étant moins difficile.

La maiſon de Chanaleilles produiſit une partie de ſes titres au cabinet des Ordres du Roi, en 1785, pour faire ce que l'on appelait alors *les preuves des carroſſes,* & obtenir les honneurs de la Cour, qui lui furent accordés le 3 Novembre de la même année. L'original de ces preuves, ſigné par Chérin, Généalogiſte du Roi, ſe trouve dépoſé à la Bibliothèque Impériale, à Paris, & il en exiſte un extrait abrégé aux archives de l'Empire. Nous donnons ici la généalogie de la famille de Chanaleilles, d'après ces preuves des carroſſes, & nous y ajouterons ſeulement quelques autres titres qui ne furent point produits à M. Chérin par la branche de la famille qui fit les preuves des carroſſes. Ce ſont des chartes très-curieuſes par leur ancienneté & leur

(*a*) Une légende remontant au moyen âge fait deſcendre la maiſon de *Chanaleilles*, appelée auſſi *Chananeilles*, des anciens Rois de la Grèce, par Nélée, fils de Codrus, dernier Roi d'Athènes. On ſait, en effet, que Nélée avait inſtitué des fêtes en l'honneur de Diane, qu'il ſurnomma Neleis, d'après ſon nom, & qui fut enſuite appelée par les Romains *Cana Neleis* (la blanche Diane). On rapporte que ſe trouvant banni de ſa patrie, à la mort de Codrus, lorſque les Athéniens renverſèrent le gouvernement monarchique & lui ſubſtituèrent le gouvernement républicain, Nélée vint ſe réfugier en Germanie, où ſa poſtérité ſe perpétua parmi les Francs, qui vinrent plus tard conquérir la Gaule. Ce fut, dit-on, pour rappeler le ſouvenir de ce Prince & celui de la blanche Diane, ſa patronne, que longtemps après, à l'époque des croiſades, les Chananeilles adoptèrent pour armoiries trois lévriers, attributs de cette déeſſe chaſſereſſe.

conſervation, qui ſe trouvent en la poſſeſſion de la branche aînée des Marquis de Chanaleilles, & nous les citerons textuellement lorſqu'il y aura lieu.

La maiſon de Chanaleilles a fait également des preuves pour l'ordre de Malte & pour l'entrée aux États de Languedoc. Ces preuves conſtatent littéralement ſa filiation depuis ſept ſiècles, ſoutenue par de belles alliances, de riches poſſeſſions ſeigneuriales & de nombreux ſervices d'épée.

Un Seigneur DE CHANALEILLES accompagna à Naples Lothaire, fils de Louis I[er], dit le Débonnaire, & périt enſuite en 841, à la bataille de Fontenay.

Un autre Seigneur de Chanaleilles ſe trouve cité parmi les plus illuſtres Chevaliers qui accompagnèrent en 1096 Raymond de Saint-Gilles, Comte de Toulouſe, à la première croiſade (*a*).

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME I[er] de Chanaleilles rendit hommage de ſa terre de Chanaleilles en 1130, à l'égliſe de Notre-Dame du Puy, conformément à ce qui avait été fait par ſes ancêtres. C'eſt à lui que commence la filiation directe & non interrompue de la maiſon de Chanaleilles. Il eut pour fils :

1. HÉLYE, qui ſuit.
2. GUILLAUME de Chanaleilles, deuxième du nom, Chevalier du Temple en 1153, lequel fit donation à ſon ordre du domaine de *Varneris*, qu'il avait acquis; & comme ce fief relevait de la Couronne, Louis VII, dit le Jeune, approuva cette donation & la ſcella de ſon ſceau royal.

Cette charte précieuſe de 1153, qui ſe trouve dans les archives du Marquis de Chanaleilles, eſt ainſi conçue :

In nomine ſancte & individue Trinitatis, amen. Ego Ludovicus, Dei gratia rex Francorum, notum facimus univerſis preſentibus pariter & futuris, quod dominus WILLELMUS DE CANALELLIS, *frater Templi effectus, ipſam domum & domus exaltationem officioſiſſime diligens, comparavit feodum de Varneris & ipſum templo donavit; in quo etiam nos requiſiti, quum in feodo noſtro conſtabat, aſſenſum noſtrum dedimus & pro immutabili firmitate preſentem paginam ſigillo noſtro communiri fecimus, ſubter inſcripto nominis noſtri karactere.*

Actum publice Pariſius, anno ab incarnatione Domini milleſimo centeſimo quinquageſimo tertio, aſtantibus in palatio noſtro quorum ſubtytulata ſunt nomina & ſigna. Domus noſtra ſine dapifero tunc erat : S. Guidonis, buticularii; S. Mathie, conſtabularii; S. Mathie, camerarii.

Data per manum Hugonis Cancellarii.

Le nom & les armes de ce Chevalier du Temple figurent dans les ſalles des Croiſades du palais de Verſailles.

(*a*) Chroniques & manuſcrits *originaux* de Pons de Balaruc & de Raymond des Agiles, Chanoine du Puy, hiſtoriens de cette croiſade, dont il n'a été publié qu'une partie abrégée dans le recueil de Jacques Bongars, intitulé : *Geſta Dei per Francos, ſive orientalium expeditionum & regni Francorum hieroſolymitani ſcriptores varii cœtanei, in unum editi; Hanau*, 1611. On diſtinguait parmi ces Seigneurs : Euſtache d'Agrain, qui devint Prince de Sidon & de Céſarée, Vice-roi & Connétable du royaume de Jéruſalem, & mérita la glorieuſe dénomination d'épée & de bouclier de la Paleſtine; Héracle, Vicomte de Polignac; Raymond Pelet, R. de Turenne, Pons de Fay, Hugues de Monteil; Amanieu, Sire d'Albret; Robert de Vieuxpont, Robert de Boves, P. de Chalençon, Adhémar de Monteil, Évêque du Puy, Légat du Pape; L. de Garlande, B. d'Anduſe, Bernard de Montlaur, N... de Rochemaure, Pons de Théſan, Godefroy de Randon, B. de Chambarlhac, N.... de Beauvoir, N.... du Roure, Bernard de Montagnac, B. de la Garde, Gaultier de Caſtellane, Raymond de Hautpoul, Gilbert de Tournon, M. de Gineſtous, G. DE CHANALEILLES, A. de Villeneuve, Golfier de Laron, Seigneur de Hautfort; G. de La Tour, N..., de la Fare, Gérard du Pouget, Aldebert de Pierre, Guillaume de Sabran, N.... des Porcellets, Roger de Montmorin, Olivier de Rochefort, Raymond des Agiles & Pons de Balaruc. (Cette note eſt extraite du *Dictionnaire univerſel, hiſtorique, critique & bibliographique* de Chaudon & de Landine, imprimé par Prudhomme, 9[e] édit., 1810, au mot d'*Agrain*, t. V, p. 298.)

II. DEGRÉ.

Hélye Ier de Chanaleilles, rendit le même hommage que ſon père au Chapitre du Puy, en 1180. Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

Arnaud de Chanaleilles, Seigneur de Chanaleilles, qui reçut en 1206 l'hommage que lui rendit Durant de Charpin, Damoiſeau, pour tous les biens qu'il poſſédait dans la paroiſſe de Saint-Maurice & dans la ville de Saugues. Ce titre d'hommage exiſte dans les archives du Marquis de Chanaleilles. Il prouve la deſcendance de deux fils d'Arnaud : Guillaume, deuxième du nom, & Bernard, premier du nom. Il atteſte également qu'Arnaud était Seigneur de Chanaleilles, près la ville de Saugues, dans le Gévaudan. Ce titre eſt ainſi conçu :

Ego Durantus Charpini, domicellus, notum faeio univerſis quod confeſſus fui & recognovi coram nobili viro Arnaldo, *Domino* de Cananellis, *me habere & tenere in feudum francum, ipſo Arnaldo preſente & recipienti, quicquid habeo apud Sanctum Mauricium, a viâ que exit ab eccleſiâ predicti loei & vadit apud feudum Guillelmi de Altoforti; item ea que habeo apud molendinos & in pertinentiis & feudis que tenent ibi Petrus & Bernardus de Monteacuto; item feudum Guillelmi de Cheilardo apud Godoletum cum omnibus pertinenciis ſuis; item quemdam ortum in villa de Salgiis ante domos Guillelmi & Bernardi liberorum predicti nobilis Domini Arnaldi. In cujus rei teſtimonium preſentibus litteris ſigillum meum appoſui. Datum anno Domini milleſimo ducenteſimo ſexto.*

L'original eſt ſcellé d'un ſceau en cire jaune repréſentant un chevalier.

Arnaud de Chanaleilles eut pour enfants :

1. Guillaume II, dont l'article ſuit.
2. Bernard de Chanaleilles, premier du nom, cité dans l'hommage reçu par ſon père en 1206.
3. Hélye de Chanaleilles, deuxième du nom, vivant en 1240, marié à Aſtorge d'Auroux (*a*), arrière-petite-fille de Bernard, Seigneur d'Auroux, près le Puy, & d'Aubuſſon, qui vivait en 1091.
4. Riche de Chanaleilles, mariée en 1212 à Payan de Rochon, Seigneur de Saint-Martin-le-Vieux, dans le diocèſe de Carcaſſonne (*b*).

IV. DEGRÉ.

Guillaume II de Chanaleilles, Seigneur de Chanaleilles, cité avec ſon frère Bernard dans l'hommage reçu par leur père en 1206. Il rendit lui-même hommage de ſa terre de Chanaleilles au Chapitre du Puy, en 1228, ainſi qu'il avait été fait par ſes prédéceſſeurs. Il eut pour fils :

1. Bernard de Chanaleilles, qui ſuit.
2. Raymond, dont l'article viendra après celui de ſon frère aîné.
3. Pierre de Chanaleilles, cité dans une charte de 1249.
4. Jausselin de Chanaleilles, Abbé de Mazan en 1289, qui contracta un acte public avec Noble de Montlaur (Archives de la préfecture de Privas, Ardèche. — Cartulaire de l'Abbaye de Mazan).
5. Robert de Chanaleilles, Chevalier du Temple en 1293, cité, dans le procès

(*a*) D'Auroux. — *Loſangé d'Or & d'Azur, à la Bordure de Gueules.*

(*b*) L'original de ce contrat de mariage ſe trouve dépoſé aux Archives de l'Empire, tréſor des chartes, carton 1034.

des Templiers, comme témoin à la réception de Garnier de Venefi (page 81 du manufcrit qui fe trouve aux Archives du royaume).

V. DEGRÉ.

Bernard de Chanaleilles, deuxième du nom, Chevalier, Seigneur de Chanaleilles, eft cité dans une charte de l'an 1249, de Guy de Dampierre & de Béraud de Mercœur, fous le règne de Robert V, Comte d'Auvergne, à l'occafion du partage de plufieurs églifes de cette province. Cette charte eft foufcrite par les plus grands feigneurs du pays, au nombre defquels fe trouve Bernard de Chanaleilles (*a*).

Il rendit un hommage en 1266 au Comte de Touloufe, avec fon frère Raymond, ainfi qu'il avait été fait par feu leur père Guillaume. Cet hommage exifte dans les archives du Marquis de Chanaleilles. Il prouve que Bernard, Chevalier, & fon frère Raymond, Damoifeau, étaient fils de Guillaume; en voici la teneur :

Anno Domini millefimo ducentefimo fexagefimo fexto, videlicet feptimo idus Januarii, fit notum omnibus tam prefentibus quam futuris quod ego Bernardus de Canalellis, *miles, & ego Remundus de Canalellis, Domicellus, fratres, filii condam Domini Willelmi de Canalellis & heredes, jurati de veritate dicenda, confitemus & recognofcimus, fub juramento a nobis corporaliter preftito, vobis Johanni Eurardi, Caftellani caftri de Vouta, ftipulanti & recipienti nomine domini comitis Tholofani & Alvernienfis, nos tenere ad feudum ab ipfo domino comiti omnia & fingula que nominata & contenta funt in recognitione facta per dictum Dominum Willelmum de Canalellis, quondam patrem noftrum, & vobis fub eadem forma & fub eodem juramento eandem quam ipfe fecit facimus recognitionem, promittentes vobis, nomine predicti domini comitis, obedientiam, juvamentum & fidelitatem fub virtute prefliti juramenti & eidem, ipfius vel fuorum monitioni homagium nos facturi. Hec acta fuerunt apud Voutam in prefencia & teftimonio Roberti Guitarti Capellani de Vouta, P. Remundi Cappellani; Willelmi de Lanfaco, militis, Hugonis Antoninii, domicelli, R. Durandi, Johannis Seffiax & mei B. Ruffi, publici notarii de Vouta, qui de mandato utriufque partis hec fcripfi & meum appofui fequens fignum.*

Il donna auffi une quittance de fix cents livres au Roi Philippe III, en 1270, au camp devant Carthage, immédiatement après la mort de Saint Louis, à la feptième croifade, fuivant la convention faite par-devant Noble homme l'Empereur de Conftantinople, pour fon paffage d'outre-mer. Cette quittance exifte dans les archives du Marquis de Chanaleilles. Elle eft très-curieufe par fes détails & par fa teneur ainfi conçue :

Univerfis prefentes litteras infpecturis, Bernardus, *Dominus* de Cananellis, *miles, falutem. Noveritis nos recepiffe & habuiffe a kariffimo Domino noftro Philippo, Dei gratia fereniffimo Rege Francorum, per manus Petri Michaelis & Petri dicti Barbe, piftorum dicti regis, fexcentas & fexaginta fex libras turonenfes & tredecim folidos & quatuor denarios, ratione conventionis, ex parte viri nobilis Imperatoris Conftantinopolitani nobifcum habite, de itinere tranfmarino, & ducentas libras turonenfes pro reftauratione unius equi & fexaginta libras turonenfes pro robis noftris & de omnibus predictis denariis tenemus nos penitus pro pagatis. In cujus rei teftimonium, predictis Petro Michaeli & Petro Barbe, prefentes litteras figillo noftro dedimus figillatas.*

Actum in caftris juxta Carthaginem, die fabbati poft feftum omnium fanctorum, anno Domini millefimo ducentefimo feptuagefimo.

L'original eft fcellé d'un fceau en cire rouge repréfentant un Chevalier avec ces mots pour légende : *Sigillum Bernardi.*

Le vendredi avant le dimanche des Rameaux de l'an 1283, il vendit à Hugon & à Bertrand de la Saumès certaines cenfives du mandement de Joyeufe, avec le droit de rompre le pain vénal au même lieu. Cet acte fut reçu par Étienne de Brive,

(a) *Hiftoire généalogique de la maifon d'Auvergne*, par Baluze, preuves, t. II, p. 107.

Notaire royal, ainſi qu'un autre du lundi avant la fête de Saint-Nicolas 1295, où ſe trouve rappelé feu Guillaume de Chanaleilles, père de Bernard, & par lequel il donne à Durand de la Saumès & à ſes frères, tous les droits, hommes, hommages, cens, rentes, uſages, quarts, cinquains & autres droits qu'il avait dans la ville de Joyeuſe & ſon mandement, & aux terroirs de Bauzon, de Cebel, de Paliers & du Gras de Joyeuſe, ainſi que la quatrième partie indiviſe de Jamèle. Il paraît être mort ſans poſtérité.

V. DEGRÉ.

Raymond de Chanaleilles, Damoiſeau, était frère cadet de Bernard de Chanaleilles, Chevalier, avec lequel il eſt cité dans l'hommage rendu au Comte de Toulouſe en 1266. Il paraît qu'il fut le premier de ſa maiſon qui deſcendit du Gévaudan dans le Vivarais, ſans doute en ſe mariant dans ce pays, car il eſt dès lors qualifié dans les actes : Seigneur de la Valette, dont le nom s'eſt changé plus tard, par altération, en celui du Villard, terre qui n'a ceſſé depuis cette époque d'appartenir à ſes deſcendants. Il reçut, le 3 Octobre 1274, par-devant Bertrand Eſtorrafit, Notaire public à Aubenas, l'hommage-lige que lui firent, les mains jointes, à genoux & le baiſer de fidélité intervenant, Guillaume, Pons & Étienne de la Valette, & Jean & Guillaume Jaucelin, habitants du mas de la Valette, ſitué dans la paroiſſe de Saint-Cirgues de Jaujac, qu'ils tenaient de lui, comme leur ſeigneur, ſous un certain cens annuel. Raymond eut deux fils :

1. Raymond de Chanaleilles, II[e] du nom, Damoiſeau, qui, par acte du 24 Janvier 1301, paſſé devant Raymond Baudi, Notaire royal, fit donation à Béraud de Chanaleilles, ſon frère, de tous les droits qui lui appartenaient dans la ſucceſſion de feu Raymond de Chanaleilles, leur père, en maiſons, vignes, terres, moulins, fours, droits de juridiction mère & mixte impère, pêche, chaſſe, &c. Il eſt également cité comme témoin dans un acte de 1316.
2. Béraud, qui continue la poſtérité, & dont l'article ſuit.

VI. DEGRÉ.

Béraud de Chanaleilles, Seigneur de Chanaleilles & du château de Vals, près du Puy, premier Bailli royal du Velay, Sergent d'armes & Garde du ſceau royal, ſe trouve cité pluſieurs fois dans le cartulaire de l'Abbaye de Mazan, comme appoſant le ſceau royal ſur les actes du monaſtère, depuis 1299 juſqu'en 1318 (*a*). Il donna quittance, en 1309, à Noble Giraud Adhémar, Seigneur de Monteil, & reçut, le 1[er] Novembre 1311, par-devant Géraud Vernède, Notaire au Puy, l'hommage & ſerment de fidélité que lui fit debout, ayant les mains jointes dans les ſiennes, & en lui donnant le baiſer de paix, Raymond Chays, fils de feu Raymond Chays, de la Sauvetat-Chays, au diocèſe du Puy, pour tout ce qu'il poſſédait dans les mas & territoires de Robiey, de Laval, Autucha, la Teuleyra & au château de Laval. Le 10 Novembre 1318, Béraud de Chanaleilles, Damoiſeau, acquit de Jaucelin de Comarque de Caſtanier, Damoiſeau, toute la juridiction haute & baſſe, mère & mixte impère, qui lui appartenait dans les château & mandement de Laval, tant en hommes-liges qu'en autres hommes, cens, rentes, &c., le tout tenu du Seigneur de Monlaur, moyennant une ſomme annuelle de dix-huit livres dix ſols. Cet acte fut paſſé en préſence de Hugues de Cambis & de Guillaume de Comarque, Damoiſeaux, & reçu par Pons de Arriciis, Notaire royal. Le 4 Décembre de la même année 1318, il paſſa un accord avec Bernard de la

(*a*) Archives de la préfecture de Privas.

Farge, habitant de Vals, & ne vivait plus le 14 Février 1325. Il avait épousé Aftorge DE VALS (*a*), fille & héritière de feu Jean de Vals, Damoifeau, avec laquelle il eft rappelé dans un hommage rendu par Hélye, leur fils aîné, au Seigneur Bertrand de Cafalibus. On leur connaît quatre enfants, favoir :

1. HÉLYE, dont l'article fuit.
2. RAYMOND de Chanaleilles, III[e] du nom, Chanoine de l'églife de Notre-Dame du Puy en 1316, & vivant encore le 1[er] Avril 1339.
3. PIERRE de Chanaleilles, } Abbés de Mazan, cités plufieurs fois dans le car-
4. JEAN de Chanaleilles, } tulaire de l'abbaye.

VII. DEGRÉ.

HÉLYE II de Chanaleilles, Damoifeau, Seigneur de Chanaleilles, de Vals, du Pin & de Laval, eft qualifié fils & héritier univerfel de Béraud de Chanaleilles, Damoifeau, dans un hommage qu'il rendit, le 14 Février 1325, & reçu par Fabri, Notaire, pour fa feigneurie de Chanaleilles, & pour celle de la Valette, dans le mandement de Jaujac, qu'il tenait à fief franc & noble (*b*). Le 1[er] Avril 1339, Hélye de Chanaleilles fit hommage-lige & ferment de fidélité, fuivi du baifer de paix, au Chapitre de l'églife de Sainte-Marie du Puy, pour tout ce qu'il tenait de cette églife, en fief, dans les lieux & territoires de Chanaleilles, & dans ceux de Changautier, de la paroiffe de Prades, au diocèfe de Viviers, excepté le ban & la connaiffance & punition de la légère effufion de fang que feu Béraud de Chanaleilles, fon père, avait acquis du Seigneur de Jaujac, & une vigne que le même Béraud avait acquife de Pons-del-Bret, fous le domaine direct de Meffire Pons de Chanaleilles, aliàs *de Burriana*. L'acte de cet hommage fut paffé devant Durand Felgos, Notaire royal au Puy. Hélye en fit un femblable, le 20..... de la même année 1339, à Noble Bertrand, *Seigneur de Cafalibus*, & en partie du château de Vals, Chevalier, pour tous les biens qu'il tenait, & que fes prédéceffeurs avaient tenus dudit Seigneur & de fes prédéceffeurs, favoir : la moitié, par indivis, de la tour fituée dans le château de Vals, & la moitié de tous les biens fitués dans le mandement du même lieu, qui avaient appartenu à feu Noble Audiger de Vals, Cofeigneur de Vals. Cet acte fut paffé par-devant Étienne de Plano, Notaire, en préfence de Giraud & Guigues du Chailard, père & fils, de Raimond de Aulaneto, de Gilbert La Romegofa, Damoifeaux, & autres Seigneurs. Raimond de Juvignac, du mandement de Vals, fit hommage & ferment de fidélité le 17 Avril 1343, fuivi du baifer de paix, à Hélye de Chanaleilles. Ce dernier ne vivait plus depuis plufieurs années le 18 Juin 1362, époque à laquelle Alafie DE MONTGROS (*c*), fa veuve, en qualité de tutrice de leurs enfants, fit hommage à Guy, Seigneur de Montlaur & de Sabran, Chevalier, pour tout ce que feu fon mari tenait de lui en fief franc, honorable & noble. Les enfants iffus de leur union furent :

1. PONS de Chanaleilles, qui était mort fans poftérité, aux croifades, avant le 12 Septembre 1384.
2. VALENTIN qui continue la defcendance, & dont l'article viendra ci-après.

(*a*) DE VALS. — *D'Argent à la Fougère de Sinople.*

(*b*) Titres de la maifon de Tournon. — La branche actuellement exiftante de la maifon de Tournon defcend de LOUISE-GENEVIÈVE de Chanaleilles, qui époufa François-Chriftophe DE TOURNON, par contrat paffé le 26 Décembre 1630, à la condition qu'il prendrait le nom & les armes de Chanaleilles. (Voir plus loin.) Beaucoup de titres de la maifon de Chanaleilles ont été portés par elle dans la maifon de Tournon.

(*c*) DE MONTGROS. — *D'Azur à trois Tours d'Argent, celles de côté inclinées fur celle du milieu: chaque tour chargée d'une Étoile d'Or.*

3. Raymond de Chanaleilles, Chanoine de Magdelaine, lequel, le 28 Mars 1384 (v. ſt.), accorda une inveſtiture au nom de Valentin, ſon frère, qui était alors en Italie.
4. Lombarde de Chanaleilles, mariée : 1° avec Raymond de Bermond, Damoiſeau; 2° avec Robert de Mercoyrols. Elle fit ſon teſtament, le 26 Décembre 1407, en faveur de Valentin, ſon frère.
5. Almodie Ire de Chanaleilles, femme de Meſſire Vincent de Chandolas, légataire de ſa ſœur, le 26 Décembre 1407.

VIII. DEGRÉ.

Valentin de Chanaleilles, premier du nom, Damoiſeau, Seigneur de Vals, du Pin, de la Valette & d'Ucel, près d'Aubenas, accompagna en 1382 Louis, Duc d'Anjou, oncle du Roi Charles VI, dans l'expédition que ce Prince fit en Italie pour conquérir le trône de Naples, auquel il était appelé par l'adoption de la Reine Jeanne. Louis fut le chef de la ſeconde maiſon de Naples & périt dans ſon expédition en 1384. Valentin de Chanaleilles, de retour en France, rendit hommage, le 12 Septembre 1384, à Albert de Cadris, Coſeigneur d'Entraigues & d'Aſperjoc. Il épouſa Iſabelle du Bosc (*a*), fille de Noble homme Pierre du Bosc, auquel Valentin de Chanaleilles donna une quittance dotale de ſoixante & dix francs d'or au coin du Roi, par acte paſſé le 25 Juin 1387, devant Jean Pouhet, Notaire. Il rendit hommage-lige à Louis, Seigneur de Montlaur & d'Aubenas, le 22 Avril 1404, par-devant Jacques Stevenin, Notaire public d'Aubenas, & ne vivait plus le 20 Novembre 1422. Ses enfants furent :

1. Pierre, dont l'article ſuit.
2. Almodie II de Chanaleilles, mariée, par traité paſſé le 20 Novembre 1422, devant Garin, Notaire, avec Pierre de Monjoc, fils de Noble Aſtorg de Monjoc. Elle fut aſſiſtée de Pierre de Chanaleilles, ſon frère, qui lui conſtitua en dot 1640 livres tournois.
3. Guinette de Chanaleilles, mariée, par traité paſſé le 13 Janvier 1434, devant Textoris, Notaire, à Claude de Prunet, fils de Noble Louis de Prunet, du lieu de la Voute, au diocèſe de Viviers. Pierre de Chanaleilles lui conſtitua en dot 700 florins.

IX. DEGRÉ.

Pierre de Chanaleilles, qualifié magnifique & puiſſant homme, Chevalier, Seigneur du Pin, de Vals, d'Ucel & de la Valette, Grand Bailli d'épée du Vivarais & du Valentinois. Ce fut en récompenſe de ſon dévouement & de ſes ſervices que le Roi Charles VII réunit, en 1437, la charge de Bailli d'épée du Valentinois à celle du Vivarais, dont il était déjà en poſſeſſion depuis 1427. Il rendit hommage & prêta ſerment de fidélité, le 23 Août 1427, à Philippe de Lévis, Seigneur de la Roche en Reynier, par-devant Euſtache Valentin, Notaire; paſſa un compromis, le 15 Août 1456, avec Pierre de Carrière, fils de Jean, de la paroiſſe de Fabras; eſt nommé dans un acte paſſé au château de Meyras, devant Teyſſier, Notaire, le 11 Avril 1456, par lequel Agnès de Chanaleilles, ſa fille, renonça en faveur de l'héritier qu'il devait inſtituer à tous ſes droits ſur les ſucceſſions paternelle & maternelle, au moyen de la ſomme de 800 florins d'or qu'il lui avait conſtitués en dot. Cet acte fut paſſé en préſence d'Antoine de Lévis, Comte de Villars; Barthélemi du Bourg-Andéol, Docteur en théologie, Official de Nîmes; Guillaume du Bourg-Andéol, Docteur ès lois, Lieutenant du Sénéchal de Beaucaire & de Nîmes; Noble

(*a*) Du Bosc. — *D'Argent, à trois Arbres de Sinople.*

Olivier de Caritat, &c. Le 6 Décembre de la même année 1456, le Roi Charles VII accorda des Lettres d'attribution de caufes à fon féal Chevalier Noble Pierre de Chanaleilles, Seigneur du Pin & de Vals, & ce monarque lui écrivit pour le remercier des fervices qu'il lui avait rendus à la tête de fes vaffaux (a). Il eft nommé dans un acte du 6 Août 1458; fit une vente le 17 Février 1462, & ne vivait plus le 9 Avril 1478. Il avait époufé Noble Agnès de Castrevieille, & fut père de :

1. Valentin de Chanaleilles, deuxième du nom, Seigneur du Pin & de Vals, qui fit hommage-lige à François, Seigneur d'Apchier, le 9 Avril 1478. Par acte du 20 Octobre 1486, il arrenta, pour fix années, à honorable Maître Raymond Roche, époux de Noble Ifabelle de Monjoc, fille & héritière de Noble Laurent de Monjoc, tous les cens qu'il percevait fur les hommes de fon mas de la Valette; il ne vivait plus le 15 Février 1501, & eut pour enfants :
   - I. Émeraud de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Pin, & en partie du château de Vals, qui était au fervice du Roi, en Italie, le 15 Février 1501, époque à laquelle Guillaume de Chanaleilles, fon oncle, rendit un hommage en fon nom. Il mourut fans alliance.
   - II. Marguerite de Chanaleilles, qui était veuve de Noble homme Jacques de Madières, Seigneur d'Aubaignes, près de Lodève, lorfqu'elle tranfigea le 18 Mars 1515, avec Balthazar de Chanaleilles, fon coufin germain.
   - III. Clémence de Chanaleilles,
   - IV. Claude de Chanaleilles,
   - V. Jeanne de Chanaleilles,
   - VI. Miracle II de Chanaleilles,

   } nommés dans la tranfaction du 18 Mars 1515. On ignore leur deftinée ultérieure.
2. Guillaume III, qui continue la poftérité, & dont l'article fuit.
3. Miracle Ire de Chanaleilles, mariée en 1427, à Barthélemi de Vincens de Mauléon, Baron de Brantes, Seigneur de Caufans, de Savoillans, de Saint-Léger & de la Garde-Paréol, fils de Jacques de Vincens de Mauléon, Seigneur de Caufans, & d'Argentine de Verchères (b).
4. Hélips de Chanaleilles, mariée, par contrat paffé le 15 Juin 1442, devant La Roche, Notaire à Viviers, avec Olivier de Caritat, troifième du nom, Seigneur de Camaret, de Rouffet & de Saint-Pantaly, au Comtat du Pègue & d'Alençon, en Dauphiné (c). Ce mariage fut célébré à Viviers, dans la maifon de Jean de Claris.
5. Agnès de Chanaleilles, mariée, avant le 11 Avril 1456, avec Noble Perceval du Bourg-Andéol, du lieu de Piolenc, au delà du Rhône, au diocèfe d'Orange.

X. DEGRÉ.

Guillaume III de Chanaleilles, Écuyer, Bailli du lieu & mandement de Jaujac, au diocèfe de Viviers, affifta comme arbitre à un traité paffé, le 10 Décembre 1482, entre Noble & puiffant Seigneur Meffire Guillaume d'Arlempde, Seigneur de Courcelles, & Noble homme Hilaire, Seigneur de Caftrevieille; paffa une tranfaction pardevant Anglat, Notaire de Lanas, le 27 Juin 1407, avec Nobles & puiffants hommes Philippe de Balafuc, Seigneur de Montréal, Cofeigneur de Jaujac, & Antoine de Balafuc, fon fils; rendit hommage-lige, au nom d'Émeraud de Chanaleilles, le 15

(a) Titres de la maifon de Tournon.
(b) Pithon-Curt, *Hift. de la Nobleffe du Comté Venaiffin*, t. III, p. 558.
(c) *Ibid.*, t. IV, p. 616.

Février 1501, à magnifique & puiffant homme Jacques, Seigneur d'Apchier & de la Gorce, de ce qu'il tenait de lui en fief franc, dans les lieux & mandements de la Gorce & de Valon, ainfi & de la même manière que l'avait fait, le 29 Mars 1473, Pierre, fon père, aïeul du même Émeraud. Guillaume de Chanaleilles ne vivait plus le 18 Mars 1515. Il avait époufé Marguerite de Cadris & eut pour fils Balthazar, qui fuit :

XI. DEGRÉ.

Balthazar de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Pin & de Fabras, Bailli du lieu & mandement de Jaujac, était marié avec Noble Gabrielle de Crochans du Bourg-Andéol, du lieu de Piolenc, diocèfe d'Orange, lorfqu'il tranfigea, le 18 Mars 1515, devant Pierre de Vals, Notaire royal, avec Marguerite de Chanaleilles, fa coufine germaine, veuve de Noble Jacques de Madières, au fujet de fes droits légitimaires. Ces deux époux reçurent, le 10 Mai 1516, une quittance de la fomme de cent livres tournois, qu'ils avaient payée à Noble Barthélemi Johannini, Seigneur d'Aulaignes, au diocèfe de Lodève, mari de Noble Gabrielle de Madières, fille & donataire de Noble Marguerite de Chanaleilles. Balthazar donna, le 9 Mars 1539, le dénombrement de ce qu'il tenait en fief franc & Noble dans les mandements de Jaujac, de Meyras & ailleurs, fous l'hommage & feigneurie de M. le Comte de Ventadour, Seigneur de la Voute, de Meyras & de Jaujac, & fit fon teftament, le 4 Février 1540, dans la falle de la maifon du Pin, par-devant Pierre de Laval, Notaire royal, par lequel il élut fa fépulture en fa chapelle de l'églife de Fabras. Ses enfants furent :

1. Bernard de Chanaleilles, marié avec Nicole de la Garde de Chambonas, mort fans poftérité avant le 26 Avril 1565.
2. Hilaire, qui continue la lignée, & dont l'article fuit.
3. François de Chanaleilles, légataire de cent livres, le 4 Février 1540.
4. Louise de Chanaleilles, femme de Claude du Bois, du lieu de Meyras, légataire de fon père.
5. Marguerite de Chanaleilles.
6. Jeanne de Chanaleilles, citée dans un acte, reçu par Falcon, Notaire, du pénultième de Juin 1569, comme ayant été marraine de la cloche de l'églife de Faÿ-le-Froid, dont le parrain fut Jean de Rhulier, laquelle cloche fut bénie par Antoine de Senneterre & Jean de Senneterre, fon neveu, en préfence de Balthazar de Chanaleilles, père de ladite Jeanne.

Ces deux dernieres, légataires chacune de deux cents livres, payables le jour de leur mariage.

Enfants naturels.

7. Antoine de Chanaleilles,
8. Jean de Chanaleilles,

Auxquels leur père légua la nourriture & l'habillement, voulant, en outre, que Jean fût élevé aux écoles, pour apprendre fcience & doctrine.

XII. DEGRÉ.

Hilaire de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Pin & de la Valette, époufa, par contrat paffé le 26 Juillet 1556, devant Claudet Ardit, de Saint-Laurent, & Claude de Laval, de Jaujac, Notaires royaux, Claude d'Agrain, fille de feu Gafpard d'Agrain, Seigneur des Ubaz, & de Marguerite de Prunet, laquelle conftitua à fa fille

neuf cents livres tournois en dot & cent vingt livres pour ſes robes & habillements nuptiaux (*a*). Hilaire de Chanaleilles fit, le 10 Février 1563, ſon teſtament, par-devant François de Langlade, Notaire royal de Jaujac, & un codicille, le 28 Avril 1565, par-devant Gilbert de Langlade, fils de feu François de Langlade, par lequel il choiſit ſa ſépulture dans la chapelle de la maiſon du Pin, en l'égliſe de Fabras. Il fut père de :

1. JEAN de Chanaleilles, mort ſans poſtérité.
2. GASPARD de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur de la Saumès, auteur de la branche de la Saumès, rapportée plus loin.
3. BALTHAZAR de Chanaleilles, IIe du nom, Écuyer, Seigneur du Pin, qui fit ſon teſtament le 6 Juin 1625. Il avait épouſé, le 2 Octobre 1583, Louiſe DE CASTREVIEILLE, de laquelle il eut :
   - I. FRANÇOIS de Chanaleilles, Seigneur de la Valette, Baron de Retourtour & des États du Vivarais, marié en 1612 avec Anne DE TOURNON DU VERGIER, de laquelle il n'eut que deux filles, ſavoir :
     1. LOUISE-GENEVIÈVE de Chanaleilles, mariée, le 26 Décembre 1630, par contrat paſſé devant Eſcoffier, Notaire royal à Lamaſtre, & d'après diſpenſe du Pape, avec ſon couſin germain François-Chriſtophe DE TOURNON, Chevalier, Seigneur de Mayres, de Deſaignes & du Vergier, Baron de la Maſtre, fils de François DE TOURNON, *dit* de Mayres, Chevalier, Seigneur de Mayres & de Rouveyrolles, & de Suzanne DE BARJAC, ſa première femme; il fut ſtipulé dans le contrat de mariage qu'il prendrait, ainſi que ſa poſtérité, le nom & les armes de Chanaleilles.
     2. FÉLICIE de Chanaleilles, mariée, le 18 Février 1642, avec Céſar DE LESTRANGE, Chevalier, Seigneur de Groſon, fils de Jean de Leſtrange, Chevalier, Seigneur du même lieu.
   - II. GABRIELLE de Chanaleilles, mariée à Noble Samuel DE TEYSSIER, Seigneur du Roux; veuve en 1628.
4. JEAN-CLAUDE de Chanaleilles, auteur de la Branche du Villard, dont l'article ſuit.
5. MARGUERITE de Chanaleilles, légataire de ſon père le 10 Février 1563; mariée avec Jean DE ROSTAING.

Fille naturelle :

6. FRANÇOISE de Chanaleilles, à laquelle ſon père fit un legs le 10 Février 1563.



BRANCHE DES SEIGNEURS DU VILLARD,

MARQUIS DE CHANALEILLES.

XIII. DEGRÉ.

JEAN-CLAUDE de Chanaleilles, Seigneur du Buiſſon, fut légataire de ſon père, par le codicille fait le 26 Avril 1565, dans lequel Hilaire de Chanaleilles dit qu'il

(*a*) La maiſon d'Agrain vient de s'éteindre. Elle deſcendait d'Euſtache d'Agrain, Prince de Sidon & de Céſarée, Vice-roi & Connétable du royaume de Jéruſalem, à la première croiſade; elle portait *d'Azur au Chef d'Or.*

lui eſt né un fils depuis le teſtament qu'il avait fait en 1563, & qu'il lui lègue pareille ſomme qu'à ſes frères (a). Jean-Claude de Chanaleilles uſa de ſon influence dans l'Auvergne & dans le Vivarais, pour rendre de grands ſervices au Roi Henri IV. Ce monarque lui écrivit ſouvent lui-même de ſa main pour les reconnaître & l'en remercier. Pluſieurs de ces lettres autographes de Henri IV ſont conſervées dans les archives du Marquis de Chanaleilles. Elles ſont imprimées dans le recueil publié ſous les auſpices du Gouvernement, par M. Berger de Xivrey, Membre de l'Académie des inſcriptions & belles-lettres, ouvrage qui fait partie de la Collection des documents inédits relatifs à l'hiſtoire de France. Voici quelques-unes de ces lettres, textuellement rapportées :

Monſieur de Chananeylles, je vous fes ce mot par le ſieur Barthélemy, que je vous ranvoye contanté de tout poynt en votre faveur. Il a charge de vous dyre ce que j'atans de votre afectyon pour haſter la perſuaſyon du Conte de Clermont. Ce m'eſt de grande ymportanſe & urgenſe dans cet eſtat des afères de Lyon. Conférés au plus toſt avec Laſyn, quy va paſſer dans vos quartyers. Surtout ne ménagés vos bons advys & votre crédyt à l'endroyt de la Comteſſe (b). Je ſay qu'elle peut beaucoup pour le réſoudre & tyrer la bryde à bien. Adieu, Monſieur de Chananeylles, je m'an remets du tout ſur votre dévotyon ordynère pour le byen de mon ſervyſe.

A Vernon, ce xme Décembre.

Votre plus afectyone amy,
HENRY.

Monſieur de Chananeylles, j'ay antandu le grant & fidèle devoyr que vous avés fayt pour mayntenyr la vylle de Monferrant an mon obéyſſance. Je vous fays très bon gré de vos offyces an cette occaſyon, & m'aſſeure de votre prudence pour prendre toutes autres bonnes dyſpoſytyons que vous verres eſtre nécefſères. C'eſt ſurtout ceux de la Nobleſſe qu'yl eſt beſoyn d'atyrer & antretenyr an bone dévotyon. Je ſay combyen le Marquys de Saynt-Sorlyn les pratyque. Les Eſchevyns, dyt-on, me ſont tout acquys. Mandès moi ce qu'an panſés, & toutes autres nouvelles. Adyeu, Monſieur de Chananeylles, perſévérés dans votre méryte & aſſeurés vous du deſyr qu'a de le reconoytre par bons effets

Votre plus aſſeuré amy,
HENRY.

Monſieur de Chananeylles, j'ay eſté très ayſe d'antandre par le ſieur de Luberſac la bone aſſyſtanſe que vous lui avés fete dans ſon antrepryſe & le zèle que vous aportés en toutes occaſyons au byen de mes afères. Par quoy, outre l'honneur que vous acquérés, en ce ſeſant, vous devés eſpérer part dans ma bonne grâce & prandre aſſeurance que je ne feray jamès mécognoyſſant de vos ſervyſes. Je vous prie de demeurer par dellà avec le ſieur Lanocle, juſqu'à perfection des afères dont yl a charge, & croyès que je vous ſauray autant gré de ce que vous ferés par dellà que ſi le ſeſyés à ma vue. C'eſt

Votre plus aſſuré amy,
HENRY.

Lettre autographe de Henri IV, au ſujet de Monſieur de Chanaleilles, adreſſée à Monſieur de Saint-André, & tranſmiſe par celui-ci à Monſieur de Chanaleilles.

Monſieur de Saint-André, pour ce que j'ay toute aſſeurance & expéryence du méryte du Sieur de Chananeylles, je vous prye luy communyquer le double de votre ynſtructyon, anſamble du chyfre que vous avés de moy, afyn que s'yl ſurvyent par devers luy choſe quy requyert prompt advys, yl me le puyſſe donner auſſytoſt, ou a Monſieur le Conneſtable. Je vous prye luy dire par meſme occaſyon le contantement que j'ay de ſa conduyte & afectyon à mon ſervyſe, & que mon yntention eſt de le reconnoytre an bref, an nommant le dyt ſieur de Chananeylles l'un des jantilshomes ordinères de ma Chambre (c), ce quy le doyt ancore plus particulyèremant angager d'ad-

(a) C'eſt par erreur qu'il a été mentionné comme poſthume par le Baron d'Aubais dans les jugements de maintenue de la Nobleſſe du Languedoc, qu'il a imprimés à la fin du deuxième volume de l'ouvrage intitulé : *Pièces fugitives pour ſervir à l'hiſtoire de France*, 3 volumes in-4, 1759.

(b) C'eſt peut-être de la Comteſſe Coriſandre de Grammont que Henri IV veut parler ici ; ou plutôt de la Comteſſe de Clermont, avec laquelle Jean-Claude de Chanaleilles était lié particulièrement.

(c) Il refuſa cette place de Cour & préféra conſerver ſon influence & ſon indépendance en province.

vancer ſa nécocyation à bon terme. Ne ſayllés au reſte de me mander au plus toſt des nouvelles de dellà, & aſſurés vous touſjours de la bonne volonté de

Votre byen afectyoné metre & amy
HENRY.

Lettre de Henri IV à Monſieur de Chanaleilles, dictée à ſon Secrétaire Forget, & ſignée par le Roi.

Monſieur de Chananeylles, avec la commodité qui ſe préſente du ſieur de Bonnevie, s'en retournant par delà, je n'ay voulu faillir de vous faire ce mot, pour que vous ſçachiez le contentement que j'ay eu du bon devoir que vous fiſtes en la réduction des places que les ennemis occupoient au gouvernement de mon couſin le Conte de la Voulte. En quoy je vous prye continuer & ne poinct vous laſſer de bien faire, & j'ay bien voulu vous faire ceſteci pour vous ordonner de vous rendre près de mondit couſin, au premier mandement qu'il vous en fera, pour entendre ce qu'il vous dira de ma part pour mon ſervice, en quoy vous l'aſſiſterez de tout votre pouvoir; & m'aſſeurant que vous ne voudrez manquer à cette occaſion qui ſera belle pour acquérir ſurcroît de réputation & d'honneur, je prieray Dieu, Monſieur de Chananeilles, vous avoir en ſa ſainte garde. Eſcript au camp de Giſors, le ſeizième jour d'Octobre 1590.

HENRY.

FORGET.

Jean-Claude tranſigea, ainſi que Balthazar, avec Gaſpard de Chanaleilles, leur frère aîné, le 13 Novembre 1614, au ſujet de leurs droits légitimaires, & ſe maria, par contrat paſſé devant Jacques Mathieu, Notaire royal de l'ancienne retenue de Jaujac, le dernier Février 1619, avec Claudine DE LA TOUR DES BAINS (*a*), fille de Claude DE LA TOUR DES BAINS, Seigneur du Cros, & de Gabrielle DE GONSCHAL. Jean-Claude teſta le 1[er] Avril 1629, & fut père de :

1. CLAUDE, dont l'article ſuit.
2. FRANÇOIS de Chanaleilles, Seigneur du Buiſſon, de Chaix de Beaufort, &c., demeurant à Villeneuve-de-Berg, marié, le 19 Décembre 1655, avec Gabrielle DE TEISSIER DE SALRAS, dont il eut :
   - CATHERINE de Chanaleilles, mariée, par contrat du 5 Février 1693, avec François D'HAUTEFORT DE LESTRANGE DE GONTAUT, Seigneur de Montréal, de Joannas, &c., fils de Gabriel DE HAUTEFORT, Chevalier, Baron de Leſtrange, Seigneur de Montréal & de Joannas, & de Marie DE BALAZUC.
3. JOSEPH-BENJAMIN de Chanaleilles, Seigneur de Laſſagnes, y demeurant.
4. ANNE-FRANÇOIS de Chanaleilles, Seigneur de la Croze, y demeurant, maintenu dans ſa Nobleſſe avec ſes frères, le 6 Mars 1670. Il épouſa, en 168..., N. DE LANGLADE, fille de Paul DE LANGLADE & d'Aimée DE BONNEVAL, & il en eut deux fils, qui formèrent une branche, appelée de Bellenave, dont on ignore la deſcendance.

XIV. DEGRÉ.

CLAUDE de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Villard, ci-devant la Valette, de Villeneuve, de Ranc, de Saint-Cirgues, de Veyrières, de la Tayre, &c., demeurant au château de Villeneuve, Capitaine dans le régiment de Rouſſillon en 1642, épouſa : 1° le 20 Octobre 1647, Iſabeau DE REINAUD ; 2° par contrat paſſé le 4 Juillet 1655, au château du Villard, devant Laſſare, Notaire royal de Saint-

(*a*) DE LA TOUR DES BAINS. — *D'Or à la Tour de Gueules, maçonnée de Sable.*

Cirgues-en-Montagne, Demoiſelle Marie DE LANGLADE, fille de Scipion DE LANGLADE (*a*), Seigneur & Baron des Éperviers (*b*), & de Louiſe DE TAYSSIER DE SALRAS. Marie de Langlade ne vivait plus le 14 Septembre 1700. Ils eurent le fils unique qui ſuit.

XV. DEGRÉ.

EUSTACHE de Chanaleilles, Seigneur du Villard, de Villeneuve, du Roux & autres places, Baron des Éperviers, avait épouſé, par contrat paſſé le 14 Septembre 1700, au château de Banas, devant Mienneuf & Maſpetit, Notaires royaux, Marie-Françoiſe DE MONTEIL (*c*), fille de Jean DE MONTEIL (*d*), deuxième du nom, Seigneur de la Faurie, de Saint-Quentin, de Banes, de Saint-Vincent de Durfort, Coſeigneur de Boucieu-le-Roi, &c., Colonel d'un régiment d'infanterie de ſon nom, & de Marie DE CHAMBAUD, Dame de Banas. Ce mariage fut célébré en préſence de Thomas Alberti, Viguier de Bagnols, de Louis de la Baume, Seigneur de Suze, d'Étienne Giroſt, Gouverneur d'Orange, &c., dans la maiſon de Jean de Claris, à Viviers. Euſtache avait fait ſon teſtament le 8 Mai 1710, & mourut Brigadier d'infanterie, ayant ſervi aux armées d'Italie, du Rhin & de la Moſelle pendant les campagnes de 1734 (*e*). Il fut père de :

1. CHARLES, dont l'article ſuit.
2. HYACINTHE de Chanaleilles, Capitaine dans le régiment de Berri, tué au ſiége de Prague, en 1741. Il avait la taille de ſix pieds un pouce, choſe remarquable, & fut bleſſé mortellement d'une balle reçue à la tête, au milieu du front.
3. JULIETTE de Chanaleilles, qui vivait le 11 Septembre 1724.

XVI. DEGRÉ.

CHARLES de Chanaleilles, Chevalier, titré Marquis de Chanaleilles, Seigneur du Villard, de Villeneuve, du Roux & autres places, Baron des Éperviers, avait épouſé, par contrat paſſé le 11 Septembre 1724, au château de Mathias, paroiſſe de Fay, devant Rivière, Notaire royal, Madeleine DE CHAMBARLHAC (*f*), fille de feu Meſſire Charles DE CHAMBARLHAC, Chevalier, Seigneur de Fontmorette, du Monteillet & autres places, & de Dame Madeleine DE RAJON; elle fut aſſiſtée à ce contrat par Meſſire Antoine Odde de la Tour-du-Villan, & par Meſſire Guillot-Joſeph de la Baſtie, Seigneur de Rulhier, ſes oncles. Il avait ſervi longtemps & fut fait Maréchal de camp le 1er Août 1734, ayant été bleſſé à l'attaque des lignes d'Ettlingen, en Allemagne, le 5 Mai de la même année. Il laiſſa pour enfants :

(*a*) DE LANGLADE. — *Parti, au 1er d'Azur; à l'Aigle d'Or, au 2e d'Hermines.*

(*b*) La baronnie & ſeigneurie des Éperviers paſſa par cette alliance dans la maiſon de Chanaleilles, avec les ruines du château de Ventadour, qui avait été détruit en 1626, dans les guerres de religion. Ce château avait été fondé vers l'an 1200, par Guigon, Seigneur de la Roche en Reynier, en Velay, qui épouſa Jordane de Montlaur, & vint ſe fixer en Vivarais. Il paſſa enſuite par une alliance dans la maiſon de Lévis-Ventadour, qui le conſerva longtemps, & dont il prit le nom. Plus tard, il appartenait à la maiſon de Langlade, qui le porta ainſi à celle de Chanaleilles, avec la baronnie des Éperviers.

(*c*) Tante du Vicomte de Monteil, Capitaine-Colonel des Cent-Suiſſes de la garde de Monſeigneur le Comte d'Artois, à l'époque de la Révolution, lequel avait pour frères le Marquis de Monteil, Lieutenant-Général des armées du Roi, anciennement Ambaſſadeur en Pologne, & le Baron de Monteil, Vice-Amiral des armées navales, tous les trois morts ſans poſtérité. Le Vicomte avait épouſé Mademoiſelle de Lévis-Mirepoix, & le Baron, Mademoiſelle de Sabran. Cette maiſon eſt aujourd'hui éteinte.

(*d*) DE MONTEIL. — *D'Azur au Griffon d'Argent, becqué, langué & armé de Gueules.*

(*e*) *Annuaire militaire de* 1735, intitulé *Second abrégé de la carte militaire de France*, Paris, 1735.

(*f*) DE CHAMBARLHAC. — *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Colombes d'Argent, becquées & membrées de Gueules.*

1. Joseph-Guillaume, qui fuit.
2. Marie-Suzanne de Chanaleilles, appelée Mademoifelle de Fontmourette.
3. Madeleine de Chanaleilles, mariée, le 30 Juin 1748, à Louis-Charles de la Motte Chalendar.

XVII. DEGRÉ.

Joseph-Guillaume de Chanaleilles, Marquis de Chanaleilles, Chevalier, Seigneur du Villard, de Montpezat, du Roux, du Colombier, de Collanges, de Prunerolles, de Ventes & autres places, Capitaine de dragons au régiment de Septimanie, fit fon teftament olographe à Aubenas, le 19 Août 1767. Il avait époufé, par contrat paffé devant Jofeph-Simon-Michel Gollier, Notaire apoftolique à Avignon, Marie-Agathe de Durand de Rilly (*a*), qui mourut victime du Tribunal révolutionnaire d'Orange, le 16 Thermidor an II (3 Août 1794), pour avoir correfpondu avec fes deux fils, émigrés ; elle était fille de haut & puiffant Seigneur Meffire Jofeph de Durand, Chevalier, Seigneur de Rilly & de Villeblain, & de haute & puiffante Dame Laure-Lucrèce de Magnin de Gaste. De ce mariage font iffus :

1. Charles-François-Guillaume, dont l'article fuit.
2. Louis-Charles-Isidore de Chanaleilles, reçu en 1787 Chevalier de juftice de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, *dit* de Malte, qui a fervi en qualité d'Enfeigne fur les vaiffeaux de fon ordre.
3. Joséphine-Madeleine-Benoîte de Chanaleilles, à laquelle fa grand'mère légua 10,000 livres; mariée en..... à N. de Laulanhier.
4. Laure-Émélie-Madeleine de Chanaleilles.
5. Louise-Madeleine-Charlotte de Chanaleilles.

XVIII. DEGRÉ.

Charles-François-Guillaume de Chanaleilles, Marquis (*b*) de Chanaleilles, de Montpezat, du Villard, de Chambonas, Baron des Éperviers, &c., reçu en 1794 Chevalier de juftice honoraire, ou non-profès, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, *dit* de Malte, Pair de France, ancien Capitaine des vaiffeaux du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Membre du Confeil général de l'Ardèche, a époufé en 1807 Marie-Jofèphe-Rofe de Carrère (*c*), fille de Meffire Pierre-Jacques de Carrère & de Marie-Jofèphe-Rofe de Diant. De ce mariage font iffus :

1. Sosthènes, dont l'article fuit.
2. Gustave-Adolphe, Comte de Chanaleilles, Lieutenant-Colonel du 68[e] de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre de Pie IX; marié, le 18 Novembre 1853, à Marie-Louife-Napoléone-Ofréfie de Las Cases, fille du Comte de Las Cases & d'Henriette de Kergariou.
3. Adolphe-Gustave, Vicomte de Chanaleilles, Général de brigade, Commandeur de la Légion d'honneur, frère jumeau du précédent, marié, en Avril 1850, à Blanche d'Andlau.

(*a*) La maifon de Rilly eft aujourd'hui éteinte; elle portait *d'Argent à trois Maillets de Gueules.*

(*b*) Confirmation royale du 31 Mai 1817 du « titre de Marquis qu'il tient de fes ancêtres » avec érection de Majorat.

(*c*) De Carrère. — *Coupé, au 1[er] d'Azur à trois Trèfles rangés d'Or; au 2[e] de Gueules à l'Ancre d'Argent, le Trabe d'Or; à la Fafce en divife d'Argent, chargé de cinq Lofanges de Sable.*

XIX. DEGRÉ.

Sosthènes de Chanaleilles, Marquis de Chanaleilles, de Montpezat & de Chambonas, Baron des Éperviers, ancien Page du Roi Louis XVIII, retraité Lieutenant-Colonel du 4e régiment de Chaſſeurs d'Afrique, Officier de la Légion d'honneur, & ancien Membre du Conſeil général de l'Ardèche, lequel a épouſé, à Paris, le 29 Mai 1832, Marie-Victurnienne-Stéphanie des Balbes de Berton de Crillon (*a*), ſeconde fille du Duc de Crillon, Pair de France, Maréchal de camp, Grand-Officier de la Légion d'honneur, & de Zoé de Rochechouart de Mortemart, Ducheſſe de Crillon. Madame la Marquiſe de Chanaleilles fut Dame d'honneur de S. A. R. Madame la Ducheſſe d'Orléans. De ce mariage ſont iſſus :

1. Félix-Hélye de Chanaleilles, décédé le 15 Mai 1853, à l'âge de 18 ans.
2. Marie-Isabelle de Chanaleilles, mariée, le 14 Juin 1856, à Gaſton Emé, Marquis de Marcieu.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA SAUMÈS,

Marquis de la Saumès.

XIII. DEGRÉ.

Gaspard de Chanaleilles, Écuyer, Seigneur du Pin, de la Saumès, de Jagonas & autres lieux, deuxième fils d'Hilaire de Chanaleilles & de Claude d'Agrain des Ubaz, fut Capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied, par commiſſion du 11 Mars 1587, & tranſigea le 13 Novembre 1614, avec ſes frères Balthazar & Jean-Claude. Il fit deux teſtaments, le premier devant Rodilh, Notaire royal, le 28 Mars 1617, & le ſecond, devant Burelli, Notaire royal, le 12 Octobre 1626, par leſquels il voulut être inhumé en ſa chapelle, fondée en l'égliſe de la Blachère, au tombeau de ſes prédéceſſeurs de la maiſon de la Saumès. Il avait épouſé en premières noces, par contrat du 26 Novembre 1589, paſſé devant Jean du Serre, Notaire royal de la ville de Joyeuſe, Catherine de Borne (*b*), Dame de la Saumès, qui lui porta la terre de ce nom, & dont il n'eut point d'enfants; elle était fille de Charles de Borne, Seigneur de la Saumès, au mandement de Joyeuſe, & de Catherine de la Balme, & veuve d'Anne de Rozilhes, Seigneur de Laurac. Et en deuxièmes noces, par contrat paſſé le 22 Novembre 1601, devant le même Jean du Serre, il épouſa Jeanne de Rozilhes, fille de feu Guillaume, Seigneur de Rozilhes & de Laurac, & de Jeanne de Budos. Cette dernière était fille de Jean de Budos, Marquis de Portes, & de Louiſe de Porcelet, & ſœur de Louiſe de Budos, mariée, le 19 Mars 1593, à Henri, Duc de Montmorency, Pair & Connétable de France, dont la fille, Marguerite de Montmorency, épouſa, le 3 Mars 1609, Henri de Bourbon, Prince de Condé (*c*). Jeanne de Rozilhes fit ſon teſtament devant Paſcal, Notaire de Joyeuſe, le 3 Septembre 1632, étant alors veuve de Gaſpard de Chanaleilles. De ce dernier mariage ſont iſſus :

1. Claude de Chanaleilles, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Saumès, Baron de

(*a*) De Crillon. — *D'Or à cinq Cotices d'Azur.*

(*b*) De Borne de la Saumès. — *D'Or à l'Ours de Sable, lampaſſé & armé de Gueules.*

(*c*) Par cette alliance, Gaſpard de Chanaleilles devint neveu du Connétable de Montmorency & couſin germain du Prince de Condé; & Jean-Louis de Chanaleilles, Comte de la Saumès, qui fit les preuves de Cour en 1785, ſe trouva parent, du ſeptième au huitième degré, avec Monſeigneur le Prince de Condé & Monſeigneur le Prince de Conti.

Jagonas. Il était Capitaine au régiment du Languedoc, le 3 Décembre 1632; obtint en 1636 une compagnie dans le régiment du Roure, & fervit au fiége de Fontarabie & au fecours de Salces, ainfi que l'attefte un certificat du Prince de Condé, du 20 Octobre 1639. Il avait époufé : 1° par fuite d'accord fait par fon père, le 3 Novembre 1610, Marguerite DE SAINT-HAON, fille de Noble CLAUDE, Seigneur de Saint-Haon, de Jagonas en partie & autres places, & d'Antoinette DE GAULTIER; 2° Catherine DE ROQUARD *(a)*, fille de Jacques DE ROQUARD, Cofeigneur de la Garde-Paréol & de la Motte, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Louis XIII, Confeiller d'État, & d'Antoinette DE MONTFAUCON DE LÉVIS. Claude de Chanaleilles n'ayant point d'enfant, fit fon teftament, le 28 Décembre 1639, en faveur de fa mère & de Guillaume, fon frère.

2. GUILLAUME IV, qui continue la lignée, & dont l'article fuit.
3. JOACHIM de Chanaleilles, qui fut reçu au nombre des Pages du Grand-Maître de l'ordre de Malte, fuivant la commiffion nommée pour fes preuves, le 4 Juin 1624.
4. ANTOINE-HERCULE de Chanaleilles, Seigneur de Servières, qui était Enfeigne de la compagnie-colonelle du régiment du Sieur de Caftrevieille, en garnifon à Montauroux, en Provence, lorfqu'il fit fon teftament le 28 Novembre 1636.
5. CATHERINE de Chanaleilles, légataire de fon père le 28 Mars 1617, & de fa mère le 3 Septembre 1632; mariée, le 8 Février 1658, à Antoine DES ARCIS, Seigneur de Colonges.

XIV. DEGRÉ.

GUILLAUME IV de Chanaleilles, qualifié haut & puiffant Seigneur, ainfi que les aînés de fes defcendants, Chevalier, Comte de la Saumès, Baron de Jagonas & du Sault, Seigneur de la Charve, de Baubiac, de Vernon & autres lieux, Capitaine d'une compagnie de cent hommes de pied au régiment du Sieur de la Vernède, par commiffion du 31 Juillet 1632, fut maintenu dans fon ancienne extraction noble, par ordonnance de M. Bazin de Bezons, Intendant en Languedoc, rendue à Montpellier le 6 Mars 1670, & fit fon teftament en fon château de la Saumès, devant Motte, Notaire royal, le 13 Décembre 1678, teftament par lequel il voulut être inhumé au tombeau de fes prédéceffeurs, dans la chapelle qu'ils avaient fondée en l'églife paroiffiale de Saint-Julien de la Blachère. Il avait époufé, par contrat paffé à Saint-Andéol, le 26 Septembre 1655, devant Étienne Motte & Antoine Efpiard, Notaires royaux, Jeanne DE GABRIAC DE ROUCHON *(b)*, qui tefta au château de la Saumès, le 15 Juillet 1714, fille de Joachim DE GABRIAC, *dit* de Barjac, Seigneur du Sault, Cofeigneur du bourg Saint-Andéol & de Saint-Marcel d'Ardèche, & de feue Françoife DE BANES D'AVEJAN. Leurs enfants furent :

1. GUILLAUME-JOSEPH de Chanaleilles, I[er] du nom, Chevalier, Comte de la Saumès, Baron de Jagonas, du Sault & autres places, décédé avant le 24 Mars 1701, Lieutenant du Roi en la province de Languedoc, fans enfants du mariage qu'il avait contracté avec Antoinette DE CHARRETON, veuve en premières noces de Jean-Baptifte DE HILERIN, Chevalier, Seigneur de Bazoches, Confeiller au Parlement.

(a) Catherine de Roquard époufa en fecondes noces, le 1[er] Mars 1642, Guy PAPE, Baron de Saint-Auban & de Sahune, en Dauphiné; elle fut nommée, par brevet du 9 Décembre 1658, Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche.

(b) DE GABRIAC. — *De Gueules, à fept Lofanges d'Or.*

2. Jean-Baptiste, qui continue la lignée, & dont l'article fuit.
3. Jeanne-Marie de Chanaleilles, Demoifelle de la Saumès, à laquelle fon père légua 10,000 livres.
4. Gabrielle de Chanaleilles, qui, ainfi que fes fœurs Marie & Jeanne, eut un legs de 10,000 livres.
5. Marie de Chanaleilles, mariée a Guillaume de Ginestous, Cofeigneur de Vernon, fils d'Anne de Ginestous, Seigneur de Vernon, & de Diane de Goys de Corbières. Elle ne vivait plus lors du teftament de fa mère.
6. Jeanne de Chanaleilles, veuve en 1718 de Jean-Louis de Pons, Chevalier, Cofeigneur de la Garde-Paréol & de la Motte.
7. Marie-Anne de Chanaleilles, Religieufe au couvent des Urfulines du bourg Saint-Andéol en 1678.

XV. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Chanaleilles, I[er] du nom, Comte de la Saumès, Seigneur & Baron de Jagonas, du Sault, du Pouget, Cofeigneur du château & mandement de Vernon, de la ville de Vans, du mandement de Naves, de Cafteljau & autres places, fut connu, du vivant de fon frère aîné, dont il devint héritier, fous le nom de *Chevalier de la Saumès.* Il fervait depuis deux ans & neuf mois dans la première compagnie des Moufquetaires, lorfque le Roi lui donna, le 26 Avril 1693, une compagnie de cavalerie au régiment de Fiennes. Il était Lieutenant du Roi de la province de Languedoc, au département du Haut-Vivarais & du Velay (*a*), lorfqu'il tranfigea, le 24 Mars 1701, avec Antoinette de Charreton, fa belle-fœur, fur la liquidation de fes droits. Par contrat paffé à Largentière, le 23 Juin 1701, devant Antoine Chaunac & Roftaing Boyer, Notaires royaux, le Comte de la Saumès époufa Louife de Largier (*a*), fille de Noble Jean de Largier & de feu Dame Marie de Doriple. Ils firent leur teftament mutuel au château de la Saumès, devant Salel, Notaire royal, le 23 Avril 1721. Elle fe remaria, avant le 11 Novembre 1738, avec François d'Ysarn, Marquis de Villefort, & fit un fecond teftament au château de la Saumès, le 18 Septembre 1750, devant Billet, Notaire royal. Jean-Baptifte de Chanaleilles fut père de :

1. Guillaume-Joseph, dont l'article fuit.
2. Jeanne de Chanaleilles, Religieufe bénédictine à Aubenas en 1750.
3. Marie-Anne de Chanaleilles, veuve en 1750 d'Alexandre de Chambaud, Seigneur de Saint-Lager.
4. Madeleine de Chanaleilles, légataire de fa mère en 1721.

XVI. DEGRÉ.

Guillaume-Joseph de Chanaleilles, II[e] du nom, Chevalier, qualifié Marquis de la Saumès, Baron de Ribes, Seigneur de Saint-André-la-Champ, du Sault, de Planzoles, du Petit-Paris, &c., Cofeigneur du château & mandement de Vernon, de la Blachère, de la ville de Vans, du mandement de Naves dans l'Uzège, de Jalavoux & des Ternes, dans le Velay, Moufquetaire, puis Officier au régiment du Roi-infanterie, époufa, par contrat du 12 Novembre 1738, paffé devant Barthélemy, Notaire royal de la ville du Puy, Marie-Gabrielle-Claudine Bernard de Jalavoux (*c*),

(*a*) Il avait prêté ferment au Roi pour cette charge dès le 17 Septembre 1697.

(*b*) De Largier. — *D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Rofes d'Argent, & en pointe d'une Tour du même.*

(*c*) De Jalavoux. — *D'Argent à l'Écureuil rampant de Gueules; au Chef d'Azur, chargé d'un Cor de chaffe d'Or, lié d'Argent.*

qui fit fon teftament à Joyeufe, devant Louis Tolède, Avocat & Notaire royal à Saint-Alban, le 21 Avril 1782. Elle était fille de Pierre BERNARD, Écuyer, Baron de Jalavoux, Seigneur des Ternes & autres places, & de Claudine DE BORIE. Leurs enfants furent :

1. JEAN-LOUIS de Chanaleilles, Chevalier, Comte de la Saumès, né le 18 Mai 1742, Capitaine au régiment d'Auvergne, Major du fecond régiment d'État-major, puis Chef de bataillon, décédé en 1822. Il fit, le 29 Novembre 1777, les preuves de nobleffe devant les Commiffaires des États de Languedoc, pour y fiéger en qualité d'envoyé de la baronnie de Caftelnau-d'Eftrettefonds, preuves qu'il remonta au delà de l'année 1274. Il fit également, au mois de Mai 1785, par-devant M. Chérin, Généalogifte du cabinet des ordres du Roi, les preuves exigées pour monter dans les carroffes du Roi & fuivre Sa Majefté à la chaffe, honneur qui lui fut accordé le 3 Novembre de la même année. Il époufa : 1° Marie-Rofe DU VIDAL DE MONTFERRIER; & 2° par contrat paffé le 17 Juin 1780, devant Duclos Dufrefnoy & fon confrère, Notaires au Châtelet de Paris, Madeleine GERBIER DE FRANVILLE, fille de Pierre-Jean-Baptifte GERBIER, Chevalier, Avocat au Parlement, Confeiller de Monfieur, frère du Roi, en tous fes Confeils, Intendant de fes maifons, domaines & finances, Seigneur du Marquifat de Franville & autres lieux, &c. Il n'a pas eu d'enfants de ces deux mariages.
2. JOSEPH-FRANÇOIS-DE-SALES de Chanaleilles, Chevalier de la Saumès, né à Joyeufe le 15 Mai 1743, Enfeigne au régiment de Normandie le 21 Août 1759, Lieutenant au mois d'Août fuivant, Capitaine le 4 Mai 1771, Capitaine commandant des chaffeurs du régiment de Neuftrie le 28 Février 1778, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis le 21 Avril 1783, Major du régiment de Flandres le 15 Avril 1784; retraité Lieutenant-Colonel.
3. PIERRE-RÉGIS de Chanaleilles, Religieux bénédictin, Prieur de Lucy-le-Bourg.
4. JEAN-BAPTISTE de Chanaleilles, dont l'article fuit.
5. JOSEPH-GUILLAUME de Chanaleilles, Prêtre, Docteur de Sorbonne, Vicaire général du diocèfe de Nancy.
6. PIERRE-JOSEPH de Chanaleilles, Prêtre, Vicaire général du diocèfe de Viviers, mort Chanoine de l'évêché de Nîmes.
7. MARIE-ANNE de Chanaleilles,
8. JEANNE-GABRIELLE de Chanaleilles, } étaient vivantes en 1785.
9. LOUISE-CLAUDINE de Chanaleilles,
10. MARIE-CLAUDINE de Chanaleilles, Religieufe à l'abbaye d'Aubenas.
11. MARIE-MADELEINE de Chanaleilles, Religieufe à Largentière.

XVII. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Chanaleilles, II[e] du nom, Marquis de la Saumès, Lieutenant au troifième régiment de chaffeurs à cheval en 1785, fut obligé de quitter le fervice par fuite de bleffures reçues à la campagne de Corfe. Il époufa Françoife-Madeleine-Émilie DE CADOENE DE GABRIAC (*a*), fille du Marquis DE GABRIAC, dont il eut :

1. LOUIS-ÉTIENNE-ACHILLE, dont l'article fuit.
2. HENRI-GUSTAVE de Chanaleilles, marié fans enfants.

XVIII. DEGRÉ.

LOUIS-ÉTIENNE-ACHILLE de Chanaleilles, Marquis de la Saumès, marié le 3 Sep-

(*a*) DE GABRIAC. — *De Gueules à fept Lofanges d'Or.*

tembre 1844, avec Claude-Françoife Charlotte DE LA BAUME, fille d'Eugène DE LA BAUME, Colonel d'état-major, Chevalier de Saint-Louis & Officier de la Légion d'honneur. De ce mariage font iffus :

1. HENRI-EUGÈNE-ROGER de Chanaleilles, né en Novembre 1845.
2. PAUL-AIMÉ-RENÉ de Chanaleilles, né en Janvier 1853.
3. FRANÇOISE-HIPPOLYTE-GABRIELLE-EUGÉNIE de Chanaleilles, née en Décembre 1847.
4. MARIE-ÉMILIE-BLANCHE de Chanaleilles, née en Décembre 1851.
5. LOUIS-MARIE-HÉLIE de Chanaleilles, né en Mars 1858.

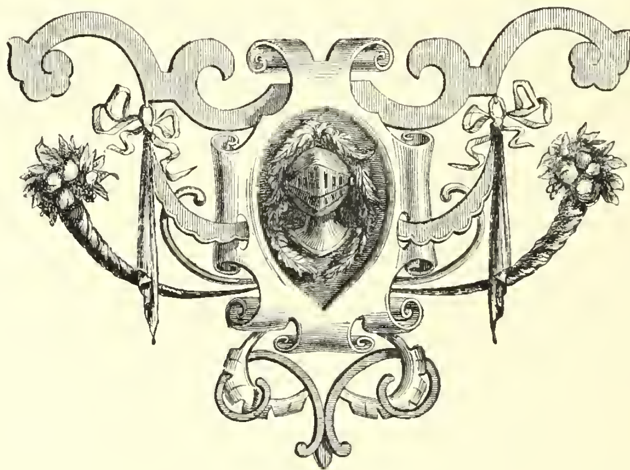


On a vu dans cette généalogie que la maifon de Chanaleilles a contracté fes alliances avec les familles fuivantes :

D'AUROUX-D'AUBUSSON, en 12..; DE ROCHON, en 1212; DE VALS en 13..; DE MONTGROS, en 13..; DU BOSC, en 1387; DE MONJOC, en 1422; DE PRUNET, en 1434; DE CASTREVIEILLE en 14..; DE MADIÈRES D'AUBAIGUES, en 14..; DE MAULÉON DE CAUSANS, en 1427; DE CARITAT-CONDORCET, en 1442; DE PIOLENC, en 14.., DE CADRIS, en 14..; DE CROCHANS DE BOURG-ANDÉOL, en 15..; DE LA GARDE DE CHAMBONAS, en 15..; D'AGRAIN DES HUBAS, en 1556; DE CASTREVIEILLE, en 1583; DE BORNE DE LA SAUMÈS, en 1589; DE ROZILHES, en 1601 (d'où lui eft venue fa parenté avec la maifon de Bourbon & avec celle de Montmorency); DE SAINT-HAON, en 1610; DE LA TOUR DES BAINS, en 1619; DE TOURNON, en 16..; DE TOURNON, en 1630; DE ROQUART, en 16..; DE LESTRANGES, en 1642; DE LANGLADE, en 16..; DE TEYSSIER DE SALRAS, en 1655; DE GABRIAC DE BARJAC, en 1655; DE LANGLADE, en 1655; DES ARCIS, en 1658; D'HAUTEFORT DE GONTAUT, en 1693; DE CHARRETON, en 16..; DE MONTEIL, en 1700; DE LARGIER, en 1701; DE CHAMBARLHAC, en 1724; DE JALAVOUX, en 1738; DE RILLY DE VILLEBLAIN, en 17..; DU VIDAL DE MONTFERRIER, en 17..; DE FRANVILLE, en 1780; DE CADOENE DE GABRIAC, en 18.., DE CARRÈRE, en 1807; DES BALBES DE BERTON DE CRILLON DE MAHON, en 1832; DE LA BAUME, en 1844; D'ANDLAU, en 1850; & DE LAS CASES, en 1853.

La maifon de Chanaleilles a contracté en outre, par ces alliances, des liens de parenté, ou des affinités, avec plufieurs membres d'autres familles, telles que les familles de VERCHÈRES, DE BARJAC, DE GONSCHAL, DE BALAZUC, DE BONNEVAL, DE LÉVIS, DE SABRAN, DE BUDOS, DE PORTES, DE PORCELET, DE MONTMORENCY, DE BOURBON, DE CONDÉ, DE CONTI, DE CLUZEL, DE LA ROCHEFOUCAULD, DE GAULTIER, DE MONTFAUCON-LÉVIS, DE CHAMBAUD DE BANAS, DE VOGÜÉ, DE KERSAINT, DE DURAS, DE RAUZAN, DE LA ROCHEJACQUELEIN, DE LUBERSAC, DE LOSTANGES, DE VIRIEU, DE LA TOURRETTE, DE LA TOUR DU VILLAN, DE LA BASTIE DE RHULIER, DE BANES D'AVEJAN, DE GOYS DE CORBIÈRES, DE BORIE, DE GASTE, DE GÉVAUDAN, DE BLOU, DE BERNARDY, DE VALGORGE, DE SALLES, DE BOUILLÉ, DE PERRINELLE, DU HAUTVEL, DE SAMBUIS, DE BRANCAS-CÉRESTE, DE FORTIA, DE GRAMMONT, POZZO DI BORGO, DE CARAMAN, DE LÉVIS-MIREPOIX, D'HERBOUVILLE, DE CLERMONT-TONNERRE, DE POLIGNAC, DU LAURENS, DE ROCHECHOUART DE MORTEMART, DE MONTMORENCY, D'AVARAY, DE LAURENCIN, BORGHÈSE, DE BERNIS, DE CHEVIGNÉ, DE SAINTE-ALDEGONDE, DE BEAUVAU, DE CRAON, DE CHOISEUL-PRASLIN, DE KOMAR, DE CRUSSOL D'UZÈS, DE BEAUVILLERS, DE FORBIN-JANSON, DE NOAILLES, DE SAINTE-ALDEGONDE,

d'Havrincourt, de Guébriant, de Lagrange, Talon, du Cayla, de Brissac, d'Aubusson-Lafeuillade, de Tourzel, de Chalais-Périgord, de Beaufort, de la Garde, de Montalembert, de Rougé, de Vérac, de Sainte-Maure, de Lostanges, de Pastoret, de Francheville, de Tramecourt, de Perrien, de la Panouse, de Mérode, de Kergariou, &c.



CHAPERON ou CHAPPERON,

Anciens Seigneurs de Terrefort, de Lataſte, Barons de Tuſtal, Calamiac & Jos.

EN GUIENNE.



De Gueules à un Arbre de Sinople ſur une Terraſſe du même, à une Levrette d'Argent, paſſante au pied de l'arbre qui eſt ſurmonté de trois Étoiles du même, rangées en chef.

Une tradition domeſtique conſervée dans la famille Chaperon la dit originaire de Bretagne où une maiſon du même nom eſt connue depuis le XIVe ſiècle, d'après les témoignages des hiſtoriens.

Parmi les membres des Chaperon de Bretagne on cite un Chaperon, Chevalier de Thoumin en 1181 (*a*); un autre compté au nombre des compagnons de Duguesclin en 1370 (*b*); un JEHAN Chaperon, Conſeiller du Roi de Sicile en 1437 (*c*). Cette famille, ou peut-être ſeulement une de ſes branches, a enſuite paſſé en Anjou & en Poitou, où le rameau aîné s'éteignit au XVIe ſiècle, & le cadet au milieu du ſiècle ſuivant (*d*). Ce dernier rameau poſſédait la ſeigneurie de Terrefort, devenue plus tard propriété de la branche aînée de la maiſon actuelle de Chaperon.

N. Chaperon aurait quitté la Bretagne vers la fin du ſeizième ſiècle & vint s'établir à Libourne. Il eut deux fils : 1. ARNAUD Chaperon, Tréſorier & Jurat de la ville de Libourne en 1602, appelé *Sire* dans un acte de naiſſance du 23 Décembre 1606, où il figure comme parrain (*e*); il n'eut de ſa femme Anne BROUDEAU qu'un fils, ARNAUD, décédé en venant au monde; — 2. JULIEN, qui ſuit.

JULIEN Chaperon, déſigné ſous le titre de *Sire* dans un acte de naiſſance du 23 Avril 1616, où il figure comme témoin (*f*). Il eut trois fils :

1. ARNAUD Chaperon, Capitaine au régiment de Montauſier, Jurat & Maire de Libourne en 1657 & en 1663 (*g*), qualifié Noble dans les paroiſſiaux de cette ville (*h*). Son petit-fils Meſſire JEAN de Chaperon, Écuyer, Seigneur de Terrefort, Conſeiller, Secrétaire du Roi, maiſon & couronne de France (*i*), eut :
   I. FRANÇOIS-JOSEPH de Chaperon de Terrefort, Conſeiller au Parlement de Bordeaux, Seigneur de Terrefort, Baron de Tuſtal, Calamiac & Jos, prit part aux Aſſemblées de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de

(*a*) (*b*) Dom Lobineau. (*c*) Dom Maurice.
(*d*) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire généalogique des familles de l'ancien Poitou.*
(*e*) Acte de naiſſance de Jean Blanche, fils de Jean Blanche de Monduit.
(*f*) Extrait de naiſſance de Catherine de la Reine.
(*g*) Souffrain, *Eſſais hiſtoriques ſur la ville de Libourne*, le déſigne comme *Breton.*
(*h*) Acte de naiſſance d'Arnaud de Pénicault, du 17 Janvier 1641, & de Sulpice Chaperon, du 11 Juillet 1642.
(*i*) Toutes ces qualifications lui ſont données dans le contrat de mariage de ſa petite-fille Jeanne de Chaperon. — O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, t. II, p. 390.

Guienne en 1789 (*a*), & périt fur l'échafaud révolutionnaire en 1793. De fa femme Demoifelle N. DE GAIGNERON DES VALLONS, coufine germaine de Marie-Rofe-Jofèphine DE TASCHER DE LA PAGERIE, première femme de Napoléon Ier & aïeule de l'Empereur Napoléon III, il eut ;

1. ROSE-MICHELLE, mariée à Laurent DE LA FAURIE, Comte de Monbadon, Chevalier, Seigneur, Baron de Montabon, Comte de Montcaffin, Sénateur & Maire de Bordeaux fous l'Empire, Pair de France, Maréchal de camp, Chevalier de Saint-Louis & Grand-Croix de la Légion d'honneur, mort en 1841 (*b*).
2. N. de Chaperon de Terrefort, fans alliance.

II. MARC de Chaperon, Écuyer, Seigneur de Latafte & de Terrefort, Confeiller du Roi, Tréforier général de France, Premier préfident au bureau des finances, Commiffaire du Confeil pour l'infpection des ponts & chauffées de la généralité de Bordeaux (*c*), époufa en 1740 Anne DE CAZENAVE DE TÉNAC, dont il eut plufieurs enfants, entre autres : MICHEL-CASIMIR de Chaperon de Latafte, Seigneur de Latafte, Officier au Royal-Champagne, figure fur la lifte des Gentilfhommes de Guienne en 1789; JEANNE, mariée en 1751 à François-Auguftin DU BOSCQ, Écuyer, Confeiller du Roi (*d*); & JULIEN de Chaperon, dont le fils, CASIMIR, eft le feul repréfentant actuel de la branche aînée.

III. MARIE de Chaperon, veuve de Guillaume-Jofeph SAIGE, Baronne de Bautiran, Châtelaine de l'île Saint-Georges, Dame de Laprade, prit part par procuration aux Affemblées de la Nobleffe de Guienne en 1789.

2. ARNAUD Chaperon, deuxième fils de Julien, fut Avocat au Parlement & Lieutenant pour le Roi dans la juridiction de Fronfac, & eut de fa femme Demoifelle Catherine OLIVIER, plufieurs enfants. Un de fes fils, IGNACE, fuit.

3. JEAN Chaperon, Greffier en chef des préfentations en la Cour des aides de Guienne, époufa Catherine HERVOU, & en eut plufieurs enfants, dont la defcendance nous eft inconnue.

IGNACE Chaperon, Confeiller au préfidial de Libourne, né le 1er Août 1645, mort en 1721, fit enregiftrer fes armoiries dans l'*Armorial général de France* (*e*). Il eut plufieurs fils qui ont formé des rameaux repréfentés encore de nos jours. Parmi fes defcendants fe trouve N. Chaperon, Confeiller du Roi, qui faifait les fonctions de Procureur du Roi à l'Affemblée particulière de la Nobleffe de Libourne tenue le 16 Juillet 1789. Il fut exécuté révolutionnairement en 1793.

MATHIAS, arrière-petit-fils d'Ignace eut plufieurs enfants, dont trois fils mariés :

1. PIERRE. 2. JEAN-GRANGÈRE. 3. BERTRAND-HYACINTHE-ARNAUD.

Les repréfentants actuels de cette branche font : à Libourne : GRANGÈRE, EUGÈNE, JAMES, AMÉDÉE, ROBERT, AMAND, GEORGES & CHÉRI; — en Bretagne : LOUIS, AUGUSTE & HENRI.

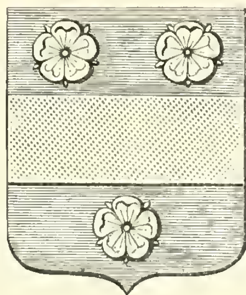
(*a*) L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilfhommes*, Guienne, p. 22.
(*b*) (*c*) (*d*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, t. II, p. 131, 390, 413.
(*e*) Certificat de Charles d'Hozier, du 29 Janvier 1698. Original entre les mains de la famille.



CHAPPUIS,

Marquis de Mirebel, anciens Seigneurs de Margnolas, de la Salle, de Clérimbert, de Maubou, de la Goutte, &c.

EN FOREZ ET DANS LE LYONNAIS.



D'Azur à une Fafce d'Or accompagnée de trois Rofes d'Argent, 2 & 1.

La généalogie de cette ancienne famille a été dreffée par d'Hozier d'une manière très-détaillée, & elle fe trouve au Ve Regiftre de cet Armorial, p. 293-313.

Cette maifon s'eft divifée en plufieurs branches, dont il ne paraît fubfifter actuellement que celle de Maubou (qui eft la VIe dans l'article de d'Hozier), dont on va donner ici la continuation.

CHAPPUIS DE MAUBOU.

Pierre-Antoine Chappuis de la Goutte de Maubou (IXe Degré d'après d'Hozier), eut de fon fecond mariage huit enfants :

1. Jean-Pierre, qui fuit.
2. Pierre Chappuis, Écuyer, né le 21 Janvier 1748, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'artillerie le 13 Janvier 1787, & Commandant en chef de l'artillerie des Iles du Vent par brevet du même jour. Il dirigea l'artillerie lyonnaife vers la fin du fiége de cette ville en 1793, fous les ordres du Général de Précy, & après avoir refufé un commandement général dans les armées révolutionnaires, il fut exécuté le 24 Octobre 1793.
3. Pierre-François de Chappuis de Saint-Julien, Écuyer, né le 14 Mai 1749, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment d'Orléans-infanterie. De fon mariage avec Agathe Colomb d'Écotay, il n'eut qu'une fille Agathe-Marie-Madeleine, mariée en 1814 à Jules Gaillard de Dananche.
4. Pierre-Antoine Chappuis, Écuyer, né le 15 Février 1752, Enfeigne de vaiffeau, mort en Juin 1774.
5. Marie-Catherine-Pierrette Chappuis de Maubou, née le 13 Novembre 1738, mariée, par contrat du 24 Mars 1772, à Augufte-Touffaint Scott de Martinville, Baron de Balvery, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de dragons, Chef de bataillon, Commandant du département de Saône-&-Loire (*a*). Leur fils, Jean-Marie-Jofeph-Augufte Scott de Martinville, Baron de Balvery, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de la Martinique, n'eut qu'un fils, décédé, & deux filles, dont une vivante.

(*a*) Son petit-fils, Édouard-Léon Scott de Martinville, iffu de fon fils né d'un fecond mariage, eft le feul repréfentant mâle de cette ancienne famille, venue d'Écoffe fe fixer en France en 1572.

6. Marguerite-Pierrette Chappuis de Maubou, Religieuſe.
7. Jeanne Chappuis de Maubou, née le 18 Novembre 1746, reçue à Saint-Cyr le 15 Novembre 1758, mariée à Gaſpard Odde de Triors, Chevalier, Garde du corps du Roi, dont deux fils, décédés.
8. Marguerite Chappuis de Maubou, née le 27 Mai 1752, mariée, par contrat du 10 Février 1775, à Georges Bertrand de Chabron, & morte en 1840. Son petit-fils, Emmanuel, Général, s'eſt diſtingué à la bataille de Turbigo en 1859.

X. DEGRÉ.

Jean-Pierre Chappuis de la Goutte-Maubou, Écuyer, Seigneur de Précieux, de Nervieux & de la Salle, né le 8 Avril 1744, Page de Madame la Dauphine le 17 Juin 1758, Capitaine au régiment des dragons de Lanau par brevet du 12 Mars 1787, Chevalier de Saint-Louis le 12 Avril ſuivant, exécuté révolutionnairement le 23 Octobre 1793. Il avait épouſé, le 13 Avril 1774, Marie-Claire Rolin de Champclos, condamnée à mort le 3 Germinal an II (23 Mars 1794). De ce mariage :

XI. DEGRÉ.

Pierre-Marie Chappuis de Maubou, Écuyer, né le 1er Avril 1777, marié, par contrat du 31 Octobre 1802, à Marthe-Marie-Thérèſe-Hedwige Quarré du Plessis, fille de Claude Quarré, Seigneur de Corcelles & du Pleſſis, Lieutenant général du Roi au bailliage d'Autun, & de Marie-Thérèſe-Avoie Barjot de la Combe. Il eſt mort le 2 Janvier 1848, laiſſant de ſon mariage :

1. Brice-Alexis, qui ſuit.
2. Brice-Marie-Antoine-Jules, né le 28 Mai 1809, marié, par contrat du 27 Août 1840, à Demoiſelle Antoinette-Françoiſe-Iſaure Mottin.
3. Jean-Marie-François-Augustin-Emmanuel, né le 27 Novembre 1810, mort le 24 Juin 1837.
4. Jean-Louis-Marie-Melchior, né le 7 Juillet 1812, a épouſé, le 17 Septembre 1837, Demoiſelle Marie-Louiſe Pochon, dont :
   I. Marie-Françoise-Marguerite, mariée, le 22 Juin 1859, à Albin Cognet de la Roue, dont trois fils : Marc, Henri & René.
   II. Isaure-Marie-Hedwige.

XII. DEGRÉ.

Brice-Alexis Chappuis de Maubou, né le 16 Août 1803, a épouſé, le 21 Juin 1830, Demoiſelle Marie-Marguerite-Étiennette de Frais du Vernet. Il eſt mort le 3 Octobre 1849, laiſſant trois enfants :

1. Marie-François-Joseph-Stanislas, qui ſuit.
2. Marie-Pauline-Pierrette-Julie-Hedwige, née le 27 Mai 1833, mariée, par contrat du 30 Août 1854, à Pierre-Raoul, Comte de Chambray.
3. Marie-Louise-Philomène, née le 1er Octobre 1837, mariée, par contrat du 3 Juin 1856, à Louis Gaillard de Dananche, dont cinq enfants : Raoul, Jean, François, Madeleine, Jeanne.

XIII. DEGRÉ.

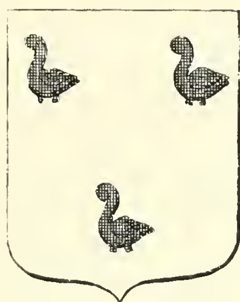
Marie-François-Joseph-Stanislas Chappuis de Maubou, repréſentant actuel de la branche aînée, né le 27 Octobre 1834.



DE CHARNIÈRES,

Anciens Seigneurs de Charnières & Barons d'Azé, &c.

EN ANJOU.



D'Argent à trois Merlettes de Sable, posées deux & une (a). *Lambrequins d'Argent bordés de sable.* COURONNE : *de Comte.*

La famille de CHARNIÈRES, originaire de l'Anjou, tira son nom du fief seigneurial de Charnières, situé commune de Quelaines, près Châteaugontier, fief qu'elle possédait encore en 1650, & dont sans doute elle jouissait depuis longtemps déjà, lorsqu'à la fin du XIII[e] siècle on le voyait aux mains d'un JOHAN de Charnières. Et ceci résulte des deux plus anciens titres qui soient actuellement dans les archives de cette famille : 1° du contrat de mariage du fils aîné de ce JOHAN avec Damoiselle Thomasse LE CONNESTABLE, contrat daté du « vendredy aprez la feste « sainct Johan Baptiste, l'an 1357, » & passé par-devant « Jamet & Gaudin, Notaires « en la cour de Saint-Laurent-des-Mortiers ; » — 2° d'un Partage noble, arrêté en présence des susdits Notaires, « ou jour de Nostre Dame aprez la Consecracion « dou corps Nostre Saingneur, l'an 1358, » entre « Jouhan de Charnieres l'esné & « PHELIPPOT, son frère. »

A toutes les époques les Charnières ont joué un rôle fort honorable, & nombre d'entre eux ont rendu au pays de notables services. Aussi le 1[er] Juin 1863 M. l'Archiviste de Maine-&-Loire citait-il leur maison « comme une de celles dont le nom « appartient moins encore à l'Anjou, qu'à la France (*b*). » Voici, parmi les personnages auxquels on vient de faire allusion, ceux qui méritent une mention particulière :

1443. — JEAN de Charnières, Greffier de l'ordre du Croissant & Secrétaire-Surintendant des Finances de René, Duc d'Anjou, Roi de Sicile & de Jérusalem (*c*).

1498. — GILLES de Charnières, Baron d'Azé, fondateur, le 1[er] Février 1498, de la chapelle de Charnières (*d*).

(*a*) D'Hozier, Grand Armorial manuscrit de 1696, généralité de Tours, n° 11, f[os] 306, 883, 1529. — Audouys, Armorial de l'Anjou, manuscrit du XVIII[e] siècle, f° 52, classé sous le n° 994 de la Bibliothèque d'Angers. — Armorial (*inédit*) de la Mayenne, aux Bibliothèques du Mans & de Laval. — Thomas Cauvin, *Armorial du diocèse du Mans*, 1840, p. 57. — Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*, 1862, t. I, p. 177.

(*b*) *Inventaire analytique*, t. I, Préface, page 12.

(*c*) Archives de la famille : Quittance de décharge des dépenses du Roi René, depuis le 6 Août 1443 jusqu'au 26 Juillet 1445.

(*d*) Histoire généalogique de la maison de Quatrebarbes, par l'Abbé Le Laboureur, manuscrit du XVII[e] siècle déposé au Cabinet des Titres, à la Bibliothèque Impériale.

1510. — Gilles de Charnières, Baron d'Azé, Écuyer & Gentilhomme fervant de Charles IV de Valois, Duc d'Alençon, Pair de France & Comte du Perche. Déjà « l'ung de noz Gentilz homes, fes vertuz, nobleffe, vaillance, fes bons & « agreables fervices nous font le retenir, par ces prefentes, pour l'ung de noz ef- « cuiers, » difent les lettres dans lefquelles le Duc Charles lui accorde, le 7 Juillet 1510, ce nouveau titre (*a*).

1552. — René de Charnières, Sénéchal de la Tréforerie d'Anjou (*b*).

1559. — René de Charnières, Baron d'Azé, Chevalier de l'ordre & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (*c*).

1570. — François de Charnières, Capitaine des gardes de François, Fils de France & Duc d'Anjou (*d*).

1573. — René de Charnières, Grand Prévôt des Maréchaux de France en Anjou. « Il mourut à Paris le 31 Janvier 1573, dont fuft grand dommaige pour « le pays d'Anjou, & fuft fort regretté (*e*). »

1588. — Jean de Charnières, Confeiller au Parlement de Bretagne : nommé le 1er Janvier 1568; réfigna le 26 Février 1588; fait Confeiller honoraire le 2 Mars fuivant (*f*).

1729. — Félix-Armand de Charnières, Chanoine du chapitre royal de l'églife du Puy-Notre-Dame (*g*).

1763-1780. — Charles-François-Philippe de Charnières, Capitaine de vaiffeau & Chevalier de Saint-Louis : Enfeigne le 1er Mai 1763; Lieutenant le 18 Août 1767; Capitaine le 5 Avril 1780; reçu dans l'ordre de Saint-Louis le 28 Juin 1775. Il inventa le *Mégamètre,* inftrument pour mefurer, en mer, les diftances de la lune aux étoiles, & publia les ouvrages fuivants : 1. *Mémoires fur l'obfervation des longitudes en mer,* 1767, in-8°; — 2. *Expériences fur les longitudes, faites à la mer en* 1767 *&* 1768, in-8°; — 3. *Difcours lu à l'Académie des fciences,* le 30 Août 1769; — 4. *Théorie & pratique des longitudes en mer,* 1772, in-8°; — 5. Traité des évolutions navales, manufcrit, in-4°, *inédit,* confervé au Dépôt des cartes & plans de la Marine (*h*).

1785-1830. — Charles de Charnières, admis à l'École royale militaire, en Juillet 1785 : Officier de marine en 1789; démiffionnaire en 1792; nommé Maire de Saumur le 23 Mai 1828; démiffionnaire en Juillet 1830 (*i*).

1826-1830. — Charles-Théodore de Charnières, Officier de dragons : Brevet du 1er Octobre 1826; démiffionnaire en Juillet 1830 (*j*).

La maifon de Charnières fut très-richement poffeffionnée — on lui connaiffait en Anjou, Bretagne & Poitou, une quarantaine de fiefs — ce qui contribua encore à rehauffer fa pofition & à lui procurer de nobles, de flatteufes alliances, comme on

(*a*) Archives de la famille.

(*b*) Thorode, Familles d'Anjou, t. IV, lettre C, manufcrit n° 1004 de la Bibliothèque d'Angers.

(*c*) Hiftoire généalogique de la maifon de Quatrebarbes, manufcrit déjà cité.

(*d*) Gilles Ménage, *Remarques fur la vie de Guillaume Ménage,* 1675, p. 368.

(*e*) Thorode, loc. cit., & Journal de Jehan Louvet, t. I, f° 87 verfo, manufcrit n° 862 de la Bibliothèque d'Angers.

(*f*) Archives de la famille : Brevets & Lettres de provifion.

(*g*) Archives de la famille : Partage noble du 4 Juillet 1729.

(*h*) Archives de la famille : Brevets. — *Nouvelle Biographie univerfelle* de Didot frères, 1854, t. IX, pp. 950-951.

(*i*) Archives de la famille : Certificat de d'Hozier. — *Cabinet d'Hozier* (Melun, 1842) : Anjou. — *Annuaire de Maine-&-Loire,* de 1828 à 1830.

(*j*) *Annuaire militaire de France,* du 1er Mai 1830, p. 451.

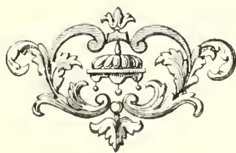
peut le voir par l'énumération de quelques-uns des contrats de mariage aujourd'hui réunis dans ſes archives :

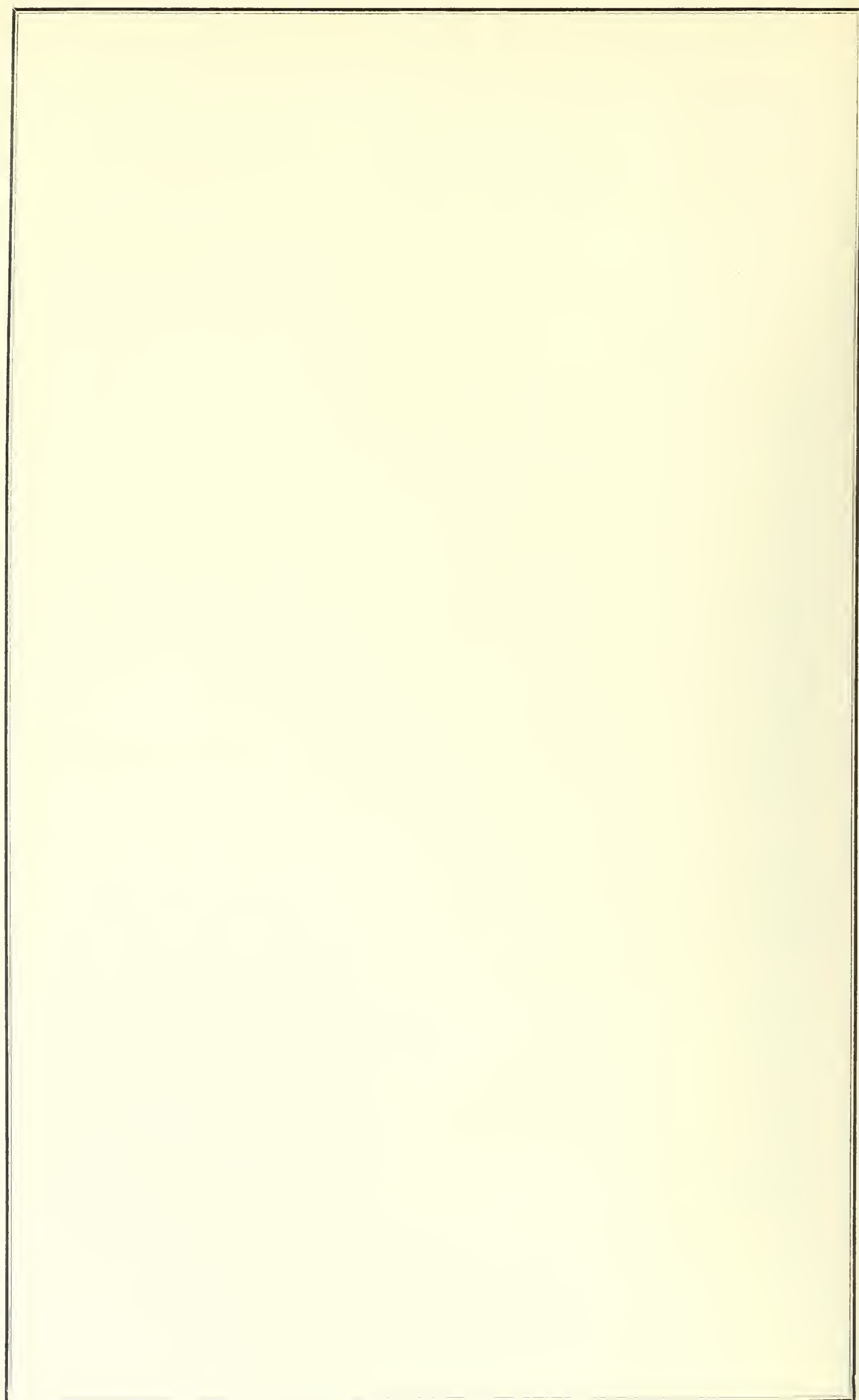
De Chalopin (1310), de Connestable (1357), de Festillé (1428), de la Giraudière (1437), de Villiers (1460), de la Roë (1461), du Bouchet de Torcé (vers 1465), du Bois-Gamas (1475), de Salaines (1487), de Courthardy (1518), de Favières (1520), de Chivré (1533), Le Clerc de Juigné (vers 1550), de Feschal (1559), de Clayes (1560), de Soucelles (vers 1570), de Dampierre (1596), de Preaulx (1619), de Chènevrier (1660), de Champagné (1660), de Raousset-Boulbon (1762), Portier de Lantimo (1771), de la Selle (1801), de la Pelouze (1800), Frottier de Bagneux (1834), de Rougé (1857), de Contades (1859).

A pluſieurs repriſes les Charnières durent juſtifier de leur ancienne extraction nobiliaire ; ils le firent aiſément, grâce aux précieuſes archives qu'un ſentiment auſſi louable que ſage les porta toujours à conſerver & à compléter. Ce fut d'abord, en 1665, la Cour des Aides qui eut à reconnaître, le 20 Avril, leur qualité de Nobles & d'Écuyers. Puis vint en 1668 un Commiſſaire du Roi, Voyſin de la Noiraye, dont ils obtinrent, le 9 Mars, une ſemblable confirmation. Le 22 Août 1698, d'Hozier enregiſtrait & figurait leurs Armoiries dans l'Armorial général du Royaume. Enfin, des preuves de nobleſſe furent faites par eux : 1° le 9 Septembre 1782, pour la réception, comme Chevalier de Malte, de Louis Raoux-Raouſſet de Boulbon, fils de Louis-Zacharie de Raoux-Raouſſet, Comte de Boulbon, & de Dame Gabrielle-Renée-Françoise de Charnières ; 2° le 2 Juillet 1785, devant d'Hozier de Sérigny, pour l'admiſſion de Charles de Charnières au nombre des Gentilshommes de l'École royale Militaire ; 3° le 30 Décembre 1787, afin d'ouvrir les portes de la Maiſon royale de Saint-Cyr à Demoiſelle Céleste de Charnières ; — 4° pour faire repréſenter, les 9 & 11 Mars 1789, à l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Saumur, réunie dans le but de nommer des Députés aux États Généraux, Louiſe Portier de Lantimo, veuve de Meſſire de Charnières & Dame de Preuil, la Vieille-Lande, Cerſay, &c. (*a*).

Des diverſes branches que compta cette famille, une ſeule ſubſiſte maintenant, repréſentée par Charles-Ernest-Marie de Charnières, iſſu, le 14 Mars 1839, de Charles-Théodore & de Marie-Joſéphine-Victoire Frottier de Bagneux. Il habite ſon château de la Grize, ſitué commune de Nueil-ſous-Paſſavant (Maine-&-Loire).

(*a*) L. de La Roque & Édouard de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes d'Anjou en* 1789, p. 23.

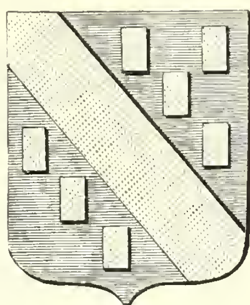




DE CHASTELLUX,

Comtes de Chaftellux, Vicomtes d'Avallon, anciens Seigneurs de Beauvoir, Bordeaux, Chaftellux, Bazoches, Marigny, & autres lieux.

EN BOURGOGNE.



D'Azur à la Bande d'Or, accompagnée de fept Billettes du même, quatre en chef & trois en pointe (a). CRI DE GUERRE : Montréal à Sire de Chaftellux.

La maifon actuelle de Chaftellux eft la branche cadette des Sires de Montréal qui au XIIIe fiècle portaient *une Bande accompagnée de Billettes fans nombre.* Elle fut d'abord connue fous le nom de BEAUVOIR, & plus tard fous celui qu'elle porte aujourd'hui.

PREMIER DEGRÉ.

HUGUES, Sire de Montréal, vivant en 1119 (*b*), eut de fa femme ALUISE :

II. DEGRÉ.

ANSÉRIC IV, Sire de Montréal, qui alla en Terre Sainte avec Louis VII (*c*). Il eut de fa femme ADÉLAÏDE :

III. DEGRÉ.

ANSÉRIC V, Sire de Montréal, mort vers 1175. Il eut de fa femme ALIX (*d*) :

IV. DEGRÉ.

ANSÉRIC VI, Sire de Montréal, Sénéchal de Bourgogne, mort en Terre Sainte vers 1197. Il avait époufé Sibylle DE BOURGOGNE, fille d'HUGUES-LE-ROUX, Seigneur de Château-Chalon, fils de HUGUES II, Duc de Bourgogne (*e*), & eut de ce mariage ANSÉRIC, qui fuit, frère de HUGUES de Montréal, Évêque-Duc de Langres, Pair de France, mort le 18 Mars 1231 (*f*).

(*a*) Palliot, le P. Menétrier & autres écrivains fur la fcience du blafon, défignent les billettes comme devant être difpofées *en orle*, ce qui n'eft pas exact; felon les anciens fceaux & les infcriptions tumulaires, les billettes font pofées en trois rangs parallèles à la bande, 1, 3 & 3.

(*b*) Archives de l'Empire : Répertoire des titres de l'abbaye de Reigny, LL 988 *bis*, p. 133.

(*c*) Cartulaire de l'Yonne, vol. Ier, p. 429.

(*d*) Ils font nommés tous les deux dans un titre de 1170 (Archives de l'Yonne, fonds de Reigny, liaffe XIX, fous-liaffe I).

(*e*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers*, t. I, p. 539.

(*f*) *Idem*, t. II, p. 148. — Obituaire de l'églife de Langres, fonds latin 5191.

V. DEGRÉ.

Ansÿric VII, Sire de Montréal, mort vers 1223, avait époufé N. de Vergy, fœur d'Alix, Ducheffe de Bourgogne, ce qui réfulte d'un titre de 1221 où Anféric attefte que la Ducheffe « *foror mea* » & le Duc « *nepos meus* », l'ont prié de veiller aux intérêts de la commune de Dijon. Il reconnut en 1221 que le château de Beauvoir était jurable & rendable à la Ducheffe & au Duc (*a*). Son fils

VI. DEGRÉ.

Ansÿric VIII, Sire de Montréal, mort en 1228, avait époufé Agnès de Thil, qui tefta en 1235 : tous les deux furent enterrés à Pontigny (*b*). Il eut pour fils, finon pour frère :

VII. DEGRÉ.

Jean, Sire de Beauvoir, ce qui eft prouvé par un titre de 1243, de l'abbaye du Moutier-Saint-Jean. Cet acte ne donne pas le nom de fa femme, mais deux titres, de 1263 & de 1285, de la même abbaye, conftatent qu'il fut père de :

VIII. DEGRÉ.

Guy de Beauvoir, Seigneur dudit lieu, vivant en 1305 (*c*). Il eut d'Ifabelle de Roussillon, Dame de Thury, qui tefta en Septembre 1292 (*d*) :

IX. DEGRÉ.

Harard de Beauvoir, qui n'eft connu que par un hommage qu'il rendit au Duc de Bourgogne en 1315, en préfence du Seigneur d'Epoiffes, château très-voifin de celui de Beauvoir. Il fut père de :

1. Marguerite de Beauvoir, héritière du château de Beauvoir, mariée avant 1316 à Guy d'Ostun ou d'Autun (*de Edua*), Chevalier, qui reconnut en 1316 fon château de Beauvoir jurable & rendable au Duc de Bourgogne (*e*). Ils vendirent en 1323 au Duc de Bourgogne les terres de Pierre & de Ruffey-lès-Semur (*f*). Ils eurent trois enfants : Girard, Alips ou Alix, femme d'Artaud de Beausemblant, & Jacquette, mariée à Jean d'Auxerre, Écuyer. La fucceffion de Guy d'Oftun fut partagée en 1339, & Jacquette eut pour fa part la terre de Beauvoir, poffédée par la maifon d'Auxerre jufqu'à fon extinction à la fin du XVe fiècle. Jacquette d'Auxerre, Dame de Beauvoir, vivait encore en 1354 (*g*).
2. Jean, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Jean de Beauvoir, Seigneur de Thury, de la Guette, de Sauvigny-le Beuréal, qualifié Chevalier dans l'acte de partage de 1339, mentionné ci-deffus, auquel il

(*a*) Archives de la Côte-d'Or : cote 34, liaffe 1, layette 105 des fiefs d'Auxois. — Tables de Peincédé, t. IX, fol. 11, n° 18.
(*b*) Cartulaire de l'abbaye de Pontigny : Bibl. imp., fonds latin, n° 9887, n° 214.
(*c*) Archives de la Côte-d'Or : Châtellenie de Châtel-Gérard, B 983.
(*d*) Ce teftament était en 1783 au château de Toulongeon, chez M. de Vergennes.
(*e*) Cote 275, liaffe 2e de la layette n° 98 des fiefs du Dijonnais. — Tables de Peincédé, t. VII, fol. 136, n° 9.
(*f*) Archives de la Côte-d'Or. Série B, Chambre des Comptes : Châtellenie de Semur en Auxois, B 1336.
(*g*) Titres de Nevers, p. 857 (Fonds des Cinq-Cents Colbert, Bibl. imp.).

aſſiſta comme témoin (*a*). Il épouſa vers 1328 Jacquette DE BORDEAUX, Dame dudit lieu, fille de Guillaume II, Sire DE BORDEAUX, & de Simone DE CHASTELLUX, Dame dudit lieu & héritière de ſa maiſon (*b*). Ils ne vivaient plus en 1350. De leur mariage vinrent :

1. PHILIBERT de Beauvoir, Seigneur de Bordeaux en 1355, mort peu de temps après.
2. GUILLAUME, qui ſuit.
3. ISABELLE, fiancée à Girard DE BOURBON, Sire de Montperroux, mais mariée à Philippe DE JAUCOURT.
4. MARIE, Dame de Thury, mariée, par contrat paſſé le mercredi après la Touſſaint 1360, à Jean DE BRÉCHARD, Chevalier (*c*), auquel elle apporta les terres de Thury & de la Guette.

XI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Beauvoir, Seigneur d'Aulcerre, & de Bordeaux après la mort de ſon frère aîné, hérita en 1384 des terres de Chaſtellux, de Bazoches, de Marigny, &c., par la mort de ſa tante Laure de Bordeaux (*d*), ſœur aînée de Jacquette. Il mourut le 6 Juin 1408, laiſſant de ſa femme, Jeanne DE SAINT-VERAIN, morte en 1421, entre autres enfants (*e*) :

XII. DEGRÉ.

CLAUDE de Beauvoir, Seigneur de Chaſtellux, de Bordeaux, &c., Vicomte d'Avallon, Maréchal de France le 2 Juin 1418, premier Chanoine de l'égliſe cathédrale d'Auxerre (dignité conférée à tous les Seigneurs de Chaſtellux). Il mourut vers le 12 Mars 1453, laiſſant de ſa troiſième femme, Marie DE SAVOISY, morte vers 1472, entre autres enfants :

XIII. DEGRÉ.

JEAN de Beauvoir, Sire de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, Chambellan du Roi Louis XI, mort en 1490, laiſſant de ſa femme Jeanne D'AULENAY, fille de Claude D'AULENAY, Seigneur d'Arcy-ſur-Cure, & de Charlotte DE DANGEUL :

XIV. DEGRÉ.

PHILIPPE, Sire de Chaſtellux, Enfant d'honneur du Roi Charles VIII; il mourut

(*a*) Le P. Anſelme, dans la généalogie de la maiſon de Chaſtellux (t. VII. p. 3), a confondu, ſous certains rapports, Jean de Beauvoir avec Jean d'Auxerre, & a donné au premier pour femme JACQUETTE d'Oſtun, qui n'était que ſa nièce, au lieu de Jacquette de Bordeaux. L'identité de prénoms de ces deux perſonnages & de leurs femmes, ainſi que le titre de Seigneur d'Aulcerre porté par Guillaume, fils de Jean de Beauvoir, ont dû amener cette confuſion, & le P. Anſelme ne paraît avoir bien compris ni le titre cité par lui de 1340, ni ſurtout le partage de 1339 où on lit : « Je Jacote, fille feu Monſ. Guy d'Oſtun, Chevalier, femme Jehan DE AUCEURRE, *Écuyer*..., en préſence de Jehan DE BEAULVEOIR, *Chevalier*. (Bibl. imp., fonds Gaignières, vol. 658). — *Annuaire de l'Yonne*, 1864, p. 217.

(*b*) Pour plus de détails ſur la première maiſon de Chaſtellux voir les *Recherches ſur les anciens Seigneurs de Chaſtellux juſqu'en* 1384, par le Comte de Chaſtellux (Avallon, 1868, in-8°), travail conſciencieux, accompagné de trente-neuf documents inédits & d'un grand intérêt.

(*c*) Article DE BRÉCHARD, même Regiſtre.

(*d*) Le doſſier de Chaſtellux, conſervé à la Bibliothèque impériale, contient une généalogie dreſſée par d'Hozier, ſans doute ſur des documents peu ſatisfaiſants, puiſqu'il y a commis d'aſſez graves erreurs, dont la principale conſiſte dans la confuſion de Laure de Bazoches avec ſa petite-fille Laure de Bordeaux.

(*e*) Pour plus de détails généalogiques, voir P. Anſelme, t. VII, p. 3 & ſuiv.; & *Hiſtoire généalogique de la maiſon de Chaſtellux*, par le Comte de Chaſtellux (Auxerre, 1869, in-4°).

en 1520, laiſſant de ſa ſeconde femme, Barbe DE HOCHBERG, décédée le 6 Février 1565, entre autres enfants :

XV. DEGRÉ.

LOUIS, Sire de Chaſtellux (*a*), Vicomte d'Avallon, Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme ordinaire de ſa chambre, Gouverneur de Marſal & de Metz, mort le 14 Octobre 1580, laiſſant de Jeanne DE LA ROERE, ſa première femme :

XVI. DEGRÉ.

OLIVIER, Sire de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, Bailli d'Autun, Gouverneur de Cravan, mort le 15 Janvier 1617, veuf, le 18 Novembre 1605, de Marguerite DE CLERMONT D'AMBOISE, dont :

XVII. DEGRÉ.

HERCULE, Comte de Chaſtellux par Lettres patentes de Mars 1621, Vicomte d'Avallon, Gouverneur de Cravan, mort le 6 Avril 1645 (& non 1644). De ſa femme Charlotte LE GENEVOIS DE BLAIGNY, morte le 21 Janvier 1663, il eut :

XVIII. DEGRÉ.

CÉSAR-PHILIPPE, Comte de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, baptiſé le 23 Mai 1623, Maréchal de camp des armées du Roi, mort le 8 Juillet 1695. De ſa ſeconde femme, Judith BARILLON, morte le 2 Avril 1721, il eut :

XIX. DEGRÉ.

GUILLAUME-ANTOINE, Comte de Chaſtellux, Vicomte d'Avallon, né le 20 Octobre 1683, mort le 12 Avril 1742 (& non pas le 13) à Perpignan où il était Lieutenant pour le Roi en Rouſſillon. Sa femme Claire-Thérèſe DAGUESSEAU, née le 25 Octobre 1699, morte le 4 Octobre 1772, lui donna neuf enfants, entre autres :

XX. DEGRÉ.

CÉSAR-FRANÇOIS, Comte de Chaſtellux, Colonel d'infanterie, né le 1er Novembre 1723, mort le 29 Septembre 1749. Il avait épouſé, le 22 Février 1745, Olympe-Éliſabeth JUBERT DU THIL, née le 8 Juillet 1725, morte le 31 Mai 1798, dont :

XXI. DEGRÉ.

HENRI-GEORGES-CÉSAR, Comte de Chaſtellux, Chevalier d'honneur de Madame Victoire, fille de Louis XV; Maréchal de camp en 1788, né le 15 Octobre 1746, mort le 7 Avril 1814, admis aux honneurs de la cour ſur preuves de Nobleſſe faites devant Chérin en 1768. Il avait épouſé, le 21 Avril 1773, Victoire-Angélique DE DURFORT DE CIVRAC, Dame d'honneur de Madame Victoire; née le 2 Décembre 1752, morte le 14 Novembre 1816, dont neuf enfants, entre autres :

(*a*) Ses deux frères, PHILIPPE & OLIVIER, furent auteurs de deux branches, celle des Seigneurs de Bazarne & celle des Seigneurs de Coulanges, éteintes au XVIIe ſiècle.

XXII. DEGRÉ.

Henri-Louis de Chaftellux, né le 28 Février 1786, Duc de Rauzan, par brevet du 31 Août 1819, jour de fon mariage avec Claire de Durfort de Duras, née le 25 Septembre 1799, morte le 11 Novembre 1863. Il fut Miniftre plénipotentiaire de France en Portugal en 1825, & venait d'être nommé à l'ambaffade de Turin au moment de la révolution de Juillet. Il mourut le 3 Mars 1863, ayant eu trois filles, & un fils, qui fuit.

XXIII. DEGRÉ.

Amédée-Gabriel-Henri, Marquis de Duras-Chaftellux, Comte de Chaftellux, né le 20 Septembre 1821, mort le 3 Septembre 1857, avait époufé, le 13 Janvier 1842, Adélaïde-Laurence-Marguerite de Chastellux, fa coufine germaine, fille de César-Laurent, Comte de Chaftellux (frère aîné de Henri-Louis, ci-deffus), & d'Adelaïde-Louife-Zéphirine de Damas. De cette union font iffus fept enfants, entre autres :

XXIV. DEGRÉ.

Henri-Paul-César, Comte de Chaftellux, chef actuel du nom & des armes, né le 3 Novembre 1842.

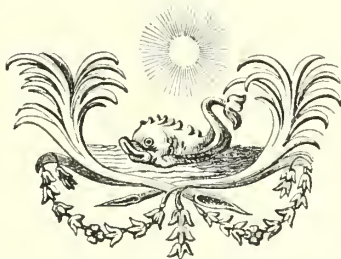
Bertrand-Georges-Louis, de Chaftellux, né le 4 Janvier 1849.

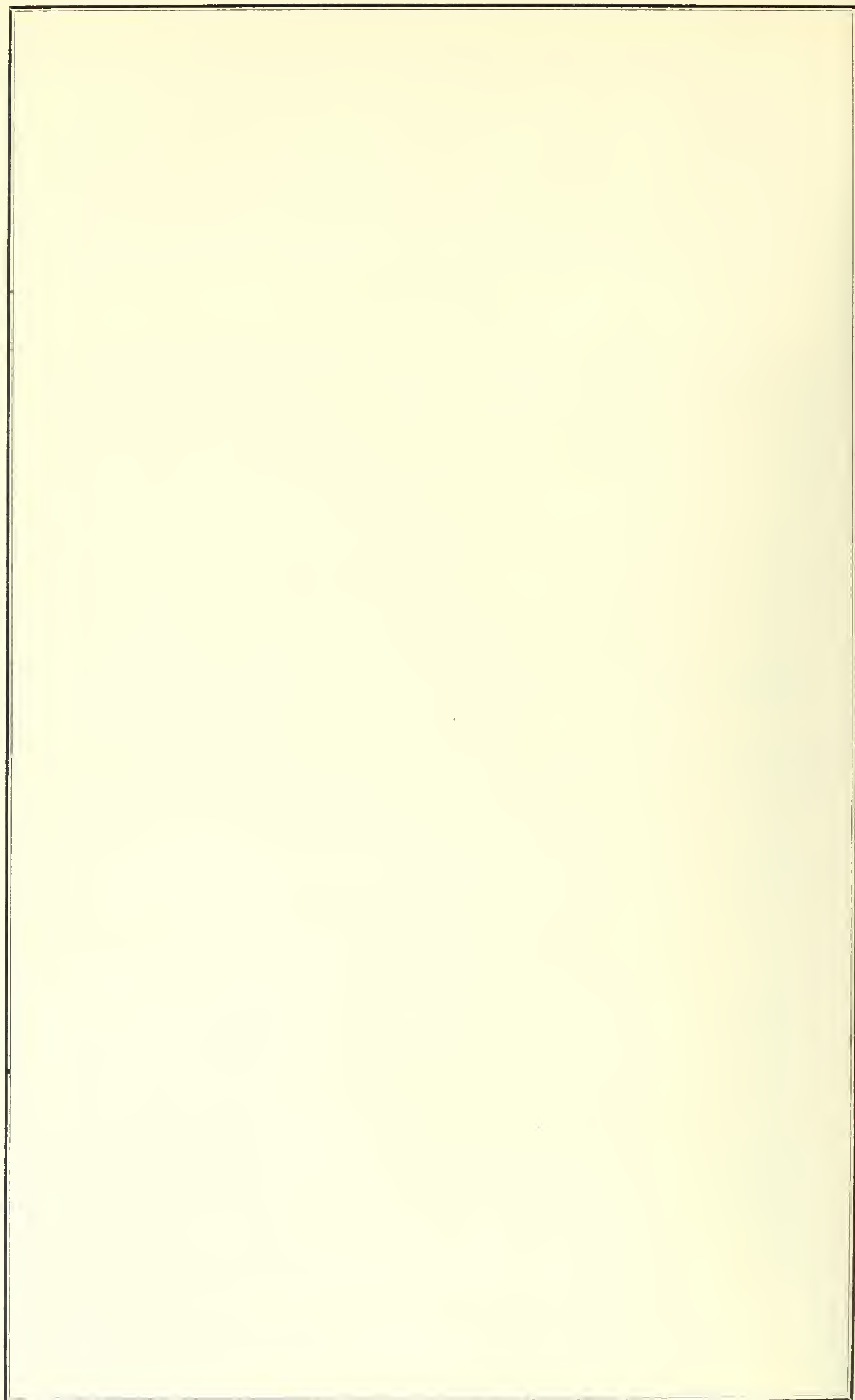
Bernard-Léonce-Marie de Chaftellux, né le 30 Décembre 1849.

Marie-Charlotte-Félicie-Zéphirine, née le 8 Octobre 1853.

César-Jean-Marie, né le 9 Février 1856.

Alliances : Grancey, Garlande, Torote, Courtenay, Marigny, Saint-Phalle, Vaudrey, Choiseul, Gauville, Pontailler, Vienne, Saint-Chamans, Damas, La Tournelle, Lur-Saluces, Blacas, Lubersac, etc.

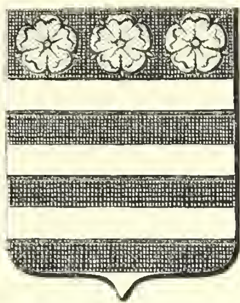




DE CHAVAGNAC,

Marquis de Chavagnac, anciens Seigneurs de Blefle, de Lugarde, &c.

EN AUVERGNE, FIXÉE DEPUIS DANS LE MAINE.



De Sable à trois Fafces d'Argent & trois Rofes d'Or en chef.

Dans le II[e] Regiftre de cet Armorial, pages 329 à 356, d'Hozier a confacré à cette ancienne & puiffante famille une notice détaillée & accompagnée de pièces à l'appui. La filiation s'y arrête au X[e] degré dont nous allons donner la continuation.

X. DEGRÉ.

ANNET-FRÉDERIC-HENRI-RENÉ de Chavagnac, Marquis de Chavagnac, Seigneur de Blefle, Chavagnac, Lugarde, Sainte-Amandine, &c., fecond fils de GILLES-HENRI-LOUIS-CLAIR, Marquis de Chavagnac, & de Anne-Angélique-Renée DE FROULAY-TESSÉ, époufa, le 7 Octobre 1761 (*a*), Marie-Anne DES ESCOTAIS DE CHANTILLY, fille de Michel-Roland, Comte DES ESCOTAIS, Seigneur de Chantilly, du Coudray, Maconard, &c., & de Anne-Geneviève PINEAU DE VIENNAY; il eut de cette union trois enfants :

1. ANNE-HENRI-FRÉDÉRIC, qui fuit.
2. LOUIS-VIGILE, Comte de Chavagnac, Chevalier de Malte, né en 1765, mort le 8 Janvier 1819, marié en premières noces en 1790 à Demoifelle Agathe DE MONTÉCLER, de laquelle il eut :
   - I. MICHEL-HENRI-GUSTAVE, Comte de Chavagnac, né à Bruxelles le 28 Novembre 1793, décédé à Paris le 29 Mars 1868, fans avoir contracté d'alliance.
   - II. ADRIENNE-ADÉLAIDE-ANNE de Chavagnac, mariée à Bon-Charles-Henri-Euloge DE LA COULDRE, Vicomte de la Bretonnière.

   Et en fecondes noces en 1808 à Françoife-Célefte-Alexandrine DE CHAVAGNAC, morte le 22 Août 1854; de cette feconde union vint :
   - III. CLAUDE-ADRIEN-GUSTAVE-ALEXANDRE, Comte de Chavagnac, marié, le 18 Décembre 1837, à Demoifelle Fanny DE BOISJOURDAN, de laquelle il a :
     1. ALIX, mariée, le 23 Novembre 1863, à Raoul, Comte DE LA VILLEBRUNE.
     2. MAURICE, né le 4 Avril 1843.
     3. XAVIER, né le 20 Mars 1846.
3. MARIE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE, morte à Paris le 1[er] Août 1807, fans avoir contracté d'alliance.

(*a*) Extrait des regiftres de l'état civil de la commune de Saint-Paterne, délivré le 23 Mars 1829, & légalifé.

XI. DEGRÉ.

Anne-Henri-Frédéric de Chavagnac, Marquis de Chavagnac, époufa, le 9 Mars 1784 (*a*), Henriette-Françoife de Montécler, fille de René-Georges-Marie, Marquis de Montécler, Brigadier des armées du Roi, & de Hyacinthe-Jeanne de Montécler. De ce mariage font nés :

1. Gabriel-Jean-Georges, qui fuit.
2. Marie-Agathe-Hyacinthe-Gabrielle, mariée en 1830 à Benjamin de Couhé, Comte de Lufignan, mort en 1850; elle-même eft décédée en 1851.
3. Marie-Joséphine-Henriette de Chavagnac, Marquife de Bartillat, fut mariée trois fois : en premières noces en 1827 au Comte de Tremigon, décédé en Août 1827; en fecondes noces au Comte de Corneille, & en troifièmes noces à Henri, Marquis de Bartillat.

XII. DEGRÉ.

Gabriel-Jean-Georges de Chavagnac, Marquis de Chavagnac, né à Bruxelles le 5 Décembre 1793, décédé le 29 Juillet 1867, avait époufé, le 8 Octobre 1813, Demoifelle Clémentine de Champagné-Giffart, morte le 9 Août 1857, fille de Guillaume-René-Anne, Comte de Champagné, & de Marie-Anne-Adélaïde de Bonneval. De cette union vinrent fix enfants :

1. Georges-Gabriel-Marie, qui fuit.
2. Édouard-Marie, dont l'article fuit après celui de fon frère aîné.
3. Hippolyte-Ernest-Marie de Chavagnac, né le 31 Décembre 1831, décédé à Paris le 27 Mai 1847.
4. Cécile-Marie-Françoise de Chavagnac, morte à Paris en 1829, à l'âge de douze ans.
5. Marie-Caroline-Renée de Chavagnac, mariée, le 21 Avril 1841, à Alfred-Marie-Charles-Emmanuel, Comte de Saint-Mauris.
6. Cécile-Marie, née le 31 Décembre 1831, morte à un an.

XIII. DEGRÉ.

Georges-Gabriel-Marie, Marquis de Chavagnac, époufa, le 17 Mai 1847, Demoifelle Louife de Lespinay, fille de N... Baron de Lespinay & de N...... Le Tissier.

XIII. DEGRÉ.

Édouard-Marie, Comte de Chavagnac, marié le 25 Octobre 1859, à Demoifelle Célefte-Marie-Eugénie Le Gonidec de Traissan, fille de Raoul-Marie-Victor Le Gonidec, Comte de Traiffan, & de Célefte-Marie-Jofèphe-Patricie de Langle. De cette union font iffus :

1. Marie-Gabrielle-Eugénie, née le 24 Février 1861.
2. Marthe-Céleste-Marie-Cécile, née le 1er Octobre 1863.
3. Henri-Charles-Marie-Yves, né le 29 Août 1865.
4. Antoinette-Marie-Henriette-Augustine, née le 14 Mai 1868.

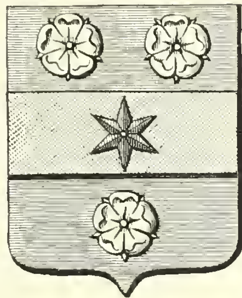
(*a*) Extrait des regiftres de l'état civil de la ville de Paris, délivré le 27 Février 1829.



CHEVALIER D'ALMONT,

Vicomtes de Saint-Juſt & d'Almont, Seigneurs de Donnay, d'Epincy, des Augeries, de Baudreville, de Boiſſeaux, du Thou, &c.

BRETAGNE, BEAUCE, ORLÉANAIS, SOLOGNE, &c.



D'Azur, à une Faſce d'Or, chargée d'une Molette de Gueules & accompagnée de trois Roſes d'Argent. Couronne : *de Comte.* Supports : *deux Licornes* ou *deux Lions.* Cimier : *un Buſte de Chevalier, tenant de la main droite une Épée à Lame d'Argent, garnie d'Or.* Devise : Honor & fides.

Cette famille, dont le nom s'écrit auſſi Chevalier d'Allemont, d'Aulmont & d'Annemont, eſt ancienne à Dourdan & au pays chartrain, mais, d'après la tradition, elle vient de Bretagne, où ſon nom primitif était Marc'hec, qui veut dire Chevalier. La branche de Marc'hec de Kerbaul, éteinte, maintenue en 1669, ſur preuves de ſept générations de nobleſſe, a donné : un Évêque de Cornouailles, en 1383; un Sénéchal de Rennes, ſignataire du traité de mariage de la Ducheſſe Anne avec Louis XII en 1499 (*a*); un Préſident aux Comptes en 1524; un Gouverneur de Rennes en 1583, &c.

Raoul (Rodolphe) ou Rolland Chevalier, qui ſe croiſa en 1248 (*b*), eſt regardé comme le chef de cette famille : il eut pour petit-fils Herbert, par qui nous commençons la filiation.

PREMIER DEGRÉ.

Herbert Chevalier, Écuyer, Seigneur de Donnay, Généralité d'Alençon, Intendant de Juſtice, Police & Finances du Maine, Commiſſaire & Député du Roi Philippe VI, pour connaître les uſurpateurs de la Nobleſſe dans cette province, ſelon Lettres patentes, expédiées, à Fromont, près Corbeil, en Mai 1334 (*c*).

Il eut, entre autres enfants :

1. Mathieu Chevalier, Prévôt du Berry, à Bourges, en 1339 (*d*).
2. Pierre, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Pierre Chevalier, Seigneur de Donnay, Varlet-Écuyer de la Chambre (*e*) du Roi

(*a*) Nobiliaires de Bretagne. — Maintenues de 1669, &c.

(*b*) Hiſtoriens de Bretagne. — Archives de Nantes. — Collection Courtois. — De Fourmont, *L'Oueſt aux Croiſades*, t. II, p. 235-236; *&c.*

(*c*) Waroquier, t. VI, p. 39.

(*d*) La Thaumaſſière, *Hiſtoire du Berry*, p. 53.

(*e*) Juſqu'à François Ier les Gentilſhommes ſeuls pouvaient être Valets de chambre du Roi. Ce fut ce prince qui créa les emplois de Gentilſhommes de la chambre, & les roturiers furent alors admis à la fonction de Valet de chambre du Roi.

Charles V en 1373, d'après un compte du Changeur du Tréfor (*a*). Il eut entre autres enfants :

1. Jean, qui fuit.
2. Étienne Chevalier, Prêtre, Maître & Adminiftrateur de la maladrerie de Melun en 1416.
3. Robine Chevalier, mariée à Jacques de l'Esbay, Seigneur de la Fauconnière, dont elle eut : Nicole de l'Efbay, mariée à Jean de Brachet, d'où defcendent les familles Beauharnais & Chevalier d'Almont, comme nous le verrons plus loin. Jacques de [l'Efbay fe remaria à Jacquette de Saint-Mesmin, fille d'Agnan & de Fleurette de Bourges, familles alliées aux Beauharnais (*b*).

III. DEGRÉ.

Jean Chevalier, Écuyer, Seigneur de Donnay & d'Allemont, Procureur général du Duc d'Orléans en 1420, puis Secrétaire de Charles VII, en 1423 (d'après un compte du Changeur du Tréfor), charge équivalente alors à celle de Secrétaire d'État (*c*).

Il eut entre autres enfants :

1. Pierre, qui fuit.
2. Étienne Chevalier, Seigneur d'Éprunes, du Vignau, de Grigny, &c., Confeiller & Secrétaire des commandements des Rois Charles VII & Louis XI, Maître des comptes, Tréforier général de France, Membre du Grand Confeil, Ambaffadeur en Angleterre & à Rome, exécuteur teftamentaire d'Agnès Sorel, avec Jacques Cœur & Robert Poitevin, & de Charles VII, avec fon beau-père, Dreux Budé, Grand-Audiencier de France & Prévôt des Marchands de Paris. Étienne fut un des hommes les plus marquants de l'époque & il contribua beaucoup à chaffer les Anglais de la France (*d*). Ses defcendants ont fourni plufieurs branches illuftres, en Champagne, Ifle-de-France, Normandie, &c., dont les Marquis de Chevry & du Coudray, Vicomtes d'Abbeville, de Courtavant, Barons de Crissé, d'Enfrenel, &c. Elles ont donné des Tréforiers généraux, des Préfidents & Maîtres des comptes, un Surintendant des Finances, Page d'Henri IV, Colonel de Paris & favant célèbre, des Préfidents & Confeillers au Parlement, un Préfident du Vermandois, un Lieutenant général d'Amiens, un Maître d'hôtel du Roi, un Grand-Maître des Eaux & Forêts, un Évêque Confeffeur du Roi, un Protonotaire du Saint-Siége, des Abbés mitrés, une Dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche, des Ambaffadeurs, des Baillis, des Gouverneurs, des Lieutenants de Roi, un Contrôleur général des guerres & de la cavalerie légère, un Commiffaire général des guerres, & un Commiffaire général des vivres & armées du Roi, des Pages & Écuyers du Roi, des Capitaines aux Gardes du Roi; des Chevaliers de Saint-Michel & de Saint-Louis, trois Généraux & beaucoup d'autres Officiers de tous grades, dont plufieurs verfèrent leur fang pour la patrie. Elles fe font alliées aux : Lepicart, Guillart, Aurillot, Crevecœur, Gaudart, Fraguier, Lecamus, Luillier, Linage, Charlet, Godet, Ailly-d'Annebault, Guyon, Combault-d'Auteuil, Cadot de Sebbeville,

(*a*) D. Godefroy, *Hiftoire de Charles VII* (édit. de 1661), article Chevalier, p. 892.

(*b*) Ve Reg. de cet Armorial, art. de Beauharnais. — Manufcrits d'Hubert à la Bibl. d'Orléans. — Courcelles, La Chefnaye, &c.

(*c*) Hubert, Godefroy.

(*d*) Godefroy. — Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, article Budé. — Rouillart, *Hiftoire de Melun*. — *Nouvelle Biographie Générale* (Firmin Didot).

Larivière, Ernecourt, Chambly, Choiseul, Miremont, du Pasquier, du Houx, &c., ont donné des femmes aux : Potier de Gesvres, Barreau, Cordes, Boullenc, Laporte, Le Boulanger de Montigny, Arbalètre de Melun, Crémeaux d'Entragues, Gordon, Malval, Letellier, Bouillé, Aubeterre, Preissac, Nonant, Ranchin, des Salles, Bruslart-Genlis, Hennezel, Baillivy, &c., toutes familles illuſtres (*a*).

IV. DEGRÉ.

Pierre Chevalier, Écuyer, Seigneur de Donnay & d'Allemont, Lieutenant général au duché d'Orléans en 1460; mort en 1479, & inhumé dans l'égliſe Saint-Hilaire d'Orléans, où on liſait ſon épitaphe (*b*). Il eut entre autres enfants :

1. Jean, qui ſuit.
2. Claude Chevalier, Seigneur d'Allemont en partie, de Marchais, Fourrier de la garde du Roi, &c. Il épouſa Marguerite Roillart, fille de Claude Roillart, Seigneur du Verger, Prévôt d'Orléans en 1475, & de Marguerite Gaillard de Lonjumeau. Cette branche, éteinte depuis longtemps, dont étaient les Seigneurs de Mondonville, de Rouvray, d'Obrainville, &c., a donné pluſieurs Officiers diſtingués & un Commiſſaire général des guerres. Elle s'eſt alliée aux Choard, Hallot, Riou, Viole, Fesque, &c., & a donné des femmes aux : Mallivaud, Maussabré, Varenne, Guillemeau, Chaludet, Aubriot, Saint-Mesmin, &c.

V. DEGRÉ.

Jean Chevalier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Donnay & d'Allemont, Lieutenant particulier au duché d'Orléans en 1472, & Auditeur des Comptes de la Ducheſſe d'Orléans en 1482 (*c*). Il épouſa : 1° Colombe de Harville; 2° Roſe de Mareau, (couſine de Anne de Mareau, épouſe de François de Beauharnais), fille de Sébaſtien de Mareau, Seigneur de Pully, Secrétaire du Roi & Maître des comptes, & de Jeanne de Saint-Mesmin.

Il eut du premier lit :

1. Jean, qui ſuit.
2. Françoise Chevalier, mariée à Jean du Croiset, Écuyer, Seigneur du Croiſet.
3. Colombe Chevalier.

Et du ſecond lit :

4. Charles Chevalier, Abbé du Landais, en Berry, Chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, homme de bien par excellence, qui fonda à ſes frais, à Bourges en 1554, le Collége Chevalier (*d*).
5. Catherine Chevalier, mariée à Jean d'Arcemale, Seigneur de Marembert.
6. Rose Chevalier, mariée à Jean Levasseur, Seigneur d'Alliers.

VI. DEGRÉ.

Jean Chevalier, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur d'Allemont, des Augeries, &c., Capitaine en chef d'une compagnie de gens de pied. Il épouſa, le 3 Avril 1518,

(*a*) Hubert, Moréri, Blanchard, P. Anſelme. — *Gallia chriſtiana.* — Courcelles, La Cheſnaye, Dom Calmet, Denis, Teſſereau, &c.

(*b*) Lemaire, *Antiquités d'Orléans*, p. 392 & 397. — Archives d'Orléans.

(*c*) Hubert; Lemaire, p. 398.

(*d*) Hiſtoriens du Berry.

Michelle DE SAINXE, fille de Jean, Seigneur de Marville & de Boiſſy, Archer du Roi, & d'Antoinette DU MONCEAU (*a*).

Leurs enfants furent :

1. JÉRÉMI Chevalier, Capitaine de la ville d'Orléans, Commandant de la place & château royal de Mehun-ſur-Yèvre en 1592 ; il périt victime des diſcordes civiles du temps (*b*).
2. ANTOINETTE Chevalier, mariée à Michel MUSNIER, Seigneur de Lagriſonnière.
3. LÉON, qui ſuit.
4. LÉONARDE Chevalier, mariée à Jean DE BONNEVAL, Chevalier, Seigneur de Jouy-ſur-Morin.
5. LOUISE Chevalier, mariée à Louis HUMÉRY, Seigneur de Laboiſſière, Avocat célèbre.

VII. DEGRÉ.

LÉON Chevalier d'Almont, Chevalier, Seigneur d'Allemont, d'Épincy, des Augeries, de Courcellay, &c. Nommé par le Roi Henri IV Capitaine en chef d'une compagnie d'arquebuſiers à cheval, il la paſſa en revue, à Bourges, le 8 Octobre 1615, en préſence des Commiſſaires des guerres (*c*). Il ſervit ſous le Maréchal Claude de la Châtre, & mourut dans un âge avancé, des bleſſures qu'il avait reçues au ſiége de Vouillon. Il épouſa : 1° le 10 Juin 1560, Nicole DAMAIN ; 2° le 12 Novembre 1572, Marguerite DE LALANDE, fille de Claude, Seigneur de Maizières, de Courcelles, de Tigy, &c., Gouverneur de Pithiviers, Commandant de l'arrière-ban de la Nobleſſe de l'Orléanais, & de Bertrande DE MALESCOT, fille de Guillaume, & d'Iſabeau DE VARENNES, veuve de Jacques LEMOINE D'AUNEUX (*d*).

Il eut du ſecond lit :

1. LANCELOT, qui ſuit.
2. MARIE Chevalier, mariée à Jacques DE CONTES, Seigneur de la Clemendière, petit-fils de Jacques DE CONTES, Seigneur du Briou & des Valins, & de Claudine DE BEAUHARNAIS, & arrière-petit-fils de Antoine DE CONTES, Écuyer de Jeanne d'Arc (*e*).
3. JEAN Chevalier, Écuyer, Seigneur des Augeries & de Juſſy, marié à Jeanne DE SAILLY, dont :
   - I. MARGUERITE Chevalier, mariée à Charles LEFORT, Baron de Cernoy, fils de Richard, & de Marie DE CHENU.
   - II. ÉTIENNETTE Chevalier, mariée, le 15 Mars 1631, à Edme LEFORT, Seigneur de Montifault, fils de Richard, Baron de Cernoy, & de Jeanne D'ORLÉANS (*f*).
4. GEORGES Chevalier, Écuyer, Seigneur de Lafontaine, de Courcellay, des Beſſines, &c., Capitaine d'arquebuſiers. Il épouſa Anne DE POULLAIN, dont il eut :
   - I. FRANÇOIS Chevalier, né à Salbris le 20 Août 1619. Il eut pour parrain Lancelot d'Almont, ſon oncle, & pour marraine Catherine-Blanche de Choiſeul, épouſe de Jacques d'Eſtampes. Sa deſtinée eſt inconnue.
   - II. CATHERINE Chevalier, née à Salbris le 19 Avril 1624, mariée en 1647 à Charles DE LOUAULT, Seigneur de Durtal, de Tigy, &c.

(*a*) Contrat original paſſé devant Nerbot, Notaire à Mainvilliers.
(*b*) Hiſtoriens du Berry.
(*c*) Original. — Raynal, *Hiſtoire du Berry*.
(*d*) Contrat paſſé devant Collemière, Notaire à Yèvre-le-Châtel. — Hubert, &c.
(*e*) *Hiſtoire de Jeanne d'Arc*. — Hubert, &c.
(*f*) La Thaumaſſière; Hubert, article LEFORT.

III. Claude Chevalier, né à Salbris le 11 Septembre 1627, mort à l'armée.
IV. Lucrèce-Marie Chevalier, née à Salbris en 1627, morte à Salbris, ſans alliance, en 1679.
V. Anne-Henriette Chevalier, née à Salbris le 29 Juin 1628. Elle eut pour parrain François d'Eſtampes, Marquis de Mauny, & pour marraine Henriette de la Châtre, Comteſſe de Cruſſol. Elle épouſa Robert de Potin, Seigneur du Briou (*a*).

VIII. DEGRÉ.

Lancelot Chevalier-d'Almont, Chevalier, qualifié Vicomte de Saint-Juſt & de Chambon, avec haute, moyenne & baſſe juſtice, Seigneur d'Allemont, d'Épincy, de Boiſſeaux, de Baudreville, de Givroux, &c., Lieutenant du Maréchal Louis de la Châtre & Commandant de ſa compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi (*b*). Il épouſa : 1° Melchiore de Voisines, fille de Jean, Seigneur de Beauregard, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi & Lieutenant des gens d'armes du Maréchal Claude de la Châtre, & de Gabrielle des Roches-Herpin, dont deux enfants morts en bas âge; 2° le 19 Mai 1621 (*c*), Jeanne de Westrebourg d'Alguet, fille de Hilaire, Vicomte de Saint-Juſt, Capitaine des gardes du Maréchal Claude de la Châtre & Commandant de la groſſe tour de Bourges (*d*), & de Catherine de Segault, dont la mère Gabrielle Trousseau, était fille de Louis Trousseau, Vicomte de Bourges, & de Gaillarde de Fumée, fille de Adam de Fumée, Garde des ſceaux de France, & de Perrine de Lavillegontier. Gabrielle Trousseau était petite-fille de Jacquelin Trousseau & de Perrette Cœur, fille du célèbre Jacques Cœur (*e*). Gabrielle de Westrebourg d'Alguet, ſœur de Jeanne, épouſa Henri de Mathefelon, Gouverneur d'Iſſoudun. Le Maréchal de la Châtre & Éliſabeth d'Eſtampes, ſa femme, aſſiſtèrent au mariage de Lancelot d'Almont & ſignèrent au contrat.

Leurs enfants furent :

1. Hilaire Chevalier de Chambon, Chevalier, Vicomte de Saint-Juſt, Seigneur d'Épincy, de Bierville, &c., né à Saint-Juſt en 1622, mort à l'armée, Lieutenant du Grand-Maître de l'artillerie de France (*f*). Il fut maintenu dans ſa nobleſſe de race le 29 Juin 1667. Il épouſa à Mérouville, le 22 Février 1648, Marguerite de Hallot (*f*), fille de Claude, Comte de l'Étourville, Maréchal des camps & armées du Roi (dont la mère était Marie Viole, veuve de Louis d'Almont, Seigneur de Rouvray), & de Marguerite de Hallot, ſa couſine, fille de Étienne, Enſeigne des gendarmes de la Reine Marie de Médicis, & de Françoiſe de Chauffour; dont, entre autres enfants :
   I. Claude-René Chevalier de Chambon, né à Mérouville le 23 Avril 1654, mort à l'armée le 7 Février 1702, Commiſſaire provincial de l'artillerie de France & Directeur à l'armée de Flandres, après avoir été maintenu dans ſa nobleſſe (*g*).
   II. Philippe Chevalier de Chambon, Vicomte de Saint-Juſt, né à Mérou-

(*a*) Archives de la famille, celles de Salbris & du Cheſne.
(*b*) Originaux.
(*c*) Contrat paſſé devant Boyer, Notaire au Bignon. — Hubert; La Thaumaſſière, article Maréchal; &c.
(*b*) Hiſtoriens du Berry. — Épitaphe dans l'égliſe de Saint-Juſt.
(*e*) La Thaumaſſière.
(*f*) Originaux. — La Cheſnaye, article Hallot. — Hubert. — I[er] Reg. de cet Armorial.
(*g*) Maintenues de l'Orléanais, à la Bibl. Impériale. — Archives de Mérouville, &c.

ville le 28 Février 1656, Capitaine d'infanterie à l'armée d'Allemagne. Il époufa Jeanne Lelarge, veuve de Étienne de Foucault, Capitaine au régiment d'Orléans, & fille de Germain Lelarge, Seigneur de Boifdurand, Docteur ès droits de l'univerfité de Bourges, & de Marie du Coing. Il rendit aveu & dénombrement au Roi pour fa Vicomté de Saint-Juft, relevant de la groffe tour de Dun-le-Roi, le 4 Septembre 1707 (*a*).

III. Françoise-Marguerite Chevalier de Chambon, née à Mérouville le 5 Novembre 1657, dont on ignore la deftinée.

IV. Marianne Chevalier de Chambon, reçue, fur preuves de nobleffe, Chanoineffe Comteffe de Remiremont (*b*).

2. René, qui fuit.
3. Jeanne-Marie Chevalier d'Almont, mariée, le 13 Juin 1654, à Claude Maréchal, Chevalier, Seigneur du Breton, Officier diftingué, qui rendit de grands fervices au Roi dans fes armées (*c*).

IX. DEGRÉ.

René Chevalier d'Almont, Chevalier, Seigneur d'Allemont, de Boiffeaux, des Lyonneries, du Thou, &c., Capitaine de cavalerie, né à Saint-Juft en 1625. Il fut maintenu dans fa nobleffe de race, par jugement de M. de Machault, Intendant de l'Orléanais, le 9 Juin 1667 (*d*). Il époufa, le 21 Février 1661, Anne de Passac, fœur de Catherine, époufe de Gabriel de Toury, & coufine de Anne de Passac, époufe de Louis d'Étampes, Seigneur d'Ennordres, dont le fils, Jacques, époufa Aimée de Lachapelle. Elles étaient filles de François de Passac, Seigneur du Thou, & de Anne de Pasquier (*e*). René mourut au Thou de Salbris le 2 Avril 1700, & fa femme trois jours après; ils furent inhumés dans la chapelle de Saint-Jacques de l'églife de Salbris, qui dépendait du fief du Thou & de celui de Courcellay, & qui fervit de fépulture à toute la famille jufqu'en 1790 (*f*).

Leurs enfants furent :

1. Hilaire, né le 8 Mars 1666, mort à l'armée, Lieutenant d'infanterie.
2. Charles, qui fuit.
3. Edme, né le 6 Août 1671, mort au berceau.
4. Louis-Charles, né le 29 Octobre 1673, mort, fans alliance, le 22 Décembre 1723.
5. Jacques, né le 17 Août 1679, mort jeune, fans alliance.
6. Angélique, née en 1662.
7. Anne, née le 2 Février 1664.
8. Marie-Anne, née le 21 Février 1667, reçue Chanoineffe Comteffe de Remiremont.
9. Anne-Aimée, née le 31 Août 1668, Religieufe.
10. Catherine-Élisabeth, née le 22 Août 1677, morte, fans alliance, le 5 Mai 1696.
11. Marguerite-Gabrielle, née le 28 Septembre 1681, morte enfant.

(*a*) Original; acte de Sagordet, Notaire à Bourges.
(*b*) Les preuves de nobleffe exigées pour ce chapitre étaient de neuf générations de nobleffe chevalerefque, des deux côtés.
(*c*) Originaux. — La Thaumaffière, p. 1088.
(*d*) Original. — *Armorial de l'Orléanais*, &c.
(*e*) Contrat paffé devant Lefcourioux, Notaire à Paraffy. — Hubert.
(*f*) Originaux aux archives de la famille & à celles de Salbris. — État civil.

Tous nés au Thou de Salbris (*a*).

X. DEGRÉ.

Charles Chevalier d'Almont, Chevalier, Seigneur d'Allemont, du Thou, de Lagrangerie, &c., né au Thou de Salbris le 4 Décembre 1669. D'abord Lieutenant au régiment d'Humières (*b*), il fut honoré par le Roi d'un brevet de Capitaine, dans les termes les plus flatteurs pour fon courage, fa vigilance, fa bonne conduite & fon expérience dans la guerre (*c*). Il fut maintenu dans fa nobleffe d'extraction, par jugement du 28 Mai 1708, lequel fut confirmé par un arrêt de la Cour des aides, le 13 Décembre 1718. Il époufa, le 4 Juin 1701, Marie de Bouchault, fœur de Marie-Anne, époufe de Jacques de Coygne, & de Claude, Capitaine des troupes de marine, qui époufa Sufanne de Beaulieu, & enfants de Hector de Bouchault, Seigneur du Boury, Lieutenant des vaiffeaux du Roi, & de Marie de Maubert, fille de René de Maubert (dont la mère était Catherine Colas des Francs) & de Marie de Brachet, coufine d'Anne de Brachet, époufe de François de Beauharnais, d'où toute cette famille (*d*). Charles mourut le 26 Août 1730, & fa femme le 7 Janvier 1736, ayant été déclarée Garde-Noble de fes enfants, par le confeil de famille.

Leurs enfants furent :

1. René, né le 8 Février 1703, mort jeune.
2. Charles, qui fuit.
3. Louis-Charles, né le 27 Octobre 1707, mort de fes bleffures, Lieutenant au régiment Royal-infanterie, au camp de Deggenfeld, en Bavière, le 7 Janvier 1743 (*e*).
4. Marie-Anne, née le 8 Mars 1702, mariée, le 27 Mai 1727, à Louis de Tarragon, Chevalier d'Omonville, fils de Michel, Capitaine au régiment de la Reine, & de Anne de Chabot. Marie-Anne de Tarragon, leur fille, époufa Louis-François-Antoine de Lamirault.
5. Anne, née le 5 Avril 1704, morte quatre jours après.
6. Marie-Anne, née le 4 Juin 1705, morte au berceau.
7. Anne, née le 30 Novembre 1708, Religieufe.

Tous nés au Thou de Salbris (*f*).

XI. DEGRÉ.

Charles Chevalier d'Almont, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur d'Allemont, du Thou, &c., né au Thou de Salbris le 14 Novembre 1706. D'abord Lieutenant de milices, le 15 Novembre 1723, puis au régiment de Roye, le 1[er] Mars 1727, & enfin, Lieutenant au régiment Royal-cavalerie, le 1[er] Décembre 1733 (*g*). Il époufa : 1° le 8 Août 1736, Henriette de Cosne (*h*), nièce de Sufanne de Cosne, époufe de Samuel de Tascher, bifaïeule du Comte de Tascher, Sénateur & Pair de France. Elle était fille de Henri de Cosne, Chevalier, Seigneur du Rouvray, & de Fran-

(*a*) Archives de Salbris, état civil.
(*b*) Certificat du Duc d'Humières, daté de Courtray le 20 Mars 1694. Original.
(*c*) Brevet daté de Compiègne le 2 mars 1695. Original.
(*d*) Contrat paffé devant Blandin, Notaire à Cléry. Original. — Généalogies de ces familles : Hubert, d'Hozier, Courcelles, La Chenaye, &c.
(*e*) Extrait mortuaire, original.
(*f*) État civil de Salbris.
(*g*) Brevets du Roi, fignés à Verfailles. Originaux.
(*h*) Contrat paffé devant Horeau, Notaire à Illiers.

çoiſe d'Avaleau, fille de Charles, Vicomte de Messas, Capitaine d'infanterie, & de Marie du Chon; 2° le 6 Décembre 1741, Urſule de Lachapelle, fille de Pierre, Seigneur de la Mothe-Pierrefitte, Capitaine au régiment de Berry, & de Anne de Chicoyneau, & nièce de Marie de Lachapelle, qui était ſœur de Pierre de Lachapelle, & épouſe du Comte François de Barbançon (*a*). Charles mourut au Thou de Salbris le 16 Novembre 1747.

Il eut du premier lit :

1. Charles-Prosper, né le 11 Août 1737, mort le 23 Avril 1744.

Et du ſecond lit :

2. Louis-François, né le 17 Janvier 1743, mort le 14 Août ſuivant.
3. Charles, qui ſuit.
4. Ursule-Rose, née le 6 Juin 1744, morte le 8 Janvier 1767.
5. Anne-Ursule Chevalier d'Almont, née le 9 Août 1745, reçue à Saint-Cyr, ſur preuves de nobleſſe, mariée, le 12 Juillet 1767, à Louis de Monnot de Mannay, Chevalier, Seigneur de l'Échéneau & de Méans, Capitaine Aide-Major au régiment de Hainaut, neveu de François de Monnot, Chef de bataillon, Chevalier de Saint-Louis, & fils de Louis de Monnot, Capitaine d'invalides, & de Marie-Anne du Coudray.

Tous nés au Thou de Salbris (*b*).

XII. DEGRÉ.

Charles Chevalier d'Almont, III[e] du nom, Chevalier, qualifié Vicomte d'Almont, Seigneur du Thou, de la Mothe-Pierrefitte & du Chézeau, Chevalier de Saint-Louis, né au Thou de Salbris le 9 Janvier 1747. Il fut reçu ſur preuves de nobleſſe, le 3 Mars 1767, Surnuméraire des chevau-légers de la garde du Roi, paſſa dans la compagnie d'Aiguillon le 9 Novembre 1772 & fut nommé garde de la porte du Roi le 3 Avril 1775 (*c*). Il épouſa, le 21 Janvier 1771, Marguerite de Foucault, élevée à Saint-Cyr, ſœur de Louis, Capitaine au régiment de Champagne, & nièce de Suſanne de Foucault, épouſe du Vicomte Joſeph d'Anglars, Capitaine au régiment de Conti. Elle était fille de Louis-Charles-François Vicomte de Foucault, Colonel d'infanterie, & de Suſanne de Claveau de Bellaistre (*d*), & petite-fille de Jean-Jacques de Foucault & de Catherine Bigot d'Atilly. Cette dernière était fille de Pierre Bigot d'Atilly, Meſtre de camp (de la famille des Marquis de la Touanne, Vicomtes de Morogues), & de Geneviève de Macé (*e*). Charles Chevalier d'Almont figure dans le procès-verbal de l'Aſſemblée des Gentilshommes des bailliages de Blois & Romorantin, pour l'élection des députés aux États généraux en 1789 (*f*).

Il mourut à Romorantin le 27 Décembre 1796, & ſa femme le 16 Mai 1792.

Leurs enfants furent :

1. Louis-Charles Chevalier, Vicomte d'Almont, né le 2 Avril 1772. Il ſervit dans le régiment de l'Orne, quitta le ſervice & mourut ſans alliance, le 9 Août 1848.

(*a*) Contrat paſſé devant Odigier, Notaire à Orléans.
(*b*) Archives de Salbris, état civil.
(*c*) Certificats des Ducs de Chaulnes & d'Aiguillon, & du Comte de Vergennes. Originaux.
(*d*) Madame de Claveau était ſœur de MM. de Claveau de Bellaistre, Capitaines au régiment de Champagne & Chevaliers de Saint-Louis.
(*e*) Contrat paſſé devant Dumont, Notaire à Bourges. — Courcelles, La Chenaye, &c.
(*f*) L. de la Roque & Ed. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilſhommes de l'Orléanais*, p. 12.

2. Jean-Charles, né le 3 Mai 1773, mort à l'armée à Philippeville, ſans alliance.
3. Sulpice, né le 13 Juin 1774, mort enfant.
4. Claude, frère jumeau du précédent, mort au berceau.
5. François-Philippe, né le 5 Octobre 1778, mort en bas âge.
6. Silvain, frère jumeau du précédent, reçu à l'École militaire ſur preuves de nobleſſe, faites devant d'Hozier de Sérigny le 10 Juillet 1787; mort en 1802.

Tous nés au Thou de Salbris.

7. René-Georges, né à Romorantin, mort en bas âge.
8. Louis-Théodore, qui ſuit.
9. Marguerite-Julie, née au Thou de Salbris le 24 Mai 1776, mariée à Joſeph Périllieux, Officier de dragons, Chevalier de la Légion d'honneur.
10. Marie-Anne Chevalier d'Almont, née à Romorantin en 1779, mariée à Orléans, le 2 Juillet 1805, à Jean-Guillaume Leconte de la Dabinerie, Lieutenant-colonel d'infanterie, Député de Romorantin au ſacre de l'Empereur Napoléon I[er].
11. Marie-Étiennette, née à Romorantin, décédée ſans alliance.

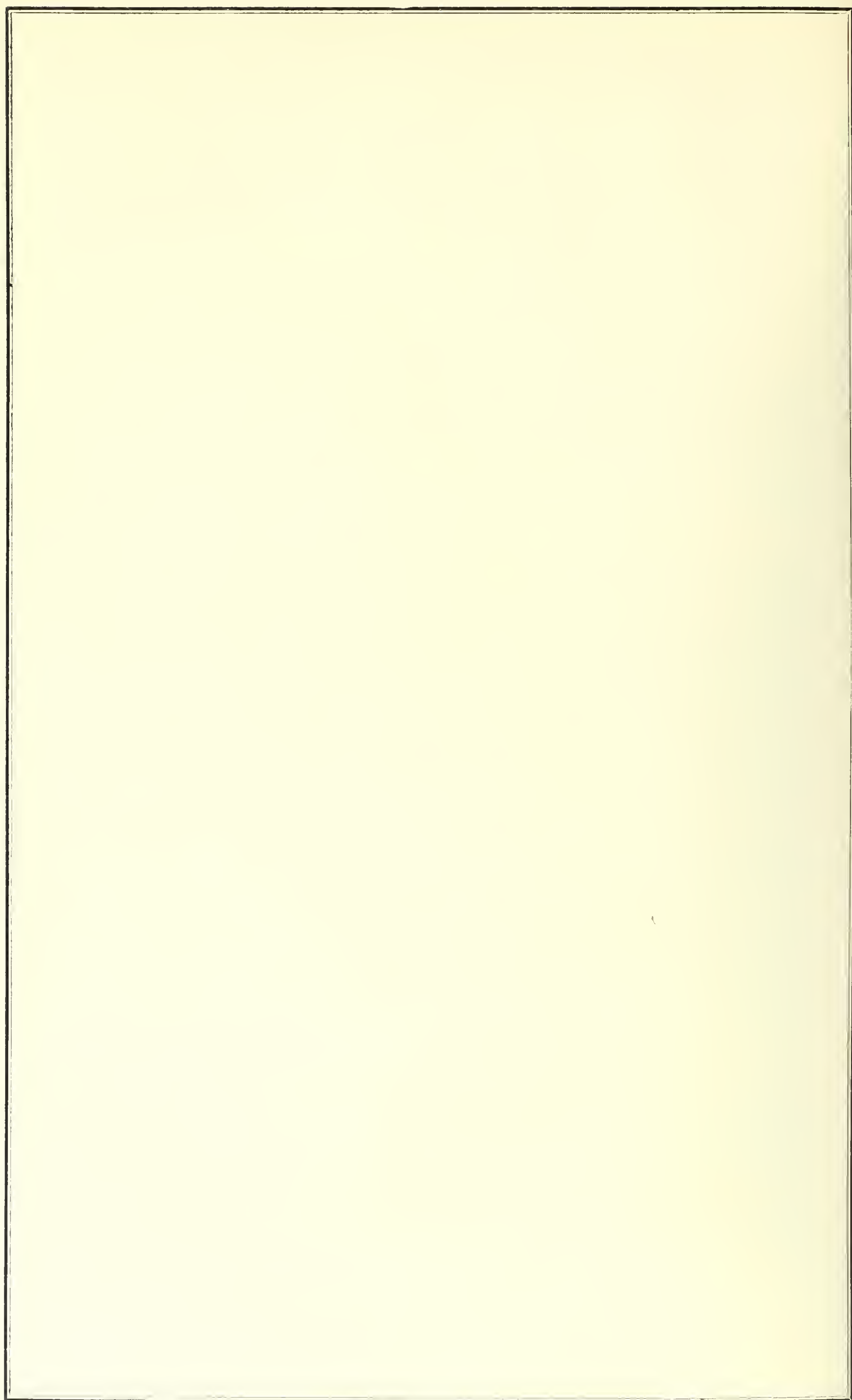
XIII. DEGRÉ.

Louis-Théodore Chevalier, Vicomte d'Almont, ancien Garde d'honneur, né à Romorantin le 29 Décembre 1791, marié à Ennordres, le 11 Mai 1813 (*a*), à Urſule-Émélie Berton de Monnot, ſa couſine, d'où :

1. Joseph-Théodore, né à Vignoux, le 6 Septembre 1814, mort au berceau.
2. Frédéric-Théodore Chevalier d'Almont, Maire d'Ennordres, où il eſt né le 16 Novembre 1816, marié à Iſſoudun, le 21 Février 1865, à Marie-Françoiſe-Émélie-Éliſa Pénigault (*b*), fille de Joſeph-Jules, & de Marie-Joſéphine Bonneau d'Alençon, dont la mère était Marie-Julie Baucheron de Lecherolles. De cette union :
   Alice-Marie-Marguerite-Ursule Chevalier d'Almont, née à Iſſoudun le 25 Janvier 1866.
3. Rodolphe-Maximilien Chevalier d'Almont, né à Ennordres le 14 Novembre 1818, marié à Quincy, le 30 Août 1846, à Marie-Madeleine Chenu de Corgy (*c*), fille de Louis-Auguſtin, & de Marguerite-Julie Guérin d'Homéry, dont la mère, Marguerite de Lauverjat, était ſœur de Joſeph de Lauverjat, Commandant d'artillerie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur. De cette union :
   I. Louis-Joseph-Michel-Rodolphe Chevalier d'Almont, né à Quincy le 15 Juin 1847.
   II. Marie-Jeanne-Claire-Émélie Chevalier d'Almont, née à Quincy le 20 Août 1854.
4. Eugène-Charles Chevalier d'Almont, né à Ennordes le 24 Avril 1821, mort au berceau.
5. Émélie-Appoline, née à Ennordres le 5 Septembre 1817, morte enfant.

(*a*) Contrat paſſé devant de Joſſart, Notaire à Méry-ès-Bois.
(*b*) Contrat paſſé devant Rouſſeau, Notaire à Iſſoudun.
(*c*) Contrat paſſé devant Richard, Notaire à Mehun-ſur-Yèvre.





DE COLNET,

Anciens Seigneurs de la Clopperie, de Longpré, de Machaumesnil, de Monplaisir, du Ravet, du Houy, de Neuvemaison.

EN PICARDIE ET DANS LE VERMANDOIS.



D'Argent à un Bras de Gueules vêtu d'Argent, mouvant du côté gauche de l'écu vers la pointe, la main ayant un Gantelet d'Or, portant sur le poing un Faucon au naturel, becqué & membré d'Or, chaperonné de Gueules & accosté de deux branches de Fougère de Sinople. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions.*

La famille de Colnet, originaire du Hainaut, a formé plusieurs rameaux qui se sont établis dans le Soissonnais & le pays de Thiérache. L'un d'eux a produit ses titres devant M. Dorieu, Intendant en Soissonnais, depuis l'année 1520, & a été maintenu dans sa noblesse par jugement de cet Intendant du 12 Décembre 1667. Louis-Pierre d'Hozier a donné la généalogie de la branche *de Monplaisir* (Ve Reg., p. 377-379), & d'Hozier de Sérigny a repris cette famille à l'occasion d'une notice sur la branche *du Ravet.* Ce nouveau travail, destiné par lui au VIIe Registre de son Armorial, est resté inédit. Nous en donnons un extrait.

« On a déjà fait mention de cette famille dans le Veme Registre de la Noblesse de « France en traitant la Branche de COLNET DE MONPLAISIR, mais comme on n'y a « étably leur filiation que depuis ENGLEBERT de Colnet, quoique les différents ju- « gements de maintenue de Noblesse rendus en faveur de cette famille lui donnent « une origine plus ancienne, on s'est proposé d'en faire une nouvelle mention dans « ce VIIe Registre à l'occasion de la Branche de Colnet du Ravet, en observant que « l'on se contentera de désigner la séparation des différentes Branches sans entrer « dans aucun détail sur ce qui les concerne.

PREMIER DEGRÉ.

« JEAN de Colnet, Ier du nom, Écuyer, obtint, conjointement avec COLLART, son fils, le 8 Mars 1467 (*a*), des Lettres du Duc de Bourgogne, par lesquelles ce prince confirma l'un & l'autre dans leurs priviléges de Verriers de la verrerie de Fontaine-l'Evêque, qu'ils tenoient de temps immémorial de leurs prédécesseurs, & dans lesquels ils avoient été troublés mal à propos, quoiqu'ils fussent, dit ce prince, *d'anchienneté procréés & descendus de Noblesse, &c.* (*b*). Les-

(*a*) Voir à la fin de la notice.

(*b*) « Ces lettres sont énoncées aussi dans une sentence de l'Élection de Guise, du 17 Novembre 1661, dans laquelle il est dit que « JEAN-JACQUES de Colnet, fils d'ENGLEBERT de Colnet (auteur de la branche des Colnet « de Monplaisir), & FRANÇOIS de Colnet, fils de GILLES de Colnet & de Françoise DE COLNET, demeurant alors en « la ville de Barbançon en Hainaut, avoient été tenus de temps immémorial pour Gentilshommes, non-seulement

quelles dites lettres ſont encore rappelées dans d'autres lettres d'Albert & d'Iſabel-Clara-Eugenia, Infante d'Eſpagne, du 26 Juin 1599, qui confirmèrent pareillement JEAN & PIERRE Colnet, Verriers des verreries de Rieux, de Wez & de Hez, dans les mêmes priviléges de leurs prédéceſſeurs, qu'on leur diſputoit auſſi à tort, quoiqu'ils fuſſent « d'ancienneté procréés & deſcendus de Nobleſſe ». Il fut père de

II. DEGRÉ.

« COLLART de Colnet, Écuyer* (*a*), qui eut pour fils* GILLES, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

« GILLES de Colnet, Ier du nom, Écuyer*, Gentilhomme & Maître du four à verres de Barbançon (*b*), mourut au mois d'Avril 1535 (*c*), & avoit été marié, par contrat du 12 Janvier 1517*, avec Demoiſelle Caton DE ROMZÉE, dont il eut, entre autres enfants*, NICOLAS, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

« NICOLAS de Colnet, Écuyer*, Gentilhomme & Maître du four à verres de Barbançon (*d*), mourut en 1572 (*e*), & avoit épouſé, par contrat du 13 May 1535*, Demoiſelle Catherine VIEUX-MAYEUR, dont il eut les enfants qui ſuivent.

« 1. ANDRIANE de Colnet.

« 2. LOUIS de Colnet, Écuyer*, marié, par contrat du 5 Janvier 1565*, avec Demoiſelle Marguerite DE BEHAIGUE, fut l'aïeul d'ENGLEBERT de Colnet, Écuyer, auteur de la Branche des Colnet de la Clopperie & de Monplaiſir, détaillée dans le Ve Regiſtre de la Nobleſſe de France.

« 3. GILLES de Colnet.

« 4. FRANÇOIS de Colnet (auteur de la branche DU RAVET).

« 5. MARIE de Colnet.

« 6. CATHERINE de Colnet, } Religieuſes à Solre-le-Château.
« 7. JACQUELINE de Colnet, }

« pour faire l'art de verrerie, mais auſſi parce que leurs prédéceſſeurs étoient Gentilshommes, iſſus de Noble race, « pour avoir toujours vécu noblement, ayant toujours porté la qualité d'Écuyer & leurs armes timbrées; » laquelle ſentence les confirma dans leurs priviléges, exemptions, franchiſes & titres de Nobleſſe. Au ſoutien de cette pièce relative à la branche des Colnet de Monplaiſir, la famille a produit une atteſtation, donnée le 8 Octobre de la même année 1661, par les Mayeur & Échevins de Barbançon, portant qu' « ils avoient très bonne connoiſſance & « en avoient eue de tout temps des Gentilshommes travaillants & ayant travaillé à la fournaiſe aux verres dudit « lieu, ſurnommés des Colnet, leſquels de temps immémorial avoient été connus & tenus pour tels, portant titres « d'Écuyers, ſans qu'ils euſſent jamais été empêchés ni déchus de leur Nobleſſe (du moins qu'il fût à leur con- « noiſſance), ſuivant qu'ils avoient entendu dire de leurs prédéceſſeurs; deſquels étoit légitimement deſcendu « Monſieur Jean-Jacques de Colnet, Gentilhomme travaillant alors à la dite fournaiſe, fils de feu Englebert, « duquel ils avoient eu auſſi très bonne & parfaite connoiſſance; que même ils affirmoient qu'ils tenoient pour « certain, & ainſi l'avoient ouï dire diverſes fois de leurs prédéceſſeurs que perſonne ne pouvoit travailler & « exercer ledit art en ladite fournaiſe à moins que d'être Gentilhomme; que de plus ils déclaroient, qu'ayant « été fait viſite ſur les pièces des ſépultures de feus Gilles & Nicolas Colnet, en l'égliſe paroiſſiale dudit lieu, « ayeux & biſayeux dudit Sr Jean-Jacques, avoient été trouvé iceux porter pour leurs armoiries un écuſſon dans « lequel y avoit *un gantelet avec un eſprevier au deſſus, armés aux deux cotés des branches de fleſchières*, & « timbrés, au deſſus duquel timbre y avoit encore un eſprevier ».

(*a*) « Les dates, les qualités & les filiations déſignées dans cet article par une étoile, ſont établies d'après une ſentence rendue en l'Élection de Guiſe, le 19 Octobre 1718, en faveur de CHARLES de Colnet, Écuyer, Seigneur en partie de la Clopperie, petit-fils d'Englebert de Colnet, dont il eſt parlé ci-deſſus; laquelle ſentence ordonna l'enregiſtrement de ſes titres de Nobleſſe. »

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) « Prouvé par le certificat du 22 Septembre 1617, délivré par les Curé, Mayeur & Échevins de Barbançon. »

« 8. Anne de Colnet (a). »



Englebert de Colnet, dont on vient de parler, eſt donc iſſu au VII[e] degré de Jean, vivant en 1467, mais dans la généalogie inſérée au V[e] Regiſtre de cet Armorial, & qui ne commence qu'à partir de cet Englebert, les ſix premiers degrés ſont omis. De cette manière le V[e] degré, auquel d'Hozier s'eſt arrêté, & dont on va donner ici la continuation, devient le XI[e], en comptant depuis Jean, premier auteur connu de la maiſon de Colnet.

XI. DEGRÉ.

1. Pierre-Charles-François de Colnet, né le 22 Avril 1742, mort en 1757.
2. Louis de Colnet, né le 19 Janvier 1746, épouſa en 1775 Appoline de Miremont; mort le 4 Juillet 1814. Il continua la branche aînée.
3. Jean-Georges de Colnet, dont l'article ſuit.
4. François-Joseph de Colnet, né le 5 Septembre 1754, épouſa en 1790 Catherine de Préseau du Halloy; mort ſans enfants en 1821.
5. Marie-Catherine-Angélique de Colnet, née le 26 Juin 1743, épouſa en 1770 Jacques-Marguerite de Préseau d'Hugémont, Meſtre de camp de cavalerie. Elle mourut en 1818.
6. Marie-Reine-Cécile de Colnet, née le 28 Octobre 1744, épouſa en 1767 N..... de Préseau de Thiernu. Elle mourut le 15 Novembre 1829.
7. Marie-Louise-Fidèle de Colnet, née le 18 Mai 1752, Religieuſe aux Carmélites de Charleville.
8. Marie-Louise de Colnet, née le 2 Juin 1753, épouſa en 1779 N..... de Latour d'Ortaise & mourut en 1817.
9. Angélique-Julie de Colnet, née en 1758, épouſa en 1784 N..... d'Escanevelle.
10. Reine-Hyacinthe de Colnet, née en 1760, épouſa en 1786 N... d'Escanevelle de Villefranche.

XII. DEGRÉ.

Jean-Georges de Colnet, Seigneur du Houy, né le 26 Janvier 1749, mort le 14 Mars 1831, entra, le 15 Janvier 1766, dans la Maiſon du Roi Louis XV, en qualité de Surnuméraire dans la compagnie des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire de Sa Majeſté.

Par brevet, délivré le 1[er] Janvier 1775 par Dupleſſis-Richelieu, Duc d'Aiguillon, Lieutenant de ladite compagnie, il fut admis à faire partie des deux cents chevau-légers chargés de la garde de la perſonne du Roi; il reſta en ſervice effectif juſqu'en 1787, époque à laquelle la compagnie des chevau-légers de la garde fut ſupprimée par S. M., tout en conſervant à ceux qui en faiſaient partie l'activité du ſervice militaire pendant dix ans avec toutes les prérogatives y attachées.

Le Roi Louis XVI le nomma Chevalier de ſon ordre royal & militaire de Saint-Louis, par Lettres en date du 20 Avril 1791.

Il épouſa, par contrat du 18 Octobre 1808, Marie-Auguſtine de Romance, fille

(a) Nous omettons la continuation de la généalogie, relative excluſivement à la branche du Ravet. Elle eſt datée du 17 Janvier 1769 (Copie collationnée ſur l'original le 18 Mars 1785).

de Godefroy-Jofeph, Baron DE ROMANCE, Seigneur d'Inaumont en Ardennes, & d'Élifabeth-Henriette COQUEBERT DE TAISY. De ce mariage font iffus :

1. LOUIS-HENRI-JULES de Colnet, qui fuit.
2. LOUISE-STÉPHANIE de Colnet, née le 20 Septembre 1811, qui époufa, en Octobre 1831, le Vicomte Guftave VAN LEEMPOEL DE NIEUWMUNSTER.

XIII. DEGRÉ.

LOUIS-HENRI-JULES de Colnet, né le 21 Octobre 1809, époufa, par contrat du 13 Décembre 1837, Adèle-Louife-Agathe DE COLNET, fa coufine iffue de germaine, fille de Charles-Augufte DE COLNET DE MONPLAISIR, ancien Chevalier de l'ordre de Malte & Officier de cavalerie, & d'Adèle-Marie-Antoinette DE PRÉSEAU D'HUGÉMONT.

En 1843 il quitta Quiquangrogne, lieu de fa naiffance, pour habiter le château d'Hugémont lui venant par fa femme de la famille de Préfeau.

En 1852 il fut appelé au Confeil général du Nord. De ce mariage font iffues :

1. MARIA-LOUISA-AUGUSTA de Colnet, née le 2 Janvier 1840.
2. BLANCHE-ISABELLE-AUGUSTA de Colnet, née le 10 Juin 1848, & mariée, le 1er Octobre 1868, à Ferdinand DE BEFFROY, Chevalier.
3. BERTHE-JULIETTE-AUGUSTA de Colnet, née le 22 Juin 1851.



LETTRES DE CHARLES, DUC DE BOURGOGNE

En faveur de JEAN & COLLART Colnet.

Du 8 *Mars* 1467.

Les gens du Confeil de Sa Majefté en fa noble & fouveraine Cour à Monfe.

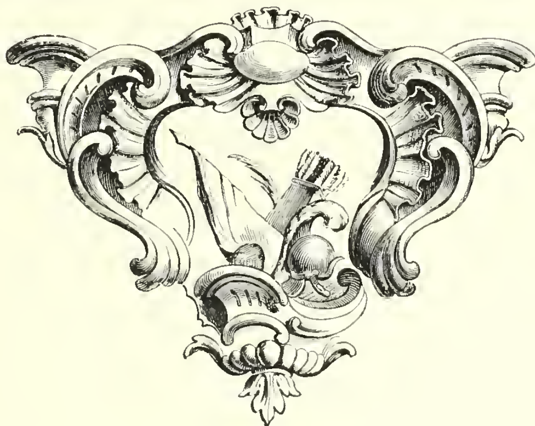
A tous ceux qui ces prefentes verront ou oïront fçavoir faifons qu'aujourd'huy datte de c'eft nous avons vüe & leu un écrit de papier fait & entiere decritures & fignatures en un receüil, dont la déclaration s'enfuit.

CHARLES, PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE BOURGOIGNE, &c. A notre amie & feal Chevalier Confeillier Chambellains & Grand Bailly de Hayenault, Mefire Antoine-Poline Sieur d'Agimerius & les autres gens des noftres Confeils à Monffe, Salut. Reçu à Nous humbles fupplications de Maitre Jean Colnet & Collart, fon fils, Voiriers de la voirerie de Fontaine l'Evecque, contenant que combien que lefdits fupplians foient d'anchienneté procreez & decendus de Nobleffe & avec ce qu'a caufe de leur negociation & entremife de voirerie qui fexerce en chef par gens de telle lignes, ils ont droit, & ont trois & font privilegiez de tous Rois & Princes, & ont auffi accoutumé, de toute ancienneté tant de nos pays & feigneuries comme au Royaume & pays voifines, d'être tenus & reputez pour gens francq pour eux & leurs enfants, valets, maifines & fucceffeurs, fans être ou pouvoir être contraint à aucunes affiette, fubventions, impots, aydes, gabelles, charges ou fermaige quelconques, & que des dits droits, exemptions, libertez, franchife, ils ayent jouy & poffeffé notoirement, comme encore font & tant par eux que par leurs antefceffeurs de fy long tems qu'il n'eft memoire du contraire, neanmoins les dits fupplians fe doubtent que par le moyen d'antenir leurs ayndures & malveillant qui fe parforceroient volontiers à le reduire en dommage journellement en plufieurs mannieres & mefmément de pratiquer à les impofer & charger ou faire charger de nouvel par voye obliques des dittes fubventions & autres femblables charges extraordinaire; indevis & nou avons trouvé qui feroit & pourroit étre à la foülle de leur etat & vacation en leur trés grand grief, prejudice & dommage fy par nous ne leur etoit fait & pourvu de notre remede convenable ainfy qu'ils difent, dont ils nous ont trés humblément fupplié & requis pour ce, eft il que nous, ce que dit eft confideré, vous mandons & commettons par c'eft préfentes que lefdits fupplians & chacun d'eux vous maintenir & garder de par nous en leurs libertez, franchifes & privileges dont deffus eft faite mention & en toutes leurs autres jufte poffeffion, droits, ufages, coutumes, fran-

chifes, libertez & faifines efqu'elles vous le trouvez étre de leurs predeceffeurs avoir été paifiblement & d'ancienneté & les gardéz, & deffendons de par Nous enfemble, leurs femmes, enfans, familles, domeftiques, maifines & ferviteurs de toutes injures, violences, griefs, apprefions moleftations, inquiétations, de tort, & force d'armes, & puiffances delais & toutes autres nouvellité indecens, lefquels fy vous trouvez étre ou avoir etés faites contre au préjudice de Notre prefente fauve-garde & defdits fupplians les ramenez & remettez ou faite remettre & ramenez tantoft & fans delais au premier etat & deu & a nous & a partie pour en faire amende convenable & des perfonnes dont les dits fupplians vous requiereront avoir affurément, le leur faire donner bon & loyal felon la coutume du pays de notre prefente fauve-garde publiéz & fignifiez ou faites publiez & fignifier & Lieux & aux perfonnes qu'il appartiendra, & dont vous ferez requis & en figne d'icelle en cas deviennent peril mettez & affez ou faites mettre & affeoir nos batons & pennonceaux, armoryes des nos Armes, en eft fur les maifons, terres & heritages defdits fuppliants en faifant ou faifant faire inhibitions & deffence de par Nous a toutes les perfonnes quil appartiendra & dont requis ferez fur certaines & groffes pagnis a nous applieqeuz que aufdits fuppliants & leurs dittes familles mefme ferviteurs & biens des fufdits ne attemptene ou mefaitent ne fouffrent attempter ou mefaire en corps & en biens en aucune maniere, & pour les chofes fufdittes plus diligemment executer, deputez aufdits fupplians & leurs depends raifonnable fy requis en eft un ou plufieurs de nos fergens lefqu'elles toutefois ne s'entremettént des chofes qui acquiere connoiffance de caufe & fe en faifant les chofes des fufdittes ou aucunes d'icelles chéz debat ou contredit fait & adminiftrer fur tous entre les parties oüies hors & brief droit & juftice car ainfi nous plait il s'etre fait.

Donné en notre ville de Bruçelle le huitiéme jour de Mars l'an de grâce mil quatre cens foixante fept, ainfy foufcrit par Monfieur le Duc, a la relation du Confeil, *figné* : MOLESME.

(Copie collationnée & contrôlée le 26 Juin 1754, fur une autre copie collationnée fur l'original en parchemin, le 20 Octobre 1661. Elle a fans doute été mal lue & contient des fautes en bien des endroits : en l'abfence d'un meilleur texte, il était de règle de s'abftenir d'y fuppléer.)



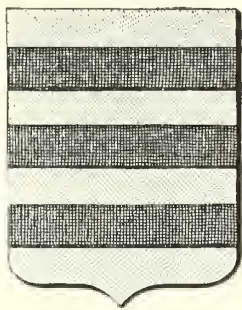


DE CORBEAU DE VAULSERRE,

Marquis de Vaulſerre.

Anciens Seigneurs de Corbel, de Saint-Franc, de la Balme, d'Échaillon, de la Combe, d'Upie, de la Mure, de Lanfray, de Morans, de Millieu, de Monſleroux, du Châtellard, de la Bauche, de la Perrière, de Domeſſin, de Saint-Albin-de-Vaulſerre, de Saint-Martin-de-Vaulſerre, de Saint-Bueil, de Voiſſant, du Puy-Saint-Martin, de la Bâtie-Meylan, &c.

EN DAUPHINÉ, SAVOIE, VIVARAIS ET FOREZ.



D'Or à trois Faſces de Sable. DEVISE : Nil niſi virtute.

La maiſon DE CORBEAU, DE CORBEL (*a*), ou DE COURBEAU, nommée dans les titres en latin *Corbelli*, originaire de Savoie, établie en Dauphiné dès le XIIIe ſiècle, eſt une des anciennes familles de chevalerie de ces deux pays. Sa nobleſſe d'extraction a été reconnue par ordonnances des 27 Juillet 1641, 6 Juillet 1667 & 14 Mars 1699 de MM^rs^ de Sayve, Dugué & Bouchu, Commiſſaires du Roi près le Parlement de Dauphiné pour la vérification de la Nobleſſe (*b*). Elle en a juſtifié devant le Juge d'Armes de France en 1766, ainſi qu'il réſulte de l'atteſtation délivrée & ſignée le 17 Février 1770 par le Préſident d'Hozier (*c*), & de l'appoſition de ſon viſa ſur la plupart de ſes titres. La poſſeſſion de quelques-unes des terres des premiers auteurs de cette maiſon s'eſt perpétuée entre ſes mains juſqu'à nos jours & elle joint à cet avantage celui d'avoir conſervé les titres qui établiſſent ſa filiation. La terre de Vaulſerre (*d*) fut érigée en marquiſat en faveur d'ANTOINE de Corbeau, Seigneur de Vaulſerre, par Lettres patentes du Roi, en date d'Août 1751, enregiſtrées au Parlement & en la Chambre des comptes de Dauphiné en 1752 (*e*). Cette maiſon a formé huit branches; ſept ſont éteintes, la branche aînée ſeule ſubſiſte (*f*).

RAOUL de Corbeau, Chevalier de l'ordre du Temple, était Commandeur de la

(*a*) CORBEL, paroiſſe du duché de Savoie, diocèſe de Chambéry, ſur la frontière de Dauphiné.

(*b*) Archives de la Chambre des comptes & du Parlement de Dauphiné, & archives de la famille.

(*c*) Archives de Vaulſerre, original.

(*d*) Située en Dauphiné, au bailliage de Vienne; ſa ſeigneurie relevait directement du Roi Dauphin, & comprenait les paroiſſes de Saint-Albin-de-Vaulſerre, de Saint-Martin-de-Vaulſerre, de Voiſſant, de Saint-Bueil & d'une partie de celle de Saint-Jean d'Avelanne, avec droits de haute & baſſe juſtice. — Archives de la Chambre des comptes de Dauphiné.

(*e*) Archives de la Chambre des comptes de Dauphiné; originaux aux Archives de Vaulſerre.

(*f*) AUTEURS A CONSULTER : La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe*. — Guy Allard, *Armorial de Dauphiné & Dictionnaire du Dauphiné*. — Chorier, *État politique & Armorial*. — Rochas, *Biographie du Dauphiné*. — Charvet, *Hiſtoire de la Sainte-Égliſe de Vienne*, page 507. — Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*. — Saint-Allais, de Courcelles, &c.

maifon des Chevaliers Templiers à Turin en 1225. A fa demande, Bozon de Corbeau, Chevalier, fon frère, fit donation de fon tènement de l'Efpine à l'ordre du Temple au mois de Juillet de ladite année.

Jehan de Corbeau, Chevalier, Seigneur de Ponteis, concéda en 1248 à l'églife de Turin, à titre de pure & perpétuelle aumône, quelques droits fur cette terre, qui avait appartenu à Mélissende, fœur de Pierre de Corbeau, Chevalier, fon père.

Les actes originaux fur parchemin de ces deux donations font reproduits à la fuite de cet article généalogique; ils font confervés au château de Vaulferre, dans les archives de la famille.

PREMIER DEGRÉ.

Anthelme ou Anselme, Ier du nom, Seigneur de Corbel, des maifons-fortes de Saint-Franc, de la Balme, d'Échaillon & des Échelles, qualifié de Damoifeau, eft le premier degré auquel remonte par actes & titres authentiques la filiation de cette maifon. Il époufa la fille du Seigneur du Mollard. Par teftament du 5 des Ides d'Août 1220, reçu par Rédoris, Notaire aux Échelles (*a*), dicté en fa maifon forte de Saint-Franc, en préfence de Guillaume de Clermont, il appela à l'hérédité de fes biens fon fils unique, Noble Aymon de Corbeau, qui fuit.

II. DEGRÉ.

Aymon de Corbeau, Damoifeau, Seigneur de Corbel, des maifons-fortes de Saint-Franc, de la Balme, d'Échaillon & des Échelles, fit donation en 1258 à la Grande-Chartreufe, pour le falut de fon âme, de celle de fa femme, & de fes fucceffeurs, du territoire de la Ruchère (*b*) & de Valbonne, & de tous les vaffaux, rentes & droits féodaux qu'il y poffédait (*c*). Il ratifia cette donation le 4 des Ides d'Août 1267, avec Anselme, fon fils aîné, en préfence de Guillaume de Saffenage, Évêque de Grenoble (*d*). De fon mariage avec N. de Florence (*e*) font iffus :

1. Anselme ou Anthelme, IIe du nom, Seigneur de Corbel, de la Balme, de l'Échaillon. Il tefta le 5 des Ides de Janvier 1292, acte reçu par Vethone, Notaire à Saint-Chriftophe (*f*), fit un legs en faveur de l'églife des Échelles & inftitua pour héritiers univerfels fes fils Guillet & Johannet, nés de fon mariage avec Marguerite N. (*g*). — Guillet, ou Guillaume, qualifié de Damoifeau, Seigneur de Corbel, la Balme, l'Échaillon, & d'une maifon-forte aux Échelles, prêta hommage à Noble Luifet de Borgia le 7 des Ides de Février 1275 (*h*). Il tefta le 5 des Ides de Juillet 1323 (*i*), en faveur de fa

(*a*) Expédition notariée, vifée, & fcellée par le Juge-Mage du Sénat de Savoie, certifiée conforme à l'original confervé au monaftère des Rév. Pères Carmes au Pont-de-Beauvoifin, duché de Savoie. Archives de Vaulferre.

Nota : Pour éviter les répétitions, un aftérifque * indiquera ceux des actes & titres mentionnés au préfent article qui exiftent dans les archives de la famille au château de Vaulferre & qui ont été exhibés.

(*b*) Paroiffe dans les montagnes de la Grande-Chartreufe, au diocèfe de Grenoble.

(*c*) (*d*) Les actes originaux fur parchemin de cette donation de 1258 & de fa ratification en 1267, étaient confervés, avant la Révolution, à la Grande-Chartreufe; mais les Archives de ce monaftère ayant été transférées en 1793 aux Archives départementales de l'Ifère, ces actes y font actuellement claffés fous le n° 90 de l'Inventaire de l'an IV de la République.

(*e*) Mentionnée dans les actes ci-deffus.

(*f*) Acte original aux anciennes Archives de la Grande-Chartreufe, dont une expédition en forme, vifée & fcellée au bailliage de Vienne, archives de Vaulferre.

(*g*) Mentionnée au fufdit teftament fous fon fimple nom de baptême.

(*h*) Acte original fur parchemin, reçu André de Seyffel, Notaire impérial aux Échelles.*

(*i*) Acte reçu par Michel, Notaire Impérial aux Échelles, aux anciennes Archives de la Grande-Chartreufe, dont expédition, vifée & fcellée au bailliage de Vienne (aux archives de Vaulferre).

fille unique Marguerite, lui fubftituant, à défaut d'enfants nés d'elle, Hugues de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, fon oncle, & Guy ou Guigues de Corbeau de Saint-Albin, fon coufin iffu de germain. Marguerite de Corbeau avait époufé avant 1327 Noble Barthélemy de Chignin (*a*); elle porta dans la maifon de ce dernier les terres de Corbel, de la Balme & d'Échaillon.

2. Hugues, qui fuit.
3. N. de Corbeau, forma la branche des Seigneurs de Saint-Albin, éteinte en 1618 en la perfonne de François de Corbeau, Seigneur de Vaulferre, Gentilhomme du Duc d'Alençon; il ne fut pas marié (*b*).

III. DEGRÉ.

Hugues de Corbeau, Chevalier, Seigneur de Saint-Franc, partagea en 1280 la fucceffion de fon père avec fes deux frères, fut chargé en 1296 par le Comte de Savoie de traiter avec le Dauphin quelques différends qu'il avait avec ce Prince (*c*), & comparut comme témoin dans plufieurs actes des 16 Septembre & 29 Décembre 1329 (*d*). Il fut appelé, ainfi qu'il eft dit ci-deffus, à la fubftitution des biens de fon neveu Guillet de Corbeau, Seigneur de Corbel. Il eut pour enfants :

1. Amédée, qui fuit.
2. Marguerite, qui époufa Noble Guigues de Barrière.

IV. DEGRÉ.

Amédée de Corbeau, Damoifeau, Seigneur de Saint-Franc, reçut, le 1er Septembre 1347, avec Jacques & Hugues de Corbeau de Saint-Albin, fes coufins, les aveux & l'hommage de quelques vaffaux du lieu de Voiron en Dauphiné (*e*), & eft qualifié de fils de Hugues de Corbeau dans cette reconnaiffance. Il eut pour fils :

V. DEGRÉ.

Martin de Corbeau, Damoifeau, Seigneur de Saint-Franc ; il fut témoin, le 27 Février 1341, à la quittance de la dot de fa tante Marguerite, époufe de Noble Guigues de Barrière (*f*), figura dans plufieurs traités en 1351, 1383 & 1385 (*g*), & reçut l'hommage de plufieurs de fes vaffaux en 1367 (*h*). Il fut père de Jean, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Jean de Corbeau, Ier du nom, Seigneur de Saint-Franc, paffa, le 9 Juin 1383, en préfence d'Anfelme de Corbeau, Doyen de Belley, un traité de ceffion de « rentes & fervis » féodaux à Jean & Amédée, Damoifeaux, fils de Jacques de Corbeau de Saint-Albin (*i*), & prêta hommage en 1403 à la Commanderie de Saint-Jean de Jérufalem des Échelles (*j*). Il laiffa deux fils :

(*a*) Acte original fur parchemin de 1327.*

(*b*) Teftament reçu par Dubey, Notaire ducal à Saint-Beron, en 1615. — Arrêt du Sénat du duché de Savoie, du 17 Août 1618, qui règle le partage de fa fucceffion d'après les fubftitutions établies au teftament de Jean II de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, du 13 Novembre 1471.*

(*c*) Diarium de l'abbaye de Bonnevaux ; extrait certifié & figné : Robichon, Prieur, du 24 Septembre 1751.

(*d*) Actes originaux fur parchemin, archives de Vaulferre.

(*e*) Acte original fur parchemin, reçu par Raffin, Notaire aux Échelles.*

(*f*) Acte original fur parchemin, du 27 Février 1341, reçu par Jean de Nantua, Notaire au Pont-de-Beauvoifin.*

(*g*) (*h*) Actes originaux fur parchemin, archives de Vaulferre.

(*i*) Acte original fur parchemin, reçu par Maffo, Notaire.*

(*j*) Relaté dans deux arrêts du Sénat de Savoie du 20 Décembre 1627 ; expédition aux archives de Vaulferre.

1. Jean, qui fuit.
2. Pierre, forma la branche d'Upie & commanda pour le Comte de Savoie en Valentinois, où il était établi avant 1447 (*a*). Il fut père d'Antoine de Corbeau, qui combattit à Fornoue pour le Roi de France en 1495 (*b*), lequel fut Lieutenant général, Conſeiller d'État, Chambellan & Maître d'Hôtel du Duc de Savoie en 1484 & 1502 (*c*). La branche d'Upie s'éteignit en la perſonne de ce dernier.

VII. DEGRÉ.

Jean de Corbeau, II[e] du nom, Seigneur de Saint-Franc, prêta hommage au Duc de Savoie en 1441, 1447 & 1463 (*d*), fit pluſieurs traités avec le Chancelier de ce Duché & teſta en 1471 (*e*). De ſon mariage avec Antoinette de Savasse (*f*) ſont iſſus :

1. Pierre, qui fuit.
2. Jean, qui épouſa en 1480 Pernette de Virieu-Pupetières (*g*), & qui fut la tige de la branche des Seigneurs de la Mure-de-Biol, de laquelle deſcendait Claude de Corbeau, Colonel du régiment de Savoie au ſiége de Turin en 1705 & Général en 1708 (*h*). La branche des Seigneurs de la Mure-de-Biol s'eſt éteinte dans les maiſons de Garcin vers 1598, & de Leyſſins vers 1730.
3. Antoine, auteur de la branche des Seigneurs de Lanfrey, éteinte dans la maiſon de Galliffet en 1745 (*i*).
4. Claude, Prieur de l'abbaye de Tamiers en Savoie.

VIII. DEGRÉ.

Pierre de Corbeau, I[er] du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Franc, épouſa, le 8 Décembre 1455, Pierrette de Corbeau-de-Saint-Albin (*j*). Il teſta le 21 Août 1492 (*k*) & eut de ſon mariage pluſieurs filles & cinq fils, qui furent :

1. Jean, qui fuit.
2. Hugues, prêta hommage au Roi de France en 1540, conjointement avec ſon neveu Jacques de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc (*l*). Il épouſa en 1507 Françoiſe de Champrovan (*m*), & fut la tige des Seigneurs de la Combe & d'Upie, dont la deſcendance maſculine s'éteignit en la perſonne de François de Corbeau, Seigneur de la Combe, Capitaine au Régiment de Ferron, tué en Catalogne au ſervice du Roi en 1647, non marié (*n*).
3. François, Chanoine à l'abbaye noble de Saint-Chef en Dauphiné (*o*).

(*a*) Réviſion de feux à Upie en Valentinois : Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, tome I[er], page 483.
(*b*) Guy Allard, *Dict. du Dauphiné.* — Rôle de Ban & Arrière-Ban du Dauphiné.
(*c*) Brevets & Lettres patentes des Ducs de Savoie Charles I[er] & Philibert II, en original, archives de Vaulſerre.
(*d*) Archives du Sénat du Duché de Savoie. Actes originaux ſur parchemin.*
(*e*) Teſtament du 13 Novembre 1471, reçu par Tondu & Ravaz, Notaires aux Échelles; original ſur parchemin.*
(*f*) Acte de partage & tranſaction du 13 Octobre 1481; original ſur parchemin.*
(*g*) Acte de partage & tranſaction reçus par Leblanc, Notaire ducal aux Échelles, du 23 Mars 1567.*
(*h*) Brevets de Colonel, &c., de 1700.* — Extrait mortuaire de la paroiſſe de Domeſſin, diocèſe de Chambéry, de 1710; Archives du Miniſtère de la Guerre à Turin.
(*i*) D'Hozier, *Armorial général de France*, V[e] Reg., art. *Galliffet.*
(*j*) Contrat de mariage, reçu par de Sales, Notaire au Pont-de-Beauvoiſin.*
(*k*) Teſtament reçu par Jacques de Péneſſin & Tondut, Notaires; original ſur parchemin.*
(*l*) Extrait du Regiſtre du bailliage de Graiſivaudan; Archives de la Chambre des Comptes de Dauphiné.
(*m*) Actes de quittance de dot du 28 Mars 1542, Alby, Notaire; original ſur parchemin.*
(*n*) Acte de décès. Teſtament du 12 Mars 1642, Leveſin, Notaire à Vienne; Tranſaction au ſujet de ſa ſucceſſion.*
(*o*) Réception dans ladite abbaye.*

4. PIERRE, Religieux bénédictin à Staffarde en Piémont.
5. CLAUDE, Religieux du même ordre à Pignerol.

IX. DEGRÉ.

JEAN de Corbeau, III[e] du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Franc, fut grièvement bleffé à la bataille de Pavie en 1524 (*a*). Il époufa, le 16 Janvier 1507, Jacquemette DE MALLET, dernière fille & héritière de la maifon de ce nom (*b*). De concert avec fon frère, Hugues de Corbeau, Seigneur de la Combe, il tranfigea, le 10 Septembre 1525, avec Nobles Jean & Claude de Lers (*c*), & tefta le 19 Novembre 1535, défignant pour exécuteurs teftamentaires ledit Hugues, & François, Chanoine à l'abbaye noble de Saint-Pierre de Vienne, fon autre frère (*d*). De fon mariage font iffus :

1. JACQUES, qui fuit.
2. HUGUES, homme d'armes de la compagnie de Guiffray de Boutières lors de la bataille de Cérizoles en 1544 (*e*), puis Commandant d'une compagnie de cent hommes d'armes du Roi Henri II en 1552 (*f*). Il ne laiffa pas d'enfants de fon mariage avec Françoife DE BERLANDET DE LANFRAY & décéda en 1574.
3. FRANÇOIS, } Religieux de Cîteaux.
4. CLAUDE, }
5. PERNETTE, époufa en 1541 Noble Antoine DE MURS.
6. AYMARE, époufa Noble Jean GAY.
7. LOUISE, Religieufe à l'abbaye de Laval, en Dauphiné.

X. DEGRÉ.

JACQUES de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, prêta hommage au Roi de France en 1540 & 1552 (*g*), au Duc de Savoie en 1563 & 1578 (*h*), & aida à reprendre Saint-Chef pour le Roi de France en 1575. Il tefta le 14 Janvier 1589 (*i*). De fon mariage avec Ancelly DE ROCHEVIEILLE, contracté le 23 Janvier 1549 (*j*), font iffus :

1. AUBERT, qui fuit.
2. CLAUDE, époufa en 1603 Françoife DE SALIGNON (*k*). Il fut la tige des Seigneurs du Châtellard & de la Bauche, dont font iffus : PIERRE de Corbeau, Gouverneur du fort de Miolans, & JEAN-BAPTISTE de Corbeau, Lieutenant général en 1745 (*l*), Commandeur des SS[ts] Maurice & Lazare, Gouverneur de Pavie, de Nice & de la province d'Ivrée (*l*). La branche du Châtellard

(*a*) Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, tome I[er], page 340.
(*b*) Contrat de mariage, reçu par Marefchal, Notaire à Chambéry; original fur parchemin, vifé en 1766 par d'Hozier.* — Guy Allard, *Dictionnaire du Dauphiné*, tome II, page 85, art. *Mallet.*
(*c*) Acte original fur parchemin, reçu par Tondut, Notaire aux Échelles.*
(*d*) Teftament, reçu par Pelliffier, Notaire royal delphinal à Vaulferre; expédition légalifée & vifée.*
(*e*) Congé accordé le 26 Juin 1547 par François de Bourbon, Comte d'Enghien, Lieutenant général pour le Roi de France en Italie, à Hugues de Corbeau pour retourner dans fa terre afin d'y renouveler fon équipage de guerre. Titre original fur papier, avec la fignature & le fceau du Prince.*
(*f*) Brevet de commandement, original fur parchemin.
(*g*) Archives de la Chambre des comptes de Dauphiné. — Acte d'hommage au Roi, vifé par d'Hozier en 1766.*
(*h*) Archives du Sénat de Savoie.
(*i*) Teftament reçu par Martin, Notaire ducal aux Échelles; expédition vifée & fcellée par le Juge-Mage de Savoie.*
(*j*) Contrat de mariage, reçu par Roguin, Notaire royal delphinal à la Tour-du-Pin; original fur parchemin.*
(*k*) Contrat de mariage, reçu par Michel Pelliffier, Notaire; original fur parchemin.*
(*l*) Brevet de Lieutenant général, du 10 Mai 1745.* — Preuves de l'ordre des Saints Maurice & Lazare; archives du Miniftère de la Guerre à Turin. — Le Marquis de Cofta, *Hiftoire de la Maifon de Savoie.* — Louis Durante, *Hiftoire de Nice.*

& de la Bauche s'eft éteinte en la perfonne de JOSEPH de Corbeau, Capitaine au régiment de Savoie, tué dans la guerre d'Italie en 1794 (*a*).
3. HUGUES, Chanoine à l'abbaye noble de Saint-Chef en 1581 (*b*).
4. LOUIS, Chanoine à l'abbaye noble de Saint-Pierre de Vienne en 1584 (*c*).
5. FRANÇOISE, époufa : 1° Noble Jean DE MONTLOYS de ROCHEFORT; 2° Noble Jacques DE MACOGNIN DE SEYSSEL.

XI. DEGRÉ.

AUBERT de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, de Vaulferre, de Saint-Albin, de Saint-Martin, de Saint-Bueil, de Voiffant, &c., Commandant d'une compagnie d'hommes d'armes (*d*), fut Gouverneur de la citadelle & de la ville des Échelles, qu'il défendit contre Lefdiguières en 1591 (*e*). Il époufa, le 15 Août 1599, Jeanne DE VOISSANC, fille de Zacharie DE VOISSANC & d'Anne DE VIRIEU-PUPETIÈRES (*f*). Il tefta le 16 Novembre 1637 (*g*) & eut de fon mariage :
1. PIERRE, qui fuit.
2. FRANÇOIS, } Chanoines à l'abbaye noble de Saint-Pierre de Vienne (*h*).
3. ZACHARIE, }
4. FRANÇOISE-JUSTINE, Abbeffe du monaftère de Sainte-Urfule à Saint-Geoire, en Dauphiné.
5. JEANNE, Religieufe dans le même ordre, à Chambéry.
6. CLAUDINE, époufa, le 31 Août 1628, Noël DE GALLIFFET, Gouverneur de Saint-Hofpice pour le Roi d'Efpagne (*i*).

XII. DEGRÉ.

PIERRE de Corbeau, II[e] du nom, Seigneur de Saint-Franc, Vaulferre, &c., Officier de dragons (*j*), Commandant des frontières de Savoie en 1636 (*k*), époufa, le 4 Mai 1623, Claudine DE GARCIN, fille d'Aymar DE GARCIN, Gentilhomme de la Chambre du Roi, & de Marie-Anne DE CORBEAU DE LA MURE-DE-BIOL (*l*). Il tefta le 4 Décembre 1661 (*m*). De fon mariage font iffus :
1. AIMÉ, qui fuit.
2. FRANÇOIS, Seigneur de la Perrière; non marié.

(*a*) Archives de la Guerre à Turin.

(*b*) (*c*) Actes originaux de réception. — Le Lièvre, *Hiftoire de Vienne*, page 264.

(*d*) Revue ou monftre d'armes, du 29 Août 1590, fignée : Pierre de Bienvenu, Seigneur de Martel, Confeiller d'État; original.*

(*e*) Brevet du 24 Janvier 1590, délivré & figné par Amé de Savoie, Marquis de Saint-Rambert, Lieutenant général pour le Duc de Savoie.* — Correfpondance avec ce Prince.* — *Hiftoire univerfelle*, par le Préfident de Thou, tome XI, page 407. — Chorier, *Hiftoire de Dauphiné*, tome II, page 744. — Videl, *Hiftoire du Connétable de Lefdiguières*, page 220, &c. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe*, &c., &c.

(*f*) Contrat de mariage, reçu par Penon, Notaire royal delphinal à Coublevie; original fur parchemin.*

(*g*) Teftament, reçu par Dubey, Notaire ducal à Saint-Beron; original, vifé par d'Hozier en 1766.*

(*h*) Preuves de nobleffe pour l'admiffion. — Réception au Chapitre.*

(*i*) D'Hozier, *Armorial général de France*, Reg. V, I[re] partie, art. *Galliffet*.

(*j*) Congé accordé par le Prince Thomas de Savoie, le 29 Juillet 1630; original.*

(*k*) Lettres fignées & adreffées par Charles Emmanuel II, Duc de Savoie, du 14 Janvier 1657, & par Dom Félix de Savoie, Lieutenant général dans cette province, du 1[er] Septembre 1636, à Pierre II de Corbeau. Archives de Vaulferre.

(*l*) Contrat de mariage, reçu par Duchon & Girard, Notaires royaux delphinaux à Saint-Geoire; original, vifé par d'Hozier en 1766.* — Lettre de félicitation adreffée par le Duc de Savoie à Pierre de Corbeau à l'occafion de fon mariage.*

(*m*) Teftament, reçu par Périer, Notaire ducal aux Échelles; original.*

3. Zacharie, Capitaine au régiment de Lorraine, tué en 1658 à l'assaut de la Coupe en Catalogne (*a*); non marié.
4. Sébastien, Capitaine de chevau-légers au régiment d'Anjou, tué au combat de Solsona, en 1653, dans la guerre d'Espagne; non marié.
5. Madeleine, Religieuse de Sainte-Ursule.
6. Marguerite, Abbesse de Sainte-Claire, à Chambéry.
7. Claudine,
8. Lucie-Marcianne, } Religieuses de l'ordre de Saint-Bernard à Chambéry.
9. Madelaine-Suzanne, Religieuse de la Visitation à Annecy.
10. Françoise, épousa en 1657 Pierre de Magnin de la Villardière, Seigneur de la Cornière, Capitaine au régiment de Saulx.

XIII. DEGRÉ.

Aimé de Corbeau, Seigneur de Saint-Franc, de Vaulserre, &c., Capitaine au régiment de Picardie, puis au régiment de Forez (*b*), épousa, le 20 Février 1648, sa cousine Marie (*c*), fille & héritière de François de Corbeau, Seigneur de la Combe, Gentilhomme du Duc d'Aumale en 1585 (*d*), & de Suzanne de Bruyères-Saint-Michel. Elle était nièce de Louis de Corbeau, Chevalier de Malte (*e*), Page du Grand-Maître en 1582, & sœur de Marie-Françoise de Corbeau, Religieuse de la Visitation à Annecy en 1626, Supérieure & Fondatrice du premier monastère de cet ordre à Rome en 1668 (*f*). Il testa le 26 Février 1661 (*g*) & laissa pour enfants :

1. Pierre, Capitaine au régiment de Vieille-Marine (*h*), Inspecteur d'infanterie, tué au siége de Luxembourg en 1684; non marié.
2. Charles-Antoine, Capitaine au régiment de Navarre (*i*), puis Chanoine-prêtre au Chapitre de Saint-Maurice de Vienne.
3. François,
4. Aimé-François, } Chanoines au Chapitre noble de Saint-Pierre-de-Vienne.
5. Zacharie, Capitaine au régiment de Navarre (*j*) blessé à mort au siége de Luxembourg en 1684; non marié.
6. Joseph-François, qui suit.
7. Marie-Anne, nommée Fille d'honneur de Christine de France, Duchesse de Savoie, & décédée avant d'avoir occupé cette charge (*k*).

XIV. DEGRÉ.

Joseph-François de Corbeau, Seigneur de Vaulserre, Saint-Franc, Saint-Albin, Saint-Martin, Saint-Bueil, Voissant, &c., Chevalier de Saint-Louis, Major au régiment de royal-Savoie (en France) (*l*), perdit un bras au service du Roi. Il épousa, le 12 Mars 1690 (*m*), Andrée d'Alleman, fille de Gaspard, Comte d'Alleman de

(*a*) Brevet du 29 Août 1656.*
(*b*) Brevet du 4 Août 1657. Archives de Vaulserre.
(*c*) Contrat de mariage, reçu par Cornier, Notaire à Upie en Valentinois; original, visé & signé par d'Hozier en 1766.*
(*d*) Lettres du Duc & de la Duchesse d'Aumale adressées à François de Corbeau, Seigneur de la Combe.*
(*e*) Vertot, *Histoire de Malte*, tome IV, page 57. — Quittance de passage à Malte, original. — Brevet de réception, original sur parchemin. Archives de Vaulserre.
(*f*) Archives du monastère de la Visitation à Annecy. — Acte de profession.*
(*g*) Testament, reçu par Giroux, Notaire au Pont-de-Beauvoisin; expédition visée & légalisée.*
(*h*) (*i*) (*j*) Brevets des 9 Septembre 1675, 10 Septembre 1676 & 6 Février 1681; originaux sur parchemin.*
(*k*) Archives de Vaulserre. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*.
(*l*) Brevet du 26 Septembre 1690.*
(*m*) Mariage, reçu par Quénin, Notaire à Vienne; original sur parchemin, visé par d'Hozier en 1766.*

Montmartin, Lieutenant général, Commandant pour le Roi en Dauphiné, & de Marguerite Duprat. Il testa le 26 Octobre 1716 (*a*). De son mariage sont issus :

1. Charles de Corbeau, Seigneur de Vaulserre, &c., Conseiller au Parlement de Dauphiné; il épousa, le 10 Février 1721 (*b*), Madeleine de Gallien de Chabons, Dame de Montmeilleur de Rives, mariée en secondes noces au Marquis de Langon. Charles de Corbeau décéda le 23 Novembre 1730, ne laissant qu'une fille, morte en bas âge.
2. Pierre, Docteur de Sorbonne, Chanoine Capiscol de Saint-Pierre-de-Vienne en 1704 (*c*), Doyen du Chapitre de Saint-Maurice en 1765, Abbé de Saint-Ferréol, Vicaire général du diocèse de Vienne (*d*).
3. Pierre-Aymé, dit le Comte de Vaulserre, Chevalier de Saint-Louis (*e*), Lieutenant-Colonel au régiment de dragons de Belzunce (*f*), Aide-Major du Maréchal de Coigny, retiré du service à cause de ses blessures, épousa, le 31 Mai 1753 (*g*), Pernette de Grandvilliers, fille du Gouverneur des Pages du Duc d'Orléans. Il décéda en 1758, sans postérité.
4. Joseph, Chanoine au Chapitre noble de Saint-Pierre-de-Vienne, Conseiller-Clerc au Parlement de Dauphiné.
5. Antoine, qui suit.
6. Catherine,
7. Guillemette, } Religieuses bénédictines à Sainte-Colombe-lès-Vienne.

XV. DEGRÉ.

Antoine, Marquis de Corbeau de Vaulserre, Seigneur de Saint-Albin, Saint-Martin, Saint-Bueil, Voissant, Saint-Franc, la Combe, le Puy-Saint-Martin, la Bâtie-Meylan, &c., Conseiller au Parlement de Dauphiné (*h*), épousa, le 4 Octobre 1731 (*i*), Marie-Anne Alloys, fille de Noble Joseph Alloys d'Herculais, Président à la Chambre des comptes de Dauphiné, & de Marie-Éléonore de Vaulx; elle se remaria en secondes noces au Comte de Marcieu, Lieutenant général, Chevalier des ordres du Roi, Commandant en chef en Dauphiné. Il testa le 20 Décembre 1760 (*j*), & laissa pour enfants :

1. François, qui suit.
2. Pierre-Éléonor, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Rougé, puis à celui de la Martinique, Aide de camp du Comte de Saint-Germain en Danemark ; non marié.
3. Aimé-François, dit *l'Abbé de Saint-Albin*, Nobilissime de la maison de Navarre en 1770, Abbé commendataire d'Aulnaie, au diocèse de Bayeux (*k*), Doyen du Chapitre de Saint-Maurice de Vienne (*l*), Vicaire général, fut Député aux États de Dauphiné en 1788, & aux États généraux en 1789 (*m*). Il décéda en 1806.

(*a*) Testament original, reçu par Thonion, Notaire au Pont-de-Beauvoisin.*
(*b*) Mariage, original, reçu par Pain, Notaire à Grenoble.*
(*c*) (*d*) Actes originaux des professions, Procès-verbaux de nomination.* — Charvet, *Histoire de la Sainte Église de Vienne.*
(*e*) Brevet du 8 Juin 1736.*
(*f*) Brevet de Lieutenant-Colonel du 15 Juillet 1747.*
(*g*) Mariage, Expédition en forme.*
(*h*) Archives du Parlement de Dauphiné.
(*i*) Mariage, original reçu par Duffer, Notaire à Grenoble.*
(*j*) Testament olographe, expédition en forme, délivrée par Prat, Notaire à Vienne.*
(*k*) Lettres royales de nomination.*
(*l*) Procès-verbal de nomination. Archives du département de l'Isère.
(*m*) Listes des États de Dauphiné en 1788, des Députés aux États généraux de 1789.

4. Jean-Baptiste, Chanoine de Saint-Maurice de Vienne, Vicaire général du diocèse d'Embrun, décédé en 1783.
5. Pierre-Laurent-Antoine, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'artillerie avant 1799 (*a*), décédé en 1813.
6. Pierrette-Françoise, épousa en 1756, Charles de la Roche de Chabrières, de Peyrins, Seigneur de Charmes, Président à la Chambre des comptes de Dauphiné.
7. Marguerite-Joséphine, Religieuse à l'abbaye de Montfleury en 1756 (*b*).
8. Marie-Éléonore, Religieuse de la Visitation, décédée en 1812.
9 & 10. Catherine & Angélique, non mariées.
11. Claudine-Guillemette-Pierrette, fonda en 1808 l'hospice de Vaulserre.

XVI. DEGRÉ.

François, Marquis de Corbeau de Vaulserre, Seigneur de Saint-Franc, Saint-Albin, Saint-Martin, Saint-Bueil, Voissant, le Puy-Saint-Martin, la Bâtie-Meylan, &c. Chevalier de Saint-Louis (*c*), Capitaine dans Royal-Pologne (cavalerie) (*d*), blessé grièvement dans les guerres de Hanovre, prêta hommage en 1764 à Louis XV & en 1775 à Louis XVI (*e*). Il épousa, le 9 Novembre 1767 (*f*), Marie-Gabrielle-Françoise de Rachais, fille d'Hugues, Marquis de Rachais, & de Françoise-Gasparde de Gallian de Cléret. Il testa le 3 Septembre 1785 (*g*), laissant pour enfants :

1. Hugues, Marquis de Corbeau de Vaulserre, Officier aux gardes françaises (*h*), Capitaine au régiment d'Austrasie, décédé à l'armée en 1794 (*i*); non marié.
2. François-Marie, qui suit.
3. Maurice, reçu Chevalier de Malte en 1777 (*j*), mort avant d'être marié.
4. Françoise, épousa en 1796 le Marquis Planelli de la Valette, Député de l'Isère en 1815, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Lieutenant-Colonel.
5. Aimée, épousa en 1801 César du Colombier.

XVII. DEGRÉ.

François-Marie, Marquis de Corbeau de Vaulserre, né à Vienne le 15 Juillet 1773, reçu Chevalier de Malte en 1790 (*k*), Chevalier de Saint-Louis (*l*), des Saints-Maurice & Lazare (*m*), de François I[er] des Deux-Siciles (*n*), &c., Major des chasseurs de Malte (*o*), Lieutenant-Colonel, émigra en 1790, servit à l'armée de Condé & dans l'État-major des armées royales & catholiques de l'Ouest jusqu'en 1797 (*p*). Il épousa, le 18 Août 1810 (*q*), Gabrielle-Louise-Laurence de la Rochelambert, fille du Comte de la Rochelambert, Seigneur de Thévalles, Colonel de cavalerie, ancien Page de Louis XV, & de Charlotte de Dreux-Brézé, sœur du Marquis de Dreux-Brézé, Chevalier des ordres du Roi, Grand-Maître des cérémonies de

(*a*) Archives de la Guerre.
(*b*) Acte de réception du 25 Mai 1755, original.* — Maillefaud, *Histoire du Chapitre noble de Montfleury.*
(*c*) (*d*) Brevets du 7 Juin 1777, & du 6 Octobre 1759.*
(*e*) Archives de la Chambre des comptes de Dauphiné.
(*f*) Mariage, original sur parchemin, reçu par Charreton, Notaire à Vienne.*
(*g*) Testament original, reçu par Drevon, Notaire au Pont-de-Beauvoisin.*
(*h*) Brevet d'Enseigne du 7 Novembre 1785.* (*i*) Certificat de décès.*
(*j*) Preuves de réception. — Quittance de passage. — Brevet de Chevalier.*
(*k*) Preuves pour réception dans l'ordre de Malte, & Brevet de Chevalier de justice.
(*l*) (*m*) (*n*) (*o*) (*p*) Brevets des ordres, des grades & des campagnes, archives de Vaulserre. — Archives du Ministère de la Guerre, &c.
(*q*) Extrait des Actes de l'État civil de Paris. — Contrat de mariage, 17 Août 1810 (Chambet, Notaire à Paris).*

France; il décéda au château de Vaulſerre le 26 Septembre 1849 (*a*), laiſſant :

1. Marie-François-Charles, qui ſuit.
2. Théodorine-Marie-Anne, décédée le 4 Septembre 1865, non mariée.
3. Aimée, mariée en 1851 au Comte Charles Baudi de Vesme, Chevalier des SS. Maurice & Lazare, du Mérite civil de Savoie, Sénateur du royaume d'Italie.
4. Henriette, mariée en 1855 à Camille Dalamel de Bournet.
5. Marie-Clémence, mariée en 1852 au Marquis Henri de Roquemaurel.

XVIII. DEGRÉ.

Marie-François-Charles, Marquis de Corbeau de Vaulſerre, né à Lyon le 29 Mai 1821 (*b*), a épouſé, le 7 Juillet 1847, à Paris (*c*), Hélène-Françoiſe-Louiſe de Thellusson, fille du Comte Amable de Thellusson, ancien Officier aux régiments ſuiſſes de la maiſon du Roi, & d'Hélène Baguenault; il a de cette alliance :

1. Maurice-Anatole-Aimé-Marie, né le 21 Juillet 1850 (*d*).
2. Humbert-Jean-Marie, né le 12 Août 1851 (*e*).
3. Bruno-Charles-Armand-Marie, né le 26 Janvier 1853 (*f*).
4. Berthe (*i*).
5. Yolande (*g*).
6. Gabrielle (*h*).

(*a*) État civil de Saint-Albin-de-Vaulſerre (Iſère).
(*b*) Extrait de naiſſance.*
(*c*) Extrait du regiſtre de l'État civil de Paris. — Contrat de mariage, reçu par Guénin, Notaire à Paris.
(*d*) (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) État civil de la commune de Saint-Albin-de-Vaulſerre (Iſère).
(*i*) État civil de Grenoble.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Donation à l'ordre du Temple faite en 1225 *par* Bozon *de Corbeau, Chevalier, à la ſollicitation de* Raoul *de Corbeau, ſon frère, Chevalier du Temple & Commandeur de cet ordre à Turin.*

Univerſis Chriſti fidelibus preſentibus pariter & futuris Bosonetus Corbelli, miles, ſalutem in Domino. Sciatis me dediſſe & conceſſiſſe pro ſalute meâ & patris mei & omnium anteceſſorum & heredum meorum, ad inſtantiam fratris mei Radulphi Corbelli, Preceptoris domus militiæ Templi de Taurino, in elemoſinâ perpetuâ omnino liberâ & quietâ prædictis fratribus militiæ Templi tenementum meum de Spinâ Moſterio contiguum quod tenet de me Gibertus Fabri. Quod ut perpetuam obtineat firmitatem, litteris annotari & ſigilli mei feci munimine roborari, anno Domini milleſimo ducenteſimo vigeſimo quinto, menſe Julio. (*Original en parchemin.*)

Donation à l'égliſe de Turin faite en 1248 *par* Jean *de Corbeau, Chevalier.*

Ego Joannes Corbelli, Dominus de Ponteis, miles, notum facio omnibus tam preſentibus quam futuris, quod cum Dominâ Meliſſendes, quondam Domina de Ponteis, ſoror Domini Petri Corbelli, militis, quondam patris mei, contulerit & conceſſerit in puram & perpetuam elemoſynam Eccleſiæ Taurinenſi duos modios frumenti, capiendos ſingulis annis ſuper totam terram ſuam de Ponteis; & poſt modum dictus Dominus Petrus, qui præfati Meliſſendi ſucceſſit in dictâ terrâ de Ponteis, contulerit & conceſſerit in elemoſynam eidem Eccleſiæ unum modium frumenti ſuper totam terram prædictam annis ſingulis capiendum; Ego Johannes prædictus dictas collationem & conceſſionem tanquam heres in dictâ terrâ ſuccedens, volui, laudavi & etiam approbavi. Volens fermiter & concedens ut predicta Eccleſia percipiat ſingulis annis ad feſtum beati Remigii dictos tres modios frumenti ſuper totam terram meam de Ponteis. Quod ut ratum & ſtabile in perpetuum permaneat, ſigillum meum duxi præſentibus litteris apponendum. Actum anno Domini milleſimo ducenteſimo quadrageſimo octavo, menſe Septembri. (*Original en parchemin.*)

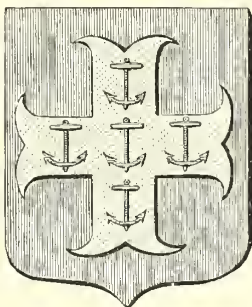


COSSART d'ESPIÈS,

Marquis d'Espiès; anciens Seigneurs d'Espiès, d'Omecourt, de Laudencourt, d'Espaux, Saint-Denicourt, &c.

EN PICARDIE ET DANS LE MAINE.

Famille originaire du pays Liégeois.



De Gueules à la Croix ancrée d'Or, chargée de cinq Ancres d'Azur. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Levrettes.*

La famille DE COSSART D'ESPIÈS s'est distinguée par une suite non interrompue de services militaires. Plusieurs de ses membres périrent les armes à la main, après s'être signalés par des actions d'éclat.

Un NICOLAS Cossard, appartenant très-probablement à cette maison, accompagna le Roi Philippe-Auguste à la croisade de 1191, d'après une charte où il est mentionné avec plusieurs autres Seigneurs picards (*a*).

Les titres connus ne remontent la filiation qu'à JEAN de Cossart, qui suit.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Cossart, Gentilhomme liégeois, vint en 1450 prendre du service dans une des quinze compagnies de Gentilshommes créées par Charles VII.

Il épousa vers 1456 Catherine DE VILLEPOIX, veuve de Raoul DE SOYECOURT, & fille de Colart DE VILLEPOIX, Écuyer, & de Marie D'ENCRE, dont elle hérita de plusieurs seigneuries. De ce mariage vint un fils unique, qui suit.

II. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Cossart, Écuyer, Capitaine des villes & château de Ham & de Péronne, mort en 1529. Il avait épousé vers 1490 Rose LE BOURACHER, Dame d'Espiès, dont il eut une fille, morte sans alliance, & un fils, qui suit.

III. DEGRÉ.

NICOLAS de Cossart d'Espiès, Écuyer, mort Commandant de Gravelines en 1555. Il avait épousé vers 1530 Marie DE LA RAYE, fille de Jean DE LA RAYE, Écuyer, Seigneur des Monts. De ce mariage vinrent :

(*a*) Charte donnée par Raoul, Comte de Soissons; aux archives du Marquis de Biencourt. — Lainé, *Archives de la Noblesse de France*, t. XI, art. *Gaudechart*, p. 9.

1. Adrien, qui fuit.
2. Ferrand, tué au fiége de Gournay en Bray le 6 Septembre 1589. De fa femme Charlotte de Courcelles il n'eut que deux filles, fans poftérité.
3. Christophe, Capitaine de 200 hommes de pied, marié en 1586 à Benjamine de Castello, dont un fils Léon, mort en bas âge en 1608.
4. Léon, Capitaine de 200 hommes de pied, tué le 7 Avril 1582.
5. Adrienne, mariée à Houdard de Lespot ou Lespaux, Écuyer, Seigneur du Poffart, fans poftérité.

IV. DEGRÉ.

Adrien de Coffart d'Efpiès, Chevalier, Gentilhomme de la chambre du Duc d'Alençon, Maréchal des camps & armées du Roi & Gouverneur de Gournay, rendit des fervices fignalés à la royauté & fe fit toujours remarquer par fon talent militaire & la loyauté de fes fentiments. De fa femme Barbe de Piel, qu'il avait époufée vers 1560, il eut un fils, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Antoine de Coffart d'Efpiès, Chevalier, marcha fur les traces de fon père & mourut en 1638 Lieutenant général des armées du Roi. Il avait époufé, le 13 Avril 1603, Marguerite de Carvoisin, fille de Jean de Carvoisin, Seigneur d'Achy, Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme de fa chambre, & de Marguerite de l'Isle-Mariveaux. De ce mariage vinrent :

1. Charles, qui fuit.
2. Marie, Abbeffe de Fervaques à Saint-Quentin, diocèfe de Noyon.
3. Louise, mariée, par contrat du 19 Octobre 1624, à Robert de Forceville, Baron de Merlimont.

VI. DEGRÉ.

Charles de Coffart, Chevalier, qualifié Marquis d'Efpiès (*a*), Lieutenant général en 1655, combattit glorieufement au fiége de Bourbourg en 1645, à la bataille de Rethel en 1650, à l'attaque d'Arras en 1654 & périt au fiége de Valenciennes, le 12 Juillet 1656. Il avait époufé, le 29 Mai 1643, Marguerite Pasquier, fille de Florent Pasquier, Seigneur de Vallegrand, Procureur général du Grand Confeil, & de Marguerite de Chauvelin. De ce mariage :

1. Florent, qui fuit.
2. Marguerite, mariée, par contrat du 26 Janvier 1667, à Nicolas de Fussey, Baron de Meneferre & de Meley; elle fut Gouvernante des Dames d'honneur de Madame en 1686.

VII. DEGRÉ.

Florent de Coffart, Chevalier, Marquis d'Efpiès, fut maintenu dans fa nobleffe par arrêt du Confeil d'État du 11 Février 1668, & périt au fiége d'Ath en Juin 1697. Il avait époufé, le 8 Septembre 1669, Marie-Catherine Chevret, fille unique de Guillaume Chevret, Écuyer, Seigneur de Baillon, & de Marguerite Ophelin de la Chapelle. De ce mariage :

(*a*) Contrat de mariage de fon fils : preuves de Page. — Sentence rendue le 4 Mai 1671 par le Lieutenant général du Bailli du duché de Longueville.

1. Nicolas, Cornette de la compagnie de fon père, tué au fiége de Charleroy.
2. Louis-Vespasien, qui fuit.
3. Nicolas, dit le Chevalier d'Efpiès, Lieutenant-Colonel au régiment de Vaudrey-cavalerie.
4. Jean, dit Jean-Baptiste, auteur de la feconde branche, rapportée plus loin.
5. François, Capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie; fans poftérité.
6. Marguerite, née le 24 Septembre 1676, reçue à Saint-Cyr en 1686, fur fes preuves de nobleffe faites devant d'Hozier; elle mourut Religieufe à l'abbaye de Fervaques.

VIII. DEGRÉ.

Louis-Vespasien, Ier du nom, de Coffart, Marquis d'Efpiès, quitta le fervice à la fuite des bleffures reçues au combat de Fleurus. Il époufa en 1700 Anne de Lattre, dont il eut :

1. Louis-Vespasien, IIe du nom, de Coffart, Marquis d'Efpiès, Chevalier de Saint-Louis, prit part à toutes les campagnes de fon temps & parvint au grade de Maréchal des camps & armées du Roi. Il n'eut point d'enfants de fon mariage contracté en 1741 avec Marguerite-Geneviève Béraud, morte le 29 Janvier 1767 à Omécourt, & décéda le 25 Juillet 1788.
2. Jean-Baptiste-Gabriel de Coffart, qualifié Comte d'Efpiès, reçu Page de la Chambre du Roi le 1er Janvier 1709, entra enfuite dans l'armée & rendit des fervices éclatants dans toutes les campagnes de 1733 à 1760, où il eut plufieurs fois l'honneur de remporter des avantages marqués fur l'ennemi. Il fut nommé Lieutenant général le 25 Juillet 1762, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis le 11 Avril 1770, Gouverneur de Sainte-Menehould, & mourut le 16 Décembre 1779. Il avait époufé : 1° en 1756, Marie-Geneviève de Chambon, fille de Pierre de Chambon, Marquis d'Arbouville, Maréchal des camps & armées du Roi, & de Marie-Anne-Françoife de Montmorin; 2° le 3 Mars 1761, Juftine-Émilie de Vion de Gaillon, fille de Jean-Philippe-François de Vion, Marquis de Gaillon, Meftre de camp de cavalerie, & de Marie-Catherine de Gars de Courcelles. Elle décéda à Paris en 1805. Il n'y eut point d'enfants de ces deux mariages.
3. Joseph, mort en 1721.
4. Charles-Louis, mort en 1757, fans poftérité de fon mariage avec Thérèfe d'Allonville.
5. Louise-Élisabeth, morte en 1724, Demoifelle d'honneur de Mademoifelle de Charolais.
6. Marie-Anne, morte fille en 1732.



SECONDE BRANCHE.

VIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Coffart, Chevalier d'Efpiès, né le 25 Mai 1698, fut bleffé à la bataille de Malplaquet & fervit pendant 40 ans. Il obtint la croix de Saint-Louis & une penfion du Roi. Il époufa, le 19 Novembre 1720, Marie-Anne de la Richardie-Duvernay, dont il eut :

1. Christophe de Coſſart, qualifié Vicomte d'Eſpiès, né à Verdun le 10 Septembre 1721, Capitaine au régiment Royal-Pologne, Meſtre de camp de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, mort le 20 Juillet 1779. Il avait épouſé, le 14 Mars 1769, Thérèſe-Éliſabeth de Gaudechart de Boismont, fille de Jean de Gaudechart, Chevalier, Seigneur de Boutancourt, & de Marie-Jeanne d'Ivery, & fut inſtitué, dans ſon contrat de mariage, héritier de tous les biens & titres de ſes couſins germains, Louis-Veſpaſien & Jean-Baptiſte-Gabriel, mentionnés plus haut. Sa femme décéda le 10 Mai 1780, après l'avoir rendu père de cinq enfants :
   I. Jean-Baptiste-François, né le 28 Octobre 1775, mort en Mars 1786.
   II. Élisabeth-Madeleine, mariée à Jean-Louis-Simon, Comte de Brossard, demeurant à Gournay, dont une fille, Élisa, mariée au Comte Charles de Vion de Gaillon.
   III. Marie-Thérèse, dite Mademoiſelle d'Omécourt, née en 1772, mariée, par contrat du 4 Décembre 1791, à ſon couſin germain Jean-Baptiste-Louis-Vespasien de Coſſart, Chevalier d'Eſpiès, dont on va parler plus loin.
   IV. Thérèse-Élisabeth, dite Mademoiſelle de Saint-Deniſcourt, épouſa Denis-Tranquille de Brossard de Clery, dont deux fils. Elle s'eſt remariée au Général Baron de Potier, & eſt décédée à Paris le 3 Mars 1850.
   V. Marie-Louise, mariée à Achille-Henri de Failly, Officier de dragons, dont deux filles, mariées.
2. Jean-Baptiste-Christophe, qui ſuit.
3. Anne, Prieure de l'abbaye royale des Bénédictins de Saint-Paul près Beauvais, où elle décéda le 18 Janvier 1791.
4. Marguerite, Sous-Prieure de la même abbaye, née à Verdun le 1er Mars 1728, nommée Abbeſſe de l'abbaye d'Avenay, à 4 lieues de Reims, le 12 Mai 1776, morte à Omécourt le 14 Avril 1804.
5. Catherine, dite Mademoiſelle de Landencourt, née à Verdun en 1737, Religieuſe aux Urſulines du Mans, morte à Omécourt le 4 Août 1815.

IX. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Christophe de Coſſart, qualifié Baron d'Eſpiès, prit le titre de Marquis (*a*) après la mort de Louis-Veſpaſien, en vertu de la ſubſtitution. Né le 24 Octobre 1735, il fut ſucceſſivement Lieutenant au régiment royal de carabiniers de Provence, Capitaine au régiment royal de cavalerie Royal-Lorraine, Chef d'eſcadrons au régiment de Chamborant-huſſards, Chevalier de Saint-Louis, & fut bleſſé à la bataille de Crevelt le 23 Juin 1758. Il eſt mort à Nancy à la fin de 1813, laiſſant un fils de ſon mariage, contracté le 23 Septembre 1763, avec Demoiſelle Marie-Anne Fredureau du Gué, fille de Jacques-Louis Fredureau du Gué & de feue Dame Marie-Anne Gasselin de la Borde.

X. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Louis-Vespasien de Coſſart, Chevalier, puis Marquis d'Eſpiès, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Montoire le 1er Septembre 1765, fut admis

(*a*) Il figure avec ce titre dans le procès-verbal de l'Aſſemblée des Gentilshommes picards pour l'élection des Députés aux États généraux.

à l'École militaire de la Flèche en 1773, sur preuves de noblesse remontant sa filiation à Charles, son trisaïeul (*a*). Il recueillit en 1788 la succession de ses oncles, & épousa en premières noces, par contrat du 4 Décembre 1791, sa cousine germaine MARIE-THÉRÈSE de Coffart, décédée le 21 Novembre 1793; & en secondes noces, Marie-Louise-Angélique GÉRARD, fille de Sébastien GÉRARD, Procureur à la Cour des comptes, & de Marie-Charlotte FREDUREAU. Elle est décédée à Paris en 1833, & lui à Omecourt, le 4 Avril 1847. De son premier mariage vinrent :

1. ARMAND-CHRISTOPHE-VESPASIEN, né le 4 Octobre 1792, mort en Mai 1798.
2. LOUIS-ADOLPHE, qui suit.

Et du second mariage :

3. JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE, auteur de la branche cadette, rapportée plus loin.
4. ALEXANDRE-EDMOND, né le 4 Avril 1806 à Beauvais, ancien Officier de cavalerie, nommé Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand le 11 Octobre 1863, reconnu par décret impérial du 26 Février 1864. Il a épousé, le 1er Février 1837, Antoinette-Jeanne-Marie LE LIEURRE DE L'AUBÉPIN, fille de Noël-Théodore LE LIEURRE DE L'AUBÉPIN, Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur & de Ferdinand d'Espagne, & de Dame Aglaé-Jeanne-Charlotte BONNEAU DE SAINT-MESME. De cette union sont issues deux filles :
   I. MARIE-LOUISE-JENNY de Coffart d'Espiès, mariée, le 4 Novembre 1863, à Victor PERRIN, Duc de Bellune, dont deux filles.
   II. BERTHE-ÉMILIE-THÉODORINE de Coffart d'Espiès, mariée, le 21 Mai 1862, au Vicomte Christian DE BERNARD DE LA FOSSE.
5. MARIE-FÉLICITÉ, née en Juin 1798, mariée en Mai 1819, à Jacques CADEAU, Comte d'Acy, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, morte le 10 Mars 1833. Elle a laissé deux filles : MARIE-LOUISE MATHILDE, mariée, en Octobre 1842, au Comte Louis-Maurice FERRAND; & ANNE-FRANÇOISE-FANNY, née le 26 Octobre 1826, morte le 3 Décembre 1853.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-ADOLPHE de Coffart, qualifié Comte d'Espiès (*b*), né le 20 Septembre 1793 (*c*), Mousquetaire, Capitaine au 5e régiment-infanterie de la garde en 1819, Officier d'ordonnance du Marquis de Clermont-Tonnerre, Ministre de la guerre; Lieutenant-Colonel démissionnaire en 1830, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 17 Avril 1845 (*c*), à Omecourt. Il avait épousé, le 21 Novembre 1813, Émilie DE VION, fille d'Antoine DE VION, Marquis de Gaillon, & d'Élisabeth CAMPBELL. De ce mariage sont issus :

1. N..., mort en naissant.
2. LOUIS-ANTOINE-CAMILLE, qui suit.
3. CHARLES-FERDINAND, qui va suivre après son frère.
4. AIMÉ-CHARLES-LOUIS-MARIE, né à Paris le 14 Octobre 1822, mort à Omecourt le 27 Août 1852.
5. CHARLES-HENRI-AUGUSTIN-ADOLPHE, né à Paris le 22 Mai 1829, mort à Omecourt le 11 Septembre 1856.
6. LOUISE-ANTOINETTE-ÉLISABETH-THÉRÈSE, née à Paris le 22 Juin 1818, morte à Omecourt le 12 Mai 1821.

(*a*) Procès-verbal & certificat d'Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, du 5 Novembre 1773. Cabinet des titres à la Bibl. Imp.

(*b*) Dans les actes de l'état civil. Son père, qui portait le titre de Marquis, lui a survécu. (*c*) Extrait légalisé.

7. Louise......, née à Paris en 1824 & y décédée le 5 Mars 1828.
8. Caroline-Alexandrine-Élisabeth-Louise, née le 12 Décembre 1833 à Paris, mariée, le 10 Janvier 1856, à M. Johann Reuchsel, morte à Paris le 5 Avril 1869.

XII. DEGRÉ.

Louis-Antoine-Camille de Coffart, Marquis d'Efpiès, né le 21 Septembre 1815 (*a*), marié, le 19 Avril 1843 (*b*), à Demoifelle Anne-Marie-Amélie Puissant de la Villeguerif, fille de feu Jacques-François Puissant de la Villeguerif & de Amélie-Charlotte-Henry Delaloge de Saint-Brisson. Il eft mort à Paris le 21 Avril 1864, ayant eu de fon mariage deux fils & cinq filles :

1. Marie-Louis-Christian, né le 20 Février 1852.
2. Louis-Marie-Charles-Adolphe, né à Omecourt le 6 Avril 1859.
3. Marie-Louisa, née à Paris le 6 Avril 1844.
4. Marie-Louise-Émilie-Marguerite, née à Paris le 6 Janvier 1846, morte le 6 Février fuivant.
5. Marie-Charlotte-Marguerite, née à Paris le 1er Octobre 1847.
6. Marie-Louise-Alice, née à Paris le 3 Mars 1850.
7. Jeanne-Marie-Alexandrine-Nicolle, née à Paris, le 2 Janvier 1855.

XII. DEGRÉ.

Charles-Ferdinand, frère du précédent, né le 6 Juillet 1820, marié, le 24 Juin 1850, à Sophie-Nicole-Henriette Aymon de Montépin, fille de Jean-Henri-Louis Aymon de Montépin & de Françoife Florin de Montpatey.

De ce mariage il a :

1. Marie-Henri-François, né le 26 Juillet 1857.
2. Marie-Hélène-Louise, née le 24 Janvier 1855.
3. Marie-Lucie-Camille-Adolphine, née le 4 Septembre 1858.



BRANCHE CADETTE.

XI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Eugène, troifième fils de Jean-Baptiste-Louis-Vespasien (voir plus haut au Xe degré), né le 16 Septembre 1800, entra au fervice en 1816 en qualité de Garde du corps du Roi. Il a fait la campagne d'Efpagne fous les ordres du Duc d'Angoulême. Chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Efpagne; démiffionnaire en 1830, mort au château de Fontaine-Lavaganne le 3 Octobre 1846. Il avait époufé, le 10 Juin 1828, Marie-Louife-Albine Clérambault de Vendeuil, fille de Albert Clerembault, Marquis de Vendeuil, & de Auguftine-Marie Jehannot de Bartillat.

De ce mariage font iffus :

1. Jean-Baptiste-Marie-Adrien, qui fuit.
2. Louis-Marie-Ernest, né le 17 Juin 1832, marié, le 6 Mai 1862, avec Marie-Élifa-Erneftine de la Fontaine-Solare, fille de Ernest-Charles-Marie-Hu-

(*a*) (*b*) Extraits légalifés.

bert, Chevalier de la Fontaine-Solare, & de Marie-Charlotte-Zélie Le Clerc de Bussy. De ce mariage :

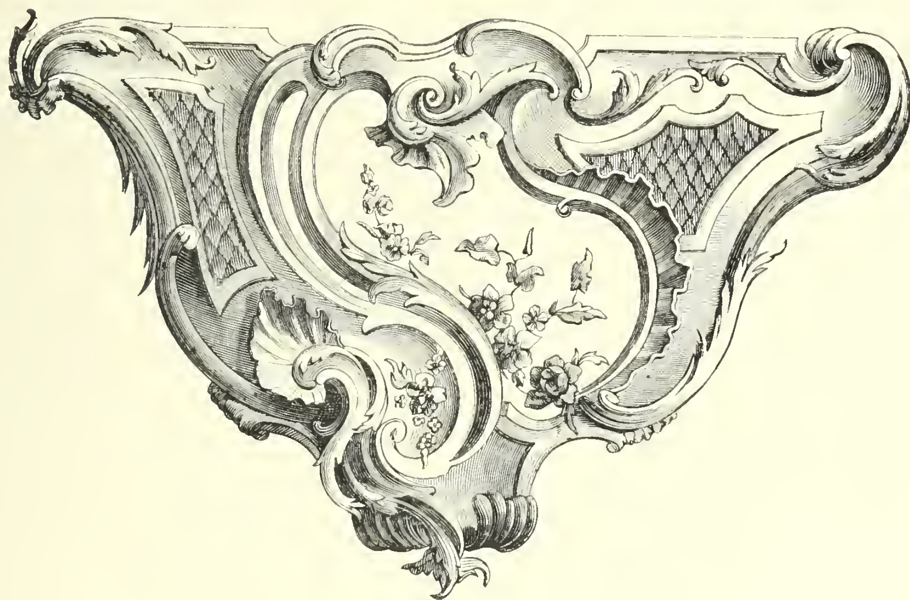
Marie-Cécile, née le 6 Juin 1863.

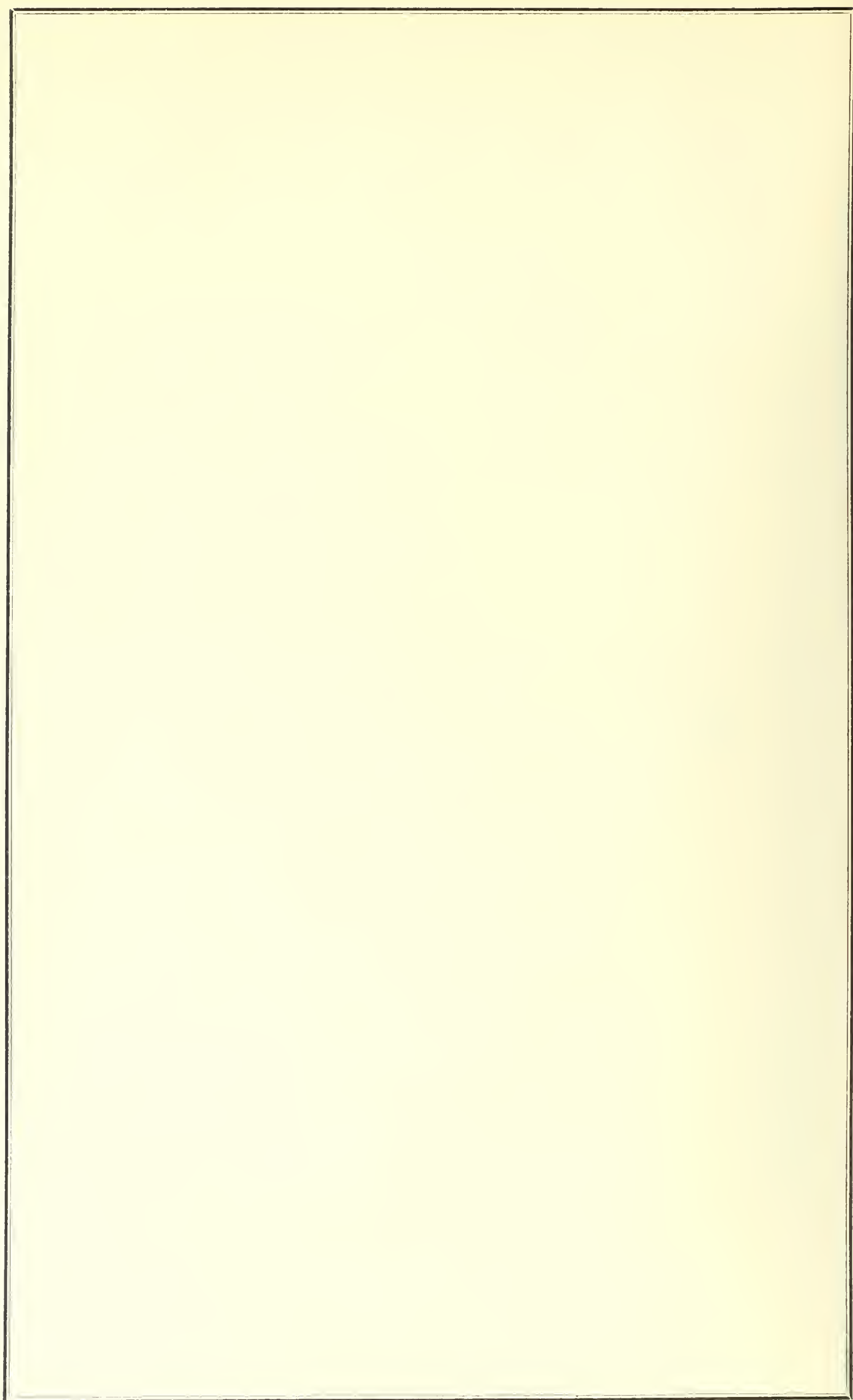
3. Alexandre-Henri, né le 1er Juillet 1837.
4. Gustave, né le 26 Août 1843.

XII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-Marie-Adrien, chef actuel de la branche cadette, né le 31 Mai 1830, marié, le 10 Février 1858, à Claire-Charlotte-Octavie-Pauline Quatrefages de Laroquete, fille de Anne-Claude-Anatole Quatrefages de Laroquete, ancien Sous-Lieutenant dans les dragons de la garde royale, & de Pauline-Louise-Gertrude Panon Desbassayns. De ce mariage :

1. Anatole-Marie-Louis, né le 5 Avril 1860.
2. Octave-Marie-Henri, né le 30 Octobre 1861.
3. Louise-Marie-Madeleine, né le 7 Septembre 1863.



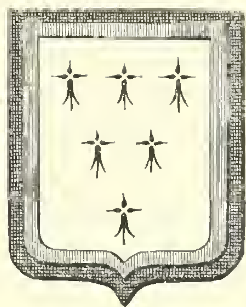


DE COUCY,

Anciens Seigneurs de Trefnel, de Vély, de Foffey, de Louvrigny, d'Ogny & autres lieux.

EN CHAMPAGNE.

Originaires d'Artois.



D'Argent bordé de Gueules & un rebord de Sable, à fix Hermines de même, pofées trois, deux & une.

La famille de Coucy, originaire du pays d'Artois eft allée fe fixer en Champagne dans la feconde moitié du XVe fiècle. L'orthographe primitive de fon nom était Couchy (*a*), enfuite Couffy ou Coucy; cette dernière a prévalu définitivement depuis plus d'un fiècle.

Les titres de cette maifon lui donnent pour chef Egremont de Couchy, Chevalier, Seigneur de Monchel, en Artois. Son fils, Pierre, Ier du nom, fut Homme d'armes de la compagnie de M. Jehan d'Happlaincourt.

Pierre II de Couchy, *aliàs* de Coucy ou de Couffy, fils du précédent, demeurait à Biffeuil-fur-Marne (Champagne). Un certificat en parchemin, du 26 Mars 1463, fous le fcel de la baillie d'Amiens, en la prévôté de Dourlens, & le feing de Pierre Le Tellier, expédié par le Garde dudit fcel & deux Auditeurs du Roi, le déclare iffu de noble lignée & génération, fils légitime de feu Pierre, lequel fut fils de feu Egremont, en fon temps Seigneur de Monchel, & frère de Mre Lancelot de Coucy, Chevalier, lefquels défunts ont été, tout le cours de leur vie, tenus & reconnus pour Nobles hommes & maintenus & vivants de fait & état de Nobleffe, francs, quittes & exempts de toutes tailles & aides (*b*).

Jean de Couffy, fils de Pierre II, eut deux fils : Louis, auteur d'une branche éteinte au commencement du XVIIIe fiècle, & Nicolas, dont la defcendance s'eft continuée jufqu'à nos jours. Auguste de Couffy, Écuyer, Seigneur de Trefnel, de Foffey & de l'Eftang, fils de Louis, fervit avec diftinction fous le règne de Henri IV, & mérita les faveurs particulières de ce monarque (1599) & les éloges de M. de Montmorency l'Échelle (1622). Sa nobleffe fut reconnue par jugements du 28 Décembre 1609 & 14 Mars 1641. Il avait époufé, le 30 Juillet 1602, Demoifelle Claude de l'Hospital, & leur fils, Pierre, fut maintenu dans fa nobleffe par M. de Caumartin, Intendant en Champagne (*c*).

(a) *Couchy*, *Coucy*, c'eft le même nom. La différence ne provient que de la prononciation picarde ou champenoife. « Quant à la lettre *h* qui eft dans ce nom (Couchy), elle vient de la langue & prononciation du pays & de toute la Picardie, Artois & Flandre. » L'Allouette, *Traité des Nobles*, 1557, in-4°, p. 81.

(*b*) Inventaire généalogique des titres de la maifon de Coucy, dreffé par M. Lacroix, Généalogifte de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, le 21 Novembre 1819. Archives de famille.

(c) *Recherches de la Nobleffe de Champagne*, Châlons, 1673, in-fol.

Nicolas, fecond fils de Jean de Couffy, forma la branche des Seigneurs de Louvrigny & d'Ogny. Ses defcendants fuivirent la carrière des armes. Son arrière-petit-fils, Antoine de Couffy, Écuyer, Seigneur d'Ogny, fut maintenu dans fa nobleffe avec fes trois frères par M. de Caumartin, Intendant en Champagne.

Louis-Antoine de Couffy ou de Coucy, fils d'Antoine, qui précède, Chevalier, Seigneur de Monfay, Humbaume & l'Épinette, Lieutenant au régiment de la Reine-infanterie, eut deux fils :

1. Antoine-Nicolas de Coucy, Seigneur de Merfuay & Bourguignon, Capitaine au régiment d'Artois-infanterie, Chevalier de Saint-Louis (16 Février 1783). Son fils unique, Antoine-Louis-Gustave, eft mort fans poftérité mâle. La fœur de ce dernier, Marie-Charlotte-Julienne-Eugénie de Coucy, époufa en 1812 le Maréchal Oudinot, Duc de Reggio.
2. Louis-Enguerrand, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Louis-Enguerrand de Coucy, Chevalier, Seigneur du Moncé & de l'Épinette, né à Lentille (Aube) le 20 Janvier 1760, Officier au régiment d'Artois, Chevalier de Saint-Louis le 1er Novembre 1814 & le 7 Décembre 1827 (*a*), Préfet de Jura en 1816, mort à Vitry-le-François le 24 Avril 1834. Il eft infcrit au procès-verbal de l'Affemblée de 1789, des Gentilshommes de Champagne pour l'élection des Députés aux États Généraux. Il avait époufé, le 11 Mars 1793, Demoifelle Dominique-Clotilde d'Allegrin, fille de Anne-Claude, Comte d'Allegrin, Chevalier, Seigneur de Brachey, Capitaine au régiment de Berry-cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Anne de Bouvet (*b*), des Barons de ce nom en Lorraine & Barrois.

De ce mariage :

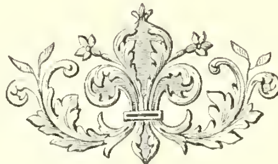
XI. DEGRÉ.

Ange-Joseph-Alfred de Coucy, Chevalier, chef actuel de la famille, né à Hancourt (Marne) le 18 Juin 1803, Confervateur des Forêts, Chevalier de la Légion d'honneur le 13 Août 1861. Il avait époufé, le 23 Mai 1827, Anne-Marie-Jofréphine de Stokame, fille de Louis-Conrad de Stokame, Chevalier de Saint-Louis, Commandant d'armes à Trèves. Leur fils :

Edmond de Coucy, Chevalier, né à Bar-fur-Aube le 16 Octobre 1831, ancien Officier d'infanterie, demeurant au château de Rofnay (Aube), a époufé, le 17 Mai 1862, Mathilde-Marie-Barbe-Jofréphine de Balmain, fille du Comte de Balmain, Général ruffe. De ce mariage font iffus :

- I. Marie-Joseph-Enguerrand, né à Frotey (Haute-Saône) le 26 Novembre 1863.
- II. Marie-Joseph-Raoul, né au château de Rofnay le 26 Avril 1866.

(*a*) Original en parchemin.
(*b*) Voir ci-devant, p. 315, art. *Bouvet*.



DES COURTILS DE MERLEMONT,

Anciens Seigneurs & Walgraffs des Courtils, Voués héréditaires de Mortier, Vicomtes de Montenaken (au comté de Dalhem, pays de Liége); *anciens Seigneurs de Morvillers, Grémévillers, Frefloy, Merlemont, Framicourt, Bâleu, Tourly, le Quefnoy, Tallemontier, Bouconvillers, la Villetertre* (en France).

DANS LE PAYS DE LIÉGE, EN BEAUVAISIS ET EN VEXIN.



D'Azur au Lion grimpant d'Argent, armé & lampaffé de Gueules, portant au col l'écu de Flandres : d'Or au Lion de Sable, attaché par un Collier de Gueules.

La maifon DES COURTILS (de Courtils, de Cortils, de Curtils, dans les anciens titres) eft d'ancienne chevalerie. DREUX & ADAM des Courtils furent témoins à une donation faite en 1203 à l'abbaye de Longpont, diocèfe de Soiffons (*a*). JEAN des Courtils, Chevalier, fuivit en 1248 à la première croifade de Saint Louis, Jean, Comte de Soiffons & de Chimay, ainfi que d'autres terres au pays de Liége; fes armes ont été placées au mufée de Verfailles en 1861 (*b*).

La branche aînée, titrée Walgraff de Courtils, Vicomte de Montenaken, & vouée héréditaire de Mortier, s'eft éteinte au XVIIe fiècle dans le pays de Liége.

La branche cadette émigrée en France à la fin du XIVe fiècle, parce qu'elle avait pris parti pour le Duc d'Orléans contre le Duc de Bourgogne, s'eft fixée en Beauvaifis où elle fubfifte encore. Elle s'eft divifée en plufieurs rameaux. Celui des Seigneurs de Tourly & de Tallemontier, qui était l'aîné, s'eft éteint au milieu du XVIIe fiècle. Les Seigneurs de Sandras qui en étaient iffus ont fini vers 1750. Les Seigneurs de Grémévillers & les Seigneurs de Bâleu, fortis du rameau des Courtils de Merlemont, fe font éteints, le premier vers 1700, le fecond en 1849. Il n'exifte donc plus que la branche de Merlemont repréfentée actuellement comme il va être établi ci-deffous. Néanmoins une famille du nom de Des Courtils de Beffy & de Montberthoin croit être fortie de ladite branche des Courtils de Merlemont, & en a pris les armes, mais malgré toutes les recherches faites pour juftifier cette commune origine, aucun titre probant n'a pu l'établir jufqu'à préfent. On ne donnera ici la filiation qu'à partir de CHARLES, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

CHARLES des Courtils, Chevalier, Seigneur de Merlemont, naquit le 9 Février 1666. Il époufa, le 11 Novembre 1702, Catherine MACAIRE. Ses armes, telles qu'elles font décrites plus haut, furent enregiftrées dans l'*Armorial général*, par arrêt du 14 Février 1698. Il était fils de JEAN des Courtils, Seigneur de Merlemont, main-

(*a*) Charte originale aux Archives de la famille.
(*b*) IVe Salle, n° 698. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1861, p. 358.

tenu Noble d'extraction & d'ancienne nobleffe par arrêt du 5 Décembre 1667 *(a)*. Il defcendait lui-même au V[e] degré de Louis des Courtils, qui avait époufé, par contrat du 19 Octobre 1512, Catherine DE TURGIS, Dame de Merlemont; elle apporta cette terre dans la maifon des Courtils qui la poffède encore. Louis était arrière-petit-fils de JACQUES des Courtils, Chevalier, Walgraff de Courtils & Vicomte de Montenaken au pays de Liége & comté de Dalhem, dont le fils BRULES des Courtils, Chevalier, Vicomte de Montenaken, émigra en France vers 1400 & s'établit dans le Beauvaifis. Charles des Courtils, ci-deffus, leur defcendant direct, eut pour fils :

X. DEGRÉ.

CHARLES des Courtils, Chevalier, Seigneur de Merlemont, né à Merlemont le 4 Novembre 1704, marié, le 14 Avril 1736, à Charlotte DE MAHIEL-SAINT-CLAIR, dont il eut :

XI. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS des Courtils, Chevalier, Seigneur de Merlemont, né le 15 Mars 1739 à Merlemont, Capitaine, puis Major au régiment royal de Lorraine, marié, le 12 Août 1774, à Adolphe-Françoife DE GAUDECHART. Il fut Député fuppléant de la Nobleffe du Beauvaifis aux États généraux de 1789 *(b)*, & Député au Confeil des Anciens le 29 Germinal an V (18 Avril 1797) *(c)*. Il eut pour fils :

XII. DEGRÉ.

CHARLES-RENÉ des Courtils, Seigneur de Merlemont, né le 8 Avril 1777, marié, le 17 Février 1795, à Victorine-Lucie DE MAHIEL-SAINT-CLAIR, dont deux fils :

1. ADOLPHE-RENÉ, qui fuit.
2. RENÉ-LOUIS-LÉON, qui va fuivre après fon frère aîné.

XIII. DEGRÉ.

ADOLPHE-RENÉ des Courtils, Comte *(d)* de Merlemont, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur *(e)*, naquit à Beauvais le 2 Mai 1798. Il époufa :

1° le 18 Mai 1831, Marie-Edmée DE LA HOUSSAYE, dont il eut deux filles :

1. LUCIE-MARIE-MARTHE, née le 4 Mars 1832, mariée, le 28 Août 1853, à René-Marie-François-Céfar, Comte DE GRASSE.
2. VICTORINE-STÉPHANIE-MATHILDE, née le 17 Mai 1833, mariée, le 21 Juin 1853, à Félix-Edmond-Hyacinthe LAMBRECHT, Député du Nord.

2° Le 13 Juin 1838, Louife DE VIRIEU, dont il eut :

1. GUSTAVE-LOUIS-FRANÇOIS-DE-PAUL, né à Paris le 24 Mars 1839, marié, le 1[er] Juillet 1868, à M[lle] Louife LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, fille de Louis, Comte LE BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, & de Laurence LE NOIR DE JOUY.
2. FRANÇOISE-ALEXANDRINE-JEANNE, née le 29 Mars 1840, mariée, le 15 Décembre 1864, à Paul-Louis, Comte DE MUYSSART.
3. FERDINANDE-CHARLOTTE, née le 29 Octobre 1841, mariée, le 4 Septembre 1866, à Charles-Barthélemy-Nicolas, Comte DE MOUCHERON.
4. CHARLOTTE-LÉONIE-SUZANNE, née le 26 Novembre 1845, non mariée en 1868.

(a) Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale; doffier des Courtils.
(b) Procès-verbal d'élection du 14 Mars 1789.
(c) *Biographie Michaud*, Suppl., art. *Merlemont.*
(d) Brevet de confirmation du 3 Mars 1815.
(e) Brevet du 15 Août 1866.

XIII. DEGRÉ.

René-Louis-Léon des Courtils de Merlemont, né le 26 Décembre 1802, ancien Officier de cavalerie, marié, le 14 Septembre 1833, à Gabrielle de Ganay, dont deux fils & une fille :

1. René, né le 10 Décembre 1835, a épousé, le 7 Juin 1864, Élisabeth-Jacqueline-Amélie-Marie de Bridieu, dont :
   I. René-Louis-Étienne, né le 4 Avril 1865.
   II. Marie-René-Charles-Jean, né le 5 Mai 1866.
2. Charles-Marie-Édouard, né le 5 Septembre 1846.
3. Marie-Louise-Ernestine-Valentine, née le 13 Décembre 1836, mariée, le 10 Mai 1858, à Hélion Le Gendre, Vicomte de Luçay.



Services rendus : 1° *Dans l'Armée :* André des Courtils, Seigneur de Tourly, Capitaine de 50 hommes d'armes, Chevalier de l'ordre du Roi en 1584. — Jean, son fils, aussi Chevalier de l'ordre & Capitaine d'une compagnie de chevau-légers pour la ligue (*a*). — Alexandre des Courtils, Seigneur de Tallemontier, Gentilhomme de la Chambre du Roi Louis XIII, tué le 14 Décembre 1638 au siége de Brisach, à la tête du régiment dont il était Mestre de camp. — Jean des Courtils, Seigneur de Merlemont, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans l'armée du Comte de Mansfeld en 1625 (*b*). — Jean des Courtils, dit le Chevalier d'Allonne, tué en 1707, Capitaine du Pavillon du célèbre Amiral Comte de Forbin (*c*). — Louis-René des Courtils, Lieutenant-Colonel du régiment royal de la marine, tué à la bataille de Lawfeld le 2 Juillet 1747. — Louis-René des Courtils, Colonel d'infanterie, Grand-Bailli d'épée & Sénéchal du Beaujolais avec le titre de Comte en 1775, titre dont a hérité le chef actuel de la maison (*d*). Plusieurs autres membres de cette famille sont morts sur les champs de bataille.

2° *Dans l'Ordre de Malte :* François des Courtils, Commandeur de Honcourt en 1529. — François, Chevalier reçu en 1550 (*e*), embrassa plus tard la religion réformée & fut un des chefs du parti huguenot dans le Beauvaisis.

3° *Dans l'Église :* Adrienne des Courtils, Abbesse du Trésor de 1648 à 1683. — Françoise, sa sœur, Abbesse de Gif de 1654 à 1669 (*f*).

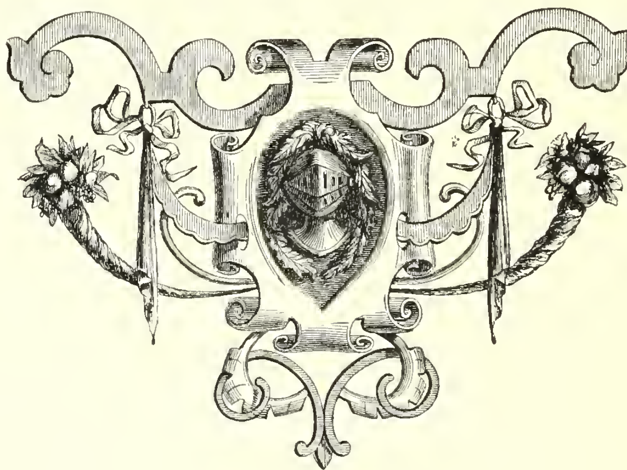
4° *Dans les Lettres :* Jean des Courtils, Seigneur de Tourly, historiographe de la Reine Anne de Bretagne & du Roi Charles VIII, auteur de *La Mer des histoires & chroniques de France* (*g*). — Gatien des Courtils, Seigneur de Sandras, auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques & romanesques, & particulièrement des *Mémoires d'Artagnan* (*h*).

(*a*) Recueil manuscrit de Chevaliers de l'ordre, par Armynot du Châtelet, lettre D, Bibl. Imp. — Titres originaux : archives de la famille.
(*b*) Congé signé du Comte le 28 Août 1625, archives de la famille.
(*c*) *Mémoires du Comte de Forbin*, t. II, p. 232, 234, 263.
(*d*) Voir ses preuves de noblesse du 18 Décembre 1775, au Cabinet des titres, Bibl. Imp.
(*e*) Vertot, *Histoire des Chevaliers de Malte*, t. VII, p. 199 & 211. — Preuves de Malte à la Bibl. de l'Arsenal.
(*f*) *Gallia Christiana*, t. XI, p. 339, & t. VII, p. 601.
(*g*) Père Lelong, *Bibliothèque historique*, t. II, 48, n° 15, 704.
(*h*) P. Lelong, t. III, p. XLII.



ALLIANCES. — Outre les alliances déjà citées, la famille des Courtils a contracté les fuivantes : DE CANY, CLÉMENT DU METZ, TURGIS, DE FORS, CHANTELOU, VIEUXPONT, BILLY, MOY, BOULAINVILLERS, BOUFFLERS, DE CLERE, BÉTHUNE, D'URRE, &C.

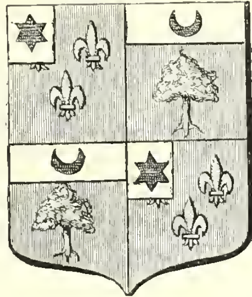
OUVRAGES A CONSULTER : Miroir des nobles de la Hasbaye. — Archives de Liége. — Louvet, *Remarques fur la nobleffe du Beauvaifis.* — Le doffier des Courtils & les tomes XXVII & XXVIII de la collection manufcrite d'André du Chefne, à la Bibliothèque Impériale. — Archives de la famille.



COUSTANT (*a*),

Anciens Seigneurs de Belle-Affife, Jouy, Yanville, Haute-Fontaine, Villers en partie & de Sainte-Criftine; Comtes romains.

EN BEAUVAISIS ET ISLE-DE-FRANCE.



Écartelé : aux 1 & 4 de Gueules à trois Fleurs de Lys d'Or; au Franc quartier d'Argent, chargé d'une Étoile à 6 rais de Sable [COUSTANT ancien (b)]; *aux 2 & 3 auffi de Gueules à l'Arbre d'Or; au Chef d'Argent, chargé d'un Croiffant de Sable* [COUSTANT moderne (c)]. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : A Couftant labeur ne coufte.

La famille COUSTANT apparaît à Ercuis (diocèfe de Beauvais, comté de Clermont) à la fin du XIII[e] fiècle. Elle paffa enfuite dans l'Ifle-de-France (à Compiègne), puis à Paris.

De l'examen des anciennes chartes (*d*), il eft même permis d'induire que THIBAULT, dit *Couftant* (*e*), marié à Damoifelle HODIERNE, le premier connu, appartenait à la famille D'ERCUIS (*de Erqueto*) (*f*), dont était GUILLAUME d'Ercuis, Clerc, familier & précepteur du Roi Philippe IV le Bel, Chanoine de Reims, Laon, Noyon, Senlis, de Sainte-Marie de Mello, &c., Archidiacre de Thiérache (*g*).



Le fceau ci-contre de fon fils ROGER Coutant (*fic*), qualifié Clerc de 1290 à 1293, & Écuyer à partir de 1296, eft confervé aux Archives de l'Empire (*h*). Roger époufa Pétronille DU HAMEL.

Il eut fans doute pour fils ROBERT Couftant, nommé parmi « li homme à pié de la Prévofté de Bauvois » dans un Rôle des Nobles

(*a*) L'orthographe de ce nom a fouvent varié. On le trouve auffi écrit dans les documents anciens & modernes *Coutant, Couftan, Coutent* & *Coutan.*

(*b*) Archives de l'Empire : Collection figillographique, fceau n° 1945.

(*c*) Armorial général de France, manufcrit, à la Bibliothèque Impériale (Généralité de Paris, tome IV, Élection de Compiègne, n° 103, f° 696).

(*d*) Archives de l'Empire. Voir Fonds Sainte-Geneviève, doffier Ercuis.

(*e*) La fignification de ce furnom de Couftant doit appartenir à la baffe latinité, & deux mots du Gloffaire de Du Cange : *Coufta*, clivus latus montis, en français *Cofte*, & *Couftancia*, ager, cultus vel modus agri, en français *Champ, mode de culture*, indiquent qu'il devait fignifier cultivateur &, par extenfion, propriétaire terrien cultivant lui-même. Ce qui femblerait juftifier cette interprétation, c'eft que le nom de cette famille s'eft toujours prononcé Coutan fans *s*, ce qui devrait empêcher de le confondre, comme on le fait par une tendance irréfiftible, avec le mot CONSTANT par un N. Enfin le nom latinifé de Dom P. Couftant était Couftantius.

(*f*) Ercuis, entre Neuilly-en-Thelle, Précy-fur-Oife & Cires-lès-Mello, canton de Neuilly-en-Thelle (Oife).

(*g*) Notice fur Guillaume d'Ercuis (*Mémoires de la Société académique de Beauvais*; an. 1863). — Notice fur la famille d'Ercuis (Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1869).

(*h*) Voir le tome I[er] de l'*Inventaire des fceaux*, par M. Douët d'Arcq, Confervateur adjoint aux Archives de l'Empire. — Le fceau, figuré ci-deffus, eft appendu à une charte, qui en avait originairement cinq (3 feulement font confervés), & par laquelle Roger Coutant, Écuyer, cède à Guillaume d'Ercuis, Clerc du Roi, fes droits fur la forêt d'Ercuis (Juillet 1300).

& fieffés du bailliage d'Amiens, convoqués pour la guerre le 25 Août 1337 (*a*).

A partir de cette époque & pendant plus de deux fiècles on ne trouve le nom porté que par des individus ifolés :

JEHAN Coutan fut commis, le 5 Août 1399, Confeiller général fur le fait des Aides avec Jehan de Montaigu, Guillaume d'Orgemont & Arnoul Boucher (*b*).

JEHAN Couftant figure comme Archer avec plufieurs Seigneurs de Beauvaifis dans une monftre faite à Nemours, le 15 Mars 1411 (*c*).

JEHAN Couftant ou de Couftant, époufe, le 7 Janvier 1470, Jehanne DE FRESNET (*d*).

ESTIENNE Couftant, figure comme Archer dans une monftre faite au camp du Mont-Saint-Jean (dans le Luxembourg), le 18 Juin 1543 (*e*). La même année la maifon-forte de Toftpenfée ou Toppenfet, aujourd'hui château de Coutant, près Avefnes-fur-Helpe, eft affiégée par l'Amiral d'Annebaud; & en 1545 Jeanne de Quartes, Dame de la Mothe, mariée à Jean du Joncquoy « écliffe (détache) la feigneurie de *Toftpenfée ou Coutant* » de celle de la Mothe en faveur de fon fils (*f*).

OUDINET Couftant figure comme Archer dans une monftre faite à Sédan le 2 Août 1549 (*g*).

PIERRE Couftant, marié à Élifabeth COSSIN, en eut une fille, MARIE, née le 13 Avril 1575 (première infcription du regiftre des naiffances de la paroiffe Saint-Jacques de Compiègne).

Mais la filiation fuivie ne commence qu'au XVIe fiècle avec les regiftres des paroiffes confervés à l'Hôtel de ville de Compiègne.

PREMIER DEGRÉ.

RAOULT Ier Couftant, Commandant ou Maître du port de Compiègne (*h*), époufa, le 5 Juin 1593, Anne DE PRONNAY, fille de Jean, Confeiller du Roi, Procureur de S. M. au bailliage (*i*). De ce mariage font iffus dix enfants (1594-1616), dont huit ne nous font connus que par leurs actes de baptême. Les deux autres font :

1. RAOULT II (8e), qui fuit,
2. ANTOINETTE (1ère), mariée à Arthus DE CROUY (*j*).

II. DEGRÉ.

RAOULT II Couftant, Avocat en Parlement, né le 10 Juin 1610 (paroiffe Saint-Jacques), décédé le 24 Août 1680. Il avait époufé, le 15 Juillet 1636, Loyfe LOYSEL, de l'ancienne famille beauvaifienne du célèbre jurifconfulte (*k*). Des quatorze enfants

(*a*) R. de Belleval; Amiens, Lemer, 1862.
(*b*) Pafquier, *Recherches de la France.*
(*c*) Titres fcellés de Clérembault : Bibliothèque Impériale.
(*d*) Original fur papier en poffeffion de la famille.
(*e*) Original en parchemin en poffeffion de la famille.
(*f*) Chartes des feigneuries de la Mothe, fife à Saint-Hilaire, & de Coutant (collection de M. Michaud, d'Avefnes).
(*g*) Original en parchemin en poffeffion de la famille.
(*h*) Les Maîtres de port étaient à l'origine des Officiers du Roi. Ce fut feulement fous Louis XIV que leurs fonctions furent exercées par un Bureau, inftallé à l'Hôtel de Ville de Paris & nommant des Subdélégués, à la tête duquel fut placé le Prévôt des Marchands.
(*i*) Un de fes defcendants, Lieutenant général en l'Élection, fit partie des Affemblées électorales de la Nobleffe du bailliage en 1789. (Cahiers des bailliages, G. Desjardins, *Annuaire du département de l'Oife*, de 1867.) Armes : *de Gueules au Chevron d'Argent.*
(*j*) Cette famille éteinte en 1862 figurait déjà au temps de Saint Louis dans la bourgeoifie de Compiègne (Hiftoire de ce Prince par le Confeffeur de la Reine Marguerite). Armes : *Coupé, au 1er d'Argent, Fretté de Gueules; au 2e d'Azur au Croiffant d'Or, accofté de 3 Étoiles d'Argent, 2 en flancs & 1 en pointe* (cachets de famille).
(*k*) Antoine Loyfel, Avocat du Roi en fa Cour de juftice de Guyenne, puis à Paris, Procureur général à Li-

iffus de cette union (1637-1659), deux feulement font connus autrement que par leurs actes de baptême. Ce font :

1. Raoult III (2e), qui fuit.
2. Dom Pierre Couftant (11e), Prêtre, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui établit fa réputation par fes travaux fur Saint Auguftin & Saint Hilaire. Élu Prieur de Nogent-fous-Coucy, au diocèfe de Laon, il n'accepta qu'à regret cet honneur, & fa modeftie lui fit demander avec inftance, au bout de fon triennat (1693-1696), d'être rendu à fes études & à fes livres. Revenu à Saint-Germain-des-Prés, il entreprit victorieufement la défenfe de la Diplomatique de Dom Mabillon contre les attaques du P. Germon, Jéfuite, & il publia en 1721 le 1er volume de fon grand ouvrage des *Lettres des Papes*, collection qui ne fut pas continuée après lui, & dont deux volumes, tout préparés & encore inédits, fe trouvent à Rome parmi les manufcrits du Vatican. Une fièvre lente, qui le minait depuis longtemps, l'enleva le 18 Octobre 1721 ; il laiffait une mémoire auffi vénérée pour fa ferveur & fon auftérité que pour fon amour de l'étude, fa profonde érudition & fa critique fûre & judicieufe (*a*). Le favant Cardinal Pitra a pu en dire de nos jours qu'il fut peut-être l'homme le plus remarquable de la congrégation après Dom Mabillon. Par un Bref, qui rappelle fes mérites & ceux d'un de fes petits-neveux, maffacré pour la Foi en Mantchourie en 1846, le Souverain Pontife a daigné conférer au chef actuel de la famille Couftant le titre héréditaire de Comte romain (*b*).

III. DEGRÉ.

Raoult III Couftant, Écuyer, Confeiller du Roi, Lieutenant criminel en l'élection de Compiègne, mentionné à l'Armorial général (*c*). Né le 22 Juin 1639, il fut Gouverneur attourné le 7 Mars 1695, & mourut le 11 Septembre 1703. Il s'était marié à Damoifelle Charlotte Brunel (*c*), le 30 Septembre 1664 (paroiffe Saint-Antoine),

moges, diftingué par les Rois Henri III & Henri IV, fut un des chefs du fameux parti des Politiques, qui fit ouvrir au Navarrais les portes de Paris. Il était petit-neveu de Jean, Médecin des Rois Louis XII & François Ier, Directeur de la maladrerie de Saint-Lazare de Beauvais. Ses principaux ouvrages font : *le Dialogue des Avocats; les Inftitutes coutumières ; les Mémoires du Beauvaifis.* Sa vie a été écrite par Joly. Armes : *d'Azur à l'Oifeau d'Argent, becqué & membré de Gueules, perché fur un Écot d'Or & tenant en fon bec un rameau du même.* (Dubuiffon. — Mufée de Beauvais.)

(*a*) Ses principaux ouvrages font : Édition de Saint Auguftin, Tables, Index, &c., Paris, 1679, 2 volumes in-folio; — Édition de Saint Hilaire, dédiée au Cardinal d'Eftrées, Paris, 1693, Fr. Muguet, 1 vol. in-folio ; — Édition du Bréviaire, 1696 ; — 1re *Réfutation du P. Germon* (Défenfe de la Diplomatique de Dom Mabillon), Paris, 1706, Ve Muguet, in-8o ; — 2e *Réfutation du P. Germon*, Paris, 1715, J.-B. Coignard, in-8o ; — *Epiftolæ Romanorum Pontificum, &c.*, t. I, *ab anno Chrifti* 67 *ad annum* 440, Parifiis, 1721, apud L.-D. de la Tour, A.-N. Couftelier & P. Simon. Les manufcrits des deux volumes fuivants, préparés & confervés au Vatican, y font arrivés à la mort du Cardinal Fefch. Une édition du 1er volume fut publiée à Gœttingue en 1796 par C.-T. Schœnneman, mais avec des variantes & des retranchements.

Confulter fur Dom Couftant : Moreri, *Grand Dictionnaire hiftorique ;* du Pin, *Bibliothèque des Auteurs eccléfiaftiques du XVIIe fiècle ;* Baillet, *Vie des Saints ;* Dom Taffin, *Hiftoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur ; Journal des Savants*, de Janvier 1722 (Éloge de Dom Mopinot) ; Dom Phil. Lecerf, *Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît ;* Dom Martène, Vie de Dom Couftant, manufcrit, Bibliothèque Impériale; Michaud, *Biographie univerfelle ;* Graves, *Statiftique du canton de Compiègne* (*Annuaire de l'Oife*, 1850) ; Brainne, *Annuaire de l'Oife*, 1859 ; *Recueils de la Société académique de Beauvais* (1863, 1865, 1868) ; Richard & Giraud, *Bibliothèque facrée ;* Quérard, *France littéraire ;* Mss. bénédictins de la Bibliothèque Imp.

(*b*) Voici les termes mêmes du Bref : « *Conftitit... Nobis... inter majores tuos adnumerare viros, qui doctrina præfertim facra floruerunt, vel ecclefiaftica enituerunt dignitate, quorum unus, ut ex religiofis monumentis eruitur, in diffeminanda atque afferenda apud barbaros chriftiana fide, animofus ac fortis occubuit.* »

(*c*) Armorial général, élection de Compiègne : no 103. Sous le no 104 figure avec les mêmes armes N. Couftant, Curé de Canly.

(*d*) Armes : *de Gueules au Pal échiqueté d'Argent & d'Azur* (Armorial de Picardie. — Armorial général.)

& en eut douze enfants (1665-1680), dont ſix ſont mentionnés dans des documents ultérieurs :

1. Claude (3e), né le 9 Juin 1669, le même peut-être qui épouſa Marie Boitel, dont une fille, mariée, le 22 Novembre 1712, à Claude Motel, Seigneur du Cardenoy.
2. Marie (5e), né le 26 Avril 1672, Gouverneur attourné en 1715.
3. Dom Louis (7e), Prêtre, Religieux bénédictin.
4. Charles-Marie (8e), qui ſuit.
5. Marguerite-Thérèse (9e), née le 9 Juillet 1677, mariée, le 19 Mars 1710, à Louis-Noël Langlois de Saillant, Écuyer, Directeur des Poſtes à Valenciennes (*a*).
6. Antoine (12e), Notaire royal, né vers 1680, marié le 24 Janvier 1715, à Catherine du Feu (*b*). Il décéda le 23 Juin 1727.

IV. DEGRÉ.

Charles-Marie Couſtant, Écuyer, Seigneur de Belle-Aſſiſe, Jouy, Sainte-Criſtine, &c., Conſeiller du Roi, Procureur de S. M. aux bailliage & autres juridictions royales de la ville de Compiègne. Il fut Avocat en Parlement, Lieutenant criminel en ſurvivance, Gouverneur attourné en 1719, Subdélégué de MM. les Prévôt des Marchands & Échevins de la ville de Paris pour les rivières d'Aiſne & d'Oiſe, Bailli général des douanes du Val-de-Grâce, Gouverneur & Adminiſtrateur de l'hopital général de Compiègne, &c.

Né le 25 Janvier 1676 (paroiſſe Saint-Antoine), décédé le 2 Janvier 1752, il avait épouſé vers 1701 (*c*) Marie-Barbe de More (*d*). De cette union ſont iſſus dix enfants :

1. Raoult-Charles-Marie, né le 2 Octobre 1702, mort ſans alliance.
2. Antoine-François Couſtant, Écuyer, Avocat en Parlement, Conſeiller du Roi, Maître particulier de la maîtriſe des Eaux & Forêts de Compiègne, né le 12 Octobre 1705, décédé le 23 Août 1788, marié à Charlotte-Geneviève Ségoing (*e*), de la famille de l'Hiſtoriographe du Roi ; de ce mariage il eut :
   - I. Charlotte-Geneviève-Élisabeth, née le 27 Octobre 1747, mariée, le 1er Mai 1764, par ſon oncle Dom François Couſtant, à Marie-Jean-François-Hyacinthe Esmangart de Beauval (*f*), Chevalier, Seigneur de Freſnel, Saint-Maurice, &c., Ingénieur ordinaire du Roi, Major de la ville de Compiègne & Lieutenant des Chaſſes de la Capitainerie royale, en ſurvivance de ſon père.
   - II. Antoine-Louis, né le 9 Septembre 1750, ſans poſtérité.
3. Dom François Couſtant, né le 15 Avril 1709, Prêtre, Religieux bénédictin, Vicaire de la paroiſſe du Crucifix (établie en la nef de l'abbaye de Saint-Corneille), eſt l'auteur d'un manuſcrit, dont une copie, conſervée dans la Bibliothèque du château de Compiègne, eſt intitulée : « *Relations des fêtes publiques,*

(*a*) Armes : *d'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de 2 Pommes de Pin de Sable & d'un Lion du même, tenant de la patte dextre une Palme de Sinople ; au Chef parti : le 1er d'Azur à 3 Étoiles d'Or ; le 2e d'Or à l'Aigle de Gueules, becquée & membrée d'Azur, ſoutenue d'un Croiſſant de Gueules* (Armorial général).

(*b*) Armes : *d'Argent à la Faſce d'Azur, ſupportant un Arbre de Sinople, & accompagné en pointe d'un Cœur embraſé de Gueules* (Armorial général).

(*c*) L'acte de mariage n'a pas été retrouvé.

(*d*) Armes : *d'Or à la Tête de More de Sable, arrachée & tortillée de Gueules, colletée d'Argent.*

(*e*) Armes : *d'Azur à la Cigogne d'argent, becquée & membrée de Gueules, la patte dextre levée, engoulant un Lézard de Sinople, émergeant d'une Onde d'Argent & accompagnée en chef de 2 Étoiles d'Or* (Armorial général & Ségoing).

(*f*) Armes : *d'Azur au Cygne d'Argent, becqué d'Or, nageant ſur une Onde auſſi d'Argent & accompagné en chef de cinq Beſans d'Or rangés 3 & 2* (Armorial général).

qui ont esté données à Compiègne pour le rétablissement & la convalescence de S. M. Louis XV, le dimanche 27 Septembre 1744 & les jours suivants, par Dom François Coustant, &c. (*a*) » & porte pour épigraphe : « Compiègne fidèle à ses Rois ».

4. Louis, Docteur de la Faculté de médecine de Montpellier, né le 13 Août 1712, marié à Élisabeth-Reine de France (*b*), dont il eut :
   I. Geneviève-Claudine, née le 17 Mars 1743, sans alliance.
   II. Louis-Nicolas, né le 9 Mai 1746, sans alliance.
5. Michel-Raoult, né le 15 Avril 1715, sans alliance.
6. Louis Coustant, Écuyer, Seigneur de Jouy, & « de Belle-Assise, par cession de son père », né le 30 Octobre 1717, Conseiller du Roi & Avocat de S. M. au bailliage de Compiègne, Subdélégué des Prévôt des Marchands & Échevins de la ville de Paris, épousa, le 22 Septembre 1774, Louise-Thérèse de la Vallée de Calfeux (*c*), dont il eut :
   I. Antoinette-Marie-Louise, née le 19 Septembre 1775, morte en bas âge.
   II. Antoinette-Thérèse Coustant de Jouy, née le 7 Mai 1778, mariée à Marie-Louis-Étienne Brulley de la Brunière, Avocat au Parlement (*d*), frère de Monseigneur l'Évêque de Mende. Leur fils, l'Abbé Paul-Maxime de la Brunière, Prêtre des missions étrangères, Coadjuteur de Monseigneur l'Évêque de Colomby, Évêque nommé de Trinita (Mantchourie), fut massacré pour la Foi par les Tartares sur les bords de l'Amour en 1846 (*e*).
7. César-Robert, auteur de la branche d'Yanville, qui continue seule la descendance.
8. Magdeleine, née le 12 Janvier 1705, mariée, le 6 Avril 1743, à Claude-Nicolas Mottet, Seigneur de la Motte, Baron fieffé de Saint-Corneille, Officier de la vénerie du Roi (*f*).
9 & 10. Marie-Antoinette & Marie-Barbe-Élisabeth, sans alliances.



BRANCHE D'YANVILLE.

V. DEGRÉ.

César-Robert Coustant, Écuyer, Seigneur de Sainte-Cristine, Yanville, Haute-Fontaine, Coseigneur de Villers, Conseiller du Roi, & Procureur de S. M. au bailliage & autres juridictions royales de la ville de Compiègne, né le 28 Septembre 1720; il fut Avocat en Parlement & Substitut du Procureur général au bailliage; il soutint en 1760, avec son frère Louis Coustant de Jouy, Avocat du Roi, un long

(*a*) M. Vatout, qui, tombant dans l'erreur commune, l'appelle Dom Constant, dit dans ses Châteaux royaux (Ch. de Compiègne, p. 473) : « Ce récit nous a conservé avec une exactitude bénédictine, la relation des fêtes célébrées à cette époque dans cette ville. »

(*b*) Armes : *Fascé d'Argent & d'Azur de six pièces, l'Argent chargé de 6 fleurs de Lys posées* 3, 2 & 1 (Armorial de Picardie).

(*c*) Armes : *de Gueules au Chevron abaissé d'Argent, accompagné en chef d'une Étoile à* 6 *rais d'Or.*

(*d*) Armes : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné de* 3 *Fers de lance d'Argent.*

(*e*) Voir les *Annales de la Propagation de la Foi*, Septembre 1852 & Novembre 1862.

(*f*) Armes : *d'Argent au Chevron d'Azur, accompagné en chef de* 2 *Roses de Gueules, tigées & feuillées de Sinople, & en pointe d'une Motte de Sable* (aliàs, *Besan*); *au Chef d'Azur, chargé de* 3 *Étoiles d'Or* (Armorial général).

procès contre le Préſident en l'élection, au ſujet des juridictions reſpectives de leurs charges (*a*). Il mourut le 29 Janvier 1775, laiſſant de ſon mariage (12 Novembre 1750) avec Marie-Martine-Éliſabeth Denison (*b*), d'une famille de l'échevinage de Paris (*c*):

1 & 2. Jacques-César, né le 15 Juillet 1757, & Charles-Louis-Marie, né le 14 Janvier 1762, morts en bas âge.
3. Charles-Marie, qui ſuit.
4. Élisabeth-Françoise Couſtant, née le 10 Mars 1756, mariée, le 11 Janvier 1775, avec Charles-Antoine Poulletier, Chevalier, Seigneur de Verneuil, Gannes, Autreval, &c., Chevalier de Saint-Louis, Gendarme de la garde du Roi (*d*).

VI. DEGRÉ.

Charles-François-Marie Couſtant, Chevalier (*e*), Seigneur de Sainte-Criſtine, Yanville, Villers en partie, dénommé Couſtant d'Yanville, Conſeiller du Roi, Préſident Tréſorier de France, Général des Finances & Grand Voyer en la généralité de Soiſſons, puis Conſeiller de Roi, Correcteur en la Chambre des comptes de Paris (*f*). Né à Compiègne (paroiſſe Saint-Jacques) le 11 Octobre 1759. Il épouſa, le 4 Septembre 1794, à Senlis, Marie-Louiſe-Antoinette-Thérèſe de Belleval, des Marquis de Belleval-Bois-Robin, & mourut à Paris, le 14 Octobre 1817, laiſſant :

1. Charles-César, qui ſuit.
2. Paul-Antoine, né le 18 Juillet 1797, mort en bas âge.
3. Élisabeth-Louise, née le 28 Novembre 1803, mariée, le 27 Avril 1824, & veuve d'Auguſte-Romain Coquebert de Montbret (*g*), des Barons de Montbret, Conſeiller à la Cour royale d'Amiens, dont deſcendance.

VII. DEGRÉ.

Charles-César Couſtant d'Yanville, Chevalier, Comte romain (*h*), Conſeiller ho-

(*a*) Des Mémoires furent lancés & un ſecond, qui eſt arrivé juſqu'à nous (imprimé ſur papier, en poſſeſſion de la famille d'Yanville), eſt ſigné par M. l'Abbé d'Héricourt, rapporteur, Me Elie de Beaumont, Avocat, & d'Origny, en faveur des gens du Roi. Il donne de curieux détails ſur les juridictions municipales de cette époque & nous apprend, par une note manuſcrite du temps, que les défendeurs perdirent leurs procès par arrêt du 1er Août 1764, au rapport de l'Abbé Terray.

(*b*) Son biſaïeul Meſſire Pierre Deniſon, Échevin de Paris en 1651, obtint par ſon influence du fameux conſeiller Brouſſel, nommé par les Frondeurs, la démiſſion de ſa charge de Prévôt des Marchands. Les Mémoires de l'Hôtel-de-Ville, cités par Am. Gabourd (*Hiſtoire de France*), ont conſervé ſes paroles fermes & dignes : « Les préſentes conjonctures déſirent de vous une choſe qui ſeule peut détourner les maux dont la ville eſt menacée, &c. » Deniſon porta lui-même la démiſſion de Brouſſel au Duc d'Orléans au Luxembourg. Ces faits ſe trouvent rappelés dans le quatrain ſuivant, inſcrit au bas de l'ébauche d'une gravure du temps, attribuée à l'un des Poilly & conſervée dans la famille d'Yanville :

Sa prudence parut égale à ſon courage,
Quand il dépoſſéda le Prévoſt des marchands;
Et certes l'un & l'autre apoiſèrent l'orage,
Qui menaçoit l'Eſtat de périls évidans.

(*c*) Armes : *d'Azur au Rocher de cinq Coupeaux d'Or, battu par une Mer d'Argent & ſurmonté d'un Soleil d'Or.*

(*d*) Armes : *de Sable à 3 Poules d'Or.*

(*e*) Ainſi qualifié dans tous ſes actes, notamment dans l'acte de ceſſion de l'office de Conſeiller du Roi, Tréſorier de France général des Finances & Grand Voyer en la généralité de Soiſſons en date du 8 Avril 1788. (Copie collationnée, revêtue du ſceau de France.)

(*f*) Il fut l'un des ſept membres de la Chambre des comptes, propoſés parmi les 33 Magiſtrats préſentés à S. M. Louis XVI par M. Tarbé, Miniſtre des contributions publiques, pour former le Bureau de comptabilité nationale, remplaçant les Chambres des comptes ſupprimées en 1790. (Renſeignement fourni par M. Michelin, Conſeiller Maître à la Cour des comptes, & tiré des papiers de M. Tarbé, ſon beau-père.)

(*g*) Armes : *de Gueules à 3 Coqs d'Or, chantants & la patte dextre levée.* (Dubuiſſon. — Nobil. de Champagne.)

(*h*) Bref de S. S. le Pape Pie IX, contreſigné Caſtellani, pour le Cardinal Clarelli, & revêtu des légaliſations de la Nonciature apoſtolique à Paris & du Miniſtère des affaires étrangères. (Voir la note *b*, page 3.)

raire à la Cour des comptes, Officier de la Légion d'honneur, décoré du Lys & de la médaille de Sainte-Hélène. Il a été fucceffivement Élève de l'École Polytechnique (1814-1815), Licencié en droit, Avocat, Garde du corps inferit dans la compagnie de Wagram, Afpirant, Confeiller de 2e, puis de 1re claffe à la Cour des comptes & en outre Membre du Confeil d'arrondiffement de Senlis, du Confeil général de l'Oife, &c. Réfidence : Paris & le château du Tillet (*a*).

Né à Senlis, le 3 Décembre 1795, il a époufé en premières noces, le 21 Juillet 1825, Henriette-Zoé DE SELLE (*b*), des Comtes de Selle du Mefnil-lès-Chevreufe; & en fecondes noces, le 20 Octobre 1838, Marie-Anne-Élifabeth GOULLET DE RUGY (*c*), des Vicomtes de Rugy. Il eut du premier lit :

1. HENRY, qui fuit.

Et du deuxième lit :

2. MARIE-ALBERT-RAOUL, né le 16 Août 1839.
3. MARIE-ANNE-BERTHE, née le 15 Janvier 1843, mariée, le 1er Août 1868, à Marie-Léon-Gafton BROSSAUD DE JUIGNÉ (*d*), Confeiller de Préfecture de Seine-&-Marne.

VIII. DEGRÉ.

HENRY Couftant d'Yanville, Chevalier, Chef d'efcadrons au 3e régiment de lanciers, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier du Nichani Ifthikar de Tunis, ancien Élève des Écoles de Saint-Cyr & de Saumur, Membre des Sociétés des antiquaires de Normandie, académique de Beauvais, archéologique de Conftantine, &c. (*e*). Né à Paris le 22 Septembre 1826, il a époufé, le 19 Mai 1860, Charlotte-Louife-Ada DANIEL D'EURVILLE DE GRANGUES (*f*), dernier rejeton des Marquis de Grangues. De cette union font iffus :

1. MARIE-RAOUL-RAYMOND, né à Paris le 13 Février 1862.
2. MARIE-THIBAUT-PIERRE-HENRY, né à Lyon le 24 Novembre 1865.



La famille Couftant compte une longue fuite de Magiftrats, Avocats en Parlement, Lieutenants criminels, Procureurs du Roi, plufieurs Gouverneurs attournés de Compiègne, un Tréforier de France général des Finances, des Membres de la Chambre des comptes de Paris & de la Cour des comptes, plufieurs Bénédictins, un Officier fupérieur de cavalerie, &c., &c.

Par fuite des alliances qu'elle a contractées elle fe trouve avoir des liens de parenté avec les familles : de SEROUX, CHARMOLUE, CHARPENTIER, CORDIER, DE MONCEAUX,

(*a*) Le Tillet, commune de Cires-lès-Mello, canton de Neuilly-en-Thelle (Oife), à 3 kilom. d'Ercuis.

(*b*) Armes : *d'Argent à 3 Bandes de Gueules; au Chef d'Azur, chargé de 3 Étoiles d'Or.* (Nobil. de Provence.)

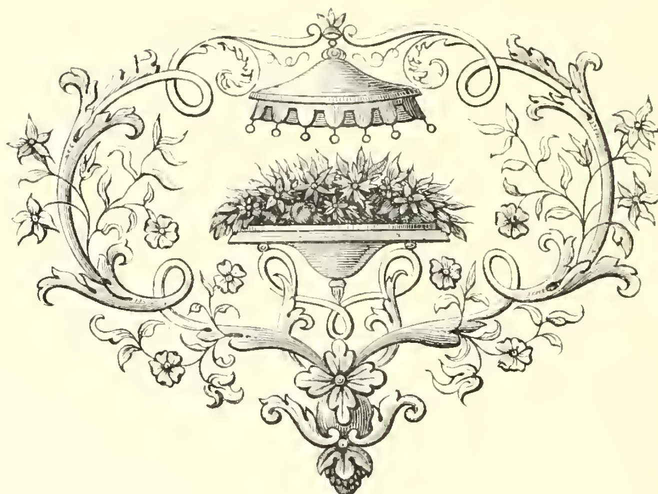
(*c*) Armes : *d'Azur au Lion d'Or, grimpant à une Fontaine d'Argent.* (Lettres patentes. — Armorial général.)

(*d*) Armes : *d'Azur au Lion d'Argent, à la Fafce d'Hermines brochant fur le tout.* (Armorial de Bretagne. — Borel d'Hauterive.)

(*e*) Il eft auteur d'une Notice fur D. Pierre Couftant, au fujet de laquelle Mgr Mercurelli, Secrétaire de S. S. Pie IX pour les Lettres latines, lui adreffa, au nom du Saint-Père, un Bref de félicitations, conftatant l'exiftence au Vatican de deux volumes préparés des *Lettres des papes;* il publie en ce moment un grand ouvrage fur la Chambre des comptes de Paris.

(*f*) Armes : *Écartelé : aux 1 & 4, d'Argent, au Pal fufelé (3 fufées & 2 demies) de Sable* (Daniel); *aux 2 & 3, auffi d'Argent au Loup paffant de Sable, la tête & la queue contournées, armé, lampaffé & vilainé de gueules* (Daresbury); *& fur le tout une Étoile de Gueules, chargée d'un Croiffant d'Or.* (Certificat de Edw. Byffhe, Roi d'armes d'Angleterre. — Lettres confirmatives de Nobleffe. — Armorial général.)

de Frézals, Grimprel, d'Estanne de Bernis, Corbin de St-Marc, Doveton, Russel de Sevallofield, de Warren, de Vidart, de Broglie-Revel, Desprez de la Rezière, de Lancry, Hamelin, Berthe de Pommery, de Breda, Pasquier de Franclieu, de Carondelet, de Béthune-Hesdigneul, Le Caron, Le Pelletier de Glatigny, Pommeret des Varennes, Dutreil, de Bonnefoy de Montbazin, de Guillebon, Le Harivel de Mézières, de Faudran, de Grasse, Graham, de Boispéan, de Charette-la-Colinière, de Madronet de Saint-Eugène, Tardif de Petitville, de Caulaincourt, Marchal de Corny, de la Rochelambert, de Redon, de Romanet, de Morogues, de Trimond, de Bruc de Livernière, Harscouet de Saint-Georges, de la Rue du Can, de Foucher de Careil, Boscary de Romaine, de Provigny, de la Tour du Pin, de Chérisey, &c., &c.



COUSTIN.

Comtes de Couftin, de Bourzolles, de Carlus & d'Oradour-fur-Vayres; Marquis du Mafnadaud, Vicomtes de Beaurepos, Barons de Berbiguières, de Blanac, de la Vallade; anciens Seigneurs du Chaffaing, de Puymartin, du Verg, d'Avignac, de la Caffaigne, de Gains, de Meré, de Buffac, de Lavaupot, de Turgou, de Saint-Jean de Livet, de Mirabel, de Lefpinaffe, de Saint-Bafile, de Pleaux, de Villemaiffant, de Sazeirat & autres lieux.

EN LIMOUSIN, MARCHE, QUERCY, PÉRIGORD, POITOU, SAINTONGE, NORMANDIE ET AUVERGNE.



D'Argent au Lion de Sable, armé, lampaffé & couronné de Gueules (a). SUPPORTS : *deux Lions.*

La maifon de Couftin eft une des plus anciennes du Limoufin (*b*). Sur une preuve de nobleffe faite en 1526 (*c*), pour un canonicat, elle eft déclarée noble de tous temps & d'ancienne lignée, ayant toujours fuivi le métier des armes & vécu noblement. Les Gentilshommes Limoufins qui ont témoigné dans les enquêtes des preuves de nobleffe pour l'admiffion de plufieurs de fes membres dans l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, l'ont auffi reconnue comme l'une des plus nobles & des plus anciennes de leur province. Un de fes membres, ROBERT de Couftin, eft infcrit aux falles des croifades du Mufée de Verfailles; il avait fuivi Saint Louis à la croifade de 1248. André de Boiffe, Chevalier, au nom dudit Robert Couftin & de deux autres Damoifeaux, emprunta 200 livres tournois à Simone di Saulo, à Acre, en 1250, fous la garantie d'Alphonfe, Comte de Poitiers.

Il s'eft formé plufieurs branches de cette maifon, dont la filiation remonte à GUILLAUME de Couftin (*d*), vivant vers 1350, qui, en 1364, reconnut devoir une rente à l'abbaye d'Uzerche, fur fa feigneurie du Chaffaing. En 1419, une fentence fut rendue au profit de noble JEAN de Couftin, Damoifeau, Seigneur du Chaffaing, comme fils & héritier de Guillaume (*e*). Jean de Couftin (*Coftini*), laiffa, entre autres enfants : HUGUES, qui continua la filiation directe, & PIERRE, qui fut l'auteur de la branche de Bourzolles. Hugues, dit Gonin, laiffa cinq fils, nommés dans le contrat de mariage de fon petit-fils, en 1503. Ses fils étaient : 1 GILLES,

(*a*) Depuis 1574, la branche de Bourzolles portait : *Parti, au* 1er, DE COUSTIN; *au* 2e, *d'Azur à trois Léopards d'Or, l'un fur l'autre, armés, lampaffés & couronnés de gueules*, qui eft DE CAUMONT.

(*b*) Son nom s'eft écrit *Coftini* & quelquefois *Couftini* fur les chartes latines, puis *Coftin, Coftain, Couftain* & *Couftin*. Ces fix manières d'orthographier fe trouvent fur le contrat de mariage en français d'ANNET de Couftin, Seigneur du Chaffaing, avec Marguerite DE MOUSTIER, paffé à Bourges en 1503, & fur la procuration en latin, qui eft annexée à ce contrat, donnée par Marguerite de Meillars, mère d'Annet, pour autorifer fon mariage. Original en parchemin. — (*c*) Aux manufcrits de la Bibl. Imp., il en exifte un extrait fait par Chérin.

(*d*) La particule ne fe rencontre d'une manière fuivie dans les documents qu'à partir du XVIIe fiècle.

(*e*) Actes fur parchemin & mémoires de famille.

continuateur de la branche aînée; 2. Jourdain, Prieur commendataire de Prébuquières; 3. Foucaud, auteur de la branche du Mafnadaud; 4. Jean, Archiprêtre de la Porcherie, Chantre & Chanoine de Saint-Germain; 5. Louis, Curé de Baignaulx.

Nous allons indiquer les branches éteintes & donner une filiation fuivie de la branche du Mafnadaud, feule exiftante.

Les derniers repréfentants mâles de la branche aînée, étaient :

Charles-Louis, Comte de Couftin, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1841, & Jean-Baptiste-Léonard, Chevalier de Couftin, mortellement bleffé au combat de Berftheim, le 2 Décembre 1793, dans les rangs de l'armée de Condé où il fervait avec fon frère (*a*). Leur père, Louis de Couftin, Chevalier de Saint-Louis, avait fait pour eux, en 1781 (*b*), preuves de nobleffe pour le fervice militaire, remontant à Jean Couftin, Damoifeau, Seigneur du Chaffaing, mentionné plus haut. Cette branche habita le Limoufin, la Marche & le Poitou. En 1599 (*b*) & 1666 (*c*), elle fut maintenue dans fa nobleffe par les Intendants du Limoufin & du Poitou.

La branche de Bourzolles avait pour auteur, comme nous l'avons dit, Pierre de Couftin, Damoifeau, Seigneur de Floyère & d'Avignac, fils puîné de Jean, Seigneur du Chaffaing qui époufa en 1458 Matheline du Bosc, Dame de Bourzolles en Quercy, avec convention que leurs enfants prendraient le nom de Bourzolles (*d*).

Parmi les membres de cette branche, fe trouvent :

Puiffant Seigneur Jean de Couftin, Chevalier, Seigneur de Bourzolles, qui fit fon teftament devant Pavie, en 1524. Pendant les guerres d'Italie, « il fe diftingua tellement, qu'à l'iffue d'un combat, le Roi François I[er] le fit Chevalier de fon ordre & lui en donna la livrée de fa propre main; de plus, l'honora de la charge de Lieutenant de cent Gentilshommes de fa maifon (*e*). » Il fut auffi gouverneur de Montfaucon, en Piémont. Sa feconde femme, Béraude de Jaucourt, était Dame d'atours de la Reine Claude; ils laiffèrent, entre autres enfants (*f*) :

François, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre des Rois Henri II & François II, Gouverneur de Toul & de Verdun, Lieutenant du Maréchal de Tavannes & Capitaine de 50 hommes d'armes (*g*).

François, fils du précédent, Seigneur de Bourzolles, &c., Confeiller du Roi en fes Confeils d'État & privé, Capitaine de 50 hommes d'armes, époufa en 1574 Françoife de Caumont, fille de Brandelis de Caumont, Seigneur de Berbiguières, à condition que leurs enfants porteraient le nom & les armes de Caumont. En 1593, comme Lieutenant du Duc de Bouillon, il reçut ordre de commander les troupes du Roi, en Lorraine, &, en 1605, le Roi le nomma Gouverneur de Lintal, Montfort, Lanquais & Limeuil. Il laiffa de Françoife de Caumont (*h*):

François de Couftin de Caumont de Bourzolles, Seigneur de Bourzolles, la Caffaigne, Baron de Berbiguières, Comte de Carlus, &c., qui fervit en qualité de Capitaine de 50 hommes d'armes, meftre de camp & autres emplois, qui lui méritèrent le brevet de Confeiller d'État du Roi Louis XIII, le 22 Mars 1616 (*i*).

Jean, fils du précédent, fut Meftre de camp des chevau-légers du Duc de Sully. En 1667, il fut maintenu dans fa nobleffe par Pellot, Intendant de la généralité de Bordeaux (*j*). Son fils, Jean, dernier Comte de Carlus, mourut en 1728, & en fa perfonne s'éteignit la fouche de la branche de Bourzolles.

Cette branche de Bourzolles avait formé au XVII[e] fiècle deux rameaux, qui fe font éteints dans la defcendance mafculine :

(*a*) Lifte des officiers qui ont fervi à l'armée de Condé; manufcrit aux archives de la famille. — (*b*) Bibliothèque Impériale. Manufcrits. — (*c*) Bibliothèque de l'Arfenal. Manufcrits. — (*d*) Manufcrits de M. le Vicomte de Mauffabré & papiers de famille. — (*e*) (*f*) (*g*) (*h*) (*i*) (*j*) Inventaire des pièces produites en 1667 devant l'Intendant de Guienne, pour la maintenue de nobleffe. Manufcrits de M. le Vicomte de Mauffabré & papiers de famille.

Celui de Mirabel, par la mort, en 1845, du Comte Jean-Baptiste de Couftin de Bourzolles & de Caumont, Chevalier de Saint-Louis, qui avait émigré avec fon frère aîné, ancien Page du Roi Louis XVI, mort à Liége pendant la révolution; &, en 1836, par celle de leur plus jeune frère, le Vicomte de Bourzolles, qui n'a pas laiffé d'enfants de fon mariage avec Mlle de Chevigné, décédée en 1862.

Celui de Lefpinaffe, par les décès de Jean-François-Isaac, en 1841, & de Jean-François-Casimir, en 1851. En 1787, leur père, Joseph de Couftin-Caumont, Comte de Bourzolles, fit preuves de nobleffe pour leur admiffion au fervice (*a*).

Une autre branche, celle des Seigneurs du Verg, dont l'auteur, Guillaume de Couftin (*Coftini*), vivant vers 1400, eft préfumé fils de Guillaume, Seigneur du Chaffaing, s'eft éteinte dans Jeanne de Couftin, mariée en 1622 à Jean de la Rochechouvel (*b*).

Les alliances directes de ces branches font, notamment, avec les maifons : d'Anglars-Saint-Victour, d'Archiac, d'Auray, d'Auriolle, de Beaumont, de Blois, de Bonnefon, de Bouilhac, de Boussac, de Carbonnières, de la Carolie, de Caumont, de Chamborant, de Chaunac, de Chevigné, de Costes-la-Calprenède, de Coux, de David, d'Eschizadour, d'Escodeca-Boisse, d'Espaigne, de Faulcon, de Gain, Hugon des Farges, de Jaucourt, de Lart, de Lescours, de Lostanges-Sainte-Alvère, de Maulmont, de Meillars, de Montagnac, de Monteruc, de Moustier-Sarragousse, de Nesmond, d'Oiron, d'Orléans, de Parel, du Pin, de Pierrebuffière, de Phelip-Saint-Viance, de Ravenel, de Rochefort-Saint-Angel, de Roffignac, de Royère, de Saint-Julien, de Saintou, de Souillac, de Vienne, de Villemoun, de Vigier, du Verg, &c.



La branche du Mafnadaud, feule exiftante aujourd'hui, a pour auteur :

PREMIER DEGRÉ.

Foucaud de Couftin (*Coftini*) (*c*), Damoifeau, Seigneur du Mafnadaud, du Mafchalard & de Fougeyrac, fils puîné de Hugues, dit *Gonin*, Damoifeau, Seigneur du Chaffaing, époufa (contrat du 10 Janvier 1490) (*d*), Ifabeau de Fougeyrac, fille de Martial, qui lui apporta les feigneuries ci-deffus mentionnées. Au contrat de mariage de fon neveu, Annet, fils de fon frère aîné Gilles, en 1503 (*e*), il renonça à tous les droits auxquels il pouvait prétendre fur la feigneurie du Chaffaing. En 1515, il rendit foi & hommage lige à Alain, Sire d'Albret, pour le Mafnadaud & fes dépendances; il eft défigné fur cet acte : « Notre cher & bien amé Foucaud du Chaffaing, Écuyer, Seigneur du Mafnadau. » Le 9 Mars 1529 (*f*), il partagea fes biens & ceux de fa femme entre leurs enfants, qui fuivent :

1. Jean, dit *l'aîné*, Écuyer, Seigneur du Mafchalard, époufa Marie de Roziers, qui, en 1537, était remariée à Jean de la Sallemonie. Leurs enfants étaient :
   I & II. Martial & Marguerite, morts en bas âge.
2. Jourdain, Archiprêtre d'Ambeyrac & Curé de Rouffiac, en Angoumois.
3. Louis, qui continuera la defcendance.
4. Jean, Chanoine de l'églife collégiale de Saint-Germain, en Limoufin.
5. Léonarde, mariée en 1522 à Jean de la Rye, Écuyer, Seigneur de Loberge.
6. Françoise, mariée à Jacques Arnault, Écuyer, Seigneur de la Pyrade.

(*a*) Bibl. imp. Manufcrits. — (*b*) Maintenues de nobleffe du Limoufin, Bibl. de l'Arfenal. — (*c*) Acte d'arrentement du 17 Juin 1512. Original en parchemin. — (*d*) Mention de ce contrat fur un inventaire de 1601. Original en papier. — (*e*) Contrat de mariage. Original en parchemin. (*f*) Acte de partage. Original en parchemin.

7. Anne, mariée en 1533 à Jean du Breuil-Hélion, Écuyer, Seigneur de Combes.
8. Isabeau, mariée à Jean Mouren, Écuyer.
9. Léonarde, mariée à Jean de Lapisse, Écuyer.

II. DEGRÉ.

Louis de Couftin, Écuyer, Seigneur du Mafnadaud, du Mafchalard & de Fougeyrac, époufa (*a*) Louife de Lambertye, fille de feu François, Écuyer, Seigneur de Lambertye, Noyre, Echallat, &c., & de Marguerite de Maulmont. En 1541, à Limoges, fous le nom de Louis du Chaffaing, il rendit hommage (*b*) à Henri, Roi de Navarre, Sire d'Albret, pour fa feigneurie du Mafnadaud & dépendances. Il tefta à Paris le 6 Avril 1551 (*c*), & mourut le 16 Juillet 1565 (*d*). Il eut pour enfants :

1. François, Chevalier de l'ordre du Roi, diftinction que lui valut la bravoure qu'il montra dans les armées royales en 1568 & 1569, fut Seigneur du Mafnadaud, de Villemaiffant & de Beaumont. Il époufa (*e*) Louife du Chastaing, fille de feu René, Écuyer, Seigneur de Beaumont, Villemaiffant, &c., & de Anne de Chabannais. Il tefta le 3 Avril 1584 (*f*).
2. Jourdain, Archiprêtre d'Ambeyrac & Prieur de Champaignac.
3. Jean, dit *l'aîné*, Écuyer, Seigneur du Mas & de Fougeyrac, tefta avant la bataille de Saint-Denis, au camp de l'armée catholique, le 28 Novembre 1567.
4. Raymond, mentionné fur le teftament de fon père, en 1551.
5. Jean, Écuyer, Seigneur du Mas & de Fougeyrac après fes frères Jourdain & Jean, eft furnommé *le grand Monfeigneur* fur le teftament de fa mère en 1581.
6. Jacques, Écuyer, Seigneur de Bramefort, marié à Marquife Audet.
7. Jean, dit *le jeune*, qui fuivra.
8. Jeanne, mariée à François Joubert, Écuyer, Seigneur du Mofnar en 1558.
9. Françoise, mariée à Léonard de Rousiers, Écuyer, Seigneur de la Tour.

III. DEGRÉ.

Jean de Couftin, Écuyer, Seigneur du Mafnadaud, du Mafchalard & de Fougeyrac, recueillit les héritages de fes frères, à l'exception de celui de Jacques qui lui furvécut. Il époufa (*g*) Françoife de Jussac, fille de feu puiffant Seigneur Raymond de Jussac & de Magdeleine Jourdain, & fœur de François de Jussac, Baron d'Ambleville, &c., Gentilhomme de la Chambre du Roi & Chevalier de l'ordre, Capitaine de 50 Hommes d'armes de fes ordonnances, Lieutenant général au gouvernement de Saintonge & d'Angoumois. Le 1er Mars 1599, Jean & fon frère, Seigneur de Bramefort, produifirent leurs titres & furent maintenus dans leur nobleffe par l'Intendant du Limoufin (*h*). Jean fit fon dernier teftament au Mafnadaud, le 18 Octobre 1600 (*i*), mourut le 21 & fut enterré comme fes ancêtres au devant du maître-autel de l'églife de Pageas. Il laiffa :

1. François, dont l'article fuit.
2. Jacques, Écuyer, Seigneur du Mas, qui fervit en qualité d'Enfeigne dans les gardes du Duc d'Épernon, & fut tué devant la Rochelle en 1622 (*j*).
3. Marie, mariée (*k*) à Antoine d'Arlot, Écuyer, Seigneur de Frugie, &c.

4 & 5. Jeanne & Marquise, Religieufes au monaftère de Boubon, en Limoufin.

(*a*) Contrat du 6 Juillet 1533. Original fur papier, figné : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*b*) Original fur parchemin, figné : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*c*) Original en papier, figné : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*d*) Inventaire de 1565. Expédition fur papier. — (*e*) Contrat de mariage du 10 Décembre 1558. Copie fur papier. — (*f*) Acte de tranfaction entre Jacques & Jean, fes frères, au fujet de fa fucceffion, en 1584. Expédition fur parchemin. — (*g*) Contrat de mariage du 11 Novembre 1591. Expédition fur papier, fignée : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*h*) Recherche de la nobleffe du Limoufin. Bibliothèque impériale, fonds français, cotés 5448. — (*i*) Teftament de 1600. Original fur papier, figné : *Vu d'Hozier*, 1763. — (*j*) Tableau généalogique de la famille. Manufcrit. (*k*) Contrat de 1608.

6. Jeanne, mariée en 1624 à Jean de Lambertye, Écuyer, Seigneur de Marval.

IV. DEGRÉ.

François de Couftin, Chevalier, Seigneur du Mafnadaud, du Mafchalard, de Bramefort, &c., rendit hommage au Roi en 1623. Il époufa (*a*) Renée de Ferrières de Sauvebœuf, fille de Jean, Chevalier, Meftre de camp de l'armée du Roi, Seigneur de Sauvebœuf, &c., & de feue Claude des Cars, dont la mère & les deux aïeules étaient des maifons : de Noailles, de Biron & de Bauffremont. François fervit en qualité de Capitaine dans le régiment de la Meilleraie & enfuite fous le Duc d'Épernon. Ils eurent vingt-deux enfants, entre autres :

1. Antoine-Charles, qui fuit.
2. Annet, Prieur commendataire de Notre-Dame du Chalard, en Limoufin, en 1652, Abbé de Fontenay, en Bourgogne, Élu du clergé aux États généraux de Bourgogne (*b*), mort à Dijon en 1709.
3. Isaac, Chevalier de Saint-Jean de Jérufalem le 13 Août 1652 (*c*), puis Capitaine de Chevau-légers au régiment de Conti ; mort à Paris le 1er Février & inhumé dans l'églife de Saint-Séverin.
4. Jean, Capitaine au régiment du Doulcet, tué à Philisbourg en 1676.
5. Jean-Marc, Prieur de Masbuiffon, de Beaubreuil & de Meiriol, puis du Chalard en 1689, & Abbé de Fontenay ; mort en 1722.
6. Hélie, Page de la Grande Écurie du Roi, en 1667, Moufquetaire, & Lieutenant au régiment du Doulcet; mortellement bleffé le 2 Juin 1675, à Philisbourg.
7. Jeanne, mariée en 1647 à Jean-Marc de Lestrade de Floirac.
8. Anne, mariée en 1663 à Jean de Royere, Chevalier, Marquis de Peyreaux.

Sept filles, Religieufes, dont une, Jeanne, Prieure de Boubon.

V. DEGRÉ.

Antoine-Charles, Chevalier, Seigneur, qualifié Marquis (*d*) du Mafnadaud, Baron de Blanac, Seigneur de Bramefort, le Mafchalard, Pleaux, &c., fut élevé Page de M. le Prince (le Grand Condé), à côté duquel il fut bleffé à Fribourg; à la bataille de Nordlingen il reçut un coup de moufquet qui lui brifa une épaule (*e*), & il quitta le fervice étant Capitaine au régiment de Montmège. Il produifit en 1666, devant d'Agueffeau, Intendant de Limoges, les titres juftificatifs de fa nobleffe, avec fes frères : Annet, Jean, Jean-Marc & Hélie (*f*). Le 18 Janvier 1680, il reçut une commiffion (*g*) du Subdélégué des Maréchaux de France, pour juger les duels & autres différends de la Nobleffe, dans le diocèfe de Limoges & les environs. Il époufa (*h*) Charlotte-Marie de Rilhac, fille de feu Charles, Chevalier, Seigneur Baron de Rilhac, Blanac, &c., Grand Bailli d'Auvergne, & de Louife de Tournemire, Dame de Sauvebœuf. Il mourut le 9 Juillet 1688, ayant eu :

1. François, dont l'article fuivra.
2. Annet, Chevalier du Mafnadaud, né en 1663, tué en 1692 à la bataille de Steinkerke, étant Capitaine dans le régiment de Thianges.
3. Renée, née en 1657, Religieufe au monaftère de Boubon.
4. Marie-Charlotte, mariée en 1681 à François-Mathurin de Lentilhac, Chevalier, Seigneur Vicomte de Sédières, Baron de Gimel, Felzins, &c.
5. Renée, née en 1659, décédée fans alliance.

(*a*) Contrat de mariage du 22 Février 1621 paffé en la ville d'Aixe. Expédition fur papier. — (*b*) Acte de 1692, expédition fur papier; tableau généalogique de la famille, &c. — (*c*) Preuves de nobleffe. Expédition faite en 1785. — (*d*) Jugement de 1686. — Contrat de mariage de fon fils en 1687, &c. — (*e*) Difpenfe de ban de 1674. Original. — Bibliothèque de l'Arfenal, Mss. — (*f*) Original. Certificat d'enregiftrement. — (*h*) Contrat du 9 Décembre 1655, paffé au château du Moulin d'Arnac (Bas-Limoufin). Expédition fur papier.

6. Jeanne, mariée en 1695 à Jean de Bermondet, Marquis de Cromières.
7. Gabrielle-Thérèse, mariée en 1700 à Jean de Beauroyre, Chevalier, Seigneur de Vilhac.

VI. DEGRÉ.

François de Couſtin, Chevalier, Seigneur Marquis du Maſnadaud, Comte d'Oradour-ſur-Vayres (a), Baron de Blanac, Pleaux, Saint-Baſile, &c., né au Maſnadaud le 4 Octobre 1656, épouſa (b) Marie-Anne de Bermondet, ſœur de Madeleine, mariée à Louis de Bourbon, Comte de Buſſet, & fille de feu Georges, Seigneur, Comte d'Oradour, &c., Lieutenant général des armées & de l'artillerie de France, & de Françoiſe Garnier. En 1692 il fut pourvu de la charge de Lieutenant de Roi en Limouſin (c). Ses armoiries furent enregiſtrées dans l'Armorial Général de France, en 1696, où il eſt qualifié de « *Marquis de Maſnadau* (ſic) ». Il mourut le 4 Janvier 1733; ſa femme était morte le 6 Août 1725. Leurs enfants furent :

1. Annet-François, qui ſuit.
2. Françoise-Charlotte-Antoinette, née en 1688 & mariée en 1711 à Albert de Rilhac, Comte de Saint-Paul, Baron de Bouſſac.

VII. DEGRÉ.

Annet-François de Couſtin, Chevalier, Seigneur Marquis du Maſnadaud, Comte d'Oradour, Baron de Blanac, la Vallade, Saint-Baſile, &c., dit le Comte d'Oradour, né au Maſnadaud le 1er Septembre 1698, épouſa (d) Henriette-Jeanne de Beynac, fille d'Armand, Comte de Beynac, Baron de la Vallade, &c., & de Marie de Verthamon. Il mourut à Limoges le 9 Décembre 1747. De ſon mariage :

1. Armand-François-Marie, né en 1723, mort en 1736.
2. Alexandre, dont l'article ſuit.
3. Adrien-Louis-Marie-Charles, dit auſſi Charles-Adrien-Maurice-Annet, Chevalier du Maſnadaud, né en 1726, Capitaine en 1748, Chevalier de Saint-Louis le 14 Février 1758 (e). Il fut bleſſé à Fontenoy, Berg-op-zoom & Sundershauſen, & tué à Berghen en 1759, après avoir été nommé Colonel.
4. Alexandre, Chevalier du Maſnadaud, Écuyer de la Grande Écurie du Roi ſur preuves faites en 1775 (f), Chevalier de Saint-Louis en 1779 (g).
5. Jean-Charles-Armand, né en 1736, Docteur en théologie, Chanoine-Comte de l'égliſe primatiale de Lorraine & de l'égliſe cathédrale de Tréguier, Vicaire général des diocèſes de Tréguier & Quimper, Abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Vilmer, de Boulogne. Il émigra en 1792, rentra en France en 1802, fut nommé Chanoine de Saint-Brieuc & y eſt mort en 1811.
6. Martial-François, dit le Comte du Maſnadaud, né en 1737, fit la guerre de Sept ans dans le régiment de Beauvoiſis où il était Capitaine en 1758. En 1771 (h) il devint Gentilhomme de la Chambre de Monſieur, Comte de Provence, puis Colonel d'infanterie; il reçut la croix de Saint-Louis le 11 Avril 1773 (i), la même année alla à la Guadeloupe en qualité d'Aide-major général & y mourut en 1778. Il épouſa en 1767 (j) Marie-Madeleine Laeut, remariée en ſecondes noces au Comte de Saint-Cosme, dont il eut :
   I. Antoine-Joseph-Martial, né à Rouen en 1767, mort en bas âge.
   II. Jean-François, né à Rouen en 1769. Il fit preuves de nobleſſe pour le

(a) La terre d'Oradour & dépendances furent attribuées à ſa femme dans le partage des ſucceſſions de ses parents entre elle et ſa ſœur Madeleine, veuve de Louis de Bourbon, comte de Buſſet.

(b) Acte de mariage (Oradour) & contrat du 15 Avril 1687, ſigné *Vu d'Hozier*, 1763. — (c) Deux actes d'emprunts pour payer la charge. Originaux. — (d) Copie du contrat de mariage, paſſé au château de la Vallade en Périgord le 9 Janvier 1721. — (e) Mazas & Anne, *Hiſt. de l'ordre de Saint-Louis*, t. I, p. 483. — (f) Preuves faites devant d'Hozier. Original. — (g) *Hiſt. de l'ordre de Saint-Louis*, t. II, 281. — (h) & (i) Preuves pour ſon fils en 1786. Bibliothèque impériale. — (j) *Hiſt. de l'ordre de Saint-Louis*, t. Ier, p. 624.

fervice militaire en 1786. Son nom eft gravé fur le monument élevé dans la chartreufe d'Auray, en l'honneur des victimes de l'affaire de Quiberon, en 1795, parmi lefquelles il fe trouvait.

7. Marie-Françoise-Henriette, née en 1721, mariée en 1742 à Jean-François de Brie, Chevalier, Seigneur de Lageyrac, puis Comte de Brie.
8. Thérèse-Henriette.
9. Marie-Anne-Armande, née en 1729, mariée en 1748 à Jean-Baptifte Grangevieille, Écuyer, Seigneur de la Grange, &c., Garde du corps du Roi, puis Lieutenant à l'hôtel royal des Invalides, Chevalier de Saint-Louis. Son fils, Lieutenant-général, a été connu fous le nom de Marquis de Lagrange.
10. Catherine-Françoise, née en 1732, mariée en 1760 à Jean-Marc de Beauroyre, Chevalier, Seigneur de Vilhac, &c., Chevalier de Saint-Louis.
11. Marie-Anne, née en 1735, décédée fans alliance.

VIII. DEGRÉ.

Alexandre de Couftin, Chevalier, Seigneur Marquis du Mafnadaud, Comte d'Oradour, Baron de Saint-Bafile, la Vallade, &c., né en 1726, fit les campagnes de Bohême dans le régiment du Roi-infanterie, où il était Lieutenant en 1743, & prit part à la bataille de Fontenoy. Il époufa *(a)* Louife de Ravard de Mezieux, fille de feus Philippe, Chevalier, Seigneur de Mezieux, & de Marie des Arnauds. Il eft mort au Mafnadaud le 20 Août 1801, ayant eu pour enfants :

1. François-Annet, qui fuit.
2. François-Louis-Antoine-Marie, né en 1753, admis Chanoine du chapitre de Saint-Claude en 1782 *(b)*, après avoir fait preuve de 16 quartiers de nobleffe. Il fut détenu fur les pontons pendant la révolution, & au rétabliffement du culte, il fut Curé de Penfol, du Grandbourg, de Bénévent, & Chanoine honoraire du chapitre de Limoges. Il eft mort en 1829.
3. Charles-Adrien, dit le Chevalier du Mafnadaud, né en 1755, reçu Chevalier de Malte en 1783 *(c)*, émigré, mort au Mafnadaud en 1808.
4. Jean-Charles-Arnaud, dit le Chevalier de Couftin, né en 1758, Chevalier de Malte en 1783, émigra avec fon frère & mourut au Mafnadaud en 1803.
5. Annet-François, dit le Chevalier de Saint-Bafile, puis, à partir de la Reftauration, Marquis du Mafnadaud dont il était devenu propriétaire; né en 1760, Chevalier de Malte & Officier au régiment de Royal-Picardie-cavalerie, émigra, fervit à l'armée des Princes, puis dans la cavalerie noble de l'armée de Condé; Chevalier de Saint-Louis en 1800, Lieutenant-Colonel de cavalerie. Il fe maria en 1808 avec Jeanne de Maranda du Cousset, qu'il inftitua fon héritière par teftament de 1818. Il eft mort en 1837.
6. Antoine-Paul-Jacques, né en 1765, mort en 1766.
7, 8 & 9. Marie, autre Marie & Marie-Anne, mortes en bas âge.
10. Françoise-Catherine, née en 1752, Prieure au monaftère de Boubon.
11. Françoise-Catherine, née en 1762, morte en 1790 à Sazeirat.

IX. DEGRÉ.

François-Annet de Couftin, Chevalier, Seigneur Marquis du Mafnadaud, Comte d'Oradour, Seigneur de Sazeirat, &c., connu plus particulièrement fous le titre de Comte d'Oradour, né à Saint-Amand-de-Bonnieure le 11 Septembre 1747, Page du Roi en fa Petite Écurie en 1763 *(d)*, Officier au régiment Dauphin-

(a) Acte de mariage (Saint-Amant). — Contrat du 12 Septembre 1746. Expédition. — *(b)* Brevet d'admiffion. — Bulles. — Preuves de nobleffe. — *(c)* Preuves pour Malte. Expédition. — *(d)* Certificat de d'Hozier. Original.

infanterie, fit en 1769 la campagne de Corſe, fut nommé Exempt des gardes du corps de Monſieur, Comte de Provence, en 1774, & enſuite Gentilhomme de ſa Chambre, Lieutenant-Colonel de cavalerie en 1781 & Chevalier de Saint-Louis le 6 Octobre de la même année; il émigra, eut l'honneur de commander la compagnie des Gentilshommes Limouſins à l'armée des Princes (*a*) & mourut en 1806, dans le grand-duché de Luxembourg. Il s'était marié (*b*) avec Anne-Marie de Phelip de Saint-Viance, décédée à Sazeirat en 1807, fille de Claude, Comte de Saint-Viance, Seigneur de Sazeirat, &c., & de Marie-Silvie de la Celle. D'où :

X. DEGRÉ.

Charles-Claude de Couſtin, Marquis du Maſnadaud, Comte d'Oradour, dit le Comte de Couſtin, né à Sazeirat le 13 Février 1779 (*c*), épouſa, le 29 Janvier 1799, Marie-Anne du Rieux de Villepréau, fille de Joſeph-Silvain-Clément, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Léonarde Moulinier. Il fut nommé Membre du Conſeil général de la Creuſe ſous Charles X, & eſt mort à Sazeirat le 26 Mars 1852, & ſa femme le 4 Mai 1860. Ils ont laiſſé :

1. Alexandre-Marie-Léonard, qui ſuit.
2. Joseph-Silvain, dit le Comte *Frédéric* de Couſtin du Maſnadaud, né à Sazeirat le 24 Janvier 1805, marié, le 3 Septembre 1838, au château de Saint-Jory-Lasbloux, en Périgord, où il habite, avec Jeanne-Armande-Gabrielle de Sanzillon, fille d'Étienne-Gédéon, Marquis de Sanzillon, Colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, & de feue Marie-Roſalie de Captal.

XI. DEGRÉ.

Alexandre-Marie-Léonard, Marquis de Couſtin du Maſnadaud, Comte d'Oradour, chef actuel de nom & d'armes de ſa maiſon, né à Sazeirat le 14 Avril 1800, Garde du corps du Roi Louis XVIII en 1817, fit en 1823 l'expédition d'Eſpagne dans un régiment de chaſſeurs, puis paſſa aux cuiraſſiers de la garde. Il s'eſt marié à Paris, le 17 Décembre 1827, avec Cécile-Marie-Françoiſe Noualhier, fille de feu François, & de Marie-Anne-Françoiſe Tandeau de Marsac. Ils ont eu :

1. Henri-Marie, qui ſuit.
2. Françoise-Caroline, dite *Fanny*, mariée, le 4 Février 1861, à Sazeirat, avec Charles-Antoine-Jules Le Féron d'Éterpigny, Capitaine commandant au 4[me] régiment de chaſſeurs à cheval, Chevalier de la Légion d'honneur. Elle eſt morte à Margny-lez-Compiègne (Oiſe) le 6 Octobre 1861.
3 & 4. Marie & Caroline, ſœurs jumelles, mariées à Sazeirat, le 23 Avril 1866, avec Louis-Joſeph-Raimond & Jean-Baptiſte-Jules de Luret.

XII. DEGRÉ.

Henri-Marie, né à Sazeirat le 5 Décembre 1831, marié, le 8 Décembre 1862, à Marie-Onéſime-Alphonſine de Félix du Muy, fille de feu Ferdinand-Joſeph-Marie, Marquis de Félix du Muy, & de Zénaïde-Alexandrine Chamillart de la Suze. D'où :

1. Marie-Louise-Magdeleine-Cécile.
2. Marie-Thérèse-Zénaïde-Alexandrine.
3. Jeanne-Joséphine-Léonide-Marie.

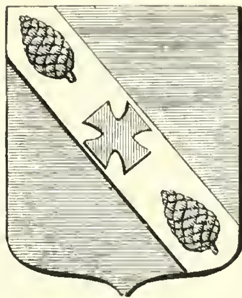
(*a*) États & liſtes des Gentilshommes Limouſins à l'armée des Princes. — (*b*) Acte de mariage (Arrènes) & contrat paſſé au château de Sazeirat, le 19 Mars 1772. — (*c*) Acte de baptême (Arrènes). — Jugement de rectification de noms dans les actes de l'état civil, rendu en 1858.



CRESPIN DE LA VOIVRE,

Seigneurs de la Voivre, de Lidrefin, de Rodat & de Riche.

EN LORRAINE.



D'Azur à la Bande d'Argent, chargée en cœur d'une Croix pattée de Gueules & accompagnée au deux extrémités de deux Pommes de pin feuillées de Sinople.

Cette famille, qui s'eft diftinguée dans la magiftrature, dans l'armée & au fervice de l'Églife, paraît être éteinte aujourd'hui dans les mâles. Sa filiation, établie fur titres authentiques, commence par :

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Crefpin qui époufa Geneviève NOIRJEAN, fille de N. NOIRJEAN & de Anne MARTELLY. De ce mariage vinrent :

1. CHRISTOPHE, qui fuit.
2. ALEXANDRE Crefpin, Archidiacre & Chanoine de l'églife cathédrale de Metz, & Prêtre de l'églife collégiale de Saint-Sauveur. Il fut préfent au contrat de mariage de fon neveu Alexandre-Bernard.
3. N... Crefpin, mariée à N. GONIN.
4. N... Crefpin, mariée au Sieur DENTRÉ.

II. DEGRÉ.

CHRISTOPHE Crefpin, Écuyer, Seigneur de la Voivre, Confeiller Secrétaire du Roi, maifon & couronne de France (*a*), Audiencier en la Chancellerie près le Parlement de Metz, a été anobli par Lettres patentes de Charles III, Duc de Lorraine, en date du 20 Décembre 1663, vérifiées le 7 Janvier 1664. Il s'unit à Demoifelle Françoife ROUSSELOT, dont il eut huit enfants :

1. ALEXANDRE-BERNARD, qui fuit.
2. JEAN-DOMINIQUE Crefpin, Écuyer, Seigneur de Lidrefin, Rodat & autres lieux, Confeiller Secrétaire du Roi, Audiencier en la Chancellerie, puis Chanoine de l'églife cathédrale de Metz. Il fut préfent, avec fes deux frères qui fuivent, au contrat de mariage de leur frère aîné.
3. ALEXIS Crefpin, Écuyer, Sieur de Riche.
4. ANTOINE-JOSEPH Crefpin, Écuyer, Chanoine de l'églife de Metz.
5. JEAN Crefpin, Religieux de l'ordre de Saint-Dominique.
6. FRANÇOISE-GENEVIÈVE Crefpin, mariée à N. DE LA SAUX, Major de Lille.

(*a*) Teffereau, *Hiftoire de la grande chancellerie de France*, t. II, p. 4, à la date du 7 Août 1676.

7. Catherine Crefpin, mariée à N. Duproy, Major de la citadelle de Verdun.
7. Élisabeth Crefpin, Religieufe aux Dames Prêchereffes de Metz.

III. DEGRÉ.

Alexandre-Bernard Crefpin, Écuyer, Sieur de la Voivre, époufa, par contrat (*a*) paffé devant Bournac, Notaire à Metz, le 17 Février 1689, Demoifelle Françoife-Charlotte de la Rivière, fille de Thomas de la Rivière, Écuyer, Sieur de Fleury, Seigneur de Watimont, Redigny, Adaincourt & autres lieux, & de Demoifelle Marie-Catherine Le Jeunet de Vautoult. Il décéda le 10 Août 1714, laiffant de fon mariage huit enfants :

1. Jean-Dominique, qui fuit.
2. Alexandre Crefpin, Chanoine de l'églife cathédrale de Metz.
3. Joseph Crefpin, Écuyer, Lieutenant au régiment de la Ferté-Imbault, puis Lieutenant du Roi commandant pour Sa Majefté à Longwy, Chevalier de Saint-Louis, fut préfent au contrat de mariage de fon neveu Chriftophe-Dominique. Il époufa Demoifelle Anne-Barbe Noël, de laquelle il eut :
   I. Jean-Dominique Crefpin.
   II. Marie-Charlotte Crefpin.
4. Charlotte-Gabrielle Crefpin, mariée à Charles Cabouilly, Capitaine au régiment de la Ferté-Imbault. De ce mariage vinrent deux enfants.
5. Charlotte Crefpin, Religieufe aux Dames Carmélites de Metz.
6. Marie-Élisabeth Crefpin, mariée à Meffire Charles-Louis, Chevalier puis Marquis de Rostaing, Sieur de Mefangère, Seigneur de Poilly, de la Broffe, &c., Commiffaire ordinaire de l'artillerie, puis Infpecteur général d'artillerie, Lieutenant général des armées du Roi, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il fut préfent au contrat de mariage de Chriftophe-Dominique Crefpin.
7. Anne-Louise Crefpin, Religieufe aux Dames Carmélites de Metz.
8. Catherine Crefpin, Religieufe aux Dames de la Vifitation de la même ville.

IV. DEGRÉ.

Jean-Dominique Crefpin (appelé *Jean-Baptifte-Chriftophe* dans un partage), Écuyer, Sieur de la Voivre, ancien Officier au corps royal d'artillerie, époufa, par contrat du 6 Mars 1734 (*b*), Demoifelle Élifabeth d'Huart, fille de feu Meffire Jean-Pierre, Baron d'Huart, Chevalier, Seigneur d'Autel, Vremy & autres lieux, Lieutenant-Colonel au fervice du Roi, & de feue Dame Marie-Laurette Foes (*c*). Il fit fon teftament le 23 Octobre 1770, laiffant à fa mort fix enfants :

(*a*) Extrait certifié, fur parchemin, délivré le 17 Février 1786.

(*b*) Original en papier.

(*c*) Furent préfents à fon contrat de mariage : Meffire Chriftophe-Albert-Alberic, Baron d'Huart, Chevalier, Seigneur d'Autel; Comte de Steinwordt, Capitaine au régiment du Maine & Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Lazare, frère & tuteur de l'époufe. Du côté de l'époux : Charlotte-Gabrielle Crefpin, & Charles Cabouilly, fon mari; Charles-Louis de Roftaing, Chevalier, Sieur de Mefangère, Seigneur de Poilly, Commiffaire ordinaire d'artillerie, la commandant en troifième à Metz, & Marie-Élifabeth Crefpin, fon époufe; Dame Élifabeth-Victoire de Senneville, veuve de M. de Roftaing, Chevalier, Lieutenant du Grand Maître d'artillerie, la commandant en chef au département & école de Metz; Meffire Chriftophe de la Saux, Prêtre Chanoine de l'églife cathédrale de Metz, coufin de l'époux; le Chevalier de la Borde de Melun, ancien Officier de Cadets Gentilshommes à la citadelle de Metz; MM. Dilange, Beffer, Lançon de Sainte-Catherine, de Montlibert & Mamiel, tous Confeillers au Parlement de Metz; MM. Dubreul frères, Prêtres Chanoines de Saint-Thiébault & Sieur Gomé de Magnières. Du côté de l'époufe : Demoifelle Marie d'Huart, fa fœur; Jean-Benoît de Cornille, ancien Tréforier de France au Bureau des finances à Metz, fon coufin & curateur; MM. Jeoffroy père, & Durand, Confeillers au Parlement de

1. Christophe-Dominique, qui fuit.
2. Louis Crefpin, mort le 29 Juin 1736, à l'âge de 4 mois.
3. Benoit Crefpin, né le 3 Février 1742.
4. Françoise-Charlotte Crefpin, née le 3 Juin 1737, mariée à Alexandre de Luc, Écuyer, Officier de cavalerie au régiment de Berry, Seigneur de Grimon & Châtillon (*a*). De ce mariage vint un garçon.
5. Marie-Élisabeth Crefpin, née le 24 Août 1739, mariée, par contrat paffé par-devant Lacretelle & Jannin, Notaires royaux à Pont-à-Mouffon, le 24 Juin 1763 (*b*), à Claude-Dominique Cablant, Seigneur de Saint-Juft, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, ancien Major du régiment d'Autichamp-dragons, Capitaine Aide-major du régiment de dragons de Schomberg, fils de Claude Cablant, Penfionnaire de l'Empereur & Capitaine de chaffe du Roi de Pologne, & de Catherine Gerardin. Il décéda le 5 Ventôfe an II (24 Février 1803), à l'âge de foixante-quinze ans, étant déjà veuf. Sa femme avait tefté le 6 Avril 1787 (*c*). Il ne laiffa qu'une fille :
   Marie-Thérèse-Charlotte, née le 1er Janvier 1773 ; elle eut pour parrain haut & puiffant Seigneur Jean-Thérèfe-Louis de Beaumont, Marquis d'Autichamp, Brigadier des armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Commandant de la gendarmerie, & pour marraine Madame Marie-Charlotte de Mauffion, Marquife d'Autichamp.
6. Marie-Anne Crefpin, veuve en 1801 de N...... Cavietzel. Elle eut de cette union un fils, Adjudant-major de la Légion helvétique.

V. DEGRÉ.

Christophe-Dominique Crefpin, né le 7 Février 1735, Chevalier, Sieur de la Voivre, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Capitaine des bombardiers au corps royal d'artillerie, Major adjoint pour le fervice du Roi à Longwy. Il affifta à l'Affemblée des Gentilshommes du bailliage de Metz, pour l'élection des Députés aux États généraux en 1789. Il a époufé en premières noces, & par contrat du 16 Août 1775 (*d*), Demoifelle Anne Mathieu d'Haulzy, fille de Jean-Baptifte Mathieu, Écuyer, Confeiller du Roi, Préfident en chef de l'élection de Sainte-Ménehould, Lieutenant particulier civil & Affeffeur criminel au bailliage,

Metz; M. Durand, Prêtre Chanoine de l'églife cathédrale de Metz; MM. Andry, Capitaine d'infanterie; Delixière, Confeiller du Roi, Tréforier de France au Bureau des finances à Metz; Jeoffroy de Mey, Confeiller audit Parlement, Commiffaire aux requêtes du palais à Metz; Gillot, Écuyer.

(*a*) Acte de renonciation à la fucceffion de Jean-Dominique Crefpin, original fur papier.

(*b*) Expédition fur parchemin. Parmi les témoins qui ont figné le contrat de mariage figurent : Meffire Raphaël Le Geard, Comte de Cherval, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & commandant pour le Roi à Pont-à-Mouffon; Meffire Louis, Comte de Schomberg, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Colonel du régiment de dragons de fon nom, & Chambellan de Son Alteffe Séréniffime le Duc d'Orléans; MM. Antoine Duffon, Comte de Donnejan, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Brigadier des armées du Roi, Colonel en fecond du régiment de dragons de Schomberg; Godefroy-Erneft de Chollet, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au même régiment.

(*c*) Groffe en parchemin.

(*d*) Expédition fur parchemin, valant original, certifiée le 8 Février 1786. Parmi les témoins figurent : haut & puiffant Seigneur Meffire Gabriel, Baron de Myon, Chevalier de Saint-Louis, ancien Lieutenant-Colonel au régiment royal Barrois, Seigneur de Gombervaux; Meffire Alexandre, Comte de Domance, Chevalier de Saint-Louis, Commandant, Lieutenant du Roi à Sarrelouis, Seigneur de Rofay; Meffire Louis-Charles, Baron d'Huart, Chevalier de Saint-Louis, Colonel des grenadiers royaux, Seigneur de Vremy, tous oncles de Chriftophe-Dominique Crefpin; & du côté de la future époufe : Nicolas du Bant, Préfident honoraire de l'élection de Sainte-Ménehould, Seigneur de l'Anoue, Vienne-la-Ville, &c., grand-père maternel, & de Dame Madeleine Aubry, fon époufe; Meffire Louis-Henry Mathieu, Confeiller au bailliage de Sainte-Ménehould; & Dame Marie Aubry, fon époufe; Dame Anne Mathieu de Beuville, douairière de Meffire Jean de Beuville, en fon vivant Préfident au Préfidial de Châlons-fur-Marne, tous oncles & tantes de la future époufe.

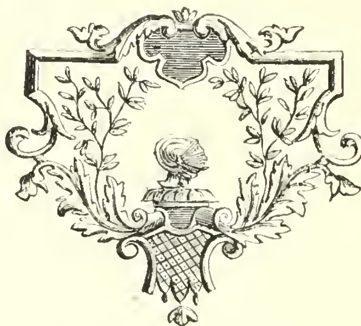
& Procureur du Roi en la juridiction de la Maréchauffée de Sainte-Ménehould, & de Dame Louife du Bant de Vienne, vivante encore en 1801 ; & en fecondes noces, Marie-Anne Deprille. Il vivait encore le 26 Mai 1801.

De fon premier mariage il eut :

1. Alexandre Crefpin, né le 22 Mai 1777, Capitaine en premier du Génie. Il fut nommé à ce grade par l'Empereur Napoléon Ier à la bataille des Pyramides, pour avoir le premier franchi les retranchements ennemis & y avoir fait deux prifonniers. Il fut tué en 1799 par un bifcaïen au fiége de Saint-Jean d'Acre.
2. Anne-Marie-Louise Crefpin, née le 26 Avril 1779. Elle eut pour parrain & marraine : Louis-Henry Mathieu, Confeiller du Roi & Dame Marie-Louife du Bant, veuve de Meffire Nicolas-François de Belchamps, Chevalier, Seigneur de Saint-Ruffinc, Juffy, &c., Lieutenant des Maréchaux de France au département de Metz, fa grande-tante maternelle (*a*). Elle époufa Nicolas-Efprit Meunier.
3. Françoise-Charlotte Crefpin, née le 24 Septembre 1781, époufa, par contrat du 6 Prairial an IX (26 Mai 1801) (*b*), Jean-François Combes, Intendant militaire fous Napoléon Ier, Directeur des Poftes du royaume d'Italie fous le premier Empire, Chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre de Saint-Ferdinand & du Mérite de Naples.

(*a*) Extrait collationné fur l'original.

(*b*) Parmi les témoins qui afiftèrent au contrat, on cite un citoyen Crefpin, ancien Capitaine au régiment de Chartres.



DE LA CROIX DE BEAUREPOS,

Comtes de Beaurepos, anciens Seigneurs de Beaurepos, au Comtat Venaiſſin, *de Cerisai, de Pré, & de Louſier,* au Maine.

Actuellement MAINE ET ANJOU.



D'or à trois Faſces ondées d'Azur; celle du chef ſurmontée d'un Lion de Gueules, à mi-corps.

Cette famille, originaire de l'Orléanais, porte le titre héréditaire de Comte antérieur à 1789, maintenu & confirmé par décret du 25 Août 1867. Elle vint s'établir au Comtat Venaiſſin en 1525 & au Maine en 1637, & fut maintenue dans ſa nobleſſe par ordonnance de M. Voyſin de la Noiraie, Commiſſaire départi dans la généralité de Tours, le 9 Février 1670.

D'Hozier a donné dans le Ier Regiſtre de cet Armorial, p. 165, les preuves faites devant lui en 1735 par Louis-Philippe de la Croix de Beaurepos, fils de Louis-Pierre, pour ſon admiſſion au nombre des Pages du Roi. La filiation y eſt remontée à ſon cinquième aïeul Philippe de la Croix, Chambellan du Roi François Ier, & qui eut pour père & mère Philippe Ier de la Croix & Anne de Monceau, mariés en 1460 à partir deſquels commence la filiation ſuivie de cette maiſon (*a*).

VII. DEGRÉ.

Louis-Pierre de la Croix de Beaurepos, marié en 1712 à Françoiſe de Bonvoust, dont il eut :

1. Louis-Philippe de la Croix, Comte de Beaurepos, pour lequel les preuves mentionnées ci-deſſus avaient été faites lors de ſon entrée aux Pages. Il fut Chevalier de Saint-Louis, Meſtre de camp de cavalerie, & mourut, ſans poſtérité, le 17 Septembre 1778.
2. Louis-Geoffroy de la Croix de Beaurepos, décédé en 1755, ſans alliance.
3. Jean-François de la Croix de Beaurepos, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

Jean-François de la Croix, Comte de Beaurepos, Page du Prince de Condé, Capitaine au régiment de Condé, Chevalier de Saint-Louis, épouſa, à Mayenne, le 24 Avril 1785, Marie-Jeanne Tripier de la Fresnaye. Il mourut en 1811, laiſſant de ſon mariage cinq enfants :

(*a*) Voir pour plus de détails ſur les ſept premiers degrés : Pithon-Curt, *Hiſtoire de la Nobleſſe du Comtat Venaiſſin*, t. I, p. 179, & l'article de d'Hozier cité ci-deſſus.

1. Anastasie-Rosalie de la Croix de Beaurepos, née en 1786, époufa, le 14 Août 1818, Charles-Auguftin, Vicomte du Chaffault.
2. Auguste-Frédéric de la Croix, Comte de Beaurepos, né le 3 Avril 1788; Officier de cavalerie, fit les campagnes d'Allemagne en 1809, de là il paffa à l'armée de Portugal où il fut fait prifonnier par les Anglais, & retenu par eux jufqu'à la paix en 1814. Il mourut fans alliance, au château de Cerifai, le 31 Juillet 1859.
3. Achille-Ferdinand de la Croix, Comte de Beaurepos, né le 24 Avril 1790, fervit dans la compagnie des gendarmes de la maifon du Roi jufqu'au 1er Janvier 1816, époque du licenciement de cette compagnie. Il habite le château de Cerifai & n'eft point marié.
4. Aimé-Henri de la Croix de Beaurepos, rapporté ci-après.
5. Adolphe-Gustave de la Croix de Beaurepos, né le 20 Août 1795, mort, fans alliance, le 19 Janvier 1823.

IX. DEGRÉ.

Aimé-Henri de la Croix de Beaurepos, né le 28 Novembre 1793, décédé à Angers le 24 Mai 1866, laiffant de fon mariage, contracté le 20 Novembre 1830, avec Zénobie de Romain :

1. Raoul-Frédéric-Marie de la Croix de Beaurepos, rapporté ci-après.
2. Amélie-Marie de la Croix de Beaurepos, née le 19 Mai 1833.
3. Léopold-Marie-Ferdinand de la Croix de Beaurepos, né le 5 Septembre 1834.
4. Mathilde-Marie-Eulalie de la Croix de Beaurepos, née le 26 Décembre 1837, mariée, le 16 Avril 1861, à Pierre-Moïfe du Mas.

X. DEGRÉ.

Raoul-Frédéric-Marie de la Croix de Beaurepos, né le 19 Août 1831, marié, le 22 Mai 1855, à Marie-Joféphine Le Lasseur. De ce mariage :

1. Geoffroy-Marie de la Croix de Beaurepos, né le 9 Août 1860.
2. Jeanne-Marie de la Croix de Beaurepos, née le 8 Juin 1863.

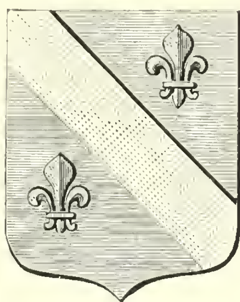
Preuves a consulter. — Titres dépofés à la Bibliothèque Impériale, fection des Manufcrits. — Archives du château de Cerifai. — Pithon-Curt, *Hiftoire de la Nobleffe du Comtat Venaiffin.* — D'Hozier. — La Chenaye-Defbois. — L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes du Maine & du Perche* en 1789, p. 18.



DE LA CROPTE,

Marquis de Chantérac; anciens Seigneurs de Lanquais, Bourzac, Saint-Abre, Chantérac, &c.

EN PÉRIGORD.



D'Azur à une Bande d'Or, accompagnée de deux Fleurs de Lis de même, l'une poſée en chef & l'autre à la pointe de l'écu. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Femmes nues & échevelées.*

Cette notice fait ſuite & complète celle que Louis-Pierre d'Hozier a inſérée au premier Regiſtre de cet Armorial, tome Ier, p. 166.

La maiſon de la Cropte, d'ancienne chevalerie, a eu pour berceau la paroiſſe de la Cropte, près de Saint-Jean de Vergt, en Périgord.

Les cartulaires des abbayes de Chancelade & de Cluny fourniſſent les plus anciennes notions ſur cette famille.

HÉLIE Ier de la Cropte, Chevalier, vivait vers le milieu du douzième ſiècle.

PIERRE Ier de la Cropte, vivait à la fin du douzième & au commencement du treizième ſiècle.

HÉLIE II, l'un des Chevaliers de la troiſième croiſade, ſouſcrivit à Tyr en 1192 deux actes, en vertu deſquels ſon nom & ſes armes figurent dans la ſalle des croiſades au Muſée de Verſailles.

FORTANIER Ier, avait épouſé en 1230 Fine VIGIER.

HÉLIE III, ſon fils, épouſa vers 1250 Marguerite DE BARRIÈRE; de ce mariage :

FORTANIER II, Chevalier, marié avant 1282 à Bertrande de SIORAC; il eut pour fils :

PIERRE II, Chevalier, qui laiſſa de ſa femme, dont le nom eſt inconnu :

FORTANIER III de la Cropte, Damoiſeau d'Abzac, qui fut marié : 1° avec Fine DE BEYNAC; 2° avec Ponce DE NEUVILLE, dont il laiſſa :

PIERRE III, Écuyer, marié avant 1379 à Jeanne DE PORTAFÉ; de ce mariage ſont iſſus :

1. JEAN Ier.
2. BERTRAND, qui fut Évêque de Sarlat de 1416 à 1446.
3. HUGUES ou HUGON, auteur des branches exiſtantes & rapporté au Ier Regiſtre.



BRANCHE DE LANQUAIS.

[ÉTEINTE.]

La branche de Lanquais, aînée de la maiſon de la Cropte, eut pour auteur :

Jean II, fils de Jean I[er], Damoiſeau, & de Marguerite de Fleix, Seigneur de Lanquais par héritage de ſa tante Dame Marie de Bourdeille.

Cette branche s'éteignit en la perſonne de Marguerite de la Cropte, Dame de Lanquais, fille de Meſſire Bertrand de la Cropte, Chevalier, Seigneur de Lanquais, & de Dame Jeanne d'Abzac de la Douze; mariée, le 21 Novembre 1531, à Gilles de la Tour, Baron de Limeuil, frère de François, Vicomte de Turenne, & fils d'Antoine de la Tour, Vicomte de Turenne, Chambellan du Roi Charles VIII, & d'Antoinette de Pons (a).



BRANCHE DES SEIGNEURS DE BOURZAC.

XV. DEGRÉ.

François-Isaac II de la Cropte, qualifié Comte de Bourzac, Marquis de la Jarrie, Seigneur de Belleville, &c., Premier Gentilhomme de la Chambre du Prince de Conty & Meſtre de camp Lieutenant de ſon régiment, naquit le 24 Septembre 1681 & mourut à Noyon le 31 Juillet 1758. Il eſt mentionné dans la filiation de la branche de Bourzac au Regiſtre I[er] de cet Armorial, t. I[er], p. 166, filiation remontant à ſon ſeptième aïeul, Hugon, dont on vient de parler. Il avait épouſé Marie-Henriette des Achards de Joumard de Léger, dont il eut :

XVI. DEGRÉ.

Louis-François-Joseph de la Cropte, qualifié Vicomte, puis Comte (b) de Bourzac, admis à monter dans les carroſſes de Sa Majeſté le 7 Février 1783; il fut Aide de camp du Prince de Condé, & Maréchal de camp par brevet honorifique du 17 Juillet 1816. Il épouſa Marie-Françoiſe Roussel d'Epourdon, fille du Marquis de Courcy, dont il eut :

1. Eugène-François-Isaac de la Cropte, qualifié Marquis de Bourzac, Colonel du 2[e] régiment des grenadiers à cheval de la garde royale, mort ſans avoir été marié.
2. Albert-Georges-François-Isaac de la Cropte, qualifié Comte de Bourzac, Chef d'eſcadrons au même régiment, Chevalier de Saint-Louis & Officier de la Légion d'honneur; mort ſans alliance le 2 Janvier 1860.
3. Joséphine-Adélaïde de la Cropte, Comteſſe de Bourzac, Chanoineſſe, filleule du Prince de Condé & de Mademoiſelle de Bourbon, ſa fille. Elle repréſente ſeule aujourd'hui la branche de Bourzac.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE SAINT-ABRE.

XI. DEGRÉ.

François de la Cropte, II[e] du nom, Chevalier, Seigneur de la Meynardie & de Saint-Abre, cité au t. I[er] de cet Armorial, p. 167, frère puîné de Louis de la Cropte, épouſa Jacquette de Montferrand, dont il eut pour fils :

(a) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 536.

(b) Il eſt porté avec ce titre ſur le procès-verbal de l'Aſſemblée des Gentilshommes du Périgord, pour l'élection des Députés aux États généraux.

XII. DEGRÉ.

François de la Cropte, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Meynardie, Beauſéjour, Saint-Abre, &c., marié en 1614 à Antoinette de Jousserand, Dame de Beauſéjour. Il en eut deux enfants :

1. Jean, qui ſuit.
2. Louise, mariée en 1647 à Pons de Salignac, Comte de Fénelon, fut mère de François de Salignac de la Mothe Fénelon, Archevêque de Cambray.

XIII. DEGRÉ.

Jean de la Cropte, Chevalier, Seigneur de Saint-Abre, Beauſéjour, Comte de Rochefort, d'Aixe en Limouſin & de Rochemeaux en Poitou, connu ſous le nom de Marquis de Saint-Abre, Lieutenant général des armées du Roi, Gouverneur de Salces en Rouſſillon, fut bleſſé à mort, ainſi que le Comte de Rochefort, ſon fils aîné, au combat de Sintzheim, le 16 Juin 1674. Son nom eſt inſcrit ſur les tables de bronze du Muſée de Verſailles. Il avait épouſé Catherine de Salignac, Dame d'Aixe, de Rochefort & de Rochemeaux. De ce mariage il laiſſa :

1. Jean-Isaac-François, Chevalier, qualifié Marquis de Saint-Abre, Seigneur de Rochefort, d'Aixe & de Rochemeaux, Gouverneur de Salces, qui avait épouſé en 1677 Marie Anne de la Rochefoucaud-Bayers.
2. Léonard, qui ſuit.

XIV. DEGRÉ.

Léonard de la Cropte, Seigneur de Sérillac, épouſa, le 16 Novembre 1695, Jeanne du Reclus, Dame du Cibiou, dont un fils :

XV. DEGRÉ.

Henry-Joseph de la Cropte, qualifié Comte de Saint-Abre, Seigneur du Cibiou, &c., naquit le 12 Mars 1702. Il épouſa, par contrat du 20 Février 1730, Marguerite-Claude Garnier de Fontanon, dont il eut :

XVI. DEGRÉ.

François-Isaac de la Cropte, Comte de Saint-Abre, Seigneur du Cibiou, marié, le 28 Avril 1772, à Marie-Thècle de Laurens-de-Gorce. Il mourut à l'armée de Condé & eut pour fils :

XVII. DEGRÉ.

André-Guy-Alexandre de la Cropte, Comte de Saint-Abre, né le 11 Juillet 1773, mort le 27 Septembre 1839. Il avait épouſé en 1810 Marie-Adélaïde L'Huillier. De ce mariage eſt née une fille unique :

Marie-Louise-Anna de la Cropte de Saint-Abre, née le 28 Juillet 1812, mariée, le 4 Juin 1839, à Charles-Alexis-Amable-Émile Bellivier de Prin.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHANTÉRAC.

XV. DEGRÉ.

Gabriel de la Cropte, Chevalier, dit le *Comte de Chantérac,* dont la filiation

remontant à son septième aïeul, Hugon, figure au t. I[er] de cet Armorial. Il épousa Françoise de Bourdeille, dont il eut six fils, entre autres :

1. François-David, qui suit.
2. Henri-François, Chevalier de Chantérac, Page du Roi en la Grande Écurie, Major de carabiniers, blessé à Fontenoy, tué à Crevelt le 23 Juin 1758.
3. Charles, Évêque d'Alet (1762-1796).

XVI. DEGRÉ.

François-David de la Cropte, qualifié *Marquis de Beauvais*, Mestre de camp de cavalerie (1747), épousa, le 30 Juin 1741, Hippolyte-Étiennette-Charlotte de Salignac de la Mothe-Fénelon, fille de Gabriel-Jacques de Salignac, Marquis de la Mothe-Fénelon, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant général de ses armées, Ambassadeur en Hollande, & de Françoise-Louise Le Peletier. De ce mariage vint :

XVII. DEGRÉ.

Gabriel-Louis de la Cropte, Chevalier, Seigneur, Comte (*a*) & Marquis de Chantérac, né le 29 Décembre 1744. Il épousa, le 18 Août 1772, Bonaventure-Marguerite Le Blanc de Mauvesin, fille de Jean-Antoine Le Blanc, Chevalier, Seigneur de Mauvesin, Conseiller au Parlement de Bordeaux, & de Marguerite-Thérèse de Gombault-Razac. De ce mariage naquirent deux fils :

1. Jean-Antoine-Hippolyte-Henri-Michel, qui suit.
2. Louis-Charles-Hippolyte-Édouard, Comte de Chantérac, auteur de la branche cadette de Chantérac, rapportée plus loin.

XVIII. DEGRÉ.

Jean-Antoine-Hippolyte-Henry-Michel de la Cropte, Marquis de Chantérac, né le 27 Septembre 1773, épousa, le 7 Juillet 1807, Jeanne-Henriette du Authier, fille de Henri, Vicomte du Authier, Capitaine des gardes de M. le Duc de Penthièvre, & de Renée-Éléonore Courtin du Saulsoy. Elle était née le 28 Novembre 1786, fut une des Dames d'honneur de la Reine Marie-Amélie & mourut le 27 Janvier 1867. Le Marquis de Chantérac, Capitaine des chasseurs de l'Allier, mourut le 28 Juin 1835, après avoir fait toutes les campagnes de l'armée de Condé. Il était Chevalier de Saint-Louis & du Phénix de Hohenlohe. De son mariage il eut :

1. Marie-Joseph-Audoin, qui suit.
2. Marguerite-Henriette-Renée, morte en 1818.
3. Louise-Georges-Catherine, Comtesse de Chantérac, née le 3 Mai 1811, morte le 5 Mars 1843, fut Chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière.
4. Adélaïde-Joséphine, filleule du Prince de Condé & de la Duchesse douairière d'Orléans, mourut en 1819.

XIX. DEGRÉ.

Marie-Joseph-Audoin de la Cropte, Marquis de Chantérac, né au Mas de Montet le 18 Décembre 1812, fut Page de la Grande Écurie du Roi en 1829, puis Sous-Préfet & enfin Maître des requêtes au Conseil d'État. Il a épousé, le 4 Février 1851, Marie-Chantal-Julie-Placidie de Bassompierre, fille de Charles-Jean-

(*a*) Ainsi qualifié dans l'acte de naissance de ses deux fils.

Staniſlas-François, dernier Marquis DE BASSOMPIERRE, & de Claire-Jeanne-Roſolyne-Chantal DE VILLENEUVE DE VENCE. De ce mariage ſont iſſus :

1. MARIE-FRANÇOIS, né à Paris le 1er Mai 1852.
2. MARIE-JEAN, né à Paris le 20 Janvier 1856.
3. MARIE-CHANTAL-CLAIRE-LOUISE-HENRIETTE, née à Paris le 7 Décembre 1854.
4. MARIE-CHANTAL-HÉLIETTE-LOUISE-CLAIRE, née à Cires-lès-Mello (Oiſe) le 6 Juillet 1859.
5. MARIE-CHANTAL-JOSÈPHE-CLAIRE-LOUISE, née à Paris le 22 Mars 1863.



BRANCHE CADETTE DE CHANTÉRAC.

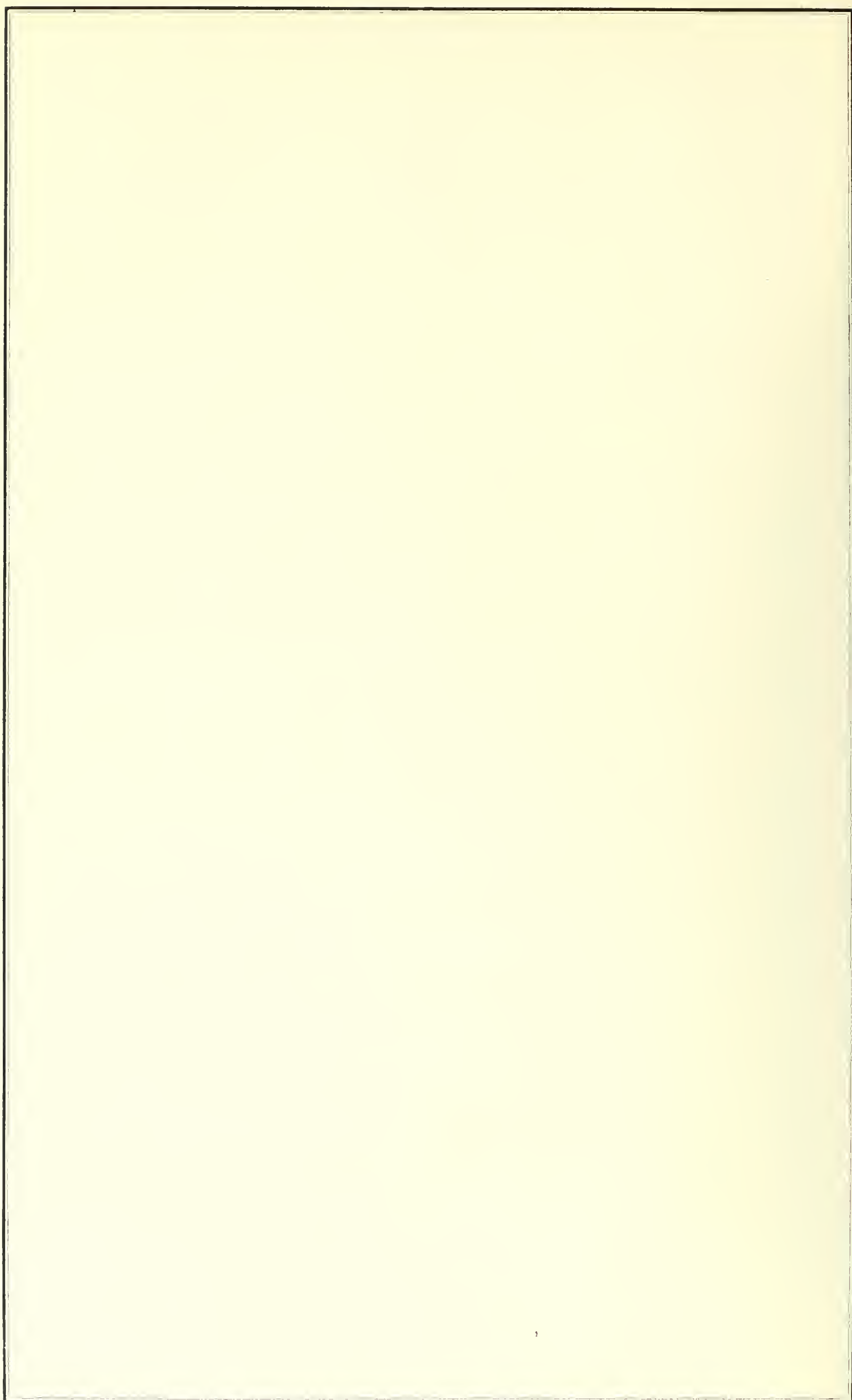
XVIII. DEGRÉ.

LOUIS-CHARLES-HIPPOLYTE-ÉDOUARD, qualifié Comte de Chantérac, naquit le 27 Octobre 1775. Il fut préſenté en 1789 pour être reçu Chevalier de Malte, & mourut le 23 Avril 1850. Il avait épouſé à Malte Jeanne-Marie-Thérèſe-Vincence-Urſule DE MALLIA, dont il eut :

XIX. DEGRÉ.

1. FÉLIX-ÉLOI-VINCENT-CARMEL, né à Malte en 1800.
2. BONAVENTURE-PAUL, qualifié Comte de Chantérac, Conſeiller d'État, Commandeur de la Légion d'Honneur, né le 8 Avril 1806, a épouſé, le 8 Juillet 1845, Françoiſe-Félicité-Mathilde DE VILLEPEYS, fille de François-Charles DE VILLEPEYS & de Charlotte-Françoiſe-Dorothée DE GARNIER DE FONTBLANCHE. De ce mariage ſont iſſus :
   - I. ÉDOUARD-CHARLES-ALBERT, né à Marſeille le 11 Mai 1849, Aſpirant de marine.
   - II. MARIE-CAROLINE-ÉLISABETH, née le 26 Août 1846, mariée, le 24 Septembre 1867, à Erneſt DE GASSIER.
3. VICTOR, né à Marſeille le 24 Décembre 1811, a épouſé, le 30 Mai 1854, Amélie GAULTIER DE RIGNY, fille d'Auguſte-Édouard GAULTIER, Comte de Rigny, & de Charlotte-Éliſabeth-Amélie DE BASSOMPIERRE. Il a de ce mariage :
   - MARIE-ÉLISABETH-ROSALIE, née à Paris le 3 Mai 1855.
4. VINCENT, né le 27 Février 1813, marié, le 4 Juillet 1843, à Maria CŒURET DE NESLE, fille de Jean-Armand CŒURET, Chevalier de Neſle, & d'Aline D'ARFEUIL D'ERFF. Elle mourut le 5 Octobre 1859. De ce mariage ſont nés :
   - I. MARIE-PAUL-HÉLIE, né à Orléans le 27 Novembre 1844, mort le 9 Avril 1856.
   - II. MARIE-CHARLES-ARMAND, né le 13 Novembre 1847.
   - III. HÉLIE, né le 21 Septembre 1859.
   - IV. MARIE-ROSALIE-BAPTISTINE, née le 27 Juin 1850.
5. VINCENCE-CARMÈLE-ROSALIE, née à Malte en 1802, décédée à Marſeille le 13 Juillet 1863.

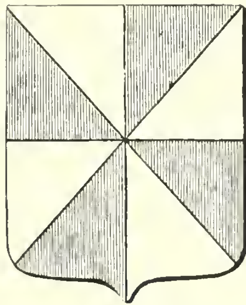




DE CUGNAC,

Marquis de Cugnac, de Giverfac, de Trigonan, de Dampierre; Comtes de Tourondel, de Toulongeon, de Veuilly; Vicomtes de Puycalvel. Barons d'Imonville, de Jouy, d'Huiffeau; anciens Seigneurs de Cugnac, de Giverfac, de Sermet, de Peyrufel, la Ferme, Saint-Pompon, la Baftide, la Tèze, la Lecune, les Fournels, Loubejac, Montpezat, Peyrille, Caftelvieil, Calès, Trigonan, Fondelin, de Cauffade, Chabans, Florimont, Vimenières, du Bofc-Calvigière, Puyrigaud, le Bourdet, Chadurie, Pauliac ou Paulhac, Caufac, Bouilhac, Saint-Avit-Senieur, Nesle, Herouville, Bélincourt, &c. (*a*).

EN PÉRIGORD, GASCOGNE, POITOU, ETC.



Gironné d'Argent & de Gueules de huit pièces (*b*). SUPPORTS : *deux Sauvages au naturel, la main appuyée fur une maffe.* CIMIER : *une tête d'Autruche tenant au bec un Fer à cheval.* DEVISE : Ingratis fervire nefas.

Si les métaphores étaient permifes en matière généalogique, je dirais que les de Cugnac, dès l'an 1002, tranfparaiffent à travers la brume des âges. Avant d'éclairer leurs figures, la lampe de l'hiftoire à la main, je veux confacrer quelques mots à leur origine, que divers auteurs affurent être commune avec celle des *Acunia* d'Efpagne & les de *Cunha* de Portugal. Imhoff la conftate (*c*). Moreri ne veut pas pefer fur l'opinion d'autrui en émettant la fienne, & fa forme dubitative laiffe au lecteur le foin d'opter entre la Gafcogne & la Galice, comme berceau des Acunia & des de Cunha.

Nous trouvons dans le fonds d'Hozier une note plus affirmative, d'après laquelle les de Cunha ne feraient qu'un pampre de la fouche périgourdine : « Acunha

(*a*) La notice qui va fuivre eft l'œuvre de M. J. NOULENS, Directeur de la *Revue d'Aquitaine*, & auteur des *Maifons hiftoriques de Gafcogne, Guienne, Béarn, Languedoc & Périgord.*

(*b*) Lors de l'enregiftrement officiel des armes en 1696, les de Cugnac portaient : *Gironné d'Argent & de Gueules de huit pièces*, ce qui appert des infcriptions de MAGDALEINE de Cugnac, femme de Jofeph-Gabriel DE GARRIE, Seigneur d'Uzech, de LOUIS de Cugnac, Seigneur de Giverfac, de CHARLES de Cugnac, Écuyer, Sieur du Moutet, d'ANTOINE de Cugnac de Saint-Pompon, orthographié fautivement Saint-Plainpon. (Armorial général de France : *Touloufe-Montauban*, vol. XIV, fol. 240, v°; — *Guyenne*, vol. XIII, fol. 381, 429; — *Montpellier-Montauban*, vol. XV, fol. 1103.)

Les de Cugnac, Comtes de Dampierre, blafonnaient de même; ainfi : ANNE de Cugnac, Dame de Richerville portait : *Gironné de huit pièces d'Argent & de Gueules ;* PHILIPPE de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Jouy, d'après une déclaration d'Élifabeth de Morainville, fa veuve, appliquait des armoiries identiques. Celles de feu N. de Cugnac de Dampierre fe diftinguaient des précédentes & étaient figurées comme fuit : *Tiercé en bande d'Hermine, de Vair & de Gueules.* CHARLES de Cugnac, Baron d'Imonville, Capitaine dans le régiment d'Hautefort, prenait quelquefois : *d'Azur à un Lion d'Argent* (Armorial général de France, *Orléans*, vol. XXII, fol. 255 v°, 295, 669, 943).

(*c*) *Hiftoria Italiæ & Hifpaniæ genealogica, a Jacobo Wilhelmo Imhoff*, in-fol., partie 11e, page 129.

« branche cadette en Portugal porte de même, mais les girons font pofés diffé-
« remment. »

Quel que foit le point de départ de la maifon de Périgord & de celle des Cunha qui jouèrent un fi grand rôle hiftorique en Efpagne & en Portugal, l'identité de nom & d'armes femble impliquer communauté d'origine. Cugnac, d'ailleurs, dans le cartulaire de Cadouin, le Tréfor généalogique de D. Villevieille, dans le fonds Doat, & ailleurs, eft écrit plus fréquemment Cunhac (*a*), Cunhiac que Cuniac, Cunac ou Cugnac.

Bien que de Courcelles ait figné la notice de Cugnac, fon véritable auteur eft l'Abbé de Lefpine, qui déploya dans ce travail autant de fcience que de confcience. Ce dernier, ancien Profeffeur à l'École des Chartes, obferve, page 85 du tirage particulier, que les Marquis de Cugnac & les de Cunha paraiffent avoir le même principe. Il nous apprend auffi que les uns & les autres, fous le règne de Louis XV, fe reconnurent iffus d'une feule race, à l'occafion de l'ambaffade d'un Cunha portugais (*b*) à la cour de France.

Le plan de mon œuvre m'interdit l'emploi des abondants matériaux à l'aide defquels je pourrais reconftruire la maifon de Cugnac dans fes belles proportions hiftoriques. Je dois donc, au lieu d'élever un monument, faire un fimple édicule; encore fera-t-il parfaitement incomplet, puifque les degrés de la branche aînée & marquifale de Giverfac vont être feuls reftaurés en cette courte notice.

Avant de graduer fa filiation, faifons une forte de veftibule à notre étude hiftorique, pour y ranger quelques perfonnages de la maifon de Cugnac, perdus dans le fond des fiècles ou remarquables par leurs hauts faits. Cette galerie va être formée fans diftinction de branches.

DAVID de Cugnac coopéra en 1002 à la ceffion territoriale confentie par Aymeri de Pierrebuffière, en faveur de l'abbaye d'Uzerche (*c*).

PIERRE de Cugnac (*de Cuniaco*), Chevalier, fut témoin d'une renonciation opérée par Liebaut de Digoine & fon fils. Ceux-ci, par ce contrat, fe défiftaient de tous leurs droits fur les fiefs partagés entre l'Abbé de Cluny, Bernard de Cachiac, Gerberge, fa femme, & Hugues, fon fils, l'an 1105 (*d*).

GÉRAUD *alias* GUILLAUME de Cugnac, dit *le jeune*, voulant que fon âme & celle de fon père fuffent accueillies dans le fein de Dieu, tranfporta à la maifon de Cadouin une rente de douze écus provenant d'un moulin fur la Dordogne (*e*).

(*a*) Ce nom, dans les vieux documents, jufqu'à la fin du quinzième fiècle, eft prefque toujours orthographié Cunhac, comme on peut le voir par les extraits ci-après :

« *Quod Ademarus de Baynac dedit..... quidquid habere poterat in parte quadam nemoris Cadunenfis, fcilicet ficut claudit ftrata publica quæ ducit a vico Sancti-Aviti apud Ratunam, & inde ufque ad Podium Rubeum : hæc dedit prædictus Adhemarus eodem tempore quò Henricus dederat, & manu Raymundi de* Cunhac, *prioris Cadunenfis, fuper altare quod appellatur de cruce...... Similiter Willelmus de* Cunhac *eodem modo dedit, &c.... Facta funt hæc anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX° nono* (1189). » (Coll. Périgord, vol. 37, fol. 239, Bibl. Imp., Mss.)

(*b*) Ce grand perfonnage était Louis da Cunha, *dezembergador de paço*, Commandeur de l'ordre du Chrift, repréfentant du Portugal au congrès d'Utrecht & au traité de Cambrai, Miniftre plénipotentiaire en Angleterre, en Efpagne & à La Haye, enfin, Ambaffadeur auprès de Louis XV. Son père, Antoine-Alvarès da Cunha, avait commandé un corps de cavalerie en 1640, lors de la guerre entre l'Efpagne & le Portugal, & tenu la dignité d'Écuyer tranchant fous les Rois Jean IV, Alphonfe VI & Pierre II. Son fils, l'éminent diplomate, avait été élevé par fon oncle Rodrigue da Cunha, d'abord Archevêque de Brague, & enfuite de Lifbonne.

(*c*) *Aimericus de Petrabuffeira pater Petri d'Aiffa Petrabuffeira dedit manfum del Pojoli in parrochia de Paiaz; donum fecit in manu Ric. abb. † Factum donum anno incarnatione Domini* 1002, *regnante Roberto rege, audientibus Ronolpho de Carvo, arch. de Borhiac, & Guidone, fratre fuo*, David de Cuniac. (Coll. André du Chefne, vol. XXII, fol. 225.)

(*d*) Extrait du grand Cartulaire de l'abbaye de Cluny. — D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 139, v° Bibl. Imp., Mss.

(*e*) Mss. Leydet & Prunis. Bibl. Imp. — Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, tome XVII, art. *de Cugnac*, p. 166.

Guilhaume de Cugnac fut appelé par Guillaume de Biron, Émeric, son frère, & Arbolène, leur mère, en 1147, à des cérémonies semblables (*a*).

Begon de Cugnac (*de Cunhac*), Bernard de Podio Jactato & sa femme, Grimoard de Biron, Raymond & Guillaume de Bernard, ainsi que d'autres Seigneurs forestiers, cédèrent à l'abbaye de Fontevrault tout ce qu'ils avaient dans les grands bois de Cadouin. Cette libéralité fut sanctionnée par la présence de Géraud de Limeuil, de Grimoard de Agarvoo & de Géraud de Nemours. Roger de Millac, & sa femme, mère de Bernard de Biron, l'an 1115, suivirent ce noble exemple (*b*). Bégon de Cugnac souscrivit vers la même époque une charte analogue à celle qui vient d'être citée; elle fut l'œuvre de Guillaume de Biron, d'Alpaïs, son épouse, de Guillaume & de Bertrand, leurs enfants. C'est de leurs mains pieuses que Robert d'Arbrissel & les moines de Fontevrault reçurent un mas situé dans la forêt de Cadouin (*c*). Le même personnage de la maison de Cugnac participa à la donation partielle d'un terroir en faveur de l'abbaye de Cadouin, faite par Hébrard de Madaillan, le 5 des Ides de Mai 1115 (*d*).

Adhémar de Cugnac, oublié par l'Abbé de Lespine, fut présent à l'acte ci-après : Géraud & P. de Saint-Alvère se dessaisirent en 1158 au profit de l'abbaye de Cadouin, de quatre deniers de cens qui leur étaient dus par le mas de Suffoleriis (*e*).

Arnaud & Olivier de Cugnac (*Cuniac*), frères & fils d'Arnaud, dotèrent (1168) le susdit monastère au moment où leur père y était reçu en qualité de religieux (*f*).

Bertrand de Cugnac s'embarqua pour la Terre Sainte avec Richard Cœur de Lion.

Au nombre des Aquitains conduits par le prince anglais se trouvaient B. de Mellet, N. d'Abzac & Bertrand de Cugnac. Après la prise d'Acre, les flottes de Gênes, Pise & Marseille remirent à la voile pour rapatrier une grande partie des chrétiens. La plupart, pour subvenir aux frais de retour, durent recourir aux emprunts. Bertrand de Cugnac, Chevalier, étant à Tyr, se porta caution d'une somme de cent livres prêtée aux Sires d'Abzac & de Chaunac par des marchands génois. Voici cette obligation consentie à Tyr & portant la date du mois de Mai 1192.

« *Ego, B. de Cunaco, miles, notum facio universis presentes litteras inspecturis* « *quod ego, erga Tornabellum Spinelli & socios suos, januenses cives, constitui me* « *plegium in centum libras turonenses pro karissimis dominis Jordano de Abzaco* « *& Johanne de Chaunaco, ita quod si predicte quantitatis solutioni dicti domini ter-* « *minis per eos prefixis deficerent, ego loco ipsorum dictas centum libras reddere* « *tenerer, & ad hoc bona mea obligo. In cujus rei testimonium presentes litteras* « *sigilli mei munimine roboravi.* »

« *Actum apud Tyrum, anno Domini M° C° XC° II°, mense Maii.* » Au dos est écrit d'une écriture moderne : « *Sicurtà Spinelli*, xxi, xij (*g*). »

Le même Bertrand de Cugnac, durant son séjour à Tyr, à la date ci-dessus, participa, en qualité de témoin, à une charte analogue, souscrite à l'occasion d'une dette

(*a*) D. Villevieille, Trésor généalogique, tome XXXIII, p. 139 v° & 140.

(*b*) (*c*) Collection de Périgord, vol. XXXVII, fol. 221. — D. Villevieille, Trésor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141. — Ces deux fonds sont à la Bibliothèque Impériale.

(*d*) *Hebrardus de Madelano concessit in sylva Cadunensi quantum Guillelmus de Birontio & filii ejus, Guillelmus & Bertrandus, dederant vel deinceps daturi erant. Testibus Amaneu Berserii, Gauberto de Belens, Guillelmo Mancipio*, Begone de Cunaco. (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 221, v°.)

(*e*) Extraits du Cartulaire de l'abbaye de Cadouin. (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 212 v°.)

(*f*) Arnaldus de Cuniac & Oliverius, *fratres, filii Arnaldi, dederunt pro patre suo quando ingressus est in Cadunio suscipiendus in fratrem.* (Collection de Périgord, vol. 37, fol. 231, verso.)

(*g*) Ancien fonds Courtois, chartes des croisades. — Borel d'Hauterive, *Revue histor. de la Noblesse*, t. III, p. 16.

de cent vingt livres que contractèrent Bertrand Foucaud & Bernard de Mellet, envers des marchands génois.

Guilhem-Arnaud de Cunhac, Chevalier, demeurant en la paroiſſe Beaurech, Alix, ſa femme, gratifièrent, le 11, *à l'iſſue* de Mars 1270, d'un ſol de cens (*a*), l'abbaye de Cadouin.

François de Cugnac, Baron de Dampierre & d'Huiſſeau, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, Maréchal des camps, Conſeiller d'État, Lieutenant général au gouvernement de l'Orléanais, fut élevé à la dignité du Saint-Eſprit le 7 Janvier 1595 (*b*). Dans la même promotion furent compris Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier, Henri d'Orléans, Duc de Longueville, François d'Orléans, Comte de Saint-Pol, Henri d'Albret, Baron de Mioſſens.

Après avoir coopéré à la bataille d'Ivry, un des premiers il conſeilla à Henri IV l'abjuration du calviniſme. Plus tard, cette voix particulière devint un chœur univerſel dont les ſentiments furent ainſi traduits par Chicot : « Allons, mon ami, vas à « Rome, le métier de roi eſt bon, on y peut gagner ſa vie. » Si le fou ſur un tel ſujet s'exprima d'une façon comique, Dampierre donna ſon avis avec ſévérité dans la chambre mortuaire où le corps d'Henri III, à peine refroidi, était gardé par deux minimes & Clermont d'Antragues. Voici, du reſte, comment d'Aubigné rapporte le langage de Dampierre en cette triſte occurrence. Dans le groupe des aſſiſtants catholiques, preſque tous « enfonſans leurs chapeaux ou les jettans par terre, fer- « mans le poing, complottans, ſe touchans à la main, faiſans des vœux & pro- « meſſes, deſquelles on oioit pour concluſion, *pluſtoſt mourir de mille morts......*; « mais d'O, Manou, ſon frère, Antragues, Chaſteau-Vieux, murmurent, & à dix « pas du Roi il leur eſchape de ſe rendre pluſtoſt à toutes ſortes d'ennemis, que de « ſouffrir un Roi huguenot; ils joignent à leur propos quelques autres; entre ceux- « là, Dampierre, Premier Mareſchal de camp, qui fit ouïr tout haut ce que les « autres ſerroient entre les dents (*c*). »

Louis-Emmanuel de Cugnac, de la branche de Giverſac, rameau aîné de Peyrille, venu au monde en 1729, fut le dernier Évêque de Lectoure. Dès ſon début dans la carrière eccléſiaſtique, l'Évêque de Bayeux l'attira dans ſon diocèſe, le nomma ſon Vicaire général & le fit pourvoir de l'abbaye de Conques. La bienveillance du Roi ne tarda pas à le faire aſſeoir ſur le ſiége de Lectoure. Le ſacre du nouveau Prélat eut lieu le 7 Septembre 1772. Il concourut à la dernière Aſſemblée du clergé comme Député de la province. En 1793, il fut mis en récluſion pour refus de ſerment, pour inciviſme & ariſtocratie. Il traverſa miraculeuſement en priſon les jours terribles de la terreur. Lors de ſa délivrance, l'ancien Prélat vint au château de Fondelin, près de ſon neveu, finir ſa pieuſe exiſtence. Sa mort étant advenue en 1800, il fut inhumé dans le caveau de la famille (*d*).

Chazot de Nantigny (*e*) & les *Étrennes de la nobleſſe* (*f*) aſſurent, avec raiſon, que l'aînée des branches de la maiſon de Cugnac eſt celle de Giverſac. Cette opinion

(*a*) Arch. de Sainte-Croix de Bordeaux, réſumées par D. Villevieille, *loc. cit.*

(*b*) Chazot de Nantigny, *Tablettes hiſtoriques*, quatrième partie, p. 400. — P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, tome IX, p. 110 A.

(*c*) *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, publiés par Ludovic Lalanne; Paris, Charpentier, 1854. p. 354.

(*d*) Monlezun, *Hiſtoire de Gaſcogne*, tome V, page 570.

(*e*) « La maiſon de Cugnac (dit cet auteur), eſt une des plus anciennes de Guyenne, où elle eſt connue dès le « douzième ſiècle. Les Seigneurs de Giverſac, établis en Quercy, en ſont les aînés. » (*Tablettes hiſtoriques*, t. IV, p. 402.)

(*f*) « Cugnac, maiſon des plus anciennes de Guyenne, connue dès le douzième ſiècle. La branche aînée de cette « famille eſt celle de Giverſac, en Quercy. » *Étrennes de la nobleſſe, ou état actuel des familles nobles de France, des Maiſons et Princes ſouverains de l'Europe*, t. III, p. 91.)

eſt également celle de d'Hozier, qui l'exprime dans ces lignes : « EMMANUEL de Cu- « gnac, aîné de ſa maiſon, Seigneur de Sermet, Loubejac, Saint-Pompon, « Montpezat, en Quercy, né en 1687, mort en 1750 (*a*). » Le travail de l'Abbé de Leſpine, édité par de Courcelles, a diſpoſé les branches dans leur ordre d'antériorité; celle de Giverſac vient en tête; le rameau de Peyrille, ſorti de ſon ſein, ſuit immédiatement comme continuateur & héritier des Marquis de Giverſac. Ceux-ci s'éteignirent au milieu du dernier ſiècle, dans la perſonne d'EMMANUEL de Cugnac, Marquis de Giverſac, dont le teſtament du 2 Août 1746 transférait ſes droits à ſon oncle Antoine-François, Marquis de Cugnac, Seigneur de Peyrille. La deſcendance directe de celui-ci eſt repréſentée aujourd'hui par M. le Marquis LUDOVIC de Cugnac, réſidant au château de Fondelin, à proximité de Condom (Gers).



PREMIER DEGRÉ.

PONS de Cugnac ouvre la marche de la filiation régulière; d'après l'Abbé de Leſpine, il était fils de GUILLAUME de Cugnac (*Cunac*) qui ſous Pierre, Abbé de Cadouin, fut préſent en 1147 à pluſieurs bienfaits de Guillaume de Biron & de ſon frère Aimeri. La collection de Périgord mentionne Pons de Cugnac comme l'auteur des ci-après :

1. GUILLAUME, qui ſuit.
2. GAUSBERT de Cugnac.
3. PONS de Cugnac (*b*), qui fit une donation particulière à l'abbaye de Cadouin en 1158 & une collective avec ſes frères en 1167.
4. GRIMOARD de Cugnac, père d'un autre Grimoard qui eſt déſigné dans l'acte de 1167 comme neveu de Pons. La paternité du ſecond Grimoard réſulte de ce paſſage du Cartulaire de Cadouin : « *Grimoardus de Cuniaco filius Grimoardi* » (*c*).
5. RAYMOND de Cugnac & GUILLAUME, ſon frère (*d*), témoignèrent auſſi, en 1160, leur libéralité à l'abbaye de Cadouin devant le Prieur de Saint-Avit & Guillaume de Biron. Dans une charte d'Arnaud de Saint-Michel (1160) reparaît, en compagnie d'un autre Raymond, ſon prédéceſſeur au prieuré du ſuſdit monaſtère, Raymond de Cugnac (*e*). A la date de 1177 il fit de nouvelles

(*a*) Fonds d'Hozier, doſſier de Cugnac. Bibl. Imp., Cabinet des titres.

(*b*) « Poncius de Cuniaco, *filius* Poncii, *conceſſit & in manu Ramnulphi abbatis.... preſentibus* Grimoardo, *nepote ejus.* » — (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 57 v° & 214.)

Les trois hoirs ci-deſſus, c'eſt-à-dire *Guillaume, Gausbert & Pons de Cugnac*, ſont énoncés dans cet autre paſſage du Cartulaire de Cadouin : « *Anno M° C° ſexageſimo VII° concurrente VI prima die K. Januarii Luna* « *XVII.* Guillelmus Gausbertus & Poncius de Cuniaco, filii Poncii de Cuniaco, *dederunt* ». Il eſt en outre fait mention dans cette charte de Grimoard, neveu de Pons de Cugnac. (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 230 v°.)

(*c*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 56 v°. — La même conſtatation eſt répétée aux fol. 230 v° & 231 r°.

(*d*) Le fonds de Périgord, vol. XXXVII, fol. 230, porte : « *Raymundus de Cuinac* conſilio *Guillelmi de Cuinac filii* « *ejus.* » Le fonds Leydet & Prunis à la place de *filii ejus* met *fratris ejus*. Cette dernière verſion, qui eſt la plus fréquente & la plus rationnelle, a été adoptée par l'Abbé de Leſpine, dans ſon travail imprimé ſur la maiſon de Cugnac, bien que le *filii ejus* de la collection de Périgord ſoit écrit de ſa main. Il eſt vrai que, réviſant plus tard ſa copie fautive, il l'a rectifiée lui-même en rétabliſſant *fratris* au-deſſus de *filii*, ſans toutefois effacer ce dernier mot du fonds de Périgord. Raymond & Guillaume de Cugnac figurent encore enſemble aux pages 214 & 231 du vol. XXXVII.

(*e*) « *Ego Arnaldus de S^to Michaele dono Deo & beatæ Mariæ & eccleſiæ Cadunii & tibi Petro, abbati prædicti loci, & omnibus ſucceſſoribus tuis & fratribus Cadunii, tam preſentibus quam futuris, pro ſalute animæ meæ & parentum meorum, gratis & libere manſum, de La Barda, &c.... videntibus & audientibus Raimundo Priori, Wilhelmo de Larzac*, Raimundo de Cuniaco, &c. » (Fonds de Périgord, vol. XXXVII, fol. 229 v°. Bibl. Imp. Mſſ.)

générofités envers les religieux de Cadouin & devint leur Prieur en 1180. Il l'était depuis longtemps, lorfque Henri de Gontaut, jaloux de lui manifefter fon eftime, lui abandonna, le 3 des Nones de Février 1189, fes ténements dans la forêt de Cadouin (*a*).

II. DEGRÉ.

Guillaume Ier de Cugnac, Donzel, fut appelé, ainfi que fon frère Raymond, Prieur de Cadouin, à la donation faite (1180) en faveur de ce couvent par Adhémar de Beynac (*b*). Le même Guillaume offrit à l'abbaye de Cadouin toutes fes poffeffions limitrophes de celles du monaftère. Il concourut l'an 1207 à la ceffion du mas de la Bardate, confentie par Martin Algaïs, Seigneur de Bigarroque & de Biron, toujours au profit des religieux de Cadouin (*c*).

Guillaume de Cugnac (Cunac) (*d*) fe dépouilla en 1211 du terroir de la Moleira & de quatre fols de cens en faveur de Conftantin, Abbé de Cadouin, & reçut en retour un cheval, de la valeur de 300 fols, & 90 fols en argent (*e*).

Ce fut de fon temps (1222) que les œuvres pies de fes ancêtres envers les moines de Cadouin furent ratifiées par Raymond, Évêque de Périgueux (*f*). Guillaume de Cugnac exiftait en effet à cette date, puifque lui & Marie de Cugnac, fa femme, renouvelèrent leurs largeffes envers l'abbaye, le 4 Juillet 1222 (*g*). Leur fils fut :

III. DEGRÉ.

Hélie de Cugnac, Damoifeau, approuva (1276) toutes les ceffions dont fon père Guillaume & fa mère Marie avaient avantagé le monaftère de Cadouin & celui d'Aillac (*h*). L'Abbé de Lefpine lui donne pour hoirs :

1. Guillaume de Cugnac, qui va revenir plus bas.
2. Raymond de Cugnac, Damoifeau de la paroiffe de Cabans, arbitra en 1287 en compagnie de Gaillard de Beynac, Chevalier, dans une compétition d'héritage furvenue entre Vital & Hélie de Fages (*i*). Le fufdit Raymond comparaît aux noces de Pierre de Gontaut avec Marguerite de Born, iffue de même eftoc que Bertrand de Born, le célèbre troubadour. La cérémonie

(*a*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 140. — Nous tranfcrivons ici, d'après la coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 239 v°, une partie de l'acte de donation faite par Henri de Gontaut : « *Henricus de Guntaut dedit Deo & beatæ Mariæ Cadunii & monachis.... factum eft hoc altera die a purificatione beatæ Mariæ, « fcilicet tertio nonas februarii, anno ab incarnatione domini MCLXXXIX luna Xa, in manu* Raymundi de « Cunhac, *prioris Cadunii.* »

(*b*) Voir ci-deffus, note *a* de la page 2.

(*c*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 140, Bibl. Imp. Mff. — « *Donationem quam* Guillelmus de Cunhac *fecit domui Cadunii in manu Armandi, abbatis ejufdem loci, Heliæ, abbatis Faefæ, & R. abbatis de Ardigello, & Euftorgis, prioris, & Petri, facriftæ Cadunienfis, & Rotberti de Tornaon, fenefcali Pictaviæ, Vafconiæ & Petrogorenfis.* » — Ce titre n'eft point daté, mais on fait qu'Armand était Abbé de Cadouin en 1202 & qu'il était contemporain de Raymond, Évêque de Périgueux. — Le texte latin ci-deffus a été tranfcrit d'après la collection de Périgord, volume XXXVII, fol. 65 v°.

(*d*) L'année précédente il avait été pareillement le bienfaiteur de l'abbaye ; c'eft encore de lui & de fes frères qu'il eft queftion dans le titre d'une convention reproduit dans la coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 192.

(*e*) *Notum fit quod ego* Willelmus de Cugnac (Cunac) *dono la Moleira & IV fols cenfuales in manu C. abbatis Cadunii...... accipi pro eis quemdam equum trecentorum folidorum, & nonaginta folidos, anno MCCXI.* (Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 226.)

(*f*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 65 v°.

(*g*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 169.

(*h*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 183.

(*i*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, p. 169.

nuptiale fut célébrée en Septembre 1303, la veille de la Saint-Michel (*a*). Lui & Guillaume, fon aîné, opérèrent divers échanges avec l'abbaye de Cadouin en 1311. Raymond de Cugnac, pour fon compte particulier, après la fête de la purification 1317, reçut le dénombrement d'Étienne Falgayrac & de Raymonde de Vic, fa femme, à raifon de divers péages levés fur la Dordogne.

3. Bertrand de Cugnac, qui fut l'un des vendeurs de deux fextérées de terre, dont nous redirons un mot à l'article de fon frère Guillaume, qui fuit (*b*).

IV. DEGRÉ.

Guillaume II de Cugnac, Damoifeau, fon frère Raymond, les Seigneurs de Biron, d'une part, & l'Abbé de Cadouin, de l'autre, conclurent en 1281 un accord en vertu duquel certaines dépendances de l'abbaye étaient exemptées de l'arpentement qui était dû par toutes les terres environnantes aux feudataires fus-nommés (*c*).

On retrouve fa trace en 1285, dans une aliénation de deux fextérées de terre, comprifes dans la paroiffe de Cabans, au profit de Jean Gloria. Guillaume de Cugnac reprit poffeffion (1298) de quelques rentes & terres données à Hélis de Cugnac, fa fille, femme de Raoul de Vigier (*d*). Le même perfonnage fe porta caution de la dot conftituée par Noble Gafton de Gontaut, Seigneur de Badefol, à Alpaïs, fa fille, lors du mariage de celle-ci avec Noble Raymond de Montaut, fils d'Amanieu, & de Mathe, Dame de Muffidan. Le contrat fut paffé avant la Saint-Jean 1303 (*e*). D'une union inconnue dérivèrent :

1. Guillaume, que nous allons reprendre.
2. Raymond de Cugnac, Prieur de Concorès, fous l'année 1312.
3. Bertrande de Cugnac, femme d'Henri de Malefaye, Damoifeau de Sainte-Croix. Cette union dut précéder l'année 1297.
4. Hélis de Cugnac, mariée l'année fuivante à Noble Raoul de Vigier.
5. Souveraine de Cugnac, qui époufa vers 1308 Noble Pons de Siorac.
6. Sobrière de Cugnac, conjointe vers la même époque avec Gaillard de Pons, né d'Hélie de Pons, Seigneur de Siorac (*f*).

V. DEGRÉ.

Guillaume III de Cugnac paffa un compromis avec l'Archevêque de Bordeaux qui lui abandonna (12 Mars 1308) tous fes droits fur le ténement de Roquetaillade. Jufques en 1323 il fe qualifie *Damoifeau* & poftérieurement *Chevalier*, ce qui réfulte d'un jugement prononcé le jour de Saint-Barnabé à l'occafion des biens des lépreux de Bigarroque. Élie de Puchagut & Guilhem de Vic avouèrent tenir de Guillaume de Cugnac, en cens & fief lige, des terroirs dans les paroiffes de Durval & de Saint-Chamaffy. Une quittance délivrée le vendredi faint de l'an 1329 par Arnaud de Lochefroide, Procureur de l'Archevêque de Bordeaux, à Grimaud de Brétrenoux, au fujet du droit commun auquel les habitants du voifinage étaient

(*a*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 140 v°, Bibl. Imp. Mff.
(*b*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 170.
(*c*) Titre original confervé aux archives de l'abbaye de Cadouin. Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 192.
(*d*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 170.
(*e*) Anciennes archives de M. le Comte de Gontaut de Saint-Geniès. — D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 140 v°.
(*f*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 171, dénombre ces fix enfants dans l'ordre adopté par nous.

affujettis, nomme Guillaume de Cugnac. Il s'était marié à Guillemette DE ROFFILHAC qu'il laiffa dans le veuvage en 1336 (*a*), avec la poftérité que voici :

1. PIERRE de Cugnac, qui repréfentera la génération ci-deffous.
2. BERNARD de Cugnac, auteur de la branche de Belvès & de Saint-Avit, de laquelle eft provenue celle des Marquis de Dampierre (*b*).
3. HENRI de Cugnac (Cunhac), Bachelier ès lois, fut le treizième Abbé de Saint-Avit-Senieur au diocèfe de Sarlat. Il tenait ce bénéfice eccléfiaftique en 1355. Longtemps après le 18 Mai 1361, il eft nommé parmi les garants de la conftitution dotale de Gaillarde de Pradelle, époufe de Diode de Limeuil, Seigneur de Saint-Alvère. Il fut élu Chanoine de Cahors, par une bulle du Pape Urbain V, le 21 Novembre 1362. La grâce pontificale eft motivée par la haute confidération dont jouiffait à Rome le Cardinal de Talleyrand, & par le titre de Chapelain & de familier qu'exerçait auprès de lui Henri de Cugnac. Celui-ci réfigna fon prieuré en 1375 (*c*).

   Avec Henri de Cugnac co-exiftait un autre membre de la famille, du prénom de GUILLAUME, qui demeurait en 1367 dans la paroiffe de Saint-Léon. Il eft nommé, avec fes fœurs ARNAUDE & AHELIS de Cugnac, dans une récompenfe accordée à Étienne Syro (*d*).
4. BERTRAND de Cugnac, invefti du prieuré de Cofa par Innocent VI le 9 Novembre 1359.
5. MARGUERITE de Cugnac, qui reconnut avoir touché fa légitime, confiftant en cent livres & cinq mille fols (1323), avait époufé en premières noces Hélie DE PUYJIRAT, & en fecondes, Bertrand DE PORTAFÉ, qui n'était plus en 1363. Son veuvage eft conftaté dans un legs fait à Jean de Cugnac, fon neveu.
6. DAUPHINE de Cugnac, qui s'allia avant 1323 avec Pierre DE CAMPNHAC, Damoifeau de Montclar.
7. PLAISANCE de Cugnac, dont l'union avec Noble Bernard DE VEYRINES porte la date de 1328.
8. GUILLEMETTE de Cugnac, qui eut pour mari Guillaume DE BAR, de la ville de Sarlat (*e*).

VI. DEGRÉ.

Noble PIERRE de Cugnac (Cunhac), Damoifeau, demeurant dans la paroiffe de Cabans, procéda en 1336 au partage de la fucceffion de fon père, mort *ab inteftat*. Cet héritage confidérable, d'après une note du fonds d'Hozier, était repréfenté par cent vingt juridictions ou fiefs, defquels relevaient deux cents vaffaux (*f*). Cette fortune territoriale caractérife la haute fituation de Cugnac à cette époque. Pierre de Cugnac époufa, le jeudi qui fuivit l'Annonciation de 1346, Noble Demoifelle Delphine ou Dauphine DE GONTAUT. Seguin de Gontaut, fon frère, Seigneur de Badefol, la dota de mille livres en monnaie de Périgord, & de deux cent cinquante, deftinées à l'acquifition de rentes. Son trouffeau fut compofé d'un lit fplendide & de riches vêtements. Sa légitime fut affectée à l'acquittement des droits de Henri de Cugnac, frère de l'époux, fignataire du contrat, ainfi qu'un Bernard de Cugnac (*g*).

(*a*) Tous les faits qui précèdent font empruntés au *Nobiliaire univerfel* de Saint-Allais, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 172.
(*b*) L'exiftence de ces deux aînés nous eft révélée par l'ouvrage ci-deffus, même volume, p. 172.
(*c*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 346 & 347 v°.
(*d*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 173.
(*e*) Bibl. imp. ; cabinet des titres, doffier de Cugnac.
(*f*) (*g*) D. Villevieille, Tréfor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141.

Pierre de Cugnac fut mêlé aux luttes inteſtines engagées par les feudataires de Beynac, de Comarque & de Thémines contre le Sire de Caſtelnau. Jean de Galard, Baron de Limeuil, intervint, & ſa médiation amena un armiſtice entre les antagoniſtes le 22 Novembre 1354. Quatre ans plus tard le commandement de la ville de Périgueux était confié à Pierre de Cugnac. Celui-ci ſigna un arrangement avec Noble Séguin de Gontaut, ſon beau-frère, au ſujet des 1350 livres de Périgord, conſtituées à Delphine de Gontaut, femme de Pierre de Cugnac (*a*). Cette dernière, en vertu d'une ſtipulation du pacte de famille, était admiſe, au même titre que ſes frères, moyennant rembourſement de ſa dot, dans le partage de la ſucceſſion paternelle; elle était même apte à la recueillir tout entière au cas où l'hoirie mâle de Pierre & de Gaſton de Gontaut, ſes frères, viendrait à s'éteindre. Cet acte fut ſcellé le pénultième d'Avril 1360. Delphine de Gontaut rendit Pierre de Cugnac père de :

1. Pierre de Cugnac, qui abandonna, le 11 Mars 1395, toutes les dîmes de la paroiſſe de Cabans à Bertrand, Abbé de Cadouin, ſous la réſerve de la conſtruction & de l'entretien d'une chapelle où deux meſſes annuelles & commémoratives devaient être ſolenniſées (*b*).
2. Henri de Cugnac, qui fut le premier ſujet de la branche de Cauſſade, laquelle produiſit le rameau des Marquis du Bourdet.
3. N... de Cugnac, femme de Noble N... de Verdon. Son ſouvenir eſt conſervé dans une tranſaction du 12 Novembre 1461, opérée entre Noble Gaſton de Verdon, ſon petit-fils, & Arnaud Raymond de Saintours, époux de Louise de Cugnac (*c*).

VII. DEGRÉ.

Jean Ier de Cugnac, Écuyer, Damoiſeau & auſſi Seigneur de Cugnac, demanda à Noble Pierre de Gontaut, ſon oncle, la portion qui lui avait été aſſignée ſur l'apanage de Badefol, en vertu du traité de mariage de Noble Delphine de Gontaut avec Pierre de Cugnac (*d*). Une tranſaction du 2 Mai 1396, ménagée par l'entremiſe de Noble N. de Biron, décida que le détenteur de Badefol jouirait proviſoirement de cette châtellenie, mais qu'elle retournerait à Jean de Cugnac dans l'éventualité où la lignée maſculine de Pierre de Gontaut diſcontinuerait (*e*). Jean de Cugnac céda, le 6 Juin 1431, à ſon neveu Noble Richard de Gontaut tous les biens provenant de la dot maternelle, hypothéquée ſur la baronnie de Badefol. Un autre document, réſumé par D. Villevieille, conſtate que la donation précédente fut inſpirée à Jean de Cugnac par les bons offices du ſuſdit Richard, ſon neveu, Capitaine de Montignac (*f*). La terre de Badefol était voiſine de celle de Limeuil dans le diocèſe de Sarlat. Meſſire Pierre de Gontaut rendit ſon âme à Dieu en l'année 1423, après avoir longtemps guerroyé contre la France au ſervice de l'Angleterre. Jean de Cugnac, ſon beau-frère, qui avait combattu à ſes côtés, fut remis en poſſeſſion du château de Badefol démantelé par le Comte de Clermont, Lieutenant du Roi Charles VII; Jean de Cugnac le fit d'abord reſtaurer & l'aliéna deux ans plus tard au profit de Triſtan d'Abzac, ſon neveu (*g*). Celui-ci avait en outre,

(*a*) D. Villevieille, Tréſor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141.
(*b*) Coll. de Périgord, vol. XXXVII, fol. 140 verſo.
(*c*) Notice de Cugnac, par l'Abbé de Leſpine, p. 16.
(*d*) (*e*) (*f*) D. Villevieille, Tréſor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141.
(*g*) *Ibid.* — Cette vente eſt prouvée par une enquête faite le 14 Février 1458, à la demande de Meſſire Richard de Gontaut, Chevalier, Seigneur de Saint-Geniès & de Badefol. — En 1461, ce dernier préſenta une requête au Parlement de Toulouſe contre Perrotin de Chaumont pour être réintégré dans le fief de Badefol qui lui revenait par le décès de ſon père, ainſi que par la volonté poſthume de Jean de Cugnac & de Triſtan d'Abzac.

moyennant 3000 livres, obtenu de ſon oncle le château de Clarens, à la condition d'y introduire les gens du Comte d'Armagnac. Jean de Cugnac fit ſon teſtament le 27 Août 1435. Il recommanda d'inhumer ſes reſtes dans la crypte de ſes ancêtres. Louiſe, ſa fille, fut inſtituée ſon héritière au détriment de Rigon de Cugnac, qui avait porté les armes ſous la bannière nationale, au lieu d'imiter ſon père, conſtant champion des Anglais (*a*). Jeanne DE COMARQUE, à laquelle il s'était allié, contracta de ſeconds liens avec Jean DE SAINTOURS, Capitaine du château de Courbaſy, en Limouſin (*b*). De ſon premier lit avec Jean de Cugnac elle avait eu :

1. RIGON de Cugnac (*c*), que nous allons retrouver.
2. LOUISE de Cugnac, héritière univerſelle de ſon père. Elle verſa ſon vaſte héritage dans la maiſon de Saintours par ſuite de ſon union avec Arnaud-Raymond DE SAINTOURS, fils de Jean DE SAINTOURS, deuxième époux de Jeanne DE COMARQUE. Le 9 Janvier 1465, ſe dénoua amiablement le litige pendant entre Meſſire Richard de Gontaut, ſus-nommé, & Noble Arnaud-Raymond de Saintours, au ſujet des droits de Louiſe de Cugnac ſur le château de Badefol. Il fut convenu entre les parties que cette ſeigneurie ſerait en partie tenue par elle, tout en reſtant indiviſe (*d*).
3. PEYRONNE de Cugnac, qui fut conjointe avant 1462 à Gadifer DE CARRIÈRES.
4. ISABEAU de Cugnac, mariée en 1456 à Noble Pierre DE BOSREDON.

VIII. DEGRÉ.

RIGON de Cugnac, Damoiſeau, premier Seigneur de Giverſac, ayant été dépouillé de ſon héritage par la ſévérité de ſon père, vint ſe fixer dans le village de Domme en Périgord. Il fut préſent à la miſe en emphythéoſe des herbages de Saint-Martial par Richard de Gontaut, agiſſant au nom de ſa femme Jeanne de Salignac; l'autre contractant était Jean Planhart (*e*). Rigon de Cugnac s'était uni à Hélène DE LA RIVIÈRE, qui lui donna procuration, le 15 Novembre 1451, pour opérer une ceſſion au profit de Guillaume de Poget, dont le père & l'aïeul avaient prêté diverſes ſommes à Rigon de Cugnac. Celui-ci, n'ayant pu acquitter ces dettes arriérées, abandonna à ſon créancier, en compenſation, le moulin de Giverſac, longé par la rivière de Cer (*f*). Rigon inféoda, le 4 Août 1452, à Guillaume Fayart le mas de Calmont (paroiſſe d'Aglan) avec toutes ſes appartenances. Sa femme, dans ſon teſtament du 5 Août 1471, honora la mémoire de ſon époux (*g*), & laiſſa tous ſes biens à ſon fils JEAN de Cugnac, qui ſuit.

(*a*) D. Villevieille, Tréſor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141. — Archives de M. le Comte de Gontaut de Saint-Geniès.

Ce teſtament a été copié en partie dans les manuſcrits de MM. Leydet & Prunis, répartis aujourd'hui dans la coll. de Périgord. — Ces privations de patrimoine, cauſées par les diſſentiments politiques, étaient aſſez fréquentes en Guienne au temps des luttes de la patrie contre l'étranger. C'eſt pour un motif ſemblable que Pierre de Gontaut, couſin de Jean de Cugnac, déshérita ſon fils Richard en 1422.

(*b*) (*c*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel*, continué par de Courcelles, t. XVII, p. 178.

(*d*) Archives de M. le Comte de Gontaut de Saint-Geniès. — D. Villevieille, Tréſor généalogique, vol. XXXIII, fol. 141.

(*e*) Cahier de diverſes expéditions, délivrées le 20 Octobre 1784, d'après les originaux, à Meſſire Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marie-Anne, Comte de Cugnac, Capitaine de dragons au régiment de Ségur, Seigneur de Sermet, Saint-Pompon, Peyrille, Trigonan, &c. Ces copies authentiques, collationnées par Lefebvre & Trutat, Notaires au Châtelet, contreſignées & ſcellées par François Augran, Lieutenant civil de la prévôté de Paris, ſont aux archives du château de Fondelin (Gers).

(*f*) *Ibid.* — « *Videlicet molendinum ſive lo molinar de Giverſac, alias de la Beſtori, ſitum in reperia de Cex in parocchia de Senaco.* »

(*g*) *Ibid.* — « *Honeſta mulier* Helena de la Ribieyra, *relicta quondam nobilis* Rigoni de Cunhaco, *ſana mente........ quod ſepelli voluit in ecclefia beate Marie Montis Dome ante altare beate Marie Magdalene in tumba ubi ſepultus eſt predictus quondam nobilis Rigonus, ejus vir.* » — Elle légua ſes moutons & ſes brebis à ſa bru Mar-

IX. DEGRÉ.

JEAN de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Giverſac, figure parmi les témoins d'une convention faite, le 9 Janvier 1465, entre Richard de Gontaut, Seigneur de Badefol, & Arnaud-Raymond de Saintours, Seigneur de Cugnac (*a*).

L'Évêque de Sarlat, étant tenu de payer annuellement à Jean de Cugnac cinq ſols de cens & trois d'acapte, voulut s'exempter de ce droit & le racheta dudit Seigneur le 30 Juillet 1478 (*b*).

Les pactes de mariage entre Jean de Cugnac & Marguerite DE LA ROQUE furent rédigés, le 26 Mai 1464, par Martial Gourdon, Notaire (*c*). D'eux naquirent :

1. LAURENT DE CUGNAC, qui ſigna, le 30 Janvier 1500, en compagnie de Jacques & Martial de Cugnac, ſes frères, un compromis avec Guillaume del Teilh, dans lequel on voit figurer auſſi Hélène de Cugnac, ſœur des précédents (*d*).
2. JACQUES (*e*), continuateur de ſa race, & dont on va parler au degré ſuivant.
3. MARTIAL de Cugnac, mentionné ci-deſſus.
4. MARGUERITE de Cugnac, femme d'Antoine COLON DE LA VERCANTIÈRE, au diocèſe de Cahors.
5. HÉLÈNE de Cugnac, épouſe de Guillaume JULIA, demeurant au repaire de Salles, juridiction de Sarlat (*f*).

X. DEGRÉ.

JACQUES de Cugnac, Écuyer, Seigneur de Giverſac, fit montre (1503), ſous la conduite du Sire d'Albret, dans la compagnie de cinquante lances fournies des ordonnances du Roi en la ville de Luguynem au duché de Milan. Il apparaît dans la même troupe, le 17 Juin 1507, à Parme. Son oncle, Martial de la Roque, lui fit donation de ſes domaines, ſis dans la baronnie de Beynac, ſi ſa fille Marguerite le devançait au tombeau. Jacques prit deux alliances : l'une avec Jeanne DE GIRONDE-DE-MONTCLERA (*g*), l'autre avec Jeanne DE LESTRADE (*h*).

Jacques de Cugnac dicta ſes volontés finales le 11 Août 1538, & ordonna que cent prêtres fuſſent appelés à célébrer, le lendemain de ſa mort, ſon ſervice funèbre qui devait être renouvelé deux fois dans l'année : « & au cas qu'aux dites « paroiſſes ne ſeroict trouvé le nombre de cent preſtres, a voulu le d. teſtateur « que ſon d. héritier univerſel ſoubzcript ſoit tenu à voir d'aultres lieus où il aſſem- « blera juſque au nombre de cent preſtres pour prier Dieu pour le ſalut de l'âme « du teſtateur, & donner à chaſcung des dits preſtres le dit jour deix ſoulz tour-

guerite de La Roque : « *Item dedit & reliquit nobili Margarete de la Roca, uxori predicti de Cunhaco, omnes ſuos motonos & oves.* » Elle tranſmit tous ſes biens, déduction faite de ſes libéralités pieuſes & bienfaiſantes, à ſon fils Jean de Cugnac : « *In omnibus aut aliis bonis ſuis heredem ſuum univerſalem fecit & ore ſuo proprio nominavit videlicet nobilem* Johannem de Cunhaco, *ibidem preſentem*, &c. »

(*a*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 178.

(*b*) Archives du château de Fondelin ; cahier de diverſes expéditions délivrées, le 20 Octobre 1784, par Lefebvre & Trutat, Notaires au Châtelet.

(*c*) « *De matrimonio contrahendo inter nobilem* Johannem de Cunhaco, *habitatorem Dome, ex una, & nobilem* Margaritam de la Roqua, *filiam legitimam & naturalem nobilium Laurencii del Puchdiou & Margarete la Roqua, conjugum, ex altera.* » Une des clauſes du contrat impoſait aux parents de : « *Veſtire dictam eorum filiam duabus raupis cum quotis condecenter garnitis.* »

(*d*) (*e*) (*f*) Archives du château de Fondelin, cahier de diverſes expéditions authentiques délivrées le 20 Octobre 1784 par Lefebvre & Trutat, Notaires au Châtelet.

(*g*) Fille de Jean DE GIRONDE, Seigneur de Montclera, & de Françoiſe DE CHAMPAGNE-LA-SUZE, d'après Moréri, t. V, p. 217, généalogie *de Gironde*.

(*h*) De Courcelles, *Hiſtoire des Pairs de France*, t. X, généalogie *de Leſtrade*, p. 11. — Archives du château de Fondelin, cahier déjà cité.

« nois, ſans reſſection corporelle, & autant au bout de l'octave après le décès du-
« dit teſtateur ». Il inſtitua un obit en l'égliſe de Domme, laiſſa Jeanne de Leſtrade, ſa femme uſufruitière de ſes biens à la condition qu'elle perſiſterait dans la *viduité*. Sa fille aînée fut favoriſée d'un ſupplément dotal de quarante ſols tournois. Clinette de Cugnac reçut, à titre de légataire particulière, ſept cents livres qui devaient former ſa légitime quand elle prendrait époux. Le teſtateur voulut en outre qu'elle fût *accotrée par l'héritier univerſel, ſon frère, d'habillements hommeſtement, ſelon ſon eſtat*. Les puînés ne furent point oubliés : Raeſſot, François, autre François & Pierre de Cugnac, eurent, le premier quatre cents livres, & les trois derniers deux cents. Quant au poſthume qui était dans le ſein de ſa femme, il lui réſerva, s'il était fille, une conſtitution de ſix cents livres. Celui qui reçut le moins dans les largeſſes paternelles fut Jehan de Cugnac, le jeune, dit *Annibal*, par la raiſon qu'il était eccléſiaſtique & en conſéquence *pourveu ſouffiʒement des biens de l'eſgliſe*. Jacques de Cugnac nomma pour héritier univerſel *ſon cher & bien aymé* fils légitime, Jehan de Cunhac, *le vieulx*. Dans l'éventualité de ſon décès ſans enfants, le teſtateur régla la ſubſtitution, entre ſes autres hoirs, dans l'ordre de primogéniture, qui va ſuivre (*a*) :

1. Jean de Cugnac, *le vieulx*, qui eut pour lot les terres de Giverſac, Sermet, Peyruzel (*b*).
2. Jean de Cugnac, *le jeune*, ſurnommé Annibal.
3. Raeffot de Cugnac,
4. François de Cugnac,
5. François de Cugnac, dit *le jeune*,
6. Pierre de Cugnac,

   } Tous nommés dans le teſtament de leur père qui avantagea le premier d'un legs de 400 livres tournois, & donna au ſecond, au troiſième & au quatrième la moitié de la ſuſdite ſomme (*c*).
7. Marguerite de Cugnac, femme de Noble François de Beaupoil (*d*), eſt rappelée également dans l'acte de 1538, dont il vient d'être queſtion. Leur fille Marguerite de Beaupoil ſolenniſa ſes noces avec Jean de Durfort, Baron de Léobard & de Montſégur, le 18 Novembre 1566 (*e*).
8. Clinette de Cugnac, inſcrite dans le teſtament de Jacques de Cugnac, eut 700 livres tournois *pour elle ſoy marier* (*f*).
9. N. de Cugnac, poſthume, nous eſt connu par une autre clauſe : « ſaipchant
« led. teſtateur ſad. famme eſtre enſente, au cas que le poſtume de ſad.
« famme viengne en nature & ſoict pourté à la fontaine du ſainct bateſ-
« me (*g*). »

XI. DEGRÉ.

Jean III de Cugnac (*Cunhac*), Chevalier, Seigneur de Giverſac, Sermet, Peyruzel, la Ferme, Saint-Pompon, fut une des hautes perſonnalités politiques & guerrières de ſon temps & fut créé ſucceſſivement Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme de la Chambre de Charles IX & d'Henri III, Capitaine de 50 hommes d'armes, Maréchal des camps & armées de Sa Majeſté & ſon Sénéchal en

(*a*) Cahier de diverſes expéditions délivrées, le 20 Octobre 1784, d'après les originaux, à Meſſire Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marie-Anne, Comte de Cugnac, Capitaine de dragons au régiment de Ségur, Seigneur de Sermet, Saint-Pompon, Peyrille, Trigonan, &c. Ces copies authentiques, collationnées par Lefebvre & Trutat, Notaires au Châtelet, contreſignées & ſcellées par François Augran, Lieutenant civil de la prévôté de Paris, ſont aux archives du château de Fondelin (Gers).

(*b*) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) (*g*) Teſtament de Jacques de Cugnac, compris dans le cahier ci-deſſus & extrait des anciens regiſtres de G. de Grèze, Notaire de Domme, coté D, fol. 23 r°.

Bazadais (*a*). L'Abbé de Lespine ayant traité cette figure en pied, je ne puis que la présenter en médaillon. Les lettres de Catherine de Médicis, adressées à Jean de Cugnac & portant la date du 10 Décembre 1569, celles d'Henri III des 23 Mai 1575, 4 Juin 1576, & 8 Juillet 1578, témoignent de la confiance & de l'estime que le Seigneur périgourdin inspirait à la couronne de France (*b*). On le voit accourir, en effet, partout où la cause des Valois exige son bras dévoué & vaillant. C'est Jean de Cugnac qui assista le Marquis de Villars dans ses opérations en Guienne (*c*).

Outre les hautes fonctions signalées plus haut, Charles IX reconnut ses grands services par une pension de 1200 livres, qui lui fut continuée & confirmée par son frère & successeur Henri III. Ce dernier monarque l'indemnisa de ses pertes durant les guerres par une somme de 2000 livres payable à la recette de Toulouse. Sa mort advint le 17 Octobre 1586 (*d*). Il s'était apparenté avec la maison de France, le 10 Novembre 1555, par son mariage avec Antoinette DE HAUTEFORT (*e*). La mère de celle-ci, Catherine de Chabannes, comptait dans son ascendance Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton, lequel, étant veuf de Françoise de la Tour d'Auvergne & de Boulogne, entra dans la maison de Bourbon par son mariage avec Catherine de Bourbon, fille du Comte de Vendôme, Prince du sang (*f*). Ledit Gilbert, & Antoine de Chabannes, Comte de Dampmartin, étaient qualifiés *cousins* par Louis XI, bien des années avant que François I[er] n'eût appliqué ce titre aux Grands Officiers de la couronne (*g*). Dans les Lettres patentes expédiées d'Arras, Louis XI s'adresse encore, dans cette forme *amé & féal cosin*, à Geoffroy de Chabannes, Sire de Charlus (*h*). Mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires* se flatte de descendre de la maison de Chabannes & s'exprime ainsi à ce sujet : « Ce « Grand Maître de Chabannes eut de Marie de Nanteuil un fils, nommé Jean de « Chabannes, Comte de Dampmartin qui épousa Suzanne de Bourbon, Comtesse de Roussillon, & Antoinette de Chabannes, leur fille, épousa René d'Anjou, « Marquis de Mézières; leur fils s'appela Nicolas d'Anjou, qui eut de Gabrielle de « Mareuil, Renée d'Anjou, femme de François de Bourbon, dit Montpensier, père « & mère de mon grand-père. »

Antoinette de Hautefort avait pour trisaïeule Louise de la Trémouille, dont la race avait mêlé son sang avec celui des dynasties de France, de Navarre, de Castille, de Savoie & de Lorraine. Louis II de la Trémouille, Prince de Talmont, s'était allié en 1485 à Gabrielle de Bourbon; George de la Trémouille, Grand Chambellan de France, avait épousé en 1416 Jeanne, Comtesse d'Auvergne & de Boulo-

(*a*) *Nobiliaire universel*, tome XVII, notice *de Cugnac*, p. 184. — Chazot de Nantigny, *Tablettes historiques*, tome IV, p. 402.

(*b*) L'Abbé de Lespine les a reproduites dans sa généalogie de Cugnac, tirage à part, p. 26.

(c) (d) *Nobiliaire universel*, tome XVII, p. 185.

(*e*) P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 333 D. — Maintenue en faveur de Noble François-Antoine de Cugnac, *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, t. I, fol. 137, Bibl. Imp., Cab. des titres. — Fonds d'Hozier, dossier de Cugnac. — *Étrennes de la noblesse*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes historiques*, t. IV, 402. — De Courcelles, *Histoire des Pairs de France*, t. II, pages 90-91.

Antoinette était fille de JEAN de Hautefort II, Chevalier, Seigneur du fief de son nom, de Thenon, &c., Gouverneur de Périgorp & Limousin en 1535. Sa seconde femme, Catherine DE CHABANNES, le rendit père d'Antoinette, plus haut nommée, de Gilbert de Hautefort, Gentilhomme de la Chambre de Charles IX, défenseur de la ville de Chartres assiégée par les Huguenots, enfin d'Edme d'Hautefort, qui fut tour à tour Lieutenant général au gouvernement d'Auvergne & à celui de Champagne. Ce grand guerrier fut l'un des plus signalés partisans du Duc de Guise & l'un des plus fougueux champions de la Ligue. Il succomba en voulant maintenir Pontoise aux mains du Duc de Mayenne en Juillet 1589. (P. Anselme, *Histoire des Grands Officiers de la couronne*, t. VII, p. 333.)

(f) *Mémoires sur la maison de Chabannes*, in-8°, 1759, p. 16. — De la Roque, *Traité de la noblesse*, p. 387. — *Mémoires de Philippe de Commines*, édition de Bruxelles, 1723, t. III, p. 193.

(g) *Ibid.*, p. 19, 45.

(*h*) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, édition de Londres, 1746, t. II, p. 354.

gne, veuve de Jean de France, Duc de Berri. Charlotte de la Trémouille prit union en 1586 avec Henri de Bourbon, Prince de Condé (*a*).

Antoinette de Hautefort étant arrière-petite-fille de Françoife de la Tour d'Auvergne, avait d'autres points d'affinités avec la maifon de France. Le père de Françoife, Bertrand de la Tour d'Auvergne (*b*), était beau-père de Jeanne de Bourbon-Vendôme, & aïeul de Madeleine de la Tour d'Auvergne, femme de Laurent de Médicis, Duc d'Urbin, defquels vint Catherine de Médicis qui époufa en 1533 Henri II, Roi de France, dont la fille Élifabeth monta fur le trône d'Efpagne à côté de Philippe II en 1559. De cette union royale fortit Catherine d'Autriche qui donna fa main en 1585 à Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, & fut mère de Victor-Amédée, époux de Chrétienne de France, fille d'Henri IV, & bifaïeul de Louis XV en ligne maternelle. A cette haute alliance il faut ajouter celle des Cugnac, Marquis de Dampierre, avec la maifon de Bourbon-Condé, mentionnée au tome XVII du *Nobiliaire univerfel* de Saint-Allais, continué par de Courcelles en apparence & par l'Abbé de Lefpine en réalité (*c*). Antoinette de Hautefort donna à fon mari :

1. Edme ou Ayme de Cugnac, fuccéda à fon père dans les terres de Giverfac, des Fournels, & de Saint-Pompon.

   Il contribua à repouffer, des murs de Sarlat, l'armée huguenote qui avait donné l'affaut à cette ville fous le commandement du Vicomte de Turenne. Cet échec rendit les conféquences de la bataille de Coutras moins défaftreufes pour les catholiques. La relation du fiége de Sarlat mentionne de Giverfac parmi les défenfeurs qui firent vaillante befogne dans la compagnie du Sieur de Hautefort (*d*). Les dangers de la vie guerrière le déterminèrent, le 4 Août 1585, à rédiger prématurément fes dernières volontés. Il laiffa la jouiffance de Giverfac à fa mère & la nue propriété à fon frère Marc.
2. Marc de Cugnac, qui va revenir.
3. Marguerite de Cugnac, qui contracta union avec Pierre de la Faye, Seigneur du lieu de fon nom, le 27 Août 1574.
4. Louise de Cugnac.
5. Rose de Cugnac, dont la deftinée eft inconnue.
6. Françoise de Cugnac (*e*), dont la conjonction avec Marc-Antoine de Durfort (*f*), Seigneur de Goujonnac-Belvès, fut célébrée le 12 Mars 1593.

XII. DEGRÉ.

Marc de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Giverfac, la Baftide, Sermet, la Tèfe, la Lecune, les Fournels, & Saint-Pompon en partie, fut accufé de connivence dans le complot de Biron & fe déroba par la fuite à la févérité d'Henri IV. Ce prince, après l'avoir fait condamner à mort par contumace, le gracia & le réintégra dans fes biens. Au retour d'Efpagne, lieu de fon exil, Marc de Cugnac alla fe jeter aux pieds du Roi & lui témoigna fa honte & fon affliction d'avoir combattu contre lui au profit

(*a*) *Les hautes & puiffantes alliances de la maifon de la Trémouille*, difpofées en ordre de 128 cartiers de Monfeigneur le Prince de Talmont, par Charles Soyer, généalogifte & enlumineur du Roi; 1647, in-fol. — *Parenté & affinité des Seigneurs de la Trémoille avec les Rois de France, Navarre*, &c., Recueil Thoify, droit public & civil, in-fol., t. CXXXVI, fol. 601. Divifion polygraphie. Bibl. Imp.

(*b*) On fait que les la Tour d'Auvergne introduifaient légitimement dans leurs armes des fleurs de lis.

(*c*) Voir auffi note de la page 67 de la notice de Cugnac, par l'Abbé de Lefpine, tirage à part.

(*d*) *Archives hiftoriques de la Gironde.*

(*e*) *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, t. Ier, fol. 137, Bibl. Imp. Mff.

(*f*) Les cinq filles font nommées dans le *Nobiliaire* ci-deffus, *loc. cit.*

de la Ligue (*a*). L'Abbé de Lefpine a recueilli le difcours (*b*) où le fujet repentant cherche à juftifier fa faute par l'attaque & le dommage dont il avait été l'objet de la part du Sieur de Vivans. Celui-ci, ayant forcé les portes du château de Domme, l'avait dégarni de couleuvrines pour battre en brèche la maifon de Cugnac; pas une pierre ne refta debout. Cette deftruction mit Marc de Cugnac dans une extrême fureur qui l'aveugla & le jeta dans les bras de la Ligue. Entraîné dans la ruine & la difgrâce de fon parti, il eut la faibleffe de fe laiffer féduire par les promeffes de Biron, fon parent. Il s'était uni, le 20 Février 1598, à Polixène DE DURFORT (*c*), qui fut mère de :

1. BRANDELIS de Cugnac, qui continue la lignée.
2. PEYROT de Cugnac, fujet initial de la branche de Tourondel.
3. MARC-ANTOINE de Cugnac, Seigneur de Loubejac, décédé en 1636.
4. JEAN de Cugnac.
5. BRANDELIS de Cugnac, Seigneur de la Baftide, dont la nobleffe fut vérifiée en Décembre 1666.
6. ISABEAU de Cugnac, Religieufe profeffe au monaftère de Junies.
7. MARTHE de Cugnac.
8. FRANÇOISE de Cugnac (*d*).

XIII. DEGRÉ.

BRANDELIS DE CUGNAC, Chevalier, Seigneur de Giverfac, la Baftide, Sermet, la Lecune, les Fournels, commanda le régiment de fon nom en qualité de Meftre de camp (*e*). Lui & Peyrot réglèrent leurs droits refpectifs fur la fucceffion de Marc-Antoine & Jean, leurs frères, de bonne heure enlevés à la vie. Il époufa, le 12 Septembre 1630, par acte paffé devant Bruquière, Notaire, Demoifelle Paule DU LAC DE LA PÉRÈDE (*f*), fille de Jean, Seigneur de Boiffe, & de Anne DE BEZOLLES. Paule donna le jour à :

1. MATHIEU-PAUL de Cugnac, qualifié Marquis de Giverfac, Vicomte de Puycalvel, qui fuit.
2. JEAN de Cugnac, fondateur de la branche de Trigonan.
3. SUZANNE de Cugnac, qui époufa en 1650 Noble Gratien DE GENIES, Seigneur de l'Angle.
4. PAULE de Cugnac.
5. MARIE de Cugnac. De ces deux dernières, l'une, fans qu'on puiffe établir fon identité, fut mariée à Jean Céfar DU BOUSQUET, Seigneur de la Tour, qui figure avec la qualité d'oncle en 1687 aux noces d'Antoine-François de Cugnac.

XIV. DEGRÉ.

MATHIEU-PAUL de Cugnac, Marquis de Giverfac, Vicomte de Puycalvel, Seigneur de Sermet, la Baftide, Saint-Pompon, les Fournels, la Lecune, &c., fut reconnu véritable Gentilhomme par jugement de M. Pellot, Intendant de Guienne, le 13 Décembre 1666. Ce fut en fon honneur que la terre de Giverfac en Guienne

(*a*) Il avait pour père Mathurin de Durfort, & pour mère Marguerite de Clermont de Piles. Voir P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la couronne*, tome V, p. 758.

(*b*) *Nobiliaire univerfel de France*, t. XVII, publié par de Courcelles, fucceffeur de M. de Saint-Allais; article *de Cugnac*, note de la page 188.

(*c*) Elle était née de Noble Mathurin de Durfort, Seigneur de Goujonnac, & de Dame Ifabeau de Peironene de Saint-Chamarand. Cette alliance eft relatée dans le *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, t. I, p. 137, dans *les Tablettes hiftoriques*, & ailleurs.

(*d*) (*e*) Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, continué par de Courcelles, t. XVII, article *de Cugnac*, p. 190, 191.

(*f*) *Nobiliaire de Montauban & d'Auch* : maintenue en faveur de Noble François-Antoine de Cugnac, t. I, fol. 137 & 138. — *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, IVe partie, page 402.

fut érigée en marquifat. Ce titre glébé dut lui être concédé avant la date ci-deffus puifqu'il eft officiellement qualifié Marquis de Giverfac par les Commiffaires royaux, chargés de vérifier fa nobleffe & fon rang honorifique. On lit, en effet, dans la maintenue du Juge d'armes de Montauban, accordée à Noble François-Antoine de Cugnac, en 1697, cette phrafe-ci : « Articles de mariage dudit Meffire Paul de « Cunhiac, Seigneur *Marquis* de Giverfac, Saint-Pompoint, fils de Meffire Bran-« delis de Cugnac, &c., avec Demoifelle Anne de Saint-Sulpice (*a*). » Comme on vient de le remarquer, il avait époufé Demoifelle Anne D'ÉBRARD DE SAINT-SULPICE (*b*), d'une des plus notoires familles du Quercy. La future était arrière-petite-nièce de Jean d'Ébrard, Baron de Saint-Sulpice, qui fut élevé à la dignité de Chevalier du Saint-Efprit dès la première promotion de l'ordre; elle était encore coufine du Maréchal de Thémines. Faifant fes derniers vœux, Anne d'Ébrard exprima celui d'être enfevelie au Vigan dans le fol qui recouvrait les fiens. De fon union, qui fut très-féconde, vinrent les onze enfants fuivants :

1. LOUIS-CHRISTOPHE de Cugnac (*c*), dont la defcendance finit en la perfonne de fon fils EMMANUEL.
2. ANTOINE-FRANÇOIS de Cugnac (*d*), qui avait déjà établi la branche de Peyrille, lorfque, par la mort de fon neveu Emmanuel, il fe trouva invefti de tous fes droits & dans l'obligation de pourfuivre la lignée des Seigneurs de Giverfac.
3. EMMANUEL-GALIOT de Cugnac, de Sermet, Chapelain de Giverfac, Prieur de Bouzy, dont plufieurs actes conftatent l'exiftence jufqu'au 19 Février 1713.
4. JEAN de Cugnac.
5. Autre ANTOINE-FRANÇOIS (appelé auffi FRANÇOIS-ANTOINE), Seigneur de la Baftide.
6. MARC de Cugnac, Seigneur de Loubejac, qui avait ceffé d'être le 17 Février 1718.
7. LOUIS de Cugnac,
8. CLAUDE de Cugnac,
9. MARIE de Cugnac,
10. ANNE de Cugnac,

} qui entrèrent au cloître de la Poumarède.

11. MADELEINE de Cugnac, morte dans le célibat (*e*).

L'aîné des enfants qui précèdent, LOUIS-CHRISTOPHE de Cugnac, Marquis de Giverfac, recueillit la majeure part de l'apanage paternel & maternel, par teftament du 22 Juillet 1680 & du 1er Avril 1692. Il embraffa la carrière des armes, le 17 Avril 1675, comme la plupart de fes ancêtres, & prit du fervice dans la première compagnie des moufquetaires. De fes deux alliances, l'une, conclue en 1686 avec Louife DE LA FONT-DÉJEAN DE SAINT-PROJET, fut ftérile; de l'autre, accomplie avec Marie-Anne DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE (*f*), fortit le fils que voici :

EMMANUEL de Cugnac, Comte de Giverfac, Seigneur de Sermet, Loubéjac, Saint-Pompon & Montpezat en Quercy, était né en 1687. Dans tous les contrats où

(*a*) *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, maintenue en faveur de Noble François-Antoine de Cugnac, t. I, fol. 137.

(*b*) Elle avait pour père Claude-Antoine d'Ébrard Saint-Sulpice, Seigneur du Vigan, & pour mère Jeanne de la Queuille de Fleurac.

(*c*) Fonds d'Hozier, Bibl. Imp. Mss., doffier de Cugnac.

(*d*) *Id.* — *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, IVe partie, p. 403.

(*e*) Ces neuf derniers enfants font dénombrés dans le *Nobiliaire univerfel* de Saint-Allais, continué par de Courcelles, t. XVII, p. 193.

(*f*) Elle était fille de Bon-François de Beaupoil, Seigneur de Bertry, Marquis de Lanmary, Meftre de camp (1671) du régiment d'Enghien, Premier Écuyer du Prince de Condé, & de Anne de la Roche-Aymon qui avait pour père Philibert, Marquis de Saint-Maixant. Le P. Anfelme, tome VIII, p. 592 D, & le fonds d'Hozier, marquent l'alliance de Louis-Chriftophe de Cugnac & de Marie-Anne de Beaupoil de Saint-Aulaire.

il figure, les qualités de *très-haut & très-puissant Seigneur* précèdent toujours son nom. Il fit aveu pour les fiefs de la Bastide & de Puycalvel dans la sénéchaussée de Cahors en l'année 1729. Il contracta deux unions : la première en 1709 avec Demoiselle Julie DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE (*a*), fille de Louis DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE, Marquis de Lanmary, Grand Échanson de France, & de Dame Jeanne-Marie PERRAULT DE MILLY. Julie de Beaupoil descendit dans la tombe en 1746 sans avoir donné de postérité à Emmanuel de Cugnac. Celui-ci, le 2 Août de la même année, avait disposé de sa succession au profit de sa mère Marie-Anne de Beaupoil de Saint-Aulaire, sous la réserve toutefois que l'héritage dont elle était dépositaire serait remis à Antoine-François, Marquis de Cugnac, oncle du testateur (*b*). Emmanuel, bien qu'il eût réglé ses dernières volontés, convola en secondes noces, le 11 Août 1750, avec Demoiselle Marguerite DE FUMEL (*c*), qui avait pour frère Henri de Fumel, Évêque de Lodève, & Joseph, Marquis de Fumel, Mestre de camp d'un régiment de cavalerie, qui porta d'abord le nom de son chef & plus tard, en 1761, celui de Royal-Picardie. La future reçut une dot de 100,000 francs. Les pactes de mariage existent aux archives de la préfecture de Lot-&-Garonne (*d*). Trois jours après la bénédiction nuptiale Emmanuel de Cugnac n'était plus (*e*). La légende du château de Bonaguil, qui roule sur lui & sa jeune femme, lui attribue une fin dramatique (*f*).

Emmanuel de Cugnac, Comte de Giversac, décéda sans progéniture; son apanage & ses titres, selon ses recommandations posthumes, passèrent à son oncle Antoine-François, Marquis de Cugnac, auteur de la branche des Seigneurs de Peyrille.

XV. DEGRÉ.

ANTOINE-FRANÇOIS de Cugnac de Giversac, Chevalier, Seigneur de Saint-Pompon, de Peyrille, avait déjà fondé la branche de ce dernier nom, lorsque Emmanuel de Cugnac, Marquis de Giversac, son neveu, mourut sans enfants, laissant le comté de Giversac à sa mère avec charge de le transmettre à son oncle Antoine-François de Cugnac. Celui-ci fit reverdir la branche de Giversac comme héritier direct de son neveu & l'aîné des survivants. Une note du fonds d'Hozier constate cette transmission en ces termes « Antoine-François de Cugnac, Sieur de Peyrille, « mousquetaire gris, fut substitué à Giberfac. » Chazot de Nantigny s'exprime à ce sujet de la manière suivante. « Le deuxième fils, Antoine-François, fut marié en « 1687 à Marie de Vervais, Dame de Peyrilhe, mère de J. Louis, devenu le chef « du nom & armes de la maison de Cugnac, par la mort de son cousin germain « Emanuel, C. de Giversac, arrivée le 14 Juillet 1750, sans postérité (*g*). »

Chazot de Nantigny fait donc échoir la succession d'Emmanuel, Comte de Giversac, à Jean-Louis de Cugnac, fils d'Antoine-François, Marquis de Cugnac &

(a) *Nobiliaire universel*, loc. cit., p. 194.
(b) *Idem.*
(c) Fonds d'Hozier, dossier de Cugnac, Bibl. Imp. Mss. — De Courcelles, *Histoire des Pairs de France*, généalogie *de Fumel*. — Philippe Lauzun, *Étude sur le château de Bonaguil*, p. 53.
(d) Papiers de la famille de Fumel; archives dép. du Lot-et-Garonne.
(e) *Nobiliaire universel*, t. XVII, p. 194.
(f) Philippe Lauzun, *Étude sur le château de Bonaguil*, p. 53.
(g) *Les Étrennes de la noblesse* répètent identiquement la même chose, t. VII, p. 129. — M. Borel d'Hauterive, *Revue historique de la noblesse*, signale également la reprise de la branche de Giversac par son cadet qui avait institué la branche de Peyrille, « la tige des Marquis de Giversac se partagea en deux rameaux, dont le « puîné, celui des Seigneurs de Peyrille, fut appelé, dès la seconde génération, à recueillir l'héritage de l'autre « ligne. »

Seigneur de Peyrille, tandis que, fans modifier le fait, elle fut recueillie par ce dernier felon d'Hozier, & auffi d'après l'Abbé de Lefpine que je tranfcris :

« Deux ans après & le 1[er] Juillet 1752, Marie-Anne de Beaupoil, veuve de « Louis-Chriftophe de Cugnac, Marquis de Giverfac, & héritière grevée d'Emma- « nuel de Cugnac, Comte de Giverfac, repréfentée par procureur, remit à Antoine- « François, Marquis de Cugnac, l'hérédité du Comte de Giverfac, ainfi qu'elle « en était chargée par fon teftament du 2 Août 1746. »

Antoine de Cugnac fut incorporé dans le régiment des moufquetaires, le 22 Janvier 1676, d'où il fe retira le 10 Décembre 1681. Il produifit fes titres de nobleffe, le 16 Décembre 1697, devant M. Sanfon, Intendant de Montauban, & fut infcrit fur la lifte des véritables Gentilshommes, après examen de preuves filiatives qui le raccordaient par trois degrés fupérieurs à Jean de Cugnac, mari d'Antoinette de Hautefort (*a*). L'afcendance antérieure jufqu'en 1200 fut établie par des maintenues délivrées à fa famille, les 11 & 13 Décembre 1669, par M. Pellot, Intendant de Guienne. Son teftament du 3 Juin 1711 inftitue pour héritière fa femme Demoifelle Marguerite DE VERVAIS (*b*), qu'il avait époufée le 23 Février 1687, & qui le rendit père des fuivants (*c*).

1. JEAN-LOUIS de Cugnac, qui continuera la defcendance.
2. JEAN-GABRIEL de Cugnac, qui embraffa la carrière eccléfiaftique & devint Archidiacre de Cahors. On trouve des traces de fon exiftence en 1739.
3. FRANÇOIS de Cugnac, qui, l'année ci-deffus, fervait dans le régiment de Poitou en qualité de Capitaine.
4. JEANNE-LOUISE de Cugnac, qui donna fa main, le 19 Février 1713, à Meffire Pierre D'ABZAC, Écuyer, Seigneur de la Serre.
5. MADELEINE.
6. ANNE.

XVI. DEGRÉ.

JEAN-LOUIS, Marquis de Cugnac, qualifié très-haut & très-puiffant Seigneur dans tous les actes, eut pour fon apanage la terre de Peyrille. De fa femme (*d*) Marie-Souveraine DU FAURE DE ROUFFILLAC (*e*) il eut la poftérité ci-après :

1. ANTOINE-FRANÇOIS, que nous allons retrouver au prochain degré.
2. LOUIS-EMMANUEL de Cugnac, Évêque & Seigneur de Lectoure, de Saint-Clar, Baron de Sainte-Mère, Abbé commendataire de Notre-Dame de Conques, au diocèfe de Bayeux, dont nous avons plus haut efquiffé la vie édifiante. Il s'affit fur le fiége de Lectoure le 7 Septembre 1772 (*f*).
3. MARGUERITE de Cugnac.
4. CATHERINE-FRANÇOISE de Cugnac.
5. JEANNE-LOUISE de Cugnac (*g*).

(*a*) *Nobiliaire de Montauban & d'Auch*, t. I, fol. 137, Bibl. Imp. Mss.

(*b*) Elle avait pour auteurs François de Vervais, Seigneur de Peyrille, & Dame Jeanne de Bideran.

(*c*) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Bibl. Imp. Mss. — *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, IV[e] partie, p. 402.

(*d*) Leurs noces eurent lieu le 30 Janvier 1720.

(*e*) *Étrennes de la nobleffe*, t. VII, p. 129. — Mss. d'Hozier, doffier de Cugnac; Bibl. Imp. Mss. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, IV[e] partie, p. 403.

(*f*) *Almanach royal* de 1789. — *Hiftoire de Gafcogne*, par l'Abbé Monlezun, t. V, p. 570. — *Nobiliaire univerfel*, t. XVII, article *de Cugnac*, page 197. — Un article du *Journal judiciaire de Condom*, n° du 23 Octobre 1838, rappelle que pendant l'épizootie qui décima les bergeries & les étables, quelques temps avant 1789, les Confuls & habitants de Pouy-Roquelaure s'adrefferent à Meffire Emmanuel de Cugnac, Évêque de Lectoure, pour obtenir le droit de fe rendre en proceffion à la chapelle de Notre-Dame des Efclaux. La requête explique les motifs de la foi fondée fur ce pèlerinage religieux.

(*g*) Ces trois Demoifelles font infcrites comme filles de Jean-Louis de Cugnac & de Marie-Souveraine du Faure de Rouffillac dans le tome XVII du *Nobiliaire univerfel*, article *de Cugnac*, p. 197.

XVII. DEGRÉ.

Antoine-François II (très-haut & très-puiſſant Seigneur), Marquis de Cugnac, Vicomte de Puycalvel, Seigneur de Sermet, Loubejac, la Baſtide, la Tèſe, Peyrille, Saint-Pompon, Caſtelvieil, la Lecune, les Fournels, Calès, Trigonan, entra, le 4 Février 1742, dans le régiment des mouſquetaires à cheval formant la garde ordinaire du Roi (*a*). Il prit part dans ſes rangs à la campagne de 1745 & à la bataille de Fontenoy qui la ſuivit. Il racheta (19 Novembre 1766) diverſes ſeigneuries aliénées à Pons-Capmas de Loubejac par Emmanuel de Cugnac, Comte de Giverſac. Antoine-François II rendit hommage au Roi, durant les années 1751 & 1777, pour les biens recouvrés & autres poſſeſſions féodales. Il s'était allié à l'une des premières maiſons nobles de France dans la perſonne de très-haute & très-puiſſante Demoiſelle Suzanne-Élizabeth de Lostanges de Sainte-Alvaire (*b*), fille de Meſſire Arnaud-Louis-Simon, Baron de Lostanges, Marquis de Sainte-Alvaire, Grand-Sénéchal & Gouverneur du Quercy, & de Dame Marie-Françoiſe de Larmandie-de-Longa. Des deux enfants mâles iſſus de Antoine-François de Cugnac & de Suzanne-Élizabeth de Loſtanges, le ſeul qui continua la deſcendance fut le ſuivant (*c*).

XVIII. DEGRÉ.

Arnaud-Louis-Claude-Simon-Marianne, Marquis de Cugnac, Seigneur de Giverſac, de Sermet, de Limeuil & de Fondelin, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Jean de Jéruſalem, naquit le 28 Octobre 1755 au château de Sermet en Quercy (*d*). Il fut pourvu du brevet de Capitaine, le 3 Juin 1779, dans le régiment de Belzunce, d'où il paſſa dans celui de Royal-dragons avec le même grade. Après production de ſes preuves de nobleſſe au cabinet du Saint-Eſprit, devant Chérin, Généalogiſte des ordres du Roi, il fut admis à monter dans les carroſſes du Roi & à le ſuivre à la chaſſe. Le Marquis de Cugnac s'allia, le 13 Mars 1782, à Marie-Charlotte du Bouzet de Marin, qui lui donna ſix enfants :

1. Louis-Philibert-Marie-Robert, Marquis de Cugnac.
2. Philippe-Louis-Armand-Théodore, Vicomte de Cugnac, épouſa, le 20 Avril 1817, Demoiſelle Eugénie de Colomé.
3. Louise-Anne-Emmanuelle-Philiberte de Cugnac, mariée en 1800 à Louis-Edme-Hubert, Comte de Brivazac-Beaumont, fils du Comte de Brivazac, Chef d'eſcadrons dans le régiment de la Reine.
4. Françoise-Élisabeth-Saturnine-Marie de Cugnac, qui s'allia à Jean-Baptiſte Ducos, Comte de la Hitte, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.
5. Agathe, épouſe de Jean de Miégeville.
6. Suzanne-Élisabeth-Marie-Anne-Philiberte-Adélaïde, qui s'unit au Comte Amand de la Roque, le 7 Juillet 1802 (*e*).

XIX. DEGRÉ.

Louis-Philibert-Robert-Marie, Marquis de Cugnac, épouſa, le 30 Juin 1812,

(a) *Étrennes de la nobleſſe*, tome VII, p. 129.
(b) (c) *Nobil. univerſel*, tome XVII, art. *de Cugnac*, p. 197 & 198.
(d) *Généalogie hiſtorique de la maiſon de Cugnac*, par l'Abbé de Leſpine, page 40.
(e) Actes de l'étude de Me Lagorce, Notaire à Condom.

Jeanne-Élifabeth-Françoife DE SOLAGES (*a*), fille de François-Gabriel, Vicomte DE SOLAGES (*b*), & de Jeanne-Élifabeth-Gabrielle DE CLARY. De cette alliance font nés :

1. ARNAUD-LOUIS-PAUL-MARIE de Cugnac (*c*), dont l'article fuit.
2. ALIX-GABRIELLE-MARIE de Cugnac, qui s'eft unie à Henri D'AIGNAN.
3. MARIE-LOUIS-ROSE-AMALRIC de Cugnac, Enfeigne de vaiffeau, mort à Alger en 1844.
4. MARIE-AMANDA-BLANCHE de Cugnac, mariée au Marquis Louis DE COMARQUE.
5. ÉLISA-GABRIELLE-LOUISE de Cugnac, mariée à Charles DE BEAUPUY DE GÉNIS.
6. LOUISE-FRANÇOISE-PHILIBERTE de Cugnac, mariée au Baron François DE COURS (*d*).

XX. DEGRÉ.

ARNAUD-LOUIS-PAUL-MARIE, Marquis de Cugnac, né le 6 Janvier 1814, réfume en lui les deux branches marquifales de Giverfac & de Trigonan. Il habite alternativement fes deux châteaux de Fondelin & de Saint-Michel, tous deux dans le département du Gers. Il s'eft marié, le 22 Septembre 1845, à Dominique-Marie-Rofalie DE LARROUX (*e*), fille de Thérèfe-Henri DE LARROUX & de Catherine-Émilie DE BELLISSENS. Elle lui a donné les quatre enfants ci-après :

1. MARIE-LOUIS-JOSEPH-JEAN-AMALRIC, né le 25 Février 1851.
2. MARIE-LOUISE-CYPRIENNE, née le 17 Mai 1852.
3. MARIE-LOUISE, née le 1er Décembre 1854.
4. MARIE-ALPHONSINE-BLANCHE, née le 4 Juin 1858 (*f*).

(*a*) Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. II, article *de Solages*, p. 28.

(*b*) *Id.*, p. 27. — Il était Baron de la Baftide-Gabauffe, Seigneur de Blaye & de Saint-Benoît, au diocèfe d'Alby. A fa fortie de l'école militaire, où il était entré le 24 Avril 1763, le Dauphin, en perfonne, le fit Chevalier de Saint-Lazare, le 12 Janvier 1769 ; il devint Sous-Lieutenant dans les carabiniers le 28 Avril de la même année. Louis XVIII, par ordonnance du 24 Août 1819, l'appela à la préfidence du Collége électoral du Tarn.

(*c*) Archives du Greffe de Condom, état civil.

(*d*) Tous les enfants qui précèdent font enregiftrés, foit pour leur naiffance foit pour leur mariage, dans l'état civil ci-deffus.

(*e*) (*f*) Archives du Greffe de Condom, état civil.



De toutes les branches, l'aînée, ainfi que nous l'avons établi ailleurs, eft celle de Giverfac après laquelle vient immédiatement fa cadette, de Peyrille, qui lui fuccéda. Le rameau des Marquis de Trigonan fut créé par JEAN IV de Cugnac, deuxième fils de BRANDELIS de Cugnac & de Paule DU LAC DE LA PÉRÈDE (*a*). Ces Seigneurs n'étant plus, leur titre a fait retour à la branche aînée dont le repréfentant réfide aujourd'hui au château de Fondelin (Gers).

La branche de Cauffade, qui a fourni plufieurs individualités diftinguées, fut l'œuvre d'HENRI de Cugnac, né de PIERRE de Cugnac & de Dauphine DE GONTAUT, qui perfonnifient le VIe degré dans la filiation.

Les Seigneurs du Bourdet, en Poitou, font iffus de la branche précédente & commencent à CHARLES II de Cugnac, qui époufa Catherine-Acarie DU BOURDET (*b*) dont la maifon était apparentée avec celle de Rochechouart.

La branche de la Fère, en Picardie, était fortie de celle du Bourdet dans la perfonne de JEAN-LOUIS de Cugnac, Colonel du régiment de Laonnais, qui coopéra aux opérations de l'armée d'Allemagne en 1694 & 1702, au bombardement de Bruxelles en 1695, à l'expédition de Bavière le 24 Février 1703, aux batailles de Fredelingen, d'Hochftett, d'Almanza, aux fiéges de Kell, d'Hornberg, de Lérida, de Barcelonne, de Tortofa, &c. (*c*).

La branche des Seigneurs du Monteil ou du Montet, en Périgord, détachée auffi de celle de Cauffade, difparut après une génération (*d*).

(a) *Nobiliaire univerfel*, tome XVII, généalogie *de Cugnac*, p. 199.

(b) *Ut fupra*, p. 214.

(c) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Bibl. Imp. Mss.

(d) *Nobiliaire univerfel*, tome XVII, p. 219.

La branche de Paulhac ou Pauliac s'eft illuftrée par quelques grands perfonnages militaires, tels que JEAN-PAUL de Cugnac, qui fut bleffé à la bataille de Rocroy (1643) & commanda en chef le régiment de Picardie. Ses fervices font confignés dans la *Gazette de France* du 17 Juin 1643, du 29 Décembre 1650 & du 11 Octobre 1653. MARC de Cugnac, fon fils, devint Maréchal des camps & armées du Roi ainfi que Premier Capitaine aux gardes françaifes.

La branche de Pauliac fut fondée par FORTON de Cugnac, Gouverneur du château d'Arras, 2e fils d'ÉTIENNE de Cugnac, Seigneur de Cauffade, & de Louife DE RASSIALS, vivant en 1455 (*a*).

D'ANTOINE Ier de Cugnac, Chambellan de Charles VII en 1451, eft provenue la branche des Cugnac, Marquis de Dampierre, implantée en Orléanais, laquelle a produit celle des Barons d'Imonville (*b*), dont le fujet initial fut LOUIS de Cugnac, & auffi celle des Marquis de Bocard (*c*), fondée par FRANÇOIS de Cugnac, IIe du nom.

Ce dernier fut marié en premières noces à Gafparde DE BOCARD, héritière de cette terre, & en fecondes, à Anne LE LOUP DE BEAUVOIR. Les Seigneurs de Bocard avant de fe fondre dans la maifon de La Châtre s'étaient ramifiés en Sires de Crevant-Humières, & plus tard en Barons de Veuilly, lefquels eurent pour point de départ PIERRE de Cugnac, Chevalier, Seigneur de Veuilly en Galveffe, dans la généralité de Soiffons. Il abandonna la carrière eccléfiaftique pour celle des armes & laiffa lignée de fon alliance avec Demoifelle Marie-Anne DE VASSAN.

La branche de Tourondel, fixée à Lille (Flandre), eut pour auteur PEYROT ou PERROT de Cugnac, fils cadet de MARC de Cugnac, Seigneur de Giverfac, & de Polixène DE DURFORT (*d*). Henrie DE GONTAUT DE SAINT-GENIÈS, femme de Peyrot, lui laiffa un fils, HENRI, dont le dernier defcendant a été SÉBASTIEN-MARIE-JULES-HENRI, Vicomte de Cugnac, Volontaire royal en 1814, & époux d'Alexandrine DE CHATON (*e*), dont il a eu GONZALVE de Cugnac, mort jeune, & CLÉMENCE-MARIE, née à Lille le 12 Mai 1818, aujourd'hui Madame de Badz. Jaloufe de retenir le nom paternel au profit de fon fils aîné, elle a demandé aux repréfentants actuels des branches de Giverfac (*f*) & du Bourdet la faculté d'ajouter au nom de de Badz celui de Cugnac. Elle a été autorifée à faire cette addition en compagnie & à la fuite du premier nom, fous la réferve que l'appellatif de Cugnac ne perdrait jamais fa forme commémorative & qu'il ne ferait jamais porté ifolément, c'eft-à-dire de manière à revêtir l'apparence patronymique.

(*a*) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Bibl. Imp.

(*b*) D'elle fort le rameau de Richerville, qui fe replia plus tard fur celui de Dampierre & s'incorpora de nouveau avec lui par un mariage; d'elle encore vint le rameau des Seigneurs de Jouy.

(*c*) Fonds d'Hozier, Bibl. Imp., Mss., doffier de Cugnac.

(*d*) Fonds d'Hozier, doffier de Cugnac, Cabinet des titres, Bibl. Imp. — *Étrennes de la nobleffe*, tome VII, p. 129.

(*e*) D'une ancienne famille qui eut fon berceau & fon rôle en Bretagne.

(*f*) Le continuateur direct de cette branche, je le répète une dernière fois, eft M. le Marquis Ludovic ou Louis de Cugnac, réfidant au château de Fondelin près Condom (Gers).

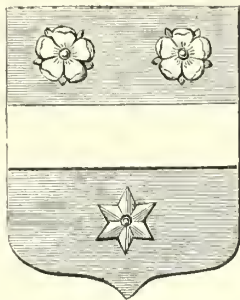




DE CUSSY,

Marquis de Jucoville.

EN NORMANDIE.



D'Azur à une Fasce d'Argent, accompagnée en chef de deux Roses de même, & en pointe d'une Molette d'éperon, aussi d'Argent. SUPPORTS : *deux Licornes.* DEVISE : Faictes bien.

Cette famille a possédé les fiefs de Cussy (commune de Saint-Contest, près Caen), de Crépon, près Bayeux, de l'If-à-Vouilly, près Isigny, de Vouilly, &c.

Dès l'an 1563 elle s'est divisée en trois branches : l'aînée, qui existe encore en Normandie, celle de Verquereul, aujourd'hui éteinte, & la cadette, celle de Belval, dont on va s'occuper ici plus particulièrement. La filiation des deux dernières branches a été donnée par d'Hozier au Ier Registre de cet Armorial, à l'occasion des preuves faites par elles pour l'admission d'une demoiselle à Saint-Cyr (1731) & d'un garçon au nombre des Pages de la Petite Écurie (1722), mais elle ne donne que les degrés dont la justification était nécessaire pour ces preuves, & ne remonte pas au delà de 1500.

La branche cadette a possédé les fiefs suivants en Normandie : Étréhan & Mandeville, près Bayeux, Montaure, Belval, la Houssaye, près Coutances, puis, après l'héritage des biens & titres de la famille de Faoucq de Rochefort, recueilli en 1762 par JACQUES-LOUIS de Cussy de Belval, ce dernier devint Marquis de Jucoville, Seigneur & Patron de Grandcamp, Létanville, Mandeville, la Cambe, Néhou, &c. (diocèse de Bayeux). C'est le même qui fut reçu Page du Roi en sa Petite Écurie le 21 Mai 1722, sur le certificat de noblesse qui lui fut délivré par d'Hozier.

La maison de Cussy date, dans l'histoire, de l'époque de la conquête d'Angleterre, où figure INGELRAM de Cussy (*a*).

Les siècles qui suivent fournissent divers documents où l'on retrouve ce nom.

Des chartes de 1154 & 1189 (Cartulaire de l'abbaye de Troarn) mentionnent : UNFROID, FOUCHARD, ALAIN, INGELRAM, &c., de Cussy.

Une charte de 1188 (*b*) parle de ALAIN, DURAND & ROBERT de Cussy (Cusseïo).

Dans les chartes des abbayes de Saint-Étienne & d'Ardenne (*c*) à & près Caen, on trouve en 1170, 1293 & autres années des mêmes siècles :

JEAN de Cussy, RANULPHE, GUILLAUME, & RENAUD, son pere, puis GILLEBERT de Cussy.

(*a*) L'Abbé de la Rue, *Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen*, t. Ier (chap. traitant de la tapisserie de Bayeux). — Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre.* — C. Hippeau, *Histoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.*

(b) *Rotuli magni Scaccarii Normanniæ;* Londres, 1830, in-fol., p. 20, col. 2.

(*c*) C. Hippeau, *Cartulaire des abbayes d'Ardenne & de Saint-Étienne de Caen.* — L'Abbé de la Rue, *Premiers Essais sur la ville de Caen.*

En 1222, AALIX & OSANA de Cuffy, & ACHARD de Cuffy, leur frère (*a*).
En 1223, une charte du Saint-Sépulchre de Caen, porte les noms de JEAN & RICHARD de Cuffy, Seigneurs de Crépon (*b*).
De 1200 à 1250, une charte de l'abbaye de Longues, près Bayeux, porte le nom de GUILLAUME de Cuffy (*c*).
En 1320, GUILLEMETTE de Cuffy, Dame de Rouxeville (*d*).
La lifte des Abbés de Mondaye, au diocèfe de Lifieux, porte LAURENTIUS de Cuffeyo, en 1490 (*e*).
Dans une recherche de la Nobleffe faite en 1523 (*f*) on trouve :
« ROGER de Cuffy, Seigneur de l'If, fils de JACQUES de Cuffy, Seigneur de l'If, &
« de Jeanne DU CHASTEL; ledit JACQUES, & NICOLAS, fon frère, fils de LAURENT de
« Cuffy & d'Ifabeau LE PELEY; le fufdit LAURENT de Cuffy, fils de RICHARD (*g*) de
« Cuffy & de Demoifelle DE LA LONDE, & ledit RICHARD, fils d'un autre RICHARD
« de Cuffy, Efcuyer. »
ROGER de Cuffy, ci-deffus mentionné, eft la tige commune des branches de la maifon de Cuffy, dont la cadette fait le fujet de cette notice. Ce n'eft qu'à fon père JACQUES, vivant avant 1500, que remonte la filiation donnée par d'Hozier. Mais en réalité ce Jacques forme le IV[e] Degré, & JACQUES-LOUIS, qui termine l'article de d'Hozier, pour la branche cadette, dont nous allons donner la continuation, eft au X[e] degré à partir de Richard I[er] de Cuffy.

X. DEGRÉ.

JACQUES-LOUIS de Cuffy de Belval, né à Coutances le 2 Mai 1707, reçu Page du Roi dans fa Petite Écurie, le 21 Mai 1722, époufa, le 4 Octobre 1732, à Coutances, Françoife-Élifabeth DE LA BAZONNIÈRE, fille de feu Meffire Gédéon DE LA BAZONNIÈRE & de Noble Dame Renée LOUVEL DE CONTRIÈRE. Il hérita en 1762 du Marquifat de Jucoville par le décès, fans poftérité, de tous les enfants de fon oncle, Raphaël de Faoucq de Rochefort, dernier du nom, Marquis de Jucoville, & frère unique de Jacqueline de Faoucq, fa mère (*h*). Il mourut à Paris, rue de Grenelle, le 23 Mai 1766, & fut inhumé dans l'églife de Saint-Euftache. De fon mariage il laiffa :

(*a*) Cartulaire d'Ardenne, n° 124.
(*b*) La Chefnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe*, t. IX, p. 444.
(*c*) Cartulaire de Longues, diocèfe de Bayeux, n[os] 10 & 6.
(*d*) La Chefnaye-Desbois.
(*e*) Sainte-Marthe, *Gallia Chriftiana*, t. XI, p. 862 D.
(*f*) Recherche des Élus de la vicomté de Bayeux, par Jacques du Bofcq, en 1523.
(*g*) La Roque parle de ce Richard dans fes écrits fur la ville de Caen.
(*h*) L'alliance de la maifon de Cuffy avec celle de Faoucq de Rochefort, dont elle devint l'héritière, lui valut en outre l'avantage d'une illuftre defcendance. Jacqueline de Faoucq, Dame de Cuffy, comptait au nombre de fes aïeules une defcendante directe par les femmes, de Richard I[er], Duc de Normandie. Ce fait réfulte du contrat de mariage, en date du 14 Septembre 1395 (*) qui eut lieu entre Meffire JEHAN Faoucq, Chevalier, Seigneur de Rochefort, & Noble Dame Jeanne DE COULOMBIÈRES, fille de Henri DE COULOMBIÈRES & de Noble Dame Jeanne CAMPION, Dame de la Haye-du-Puits. Cette Jeanne Campion, depuis remariée à Roger de Briqueville, établit fa defcendance des Ducs de Normandie, lors d'un procès de fucceffion dans lequel le Parlement de Paris lui donna gain de caufe, le 20 Juillet 1398. Ces détails & la décifion du Parlement font relatés dans d'Hozier, Regiftre fecond, à l'article *de Briqueville-Bretteville*, p. 9 & 10. Jehan de Faoucq, mari de Jeanne de Coulombières, était lui-même fils de Raoul DE FAOUCQ & de Luce DE VILLIERS, famille que Michel Beziers dans la *Chronique des Baillis de Caen*, dit être la fouche des Ducs de Buckingham. (Voir auffi Richard Seguin, *Hiftoire militaire & archéologique des Bofcains.*)
La famille de Faoucq était fort ancienne. Raoul de Faoucq prit part à la première croifade en qualité de Seigneur Banneret. (Gabr. Dumoulin, *Hiftoire de Normandie.* — Catalogue des feigneurs qui accompagnaient Robert Courteheufe à la conquête de Jérufalem.)

(*) Copie certifiée & légalifée, délivrée le 27 Août 1867, par M[e] Bannelois, Notaire à la Cambe (Calvados).

XI. DEGRÉ.

Louis-François de Cuſſy, Seigneur haut Juſticier de la Cambe, Marquis de Jucoville (*a*), Seigneur & Patron de Mandeville, Grandcamp, Létanville & autres lieux, né à Coutances le 13 Janvier 1735, marié, au château du Pont-Rilly, près Valognes, le 13 Mai 1760, à Noble Demoiſelle Ambroiſine-Léonore de la Houssaye d'Ourville, fille de Meſſire Paul-Hyacinthe-Charles de la Houssaye, Chevalier, Seigneur Marquis d'Ourville, & de Noble Dame Ambroiſine d'Oynel. Il prit part, par procuration, aux Aſſemblées de la Nobleſſe du bailliage de Coutances, en 1789, pour l'élection des Députés aux États généraux, & décéda à Grandcamp, près Iſigny, le 29 Brumaire an XI (20 Novembre 1802). Il eut de ſon union, outre deux fils morts ſans poſtérité, deux autres :

1. Marie-Léonor-Louis-Ambroise de Cuſſy, Marquis de Jucoville, né à Coutances le 16 Juillet 1766, Baron de l'Empire (1811), Préfet du Palais de Napoléon Ier & Gentilhomme de l'Impératrice Marie-Louiſe, Chevalier de Saint-Louis en 1815. Il épouſa Auguſta Le Manissier, & mourut à Paris le 1er Octobre 1837, ne laiſſant de ſon mariage qu'un fils :

   Louis-Jean-Charles, Marquis de Cuſſy, marié en 1851 à Françoiſe-Sophie Hutin; décédé à Paris le 7 Mai 1867, ſans laiſſer de poſtérité.

2. Charles-François, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

Charles-François, qualifié Comte de Cuſſy, né à Coutances le 1er Avril 1773, reçu Chevalier de Malte, avec diſpenſe d'âge, le 6 Novembre 1777 (*b*), & nommé Chevalier de Saint-Louis le 26 Septembre 1815, pour ſes ſervices militaires dans l'armée des Princes pendant l'émigration. Il avait épouſé, le 13 Juin 1810, Mademoiſelle Jeanne-Angélique de Sauvage de Servilanges, fille de feu Jean-Gaſpard de Sauvage de Servilanges, Capitaine de cavalerie, & de Noble Dame Lucile Duprey des Isles, & décéda à Bayeux le 25 Août 1860, laiſſant de ſon mariage :

1. Charles-Isaac, qui ſuit.
2. Alexandre, dit le Comte de Cuſſy de Mandeville, marié en premières noces en 1837 à Mademoiſelle Léontine Canteil de Condé; & en ſecondes noces en 1847 à Mademoiſelle Élina de Nettancourt-Vaubecourt.

XIII. DEGRÉ.

Charles-Isaac, Marquis de Cuſſy de Jucoville, titre qu'il prit après la mort, ſans poſtérité, de ſon couſin germain, Louis-Jean-Charles (voir plus haut), dernier rejeton de la branche aînée; né au château de Jucoville à la Cambe le 21 Novembre 1812, marié, à Leſſard, le 16 Février 1841 (*c*), à Mademoiſelle Mathilde-Marie Fremin de Lessard, fille de Anatole-Henri Fremin de Lessard & de Dame Bonne-Julienne Crépel. De ce mariage ſont iſſus :

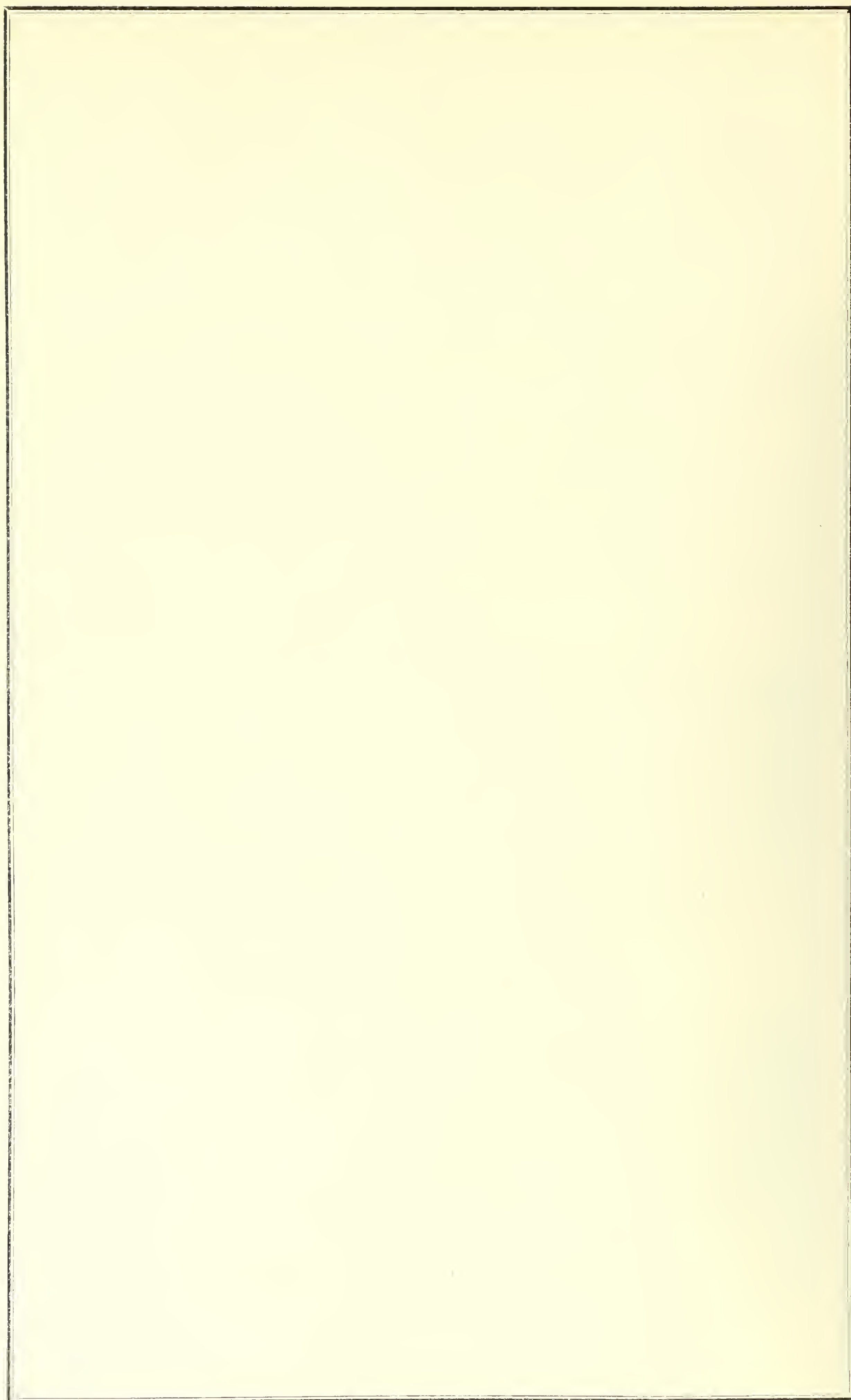
1. Charles-Henri, né à Leſſard le 29 Août 1842.
2. Jules-Émile, né à Leſſard le 24 Mai 1844, & décédé à la Cambe, au château de Jucoville, le 24 Janvier 1865.

(*a*) Qualifié ainſi dans les actes de naiſſance de ſes fils (extraits légaliſés), & dans les procès-verbaux des Aſſemblées de la Nobleſſe des bailliages de Carentan & Coutances en 1789.

(*b*) Saint-Allais, dans ſon livre *L'Ordre de Malte*, donne pour date le 4 Décembre 1775.

(*c*) Extrait certifié du regiſtre des actes de l'état civil.

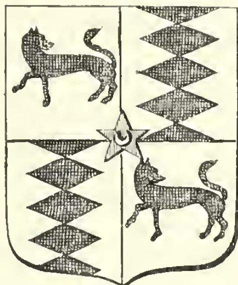




DANIEL,

Anciens Seigneurs de Tabley, Daresbury, Budworth (en Angleterre); *de Grefens, Moult, Graugues, Martragny, Ruqueville, Vauffieu, Eurville, Betteville, &c.* (en France).

NORMANDIE ET ANGLETERRE.



Écartelé : aux 1 *&* 4 *d'Argent à trois Fufées & deux demies de Sable, couchées & pofées en pal,* qui eft DANIEL; *aux* 2 *&* 3 *auffi d'Argent au Loup paffant de Sable, la tête & la queue contournées, lampaffé, armé & vilainé de Gueules,* qui eft DARESBURY; *& fur le tout une Étoile de Gueules, chargée d'un Croiffant d'Or.* COURONNE : *de Marquis* (a). CIMIER : *un Loup paffant.* SUPPORTS : *deux Lions léopardés.*

La maifon DANIEL (*b*)(Daniell, Danyel, Danyers, de Anyers, en Angleterre), d'ancienne chevalerie, venue de Normandie, apparaît en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, comme le conftatent les liftes du monaftère de la Bataille, près Haftings (*c*). Les Daniel figurent enfuite dans le *Domefday-book* & dans tous les ouvrages anglais des premiers temps de la conquête (*d*). Mais « leur filiation ne peut être donnée avec exactitude que depuis 1250 » (*e*).

JOHN Daniel, Seigneur de Tabley, Chevalier banneret, dont la fille JEANNE époufa Sir Robert LE GROSVENOR, vivait à la fin du XIIIe fiècle dans le comté de Chefter (*f*). Cette branche, qui était l'aînée, s'éteignit dans les maifons de LEICESTER (aujourd'hui Lords de Tabley) au XVe fiècle, & de WILLIS OF HALSNEAD au XVIIIe fiècle (*g*), mais vers le milieu du XIVe fiècle, s'était détachée la branche des Daniel, Seigneurs de Daresbury (*h*). Ces derniers toutefois n'étaient plus repréfentés en Angleterre au fiècle dernier qu'en ligne féminine par les CLOWES OF DELAFORD (*i*).

De cette branche de Daresbury s'était féparé, vers le milieu du XVe fiècle, le rameau de BUDWORTH (*j*), tige commune des DANIEL DE BUDWORTH & de SAINTE-MAR-

(*a*) Le certificat anglais de 1673 porte *un Cafque fommé d'une Couronne de Baron, furmontée d'un Loup paffant* pour cimier; *le tout pofé fur un Manteau de Gueules, fourré de blanc, retrouffé & englanté d'Or.*

(*b*) Famille diftincte de celle des Daniel, Marquis de Boifdenemetz, & fignalée comme telle dans l'*Indicateur Nobiliaire* du Préfident d'Hozier de 1818, p. 84.

(*c*) En Angleterre : Lifte publiée par Halenshed; *The Roll of the battle Abbey, annotated by John-Bernard Burke, Efquire* (aujourd'hui Roi d'armes d'Irlande); London, 1848; Edw. Walfold, &c. — En France : André Du Chefne; Auguftin Thierry; Tables commémoratives de l'expédition de 1066 dans l'églife de Dives (Calvados).

(*d*) *Domefday-book, feu liber cenfualis Willelmi primi*, p. 18. Comté de Suffex, manoir de Wilsham, centurie de Baldeflei, terres du Comte d'Eu. — *Domefday-book, photo-zincographed by Colonel H. James, Efquire*; London (1862). — Co. Suffex, p. VI, *Tefta de Nevill; — Parliamentary writs; — Calendarium Inquifitionum poft mortem; — Formulare Anglicanum; — Catalogue des rolles Gafcons, Normans & François, confervés dans les Archives de la Tour de Londres*, Paris, 1743, in-fol.

(*e*) Edward Walford, *The County Families of the United Kingdom*; London, 1865.

(*f*) Collins, *Peerage*, art. *Le Grofvenor.*

(*g*) J.-B. Burke, *Hiftory of the Commoners.* — (*h*) J.-B. Burke, *Dictionary of the landed gentry.*

(*i*) Omerod, *Hiftory of the Chefhire* (Co. Chefter), v. Ier, p. 740.

(*j*) Herald's Vifitation of Wiltshire, Dorfetshire and Somerfetshire, taken in the year 1623 (à la Tour de Londres).

gueritte (Co. Wilts), éteints en Angleterre au XVII[e] siècle (*a*), & des Daniel de Gresens (*b*), Moult, Grangues, passés en France.

Le premier de ceux-ci, Henri Daniel, vint s'établir vers 1635 en Normandie, à Caen, où ses descendants se sont perpétués jusqu'à nos jours. Il obtint en Février 1675, du Roi Louis XIV, « sur la présentation des Certificat & Lettres patentes d'un Roy d'armes d'Angleterre (*c*) (en date du 10 Octobre 1673), & sur l'attestation de l'Ambassadeur du Roy de la Grande-Bretagne & celle de son Premier Secrétaire d'État (*d*) », des Lettres confirmatives de Noblesse (*e*), qui *le reconnaissaient de noble & ancienne extraction, l'agrégeaient au corps de la Noblesse française, reconnaissaient des services rendus & l'autorisaient à « acquérir & posséder tous fiefs, terres & seigneuries de quelque titre & qualité qu'ils soient » & l'exemptaient de la finance à payer* (*f*). Cet Henri descendait au VI[e] degré de Williams ou Guillaume Daniel, Seigneur de Daresbury, par lequel commence la filiation donnée par Bysshe. En rapprochant les renseignements donnés par Omerod & la Visitation de 1623, on peut conclure que ce Williams formait le V[e] degré de la branche de Daresbury. Dans la Visitation, Williams est désigné comme père de Thomas (fils aîné), placé au VI[e] degré de la filiation par Omerod. Henri I[er] Daniel forme donc le X[e] degré à partir de l'auteur de la branche de Daresbury. Son petit-fils suit.

XII. DEGRÉ.

Henri III Daniel (*g*), Chevalier, Seigneur & patron de Grangues, le Breuil, &c., Seigneur haut-justicier de Martragny, Ruqueville & Vaussieu, Maître des comptes, puis Président en la Cour des comptes, aides & finances de Normandie (*h*), naquit à Caen le 2 Février 1676, dans la religion réformée (*i*), qu'il abjura le 4 Avril 1700 (*j*). Il épousa, le 5 Juin 1696, dans l'église de Saint-Nicolas des Champs à Paris, Catherine Le Maistre, arrière-petite-nièce du célèbre Jean Le Maistre, Président à mortier au Parlement de Paris.

Le grand-père du Président de Grangues était petit-fils de Henri I[er] Daniel, était second fils de Guillaume Daniel & de Jeanne Randall, & fut la tige commune des Daniel de Moult, les aînés, éteints à la seconde génération, & des Daniel de Grangues.

XIII. DEGRÉ.

Jean-Henri-Robert Daniel, Écuyer, fils du précédent, Seigneur & patron de Grangues, le Breuil, Nancelles, Mondavid, les Veaux, Seigneur haut-justicier de Martragny, Ruqueville & Vaussieu, qualifié Marquis de Martragny (*k*), Chevalier des

(*a*) J.-B. Burke, *Dictionary of the landed gentry*.

(*b*) Ce surnom (probablement anglais) est ajouté seul au nom de Daniel & écrit de la main même de d'Hozier sur quatre pièces conservées au Cabinet des titres de la Bibliothèque Impériale.

(*c*) Certificat d'Edward Bysshe, Clarencerx, Roy d'armes d'Angleterre, délivré le 10 Octobre 1673, comprenant six générations. Original en parchemin aux archives de la famille.

(*d*) Attestation du Premier Secrétaire d'État, donnée en la Cour de Whitehall le 7 Janvier 1674. Original aux archives de la famille.

(*e*) Lettres confirmatives, datées de Saint-Germain-en-Laye le 15 Février 1675. Original en parchemin aux archives de la famille.

(*f*) Considérants des Lettres patentes.

(*g*) Ses armoiries sont enregistrées à l'Armorial manuscrit de 1696 (généralité de Rouen, p. 711, n° 279). Il était cousin germain de N. Daniel, Écuyer, Seigneur de Moult, mentionné au même vol., n° 280.

(*h*) Mémoriaux de la Chambre des comptes, aux archives de la Seine-Inférieure.

(*i*) Archives du Consistoire de Saint-Vaast, à Caen.

(*j*) Mémoriaux de la Chambre des comptes, aux archives de la Seine-Inférieure.

(*k*) Familles nobles de Normandie d'après Chevillard. Manuscrit aux archives du Calvados.

ordres royaux & militaires du Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem (*a*), Lieutenant pour le Roi au gouvernement de Lisieux (*b*), épousa vers 1720 (*c*) Louise-Marguerite Le Cloutier de Boishibout, & mourut le 2 Janvier 1733, au château de Grangues, laissant entre autres enfants :

Henri-Jacques-François-Aimé, qui suit.

XIV. DEGRÉ.

Henri-Jacques-François-Aimé Daniel, Écuyer, Seigneur & patron de Grangues, le Breuil, &c., Seigneur haut-justicier de Martragny, Ruqueville & Vaussieu, dit le Marquis de Grangues, naquit au château de Grangues le 14 Avril 1722. Il épousa en premières noces, vers 1742, Jacqueline-Anne-Françoise Deschamps-Guillot, d'une famille de l'échevinage de Rouen, dont il eut quatre filles ; & en secondes noces, vers 1756, Marie-Anne-Charlotte de Quintanadoine de Betteville, d'une famille originaire d'Espagne (*Quintanadueñas*), de laquelle il eut quatre fils dont trois furent les auteurs des branches de Grangues, d'Eurville & de Betteville. La branche aînée, de Grangues, s'éteignit à la seconde génération.

Marie-François-Léonor-Grégoire-Aimé, troisième fils du précédent, auteur de la branche d'Eurville, continuera la descendance.

XV. DEGRÉ.

Marie-François-Léonor-Grégoire-Aimé Daniel, Seigneur d'Eurville, connu au service sous le nom de Chevalier de Grangues, Cadet-Gentilhomme puis Lieutenant au régiment de Royal-Comtois (*d*), blessé en 1781, à la prise de Tabago (campagne d'Amérique) (*e*), était né au château de Grangues le 9 Mars 1760, & mourut à Rouen en 1814. Il avait épousé (*f*), le 1er Floréal an X (20 Août 1802), Françoise-Thérèse-Josèphe de Manneville, dont il n'eut qu'un fils, qui suit.

XVI. DEGRÉ.

François-Aimé-Raymond Daniel d'Eurville releva le titre de Marquis de Grangues, en devenant chef de nom & d'armes par suite de l'extinction de la branche aînée, en la personne de son oncle Henri-Charles-Auguste, décédé à Rouen le 16 Mars 1818 (*g*), & dont le fils unique, Henri-Frédéric, Capitaine d'artillerie, avait été tué à la bataille de la Moskowa (*h*), sans avoir été marié; né à Rouen le 3 Ventôse an XI (23 Février 1803), il épousa le 15 Avril 1839, à Paris, Françoise-Thérèse-Joséphine Boscary de Romaine, veuve d'Antoine-Achille, Comte de Foucher de Careil, Mousquetaire de la garde du Roi & Capitaine de chasseurs à cheval, dont descendance. Elle est décédée le 5 Mai 1848, laissant de son union avec le Marquis de Grangues une fille unique :

Charlotte-Louise-Ada, née au château de Grangues le 11 Juillet 1840, & ma-

(*a*) Almanach royal de 1724.
(*b*) Archives de la commune de Lisieux.
(*c*) On a produit les actes dont les dates sont indiquées complétement; les autres ne sont connus que par des rappels sur d'autres actes de famille.
(*d*) États de service du Ministère de la guerre.
(*e*) Archives du Ministère de la marine.
(*f*) Archives de la commune de Theillement (Eure).
(*g*) Archives de la ville de Rouen.
(*h*) États de service du Ministère de la guerre.

riée, le 19 Mai 1860, à Henry Coustant d'Yanville (*a*), Chevalier, Chef d'efcadrons au 3e régiment de lanciers, Chevalier de la Légion d'honneur, d'où defcendance.

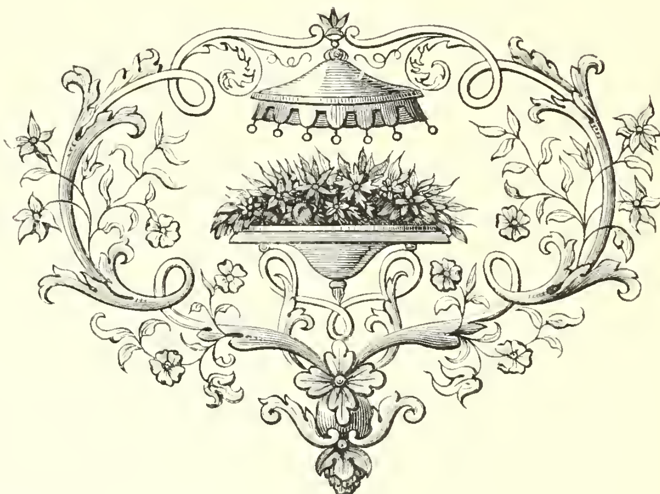
La réfidence de la famille Daniel eft au château de Grangues (Calvados) (*b*).

Services rendus. Un Préfident en la Chambre des comptes & Cour des Aides de Normandie, un Lieutenant de Roi au gouvernement de Lifieux, un grand nombre d'Officiers, un Chevalier du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, &c.

Alliances : de Baudre, de la Bussière, de Boulleville, de Bourdon-Grammont-du Lys, de Canteil, de Chamberland, Dagier de Rufosse, de Gruel, Guilbert, de Larchey, de Moysant, de M'arguerie, Néel de la Neuville, le Normand de Viette, Poyer de Rumare, de Platement, de Robillard, Scelles de la Coquerie, Subtil de Beaumont, Le Sueur de Colleville, de la Tour du Pin, de Vendes, Villedieu de Torcy, &c.

(*a*) Voir la notice Coustant, ci-devant, p. 539.

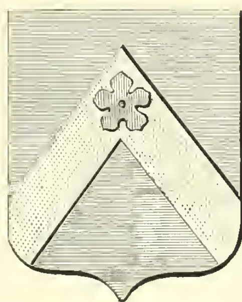
(*b*) Il n'exifte plus d'autres repréfentants de cette famille que dans la branche cadette connue fous le nom de Daniel de Betteville, dont la réfidence eft à Caen & au château de Betteville près Pont-l'Evêque (Calvados).



DAX,

Marquis d'Axat, Barons de Cessales, anciens Seigneurs d'Axat, d'Artigues, de la Serpent, du Villar, de Trévas, de Cucugnan, & autres lieux.

EN LANGUEDOC.



D'Azur à un Chevron d'Or, chargé sur la pointe d'une Quintefeuille de Gueules. DEVISE : Decus & tutamen in armis.

La généalogie de cette famille est rapportée d'une manière succincte au Ier Registre de cet Armorial. Avant que d'en donner la continuation jusqu'à nos jours, il n'est pas inutile de la faire précéder de quelques détails généalogiques antérieurs à l'époque à laquelle d'Hozier a fait remonter son article.

Selon la tradition, appuyée par les papiers & les mémoires de famille, MATHIEU Dax serait venu de la Poméranie prussienne ou de l'électorat de Saxe se fixer à Carcassonne vers 1330. Il épousa Jeanne-Marie DE LESCURE, dont il eut entre autres enfants (*a*) :

JACQUES Dax, marié en 1397 à Gabrielle DE SAINTE-COLOMBE, dans les Cévennes, dont il eut : 1. PIERRE, qui suit; 2. ARNAUD, Gouverneur de Gaëte (Naples); 3. JEAN, Abbé de Saint-Polycarpe (Aude); 4. HENRI, mort de la peste.

PIERRE Dax, fut marié en 1430 avec une fille de la maison DE TABERNE, dont il eut, entre autres enfants :

ROLLAND Dax, marié à Bertonnie-Hélix DE LA JUDIE, de la maison de Rieux, testa le 22 Juillet 1445, par devant Barthélemy Ardeti, Notaire à Carcassonne, & mourut en 1457. De son mariage vinrent :

1. JACQUES.
2. ARNAUD, dit *le Vieux*, qui suit.
3. ARNAUD, dit *le Jeune*, qui testa le 10 Septembre 1461, par-devant Fabre & Catalany, Notaires à Carcassonne, en faveur de son frère Jacques. Sa fille unique, ISABEAU, épousa, par contrat du 13 Avril 1469, Jean FULCI, Licencié en loix à Carcassonne.

ARNAUD Dax, dit *le Vieux*, ou *l'Aîné*, reçut, conjointement avec son frère cadet, Arnaud, des Lettres de noblesse, en date de Juillet 1457 (*b*). Il acquit les seigneuries d'Araignon, de Leuc, la Serpent, Roquetaillade, Connillac, le Villar, Mornac, la baronnie de Trévas, Saint-Martin le Vieil; & ensuite les seigneuries d'Axat, d'Artigues & autres lieux, au diocèse d'Alet, pour le prix de 800 livres (?), par acte passé devant Jacques Minety, Notaire à Narbonne, le 18 Avril 1466 : le

(*a*) Un mémoire domestique lui donne pour fils un SAMUEL, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

(*b*) Recueil des ennoblissements accordés par les Rois de France, qui ont été enregistrés dans la Chambre des comptes de Paris depuis 1350 jusqu'en 1668, t. Ier, p. 165. Manuscrit à la Bibl. de l'Arsenal.

propriétaire en était Noble Antoine du Vivier, Seigneur de Camps. Cette fortune, confidérable pour l'époque, ainfi que les alliances contractées avec les maifons nobles par les ancêtres d'Arnaud, donnent une idée fuffifante de l'importance de la famille Dax avant fon anobliffement & font préfumer qu'elle fût noble en Allemagne, d'où la tradition la fait fortir, & que dès fon établiffement en France, elle avait pris un rang diftingué parmi la nobleffe du Languedoc.

Arnaud Dax époufa, par contrat du 2 Juin 1440 (Defpondieu, Notaire à Carcaffonne), Jordane ou Jordette Taberne, de la maifon de la Roque.

C'eft à lui que remonte la filiation de cette famille donnée par d'Hozier au Ier Regiftre de cet Armorial, p. 186-188, & dont la continuation va fuivre.

Les titres de Baron & de Marquis font fucceffivement portés dans cette famille. Le premier remonte au commencement du XVIIe fiècle. Raymond Dax eft qualifié *Baron* de Ceffales dans un arrêt du Parlement de Bretagne, du 16 Mars 1605 (*a*). Son fils, Jean Dax, IIIe du nom, porte le titre de Baron d'Axat dans la commiffion de Lieutenant des Maréchaux de France, qui lui fut donnée en 1666. Anne Dax, frère du précédent, eft qualifié Baron de Ceffales, dans fon brevet de Capitaine de chevau-légers, du 1er Juillet 1653 (*b*). Le jugement de maintenue de nobleffe rendu en faveur de cette maifon en 1668 par le Chevalier Bazin de Bezons, mentionne une « commiffion donnée en 1474 par MM. les Maréchaux de France à Meffire Jean Dax (Ier du nom), Seigneur & *Baron* d'Axat ».

François Dax, fils de Jean, IIIe du nom, eft qualifié *Marquis* d'Axat dans un acte notarié paffé entre lui & le Marquis de Chalabre, le 4 Août 1717 (Me Rieutort, Notaire; contrôlé à Chalabre le 18 Septembre 1717); — dans plufieurs autres actes de 1727, 1731, 1736; dans un arrêt du Parlement de Toulouse rendu en fa faveur en 1741, &c.

La famille de Dax s'eft divifée en deux branches. L'aînée, celle de d'Axat, aujourd'hui éteinte, fait l'objet de la notice donnée par d'Hozier & elle s'y arrête à Guillaume-Tranquille, qui fuit. La cadette, celle de Ceffales, fut formée par le frère cadet de Jean Dax, IIIe du nom, nommé Anne Dax, qui n'eft que mentionné dans l'article de d'Hozier. Cette dernière s'eft continuée jufqu'à nos jours.

IX. DEGRÉ (c).

Guillaume-Tranquille Dax, Marquis d'Axat, Artigues, Cailla, Vayra, &c., reçu Page du Roi dans fa Grande Écurie en 1722, époufa, par contrat du 18 Mai 1726, Henriette-Claudine-Victoire Grégoire des Gardies de Montpeyroux, fille de Marc-Antoine Grégoire des Gardies, Comte de Montpeyroux, Baron des Deux-Vierges & de Saint-Félix, Seigneur des Gardies, la Rouvière, Argentière, &c., & de Dame Louife de Bessujols de Roquelaure. Il mourut en Décembre 1727, ne laiffant qu'un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Marc-Antoine-Marie-Thérèse Dax, Marquis d'Axat, né le 8 Août 1728, reçu Page du Roi en fa Petite Écurie le 14 Septembre 1743, rendit hommage au Roi pour la feigneurie & Marquifat d'Axat, Artigues, Cailla & Vayra, haute, moyenne & baffe juftice, le 18 Décembre 1776. Il fut nommé par les États du Languedoc, le 18 Janvier 1788, l'un des Commiffaires pour la vérification de la Nobleffe de cette province, & mourut le 20 Juillet de la même année. Il ne laiffa pas de pof-

(*a*) (*b*) Original en parchemin. (*c*) On compte ici les degrés à partir d'Arnaud Dax.

térité de son mariage, contracté le 14 Février 1756 (*a*), avec Françoise-Mathurine DE GUIGNARD DE SAINT-PRIEST, fille de Jean-Emmanuel DE GUIGNARD, Chevalier, Vicomte de Saint-Prieſt, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Intendant de juſtice, police & finances en Languedoc, & de Dame Louiſe-Jacqueline-Sophie DE BARRAL DE MONTFERRAT. Par ſon teſtament, fait en 1780, il inſtitua ſon héritier JEAN-ANGE-MICHEL-BONAVENTURE Dax de Ceſſales, ſon couſin, dont on va parler plus loin. Sa veuve figure au procès-verbal de l'Aſſemblée de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Beziers en 1789. Elle eſt décédée le 10 Mai 1814.

BRANCHE DE CESSALES.

VII. DEGRÉ.

ANNE Dax, Baron de Ceſſales, mentionné plus haut, Capitaine de chevau-légers, fut maintenu dans ſa nobleſſe, avec ſon frère Jean Dax, IIIe du nom, par l'Intendant de Bezons. Il épouſa, par contrat du 25 Mai 1678, Iſabeau DESPERAMAT DE SAINT-FERRÉOL, & mourut le 14 Novembre 1688, laiſſant un fils :

VIII. DEGRÉ.

JEAN Dax, Baron de Ceſſales, Seigneur de Cucugnan, né le 24 Avril 1682, marié, par contrat du 1er Octobre 1719, avec Thérèſe-Marthe-Bonaventure D'ACEZAT D'ANGLADE, fille de Pierre D'ACEZAT & de Thérèſe D'ANGLADE. De ce mariage :

1. JEAN-FRANÇOIS Dax de Ceſſales, Chevalier, né le 18 Juin 1731, Officier au régiment d'Artois, prit part aux guerres du Canada, & épouſa, par contrat du 1er Juin 1767, Marie-Thérèſe CABESTANY DE SOLER, dont il eut :
   - I. JOSEPH-MARIE-FRANÇOIS-BONAVENTURE, né le 24 Mars 1768, obtint de d'Hozier de Sérigny, le 7 Août 1778, un certificat de ſa nobleſſe pour entrer aux Écoles militaires (*b*). Il eut deux fils & deux filles.
   - II. JEAN-FRANÇOIS-PIERRE-JOSEPH-GABRIEL-BONIFACE, né le 14 Mai 1777, obtint, comme ſon frère, un certificat de d'Hozier, le 25 Septembre 1787 (*c*) & mourut jeune, ſans poſtérité.
   - III, IV, V. Un troiſième fils & deux filles.
2. JEAN, qui ſuit.
3. JOSEPH-BARTHÉLEMY, Chanoine du Chapitre de Saint-Paul (Aude).

Quatre filles, dont l'une épouſa M. DARSE, au pays de Sault.

IX. DEGRÉ.

JEAN Dax de Ceſſales, né le 11 Juillet 1738, épouſa, par contrat du 8 Octobre 1766, Demoiſelle Marie-Thérèſe DE CHIAVARI, fille de Michel DE CHIAVARI, Chevalier, Doge de Gênes, & de Joſèphe DE MASSA DE CHIAVARI. Il eſt décédé le 13 Juin 1809. De ſon mariage vinrent :

1. JEAN-ANGE-MICHEL-BONAVENTURE, qui ſuit.
2. MARIE-CATHERINE-JOSÈPHE, née le 29 Septembre 1778. On fit pour elle les preuves de nobleſſe, pour ſon admiſſion à Saint-Cyr, devant Denis-Louis d'Hozier, qui en délivra un certificat le 18 Décembre 1780 (*d*). Elle épouſa M. VIADER, d'Ille, dont poſtérité.

X. DEGRÉ.

JEAN-ANGE-MICHEL-BONAVENTURE Dax de Ceſſales, Marquis de Dax d'Axat,

(*a*) Groſſe ſur parchemin. (*b*) (*c*) (*d*) Original.

par héritage & en vertu du teftament de fon coufin Marc-Antoine-Marie-Thérèfe (voir plus haut). Né à Boule-Ternère (Pyrénées-Orientales) en 1766, il fut fucceffivement Chef de bataillon, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur & Maire de Montpellier, & eft décédé le 18 Août 1847. Il avait époufé, le 3 Ventôfe an V (21 Février 1797), Émilie-Anaftafie de Guignard de Saint-Priest, fille de François-Emmanuel de Guignard, Comte de Saint-Prieft, Ambaffadeur, Miniftre d'État fous Louis XVI, & enfuite Pair de France, & de Conftance-Guillelmine, Comteffe de Ludolph. De ce mariage font iffus :

1. Constantin-Jean-Marie-Xavier, qui fuit.
2. Léon-Barthélemy-Jean-François-Xavier, né le 31 Juillet 1802, Premier Page de Louis XVIII, Colonel de la milice d'Alger (17 Septembre 1852), Confeiller du gouvernement de l'Algérie, Officier de la Légion d'honneur le 13 Août 1853, autorifé à porter la décoration de Commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand le 26 Décembre 1854. Il n'eft pas marié.
3. Armand, né & décédé en 1814.
4. Armand-Jean-Antoine-Louis, né le 20 Avril 1816, Officier de l'ordre d'Ifabella-la-Catholique, a fervi dans les Confulats. Il a époufé, le 18 Février 1852, Demoifelle Camille-Eulalie-Suzanne-Louife Dufour, dont font iffus :
   I. Marie-Antonin-Camille-Armand, né à Madrid le 29 Août 1852.
   II. Marie-Henri-Jean, né à Paris le 13 Juillet 1856.
5. Anastasie-Clémence-Françoise-Marie, née le 25 Décembre 1799, mariée, le 28 Décembre 1818, au Baron Frédéric Durand, dont poftérité.
6. Emma-Constance-Marie, né le 31 Juillet 1804, mariée, le 24 Février 1827, à Claude-Saint-Hilaire, Baron Lajard, Intendant militaire aux Invalides, mort en 1851. Elle eft décédée le 4 Octobre 1859, laiffant poftérité.

XI. DEGRÉ.

Constantin-Jean-Marie-Xavier, Marquis de Dax d'Axat, né le 11 Frimaire an VI (30 Novembre 1797), Capitaine Adjudant-major dans les Dragons de la garde royale en 1830, ayant préalablement fervi dans les gardes du corps, Chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Efpagne; décédé à Paris le 7 Février 1868. Il avait époufé, le 16 Février 1824, Marie-Candelaria Villars, dont font iffus :

1. Emmanuel, qui fuit.
2. Albert, né le 25 Septembre 1827, marié en 1854 à Hortenfe de San-Vicente, fille du Général de San-Vicente, Miniftre de la guerre & de la marine à Montevideo. Il réfide dans cette ville & a deux fils :
   I. Marie-Henri, né le 14 Juillet 1857.
   II. Joseph-Ernest, né le 23 Décembre 1861.
3. Alexis, né le 10 Juillet 1830; non marié.
4. Édouard, décédé le 18 Septembre 1832.
5. Charles, né le 5 Juillet 1832, tué au fervice du Pape, au combat de Mentana, le 23 Octobre 1867.

6 & 7. Deux filles mariées.

XII. DEGRÉ.

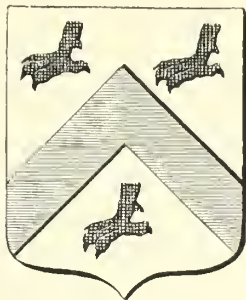
Emmanuel, Marquis de Dax d'Axat, chef actuel du nom & des armes, né le 24 Juin 1825, Juge au Tribunal de Lefparre; non marié.



DEU de VIEUX-DAMPIERRE,

Seigneurs de Vieux-Dampierre, Malmy, Montdenoix, Montain, Saint-Remy-ſur-Buſſy, Auve, Francheville, Dampierre, Villers-aux-Corneilles, &c.

en CHAMPAGNE.



D'Argent en Chevron d'Azur, accompagné de trois Pattes de griffon de Sable (a). Couronne : *de Marquis.* Supports : *deux Griffons.*

La famille Deu paraît originaire de la Navarre, & par ſon nom qui eſt la contraction du mot *Deou* (Dieu), que l'on rencontre fréquemment dans ce royaume, & par le prénom de ſon premier membre connu à Châlons-ſur-Marne, Sanche Deu, qui figure parmi les Bourgeois notables convoqués à l'Aſſemblée municipale, le 14 Juin 1375, pour fixer les dépenſes de la ville (*b*). On voit enſuite mentionné Perresson Deu pour un legs laiſſé à l'égliſe Notre-Dame en 1490 (*c*); un autre Sanche Deu enterré dans cette égliſe la même année (*d*). L'arrêt de maintenue de nobleſſe octroyé au mois de Décembre 1718, enregiſtré à la Cour des aides le 20 Juin 1719, commence la filiation de cette famille par :

PREMIER DEGRÉ.

Pierre Ier Deu, qualifié Écuyer & Seigneur de Saint-Remy-ſur-Buſſy, qu'il tenait du chef de ſa femme, dans un dénombrement, reçu par le Bailly de Vitry, le 8 Avril 1540 (*e*), Conſeiller de ville, mort avant le 12 Novembre 1558. Il avait épouſé Marie de Paris, fille de Charles de Paris, Écuyer, Seigneur de Flavigny, Élu à Châlons, & de Jeanne des Forges; fils lui-même de Jean de Paris, Écuyer, Seigneur de Tilloy, Lieutenant général au bailliage de Vitry, Maître des Requêtes, Conſeiller d'État, Ambaſſadeur de Louis XI auprès du Roy d'Angleterre & du Duc de Lorraine. De ce mariage ſont iſſus :

1. Nicolas Deu, Écuyer, Seigneur de Saint-Remy, maintenu dans ſa nobleſſe par Lettres royales du 29 Septembre 1575 (*f*).
2. Charles Ier, qui ſuit.

(*a*) L'Armorial général de 1696 enregiſtre pour armes : *d'Or au Chevron d'Azur, chargé ſur ſa pointe d'une Étoile d'Or, accompagné de deux Couronnes de laurier de Sinople en chef, & d'une Patte de griffon de Sable en pointe.* Tous les cachets anciens portent l'écuſſon tel que nous le décrivons.

(*b*) Regiſtre des concluſions de ville, tome Ier (Arch. de la ville). — La préſence d'une famille Navarroiſe en Champagne s'explique aiſément quand on ſait que, ſous le règne de Thibaut-le-Chanſonnier, de nombreuſes colonies furent échangées entre la Navarre & la Champagne.

(*c*) Comptes des recettes de l'égliſe Notre-Dame (Arch. de la ville).

(*d*) Cet enſeveliſſement coûta 3 ſols 4 deniers (Même document).

(*e*) Arrêt de maintenue de 1718. — Autre acte d'hommage pour ledit fief, du 15 Mars 1538 (Rég. des fiefs du bailliage de Sainte-Ménehould, tome I, fol. 288; Arch. dép. de la Marne.)

(*f*) L'Arrêt de maintenue relate que ce Nicolas Deu « qui étoit alors l'aîné & qui avoit les titres de la famille en ſa poſſeſſion, refuſa d'en aider Charles, ſon frère, & Charles-Aubri, ſon neveu ». — Un acte de partage,

3. Pierre, Capitaine de l'arquebuſe de Châlons (Novembre 1595), mort en 1599.
4. Jean, Licencié en droit, Garde du ſcel du bailliage de Vermandois en 1565.
5. Marguerite-Jeanne, mariée à Pierre Dorigny, Écuyer, Seigneur de Villeneuve, Saint-Remy, les Faulconnières, terrages de Dampierre, Francheville & Saint-Jean-ſur-Moivre en partie, du chef de ſa femme (*a*).
6 & 7. Jacques & Perette.

II. DEGRÉ.

Charles Ier Deu, Écuyer, Seigneur de Saint-Remy, Conſeiller & Avocat du Roi au bailliage de Sainte-Ménehould, marié en cette ville à Anne Colin, dont il eut :

III. DEGRÉ.

Charles-Aubri Deu, Écuyer, Seigneur de Saint-Remy, des Dixmes d'Auve, puis de Vieux-Dampierre (*b*) par achat du 16 Juillet 1633, Prévôt & Juge de la prévôté royale de Sainte-Ménehould (1606). Il fut marié à Anne Braux, fille de Nicolas Braux, Écuyer, Seigneur de Saint-Valery. De cette union naquirent :
1. Charles IIe, qui fuit.
2. Marie, Dame des Dixmes d'Auve (*c*), mariée à Antoine Clément, Écuyer, Seigneur de l'Épine, veuve avant 1646.
3. Nicolas, Écuyer, Seigneur de Saint-Remy, mort avant 1653.

IV. DEGRÉ.

Charles IIe Deu, Écuyer, Seigneur de Vieux-Dampierre, Saint-Remy, &c., Conſeiller au préſidial de Châlons. Il y épouſa Marie Lignage, fille de Louis Lignage, Écuyer, Seigneur de Jonchery, & de Marie Dommengin (*d*), d'où :
1. Nicolas, Curé de Vitry-le-François, puis Chanoine du Chapitre Saint-Étienne de Châlons; mort le 16 Août 1718, âgé de 75 ans.
2. Charles, Doyen du Chapitre Saint-Étienne; mort le 21 Septembre 1728 (*e*).
3. François, Écuyer, Seigneur de Francheville, Capitaine aux régiments du Perche & d'Anjou.
4. Pierre IIe, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Pierre IIe Deu, Écuyer, Seigneur de Vieux-Dampierre, Saint-Remy, Francheville, Dampierre, &c., Conſeiller au préſidial de Châlons le 17 Décembre 1696, Bailli de la comté-pairie, mort le 14 Octobre 1714, enterré en l'égliſe Notre-Dame. Il avait épouſé Éliſabeth-Thérèſe de Papillon, fille de Samuel de Pa-

intervenu après le décès de Pierre Ier Deu, & daté du 12 Novembre 1558, conſtate que ſept enfants étaient alors mineurs & qu'ils eurent pour tuteur Pierre Deu, demeurant à Châlons, & probablement oncle de leur père, lequel s'adjoignit comme conſeil Pierre de Longueville, Écuyer, Procureur du Roi au bailliage de Châlons, marié à la ſœur de Madᵉ Deu.

(*a*) Rôle des Gentilshommes & habitants de Châlons, tenant fiefs au bailliage de Vermandois, arrêté le 12 Février 1597. (Arch. de la famille.) — Même rôle pour le bailliage de Vitry, arrêté le 12 Juillet 1597. (Ibid.) — Caumartin, *Recherches ſur la Nobleſſe de Champagne*, art. Dorigny.

(*b*) Vieux-Dampierre ou Vieil-Dampierre eſt un village ſitué à 3 lieues de Sainte-Ménehould.

(*c*) Regiſtres des fiefs du bailliage de Sainte-Ménehould.

(*d*) Déclaration dudit, du 8 Août 1643, au Conſeil de ville de Châlons qu'il eſt déſormais habitant de Châlons & qu'il a épouſé la fille de Noble homme Louis Lignage, chez lequel il demeure. — L'arrêt de maintenue lui donne pour femme Louiſe de Joybert, avec laquelle il aurait été probablement marié en premières noces (tome XXVII des concluſions de Ville).

(*e*) Les deux frères ſont enſevelis dans la cathédrale de Châlons dans le tranſſept nord, ſous une même dalle de marbre noir.

PILLON, Écuyer, Seigneur de Couvrot, & de Marguerite FAGNIER DE BREUVERY, morte le 20 Juin 1739, & inhumée auprès de fon époux. Ils laiffèrent :

1. NICOLE, née le 6 Décembre 1677.
2. CHARLES, né le 16 Janvier 1679.
3. LOUISE, née le 4 Janvier 1680.
4. ÉLISABETH-MARGUERITE, née le 15 Novembre 1681.
5. PIERRE-FRANÇOIS, né le 1[er] Janvier 1683, mort enfant.
6. PIERRE III[e], qui fuit.
7. CHARLES-EMMANUEL, Écuyer, Seigneur de Montdenoix, Avocat aux Confeils du Roi, né le 29 Octobre 1700, marié à Madeleine COUËT, dont :
   I. ANTOINE Deu de Montdenoix, Confeiller du Roi, Commiffaire général de la marine en 1768, Intendant de la Martinique, la Guadeloupe & Iles du Vent d'Amérique, de 1777 à 1781; mort, fans poftérité, à Verfailles, en 1804.
   II. EMMANUEL-RENÉ-FRANÇOIS Deu de Montdenoix, reçu Chanoine du Chapitre métropolitain de Paris en 1777.

VI. DEGRÉ.

PIERRE III[e] Deu, Chevalier, Seigneur de Vieux-Dampierre, Saint-Remy, Malmy, Montain, Villers-aux-Corneilles, &c., né le 5 Novembre 1686, Confeiller au Préfidial & de la ville de Châlons, puis Lieutenant général & Commiffaire royal Examinateur audit fiége (*a*). Il époufa, le 30 Mars 1715, Marie-Jeanne MATHÉ, Dame de Malmy, fille de Jean MATHÉ, Chevalier, Seigneur de Malmy, Chambly, Maffrecourt, Effrain, Maître d'hôtel du Roi, & de Marie YTAM, fille d'un Avocat du Roi en la maréchauffée de Châlons; morte le 17 Février 1772, laiffant :

1. PIERRE-LOUIS, qui fuit.
2. CHARLES Deu, Chevalier, Seigneur de Malmy, marié à Marie-Thérèfe ROSNAY DE VILLERS, veuf le 15 Mai 1751, fans poftérité; mort le 11 Septembre 1781, tous deux enterrés dans l'églife de Malmy-en-Dormois.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-LOUIS Deu, Chevalier, Seigneur de Vieux-Dampierre, Malmy, Saint-Remy, Villers-aux-Corneilles, Auve, Dampierre, Francheville, Montain, &c., né en 1723, nommé Préfident du Préfidial de Châlons le 11 Juillet 1750 (*b*); élu Confeiller de Ville le 31 Août 1761, il crut devoir refufer & n'accepter qu'après plufieurs inftances de cette compagnie, & notamment la préfentation d'une conclufion du 22 Octobre, décidant « qu'on ne pouvait accepter la démiffion de M. le Préfident Deu de Vieux-Dampierre & par là fe priver des lumières & des fervices que le Confeil fe promettoit d'un magiftrat éclairé & d'un bon citoyen ». Il fut Premier Échevin de 1765 à 1769, & de 1779 à 1789. Il mourut à Châlons le 23 Décembre 1792, ayant époufé, le 13 Janvier 1756, Charlotte-Claudette LECLERC, fille de Pierre-Benoît LECLERC, Chevalier, Seigneur de Morains, Nuifement, Lieutenant général au Préfidial, & de Marie-Claude LALLEMANT. De ce mariage :

1. FÉLIX-VICTOR, qui fuit.
2. MARGUERITE, née le 15 Août 1763, mariée, le 25 Septembre 1786, à Claude-

(*a*) Déclaration de la pourfuite des Lettres de maintenue, faite au Confeil de ville à la féance du 23 Janvier 1719; nomination de deux Confeillers pour examiner les pièces (tome XXXVII des conclufions de Ville).
(*b*) Brevet en parchemin confervé par la famille.

Auguſte-Guillaume Vallois, Écuyer, Seigneur des Gatz, Contrôleur général des fermes du Roi à Châlons.

VIII. DEGRÉ.

Félix-Victor Deu de Vieux-Dampierre, né le 12 Septembre 1757, marié, le 20 Mars 1799, à Antoinette-Marguerite Danré d'Armancy de Loupeigne, fille de Samſon Danré, Chevalier, Seigneur d'Armancy, Loupeigne, Branges, la Conge, Receveur général des traites & gabelles en Champagne, & de Anne-Éléonore-Quentine de Clozier; veuve le 2 Décembre 1832. Elle mourut le 26 Mai 1853, à Courmelois où elle eſt enterrée auprès de ſon mari, laiſſant de leur union :

Antoinette Deu de Vieux-Dampierre, née à Châlons le 10 Janvier 1800, mariée, le 29 Août 1820, à Hyacinthe-Claude-Félix de Barthélemy, alors Sous-Préfet de Sainte-Ménehould, veuve en 1868. (Voir ci-devant, art. de Barthélemy.)

Il exiſtait à Châlons une autre branche de la famille Deu ſans qu'il ſoit poſſible d'établir authentiquement leur jonction. Son premier auteur fut Jacques Deu, Bourgeois de Châlons, marié à Adeline de Vassé, mort en 1533. Il devait être l'oncle de Pierre Ier Deu, ſuſmentionné. De lui ſortirent les rameaux de Montigny, de Rapſecourt, du Meſnil, de Marſon, & de Perthes, ſeule aujourd'hui ſubſiſtante. Parmi leurs membres nous citerons :

Jacques-Joseph Deu, Écuyer, Seigneur de Montigny, Marſon, Perthes, Souain, Hurlus, le Meſnil, né en Décembre 1669, Préſident Tréſorier de France à Châlons le 22 Novembre 1696, maintenu dans ſa nobleſſe par Lettres royales du 1er Décembre 1725, mort à Châlons le 1er Mars 1744, fils de Nicolas Deu (1630-24 Août 1682), Lieutenant particulier au Préſidial, & de Marguerite Maillet.

Jean-Baptiste Deu, ſon fils aîné, né le 4 Avril 1710, Seigneur de Montigny, &c., Capitaine au régiment de Picardie, puis Préſident Tréſorier de France après ſon père en 1743, mort en 1770; ſon petit-fils, Mouſquetaire du Roi, fut fuſillé à Reims le 4 Mars 1796.

Nicolas Deu, Seigneur de Perthes, ſon frère, Capitaine au régiment de Picardie, tué à la bataille de Parme le 25 Juin 1733.

Louis-Joseph Deu, Écuyer, Seigneur de Perthes, Directeur général des Fermes royales en 1780.

Louis Deu, Écuyer, Seigneur de Montcels, Lieutenant-colonel de dragons, Chevalier de Saint-Louis, mort le 27 Janvier 1721.

Nicolas Deu, Écuyer, Seigneur de Rapſecourt, Capitaine aux dragons de la Reine, mort le 11 Août 1743.

Nicolas Deu, Écuyer, Seigneur de Rapſecourt, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine aux dragons de la Reine, Échevin de Châlons en 1781.

François-Xavier Deu, Écuyer, Seigneur du Meſnil-Hurlus, Capitaine de cuiraſſiers en 1789, Chevalier de Saint-Louis.

Alexandre Deu, appelé le Comte de Marſon, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, Colonel d'infanterie ſous la Reſtauration, mort en 1849.

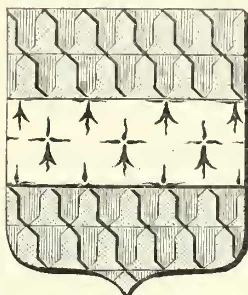
Casimir Deu de Marſon, frère du précédent, tué à la bataille de Leipzig, âgé de 27 ans; Lieutenant-Colonel d'infanterie & Officier de la Légion d'honneur.

Cette branche portait : *d'Or à l'Arbre de Sinople; au Chef d'Argent, chargé de trois Merlettes de Sable.* Supports : *deux Aigles.* Couronne : *de Comte.*



DOUBLE.

ISLE-DE-FRANCE, PROVENCE ET LANGUEDOC.



Vairé d'Or & de Gueules, à la Fafce d'Hermines. Écu timbré d'un Cafque orné de fes Lambrequins, furmonté d'une Tour d'Argent. SUPPORTS : *un Petit-gris à dextre & une Hermine à feneftre.* DEVISE : Nec impar duobus.

La famille DOUBLE eft fort ancienne. Elle a produit un Confeiller du Roi, un Secrétaire du Roi, plufieurs Magiftrats des Parlements de Languedoc & de Provence, un Évêque, un Membre de l'Inftitut & plufieurs Officiers. Il eft fait mention d'une branche de cette famille dans l'Armorial de Gilles Le Bouvier, dit Berry, Premier Roi d'armes du Roi Charles VII, & elle eft citée plufieurs fois dans l'Armorial de d'Hozier & autres.

BERNARD Double était en 1228 Homme d'armes de l'Évêque de Noyon (*a*).

THOMAS Double, fon defcendant, fut un des Notables de Paris (1313).

OLIVIER Double était au nombre des Écuyers du Dauphin Charles, Duc de Normandie (plus tard Charles V). Accufé d'avoir participé avec Charles II, Roi de Navarre, à un complot ayant pour but l'enlèvement du Dauphin, il fut décapité par ordre du Roi Jean (1355), en même temps que plufieurs autres (*b*).

MARTIN Double, peut-être fils du précédent, d'abord Confeiller au Châtelet de Paris, puis Confeiller du Roi, était un jurifconfulte très-connu dans fon temps & qu'on cite encore quelquefois. En 1378, il obtint du Roi Charles V des Lettres de nobleffe & de chevalerie en récompenfe de fes nombreux & loyaux fervices. Ces Lettres (voir ci-après) font dépofées aux Archives de l'Empire (Tréfor des Chartes, coté 113, f° 149). Impliqué plus tard dans une confpiration, Martin Double fut condamné à être décapité avec fon collègue Jean Defmarets, illuftre Avocat général au Parlement de Paris, en 1382, par ordre de Charles VI; mais il femble réfulter de découvertes récentes qu'il fut gracié (*c*).

Un de fes defcendants, NOEL (Natalis) Double de Clagny, obtint en 1477 du Roi Louis XI des Lettres de grâce & de rémiffion : il avait mortellement frappé dans une rixe, au retour d'un pèlerinage, un autre Gentilhomme nommé Jehan du Morlet (*d*).

La filiation eft établie à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

VITAL Double, petit-fils du précédent. Il fut en 1539 Secrétaire du Roi François Ier

(*a*) A. Teulet, *Layettes du Tréfor des Chartes;* Paris, 1866, in-4°, t. II, p. 184.

(*b*) (*c*) Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), *Martin Double. Recherches fur la vie de ce célèbre Avocat du XIVe fiècle;* Paris, 1869, in-4° de 61 p.

(*d*) Archives de l'Empire, Tréfor des chartes du règne de Louis XI, f° 209.

& Notaire royal près le Parlement de Languedoc (*a*), charge très-honorable & qui même donnait la Nobleſſe. Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Pierre Double, Écuyer, Notaire royal au Parlement de Languedoc (*b*), qui ſuccéda à ſon père en 1575 & mourut à Agen.

III. DEGRÉ.

François Double, Écuyer, qui fut père de :

IV. DEGRÉ.

Charles Double, Écuyer, Procureur du Roi près le Parlement de Provence. Ce fut lui qui en 1696 fit enregiſtrer les armoiries de ſa famille dans l'Armorial général de d'Hozier. Il mourut en 1712. De ſon mariage avec Demoiſelle Catherine de Paret (*c*) vinrent :

1. Jean-Joseph, qui fuit.
2. Louis Double, Capitaine d'artillerie, créé en 1715, par lettres patentes du Duc du Maine, Directeur général de l'artillerie & des approviſionnements militaires dans le haut & dans le bas Languedoc.
3. Léonard Double, Capitaine des gens d'armes de la Martinique, auteur d'une branche établie actuellement à la Guadeloupe.

IV. DEGRÉ.

Jean-Joseph Double, Écuyer, Notaire au Parlement de Toulouſe, mort en 1742. Il avait épouſé Demoiſelle Double de la Porte, ſa couſine, & eut pour fils aîné :

V. DEGRÉ.

Jean Double, Écuyer, Conſul de Verdun, mort en 1803. Il épouſa, en Août 1764, Demoiſelle Jeanne Rey, dont il eut, entre autres enfants :

1. Pierre-Michel-Marie, né en 1767, d'abord Archiprêtre de Montauban, puis Évêque de Tarbes (1832), mort en 1843 (*d*).
2. François-Joseph, qui fuit.
3. Sulpice Double, auteur d'une branche cadette actuellement établie à Marſeille.

VI. DEGRÉ.

François-Joseph Double, naquit le 6 Mars 1776 à Verdun-ſur-Garonne. Il fut Membre de l'Inſtitut & l'un des fondateurs de l'Académie de médecine. La Pairie lui fut offerte par le Roi Louis-Philippe à condition qu'il renoncerait à l'exercice de ſon art. Il ſe fit honneur en refuſant. Il mourut à Paris le 12 Juin 1842.

De ſon mariage, contracté, le 17 Juillet 1809, avec Caroline Pelletier, fille de Bertrand Pelletier, Commandeur de la Légion d'honneur, Commiſſaire général

(*a*) Original en parchemin émanant de lui. — Les privilèges de nobleſſe, *en tant que beſoin*, furent attachés à la charge des Secrétaires du Roi par édit de Louis XI, de Novembre 1482, confirmé par Charles VIII en 1484, par François Ier en 1518, & par Louis XIV en 1643.

(*b*) Original émanant de lui & conſtatant ſa charge.

(*c*) Contrat en copie authentique.

(*d*) Lors de ſon érection à l'épiſcopat, il changea d'armes & prit : *d'Azur à la Tour d'Argent, chargée d'une Croix d'Or.*

des poudres & falpêtres de France, Membre de l'Académie des fciences, il eut un fils, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

JOSEPH-LOUIS-LÉOPOLD Double, né le 12 Septembre 1812, ancien Officier d'artillerie, a époufé, le 4 Janvier 1845, Mademoifelle Pauline COLLIN, petite-fille de Monfieur PRÉVOST DE BARDY (*a*), Seigneur de Bardy, Plaîne, Puifeaux, &c., Lieutenant-Colonel au régiment de Soubife, & de Jacqueline DE GRIMALDY. De ce mariage eft né :

LUCIEN-JOSEPH-EUGÈNE Double, né le 4 Octobre 1846.

(*a*) La famille Prévoft de Bardy eft une des plus anciennes de l'Orléanais. Michel Prévoft de Bardy, Seigneur de Bardy, d'Aigremont, de Plaîne, &c., était en 1650 Tréforier de France, Confeiller du Roi & Général de la généralité de l'Orléanais. Ses armes décrites par d'Hozier font : *d'Argent à l'Épervier d'Azur, becqué & onglé de Gueules, accompagné de deux Croiffants d'Azur, l'un au côté dextre du chef, l'autre au côté feneftre de la pointe.* SUPPORTS : *deux Griffons au naturel.* CIMIER : *un Épervier d'Azur.* DEVISE : Unguibus & roftro. Le feul defcendant de cette famille eft M. Lucien Double, arrière-petit-fils de Mr de Bardy.



LETTRES PATENTES D'ANOBLISSEMENT,

Concédées, le 26 Octobre 1378, à MARTIN DOUBLE, Confeiller au Châtelet de Paris.

(Traduction de l'original en latin.)

CHARLES, Roi de France, faifons à favoir à tous préfens & à venir que la faveur Royale élève volontiers aux honneurs & fuit gracieufement par des récompenfes ceux dont les bonnes mœurs, la bonne vie & les fervices les ont rendus dignes de ces honneurs, en forte que les autres font animés davantage à marcher fur leurs traces.

Nous faifons donc favoir à tous préfens & à venir que pour fa vie méritoire, pour fes mœurs, fon honnefteté & un grand nombre d'autres vertus, & les nombreux fervices qu'il nous a rendus, voulant honorer la perfonne de notre fidèle Confeiller au Châtelet de Paris, Maiftre MARTIN DOUBLE, qui s'eft rendu fouvent utile & agréable à nous, & que cet honneur foit perpétuellement reverfible à fa poftérité, nous avons anobli ledit Maiftre Martin Double, toute fa poftérité & fa defcendance de l'un & l'autre fexe, née en légitime mariage, de notre plénitude Royale, & les avons faits Nobles & rendus habiles à toutes les chofes dont ufent ou ont ufé les autres Nobles de notre Royaume, voulant que le même Maiftre Martin Double, & fa poftérité née en légitime mariage, puiffent être aptes à toute efpèce d'ordre militaire ou autre & foient reconnus Nobles en quelque manière que ce foit dans toute efpèce & chaque acte ou lieux, en juftice ou autrement; & foient confidérés perpétuellement comme tels, & qu'ils jouiffent des priviléges, franchifes, honneurs & libertés & des droits généraux & particuliers dont certains Nobles royaux peuvent ou ont pu jouir, & cela pleinement, pacifiquement, librement & paifiblement, qu'ils en jouiffent & ufent perpétuellement & par eux-mêmes & par leurs defcendants nés & à naître, & que leurs fiefs & fonds de terre leur appartenant foient tenus pour Nobles & refplendiffent de la fplendeur de la nobleffe, ainfi que ceux qu'ils acquerront, auront, tiendront & pofféderont par la fuite, nonobftant toutes coutumes & ordonnances contraires.

Et afin que ces prérogatives demeurent fermes & ftables à perpétuité, nous avons fait appofer notre fceau fur ces lettres, notre droit étant réfervé en d'autres matières & celui d'autrui en toutes. Donné à notre camp de Montargis, le 26e jour du mois d'Octobre, l'an de notre Seigneur 1378, & de notre règne le quinzième.

(*Extrait du Regiftre du Tréfor des Chartes, coté CXIII f°* 149, *aux Archives de l'Empire.*)





DOUGLAS (*a*),

Comtes Douglas & de Montreal.

EN BUGEY.



D'Argent au Cœur de Gueules, couronné d'Or; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent (b). DEVISE : Jamais arrière. CRI : un Douglas! un Douglas!

L'origine de cette maiſon, ſuivant Buchanan, hiſtorien Écoſſais, remonte à l'année 770. *L'Hiſtoire chronologique de la Maiſon Royale de France* du père Anſelme, tome IX, ne commence la filiation qu'à JEAN, Lord Douglas, fils de WILLIAM, créé Lord dans un Parlement tenu à Forfar en 1061. Enfin d'Hozier de Sérigny, dans une généalogie parfaitement en règle, ſignée & datée du 12 Septembre 1786 (*c*), & qu'il n'eut pas le temps de faire paraître dans l'ouvrage dont nous donnons le complément, s'appuie ſur le dire de Buchanan & ſur des pièces produites par la famille. Comme nous ne devons nous occuper que de la branche de cette famille établie en France, nous indiquerons rapidement les degrés qui ont précédé cet établiſſement. Nous obſerverons d'abord que la plupart des auteurs, faiſant confuſion ſur les noms répétés d'Archambaud, de Jacques & de Guillaume, ſe ſont trompés en faiſant deſcendre les Douglas de France d'Archambaud Douglas, Duc de Touraine, tandis qu'ils deſcendent d'un ARCHAMBAUD, Comte de Wigton, ſon couſin.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME, Lord Douglas, arrière-petit-fils de JEAN, dont nous avons parlé plus haut, ſurnommé *le Hardi*, fut Gouverneur de Berwich en 1295. Il épouſa en premières noces la ſœur de Lord KEITH, dont il eut :

1. JACQUES, Douglas, dit *le Noir*, Régent d'Écoſſe, que Robert Bruce chargea, ſelon ſon vœu, de porter ſon cœur en Paleſtine en 1330. Il ne laiſſa qu'un. fils naturel.
2. HUGUES Douglas, ſans poſtérité.

Et en ſecondes noces il épouſa Lady Ferrars DERBY, dont il eut :

3. ARCHAMBAUD, qui ſuit.

(*a*) Douglas ou du Glas.

(*b*) Avant 1330 cette famille portait : *d'Argent au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Argent.* Après l'expédition de Jacques Douglas, portant le cœur du Roi Robert Bruce en Paleſtine, elle ajouta le cœur ſanglant ſurmonté d'une couronne royale. En 1440, par ſuite de ſon mariage, Guillaume Douglas ajouta à ſes armes celles de ſa femme, héritière de la maiſon de Praſlulot : *d'Azur au Château à trois Tours d'Argent, donjonnées de même.*

(*c*) Original.

4. Jean Douglas, tige des Comtes de Morton, des Lords de Dalkeilhmains & des Lochleven.

II. DEGRÉ.

Archambaud, Lord Gallovay, Régent d'Écoffe, époufa Dornagilla Cumings, dont il eut :

III. DEGRÉ.

Guillaume, Lord Gallovay, qui amena au Roi Jean 3000 Écoffais & fe trouva à la bataille de Poitiers; il mourut en 1384. Il avait époufé : 1° Marguerite Donald Marr, dont il eut :

1. Jacques, qui fuivra.
2. Isabelle Douglas, qui époufa : 1° Malcolm Drummond de Cargil, & 2° Alexandre Stuart.

De fa feconde femme Marguerite de March, il eut :

3. Archambaud Douglas, Ambaffadeur en France en 1381, mariée avec une fille de Thomas Murray, dont il eut Archambaud Douglas, qui devint Duc de Touraine & époufa Marguerite Stuart, fille de Robert III, Roi d'Écoffe. Sa poftérité s'éteignit à la troifième génération.

De fa troifième femme Marguerite Stuart d'Angus, Guillaume eut :

4. Georges Douglas, qui époufa Marie Stuart, autre fille de Robert III.

IV. DEGRÉ.

Jacques Douglas, Régent d'Écoffe, avait époufé Ifabelle Stuart, fille de Robert Stuart II, Roi d'Écoffe, dont il n'eut pas d'enfants, mais il laiffa deux fils naturels :

1. Guillaume, Lord Douglas, Baron de Drumlanring, préfent à la bataille d'Azincourt. Il époufa Élifabeth Stuart, fille du Comte Stewart de Durifdeer. Il eft la tige des Comtes & Ducs de Queensberry & des Barons de Drumlanring.
2. Archambaud Douglas, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Archambaud Douglas, Comte de Wigton, fut confirmé dans fa defcendance en Novembre 1412 par Jacques Ier, Roi d'Écoffe, & fubftitué à fon frère Guillaume. Il époufa Mathilde David de Crawfurd, dont il eut :

1. Jacques Douglas, Comte de Wigton, tué à Verneuil, avec fon oncle Archambaud, Duc de Touraine.
2. David Douglas, mort affaffiné à Édimbourg.
3. Guillaume, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Guillaume Douglas, vint en France avec Archambaud Douglas, Lord Gallovay, depuis Duc de Touraine, qui amenait au Roi Charles VII 7,000 Écoffais, de concert avec fon gendre le Comte Jean Stuart de Buchan, depuis Connétable de France, & Jacques Douglas, qui fut Gardien des Marches d'Écoffe fous Jacques II. Après la mort du Duc de Touraine, Guillaume refta en France avec quelques Écoffais échappés à la bataille de Verneuil. Il époufa, le 13 Février 1440, Marguerite, héritière de la maifon de Prastulot, en Baffe-Bretagne & s'engagea

par convention matrimoniale à relever les armes de cette maison qui étaient : *d'Azur à un Château d'Argent.* Il prit parti pour le Comte de Penthièvre, prétendant au Duché de Bretagne, & en reçut par inféodation le fief de Châteauneuf, évêché de Cornouailles. Il laiffa un fils, Jean, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Jean Douglas, fut Archer de la garde écoffaife du Roi Louis XI & obtint de ce Prince des Lettres de naturalité en date du 9 Février 1478 (*a*). Il époufa Marie de Coetbihan, de laquelle il eut :

VIII. DEGRÉ.

Alain Douglas, Seigneur de Pratulot & de Châteauneuf, marié à Jeanne Prévost de la Haye, dont il eut :

IX. DEGRÉ.

Gilles Douglas, Écuyer, qui époufa Plaifonne de Hamon de Coetqueveran. De ce mariage vinrent :

1. Guillaume, Écuyer, qui époufa Louife de Vielcastel.
2. Thibaut, Seigneur de Pont-Paul, paroiffe de Laz, d'où vint Marguerite Douglas, mariée en 1600 à François du Plessis-Nizon.
3. Jean Douglas, Écuyer, Seigneur de Châteauneuf, qui époufa Jacquette du Plessis-Nizon, d'où vint Catherine Douglas, mariée à Georges de Muzillac.
4. Nicolas Douglas, Prieur de l'Ifle-Suin.
5. Olivier Douglas, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Olivier Douglas, Écuyer, Seigneur de Ployart & d'Arancy en Picardie, s'attacha au Grand Prieur d'Aquitaine & fervit dans fa compagnie d'hommes d'armes. Enfuite il fervit au ban & arrière-ban de Vermandois le 12 Mars 1557, fut Gouverneur des places fortes de l'abbaye de Saint-Nicaife de Reims, époufa, le 23 Septembre 1530, Ifabelle de Vignacourt, & mourut le 18 Août 1558. On voit encore fon épitaphe dans l'églife de Ployart. Il laiffa cinq enfants :

1. Philippe Douglas, Seigneur d'Arancy, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Capitaine d'une de fes galères. Il obtint un arrêt de la Cour des Aides, du 13 Mai 1599, qui le maintient dans fa nobleffe, & époufa en premières noces Françoife d'Athies, dont il eut :
   - I. Zélie, mariée, le 16 Février 1597, à Pierre de Failly.
   - II. Marc, Seigneur d'Arancy, marié, le 5 Septembre 1615, à Jeanne de Brouilly, dont il eut :
     - Charles, marié, le 23 Août 1645, à Françoife de Brodard, dont il eut :
       - 1. Charles-Archambaud, marié à N. Le Carlier, Dame de Sibiville & de Crecques, dont il eut :
         - I. Philippe-Henri, qui époufa N. de Valicourt, dont il n'eut pas d'enfants. Il fut Colonel du régiment de Languedoc, & mourut Brigadier des armées du Roi, en 1748, à Douai où l'on voit fon épitaphe au Mufée de la ville.

(*a*) Archives du Royaume, bul. 18,110, fect. hift., férie J.J. n° 206, fol. 116.

II. François-Marie-Hyacinthe Capitaine de grenadiers au régiment du Roi. Il époufa Mademoifelle de Brugny de Vassan, dont il eut deux filles, une, Mademoifelle de Sibiville, morte fans poftérité; l'autre qui époufa le Marquis de Bertoult d'Hautecloque, dont la fille époufa le Comte de Maussion, d'où vinrent trois filles, Mefdames de Saint-Vallier, de la Tour du Pin-Chambly & de Blécour.

2. Joseph-Hyacinthe, reçu Chevalier de Malte, fur preuves du 23 Janvier 1681; depuis Commandeur de Laon.

3. Six filles.

III. Leonel, Écuyer, Seigneur de Ployart, marié, le 7 Avril 1632, à Marie de Cailloix. Ils eurent :

1. Jacques, marié à Marie de Marle.

Cinq filles.

IV. Gabriel, Écuyer, Seigneur de Saint-Jacques, Capitaine au régiment de Brie, marié, le 7 Février 1668, à Marie de la Haye. Ils eurent :

1. Charles, Capitaine au régiment de Schulemberg.

2. Philippe, Lieutenant au régiment d'Artois.

3. Jean-Louis, Chevalier de Malte & Capitaine au régiment de Chambelet.

4. Charlotte, Religieufe.

2. Louis, deuxième fils d'Olivier, qui fuivra.

3. Valentin Douglas, Religieux de Saint-Denis, Abbé de Saint-Remy de Sens, puis en 1581, Évêque, Duc & Pair de Laon, Comte d'Anizy-le-Château, mort en 1598.

4. Jean Douglas, Seigneur de Mareft, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, Gouverneur de Soiffons. Il époufa Claude des Hayes, Dame de Fontenailles, & décéda, étant Ambaffadeur du Roi à Venife, le 3 Novembre 1586.

5. Charlotte Douglas, époufa René de Rouvroy, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Wavigny.

XI. DEGRÉ.

Louis Douglas, Seigneur de Ployart, Chevalier de l'ordre du Roi, Député de la Nobleffe du Vermandois le 4 Février 1567. De fon mariage avec Ifabelle de Mandy, il eut :

1. Louis Douglas, qui fuivra.
2. Madeleine-Nicole Douglas, mariée à Antoine de Beauvais.
3. Madeleine Douglas.

XII. DEGRÉ.

Louis Douglas, Seigneur de Ployart, Capitaine au régiment de Picardie, Gouverneur de Soiffons, Capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes le 25 Janvier 1592. Il époufa Catherine d'Aumale, dont il eut :

XIII. DEGRÉ.

Antoine Douglas, Chevalier, Seigneur de Richagnard en Bugey & en partie de Ployart en Picardie, Homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du Duc de

Bellegarde le 19 Octobre 1622, Capitaine au régiment de Fleury le 5 Mars 1627, Lieutenant au gouvernement de Dijon & Commandant des châteaux de Montréal, de Dortan & d'Arbent. Il avait époufé, le 27 Février 1619, Françoife DE RUBAT, dont :

XIV. DEGRÉ.

PIERRE Douglas, né le 4 Février 1623, maintenu dans fa nobleffe par arrêt du Confeil du Roi du 27 Mars 1669, & reconnu par les Douglas de Picardie, dans la maintenue de 1668, par Me Dorieu, Intendant en la généralité de Soiffons. Le 16 Octobre 1643, il fuccéda à fon père dans le gouvernement des châteaux de Dortan & Arbent, & fut Capitaine au régiment de Bourgogne. Il époufa, le 23 Juin 1648, noble Françoife CHARBONNIER, fille de Charles, Seigneur de Grangeac & de la Tour Befferel, Préfident en l'élection de Bourg. De ce mariage :

1. MARIE-JOSEPHE, Religieufe.
2. ANTOINE, mort fans poftérité.
3. CHARLES-JOSEPH, qui fuit.
4. GUILLAUME, Capitaine au régiment de Douglas, obtint, le 27 Mars 1668, un arrêt du Roi, le déchargeant de fournir fes preuves de nobleffe.
5. ADRIENNE-CONSTANCE, fille.
6. CHARLES-LIONNEL, Prieur & Chanoine de la Chaux, près Cuifery.
7 & 8. MARIE & CATHERINE, Religieufes de la Chartreufe de la Salette.

XV. DEGRÉ.

CHARLES-JOSEPH Douglas, Chevalier, Seigneur de l'Ifle & de Nerciaz, né le 13 Mai 1653, reconnu dans fa nobleffe par Mre François Ferrand, Intendant de Bourgogne, en date du 16 Septembre 1699, Capitaine au régiment de Douglas-Écoffais, dont était Colonel le Marquis de Douglas, Brigadier des armées du Roi, avait époufé, le 1er Mars 1680, Catherine SIMONNET DE LAGUYOLLE, dont il eut :

1. CHARLES, qui fuivra.
2. CLAUDE-LOUIS, Archiprêtre d'Ambronay & Syndic général du clergé de Breffe.
3. GEORGES, né le 8 Octobre 1688, fans poftérité.
4. VALENTIN, Procureur général de l'ordre des Chartreux, Vifiteur général de l'ordre en Italie, & Prieur de la Chartreufe de Rome, mort le 29 Juillet 1749.
5. FRANÇOISE, mariée, le 19 Février 1710, à François, Comte DE MOYRIA, Baron de Mornay.
6. JEANNE, mariée en 1725 à Claude DE FOCRAND, Seigneur de Coifelet & Royère.
7. MARIE-JOSÈPHE, Supérieure des Dames de la Congrégation de Nantua.

XVI. DEGRÉ.

CHARLES Douglas, confirmé Comte de Douglas, par brevet Royal du 21 Juillet 1721, fous forme de reconnaiffance de ce titre; Capitaine au régiment de Vivarais, Syndic général de la Nobleffe du Bugey & Valromey. Le 15 Février 1719, il époufa, par contrat de cette dernière ate, Marie DE LILIA, dont il eut :

1. CHARLES-JOSEPH, Comte de Montréal, né le 7 Novembre 1720, Chevalier de Saint-Louis, & Capitaine au Royal-Écoffais le 1er Août 1744; accom-

pagna en 1745, avec son frère Joseph-Marie, le Prince Édouard en Écosse & ils furent faits prisonniers à la bataille de Culloden. Il se distingua par la prise du *Hazard*, sloop de guerre qui foudroyait la rade de Montrose, & décéda le 19 Septembre 1788. Le 13 Avril 1757, il avait acquis, des héritiers de Bernard de Budé, le comté de Montréal, qu'il laissa à son neveu Louis-Archambaud, n'ayant pas eu d'enfant de ses deux mariages : 1° le 21 Avril 1749, avec Claudine-Marguerite de Cruës de Chiloupt; 2° le 24 Mai 1758, avec Jeanne-Françoise de Montillet, fille du Grand Bailli d'épée du Bugey, & nièce de l'Archevêque d'Auch.

2. Joseph-Marie, Chevalier de Saint-Louis le 5 Septembre 1759, Capitaine au Royal-Écossais, Gouverneur de Saint-Claude en 1751, fut envoyé en mission en Russie par Louis XV, & reçut une pension de 1000 liv. sur les États de Bourgogne. Il avait épousé, le 12 Février 1763, Marie-Louise Desbordes, fille du Baron du Châtelet, dont il n'eut pas d'enfants.
3. François-Prosper, qui suit.
4. Pierre-Valentin, né le 28 Juin 1728, Grand-Vicaire du diocèse d'Auch, Chanoine député à l'Assemblée générale du clergé en 1762, Abbé commendataire de Sablonceaux, mort & enterré dans l'église de Nantua le 29 Février 1784.
5. Jeanne-Ennemonde, Supérieure des Dames de la Congrégation de Nantua.
6. Marie-Françoise, mariée, le 21 Août 1763, à Joseph, Comte de Seyssel-Sotonod, Capitaine au régiment d'Aunis, Syndic de la Noblesse du Bugey, Chevalier de Saint-Louis.

XVII. DEGRÉ.

François-Prosper, Baron de Douglas, Commandant au régiment de Languedoc, Chevalier de Saint-Louis, fut envoyé en 1755 au Canada avec son bataillon, & y épousa, le 12 Avril 1757, Charlotte de la Corne de Chapt, dont le grand-père maternel était Gouverneur de Montréal en Canada. De ce mariage vinrent :

1. Louis-Archambaud, qui suit.
2. Luc-Charles-Sholto, né à Montréal en Bugey le 31 Juillet 1759, Chanoine d'Auch & pourvu des Ecclésiastes de Naubian & Loubejan & du Prieuré commendataire de Bar-le-Duc au diocèse de Toul; massacré à Paris, aux Carmes, en 1792.

XVIII. DEGRÉ.

Louis-Archambaud, Comte Douglas, né à Montréal en Canada le 16 Mars 1758, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & des Saints Maurice & Lazare de Piémont; Officier aux dragons de Belzunce, Commandant élu de la milice du canton le 20 Septembre 1789, Membre du Conseil général de l'Ain sous l'Empire & sous la Restauration, Député à la Chambre de 1815; mort le 22 Février 1842. Il avait épousé en premières noces, le 14 Février 1783, Anne-Marie, fille du Marquis d'Espinay de Laye, de laquelle il eut :

1. Charles-Joseph-Marie-Sholto, qui suit.

2 & 3. César-François & Louis-Marie, morts jeunes.

XIX. DEGRÉ.

Charles-Joseph-Marie-Sholto, Comte Douglas, né le 21 Août 1786, Cheva-

lier de Malte, Colonel de la garde nationale à cheval du département de l'Ain le 1er Avril 1817, mort le 1er Juillet 1846. Il avait époufé, le 11 Avril 1813, Joféphine Jallier du Molard, décédée le 14 Juillet 1852, dont il eut :

1. Louis-Archambaud, qui fuit.
2. Anne-Marie, mariée, le 12 Avril 1839, à Louis-François-Gabriel-Ange Chabanacy de Marnas, Procureur général, Confeiller d'État, Grand Officier de la Légion d'honneur & Sénateur en 1867; d'où :
   I. Paul de Marnas, Subftitut du Procureur Impérial à Fontainebleau.
   II & III. Marie & Blanche de Marnas.
3. Caroline, morte le 25 Juillet 1840.
4. Pierre-Charles-Marie-Sholto, né le 11 Janvier 1826.

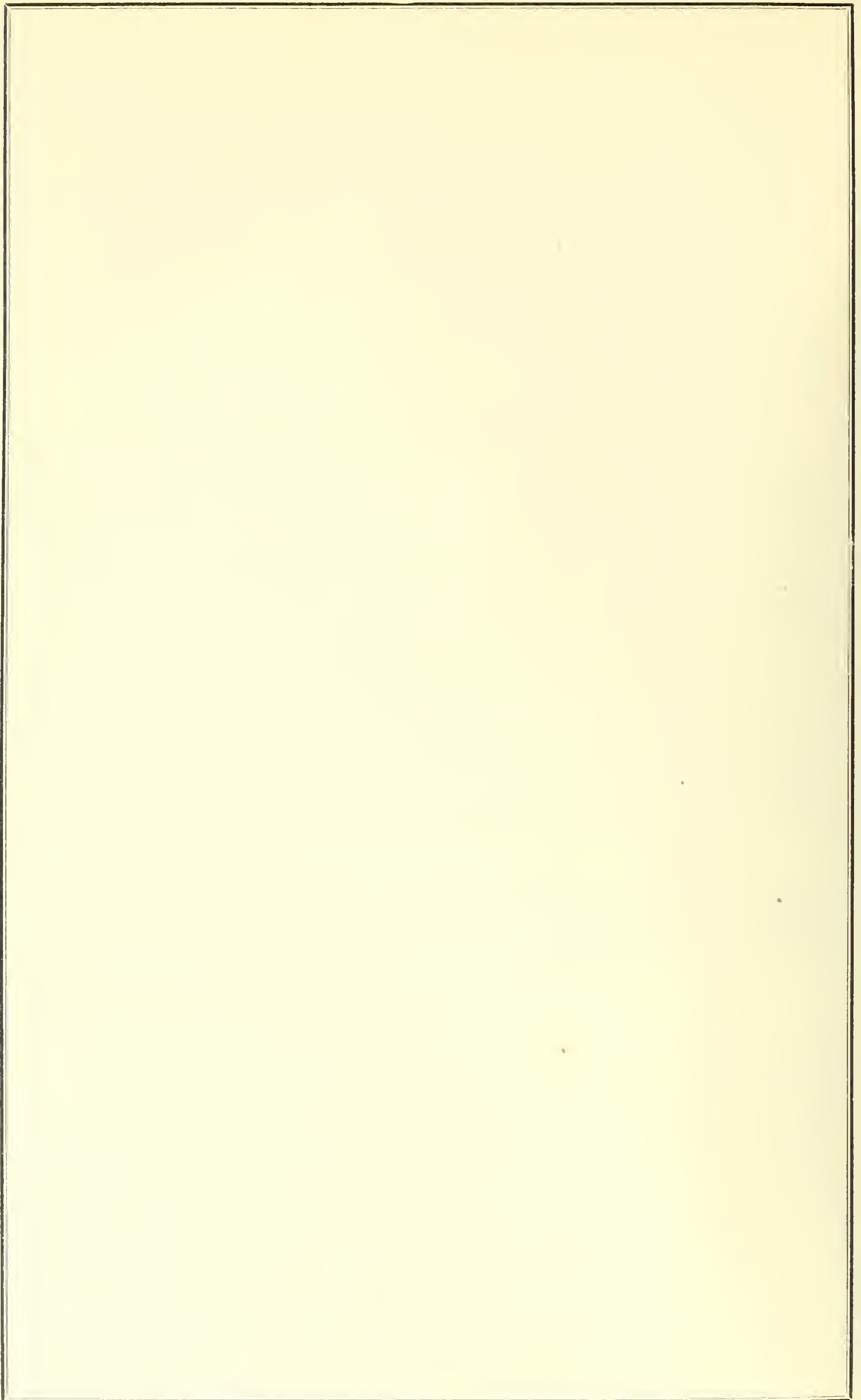
XX. DEGRÉ.

Louis-Archambaud, Comte Douglas, né le 11 Mars 1814, Maire de Montréal le 2 Janvier 1858, Membre du Confeil général de l'Ain le 23 Juin 1861, avait époufé : 1° le 28 Novembre 1838, Paule-Marie de Monval, fille du Baron de Monval, ancien Écuyer du Roi Jofeph d'Efpagne, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, de Saint-Georges de Naples & de Saint-Ferdinand d'Efpagne, Colonel d'État-major démiffionnaire en 1830; 2° le 22 Mai 1856, Jeanne-Marie Gourd, veuve de Philibert de Fontanés. Du premier mariage font iffus, outre deux enfants morts en bas âge, les fuivants :

1. Joséphine-Marie-Marguerite, mariée, le 23 Octobre 1860, à Pierre-Marie-Augufte, Vicomte de Sallmard de Ressis, dont le père était Chef d'efcadrons aux chaffeurs de la garde royale, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur & Chevalier de Malte. D'où quatre garçons & une fille.
2. Georges-Louis-Archambaud, né le 3 Janvier 1843, Lieutenant au 2e bataillon de chaffeurs à pied.
3. Jacques-Théodore-Sholto, né le 14 Février 1844, Lieutenant au 3e régiment de marine.

Ouvrages a consulter. — Michaud, *Biographie univerfelle;* — P. Anfelme, *Hiftoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, t. IX, p. 409; — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe;* — H. de Blancourt, *Nobiliaire de Picardie;* — *Étrennes de la Nobleffe*, 1776; — *Calendrier des Princes & de la Nobleffe de France*, 1768; — Jules Baux, *Nobiliaire du Bugey;* — Milleville, *Nobiliaire de Picardie;* — *Le Chartrier français.*

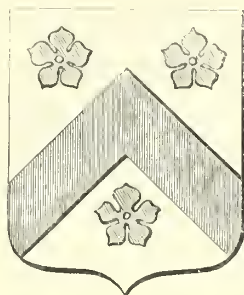




DROULLIN DE MENILGLAISE,

Marquis de Menilglaiſe; anciens Seigneurs de Fleuriel, de la Fontaine, de Chantelou, de Menilglaiſe & autres lieux.

EN NORMANDIE.



D'Argent à un Chevron de Gueules, accompagné de trois Quintefeuilles de Sinople, poſées deux en Chef & l'autre à la pointe de l'Écu.

Cette famille, d'ancienne nobleſſe de la généralité de Rouen, fut maintenue par Raymond de Montfaut en 1463, en l'élection d'Argentan le 18 Mai 1577, & le 3 Avril 1666 lors de la recherche contre les uſurpateurs des titres de nobleſſe. Elle s'eſt diviſée en pluſieurs branches qui paraiſſent toutes éteintes aujourd'hui dans les mâles (*a*). La filiation de celle de Menilglaiſe eſt rapportée au II[e] Regiſtre de cet Armorial, p. 395-401. Elle eſt conduite juſqu'aux enfants de Claude-Charles, mais dans la continuation qui va ſuivre on commencera par ſon père, pour pouvoir ajouter quelques détails complémentaires.

VII. DEGRÉ.

CHARLES de Droullin, Seigneur de Menilglaiſe, eut de Anne DE ROSEVIGNAN :

1. CLAUDE-CHARLES, qui ſuit.
2. BERNARD-ÉTIENNE, dit le Chevalier de Menilglaiſe, né en 1700, Mouſquetaire en 1714, Capitaine dans le régiment Meſtre de camp général dragons en 1722, Chevalier de Saint-Louis en 1741, Lieutenant-Colonel en 1757, tué au combat de Hoya (Hanovre) en 1758. Ses états de ſervice (*b*) portent qu'il fut bleſſé deux fois & eut un cheval tué ſous lui, qu'il ſe trouva à quatre batailles, à dix-huit ſiéges & aux eſcalades de Gand & de Prague. Lors de celle-ci il ſauva la vie à M. de Chevert en accourant ſpontanément ſur le rempart avec trente dragons, renfort qui décida le ſuccès.
3. MARIE-LOUISE-GABRIELLE, mariée, le 26 Septembre 1722, à Jacques DE FRÉVILLE, Seigneur des Marais, Chevalier de Saint-Louis.

VIII. DEGRÉ.

CLAUDE-CHARLES de Droullin, Seigneur de Menilglaiſe, eut de ſon mariage avec Demoiſelle Marie CARREL DE VAUX, morte en 1786 :

1. PIERRE, né le 15 Mars 1726, Page de la Reine en Décembre 1739, mort en 1743.
2. ALPHONSE de Droullin, Chevalier, qualifié Marquis de Menilglaiſe, Seigneur de Vaux, Caillouet, Hardencourt, &c., naquit le 9 Décembre 1728, épouſa,

(*a*) Pour plus de détails ſur ces branches voir La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleſſe.*
(*b*) Extrait authentique des Archives du miniſtère de la guerre.

le 16 Mai 1771, Hélène-Geneviève DE LAUZANNE, Dame de Vauroussel en Bretagne, dont il n'eut pas d'enfants. Lors des élections pour les États généraux de 1789, il siégea dans la Chambre de la Noblesse du bailliage d'Evreux, avec le titre de Marquis de Menilglaise. Les procès-verbaux constatent qu'il fut un des quatre Commissaires pour les communications avec MM. du Tiers-État, & l'un des vingt-cinq chargés de la rédaction des cahiers. Il mourut à Évreux le 11 Décembre 1793, & sa veuve à Paris le 2 Mai 1808.

3. Autre ALPHONSE, qui suit.

Claude-Charles mourut à Paris le 24 Octobre 1769. Il est qualifié « haut & puissant Seigneur, Marquis de Meniglaise » dans l'acte de décès & dans les lettres de bénéfice d'inventaire délivrées en la Chancellerie le 13 Décembre suivant (*a*).

IX. DEGRÉ.

ALPHONSE de Droullin, troisième fils de Claude-Charles, fut d'abord appelé le Chevalier de Menilglaise, puis Marquis de Menilglaise après la mort de son frère, & Baron de Montereau, près Vincennes Il naquit le 14 Janvier 1732, fut Page de la Grande Écurie du Roi en 1746 (*b*), Lieutenant de dragons en 1750, Enseigne aux gardes françaises en 1753, eut la croix de Saint-Louis en 1761, le rang de Colonel en 1774 & le brevet de Maréchal de camp en 1790 (*c*). Il mourut à Paris le 17 Avril 1814. Il avait épousé, le 21 Janvier 1790, Anne-Marie DE GALARD DE BÉARN-BRASSAC, fille de Guillaume-Alexandre DE GALARD, Comte de Béarn-Brassac, Chevalier d'honneur de Madame Victoire de France, & d'Anne-Marie-Gabrielle POTIER DE NOVION. Elle mourut avant lui, le 5 Juillet 1808. De ce mariage il eut deux fils :

1. EDMOND, Marquis de Menilglaise, né à Paris le 21 Juin 1791, y décédé le 7 Mai 1815. Il avait épousé, en Juin 1812, Caroline-Marie-Louise DE LA BOURDONNAYE, fille d'Esprit-Marie, Comte DE LA BOURDONNAYE-BLOSSAC, Conseiller d'État, Pair de France, & d'Anne-Louise DE BERTIER DE SAUVIGNY. Elle lui survécut jusqu'en 1835. De ce mariage sont issues deux filles :
   I. ANNE-ALPHONSINE, mariée, en Mai 1834, à Denis-Charles DE GODEFROY, ancien Sous-Préfet de Valenciennes, Chevalier de la Légion d'honneur.
   II. PHILIBERTE-CHARLOTTE, mariée en 1836 à Pierre-Henri, Marquis DE PLEURRE.
2. ALFRED, qui suit.

X. DEGRÉ.

ALFRED de Droullin, Marquis de Menilglaise après son frère aîné, né le 3 Floréal an II (22 Avril 1794), décéda à Paris le 6 Mai 1846, sans avoir été marié. Il était le dernier rejeton mâle des Menilglaise, & le Majorat qu'avait possédé son frère était passé sur sa tête, celui-ci ne laissant que des filles. Désirant prévenir l'extinction de son nom & faire continuer une famille distinguée, il disposa par testament que ses deux nièces hériteraient de lui & que le mari de l'aînée prendrait par addition le nom de Menilglaise avec le titre inhérent. Le testament fut visé par ordonnance royale rendue en Conseil d'État le 15 Décembre 1846; & par suite M. Denis-Charles DE GODEFROY a été appelé Marquis de Godefroy-Menilglaise.

(Voir leurs enfants à l'article GODEFROY, ci-après.)

(*a*) Copies authentiques, aux archives de la famille. (b) *Cabinet d'Hozier;* Melun, 1842.
(*c*) Extrait authentique des archives du Ministère de la guerre.



DU CAUZÉ DE NAZELLE (a),

Marquis Du Cauzé de Nazelle, Vicomtes de Prouvay, Barons de Guignicourt.

EN GUIENNE ET EN LAONNOIS.



D'Or à un Lion de Sinople, couronné de Gueules, & une Fasce de Sable, chargée de trois Molettes d'Or.

La famille Du Cauzé, originaire de la province de Guyenne, s'eſt établie au commencement du XVIII[e] ſiècle dans le Laonnais, par ſuite d'une alliance contractée par le repréſentant de la famille avec une fille de la maiſon de Bezannes, & elle a toujours ſervi avec diſtinction dans les armées du Roi. Elle poſſédait les ſeigneuries de Neuchâtel-ſur-Aiſne, Pignicourt, Menneville, Proviſeux, Poullandon, Sévigny, Ballignaque, l'Épine, Soudron, Lor, la Malmaiſon, le grand & le petit Menancourt, la Bricogne, Merlet, Hupignicourt, Coq-en-rue, Bord-au-bois, Bouy, Plénois, Magnivillé, Robertchamp, Frontigny, les Trambleaux & la Foſſe du moulin de Guignicourt.

La filiation de cette maiſon s'établit ainſi qu'il ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

Noble Charles Du Cauzé, ſervait en 1480 ſous Louis XI & fut tué dans les guerres de ce Prince contre l'Empereur Maximilien. Il laiſſa un fils, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

François Du Cauzé, fut fait priſonnier en 1515 à la bataille de Pavie, en combattant ſous les yeux du Roi François I[er]. Il eut pluſieurs enfants, entre autres :

1. Charles Du Cauzé, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, tué au ſiége de Montauban.
2. François, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

François Du Cauzé, fut comblé de bienfaits par le Roi Henri III pour les marques de valeur qu'il donna au ſiége de Montauban où il commandait une compagnie d'infanterie.

(a) L'orthographe du nom de cette famille a ſubi pluſieurs modifications. Dans les anciens actes, ainſi que dans l'Armorial général de France, il eſt orthographié du Cauzé, quoique par ſuite d'altérations ſucceſſives ce nom ſe ſoit transformé en Ducauzé, en paſſant par la variante de Du Cauzé qui ſe trouve dans les Lettres patentes de Louis XV pour l'érection du marquiſat, & qu'on a cru devoir adopter ici, bien que la première de ces variantes ſoit plus uſitée depuis longtemps.

IV. DEGRÉ.

Jean-François Du Cauzé, Seigneur de Nazelle, fils du précédent, servit avec distinction sous les Rois Henri IV & Louis XIII. Il épousa, par contrat du 18 Mai 1622, Demoiselle Anne de Redon (*a*). De cette union vint :

V. DEGRÉ.

Henri Du Cauzé, Seigneur de Nazelle, marié à Demoiselle Marie Mellet de Saint-Thourain (*b*), de laquelle il eut deux enfants :

1. Jean-Charles, qui suit.
2. Marie Du Cauzé, mariée en 1672 à Messire Jean de Lartigue (*c*), Conseiller du Roi, Lieutenant particulier au siége de Condom.

VI. DEGRÉ.

Jean-Charles Du Cauzé, Seigneur de Nazelle, Lieutenant dans le régiment de Montégut, puis Officier dans les gardes du corps du Roi Louis XIV. Il découvrit en 1674 la conspiration du Chevalier de Rohan & reçut en récompense de ce service une pension héréditaire de mille livres. Marié vers l'an 1680 à Demoiselle Louise d'Anceau (*d*), il eut de ce mariage quatre enfants :

1. Hérard, qui suit.
2. N. Du Cauzé, Chevalier de Nazelle, Mousquetaire, tué à la bataille de Malplaquet.
3. N. Du Cauzé de Lille, Chevalier de Nazelle, Capitaine de Royal-infanterie.
4. N... Du Cauzé, mort au service.

VII. DEGRÉ.

Hérard Du Cauzé, Chevalier, Seigneur de Nazelle, Capitaine de cavalerie dans le régiment de Ruffec, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant des Maréchaux de France dans la province de Guienne, épousa, le 7 Octobre 1715, Catherine-Claire-Julie de Bezannes (*e*), fille de Charles de Bezannes, Seigneur de Prouvay, Commissaire de la Noblesse en la généralité de Soissons. Il se fixa après ce mariage dans le Laonnois à Guignicourt, résidence actuelle de la famille. De son mariage il eut :

VIII. DEGRÉ.

Louis-Charles-Victor, Marquis Du Cauzé de Nazelle, Mousquetaire, Capitaine de dragons dans les régiments de Vibray & de Caraman, Chevalier de Saint-Louis, obtint en 1753 l'érection de la terre de Neufchâtel-sur-Aisne en marquisat sous le nom de Du Cauzé de Nazelle, par Lettres patentes du Roi Louis XV (*f*). Il devint ensuite Lieutenant des Maréchaux de France dans la province de Champagne & Gouverneur de la ville de Châlons. De son mariage avec Aimée-Catherine-Agathe Clément de Lespine, Dame de Melette, il laissa sept enfants :

1. Charles-Louis-Hérard-Victor, Marquis Du Cauzé de Nazelle, Capitaine

(*a*) V[e] Registre de cet Armorial, p. 949, art. de Redon.
(*b*) (*c*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, tome II, p. 197.
(*d*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, tome II, p. 588.
(*e*) IV[e] Registre de cet Armorial, p. 43, art. de Bezannes.
(*f*) Voir à la fin de cette notice.

au régiment du Roi-infanterie, Chevalier de Saint-Louis (après 1786). Il épousa, par contrat du 17 Juillet 1786, Richarde-Angélique-Élisabeth d'Ambly, fille de Claude-Jean-Antoine, Marquis d'Ambly, Commandeur de l'ordre de Saint-Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, Commandant pour Sa Majesté à Reims, & de Marie-Catherine de Guyot. De ce mariage il n'eut qu'une fille mariée au Comte de Chamisso.

2. François-Louis-Hérard-Victor Du Cauzé de Nazelle, qualifié Vicomte de Prouvay, Capitaine au régiment du Roi-infanterie, Chevalier de Saint-Louis (après 1786). Il s'unit à Mademoiselle de Paillot, dont il n'eut pas d'enfants mâles.
3. Charles-Victor Du Cauzé de Nazelle, Capitaine au régiment du Roi-infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Adjoint au Maire de Châlons. Il fut tué en 1815 par un cosaque, au moment où il descendait les marches de l'hôtel de ville de Châlons pour préserver du pillage la ville qui venait d'être prise par l'ennemi. De son mariage avec Mademoiselle de Pinteville il eut une fille, Euphrosine, qui épousa en 1816 Célestin-François de Paule-Hippolyte, Vicomte de Raimond (*a*).
4. Louis-Joseph-Hérard-Victor Du Cauzé de Nazelle, dit l'Abbé de Nazelle, Grand-Vicaire de l'Évêque de Châlons.
5. Philippe-Louis-Hérard-Victor, qui suit.
6. Aimée-Catherine-Henriette Du Cauzé de Nazelle, mariée, par contrat du 9 Novembre 1777, à Louis-Eustache Le Clerc, Marquis de Lesseville.
7. Aimée-Joachine-Victoire Du Cauzé de Nazelle, épousa Henri, Comte de Herbemont.

IX. DEGRÉ.

Philippe-Louis-Hérard-Victor Du Cauzé de Nazelle, Baron de Guignicourt, Lieutenant-Colonel au premier régiment de chasseurs à cheval, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis; devint Marquis Du Cauzé de Nazelle, par suite de la mort de ses frères, sans postérité mâle. Il avait épousé, en 1793, à Châlons-sur-Marne, Anne Louise-Charlotte de Férette, & est décédé le 1er Mai 1848, ne laissant qu'un fils, qui suit.

X. DEGRÉ.

Hérard, Marquis Du Cauzé de Nazelle, chef actuel de la famille, né le 13 Mai 1795, ancien Capitaine au premier régiment de hussards, Chevalier de 2e classe de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il s'unit, par contrat du 3 Mars 1827, à Caroline-Louise Dupleix de Mezy. De ce mariage sont nés quatre enfants, qui suivent.

1. Charles-Hérard, qui suit.
2. François-Erhard Du Cauzé de Nazelle, Lieutenant aux cuirassiers de la garde, né le 2 Juin 1837.
3. Marie-Victorine Du Cauzé de Nazelle, née le 6 Avril 1843, mariée, par contrat du 5 Août 1866, à Ludovic de Mannoury de Croisilles.
4. Louise-Charlotte Du Cauzé de Nazelle, née le 6 Avril 1843, mariée, par contrat du 5 Août 1866, à Marie-Olympe-Félix-Alfred, Comte de Balathier-Conygham (*b*).

(*a*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, tome II, p. 289.
(*b*) Voir même Registre, p. 78, art. de Balathier.

XI. DEGRÉ.

Charles-Hérard Du Cauzé de Nazelle, ancien Capitaine au deuxième dragons, né le 24 Janvier 1828, a époufé, en Mars 1859, Émilie Le Leu d'Aubilly. De cette union font iffus trois enfants :

1. Erhard-Henri, né le 16 Décembre 1859.
2. Marie-Charlotte, née le 27 Février 1863.
3. François-Erhard-Ferdinand, né le 4 Septembre 1867.



Copie des lettres patentes, par lefquelles le Roi Louis XV a daigné ériger en Marquifat la terre & Vicomté de Neufchatel, & dans lefquelles fe trouve rapporté le don fait par le Roi Louis XIV d'une penfion de 1000 l. à M. Jean-Charles *Du Cauzé de Nazelle, en récompenfe de la découverte faite par lui au Roi, de la confpiration du Chevalier de Rouham (Rohan), en 1674.*

LOUIS, par la grace de Dieu Roy de France et de Navare à tous prefens & avenir, Salut. Notre cher & bien aimé Louis-Charles-Victor Du Cauzé de Nazelle, Vicomte de Prouvay, Seigneur de la Vicomté & Chatellenie de Neuchatel, Guignicourt, Nazelle, Poullandon & autres lieux, ancien Capitaine de dragons au régiment de Caraman, & Lieutenant de nos Coufins les Maréchaux de France dans la province de Guyenne, Chevalier de notre Ordre royal & militaire de Saint-Louis, nous a fait repréfenter qu'il poffede en toute Juftice haute moyenne & baffe la terre & la feigneurie de Neuchatel, fituée fur la rivière d'Aifne, mouvante & relevante en plein fief de la tour de Laon, enfemble les terres & feigneuries de Pignicourt, Menneville & Provifeu, defquels relevent les terres & fiefs de Sévigny, Lor, la Malmaifon, Aguilcourt, Evergnicourt, les grands & petits Menancourt, la Bricogne, Merlet, Hupignicourt, Coq-en-rue, Bord-aux-Bois, Boüy, Plénois, Magnivilé, Robertchamp, Frontigny, les Trembleaux & la Foffe du moulin de Guignicourt, & que ces terres font d'une grande étendue, & d'un revenu affès confiderable pour porter le titre, nom & dignité de marquifat, s'il nous plaifait lui accorder nos lettres d'erection fur ce néceffaires fous la dénomination de marquifat Du Cauzé du Nazelle, mettant d'ailleurs en confidération l'ancienneté de la nobleffe dudit fieur expofant, dont la famille eft une des plus illuftres de notre province de Guyenne, & les fervices confiderables que lui & fes ancêtres nous ont rendus & a l'État depuis près de trois fiècles; nous avons été informé que dès l'année 1480 noble Charles Du Cauzé fut tué dans les guerres de Louis XI contre l'Empereur Maximilien; que François Du Cauzé, fon fils, qui fervoit fous François I[er], fut fait prifonnier en 1515 à la bataille de Pavie, en combattant fous les yeux du Roy. Que Charles Du Cauzé, un de fes enfans, Capitaine d'une compagnie de Chevau-legers, fut tué au fiége de Montauban, & François Du Cauzé, fon autre fils, qui commandoit une compagnie d'Infanterie, donna au même fiege de fi grandes marques de valeur que le Roy Henry III le combla de bienfaits. Que Jean-François Du Cauzé de Nazelle, fils dudit François, fervit avec diftinction fous les Rois Henry IV & Louis XIII; lequel eut de fon mariage avec la Demoifelle de Redon, un fils nommé Henry Du Cauzé de Nazelle, qui eut de fon mariage avec Marie Mellet de Saint-Thourain, Jean-Charles Du Cauzé de Nazelle, ayeul de l'expofant, lequel, après avoir fervi en qualité de Lieutenant dans le régiment de Montegut & enfuite en qualité d'Officier dans les Gardes du corps du feu Roy notre très honoré Seigneur & bifayeul, rendit à l'État un fervice des plus importans ayant découvert en 1674 la confpiration du Chevalier de Rohan, pour recompenfe du quel fervice, le feu Roy lui accorda une penfion héréditaire de mil livres.

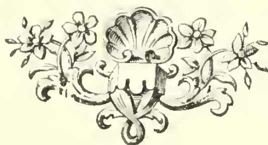
Il fut enfuite employé dans diverfes négociations, & lors de la création des charges de Lieutenant de nos Coufins les Maréchaux de France, le Roy lui en donna une dans la province de Guyenne; que le dit Jean-Charles Du Cauzé de Nazelle eut quatre enfants, entre lefquels la penfion fut partagée, favoir : Herard Du Cauzé de Nazelle, père de l'expofant; le Chevalier de Nazelle, Moufquetaire, qui fut emporté d'un boulet de canon à la bataille de Malplaquet; le Sieur Du Cauzé de Lifle, nommé le Chevalier de Nazelle, ancien Capitaine d'infanterie dans Royal; & un quatrième qui mourut au fervice; que Herard Du Cauzé de Nazelle, père de l'expofant, qui étoit Capitaine de cavalerie dans Ruffec, Chevalier de Saint-Louis & Lieutenant des Maréchaux de France, jouiffant de la moitié de la penfion de fon père, outre les particulières qu'il avait meritées par fes fervices, eut de Catherine-Claire-Julie de Bezanne, fille de Charles de Bezanne, Vicomte de Prouvay, Com-

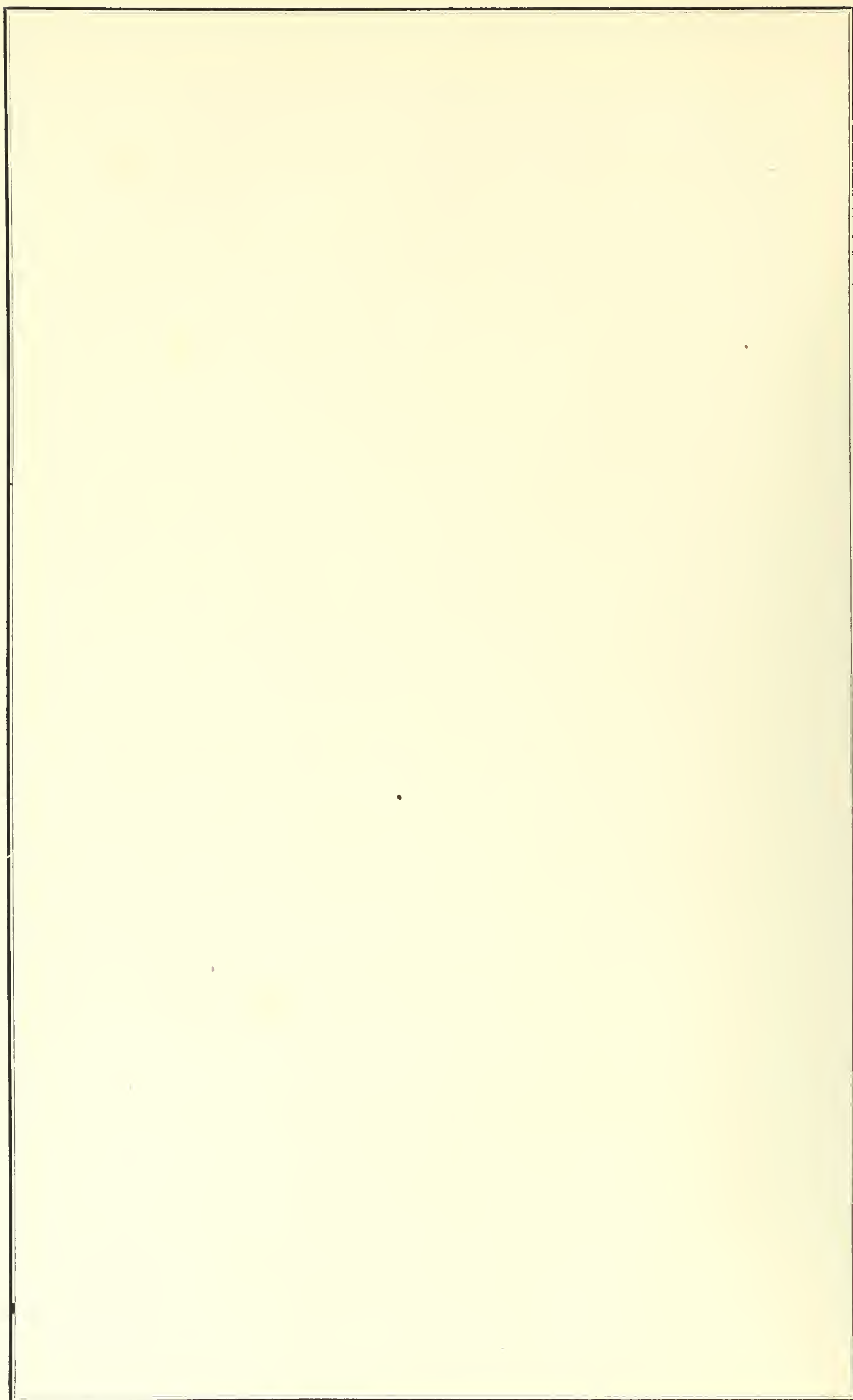
miſſaire de la Nobleſſe de Picardie, Louis-Charles-Victor Du Cauzé, Vicomte de Prouvay, expoſant, lequel, après avoir été douze ans Mouſquetaire, fut enſuite Capitaine de dragons dans le régiment de Vibray, depuis Caraman, & Chevalier de Saint-Louis, & il a ſervi dans toutes les guerres de 1734, de 1735 & pendant le cours de la dernière guerre, ne s'étant retiré qu'après la paix, & ayant merité, outre ſa penſion de retraite, une penſion particulière de la Cour au ſiége de Bergopzom. Et voulant donner audit Sieur expoſant des marques honorables de la ſatisfaction que nous avons de ſes ſervices, & de ceux de ſa famille, à ces cauſes & pour autres conſidérations à ce nous mouvant, nous avons joints, unis, annexé & incorporé, & par ces préſentes, ſignées de notre main, joignons, uniſſons, incorporons, annexons leſdites terres & ſeigneuries de Neuchatel, Menneville, Pignicourt & Proviſeux avec tous les fiefs, droits & revenus qui les compoſent, circonſtances & dépendances, pour ne compoſer à l'avenir qu'une ſeule & même terre & ſeigneurie, laquelle nous avons de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance & autorité Royalle, creé, erigé, elevé & decoré, créons, erigeons, elevons & décorons par ces préſentes, en nom, titre, dignité & préeminence de marquiſat Du Cauzé de Nazelle, pour en jouir par le dit Sieur Du Cauzé de Nazelle, ſes enfants, poſtérité & deſcendants nés & à naître en legitime mariage, au dit nom, titre & dignité de marquiſat, voulons & nous plait qu'il puiſſe ſe dire & qualifier Marquis Du Cauzé de Nazelle en tous actes, tant en jugement que déhors, & qu'en cette qualité il jouiſſe de pareils honneurs, droits d'armes, blazon, autorité, prérogative, préeminence, en fait de guerre, aſſemblée d'États de nobleſſe & autrement, tout ainſi que les autres Marquis de notre Royaume, encore qu'ils ne ſoient pas ſi particulièrement exprimés, & que tous les vaſſaux, arrières vaſſaux, juſticiables & autres, tenant noblement ou en roture, du dit marquiſat Du Cauzé de Nazelle, le reconnaiſſant pour tel, faiſant leurs ſoys & hommages & baillent leurs aveux & dénombrement, le cas y échéant, ſous ce dit nom & lettre de Marquis Du Cauzé de Nazelle, ſans toutefois que pour la dite érection de marquiſat & changement de nom, il y ait aucun changement de mouvance & que le dit Marquis ſoit tenu envers nous, ni ſes vaſſaux, arrieres vaſſaux & tenanciers envers lui à d'autres ni plus grands droits que ceux qu'ils doivent à preſent, voulons pareillement que les Officiers exerçant la Juſtice dans la dite terre & Marquiſat Du Cauzé de Nazelle intitulent leurs ſentences & jugements ſous le dit nom & titre de Marquis Du Cauzé de Nazelle, ſans aucune multiplicité de degrés, changements de reſſort ni contraventions aux cas Royaux, dont la connoiſſance appartient à nos Baillis & Sénéchaux, & ſans qu'à deffaut d'enfants mâles nés en legitime mariage nous puiſſions ni nos ſucceſſeurs Roys, prétendre la réunion du dit marquiſat à notre domaine en vertu de l'ordonnance du mois de Juillet 1566 & autres ſur ce intervenues, auxquelles nous avons dérogé & dérogeons par ces mêmes préſentes pour ce regard ſeulement, donnons en mandement à nos amés & féaux Conſeillers, les gens tenant notre Parlement, Chambre des comptes, Cours des Aydes à Paris, Preſidents Tréſoriers de France généraux de nos finances à Soiſſons & tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra que ces préſentes nos Lettres d'érection ils aient à faire enregiſtrer & du contenu en icelles, jouir & uſer le dit Sieur expoſant, pleinement, paiſiblement & perpetuellement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchements contraires, & nonobſtant tous édits, ordonnances, coutumes, arrêts & réglements à ce contraires, auxquels enſemble aux dérogatoires y contenues, nous avons dérogé & dérogeons, car tel eſt notre plaiſir, & afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ces dites préſentes.

Donné à Compiegne au mois d'Aouſt, l'an de grace mil ſept cent cinquante trois, & de notre règne le trente-huitième.

Signé, LOUIS, *& ſur le reply :* Par le Roy, Rouillé.

Viſa, Machault, pour érection en Marquiſat ſous le nom de Nazelle, à Charles-Louis-Victor Du Cauzé. Inſinué au bureau des inſinuations de Neuchatel ce 13 Novembre 1753.

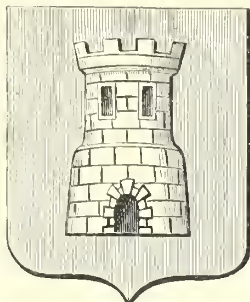




D'ENTRAIGUES,

Anciens Seigneurs de Montarc, du Pin, de Vallefpèce & de Cabanes.

EN LANGUEDOC.



De Gueules à une Tour d'Argent maçonnée de Sable (a).

Le nom d'Entraigues, de quelque manière qu'on le prononce ou qu'on l'écrive, appartient au dialecte méridional : il défignait une terre au confluent de deux cours d'eau, & à ce titre a été porté par plufieurs familles qui l'ont orthographié de diverfes manières, felon la province à laquelle elles appartenaient. Pour la famille qui fait l'objet de cette notice, ce nom eft devenu patronymique, lui étant ainfi parvenu, fans altération aucune, depuis Jean d'Entraigues, Ier du nom, Seigneur de Montarc, vivant en 1456, Premier Écuyer d'écurie du Comte de Clermont, fixième fils de Saint Louis.

Pour que ce premier ancêtre connu ait perdu fon nom patronymique, il fallait qu'il fût déjà à cette époque d'une ancienne extraction, & ce n'eft du refte qu'à ce titre qu'il avait pu être invefti de la charge que lui avait confiée le fixième fils de Saint Louis.

On peut donc admettre, avec beaucoup de probabilité, que la famille d'Entraigues eft originaire de Rouergue, où une maifon du même nom eft connue dès l'an 1292. Cette dernière, qui poffédait la feigneurie de la Servairie, s'éteignit en Rouergue vers 1550 en la perfonne d'une fille mariée à Antoine de Cabanes (*b*).

Toutefois, la féparation de la fouche commune de la branche dont on s'occupe ici, & fon paffage en Languedoc, durent avoir lieu à une époque bien antérieure au XVe fiècle pour qu'elle eût pu perdre toute trace de fon origine.

Fixée depuis longtemps à Uzès, elle ne l'a quitté qu'au commencement de ce fiècle pour habiter foit Nîmes, foit la Franche-Comté, foit la Bourgogne.

Elle figure avec avantage dans l'hiftoire des guerres de religion ; ce n'eft que tard qu'elle abandonna la croyance proteftante à la défenfe de laquelle elle s'eft longtemps facrifiée & qui lui a valu de longues perfécutions : Marie-Anne de Baudan, femme de François d'Entraigues, ne fortit qu'au bout de vingt ans de la tour de Conftance à Aigues-Mortes où elle avait été enfermée. Un frère du précédent mourut au château de Pierre-Encife. La profeffion de la religion prétendue réformée paraît donc avoir été le principal motif pour lequel cette famille fut pendant longtemps écartée de la vie politique & ne put rendre des fervices marquants au pays (*c*).

(*a*) A la fin du fiècle dernier la maifon d'Entraigues a repris fes armes pleines que d'Hozier donne écartelées de celles *de Brueix* & *des Micheaux*.

(*b*) De Barrau, *Documents fur les familles de Rouergue*, t. II, p. 656.

(*c*) Le vieux dicton : *leï d'Entraiguo d'aou benitier n'aïmoun pas l'aïguo*, qui s'était confervé il y a quelque temps encore à Uzès, prouverait qu'à l'époque de la réformation cette famille était une des plus diftinguées dans le parti qui dominait alors en Languedoc.

A l'époque de la recherche générale, en 1666, elle paraît avoir été troublée dans fa Nobleffe, mais la condamnation, fi jamais elle eut lieu, n'aurait pu être motivée que par l'infuffifance des titres produits. Du refte, ce jugement de condamnation n'a point reçu fon exécution, car la famille a continué de prendre des qualifications nobles, & enfuite elle fut déclarée Noble & iffue de noble race, par jugement du Sieur de Lamoignon de Courfon, Intendant en Languedoc, rendu le 1[er] Février 1699, & confirmé plus tard par arrêt du Confeil d'État du Roi, donné à Verfailles le 24 Novembre 1787. Selon les termes de ce dernier : « Vû ladite requête fignée Huart du Parc, Avocat du fuppliant, enfemble les titres ci-deffus énoncés & le jugement du 1[er] Février 1699, *avec l'avis du Sieur Chérin, Genéalogifte des ordres de Sa Majefté.* Oui le rapport, le Roi..... fans s'arrêter à la prétendue condannation qui eft ditte avoir été prononcée contre Jean d'Entragues en l'année 1666, que Sa Majefté a déclarée nulle & de nul effet, a ordonné & ordonne............... & maintient le Sieur Jean-Charles d'Entragues dans fon état & poffeffion de Nobleffe d'ancienne extraction, &c. (*a*). »

D'Hozier a donné au III[e] Regiftre de cet Armorial, p. 471-472, une filiation trop fuccincte de la famille d'Entraigues; c'eft pourquoi, avant que de donner la continuation de la defcendance, on croit devoir ajouter quelques détails complémentaires, tirés de l'Arrêt du Confeil d'État, mentionné plus haut, & des preuves faites en 1787 pour fiéger aux États de Languedoc.

Jean d'Entraigues, I[er] du nom, Seigneur de Montare, donna, le 16 Février 1456, quittance de 40 livres tournois pour avoir vaqué « en certains procès d'aucuns crimineulx lefquels avoient été décappitez à Bordeaux », après l'expulsion définitive des Anglais. On croit qu'il fut père de Jean à partir duquel d'Hozier commence la filiation.

PREMIER DEGRÉ.

Ce Jean d'Entraigues, II[e] du nom, aurait époufé en 1480 Huguette de Savoisy, fille de Philippe de Savoisy, Chevalier, Seigneur de Sallenay.

II. DEGRÉ.

Pierre d'Entraigues, fils de Jean, II[e] du nom, eut un frère Simon qui fe fit Prêtre & une fœur Jeanne. Il époufa, le 27 Septembre 1529, Firmine de Jaufresenches, d'une ancienne famille noble du Languedoc, dont il eut Claude, Étienne & Catherine. Il tefta le 14 Mai 1544, cependant il vivait encore avec fa femme le 22 Novembre 1586, époque du mariage de leur fils aîné, qui fuit.

III. DEGRÉ.

Claude d'Entraigues, époufa Domergue des Micheaux, fille & héritière de Jean Domergue des Micheaux, Seigneur du Pin, & de Jeanne de Rodolphe des Limans. Il eut de ce mariage, outre un fils, qui fuit, quatre filles, parmi lefquelles Cécile, mariée à Jean de Roquefeuil, Seigneur du Bofc.

IV. DEGRÉ.

Jean d'Entraigues, III[e] du nom, hérita de la terre du Pin en vertu de la donation que lui en fit fa mère par acte du 13 Octobre 1634. Il tefta le 11 Septembre 1677.

(*a*) Expédition aux archives de la famille.

V. DEGRÉ.

Gabriel, fils du précédent, mourut en 1707, car le 24 Novembre de cette année ses deux fils & sa fille Françoise, transigèrent au sujet de sa succession.

VI. DEGRÉ.

François d'Entraigues, fils du précédent, fit son testament le 30 Avril 1752 & mourut le 12 Mai suivant.

VII. DEGRÉ.

Jean-François d'Entraigues, son fils, né le 2 Septembre 1714, servit en qualité de Cadet Gentilhomme dans la compagnie de M[r] de Marnesia, & obtint un certificat de son service le 27 Novembre 1733.

D'Hozier s'arrête à l'énumération de ses trois enfants.

L'aîné des fils, Pierre-Louis d'Entraigues (*a*), Seigneur du Pin, épousa, le 17 Septembre 1756, Demoiselle Henriette-Olympe de Brueis, fille de Messire Gabriel de Brueis, Seigneur & Baron d'Aigaliers, & de feue Dame Marguerite-Gabrielle de la Rouvière. De ce mariage il eut une fille unique Jeanne-Marie-Pierrette d'Entraigues du Pin, qui épousa, le 19 Décembre 1783, Messire Jean-Antoine-Gilles de Rossel, Chevalier, Baron de Fontarèches, fils de Philippe-Gabriel de Rossel & de Dame Jeanne d'Albenas. En elle finit la branche aînée. La descendance mâle de la famille d'Entraigues est continuée par Louis-Marie, qui suit, frère cadet de Pierre-Louis.

VIII. DEGRÉ.

Louis-Marie d'Entraigues, Seigneur de Cabanes, né le 8 Décembre 1745, marié, le 2 Mars 1767, à Demoiselle Françoise-Charlotte Trinquelague, fille de Jean Trinquelague, Avocat au Parlement, d'une des bonnes familles de la ville d'Uzès. En sa qualité de Maire & Premier Consul de la ville d'Uzès, il fut désigné, le 26 Novembre 1786, pour siéger aux États de Languedoc convoqués à Montpellier pour le 6 Décembre suivant, & il fit à cet effet ses preuves de noblesse devant les Commissaires desdits États (*b*).

Il n'eut de son mariage qu'un fils, qui suit.

IX. DEGRÉ.

Jean-Charles d'Entraigues, Seigneur de Cabanes, Capitaine d'artillerie, émigré, Chevalier de Saint-Louis, né le 17 Avril 1768 à Uzès, fut déclaré Noble d'ancienne extraction par arrêt du Conseil d'État du Roi du 24 Novembre 1787 (*c*). Il épousa, le 8 Nivôse an VI (28 Décembre 1797), Demoiselle Jeanne-Judith Choderlos de Laclos, fille de Louis-Ignace Choderlos de Laclos, Chevalier de Saint-Louis, ayant servi comme Capitaine dans le régiment Dauphin. Il décéda le 20 Décembre 1849, laissant trois enfants :

(*a*) A cet endroit, M. Borel d'Hauterive, qui a donné une filiation exacte de cette maison dans son *Annuaire de la Noblesse*, 1853, p. 218-221, a commis une erreur fort grave, puisqu'il a confondu Pierre-Louis avec son frère cadet, & a attribué au premier les faits relatifs à celui-ci.

(*b*) Ces Commissaires, nommés par la délibération des États de Languedoc, du 11 Janvier 1787, furent M[re] Henri-Félix, Comte de la Croix, Seigneur de Vaguas, & M[re] Joseph-François de Merle, Baron de la Gorce. L'analyse faite par eux des titres qui leur ont été soumis, se trouve au Cabinet des titres de la Bibl. Imp., fonds d'Hozier, dossier d'Entraigues.

(*c*) Copie collationnée.

1. Louis-Philippe-Prosper d'Entraigues, qui suit.
2. Jean-Aimé-Jules d'Entraigues, auteur d'une branche cadette.
3. Cécile d'Entraigues, mariée à Jules de Robernier, Colonel d'infanterie, Commandant de l'École militaire de la Flèche, Commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Uzès le 30 Septembre 1868.

X. DEGRÉ.

Louis-Philippe-Prosper d'Entraigues, Confervateur des Forêts, Chevalier de la Légion d'honneur, né à Salins le 28 Meffidor an IX (17 Juillet 1801), marié, le 16 Novembre 1830, à Demoifelle Eulalie Pajeot de Gevingey. De cette union font iffus :

1. Charles-Henri-Gaston d'Entraigues, né à Lons-le-Saulnier le 20 Septembre 1831, marié, le 26 Décembre 1866, à Demoifelle Béatrice Hubert de Saint-Didier.
2. Françoise-Clotilde-Thérèse d'Entraigues, née au Louverot (Jura) le 1er Novembre 1832, mariée, le 28 Octobre 1856, à Ferdinand de Larminat, Capitaine de frégate, Officier de la Légion d'honneur.



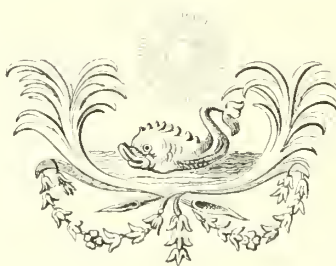
BRANCHE CADETTE.

X. DEGRÉ.

Jean-Aimé-Jules d'Entraigues, Lieutenant de vaiffeau, Chevalier de la Légion d'honneur & du Chrift de Portugal, né à Salins le 19 Floréal an XI (9 Mai 1803), marié, le 1er Mai 1842, à Françoife-Marie Duport de Rivoire, fille de Louis-Charles Duport, Baron de Rivoire, & de Demoifelle Sophie Le Prestre de Vauban.

Décédé à Salins le 17 Juin 1851, il laiffa de fon union :

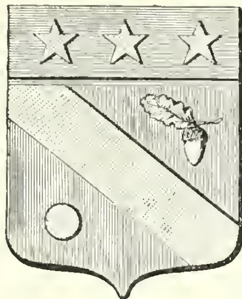
1. Jean-Charles-Albéric d'Entraigues, Officier d'État-Major, né à Salins le 27 Avril 1843.
2. Louis-François-Marc d'Entraigues, né à Salins le 25 Juin 1845, mort à Nîmes le 14 Décembre 1863.



d'ESTIENNE,

Branches des anciens Seigneurs de Saint-Jean-de-la-Salle, du Marquisat de Monfuron, de Montplaisir, de Brégançon, Comtes de Rousset-Prunières, Co-Marquis de Savine, Seigneurs de la Baume, du Val Godemar, Vaugines, Ventabren, Comtes de Châteauvieux, Seigneurs de Saint-Jean de Trévaresse, Lignane, Bouigas, Bouc, Cabriès, &c.

EN PROVENCE ET EN DAUPHINÉ.



De Gueules à la Bande d'Or, accompagnée en chef d'un Gland d'Or, vêtu, tigé & feuillé du même, & en pointe d'un Besan aussi d'Or; au Chef cousu d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Or. DEVISE : Nunquam desluet. SUPPORTS : *deux Griffons.* CIMIER : *le buste d'un Albanais, coiffé d'un chapeau à trois plumes.*

L'abbé Robert, &, d'après lui, les généalogistes Artefeuil, La Chenaye-Desbois, &c., qui se sont occupés de la famille d'Estienne de Saint-Jean, n'en donnent la filiation que depuis HONORÉ d'Estienne, vivant au XVme siècle, & la disent différente de celle d'Estienne de Chaussegros de Lioux dont l'ancienneté & l'illustration remontent au delà du XIIIme siècle. Forbin-Maynier, historien de la *Principale Noblesse de Provence,* dont il était membre, ne fait qu'un seul article pour ces deux maisons, tandis qu'il a toujours soin de séparer les notices concernant les familles du même nom, mais d'origine différente. Divers indices militent, en effet, pour la communauté de leur origine. Plusieurs Chevaliers de cette « *tant illustre famille* » selon l'expression de Nostradamus, accompagnèrent les Comtes de Provence dans leurs expéditions pour la couronne de Naples & fondèrent en Italie la branche des Comtes, Gouverneurs de Matterane ou Mattera (*a*). Selon le Marquis napolitain Ælius, qui écrivait en 1559, leur établissement à Naples datait du règne de Charles II, & ils portaient : *de....* (nous ignorons les émaux) *à la Bande de.... accompagnée en chef de trois Étoiles* (b). L'identité du nom patronymique & celle des armoiries, sauf les deux pièces héraldiques ajoutées à une époque plus récente, rendent très-probable que les d'Estienne de Naples & ceux de Saint-Jean descendent d'une souche commune. D'ailleurs ces derniers paraissent se rattacher à ceux de Lambesc & de Venelles (*c*), branche formée par GEOFFROY, fils de RAIMOND Ier d'Estienne, & frère cadet de BÉRENGER, auteur de la lignée de Chaussegros de Lioux (aujourd'hui représentée par le Général d'Estienne de Chaussegros, Marquis de Lioux, & par son frère, Colonel de cavalerie). Geoffroy (dont on

(*a*) Nostradamus, *Histoire de Provence*, p. 490. — Scipione Ammirato, *Opuscoli.*

(*b*) « Stefani quibus insigne est *præ obliqua Trabe tres Stellæ super impositæ....* Milites & nobiles Franciæ...... « Neapolim à Caroli secundi tempore venisse arbitror. » Marchesius Ælius, *de Neapolitanarum familiarum origine*, 1559.

(*c*) D'Estienne Seigneurs de Malemort, Venelles, Lambesc, Mimet & Lioux, portaient originairement : *d'Azur à trois Bandes d'Or.* DEVISE : Triplex difficile rumpitur. SUPPORTS : *deux Griffons.* COURONNE : *de Marquis.* CIMIER, *le buste d'un Albanais coiffé d'un chapeau à trois plumes.*

fait defcendre les grands imprimeurs Eftienne) fut père de Raimond II, qui eut de fa femme Thomaffe de Forcalquier de Sabran quatre fils : 1. Melchior, 2. Guillaume, 3. Antoine, 4. Pierre (*a*). Les deftinées du troifième font reftées inconnues des généalogiftes, quoique tous mentionnent fon nom (*b*). Or, le contrat de mariage d'Honoré d'Eftienne de Saint-Jean avec Magdeleine d'Autrans (*c*) montre qu'il était fils d'Antoine d'Eftienne & de Marguerite de Rostargues ; tout porte à croire que cet Antoine eft le même que le fils de Raimond II ; outre l'identité de nom & de prénom, la fimultanéité de l'époque de leur exiftence, d'autres indices encore, appuient fortement cette préfomption (*d*). En effet, fur des lettres de plufieurs membres de d'Eftienne de Montplaifir, iffus de Pierre, ci-deffus, quatrième fils de Raimond II, on voit le cachet de leurs armes, identiques à celles de d'Eftienne de Saint-Jean. Les mêmes armes fe retrouvent dans le château de Montplaifir. Quoi qu'il en foit, & la ligne afcendante d'Eftienne fe trouvant dans tous les Nobiliaires de Provence, nous commencerons à Antoine la filiation de la branche de Saint-Jean.

PREMIER DEGRÉ.

Antoine d'Eftienne, né, d'après certains actes, vers 1434, époufa Marguerite de Rostargues. Il mourut loin de fon pays vers 1504, & fon corps fut transféré, le 25 Décembre 1544, à l'églife de Saint-Sauveur, à Aix, d'un endroit qu'on ignore & où, fuivant l'acte, il avait féjourné près de 40 ans (*prope quadraginta annis*). Son âge y eft porté à 71 ans. Il fut père de :

II. DEGRÉ.

Honoré d'Eftienne de Saint-Jean, marié : 1° à Anne de Glandèves (*e*) ; 2° en 1491, à Magdeleine d'Autrans (*f*). Celle-ci mourut le même jour que fon mari ; ils furent enfevelis en l'églife des Obfervantins où leur tombeau porte cette infcription : « *Hic jacent offa nobilis viri Honorati Stephani & Magdalenæ d'Autrans, ejus confortis.... obierunt.... decima nonâ menfis Aug.* 1537. » Honoré fut père de :

1. Jean, qualifié Gentilhomme dans les preuves de nobleffe de 1668, auteur de la branche de Rouffet-Prunières. De fa femme Antoinette de Meyran d'Ubaye, il eut, entre autres enfants, l'illuftre François d'Eftienne, Préfident au Parlement de Provence, dont les vertus, les talents & la fortune furent célébrés par les poëtes & les hiftoriens : « *n'y ayant pas pour lors dans la Province de maifon plus puiffante que la fienne* », dit l'Abbé Robert. François

(*a*) Preuves de Nobleffe faites en 1668 pardevant d'André, Commiffaire du Roi en Provence, contrôlées par Belleguife (Biblioth. Impériale, mss. n° 778).

(*b*) Le Marquis Aelius nous ouvre un jour fur cette exiftence : « Primus ex ea (familia) de quo nobilius fama « loquatur, fuit Antonius-Spiritus Dux (Gouverneur) Matranæ.... qui ni Francifco Sfortiæ, fuo duci, fidem « fervare maluiffet, quam Alfonfum fequi regem qui Neapolitanum regnum armis repetebat, nimirùm inter « regni proceres & ipfe fuiffet, & ejus pofteri fortaffe nunc etiam effent. » Le nom de Efprit ajouté ici à celui d'Antoine était alors fréquent chez les Eftienne.

(*c*) Du mois de Mai 1491, Boiffier, Notaire à Aix.

(*d*) Pierre ne s'étant pas éloigné comme Antoine, les généalogiftes n'ont pas perdu fa trace ni celle de fa defcendance. Comment Pierre partageant la défaveur paternelle que le féjour d'Antoine en Italie paraît avoir provoquée contre ce dernier, fut-il, ainfi que lui, laiffé fimple légataire (teftament du 9 Juin 1503 : preuves de Nobleffe de 1668), tandis que les deux aînés Melchior & Guillaume étaient inftitués héritiers avec bénéfice de fubftitution ? c'eft ce que de nouvelles découvertes expliqueront fans doute un jour.

(*e*) Glandevès eft l'origine du gland qui figure dans les armes des d'Eftienne de Saint-Jean. Cette alliance eft citée dans les pièces du procès qu'ont foutenu les Rouffet-Prunières contre les Martiny à propos de la terre de Saint-Jean.

(*f*) Une erreur de lecture a fait traveftir par l'Abbé Robert, & naturellement par Artefeuil & La Chenaye-Desbois, Magdeleine *d'Autrans* en Marguerite *d'Antoine*.

avait épousé Honorade de Pontevès de Buoux, sœur du grand Pompée de Pontevès, dont il eut Gabriel d'Estienne, lequel, par suite de son mariage avec Philippine de Rousset-Prunières, ajouta ces noms aux siens. Cette branche est aujourd'hui représentée par le Comte Antonin d'Estienne de Saint-Jean de Prunières, résidant en Dauphiné (*a*).

2. Louis d'Estienne de Saint-Jean, qui suit.
3. André, nommé Archevêque d'Aix le 26 Mars 1567 (*b*).

III. DEGRÉ.

Louis Ier d'Estienne de Saint-Jean, né vers 1495, Écuyer, Trésorier général de France, mort en 1553, eut de sa femme Gabrielle de Trans (*c*) deux fils : Joseph, dont la postérité mâle s'éteignit à la seconde génération, & Honoré, qui suit.

IV. DEGRÉ.

Honoré II d'Estienne de Saint-Jean, eut la charge très-importante à cette époque, de Receveur général des domaines, & décéda en 1614. Il avait épousé Françoise de Mazargues, dont :

V. DEGRÉ.

Louis II d'Estienne de Saint-Jean, né le 25 Juillet 1583, fut aussi Receveur général des Domaines. Il avait épousé Marguerite de Castillon, dont il eut onze enfants, & mourut le 21 Septembre 1653.

VI. DEGRÉ.

Honoré III d'Estienne de Saint-Jean, né le 18 Septembre 1613, Président des Trésoriers généraux de France, épousa en 1639 Marquise de Forbin-Gardane, & mourut en 1694; père de Louis, qui suit, & de Joseph d'Estienne de Saint-Jean, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de vaisseau, mort glorieusement aux Indes en 1729.

VII. DEGRÉ.

Louis III d'Estienne de Saint-Jean, né le 1er Juin 1651, Conseiller du Roi au Parlement de Provence en 1683, épousa Madeleine de Bougerel. Il fit enregistrer ses armoiries par Charles d'Hozier à l'Armorial général de France; il mourut en 1732, & fut enseveli à Saint-Sauveur (*d*).

VIII. DEGRÉ.

Joseph-Honoré d'Estienne de Saint-Jean, né en 1690, Conseiller au Parlement en 1718, épousa, par contrat du 26 Février 1725, Agnès-Françoise de Martiny

(*a*) Pour les détails de cette branche voir *l'Armorial du Dauphiné*, de Rivoire de la Bâtie.

(*b*) A peine en possession de son siége, André d'Estienne eut à lutter contre un puissant compétiteur, le Cardinal Laurent Strozzi, déjà Évêque de Béziers & d'Albi. Neveu du Pape, & cousin germain de la Reine qui ne se lassait pas de combler d'honneurs un parent de cette distinction, dit de Haitze, le Cardinal réclamait l'archevêché d'Aix pour prix de ses grands services rendus à la France. Après deux années de lutte, André d'Estienne succomba sous cette formidable coalition & fut nommé à l'évêché de Gap. — De Haitze, *Histoire d'Aix*. — Pitton, *Annales de l'église d'Aix*.

(*c*) Mentionnée dans l'acte d'inhumation de son mari, du 13 Janvier 1553, aux Observantins d'Aix. Les archives de cette ville possèdent une table de tous les actes de l'état civil depuis 1530, ce qui rend les vérifications très-faciles.

(*d*) Le tombeau des d'Estienne de Saint-Jean était dans une chapelle construite exprès, dans le chœur de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, par l'Archevêque André aux armes de la famille & sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, son patron; il existe encore aujourd'hui tel qu'il est décrit par Nostradamus, l'Abbé Robert, &c. Plusieurs membres de la famille y furent inhumés; d'autres choisirent le tombeau primitif en l'église de l'Observance.

D'ORVES, nièce de l'Amiral Comte d'Orves, qui lui apporta la terre de ce nom, à condition qu'il en adjoignît le nom aux ſiens; il mourut en 1755.

IX. DEGRÉ.

LOUIS-LAURENT-JOSEPH d'Eſtienne de Saint-Jean-d'Orves, né à Aix le 10 Août 1727, marié, par contrat du 21 Octobre 1797, à Marie-Thérèſe-Félicité DE MIOLLIS, ſœur du Général & de l'Évêque, fut Conſeiller au Parlement depuis 1755 juſqu'à ſa diſſolution, & mourut le 17 Novembre 1802. Il eut de ſon mariage :

1. AUGUSTIN d'Eſtienne d'Orves, marié à Roſalie DE NOVARO, Comteſſe de Châteauvieux (Caſtelvecchio), dont :
   - I. ÉMILIE, Comteſſe DE ROBILLARD-COSNAC, décédée.
   - II. HENRIETTE.
   - III. BIENVENU-ALEXANDRE-LOUIS d'Eſtienne d'Orves, Comte de Châteauvieux du chef de ſa mère, en vertu des Lettres patentes de Victor-Amédée, Roi de Sardaigne, de l'an 1762, accordées à Joſeph de Novaro, pour lui & ſes deſcendants femmes à défaut des mâles; marié en 1863 à Emma DE BEAUMONT D'AUTICHAMP, dont deux filles, FÉLICIE & NOÉMI, & un fils, MARC, né en 1867.
2. HENRI-DIEUDONNÉ, qui fuit.

X. DEGRÉ.

HENRI-DIEUDONNÉ d'Eſtienne de Saint-Jean (*a*), né à Toulon le 15 Octobre 1800, Chevalier non-profès de Malte en 1815, Magiſtrat démiſſionnaire en 1830, épouſa en 1834 Marie-Thérèſe-Joſéphine DE PELLETIER DE LA GARDE-PARÉOL, fille de Louis-Antoine, Marquis DE LA GARDE-PARÉOL, & de Louiſe DE RIBAYROL D'ENTREMEAUX; mort à Montpellier le 10 Décembre 1849; père de :

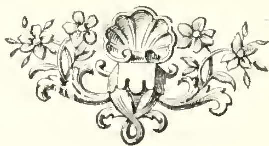
1. LUDOVIC, qui fuit.
2. AUGUSTE, mort en bas âge.
3. ALPHONSE-HENRI d'Eſtienne de Saint-Jean, né à Aix le 17 Octobre 1843.
4. MARIE-AUGUSTINE-HENRIETTE, née à Rome le 24 Février 1848.

XI. DEGRÉ.

LUDOVIC-JOSEPH d'Eſtienne de Saint-Jean, né à Aix le 27 Avril 1835, Chevalier non-profès de Malte, marié, le 22 Mai 1860, à Marie-Charlotte de TOURTOULON, fille de Charles-Adolphe DE TOURTOULON, Baron de la Salle, & DE Aimée DE VILLARDY DE MONTLAUR. Il a de ſon mariage :

1. BLANCHE-MARIE-MARGUERITE.
2. MARGUERITE-MARIE-AUGUSTINE-ÉLIANNE.
3. HENRI-MARIE-JOSEPH, né à Aix le 19 Septembre 1864.

(*a*) Auguſtin & Henri-Dieudonné d'Eſtienne de Saint-Jean-d'Orves, ſe ſont, d'un commun accord, à l'occaſion de leur mariage, attribué, le premier le nom & la terre d'Orves, le ſecond, le nom & la terre de Saint-Jean.

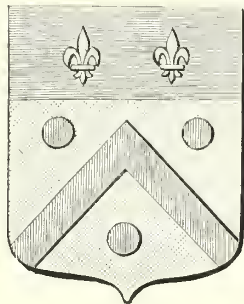


DE FADATE,

Anciens Seigneurs de Saint-George-ſur-Arnon, Sainte-Solanges, le Cheſne, la Varennes, Champeaux, &c.

EN BERRI, EN CHAMPAGNE ET EN TOURAINE.

Originaires de Crémone.



D'Or au Chevron de Gueules, accompagné de trois Tourteaux du même; au Chef d'Azur, chargé de deux Fleurs de Lis d'Or du champ. L'écu timbré d'un caſque taré en front, orné de ſes Lambrequins, & ſommé d'une Couronne de Marquis.

La maiſon de Fadate, d'une origine fort ancienne, eſt venue de Crémone, au commencement du XVIe ſiècle. Jean Fadati, le premier dont le nom, en l'abſence de titres plus anciens, puiſſe être poſitivement invoqué, faiſait partie des Gentilshommes & Officiers de fortune qui ſuivirent ou s'attachèrent au ſervice de la fille de Laurent II, Catherine de Médicis, quand elle vint, en 1533, épouſer le jeune Duc d'Orléans, depuis Henri II. Une tradition de famille veut qu'originairement Dati de ſon nom, & par conſéquent iſſue de cette grande maiſon des Dati de Florence, elle ait eu des alliances avec la maiſon de Médicis elle-même, & que c'eſt à cette conſidération qu'elle dut le crédit dont elle jouit auprès de la Reine mère, de qui elle aurait obtenu les deux Fleurs de lis d'Or qui chargent ſon écu.

PREMIER DEGRÉ.

Jean Fadati, né à Crémone, en Italie, venu en France ſous François Ier, fut Capitaine commandant d'une compagnie de chevau-légers dans l'armée, d'environ dix mille Italiens, tant cavalerie qu'infanterie, que le Duc de Nemours amena au ſervice de Charles IX. Il ſe ſignala dans les guerres de ces temps malheureux, entre autres à la bataille de Dreux en 1562, & à celle de Saint-Denis en 1567. C'eſt à la journée de Dreux que ſa conduite le fit remarquer du Duc de Guiſe, qui lui donna pluſieurs témoignages de bienveillance & plaça ſon fils auprès de ſa perſonne, en qualité de Page.

Jean Fadati, marié à Crémone, eut un fils nommé Baptiſte, qui fut élevé en France. Avant de retourner en Italie, où l'appelaient des intérêts de famille & où il mourut peu de temps après ſon arrivée, Jean Fadati avait confié ſon fils unique aux ſoins de ſon couſin germain Marc-Antoine, Sieur de Bouges en Berry, premier Maître d'hôtel de la Reine Catherine de Médicis. Le Seigneur de Bouges mourut ſans poſtérité. Baptiſte de Fadate fut ſon héritier.

II. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Fadate, Écuyer, Seigneur de Varennes, paroiſſe de Bouges

en Berry, & de Saint-George-ſur-Arnon, au ſortir des Pages de la maiſon de Guiſe ſe conſacra, comme ſon père, au ſervice militaire; c'eſt à lui que Charles IX accorda des Lettres de naturaliſation datées de Fontainebleau de Mars 1563 (*a*). Il fut pourvu de l'office d'Homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance de M. de Sennecterre, & quand elle paſſa dans la ſuite à M. de La Châtre, il continua à y ſervir.

Il fut nommé, le 20 Septembre 1575, Lieutenant pour le Roi au pays & duché de Berry, pour les quartiers de Janvier, Février & Mars.

Il ſe maria trois fois : 1° le 20 Juillet 1561, à Demoiſelle Catherine Carré, fille de Noble homme Balthazar Carré, Écuyer, Seigneur de Charné, & de Louiſe de Boisé. Il en eut deux filles : Camille, morte ſans alliance, & Anne-Louise, qui épouſa en 1578 Noble homme René de Poix, Écuyer, Seigneur de Marécreux & de Varennes. Il y avait pour témoins du mariage du côté de l'épouſe : Noble homme François Carré, Écuyer, Seigneur de Charnay, Baron de Sauveterre, oncle paternel; Noble homme Étienne Légault, Écuyer, Seigneur de Cormier, couſin.

2° Le 19 Février 1571 (Me Lejeune, Nre à Levroux), Baptiſte de Fadate épouſa en ſecondes noces Demoiſelle Françoiſe de Puygirault, veuve de Robert Hapuy, Noble homme, Écuyer, Seigneur de Prodillières. De ce mariage ſont iſſus : Jacob, dont l'article ſuivra, & Marguerite, mariée en 1593 à Noble homme Fiacre Eslevin, Écuyer, Seigneur du Clout.

3° Et en troiſièmes noces, Demoiſelle Françoiſe de Coquilleray, fille de Jean de Coquilleray & de Jacquette du Bois, Seigneur & Dame de Saint-George.

C'eſt elle qui apporta la ſeigneurie de Saint-George à ſon mari. Elle mourut ſans enfants.

III. DEGRÉ.

Jacob de Fadate, Écuyer, Seigneur de Varennes, de Saint-George-ſur-Arnon & du Cheſne, prit, comme ſes ancêtres, le parti des armes, & paſſa preſque toute ſa vie dans les armées & dans les camps. Dès l'âge de douze ans, il entra dans les compagnies d'ordonnance de M. de La Châtre, où il remplaça ſon père en qualité d'Homme d'armes. Il fit partie enſuite d'une compagnie d'ordonnance de Monſeigneur le Prince de Condé, & fut pourvu peu de temps après d'une compagnie de gens de pied, à la tête de laquelle il ſervit dans l'armée commandée par M. de Joyeuſe, & employée contre les calviniſtes dans le Languedoc & le Gévaudan. Au retour de cette expédition, il fut fait Enſeigne dans la compagnie colonelle du régiment de M. de Vatan, & ſe trouva en cette qualité au ſiége de Paris, qui avait fermé ſes portes au Roi Henri IV. Il reprit dans la ſuite la place de Gendarme dans la compagnie d'ordonnance où il avait déjà ſervi, laquelle venait de paſſer à M. de Montigny.

Jacob de Fadate ayant été impoſé au rôle des tailles pour la province de Berry, obtint du Roi Henri IV des Lettres patentes, du 17 Mars 1600, confirmant ſa nobleſſe

(*a*) Le doſſier Fadate du Cabinet des titres de la Bibliothèque impériale contient l'extrait ſuivant (1563) : « Lettres patentes du Roy Charles, données à Fontainebleau au mois de Mars 1563, par leſquelles Baptiſte Fadate, natif de la ville de Crémone, en Italie, Noble, eſt naturaliſé, & lui permet d'achepter & poſſéder terres nobles en ſon royaume, pour tenir noblement comme s'il eſtoit originairement Noble, & de jouir des meſmes honneurs, priviléges, franchiſes & libertés dont jouiſſent les autres originaires & natif noblement de France. *Signé :* Charles, *plus bas*, Robertet, *& ſur le reply :* par le Roy en ſon Conſeil, *ſigné :* Robertet. Expédiées le 17 Mai dernier, & regiſtrées à la Chambre des comptes au regiſtre des chartres, le 5 Octobre 1568; *ſigné :* de Facodas, & à coſté eſt écrit : viſa, & plus bas, *contentor. Signé :* Le Roy, & ſcellé du grand ſceau de cire verte ſur lacs de ſoye verte & rouge. »

à la ſuite deſquelles ſe trouve un arrêt de la Cour des aides. L'enregiſtrement de cet arrêt en l'élection de Châteauroux ayant ſoulevé difficulté, Jacob demanda convocation de témoins qui feraient entendus tant ſur le fait de ſa nobleſſe de race que ſur celui des ſervices militaires de ſes ancêtres. Les principaux furent : Pierre d'Orléans, Écuyer, Seigneur du Breuil, de Baſtarmé & de Puymorau; François de Douhault, Écuyer, Seigneur de Boſſé, Ancoux & Chamouſtaux; Chriſtophe d'Étables, Écuyer, Seigneur de Montchemin; François Carré, Écuyer, Baron de Sauveterre & de Saint-Loup; Jean Fournier, Écuyer. Après cette enquête, dont le réſultat prouva les juſtes prétentions qu'il avait aux droits de la Nobleſſe, il jouit tranquillement des priviléges de ſa naiſſance.

Jacob de Fadate épouſa, par contrat du 1er Février 1584 (Me Barré, Nre à Iſſoudun), Philiberte Le Comte, fille de Noble homme Simon Le Comte, Écuyer, Seigneur de la Borde & des Agnès, dans le pays d'Urepoix, & d'Eſmée de Coquilleray. A ce contrat (*a*), Jacob fut aſſiſté de ſon père, de Dame Françoiſe de Coquilleray, ſa belle-mère, troiſième épouſe de ſon père; la future : de ſon père, de François Le Comte, Écuyer, Seigneur de la Borde & de Cuys, & de Demoiſelle Barbe Le Comte, ſes frère & ſœur.

De cette alliance ſont nés :

1. Michel, dont l'article ſuivra.
2. Noel, Seigneur du Cheſne, marié, le 30 Novembre 1623 (*b*), à Demoiſelle Diane de Courault, fille de Jonathas de Courault, Écuyer, Seigneur de Bonnaigle, de la Roche & de Lévoillière, & de Dame Éliſabeth de Francières. On ignore s'il y eut poſtérité de ce mariage.
3. Marie, mariée à Pierre Arnault, Écuyer, Seigneur de Beauvais.
4. Jeanne de Fadate, mariée en 1611 à Jean de Boislinard, Écuyer, Seigneur d'Aché & de Meſle.
5. Marie-Anne, mariée en 1623 à Charles de Boislinard, Écuyer, Seigneur du Chatellier & de Villeneuve.
6. Charlotte, qui, en 1669, était veuve de Charles de Vouhet, Écuyer, Seigneur de Leſtang & de Graſlin en la paroiſſe de Chezelles.

IV. DEGRÉ.

Michel de Fadate, Écuyer, Seigneur de Saint-George-ſur-Arnon, fut marié deux fois. Le 20 Mai 1624, il épouſa, par contrat paſſé devant Diette, Notaire royal à Iſſoudun (*c*), Demoiſelle Louiſe de Trochet, fille de Joachim de Trochet, Écuyer, Seigneur de Chavenay, & de Demoiſelle Louiſe Bruigot.

Le 8 Novembre ſuivant il fit un partage, avec ſon frère Noël de Fadate, Écuyer, Seigneur de Saint-George en partie, & ſes ſœurs, des biens de défunt Jacob de Fadate, leur père. Ce partage, fait au bailliage d'Iſſoudun, ſigné Pierron, Greffier, & collationné par Maſſon & Gervais, Notaires au Châtelet de Paris, ſe trouvait entre les mains de M. Aubry, Marquis de Caſtelnau, qui a acheté la plus grande partie des biens énoncés audit partage.

Une maladie d'yeux l'empêcha de ſuivre, comme ſes ancêtres, le métier des armes. Aveugle à trente-deux ans & n'ayant pas d'enfants, il fit donation de tous ſes biens au neveu de ſa femme, René de Trochet, à charge par ce dernier de prendre, à ſa mort, ſon nom & ſes armoiries (*d*). Mais cette donation ſe trouva naturellement annulée par la mort de Louiſe de Trochet, & le ſecond mariage de Michel, qui épouſa, le 22 Avril 1652, par contrat paſſé devant Chaſtain, Notaire royal à Charoſt (*e*), Demoiſelle Marie Dallot du Port, née en la paroiſſe de Coſne-

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) (*e*) Bibliothèque impériale, Cabinet des titres : doſſier de Fadate.

ſur-Loire, fille de défunt Antoine Dallot, Écuyer, Seigneur du Port, & de Demoiſelle Claude de Domiret, demeurant en la paroiſſe de Saint-Pierre-de-Jars, & depuis en la ville de Charoſt.

Il en eut un fils unique, François, dont l'article ſuit.

V. DEGRÉ.

François de Fadate, Écuyer, Seigneur de Saint-George-ſur-Arnon, épouſa, le 15 Février 1686 (*a*), Anne Bezart, morte ſans enfants.

François fut maintenu dans ſa nobleſſe par jugement du 10 Décembre 1715, rendu par Meſſire Étienne-Hyacinthe-Antoine Foullé, Commiſſaire royal, départi en la province de Berry, jugement où ſont relatés les ſervices & les titres primitifs de cette famille & qui renferme de plus les pièces juſtificatives de ſa nobleſſe de race.

Le 11 Février 1708 (*b*), il s'était allié en ſecondes noces avec Jeanne Chastellain, dont il eut trois fils :

1. Jacob de Fadate, Lieutenant de dragons, tué en 1734, en Italie, à la bataille de Guaſtalla.
2. Claude-François, dont l'article ſuit.
3. Jean, mort ſans alliance.

VI. DEGRÉ.

Claude-François de Fadate, Écuyer, Seigneur de Saint-George-ſur-Arnon, Cadet dans le régiment de Chartres, puis Enſeigne dans le régiment des Landes infanterie, enſuite Garde du corps du Roi, épouſa, le 6 Mai 1732, Marie-Anne Chapozet, dont il eut trois fils :

1. Jean-Baptiste de Fadate, Garde du corps du Roi, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, mort ſans alliance.
2. Claude-François de Fadate, Garde du corps du Roi, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, mort auſſi ſans alliance.
3. Jacques, dont l'article ſuit.

VII. DEGRÉ.

Jacques de Fadate, Chevalier, Seigneur de Saint-George & de Champeaux, né le 28 Décembre 1740 à Charoſt, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Garde du corps du Roi, compagnie de Noailles (ci-devant Beauvau), le 28 Décembre 1759; Brigadier le 1er Janvier 1776; Sous-Lieutenant Porte-étendard le 17 Mars 1782; Meſtre de camp de cavalerie le 15 Février 1784; Sous-Aide-major le 30 Mars 1788. Voy. l'*Annuaire de la maiſon militaire du Roi*, de 1789.

Après le pillage & l'incendie de ſon hôtel à Troyes, lors des émeutes de grains en 1784, il eut l'honneur de recevoir de Sa Majeſté le Roi un très-beau meuble en tapiſſerie, qui eſt encore conſervé dans la famille. Il prit part au vote de l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage de Troyes pour l'élection des Députés aux États généraux de 1789.

Ayant couru les plus grands dangers, s'étant vu pluſieurs fois brûlé en effigie par la population qu'il voulait maintenir dans l'ordre comme Commandant de la place, malgré les nombreuſes tentatives d'émeute, dont une fut ſuivie du maſſacre du Maire, M. Huez de Pouilly, il émigra en Septembre 1791.

(*a*) (*b*) Bibliothèque impériale, Cabinet des titres : doſſier de Fadate.

Il fit la campagne de 1792 comme Sous-aide major des gardes du corps à l'armée de Condé, puis occupa le même grade au deuxième régiment de cavalerie noble.

Il fut fait Maréchal des camps & armées du Roi le 13 Juin 1796.

Il paſſa en 1798 au ſervice de Ruſſie, comme Général-major, & mourut en 1799, à Sadow en Volhynie, avec le regret de ne pouvoir revoir ſa patrie qui lui était chère avant tout : expreſſion ſouvent renouvelée dans ſa correſpondance qui eſt aujourd'hui entre les mains de ſon petit-fils.

Il avait épouſé à Troyes, le 7 Novembre 1774 (contrat reçu par M[es] Gueignard & Moreau, N[res] à Troyes), Anne-Mélanie Harlan, fille de Charles-Jacques Harlan, Seigneur du Chemin & de la Vacherie, Conſeiller du Roi, & de Dame Angélique Guérard. De ce mariage il eut cinq enfants :

1. Philippe-Charles-Georges, né le 22 Septembre 1775, mort le 13 Décembre 1776.
2. Angélique-Victoire, née le 8 Novembre 1777, morte le 4 Octobre 1778.
3. Charles-Jacques, dont l'article ſuit.
4. Augustin-Abdon, né le 5 Août 1780, Lieutenant au 62[e] de ligne, tué à la bataille de Raab en 1809.
5. Louis-Jean, né le 26 Novembre 1781, mort en 1782.

VIII. DEGRÉ.

Charles-Jacques de Fadate de Saint-George, né à Troyes le 2 Juillet 1779, Maire de Troyes de 1816 à 1826, Député de l'Aube en 1824, Préfet des Côtes-du-Nord en 1826, démiſſionnaire en 1830, Officier de la Légion d'honneur, épouſa, le 30 Avril 1800, Aimée-Geneviève-Timothée de Feu de la Mothe, fille de M. de Feu de la Mothe, ancien Mouſquetaire du Roi.

Comme membre de la commiſſion des hôpitaux de la ville de Troyes, il fut chargé en 1814, lors de l'invaſion, de la direction d'un hôpital de bleſſés où régnait le typhus. Son dévouement lui mérita les éloges de l'Empereur de Ruſſie lui-même. Major de la garde nationale, il ſut maintenir l'ordre en 1815 au milieu de l'exaſpération cauſée par l'occupation étrangère & l'énorme concentration de troupes dans la ville; ſa vigilance & ſon activité inſpirèrent une telle confiance aux Généraux ennemis qu'ils conſentirent, ſur ſa demande, & non toutefois ſans lui faire remarquer qu'il y allait de ſa tête, à ne laiſſer dans la ville qu'un très-petit nombre de troupes & à remettre à la garde nationale le ſervice de la place & la garde même de leurs perſonnes. Comme Maire de Troyes de 1816 à 1826, il eut à traverſer deux années de diſette, n'ayant que de bien faibles reſſources à ſa diſpoſition pour ſecourir une nombreuſe population d'ouvriers ſans travail & ſans pain. Il parvint cependant à aſſurer la tranquillité & à s'attirer l'affection de tous les habitants de la ville, en faveur deſquels il obtint un dégrèvement conſidérable, en raiſon des charges de l'invaſion. Un des plus laborieux Députés de la Chambre, il fut pluſieurs fois rapporteur des budgets & des crédits ſupplémentaires.

Préfet des Côtes-du-Nord, il donna ſa démiſſion en 1830, & ne laiſſa que les plus honorables ſouvenirs dans toutes les poſitions qu'il a occupées. Il mourut à ſa terre de Lirey, près de Troyes, le 8 Juillet 1854 (*a*). De ſon mariage avec Mademoiſelle de Feu, il avait eu cinq enfants :

1. Edme-Jacques-Timothée, né le 18 Février 1801, Garde du corps du Roi, mort des ſuites de fatigues éprouvées dans la campagne d'Eſpagne, le 23 Juillet 1824, ſans alliance.
2. Edmond-Jacques-Louis, dont l'article ſuit.

(*a*) L'illuſtre Berryer lui a conſacré une notice nécrologique dans le journal l'*Union*, du 18 Août 1854.

3. Augustin-Jacques-Patrice, né le 13 Décembre 1807, Élève de l'École polytechnique, Officier d'artillerie, décoré fur le champ de bataille en Afrique, nommé plus tard Officier de la Légion d'honneur; prit fa retraite comme Colonel d'artillerie, en 1858, à la fuite du chagrin caufé par la perte de fon fils. Il avait époufé en 1846, Mademoifelle Alix de Fondville, morte le 14 Novembre 1866, dont il eut deux enfants :
   I. Geneviève.
   II. Gaston, mort à fept ans, le 3 Février 1858.
4. Eugène-Jacques-Patrice, né en Novembre 1809, mort le 3 Mai 1834, fans alliance.
5. Aimée-Bathilde, née le 31 Août 1805, morte le 9 Novembre 1852, avait époufé Max de Ragon de Bange.

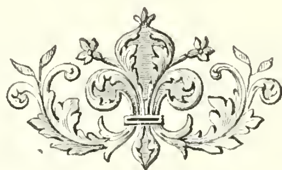
IX. DEGRÉ.

Edmond-Jacques-Louis de Fadate de Saint-George, né à Troyes le 2 Juillet 1802, entra en 1819 à l'École militaire de Saint-Cyr & en 1821 à l'École d'état-major; attaché d'abord au 2e grenadiers à cheval de la garde royale, fit partie comme Lieutenant d'état-major de la première expédition d'Alger, détaché au 17e chaffeurs à cheval; Capitaine le 2 Octobre 1830, décoré par le Général Claufel à l'affaire de Blidah, rentra en France en 1832, avec le général Berthezène, dont il était Aide de camp; Aide de camp du Général Grouchy en 1832, divifion de cavalerie du Général Eugène Merlin (armée de la Meufe), puis, en 1833, du Général, depuis Maréchal Ornano, à Tours; démiffionnaire en 1836. Il a époufé, le 2 Juillet 1834, Mademoifelle Julie Drouin, dont il a eu deux fils :

X. DEGRÉ.

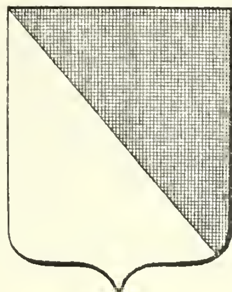
1. Edmond-Charles-Jacques, né au château de la Bellonnière (Indre-&-Loire) le 16 Août 1835, marié, le 27 Juin 1861, à Mademoifelle Blanche Dubois, fille du Comte Eugène Dubois, Confeiller d'État; dont :
   I. Henri-Jacques-Louis-Antoine, né le 12 Mai 1862, au château de Vitry-fur-Seine.
   II. Marie-Madeleine-Eugénie, née le 5 Août 1865, au château de Vitry-fur-Seine, morte à Paris le 26 Avril 1866.
   III. Jacques-Charles-Paul, né le 16 Septembre 1867, au château de Vitry-fur-Seine.
2. Raoul-Jacques-Patrice, né à Tours le 8 Février 1838, marié, le 27 Juin 1865, à Marie Girard de Villesaison. De ce mariage :
   Louis-Marie-Charles-Jacques, né le 2 Février 1869, à Auteuil près Paris.

Auteurs a consulter. Saint-Allais, *Nobiliaire univerfel*, t. XV. — Lainé, Courcelles, &c.

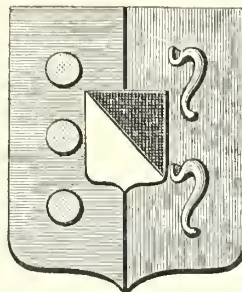


FARJON DE BESSON.

EN LANGUEDOC.



Farjon.
D'Argent tranché de Sable. Supports : *deux Levrettes, la tête contournée.*



Farjon de Besson.
Parti d'Azur & de Gueules; au 1er à trois Besans d'Or, posés en pal; au 2e à deux Anses d'Argent, l'une au-dessus de l'autre : qui est de Besson; *sur le tout : d'Argent tranché de Sable,* qui est Farjon.

La famille Farjon, originaire d'Aimargues & du Cayla, diocèse de Nîmes, s'est établie à Montpellier en 1657. Presque tous ses membres ont appartenu au barreau & à la magistrature.

PREMIER DEGRÉ.

N.... Farjon, né à Aimargues (diocèse de Nîmes), épousa Marie Fabre de Melgueil, & en eut plusieurs enfants, dont Étienne, qui suit.

II. DEGRÉ.

Étienne Farjon, eut des lettres de Monnayeur le 29 Décembre 1584. Il épousa Élisabeth Régord, du Cayla (diocèse de Nîmes). De ce mariage :

III. DEGRÉ.

Paul Farjon, né au Cayla, fut reçu Monnayeur le 23 Mars 1633, & était en 1647 Viguier de la baronnie du Cayla. Il épousa en 1636 Françoise Desage, de Saint-Ambroix (Gard), & en 1646, Anne Serres, de Calvisson (Gard). De ces deux mariages il eut plusieurs enfants, dont :

1. Jean, qui suit.
2. Pierre, né en 1647, Ministre à Faugères (Gard), passa en Hollande lors de la révocation de l'édit de Nantes & s'établit près de Maestricht.
3. Louis, né le 18 Février 1661, Capitaine au régiment de Touraine, tué au camp devant Barcelone le 7 Août 1697.

D'autres enfants qui se retirèrent à Genève.

IV. DEGRÉ.

Jean Farjon, né au Cayla le 13 Septembre 1636, Docteur en droit, s'établit à Montpellier, où il prêta serment d'Avocat à la Cour des aides le 23 Novembre 1657, fut reçu Monnayeur le 25 Février 1681 & paya, le 30 Mars 1697, le droit d'enregistrement de ses armoiries dans l'Armorial général de France (*a*). Il avait épousé,

(*a*) La quittance est faite au nom de Jean Fargeon par une négligence d'orthographe du nom, négligence qui se reproduit dans d'autres titres où le nom est écrit Farjon & Fargeon.

le 17 Janvier 1667, Marguerite Maigret, de Montpellier, dont il eut Louis, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Louis Farjon, né à Montpellier le 24 Août 1676, prêta ferment d'Avocat le 29 Avril 1695, fut reçu Monnayeur le 3 Juin 1709, nommé, le 5 Novembre 1725, Procureur du Roi de la maîtrife particulière des eaux & forêts de Montpellier & mourut le 1er Janvier 1722. Il avait époufé, le 24 Avril 1713, Suzanne Murat; il eut de ce mariage :

1. Jean-Jacques-Antoine, qui fuit.
2. Jacques, né le 26 Août 1719, Docteur en médecine, Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu-Saint-Éloi de Montpellier.
3. Charles-Louis, né le 2 Février 1721, Prêtre, Docteur en théologie, Chanoine de la cathédrale & Vicaire général de Montpellier, Archidiacre de Valence, mort dans les prifons en 1794.
4. Antoine Farjon-Murat, Lieutenant principal en la fénéchauffée & Siége préfidial de Montpellier en 1773.

VI. DEGRÉ.

Jean-Jacques-Antoine Farjon, né à Montpellier le 8 Mai 1714, prêta ferment d'Avocat le 28 Juin 1734, Maire de Caftres (Tarn) en 1746, fut reçu en cette qualité aux États de Languedoc; fut nommé Avocat de la province par délibération des États du 10 Décembre 1772; il avait époufé à Pont-Saint-Efprit, le 25 Avril 1745, Bernardine de Pourcet, fille de Michel de Pourcet, Baron de Sahune. Il eut de ce mariage :

1. Louis-Didier, qui fuit.
2. Victor, né le 18 Janvier 1757, prêta ferment d'Avocat à la Cour des Aides le 2 Août 1776 & mourut Directeur des Domaines à Marfeille.

VII. DEGRÉ.

Louis-Didier Farjon, né à Montpellier le 7 Février 1746, prêta ferment d'Avocat le 5 Juillet 1765; fut inftallé le 18 Septembre 1773, Confeiller en la Sénéchauffée & fiége Préfidial de Montpellier. Le 13 Juillet 1803 il fut nommé Confeiller de préfecture de l'Hérault, inftallé Confeiller à la Cour Impériale de Montpellier le 1er Juillet 1811 & nommé Chevalier de l'ordre de la Réunion par décret du 26 Mars 1813. Ce décret lui conférait, de même qu'à fes defcendants, le titre de Chevalier & établiffait ainfi les armoiries : *Tranchées de Sable & d'Argent, à la Fafce d'Azur, brochant fur le tout & chargée du figne des Chevaliers de l'Ordre Impérial de la Réunion; pour livrée les couleurs de l'écu* (enregiftré au Confeil du Sceau des titres R. C. H 4, folio 68). Il avait époufé Marie Laporte, dont il eut :

1. Amédée, qui fuit.
2. Polydore, Docteur en Médecine, qui, de fon mariage avec Philippine Bardon, a eu :
   I. Cécile, née le 24 Août 1833 & décédée le 27 Avril 1858.
   II. Louise, née le 15 Octobre 1843, mariée, le 15 Octobre 1863, à Charles de Surville.

VIII. DEGRÉ.

Amédée Farjon, né à Montpellier le 12 Janvier 1795, prêta ferment d'Avocat le 29 Août 1815, fut nommé, le 18 Août 1819, Confeiller-Auditeur à la Cour royale de Montpellier, & mourut le 15 Mai 1834. Il avait époufé, le 23 Avril 1818, Louife-Madeleine-Caroline de Besson, fille d'Étienne de Besson, ancien Officier au régiment de Limoufin, & de Dame Charlotte de Reynaud de Boulogne de Lascours. De ce mariage :

1. Charles-Louis-Marie, qui fuit.
2. Marie, née le 8 Février 1822, mariée, le 17 Avril 1841, à M. de Bonafous.
3. Victorine, née le 20 Mars 1824, mariée, le 26 Novembre 1844, à M. d'Hombres.

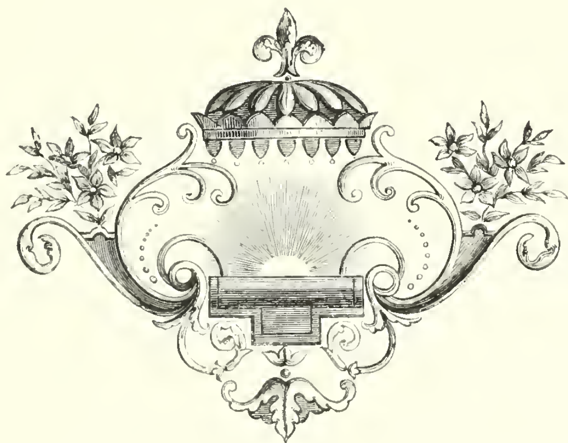
IX. DEGRÉ.

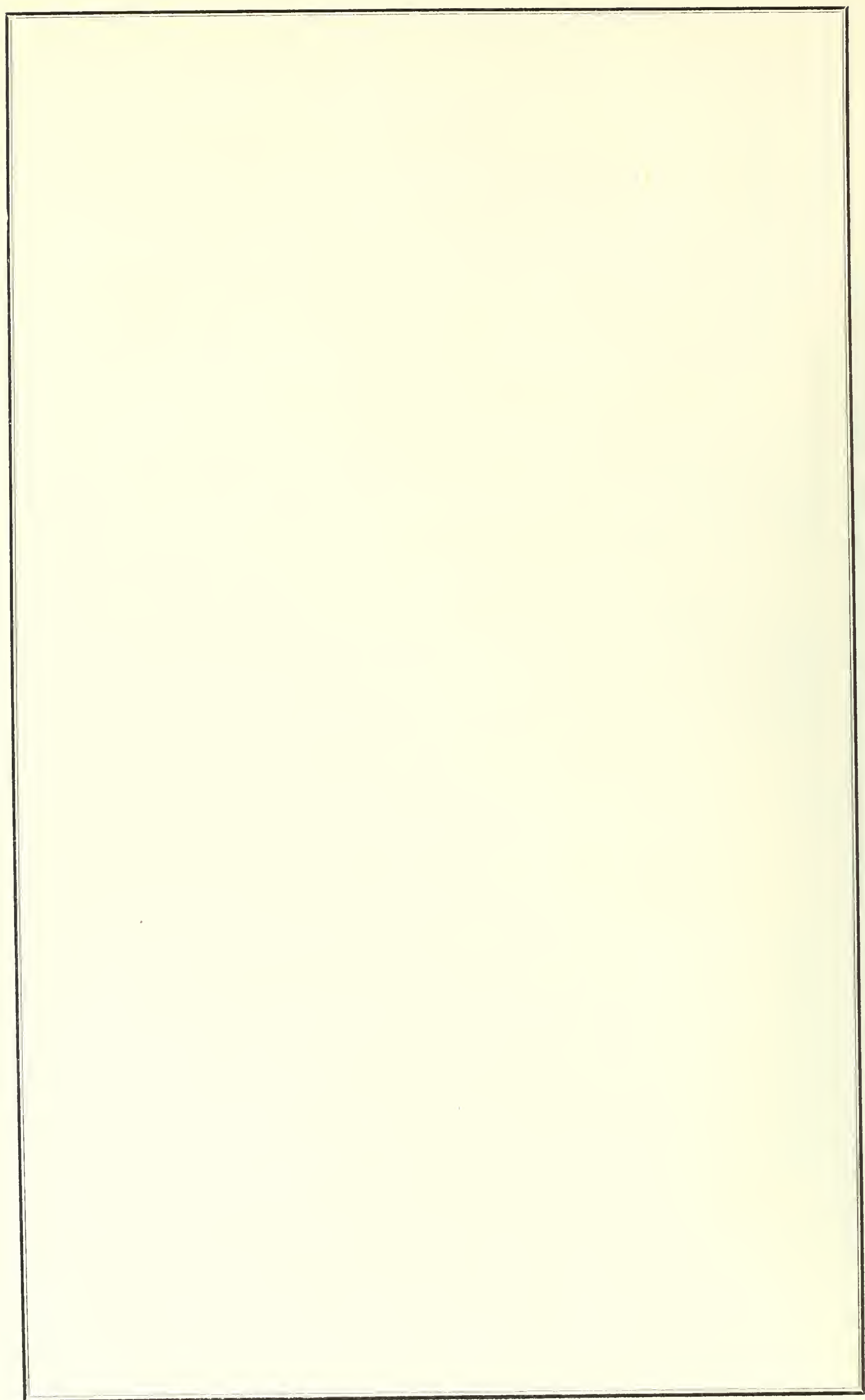
Charles-Louis-Marie Farjon, né à Montpellier le 5 Février 1819, prêta ferment d'Avocat le 8 Novembre 1841, époufa, le 19 Octobre 1847, Jofèphine Moulinier, fille de M. Moulinier & de Dame Lorette de Roergas de Campredon de Serviez. De ce mariage :

1, 2, 3, 4, 5. Louis, Thérèse, Marie, Étienne, Joseph, décédés.
6. Jean, né le 22 Avril 1861, furvivant.

Sur la demande de fon oncle maternel Étienne de Beffon, il obtint de s'appeler Farjon de Besson, par décret impérial du 18 Février 1860, inféré au *Bulletin des lois* le 10 Mars 1860 & tranfcrit fur le regiftre de l'état civil de Montpellier par jugement du 16 Mars 1861. Il a pris les armoiries des de Beffon fur lefquelles il a pofé celles des Farjon (*a*).

(*a*) Voir ci-devant la notice de Besson.

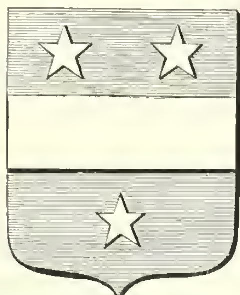




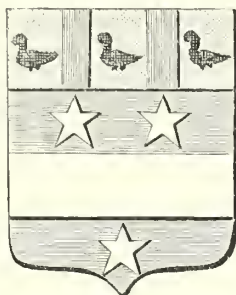
LE FEBVRE DU GROSRIEZ,

Anciens Seigneurs de Wadicourt, des Groiſeilliers, du Groſriez, des Fontaines, de Cormont, de Vercourt, &c.

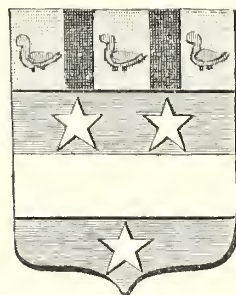
PONTHIEU, EN PICARDIE.



LE FEBVRE DE WADICOURT. (Branche aînée.) *D'Azur à la Faſce d'Argent, accompagnée de trois Étoiles de même, poſées deux en chef & une en pointe.*



LE FEBVRE DES FONTAINES. *D'Azur à la Faſce d'Argent, accompagnée de trois Étoiles de même, 2 & 1; au Chef d'Or, chargé de deux Pals de Gueules, accompagnés de trois Merlettes de Sable.*



LE FEBVRE DU GROSRIEZ. *D'Azur à la Faſce d'Argent, accompagnée de trois Étoiles de même; au Chef d'Or, chargé de deux Pals de Sable, accompagnés de trois Merlettes de Gueules.*

Cette famille eſt originaire de Ligeſcourt, aux environs de Crécy, en Ponthieu, où elle poſſédait des fiefs; elle vint s'établir à Abbeville au XVIIe ſiècle & y acquit la Nobleſſe par des charges de magiſtrature dont furent revêtus un grand nombre de ſes membres. La filiation peut s'établir ſans interruption à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

NICOLAS Le Febvre, marié vers 1520 avec Madeleine de WAURANS, dont :

II. DEGRÉ.

THOMAS Le Febvre, Seigneur de Wadicourt, marié en 1546, à Françoiſe LOISEL, décéda en 1599, laiſſant de ſon mariage :

III. DEGRÉ.

JACQUES Le Febvre, Seigneur de Wadicourt, marié en 1588 à Marguerite DE L'ESTOILE, fille de Jean, Écuyer, Seigneur de la Cailloy; dont il eut :

1. PIERRE Le Febvre, Seigneur de Wadicourt, né en 1593, auteur de la branche aînée qui acquit la Nobleſſe en 1752 & obtint des lettres de confirmation en 1818. Cette branche eſt repréſentée actuellement par PIERRE-CHARLES Le Febvre de Wadicourt, né en 1813, non marié, & par ſa ſœur LOUISE-FRANÇOISE-AURÉLIE Le Febvre de Wadicourt, née en 1812, mariée, le 18 Février 1835, à Marie-Louis-Charles, Vicomte BLIN DE BOURDON.
2. ANTOINE Le Febvre, Sieur des Groiſeilliers, Procureur au Parlement de Paris, marié en 1633 à Éliſabeth LE MÈRE, puis, en 1641, à Marie CHOPPIN, dont:
   I. NICOLAS Le Febvre, né vers 1641, Prêtre, Sous-Précepteur des Enfants de France, mort le 24 Août 1708 (*a*).

(*a*) Moréri, tome V, p. 140, édit. de 1759.

II. Marie Le Febvre, mariée à Pierre Le Paige, Secrétaire du Roi, Receveur général des amendes du Parlement de Paris.

3. Jacques, qui suit.

4. Philippe, Seigneur du Grosriez, né vers 1608, mort sans enfants en 1645. Le nom du Grosriez est mentionné pour la première fois dans l'acte de partage de sa succession en 1645 (*a*).

IV. DEGRÉ.

Jacques Le Febvre, Seigneur du Grosriez, après la mort de son frère Philippe; né en 1605, marié, par contrat du 19 Octobre 1640 (Me Pierre Becquin, Nre à Abbeville), à Louise Crignon. Il mourut le 4 Octobre 1673, laissant :

V. DEGRÉ.

Charles Le Febvre, Seigneur du Grosriez, né le 3 Août 1642, Greffier en chef & héréditaire de l'élection de Ponthieu, marié, par contrat du 8 Décembre 1670 (Me Framery, Nre à Abbeville), à Jeanne de Ponthieu. Il mourut le 14 Novembre 1694, laissant pour héritier :

VI. DEGRÉ.

François Le Febvre, Seigneur du Grosriez, né le 4 Octobre 1672, Greffier en chef de l'élection de Ponthieu, fit enregistrer ses armoiries dans l'Armorial général de France (*généralité d'Amiens*), suivant le certificat de Charles d'Hozier du 8 Août 1698. Il mourut le 10 Août 1718. De son mariage, par contrat du 14 Mai 1713 (Me Pierre Lefebvre, Nre à Abbeville), avec Marie-Anne Pappin, Dame des Fontaines, il eut :

1. Charles, qui suit.
2. Anne-Thérèse Le Febvre, née le 5 Février 1718, morte le 27 Juillet 1812, mariée, le 27 Avril 1740, à Jean-François de Miannay, Écuyer, Seigneur d'Offoy, Contrôleur ordinaire des Guerres.

VII. DEGRÉ.

Charles Le Febvre, Écuyer, Seigneur du Grosriez & des Fontaines, né le 8 Juillet 1715, fut reçu Avocat en Parlement en 1736, Greffier en chef de l'élection de Ponthieu en 1739, pourvu en 1742 d'un office de Conseiller du Roi, Magistrat en la sénéchaussée de Ponthieu & Siége présidial d'Abbeville, il devint en 1780 Garde du sceau de cette juridiction puis en fut le Doyen. Premier Échevin d'Abbeville en 1748, il fut Mayeur Commandant pour le Roi en 1758, Conseiller Secrétaire du Roi, maison & couronne de France, en la Chancellerie établie près le Parlement de Besançon, le 19 Octobre 1780. Il avait épousé, par contrat du 29 Janvier 1742 (Me André Delignières, Nre à Abbeville), Marie-Marguerite de l'Estang de Richemont, Dame de Vercourt, & mourut le 4 Février 1790, laissant de son mariage :

1. François-Charles, qui suit.
2. Charles-Claude, auteur de la branche du Grosriez, rapportée plus loin.
3. Charles-Maurice Le Febvre, Écuyer, Seigneur d'Aboval, né le 6 Octobre 1757, Membre du Conseil municipal d'Abbeville en 1810, honoré de la décoration du Lys, marié, le 4 Mai 1795, à Marie-Anne-Joseph Pappin, mort le 7 Octobre 1827.
4. Charles-Alexandre Le Febvre, Écuyer, Seigneur de Bécourt, né en 1762, émigra en 1792, fut agrégé aux Gardes du corps du Roi à Coblentz & fit

(*a*) Passé devant Me Tillette, Nre à Crécy, en Juillet 1645.

les campagnes de l'armée de Condé. Il fut nommé en 1814 Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & mourut le 28 Décembre 1819.

VIII. DEGRÉ.

François-Charles Le Febvre, Écuyer, Seigneur des Fontaines, né le 20 Novembre 1747, fut reçu Avocat au Parlement en 1768, Affeffeur à l'hôtel de ville d'Abbeville en 1778, Échevin en 1779, Lieutenant de Maire en 1785. Il obtint, le 1er Février 1817, des Lettres patentes de confirmation de nobleffe, enregiftrées à Amiens en la Cour royale, & eft mort le 15 Septembre 1819. Il avait époufé, le 15 Juillet 1781, Marie-Anne-Marguerite-Geneviève-Charlotte Dargnies d'Hesbons, dont il eut :

1. Charles-Clément Le Febvre des Fontaines, Écuyer, né le 8 Janvier 1783, Élève de l'École Polytechnique, Lieutenant au corps du génie, tué le 2 Juillet 1807 au fiége de Colberg en Poméranie.
2. Charles-Nicolas, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Charles-Nicolas Le Febvre des Fontaines, né le 8 Janvier 1789, nommé en 1821 Maire de la commune de Saint-Blimont, marié, le 9 Octobre 1826, à Louife-Clémentine-Octavie Dupuy. De fon mariage eft iffue :

Charlotte-Cécile Le Febvre des Fontaines, née le 15 Mars 1848.



BRANCHE DU GROSRIEZ.

VIII. DEGRÉ.

Charles-Claude Le Febvre du Grofriez, Écuyer, Seigneur de Vercourt, né le 4 Janvier 1752, reçu Avocat au Parlement en 1776, Premier Affeffeur en l'hôtel de ville d'Abbeville en 1785, Premier Échevin en 1787, Maître particulier des Eaux & Forêts en 1786. Il obtint, le 1er Février 1817, des Lettres de confirmation de nobleffe, enregiftrées à la Commiffion du fceau, Reg. M. R. fol. 49, & fut Adminiftrateur des hofpices, & Membre du Confeil municipal. On lui doit un recueil manufcrit de généalogies d'un grand nombre des familles d'Abbeville & du Ponthieu. Il eft décédé le 24 Août 1818, laiffant de fon mariage, contracté le 6 Août 1798, avec Claudine-Jofèphine-Félicité Hurtrel d'Arboval :

1. Thomas-Charles-Édouard Le Febvre du Grofriez, Écuyer, né le 12 Août 1799, Membre du Confeil municipal d'Abbeville en 1827, Maire d'Agenvillers en 1837; Membre, puis Préfident du Confeil général de la Somme en 1839; Député à l'Affemblée nationale en 1849, où il fiégea au côté droit jufqu'au 2 Décembre 1851. Il eft décédé en Avril 1861. Il avait époufé, le 4 Mai 1829, Ambroifine-Élifabeth-Erneftine Jourdain de Prouville, dont :
   I. Marie-Élisabeth-Emmeline, née le 9 Août 1830, mariée, en Juillet 1854, à Henri-Louis de Waubert de Genlis.
   II. Marie-Caroline-Isabelle, née le 30 Décembre 1832, mariée, le 21 Juin 1859, à Thomas-Émile-Louis Enlart de Guémy.
2. François-Charles-Henri, qui fuit.
3. Claude-Maurice-Ferdinand, dont la defcendance fera rapportée ci-après.

IX. DEGRÉ.

François-Charles-Henri Le Febvre du Grofriez, né le 28 Mai 1801, marié, le 9 Mai 1842, à Marie-Pauline-Fanny Personne de Songeons, d'où :

X. DEGRÉ.

1. Charles-Henri-Hector-Albéric Le Febvre du Grofriez, né le 15 Février 1843.
2. Charles-Marie-Émile Le Febvre du Grofriez, né le 8 Novembre 1848, marié, le 3 Octobre 1868, à Hortenfe-Céline Tronnet.

IX. DEGRÉ.

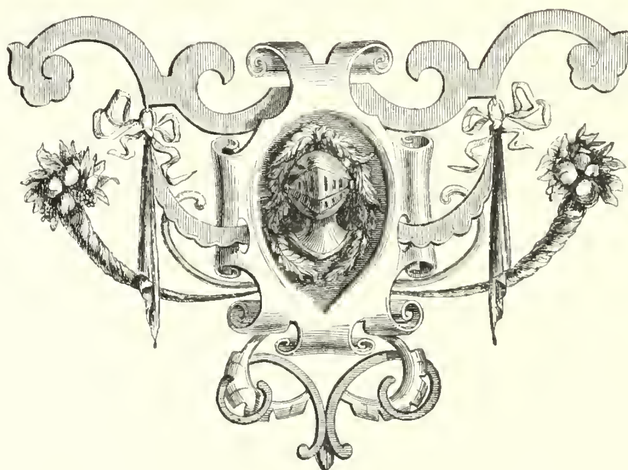
Claude-Maurice-Ferdinand Le Febvre du Grofriez, né le 23 Septembre 1807, Membre du Confeil municipal d'Abbeville en 1852, marié le 4 Avril 1842, à Félicie-Olympe de Hémant, dont :

1. Charles-Fernand, qui fuit.
2. Marie-Françoise-Élisabeth, née le 4 Octobre 1844, mariée, le 29 Janvier 1867, à Paul-Louis-Marie-Robert Tillette de Mautort.
3. Marie-Angélique, née le 14 Juin 1849.

X. DEGRÉ.

Charles-Fernand Le Febvre du Grofriez, né le 11 Janvier 1843.

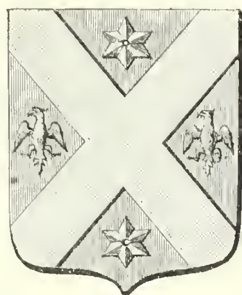
Ouvrages a consulter : L'Abbé Buteux, Hiftoire d'Abbeville, Mss. — Moréri, t. V, p. 140, édit. 1759. — Dom Grenier, Mss. Bibl. Imp., notes fur Ponches, p. 207, v°. — D'Hozier, Armorial général de France, manufcrit, &c.



LE FÉRON,

Anciens Seigneurs & Marquis de Breuil, Seigneurs & Comtes de Sery, Vicomtes de Bizancourt & de Choisy-au-Bac, Sires de Précy, Seigneurs de la Chapelle près Senlis, la Galande, Montgeroux, les Touches, la Bruyère, Ville, Orville, Louvres, Lhermite, Éterpigny, Gaucourt, Richebourg & autres lieux.

ALSACE, PICARDIE, ISLE DE FRANCE, POITOU, TOURAINE ET NORMANDIE.



De Gueules au Sautoir d'Or, accompagné en chef & en pointe d'une Molette d'Éperon, & à chacun des flancs d'une Aiglette au vol abaiſſé, le tout du même. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions dragonnés d'Or, armés & lampaſſés de Gueules* (*a*). DEVISE : Eques ad Bovinam.

Le premier auteur connu de cette famille eſt Bernard LE FÉRON, Écuyer, originaire d'Alſace, lequel, avec pluſieurs Gentilshommes de cette contrée, vint en France, l'an 1210, demander du ſervice au Roi Philippe-Auguſte; ce Prince le retint près de ſa perſonne & lui confia le commandement d'une compagnie d'hommes d'armes à la tête de laquelle il ſe diſtingua à la bataille de Bouvines en 1214, où il fut fait Chevalier. Il établit enſuite ſa réſidence à Compiègne où ſa poſtérité s'eſt diviſée en pluſieurs branches. L'une de ces branches a continué d'habiter cette ville & ſes environs. Les autres ſe ſont répandues en Touraine, en Poitou, en Normandie & dans l'Iſle de France. Depuis la bataille de Bouvines juſqu'à ce jour, par leurs écrits, par leur épée, dans les Parlements, au Conſeil d'État, dans les prévôtés de Paris, dans l'Égliſe, partout enfin, cette noble famille n'a ceſſé de rendre des ſervices à l'État.

BAUDOUIN Le Féron, fils de BERNARD, fut auſſi Capitaine ſous le règne de Saint Louis, qu'il ſuivit à la Terre Sainte. Il ne revint de cette expédition qu'en 1273. Ce premier degré & les ſuivants ſont prouvés par ſentence des Élus de Châteaudun du 6 Octobre 1571.

PIERRE Le Féron, fils du précédent, fut en 1315 Jugeur-Lai & Conſeiller au Parlement de Paris; il eut pour fils :

JEAN Le Féron, Ier du nom, Échanſon du Duc de Bourgogne & Procureur général au Parlement de Paris. Il laiſſa trois fils :

1. JEAN, IIe du nom. 2. SIMON. 3. PIERRE.

WALLERAN Le Féron, fils de Jean IIe, fut Seigneur de la Chapelle près Senlis.

SIMON & DENIS, fils de Walleran, étaient en 1515, le premier Capitaine, le ſecond Lieutenant de la compagnie d'ordonnances du Comte de Tillières; c'eſt de SIMON Le Féron qu'eſt iſſue la branche des Seigneurs de Ville, qui a continué juſqu'à nos jours la deſcendance.

Puis ſe ſont ſuccédé JEAN Le Féron, Roi d'armes de France; JACQUES Le Féron, Héraut d'armes de France; JEAN Le Féron, Écuyer.

(*a*) Ces armes ſont ainſi enregiſtrées à l'Armorial général de France, créé en vertu de l'édit de 1696.

RAOUL Le Féron, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de la Bruyère, était en 1518, Gouverneur de l'Hôtel de Ville de Paris.

De 1546 à 1667 plufieurs Le Féron ont rempli des fonctions honorifiques & des arrêts du Confeil d'État, des 21 Septembre 1675, 4 Août 1667, 14 Octobre 1666 & 1667, 1696 & 1697 confirmèrent leur titre de nobleffe d'extraction.

Enfin dans la feconde moitié du dernier fiècle, après la mort fans poftérité d'ANTOINE Le Féron, Seigneur & Marquis de Breuil, les diverfes branches de cette maifon fe trouvaient réduites à trois : celle des Seigneurs de Ville près Compiègne & d'Éterpigny, celle des Seigneurs d'Orville & de Louvres & celle des Seigneurs de Lhermite, de Breuil & de Troſly.

Les branches d'Orville & Louvres, de Lhermite, Breuil & Troſly fe font éteintes; la branche de Ville & d'Éterpigny avait pour fon chef :

LOUIS-FRANÇOIS Le Féron, Chevalier, Seigneur de Ville & d'Éterpigny, Moufquetaire du Roi, Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, qui a laiffé :

1. AUGUSTIN-LOUIS-NICOLAS Le Féron, Chevalier, Seigneur de Ville, Moufquetaire du Roi, Chevalier de Saint-Louis en 1760, marié en 1762 à Noble Demoifelle Marie-Françoife DE SEROUX, & mort en Décembre 1791 laiffant deux fils & deux filles. La branche des Le Féron de Ville eft repréfentée actuellement par : 1° LOUIS-FRANÇOIS-GUSTAVE, Capitaine d'artillerie démiffionnaire; fans poftérité; 2° OCTAVIE, veuve de M. SEZILLE DE BIARRE, Chef d'efcadron d'État-major, Officier de la Légion d'honneur; 3° ANTONINE, mariée en 1827 à M. DE LA MARTINIÈRE.
2. CLAUDE-MARIE, qui fuit.

CLAUDE-MARIE Le Féron, Seigneur d'Éterpigny, Brigadier des Gardes du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis, marié en 1780 à Demoifelle Julie-Sophie GABRIEL, & mort en 1784, laiffant de ce mariage :

ANTOINE-GABRIEL Le Féron d'Éterpigny, Attaché à l'État-major général pendant la guerre d'Efpagne de 1807 à 1813, puis Magiftrat, marié en 1814 à Demoifelle Charlotte WARANGUIEN DE VILLEPIN, dont il a eu :

CHARLES-ANTOINE-JULES Le Féron d'Éterpigny, né le 4 Décembre 1818, Chef d'efcadron de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur, marié, le 5 Février 1861, a Demoifelle Françoife-Caroline DE COUSTIN DU MASNADAUD.

ALLIANCES : Les principales alliances de cette famille font avec les maifons : DE VRYE, DE CACHEMARÉE, DE LA RHUE, DE BIRÉ, DE LA FONTAINE, DE STUART DE CAUSSADE DE SAINT-MÉGRIN, ALBERT D'AILLY DUCS DE CHAULNES, PHELYPEAUX, HENNEQUIN, THYARD DE BISSY, EVRARD DE VALLERAND, DE SAINT-PAUL, DOUBLET, LE MESTRE DE FERRIÈRES, DE LANCRY DE RAIMBERLIEU, PASQUIER, DE BLOTTEFIÈRE, DE GROSBOIS, ALLEGRIN DE COURTAVEL, DE SOURDEVAL, DE BRANCOURT, DE ROQUELAURE, DE SACY, DE MAILLY, Marquis DE LA FRETTE, TITON DU TILLET, DE NICOLAÏ, DE FAUDOAS, TEYSSIER DES FARGES, LE PELLETIER-DE-GATIGNY-D'ALÈS, ROUILLÉ DE COUDRAY, DE BILLY, DES ACRES, Marquis de l'Aigle, SEZILLE DE BIARRE, DE WARCY, DE MAINTENANT DE GONDREVILLE, PARENT DU MOIRON, WARANGUIEN DE VILLEPIN, DE QUÉMY, DE LA MARTINIÈRE, DE SEROUX DE VENETTE, DE COUSTIN DU MASNADAUD.

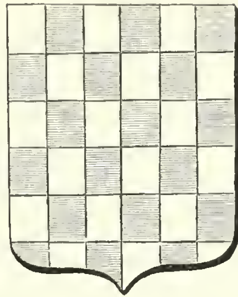
AUTEURS ET SOURCES A CONSULTER.

Nobiliaires de Picardie, de Rouffeville & d'Haudiquer de Blancourt; — Moréri, *Dictionnaire hiftorique* : — de la Croix du Maine, *Bibliothèques françoifes* : — Godefroy, *Hiftoire des Chanceliers*. — Blanchard, *Éloge des Préfidents du Parlement de Paris* : — Jean Le Féron, *Catalogue des Connétables, Maréchaux de France & Prévôts de Paris* : — P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la couronne* : — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe* : les différentes hiftoires de Paris, par Lobineau, Sauval, Malingre & Piganiol de la Force; les regiftres des Parlements de Paris & de Metz; regiftres des maîtrifes des eaux & forêts de l'Ile de France, du Hainaut, de la Flandre, de la Normandie, du Poitou, de la Touraine; l'Armorial général de d'Hozier, &c.

DE FLAVIGNY-RENANSART (*a*),

Vicomtes de Renanſart & de Monampteuil, Barons d'Aubilly, Seigneurs de Ribauville, &c.

EN PICARDIE ET EN CHAMPAGNE.



Échiqueté d'Argent & d'Azur. SUPPORTS : *deux Griffons d'Or.* CIMIER : *un Griffon naiſſant.*

PREMIER DEGRÉ.

ÉTIENNE DE FLAVIGNY était Chevalier d'honneur du Roi Charles VI ſuivant un arrêt du Parlement de Paris du 11 Février 1384 (*) (**), lequel condamnait le Receveur de Sens à payer audit Étienne de Flavigny la ſomme de cent francs d'or, tant pour ſes gages & appointements viagers qu'à cauſe de la Capitainerie de Villeneuve-le-Roi (**). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

ÉMERY de Flavigny, Seigneur de Ribauville, Gouverneur de Guiſe en 1398 pour Louis de France, Duc d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, & Comte de Guiſe, que l'hiſtoire nous dit avoir été couronné Roi de Naples & de Sicile par le Pape Clément en 1397 & être mort en 1416 (*) (*b*). De lui naquit JACQUEMART, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

JACQUEMART de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville (près le Cateau-Cambreſis), & Demoiſelle Marie (D'ESCANDAIN), ſa femme, ne vivaient plus le 1[er] Sep-

(*a*) Cette notice a été rédigée excluſivement d'après : 1° La généalogie produite, au mois de Juillet 1668, devant M. de Caumartin, Intendant en Champagne. Elle fait partie des *Recherches de la Nobleſſe* de cette province, 2 volumes grand in-folio. 2° « Le procès-verbal des preuves de Noble LOUIS-ANGE de Flavigny-Monampteuil, reçu de minorité au rang des Chevaliers de juſtice en la vénérable Langue & Grand Prieuré de France, année 1784. Collationné à l'original dépoſé en Chancellerie par nous Frère Nicolas-Pierre Crepel, Commandeur de Baugis, Chancelier du vénérable Grand-Prieuré de France...... Ce quatre Mars mil ſept cent quatre-vingt ſix. *Signé :* Le Commandeur CREPEL. » Ce manuſcrit contient 190 pages.

Tous les faits marqués par un aſtériſque ſe trouvent dans la généalogie de 1668, par deux aſtériſques dans les preuves de Malte. Ce qui concerne la branche des Vicomtes de Monampteuil ayant été pris tout entier dans leſdites preuves ne porte aucune déſignation.

Une généalogie complète & très-détaillée de cette famille a été publiée dans le XI[e] volume de l'*Armorial général de d'Hozier*. Ce XI[e] vol., ſoit VII[e] Regiſtre, qu'il ne faut pas confondre avec le VII[e] Regiſtre de d'Hozier de Sérigny, dont il n'a paru que quelques notices, a été publié par les frères Ambroiſe-Louis-Marie & Charles d'Hozier, avec la collaboration de M. de Stadler. Il contient 34 généalogies. Il y a eu une ſeule édition ſous deux titres : *Paris*, 1847, gr. in-8°, & *Paris, L'Écureux*, 1854.

(*b*) Louis II, Roi de Naples & de Sicile, Duc d'Anjou, &c., Seigneur de Guiſe, fut couronné Roi de Sicile en la ville d'Avignon par le Pape Boniface IX, dit Clément VII, le jour de la Touſſaint 1389, & mourut à Angers le 29 Avril 1417.

tembre 1447 que leurs deux fils firent un échange d'immeubles, &c., dépendant de leur fucceffion (*) (**), & font dits dans ce contrat demeurant à Guife (*) :

1. Olivier de Flavigny, qui fuit.
2. Jacobéem ou Jacobéen de Flavigny, demeurait à Guife le 1er Septembre 1447 (*).

IV. DEGRÉ.

Olivier de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville, ainfi qualifié dans l'échange du 1er Septembre 1447 mentionné ci-deffus, demeurait alors au Cateau-Cambrefis (*). Les enfants qu'il eut (d'Anne d'Anty) fe nommaient :

1. Claude de Flavigny, qui continue la defcendance.
2. Péronne de Flavigny, qui était mariée avec Jean de Cambron, Écuyer, Seigneur d'Aguel, lorfqu'elle tranfigea, le 2 Juillet 1505, avec Élion de Flavigny, fon neveu, Écuyer, Seigneur de Ribauville, fils de défunt Claude de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville, pour terminer les différends qui s'étaient élevés entre lefdits Claude de Flavigny & Demoifelle Péronne de Flavigny fur le partage des biens de feu Olivier de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville, père defdits Claude & Péronne de Flavigny (*) (**); & *l'intendit* dudit contrat de tranfaction fait connaître que dans les biens féodaux de cette famille, les mâles emportaient leur préciput noble & droit de mafculinité à l'encontre des filles (*).

V. DEGRÉ.

Claude Ier de Flavigny, Écuyer, Seigneur de Ribauville, obtint des Lettres du Roi en Chancellerie, données à Paris le 17 Juin 1490, pour parvenir à la confection du papier terrier de la feigneurie de Ribauville, qui confifte en haute juftice, moyenne & baffe & plufieurs autres beaux droits feigneuriaux, & dont plufieurs fiefs & héritages relèvent à cens & furcens (*) (**). Il époufa Demoifelle Catherine La Personne, fille de Noble Jean La Personne, Écuyer, Vicomte de Renanfart, & de Demoifelle Adée de Fay, & petite-fille de Meffire Georges La Personne, Chevalier, Seigneur de Verloing, qualifié de coufin par Pierre de Luxembourg, Comte de Converfan & de Brienne, Seigneur d'Enghien, dans des Lettres fcellées des armes de Luxembourg qu'il lui adreffa le 14 Septembre 1430, & de Dame Ifabelle de Renansart, qui était fille de Monfeigneur Raoul, Seigneur de Renanfart, Chevalier, par le moyen de laquelle Dame de Renanfart, la vicomté de Renanfart (près la Fère) fondit dans la famille de La Perfonne & de là dans celle de Flavigny (*). Catherine La Perfonne était remariée avec Gervais du Feuillet, Écuyer, lorfqu'une fentence du bailliage de Ribemont, en date du 25 Juin (20 Juin d'après les preuves de Malte) 1493, lui donna la garde noble des enfants mineurs d'elle & de fon défunt mari Claude de Flavigny (*) (**), favoir :

1. Élion de Flavigny, ci-après.
2. & 3. Claude & Jacqueline de Flavigny.

VI. DEGRÉ.

Élion ou Hélion de Flavigny, Écuyer, Vicomte de Renanfart, Seigneur de Ribauville, rendit au Roi, le 9 Février 1511 (à caufe de fon château de Ribemont), entre les mains du Lieutenant général de Ribemont, les foi & hommage de la vicomté de Renanfart, à lui échue par la mort de Monfeigneur Raoul La Perfonne, Chevalier, Seigneur dudit lieu, fon oncle (*); & le 14 Mars fuivant, il rendit les foi &

hommage de quatre fiefs (que l'on ne nomme pas) fitués à Renanfart, mouvants du Seigneur de la Ferté-fur-Perron, lefquels avaient appartenu au même Raoul La Perfonne (*). Il mourut avant le 10 Février 1529, & avait époufé Demoifelle Jacqueline du Puy, décédée avant le 1er Mai 1545, date d'un partage des biens délaiffés par eux entre leurs trois enfants (*) (**).

1. Noel, qui fuit,
2. Nicolas, Seigneur de Malzy (près Guife), vivant le 19 Mai 1554 (*).
3. Charles de Flavigny.

VII. DEGRÉ.

Noel de Flavigny, Écuyer, Vicomte de Renanfart, Seigneur de Ribauville, fit, le 10 Février 1529, par fon fondé de procuration Noble homme Jacques de Poitiers, Écuyer, Seigneur de Mailly, à Monfeigneur le Duc de Guife les foi & hommage de la feigneurie de Ribauville, & le 10 Novembre 1546, les foi & hommage du fief de Parpeville, mouvant de la baronnie de Wiège, comme héritier de Élion de Flavigny, fon père (*). Il fut Gouverneur pour le Roi de Ligny, en Barrois (Fonds d'Hozier, manufcrits de la Bibliothèque impériale), & Député de la Nobleffe de la Prévôté de Ribemont aux États de Blois, avec Meffire Claude de Fay, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Puifeux & de Colonfay (*). Il mourut avant le 4 Novembre 1594 (*), & était marié, le 1er Mai 1545, avec Demoifelle Jeanne Le Fevre (**), fille de Jean Le Fevre, Écuyer, Seigneur de Monceaux, en Thiérache, (Gouverneur pour le Roi de Ligny, en Barrois), & de Jacqueline de Poix (*). De cette union eft iffu le fils unique qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

Jean de Flavigny, Écuyer, Vicomte de Renanfart, Seigneur de Ribauville, fit au Roi, le 4 Novembre 1594, le relief de la vicomté de Renanfart & du fief de Bodu fitué à Renanfart, & au Duc de Guife, le 9 Novembre fuivant, de la feigneurie de Ribauville, & du fief de Flavigny fitué au village de Buironfoffe (*) (**). Il eft nommé avec fa femme Demoifelle Antoinette d'Amerval, fille de défunt Antoine d'Amerval, Écuyer, Seigneur dudit lieu & de Liancourt, & de Dame Adrienne de Cauchon, alors remariée avec honoré Seigneur Antoine de Gourlay, Chevalier, Seigneur de Jumelles, dans une tranfaction ou partage du 28 Mai 1578 entre ledit Jean de Flavigny, & Nicolas d'Amerval, Écuyer, Seigneur dudit lieu & de Liancourt, touchant la fucceffion d'honoré Seigneur Antoine d'Amerval, mentionné ci-deffus, père defdits Nicolas & Antoinette d'Amerval (*) (**). Defquels font venus :

1. Claude de Flavigny, ci-après.
2. Antoine de Flavigny, auteur de la branche des Vicomtes de Monampteuil, rapportée plus loin.

IX. DEGRÉ.

Claude II de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Renanfart, Baron d'Aubilly, Seigneur de Ribauville, de Surfontaine & de Sarcy, rendit au Roi, le 18 Décembre 1600, foi & hommage à caufe de fa vicomté de Renanfart & de fon fief de Bodu, à lui échus par la mort de fon père (*). Député de la Nobleffe de la prévôté de Ribemont aux États généraux tenus à Paris en 1614, & en cette qualité il fut chargé de préfenter le cahier contenant les remontrances du Corps de la Nobleffe de cette prévôté, en date du 24 Juillet de la même année (*). Il eft qualifié Chevalier, Confeiller du Roi & Gentilhomme ordinaire de fa chambre dans des Lettres

de committimus à lui accordées le 6 Mars 1641 (*). Aſſiſté de Charles de Cauchon, Chevalier, Seigneur de Maupas & de Saint-Imoges, Baron du Tour, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, ſon grand-oncle, & de Dame Adrienne de Cauchon, veuve de Meſſire Antoine de Gourlay, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Jumelles, ſa grand'mère, il épouſa, par contrat du 5 Septembre 1600, paſſé devant Deſpret, Notaire à Sévigny, en Thiérache, Demoiſelle Anne Le Picart, fille de Nicolas Le Picart, Écuyer, Seigneur de Sévigny, de Bagnicourt, &c., Gentilhomme ordinaire de la maiſon du Roi, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, & de Demoiſelle Huberte Feret (*). De cette alliance vinrent, entre autres enfants :

1. César-François de Flavigny, qui va ſuivre.
2. Jean-Charles de Flavigny, qui a formé la branche des Barons d'Aubilly.

X. DEGRÉ.

César-François de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Renanſart, Seigneur de Ribauville & de Surfontaine, rendit au Roi, le 15 Janvier 1642, les foi & hommage de la vicomté de Renanſart & du fief de Bodu, comme fils de « feu Meſſire Claude de Flavigny, Chevalier, Seigneur deſdits lieux » (*). Il demeurait à Renanſart lorſqu'il fut maintenu dans ſa nobleſſe avec meſſire Claude de Flavigny, Chevalier, Seigneur de Ribauville, le 9 Mars 1667, par M. Dorieu, Intendant de Soiſſons (*). Il prenait la qualité de Chevalier dans ſon contrat de mariage du 30 Mars 1642, paſſé devant Carré & Moreau, Notaires au Châtelet de Paris, avec Demoiſelle Suzanne de Vielchastel, fille de Meſſire Jean de Vielchastel, Chevalier, Seigneur de Montalan, de Mardilly, de Vernois, &c., Gouverneur pour Sa Majeſté des ville de Bar & pays Barrois (ci-devant Capitaine-Lieutenant de la première compagnie des mouſquetaires de 1628 à 1634), & de Dame Suzanne de Belly, aſſiſtés, entre autres, de haute & puiſſante Dame Renée de Boulainvilliers, Comteſſe de Courtenay, & de haut & puiſſant Seigneur Meſſire (Charles) de Rambures, Comte dudit Courtenay (*). Il a continué la branche aînée qui s'eſt éteinte le 14 Novembre 1799. Il avait eu onze enfants, entre autres : Nicolas, reçu Page du Roi dans ſa petite Écurie ſous le nom de Renanſart, en Octobre 1675, ſorti des Pages en Octobre 1680, créé le même mois, par le Roi, Gentilhomme du drapeau, & ſur lequel on trouve une mention particulière dans le *Mercure galant*, Novembre 1680, p. 300. (Voir la note aux pièces juſtificatives.)

BARONS D'AUBILLY.

X. DEGRÉ.

Jean-Charles de Flavigny, Chevalier, Baron d'Aubilly (près Ville-en-Tardenois, en Champagne), Seigneur de Sarcy, ſecond fils de Claude II de Flavigny, Vicomte de Renanſart, auteur du IXe degré, & d'Anne Le Picart, partagea, le 24 Avril 1642, avec Meſſire Céſar-François de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Renanſart, &c., ſon frère, comme fils & héritiers de défunts Meſſire Claude de Flavigny, Chevalier, Seigneur deſdits lieux, & de Dame Anne Le Picart (*). Il mourut avant le 21 Juin 1668. Aſſiſté, entre autres, de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Jean-Antoine de Meſmes, Chevalier, &c., Préſident à mortier, allié, & haute & puiſſante Dame, Dame Anne Courtin, ſon épouſe ; Dame Madeleine (appelée Anne par le Père Anſelme) de Saint-Simon, veuve de Meſſire Charles Gouffier,

Chevalier, Marquis de Crevecœur & de Bonnivet, coufine iffue de germain paternel; Dame Louife Le Picart, veuve de Meffire Claude Foucault, Confeiller du Roi en fes Confeils & en fa Grand'Chambre de fa Cour de Parlement, il époufa, avec la qualité de Chevalier, par contrat du 29 Décembre 1666, paffé devant de Troyes & Muret, Notaires au Châtelet de Paris, Demoifelle Chriftine-Marie DE BÉRULLE, fille de Meffire Charles DE BÉRULLE, Chevalier, Baron de Ceant-en-Othe, Vicomte de Guyancourt, Seigneur de Cerilly, Confeiller du Roi en fon Confeil d'État, & de Dame Chriftine DE VASSAN, & affiftée de Dame Madeleine de Bailly, fon aïeule maternelle, veuve de Meffire Jacques de Vaffan, Seigneur de Morfan, Confeiller du Roi en fes confeils & Tréforier de fes parties cafuelles; très-haut & puiffant Seigneur Meffire Pierre Séguier, Chancelier de France, Comte de Gien, Commandeur des ordres du Roi, coufin paternel, & très-haute & puiffante Dame, Dame Madeleine Fabry, fon époufe; Meffire Louis de Bérulle, Seigneur de Mont-Aiguillon, Confeiller du Roi en fes confeils & en fon grand Confeil, oncle paternel; haut & puiffant Seigneur Meffire François de Vaudetar, Chevalier, Marquis de Perfan, Confeiller ordinaire du Roi en fes confeils, Lieutenant général de fes armées, oncle paternel, à caufe de haute & puiffante Dame, Dame Anne de Bérulle, fon époufe; Meffire Charles de Vaffan, Seigneur de Morfan, Confeiller du Roi en fa Cour de Parlement, oncle maternel; Meffire Claude Baillet, Chevalier, Seigneur de Vaugrenan, Confeiller du Roi en fes confeils & Cour de Parlement & Préfident aux Requêtes du Palais; Meffire Louis-René de Servin, Confeiller du Roi en fa Cour de Parlement; Meffire Henry de Bullion, Chevalier, Comte de Fontenay, Confeiller du Roi en fadite Cour de Parlement, auffi oncles maternels, à caufe de Dames Marie, Charlotte & (Madeleine) de Vaffan, leurs époufes, &c. (*). Chriftine-Marie de Bérulle, veuve de Jean-Charles de Flavigny, décédé pendant le cours de l'inftance, & leur fils Céfar-Charles-François de Flavigny, demeurant à Aubilly, élection de Reims, furent maintenus dans leur nobleffe le 13 Novembre 1668 par M. de Caumartin, Intendant en Champagne. La généalogie produite devant M. de Caumartin finit ainfi : « Plufieurs Ordres, Commiffions, Certificats & « autres pièces, qui juftifient les fervices rendus à Sa Majefté par les de Flavi- « gny, ès charges de Capitaines de Compagnies de gens de pied, Carabins & Che- « vaux-legers ». Les armes de ce rameau font : *Échiqueté d'Or & d'Azur, deux Griffons d'Or pour Supports & une Couronne de même pour Cimier* (*). Céfar-Charles-François de Flavigny mourut jeune, & la baronnie d'Aubilly revint à fon oncle Céfar-François de Flavigny, Vicomte de Renanfart.

VICOMTES DE MONAMPTEUIL.

IX. DEGRÉ.

ANTOINE de Flavigny (*a*), Écuyer, Seigneur de Ribauville, fecond fils de JEAN de Flavigny, Vicomte de Renanfart, auteur du VIII[e] degré, & d'Antoinette D'AMERVAL, fut maintenu dans fa nobleffe par fentence des Préfident, Lieutenant & élus Confeillers du Roi en l'élection d'Épernay, rendue le 18 Janvier 1610, après avoir juftifié qu'il y avait déjà été maintenu en la généralité de Soiffons fuivant le jugement de Meffieurs de Cauchon & de Machault, Commiffaires en cette partie députés par le Roi. Il partagea avec fon frère, le 25 Avril 1611, quelques immeubles dépendant de la fucceffion de défunts Jean de Flavigny, Écuyer, Seigneur Vicomte de Renanfart & de Ribauville, & de Demoifelle Antoinette d'A-

(*a*) Tout ce qui fuit eft extrait entièrement des preuves de Malte de 1784.

merval, leurs père & mère, laquelle fucceffion confiftait dans les terres, vicomté & feigneurie de Renanfart, Ribauville, &c., ainfi qu'il eft énoncé plus au long audit acte. Il eft qualifié Capitaine d'une compagnie au régiment du Sieur d'Hoftel (de Choifeul, Seigneur d'Oftel) (a) dans la garde noble qui fut donnée à fa veuve, le 4 Novembre 1622, des deux enfants mineurs qu'il avait eus d'elle. Il avait époufé, par contrat du 26 Avril 1615, paffé devant Guillaume Payen, Notaire au bailliage de Vermandois, demeurant à Courtonne, Demoifelle Jacqueline DE LA CHAPELLE (de la Chapelle-Rainfouin), fille de Claude DE LA CHAPELLE, Écuyer, Seigneur de Sevelangues & autres lieux, & de Demoifelle Françoife DE SAINT-PRIVAT (& non de SAINT-PRIVAL). Il eut de ce mariage :

X. DEGRÉ.

CLAUDE de Flavigny, Chevalier, Seigneur de Ribauville, Vicomte de Monampteuil (près Laon), fut maintenu dans fa nobleffe avec Meffire CÉSAR-FRANÇOIS de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Renanfart, par jugement de M. Dorieu, Intendant de Soiffons, du 9 Mars 1667. Il eut la terre de Monampteuil dans le partage qu'il fit, le 7 Février 1681, avec Meffire Louis de Marle, Chevalier, Seigneur de Coucy (Coucy-lès-Eppes), & Dame Antoinette de Flavigny, fon époufe, & Meffire Robert de Ronty, Chevalier, Vicomte de Suzy, Sébacourt & autres lieux, lefquels Claude & Antoinette de Flavigny & Robert de Ronty étaient enfants & héritiers de défunte Dame Jacqueline de la Chapelle, veuve en premières noces de Meffire Antoine de Flavigny, Seigneur de Ribauville, & en fecondes noces de Meffire Charles de Ronty, Chevalier, Seigneur de Suzy. Il époufa (en troifièmes noces) avec la qualité de Chevalier, par contrat du 19 Décembre 1678, paffé devant Daniel Le Bafteur, Notaire au bailliage de Vermandois, réfidant à Soupire, Demoifelle Anne MAUPRIME, fille de Mathieu MAUPRIME & de Demoifelle Françoife DOULCET. Le mariage fut célébré à Braye-en-Laonnois le 22 Décembre fuivant. Ladite Demoifelle Françoife Doulcet, veuve de Mathieu Mauprime, demeurant à Braye-en-Laonnais, fit donation, par acte du 25 Mai 1689, à Dame Anne Mauprime, leur fille, d'une maifon fife à Froidmont ou Maifonneuve, paroiffe dudit Braye, bois & vignes, terroir dudit Braye, &c. Anne Mauprime, veuve, fut nommée tutrice des huit enfants qu'elle avait eus de fon défunt mari, par fentence rendue au bailliage de Laon le 18 Mai 1690. L'une des filles, SÉRAPHINE-ANNE de Flavigny, fut admife à Saint-Cyr par brevet du 11 Mars 1700. CHARLES-LOUIS de Flavigny continue la defcendance.

XI. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Monampteuil, Seigneur de Ribauville, fut reçu, le 2 Juin 1731, à la foi & hommage de la vicomté de Monampteuil (où il demeurait), relevant en plein fief du Duché-Pairie de Laon, à lui échue par la fucceffion de fon frère aîné. Il époufa, étant Lieutenant de grenadiers au régiment Royal infanterie, avec la qualité de Chevalier, par contrat du 13 Mars 1730, paffé devant Duflot, Notaire à Laon, Demoifelle Marie-Suzanne DE BEUVRY, dont le mariage fut célébré à Filain, diocèfe de Soiffons, le 21 Mars fuivant, fille de Meffire Robert DE BEUVRY, Chevalier, Seigneur de Velye, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Boulonnais infanterie, & de Dame Claire DU CLOZEL. De ce mariage eft iffu :

(a) Voir plus loin le document hiftorique qui le concerne.

XII. DEGRÉ.

Louis-Agathon-Remy de Flavigny, Chevalier, Vicomte de Monampteuil. Il rendit à Monfeigneur l'Évêque-Duc de Laon, le 16 Mars 1764, les foi & hommage de la vicomté de Monampteuil, à lui échue par la mort de fon père. Il fut fait Brigadier dans la compagnie écoffaife des gardes du corps par brevet du 30 Mars 1781 (*a*). Il prenait la qualité de Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & donnait à fon père celle d'ancien Capitaine d'infanterie dans fon contrat de mariage du 30 (& non le 9) Octobre 1775, paffé devant Étienne Huguin, Notaire à Reims, avec Demoifelle Angélique-Radegonde de Champagne, Dame des Hantes (paroiffe de Morfains, près Montmirail, en Brie), fille de défunts Meffire Louis-Jofeph-Nicolas de Champagne, Chevalier, Seigneur de Vandières, du Chefne, de Ventelay & des Hantes, ancien Capitaine de grenadiers au régiment du Roi infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de Dame Anne-Radegonde de Chartogne. Le mariage fut célébré à Saint-Michel de Reims le 31 Octobre fuivant. De cette union eft iffu :

XIII. DEGRÉ.

Louis-Ange de Flavigny-de-Monampteuil, né & baptifé à Monampteuil, diocèfe de Laon, le 18 Juin 1781, Chevalier de Malte par bref donné à Vindebonne (Vienne, en Autriche) par le Pape Pie VI, le 8 Avril 1782, & regiftré à Malte le 4 Mai de la même année (cette dernière date fixait l'ancienneté du Chevalier), fut reçu de minorité au rang des Chevaliers de juftice en la vénérable Langue & Grand-Prieuré de France, année 1784. A l'article conclufions, page 181 du procès-verbal des preuves, on lit ce qui fuit : « Tout ce que deffus eft ce que nous « avons cru devoir être inféré en notre préfent procès-verbal, que nous certifions « véritable, auquel nous avons travaillé avec toute l'attention requife, ainfi qu'il « nous eft enjoint par notre commiffion. Nous avons remonté la ligne directe pater- « nelle du préfenté jufqu'à Étienne de Flavigny, Chevalier d'honneur du Roi Char- « les fix en mil trois cent quatre-vingt (1380), lequel eft onzième ayeul paternel dud. « préfenté, par la maintenue de nobleffe de mil fix cent foixante-huit. Nous en avons « prouvé la filiation & la nobleffe jufqu'en mil trois cent quatre-vingt quatre, fou- « tenue à chaque degré de foi & hommage, partages nobles, maintenues de no- « bleffe, preuves de Saint-Cyr, tranfactions, & enfin par un arrêt du Parlement de « Paris, du onze Février mil trois cent quatre-vingt quatre, qui conftate authen- « tiquement que ledit Étienne de Flavigny étoit Chevalier d'honneur du Roy « Charles fix, & nous avons remarqué que cette maifon a toujours été depuis « dans le fervice. » A la page 49 fe trouve la quittance en date du 2 Mai 1784 de la fomme de fix mille neuf cent foixante-feize livres dix fols, valeur de trois cent foixante piftoles d'or d'Efpagne, à raifon de dix-neuf livres fept fols fept deniers la piftole, pour le droit de paffage, minorité & difpenfe d'âge. Armes : *Échiqueté d'Or & d'Azur, à l'Écuffon de Gueules pofé en abîme.*

Louis-Ange, Vicomte de Flavigny, dont il vient d'être parlé, ne prit du fervice qu'à la rentrée du Roi. Garde à cheval dans la garde nationale de Paris du 1er Avril 1814; Brigadier avec rang de Capitaine de cavalerie dans les Chevau-

(*a*) Puis Maréchal des logis dans la même compagnie le 25 Novembre 1788 & Sous-Aide-Major (ayant rang de Sous-Lieutenant) le 21 Mai 1789. Il avait été créé Chevalier de Saint-Louis le 20 Mai 1772. Il fit la campagne de 1792 dans l'armée des Princes, fuivant un certificat du Maréchal duc de Broglie, donné à Duffeldorff le 5 Septembre 1793. Il mourut le 23 Mars 1800, pendant l'émigration, à Drefde, en Saxe, où était morte fa fille unique Marie-Suzanne de Flavigny, le 2 Mai 1799, à l'âge de 22 ans.

légers de la garde, du 5 Juillet ſuivant; ſuivit le Roi à Gand, d'après le certificat donné par le Duc de Berry le 1er Janvier 1816; Capitaine aux dragons de la Manche (7e de l'arme devenu 7e cuiraſſiers en 1826) du 13 Décembre 1815 après le licenciement des chevau-légers de la garde; Chevalier de la Légion d'honneur du 20 Octobre 1823, a fait la campagne d'Eſpagne de 1823, & s'eſt retiré du ſervice en 1830 par refus de ferment. Il eſt mort à Mareuil-le-Port près Dormans en Champagne, le 7 Mars 1864. Il avait épouſé, par contrat du 28 Janvier 1813, paſſé devant Grelet, Notaire à Paris, Iſidore-Marie-Félicité-Joſeph WALSH, connue dans ſa famille ſous le nom d'Anna, décédée à Mareuil-le-Port le 30 Septembre 1867 dans ſa 82e année. Elle était fille de Philippe-François-Joſeph Comte WALSH, de la branche des Comtes de Serrant, Major en ſecond du régiment d'infanterie de Walsh, Irlandais, du 1er Mai 1788, Chevalier de Saint-Louis du 2 Février 1791, Maréchal de camp en retraite du 11 Décembre 1816 pour tenir rang du 10 Octobre 1808, mort à Paris le 8 Décembre 1852, dans ſa 90e année, & d'Iſidore-Félicité LOTTIN DE LAGERIE, morte à Paris le 21 Mars 1849, dans ſa 85e année. De ce mariage ſont iſſus deux fils, leſquels ſont les ſeuls repréſentants des anciens Seigneurs de Ribauville, Vicomtes de Renanſart.

1. ANGE-AGATHON-ALFRED, qui ſuit.
2. LOUIS-PHILIPPE-GUSTAVE, né à Paris le 2 Janvier 1815, Élève de l'école militaire de la Flèche de 1825 à 1830.

XIV. DEGRÉ.

ANGE-AGATHON-ALFRED, Vicomte de Flavigny, né à Ronchères, près Fère-en-Tardenois, en Champagne, le 14 Décembre 1813, Élève de l'École militaire de la Flèche de 1824 à 1830, a quitté l'École de Saint-Cyr le 28 Février 1831 par refus de ferment, ſuivant une lettre desdits jour & an, du Général de Richemont, Commandant l'école.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

ANTOINE de Flavigny, Seigneur de Ribauville (auteur de la branche des Vicomtes de Monampteuil), mourut au ſiége de la Rochelle, ainſi qu'il réſulte des termes de la garde noble du 4 Novembre 1622, priſe & acceptée par Jacqueline de la CHAPELLE-RAINSOUIN, ſa veuve « que depuis trois mois « ença ledict deffunct ferait decedé pour le ſervice du Roy au ſiege de la Rochelle. » (Original ſur parchemin, archives de la famille.) C'eſt lui qui reçut en 1615 de Henry de Bourbon, Prince de Condé, la commiſſion de Capitaine de carabins reproduite ci-deſſous. On voit par ce curieux document que les Princes du ſang & les Seigneurs placés ſous leur juridiction préparaient contre l'ambitieux Concini une tentative militaire d'un tout autre caractère que celui qu'a enregiſtré l'hiſtoire.

HENRY DE BOURBON, Prince de Condé, premier Prince du ſang & premier Pair de France, Duc Danguien, Marquis de Chaſteauroux, Conte de Soiſſons, de Clermont & Vallery, Baron de Craon, Lachaſtre, Rochefort, Bommiers & Sainct Maur, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy Monſeigneur en ſes pais & duché de Guienne : Au Sieur de Ribauville, ſalut. Scavoir faiſons qu'après une longue patience ſuivie d'une eſpérance de voir eſtablir ung bon ordre aux affaires & grand deſordres qui ſont en Leſtat. Nous avons enfin recogneu les pernitieux deſſeings & viollent conſeilz du Mareſchal Dancre, du Chancellier Comandeur de Sellery, Bullion & Dollé, ſy publiez & à la cognoiſſance de toute la France, pour vouloir regner ſeulz dans la confuſion. Que Iceulx tournent du tout à la ſubverſion de Leſtat, afoibliſſement de la Couronne, à la Ruyne des Princes du ſang & aultres Princes, Officiers de la Couronne & Seigneures du Royaulme, & voyant que pluſieures par le Conſeil des deſſuſdictz, comme nous ſommes très bien advertis, ont faict & ſont faire des grandes levées de gens de guerre en pluſieures endroictz dicelluy ſoub Lauthorité du Roy. Ce qui ne peult eſtre faict ny entrepris qu'au préjudice du ſervice de ſa Majeſté, Le bien de ſon eſtat & du public. Sy bien que nous ſommes contraincts de repouſſer leurs Injures faictes au Roy par une juſte & naturelle deffenſe eſtans Comme nous ſommes ſans aulculnes armes & avec noſtre

train ordinaire feulement, à quoy, attendu noftre qualitez & le rang que nous tenons en France, Nous jugeons neceffaire & de noftre debvoir de nous y oppofer pour remedier aux mal evident & aux inconveniens qui en pourroient arriver; A ces caufes a plain nous confians de voz fuffifance, fidelitez, vertuz, vailliance, experience au faict des armes, bonne conduite & grande dilligence, Nous avons par ces prefentes, de ladvis de plufieures Princes, Officiers de la Couronne & Seigneures eftans avec nous, donné & donnons la charge de lever & mectre sus le plus diligement que vous pourrez une Compagnie de cinquante Arquebuziers à cheval, Carabins, de perfonnes choifis, aguerris & experimentez au faict des armes pour eftre par vous commandez, & icelle Levée conduicte & amenée au Lieu qui vous fera ordonné, afin dobéir à ce que nous vous commanderons pour le fervice du Roy bien de fon eftat. En laquelle nous vous donnons pouvoir de mectre telz Lieutenant, Enfeigne & aultres membres capables, que vous jugerez pour le mieulx. En tefmoing de quoy nous avons figné ces prefentes de noftre main, icelle faict contrefigner par noftre Confeiller & Secretaire ordinaire, & mettre le feel de nos armes. Donné à Montcornet, le fecond jour de Septembre mil fix cens & quinze.

Signé : HENRY DE BOURBON, *& plus bas* : Par Monfeigneur premier Prince du fang & premier Pair de France, BONNETIEN.

(*Original fur parchemin appartenant à la famille.*)

II.

NICOLAS *de Flavigny-Renanfart, fils de* CÉSAR-FRANÇOIS *de Flavigny, Vicomte de Renanfart, & de Suzanne* DE VIELCHASTEL.

On lit dans le *Mercure galant*, de Novembre 1680, page 300 :

« Le Roy a créé quatre Gentilshommes du Drapeau Colonel de fon Régiment des Gardes Françoifes, qui « doivent l'accompagner en toutes occafions, & combatre pour fa défence. Ils font habillez d'un Drap gris-blanc, « couvert par devant, fur les poches & aux ouvertures des coftez & du derrière, de Boutons d'argent, en Brande- « bourg larges de deux grands doigts, avec un Galon d'argent fur les coutures. Leur Epée eft d'argent, & leur « Baudrier de bufle, bordé de deux Galons d'argent fort larges, ainfi que leur Gands, avec un Chapeau noir, « bordé d'argent, & couvert d'une Plume blanche nouée d'un Ruban bleu, comme leur Cravate & leur Baudrier, « pour accompagner la doublure de leur Jufte-à-corps, qui eft bleue, auffi bien que leurs Haut-de-Chauffes & « leurs Bas. Ils portent une Pertuifane dorée, & cet équipage n'eft pas moins beau qu'il eft fingulier. Mr de « S. Gilles, Page de la Petite Ecurie, dont je vous ay parlé plufieurs fois dans les récits des grands Sieges que le « Roy a faits pendant la dernière guerre, a eu l'honneur d'eftre nommé par Sa Majefté Premier Gentilhomme du « Drapeau Colonel. Mr de Renanfart, auffi Page de la Petite Ecurie, & qui s'eft fignalé pendant la guerre, eft le « fecond. Mr de Sales, Page de la Grande Ecurie, eft le troifieme; & Mr de Candau, le quatrième.

« . . . .

« Mr de Renanfart s'appelle de Flavigny. Cette Famille eft comptée depuis longtemps parmy les plus Nobles « du Laonnois, comme on peut le voir dans le Grand Nobiliaire de Champagne, où fa Généalogie eft comprife, « avec fes Preuves vérifiées devant M. de Caumartin, lors qu'il eftoit Intendant de cette Province. Il porte *Echi-* « *queté d'Or & d'Azur.* »

III.

Lettres écrites à LOUIS-AGATHON, *Comte de Flavigny.*

LOUIS-AGATHON, Comte de Flavigny, Vicomte de Renanfart, Seigneur Châtelain de Girondelle, Seigneur de Surfontaine, de Cugny, de Briffay & de la Cerleau (lefquelles terres il poffédoit en 1789), né à Cugny (près Ham, en Vermandois), le 17 Janvier 1722, appelé à la cour *le beau Flavigny*, Maréchal de camp du 20 Février 1761, Commandeur & Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis des 9 Décembre 1771 & 25 Août 1779, Lieutenant général des armées du Roi du 1er Mars 1780, fut nommé Miniftre plénipotentiaire à Parme au mois de Septembre 1772, & s'arréta plufieurs mois à Turin où il fut chargé de négocier le mariage de M. le Comte d'Artois & de Madame Clotilde de France. Les lettres de Louis XV & du Duc d'Aiguillon traitent de ces deux mariages. Les trois lettres de Victor-Amédée font allufion à un fait qui nous eft inconnu. (Ces lettres en original appartiennent à la famille.)

Lettre de LOUIS XV.

Monfr le Comte de Flavigny. J'ay reçu votre lettre du 28 du mois dernier, & je fuis tres content du compte que vous m'avez rendu au fujet de la commiffion que j'ay confiée a votre fageffe, & dont vous vous etes acquitté avec tout le zele que j'attendois de vous. Je fuis veritablement touché des facilités que mon frere & coufin, le Duc de

Savoye (*a*), vous a procurées pour vous mettre en etat de repondre a ma jufte curiofité par raport aux deux Princeffes fes filles. Il m'a été facile de reconnoitre dans tous les procédés & les propos de ce Prince l'amitié dont il m'a conftamment donné des temoignages, & fon defir de refferrer par une nouvelle alliance les liens multipliés qui unifient deja nos deux Maifons, & que je ne fouhaite pas moins fincerement de voir renouveller. Les détails dans les quels vous etes entré fur la conformation & la figure de ces Princeffes, ont de quoi remplir mes vües. Je vois avec plaifir qu'il n'y a nul foupçon a avoir fur la taille de Madame Thérèfe, & qu'elle réunit, ainfi que Madame la Princeffe Marie-Anne, fa fœur toutes les qualités naturelles a leur etat & a leur rang, & qui font le fruit de l'excellente education qu'elles ont reçue. Je n'ay pas voulu differer plus longtemps a vous marquer ma fatisfaction de la maniere dont vous avez executé mes ordres. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Monf[r] le Comte de Flavigny, en fa fainte garde. Ecrit a Fontainebleau le 16 Novembre 1772.

Signé : LOUIS.

Et plus bas :

Le duc D'AIGUILLON.

La fufcription eft : a Monf[r]. le Comte de Flavigny Marechal de mes Camps & armées.

Première lettre autographe du duc d'Aiguillon.

Je ne fuis point etonné, Monfieur, de voftre fenfibilité aux bontés que le Roy de Sardaigne vous a temoignées dans l'audience qu'il vous a accordée. Louis 12 oublia les injures qu'il avoit effuyées eftant Duc d'Orléans. Je ne fçais s'il fe reffouvint des fervices qu'on luy avoit rendus. Il eft certain que la fidelité de voftre rapport a determiné le choix du Roy auquel on avoit donné des preventions très fortes contre Madame Therefe, que vous avez fçu detruire entierement. S. M. defireroit que vous rendiffiés le mefme fervice à fa petite fille & que vous determinaffiés le Roy de Sardaigne a la luy demander pour le Prince de Piedmont. M[de] la Comteffe de Provence a deja entaimée d'elle mefme cette negociation avec la plus grande chaleur. C'eft a vous de la terminer. Mais vous fentés parfaitement que vous ne devés point agir au nom du Roy dans cette occafion, n'eftant point convenable qu'il faffe les avances. La bienveillance dont S. M. S. vous honore doit vous mettre a portée de traiter cette affaire de vous-mefme, & comme une idée que voftre attachement pour elle vous a infpirée. La reponfe qu'elle fera a la premiere ouverture que vous luy en ferés decidera voftre conduite ulterieure a ce fujet. Si elle eft bien accüeillie vous infiftерés, fi elle eft reçüe froidement, vous n'en parlerés plus. Je ne puis que m'en rapporter entierement a voftre prudence & a voftre adreffe. Vous fçavés que Madame eft parfaitement elevée, qu'elle a de l'efprit, de l'affabilité, & que fes traits font très beaux. Elle n'a contre elle que fon embonpoint, mais ce deffaut diminue tous les jours a mefure qu'elle grandit, & comme fa fanté eft très bonne, je fuis perfuadé que fa graiffe ne l'empefchera point d'avoir des enfens. Vous voudrés bien m'inftruire de l'effet que fera voftre premiere converfation, afin que j'en rende compte au Roy. Nous parlerons enfuite de voftre projet de voyage auquel je ne prevois point d'obftacles.

Vous connoiffés, Monfieur, l'attachement bien fincere avec lequel j'ay l'honneur d'eftre, voftre très humble & très obeiffant ferviteur.

Verfailles, ce 16 Mars 1773.

Le duc D'AIGUILLON.

Je vous prie de mettre aux pieds du Roy les affurances bien finceres de ma reconnoiffance & de mon refpect. On ne peut eftre plus touché que je l'ay efté de l'apoftille qu'il a daigné mettre de fa main a la depefche de M. de La Marmora.

Seconde lettre autographe du même.

Le Roy a lüe, Monfieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier, & S. M. m'a ordonné de vous mander qu'elle eftoit entierement fatisfaite de la conduite que vous avés tenüe pour remplir fes intentions, & de la façon noble, prudente & franche avec laquelle vous avés parlé au Roy de Sardaigne. Elle eft trop remplie d'amitié pour ce Prince & compte trop fur la fienne pour luy cacher le defir qu'elle a de contracter un nouveau lien avec luy. Les qualités admirables de S. M. S., les vertus de la Reine, leur tendreffe pour leur famille luy font efperer que cette alliance fera le bonheur de fa petite fille, & cette confideration plus que toute autre la luy fait fouhaitter vivement. Elle eft d'ailleurs très conforme au fyfteme politique des deux Cours egalement intereffées a cimenter de plus en plus la bonne intelligence qui regne entre elles. Le Roy a vu avec grand plaifir que S. M. S. eft dans les mefmes principes, & que l'injufte prevention qu'on luy a donnée contre la taille de Madame eft l'unique caufe de fon indecifion, qui ne fubfiftera pas long-temps fi elle veut bien fe faire inftruire de la verité par quelque perfonne affidée qui éprouvera de noftre part toutes les facilités qu'elle pourra defirer pour remplir fa miffion. C'eft ce dont vous pouvés affurer le Roy de Sardaigne s'il vous en parle, en luy ajoutant mefme que cet examen fera très agreable au Roy. Il eft certain que Madame eft plus formée qu'on ne l'eft ordinairement a fon age, mais cette preuve d'une bonne fanté & d'une conftitution vigoureufe n'eft point un inconvénient, & fon embonpoint diminüe a mefure qu'elle grandit. Elle a fingulièrement gagné a cet egard depuis voftre depart, & ce changement eft auffi avantageux a fa figure qu'a fa taille.

(*a*) Le Duc de Savoie dont parle Louis XV eft Victor-Amédée qui monta fur le trône le 20 Février 1773, fous le nom de Victor-Amédée III, dont le fils aîné, Charles-Emmanuel, Prince de Piémont, époufa en 1775 Madame Clotilde, petite-fille de Louis XV, & dont une des filles, Marie-Thérefe, fut mariée en 1773 à Monfeigneur le Comte d'Artois.

Le Roy approuve le voyage que vous vous propofés de faire en Italie, & vous pouvés le commencer lorfque vous le jugerés a propos. Je vous prie de m'envoyer votre itineraire afin que je puiffe vous faire parvenir promptement les ordres de S. M. lorfque les circonftances permettront que vous vous rendiés à Parme.

J'ay l'honneur d'eftre avec un très parfait attachement, Monfieur, voftre très humble & très obeiffant ferviteur.

Verfailles, ce 17 Avril 1773.

Le duc D'AIGUILLON.

Première lettre autographe de Victor-Amédée, Duc de Savoie, devenu Roi de Sardaigne le 20 Février 1773.

Monfieur. J'ay receu dans votre lettre une nouvelle preuve de votre amitié qui me penêtre de reconnoiffance. Je commence par vous promettre fur mon honneur qu'ame au monde n'en faura jamais rien excepté ma femme, je vous dirai enfuite que ce qui me fait plus de plaifir dans la lettre, c'eft de voir que l'on foit dans l'intention au cas que le Roi T. C. fe décide de m'en faire parvenir les premières affurances fecrettes à moi perfonellement & par votre canal, c'eft à dire par la perfonne à qui j'ai le plus d'obligation, & par confequent qui m'eft le plus agreable; du refte, je vous avoue que le terme *dès qu'il aura pris une refolution determinée*, me prouvant qu'elle n'eft pas encore prife, contredit abfolument ce que le Comte de la Marmora nous a fait à croire dans fa depeche pofitive du 13 9bre & ne peut à moins de me jetter dans la plus grande inquietude. Si le Roi votre bon maitre & mon bon & unique protecteur pouvoit connoitre ma fituation je fuis fur qu'il me plaindroit, fi malgré la vive confiance fur ce qu'il a eu la bonté de me faire dire par ma fille, je foupire toujours après une affurance qui me mette à l'abri des circonftances critiques qui me font trembler. La Ducheffe a qui j'ai communiqué le tout me charge de vous affurer aufli de fa reconnoiffance & de fon fecret. Je fuis & ferai toute ma vie,

Sans date.

Votre bon & vrai ami,
V. AMÉ.

Seconde lettre autographe du même.

19 Février 1773.

Monfieur. Malgré la fituation affligeante & critique oû je me trouve, j'avoue que votre lettre & celle annexée que je vous renvois m'ont beaucoup confolé dans l'accablement oû je fuis, & me tranquilifent entierement fur mon affaire. Vous ne pourrés pas me nier à prefent que ce ne foit à vous feul à qui je dois tout. Il s'en faut de beaucoup que la depeche de la Marmora foit fi claire que la lettre du duc d'Aiguillon. Je fuis a bien jufte titre votre bon ami,

V. AMÉ.

Troifième lettre du même.

Mr. le Comte de Flavigni. Nous reconnoiffons bien votre Cœur fenfible, dans la manière dont vous avés reçu le gage de notre Bienveillance. Le prix que vous y attachés augmente la perfuafion où nous étions que vous le merités, & nous fait fentir, une feconde fois, le plaifir que nous avons eu à vous le donner. Vous ne pouvés pas en avoir eu davantage à le recevoir. L'eftime particulière que nous avons pour vous ne pouvoit que nous engager à vous donner cette marque de notre fouvenir. Quand vous & Mme la Comteffe de Flavigni y jetterés les yeux, vous vous rappellerés plus fortement les entretiens dans les quels recevant avec tant de fatisfaction les temoignages de votre attachement pour nous, nous vous avons affurés de notre fincère Bienveillance. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait en fa fainte garde. A la Venerie le 12 Juin 1773.

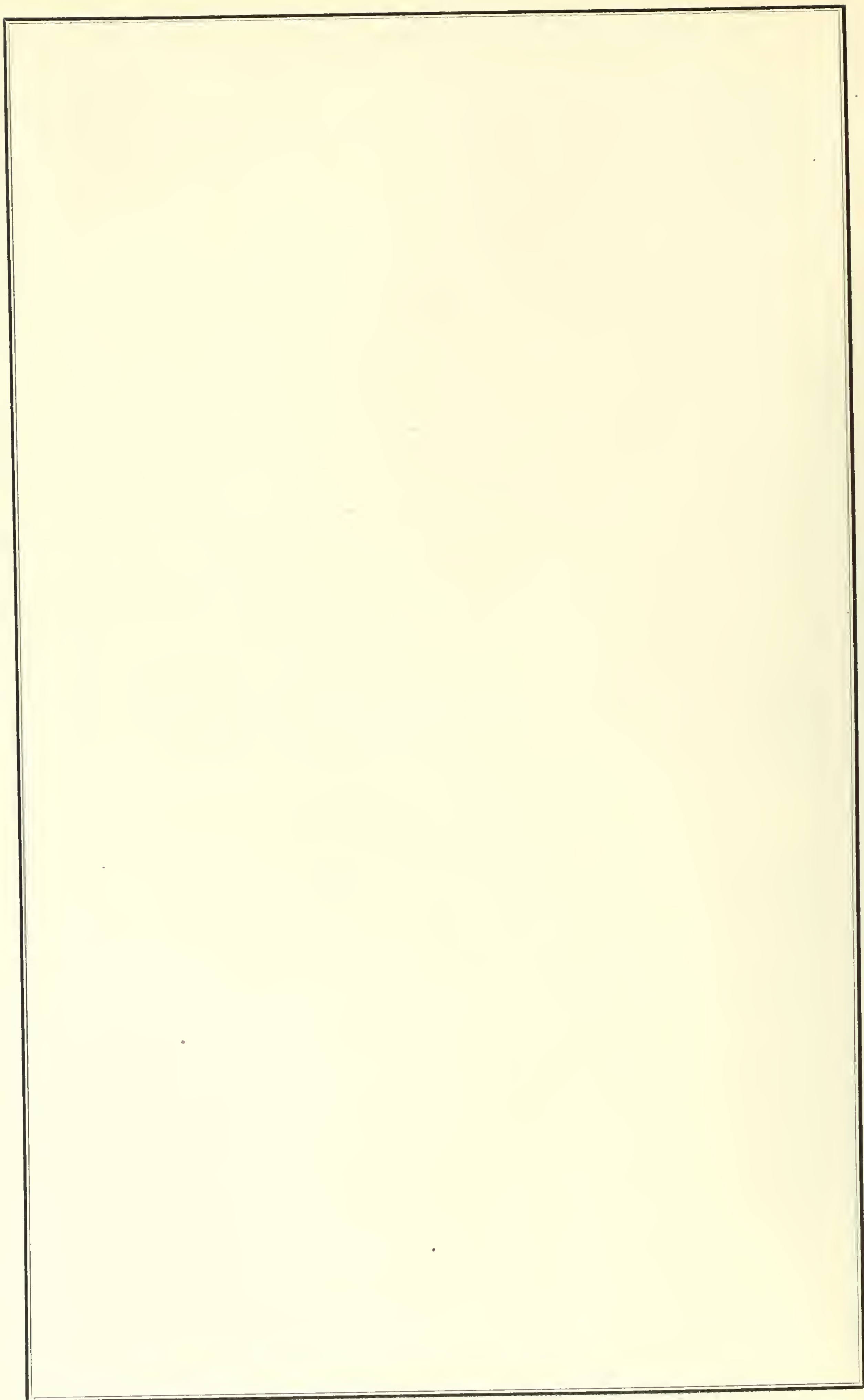
Signé : V. AMÉ.

Et plus bas : D'AIGBLANCHE.

La fufcription eft : A Mr. le Comte de Flavigny a Venife.



Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob, 56



AVIS IMPORTANT.

Ceux de nos souscripteurs *nobles* dont le nom patronymique est compris dans les lettres G à Z & dont la Notice doit figurer au VIIe Registre qui ne nous en auraient pas encore envoyé la rédaction *avec pièces à l'appui* sont priés de vouloir bien nous la transmettre dans les délais suivants : avant le 15 Août pour les lettres G, H ; avant le 25 Août pour les lettres I à K ; avant le 15 Septembre pour les lettres L à N ; avant le 1er Octobre pour les lettres O — Z.

Nous publierons à la fin de la lettre G, qui terminera le premier volume du VIIe Registre (complémentaire) une page d'Errata & Addenda pour les lettres A — G. Nous prions instamment ceux de nos Souscripteurs qui auraient des rectifications à faire ou à signaler dans les notices déjà imprimées de ce Complément, de vouloir bien nous les adresser *franco* (bureau des publications nobiliaires) avant le 15 Septembre prochain.

Paris, le 30 Juillet 1869. F. D.

Toute souscription complète (VII Registres) avec notice au VIIe Registre pourrait encore être reçue pour les Lettres I à Z dans les délais mentionnés ci-dessus.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

A L'ARMORIAL GÉNÉRAL.

L'*Armorial général de France* est publié en 28 livraisons d'environ 300 pages de format petit in-folio, dont le prix est fixé à 15 francs chacune pour les nouveaux Souscripteurs.

Les Souscripteurs nobles aux VII Registres ont droit à une annotation généalogique destinée à continuer leur filiation depuis l'époque de la publication originale des d'Hozier (1738-68) jusqu'à nos jours. Les premières 50 lignes & la gravure du blason sont gratuites. Cette faveur est en outre accordée aux familles *nobles* de Souscripteurs citées dans l'un des Registres des d'Hozier, ou dans l'*Indicateur Nobiliaire* de 1818 du Président d'Hozier, ou qui justifieraient de Notices manuscrites signées de l'un des Juges d'Armes de France.

Nous pouvons disposer du VIIe Registre séparément (Registre inédit), au prix de 20 francs la livraison, pour les membres de la famille d'un Souscripteur, ou pour les personnes qui posséderaient l'édition de d'Hozier de 1738-68. Dans ce cas de souscription au VIIe Registre isolément, il n'y a pas de lignes gratuites pour la Notice.

NOTA. MM. les Souscripteurs sont instamment priés de nous faire parvenir le montant des livraisons qu'ils auront reçues : autrement nous serions dans l'impossibilité de continuer nos envois. Nous ne délivrerons à nos premiers Souscripteurs les livraisons gratuites auxquelles ils ont droit qu'après parfaite libération. Les livraisons qu'on nous charge de conserver en magasin n'en doivent pas moins être soldées à leur apparition.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET CIE, RUE JACOB, 56

